JOHN M. KELLY LIBRARY

Donated by
The Redemptorists of
the Toronto Province
from the Library Collection of
Holy Redeemer College, Windsor

University of
St. Michael's College, Toronto

XXII 7

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/correspondanced02fn

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY

TRANSFERRED
BIBLIOTHECA
C. SS. R.
ad Ste. Annae,
MARIANOPOLI.

CORRESPONDANCE
DE FÉNELON
ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI.

HOLY REDEEMER LIBRARY, WINDSOR
TRANSFERRED

CORRESPONDANCE

DE FÉNELON

ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,

PUBLIÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS

SUR LES MANUSCRITS ORIGINAUX

ET LA PLUPART INÉDITS.

TOME SECOND.

ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO

Bibliothèque Catholique de la Belgique.
5e OUVRAGE POUR 1827.

Prix : Fr. 3 - 50.

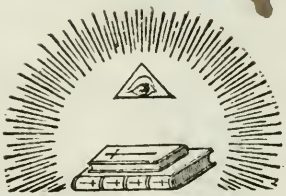

LOUVAIN,
CHEZ VANLINTHOUT ET VANDENZANDE.
Et chez les Libraires désignés ci-après.
1827.

Imprimatur

Mechliniæ, 7 Septembris 1827. *J. FORGEUR, Vic. gen.*

TRANSFERRED

BIBLIOTHEQUE CATHOLIQUE DE LA BELGIQUE

C: M: F: Liebrechts

We J. J. Michielsen

Abonnement à la Bibliothèque Catholique de la Belgique.

Les Abonnés reçoivent un exemplaire de chaque Ouvrage qui est publié pour l'année. Ceux qui habitent la campagne doivent indiquer une maison en ville où leurs Ouvrages puissent être remis.

L'Abonnement est de onze francs cinquante centimes annuellement, *et se paie comptant.*

On s'abonne dans les villes et chez les Libraires dont les noms suivent :

Alost, Ducaju.
Amsterdam, J. A. Koning.
Anvers, Ancelle.
Arlon.....
Ath, Jouret-Themon.
Audenarde.....
Beaumont, la veuve Hannecart.
Béringen.....
Binche, Hypolite Fontaine.
Bois-le-Duc, Langenhuysen.
Bouvigne, près Dinant....
Bruges, De Vliegher.
Bruxelles J. J. Van der Borght.
Charleroy, H. J. Lelong.
Chimay, la Ve Preud'homme.
Courtray, De Caluwé-Ovyn.
Diest.....
Dixmude.....
Enghien.....
Gand, De Corte.
Grammont, J. Van den Eyken.
Hal, De Prins.
Hasselt.....
Huy.....
Ipres, Jacq. Van der Meersch.
Jodoigne, Allard.
La Haye, J. W. Ten Hagen.
Lessines, Deltenre.
Liége, Lemarié.
Lokeren.....
Louvain, Vanlinthout et Vandenzande.
Luxembourg.....
Maestricht, Koymans.
Malines, Van Velsen-Van der Elst.
Marche.....
Mons, Jevenois.
Namur, Dieudonné Gérard.
Nivelles, Mlle Dujardin.
Peruwelz.....
Poperinghe, Dufloer.
Renaix.....
Rotterdam, Thompson fréres.
Roulers, David Van Hée.
S. Nicolas, Rukaert-Vanbeesen.
Soignies, A. F. Robyns.
Spa, la veuve Badon.
Termonde.....
Thielt.....
Tirlemont, Merckx.
Tournay, Casterman ainé.
Turnhout.....
Verviers, Mlle Th. Oger.
Virton.....
Utrecht, A. Schikhoff.
Wavre.....

A Aix-la-Chapelle, M. Nélessen, curé de St.-Nicolas.
A Munster, M. George Kellerman, doyen et curé de St.-Ludger.

Ouvrages distribués jusqu'aujourd'hui *aux Abonnés de* 1827, *pour les onze francs* 50 *centimes de l'Abonnement, et qui se trouvent chez les susdits Libraires :*

	Fr.	C.
1° Rapports sur l'Apparition d'une Croix lumineuse dans la paroisse de Migné, le 17 décembre 1826, faits et imprimés par l'ordre de Monseigneur l'Evêque de Poitiers, 16 pages.....	0	10
2° Opuscules de Muzzarelli, chanoine et théologien de la sainte Pénitencerie. Traduits de l'Italien. D'après l'édition de 1826. 568 pages.....	3	25
3° Lettres du Roi de Pologne Jean Sobieski, à la Reine Marie Casimire, pendant la campagne de Vienne en 1683, traduites par M. le Comte Plater. 240 pages.	1	50
4° Correspondance de Fénelon, Archevêque de Cambrai, publiée pour la première fois sur les manuscrits originaux et la plupart inédits. Tome Ier. 652 pages.....	3	50
5° Même ouvrage. Tome II. 648 pages,	3	50

CORRESPONDANCE DE FÉNELON.

SECTION II.

CORRESPONDANCE DE FÉNELON AVEC SA FAMILLE (1).

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.

C'est principalement dans cette partie de sa *Correspondance*, que l'imagination riante et gracieuse de Fénelon se montre à découvert, en même temps que l'on y ressent davantage les douces effusions de son cœur sensible et aimant. Il n'est pas une seule de ses lettres à ses parens, qui ne soit remarquable, tantôt par un léger badinage, tantôt par les témoignages d'une tendre amitié, tantôt par un trait de

(1) Voyez l'*Hist de Fén.* liv. VI, n. 34.

HOLY REDEEMER LIBRARY, WINDSOR

piété qui s'échappe naturellement d'un cœur embrasé des flammes de l'amour divin. Ces qualités brillent surtout dans les lettres du Prélat au Marquis son petit-neveu, qu'il avait fait en quelque sorte son enfant adoptif, et en qui il avait mis ses plus chères affections. Rien de plus sage, de plus touchant et de plus paternel, que les avis de Fénelon à son *Fanfan*, (c'est le nom qu'il donne habituellement à ce cher neveu) sur les devoirs communs de la piété chrétienne, sur les usages et les bienséances du monde, sur la conduite que le jeune Marquis doit tenir à la cour et à l'armée, sur le soin modéré qu'il doit avoir de cultiver les personnes qui peuvent procurer son avancement, et l'aider à soutenir l'honneur de sa famille. Aussi l'élégant historien de Fénelon a-t-il judicieusement observé, que plusieurs lettres de ce Prélat au Marquis son petit-neveu « semblent réu-
» nir en quelques pages tout ce que les meilleurs
» traités d'éducation, et une longue observation du
» monde pourraient offrir de plus juste et de plus
» délicat pour l'instruction des jeunes gens appelés,
» par leur naissance et leurs emplois, à jouer un
» rôle sur le théâtre du monde (2). »

Quelques-unes des lettres de Fénelon à sa famille parurent en 1792, dans le tome VI de l'édition in-4°

(2) *Hist. de Fén.* liv. IV, n. 36.

des *OEuvres* de l'Archevêque de Cambrai. Quelques autres en très-petit nombre avaient été insérées, dès l'année 1718, dans la collection de ses *Lettres spirituelles ;* mais la plus grande partie des pièces qui composent cette seconde section étaient restées manuscrites jusqu'à ce jour.

SECTION III.

LETTRES DIVERSES.

Nous avons cru faire une chose agréable aux abonnés de la *Bibliothèque* en supprimant la majeure partie de cette section qui roule presque toute sur le Jansénisme et ses interminables subtilités. Toutes ces discussions et ces difficultés ne seraient d'aucun intêret pour la plupart des abonnés. Les lettres adressées aux Cardinaux Gabrielli, Paulucci, Sacripante et à Mrs les abbés Grimaldi et Bussi, et les réponses de ces personnages sont en latin; c'était une raison de plus de les supprimer. Beaucoup d'autres ne sont écrites ni par Fénelon ni à lui; elles peuvent être considérées comme des matériaux pour l'histoire de ces tristes discussions; mais le peu de personnes qui seraient curieuses de scruter ces détails, ne trouvera pas mauvais que dans une correspondance déjà bien

volumineuse nous les ayons épargnés aux autres lecteurs.

Nous avons conservé dans la table le sommaire des lettres supprimées, afin qu'on puisse se former une idée des matières qui y sont traitées.

CORRESPONDANCE
DE FÉNELON
AVEC SA FAMILLE.

EXPLICATION DES SIGNES

employés dans les titres des Lettres.

* désigne les Lettres imprimées dans les *OEuvres spirituelles* en 1738, et dans les éditions antérieures.

** indique celles qui ont été ajoutées dans l'édition de Didot.

R. ajouté aux signes précédens marque que la Lettre a été revue sur l'autographe ou sur une copie authentique.

A. désigne celles où l'on a fait des additions d'après les manuscrits.

Les Lettres qui n'ont aucun signe sont inédites.

Aux Lettres qui ne portaient point de date, on a mis ordinairement, entre parenthèses, celle qui a paru la plus vraisemblable, soit pour le mois, soit pour l'année.

CORRESPONDANCE
DE FÉNELON
AVEC SA FAMILLE.

1.

AU MARQUIS ANTOINE DE FÉNELON, SON ONCLE.

Il lui parle des dispositions de son frère aîné, de quelques affaires de famille, et de sa confiance en M. Tronson (1).

Mon frère aîné me paraît tous les jours de plus en plus sincère, bon, et chrétien; mais aussi je me confirme de plus en plus tous les jours dans la pen-

(1) Nous avons retrouvé la partie de cette lettre, dont M. le Cardinal de Bausset regrettait la perte (*Hist. de Fén.* liv. I, n. 12.); mais nous en ignorons la date, aussi-bien que l'époque précise de l'entrée de Fénelon au séminaire de Saint-Sulpice. Le même historien (*Ibid.* n. 13 *et* 14.) suppose qu'il entra dans cette maison assez long-temps avant le mois de février 1667, et que c'est lui qui est désigné, dans les registres du séminaire, comme entré le 23 octobre 1665. Mais cette supposition se concilie difficilement avec le fait que M. de Bausset lui-même avance un peu plus haut (n. 5.) que Fénelon était encore à l'âge de quinze ans au collége du Plessis. Il paraît certain, d'ailleurs, que le *François de Fénelon*, porté sur le registre du séminaire, était frère de père seulement de celui qui fut depuis Archevêque de Cambrai. (Voyez ci-après la note de la première des *Lettres diverses.*)

sée, que l'emploi où il est n'est nullement convenable à son humeur et à toutes ses manières d'agir, quoiqu'il se croie très-propre pour cela. Madame d'Aubeterre est fort dans ce sentiment; et je crois que la famille se pourra servir très-utilement de la créance qu'il a en elle, pour l'obliger à songer efficacement à son fils.

Lorsque mon frère est à l'hôtel de Conti, tout son temps se passe en jeux avec les petits Princes, et en complaisance pour toutes les maximes, non-seulement de madame la Princesse de Conti, mais encore de tout le reste de la maison, et son fils ne se trouve point dans tous ces comptes-là.

Voilà, monsieur, de grands embarras, et il n'y a que vous seul qui puisse débrouiller une affaire si embarrassée. A moins que vous n'ayez la bonté d'y apporter au plutôt un ordre décisif, le pauvre neveu sera infailliblement la victime de l'un ou de l'autre parti, puisqu'il a à se défendre tout à la fois de la risque d'offenser M. de Louvois, du ressentiment de madame la Princesse de Conti, et de la facilité de son propre père.

Je souhaiterais passionnément vous pouvoir dire ici quelque chose du détail de ce qui se passe entre M. Tronson et moi : mais certes, monsieur, je ne sais guère que vous en dire; car, quoique ma franchise et mon ouverture de cœur pour vous me semble très-parfaite, je vous avoue néanmoins, sans craindre que vous en soyez jaloux, que je suis encore bien plus ouvert à l'égard de M. Tronson, et que je ne sau-

rais qu'avec peine vous faire confidence de l'union dans laquelle je suis avec lui. Assurément, monsieur, si vous pouviez voir les entretiens que nous avons ensemble, et la simplicité avec laquelle je lui fais connaître mon cœur, et avec laquelle il me fait connaître Dieu, vous ne reconnaîtriez pas votre ouvrage, et vous verriez que Dieu a mis la main d'une manière sensible au dessein dont vous n'aviez encore que jeté les fondemens. Ma santé ne se fortifie point, et cette affliction ne serait pas médiocre pour moi, si je n'apprenais d'ailleurs à m'en consoler. Je crois que vous me permettez, monsieur, de vous demander de vos nouvelles, avec la même liberté avec laquelle je vous rends compte de tout ce qui me regarde. Ayez donc la bonté, s'il vous plaît, de me donner vos ordres; car à présent que tout mon cœur et tout mon esprit est soumis, il ne faut plus user de tous les sages ménagemens, et de toutes les réserves par lesquelles vous m'avez autrefois conduit si heureusement, sans que je pusse m'apercevoir où vous me meniez.

Je ne sais par où m'y prendre pour trouver quelqu'un qui m'apprenne des nouvelles de votre santé. J'oserai, monsieur, vous la recommander avec les plus pressantes instances, et vous conjurer d'éviter les grandes applications qui vous épuisent, qui vous empêchent de dormir, et dont vous craignez même pour l'avenir de fâcheuses suites. Si je ne réglais mon zèle par la discrétion, je prendrais encore la liberté de vous demander quelle espérance on doit avoir pour votre retour. Je suis, monsieur, avec toute la sou-

mission et tout le respect imaginable, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

F. de Salignac Fénelon (2).

(2) C'est ainsi qu'il signait alors, ou même simplement *F. de Salignac*. Plus tard, ses lettres sont signées *l'abbé de Fénelon*.

2.

AU MARQUIS ANTOINE DE FÉNELON, SON ONCLE.

Sur la mort du Marquis de Saint-Abre, oncle maternel de Fénelon, et sur quelques démarches qu'on voulait faire en sa faveur.

A Carenac, ce 13 juillet (1674.)

Je crois, monsieur, que vous aurez été touché en apprenant la mort de M. de Saint-Abre (1), qui a suivi de bien près celle de son pauvre fils. Je ne doute pas même que vous n'ayez beaucoup de compassion pour ce qui reste de cette famille désolée. Je sais si peu en particulier ses besoins, et ce qu'il y a à faire présentement pour elle, que je ne puis, monsieur, vous demander aucun secours déterminé, et que je me borne, par nécessité, à vous supplier instamment de lui rendre en général tous les bons offices dont votre charité et votre bonté pourront vous faire

(1) Le Marquis de Saint-Abre, frère de la mère de Fénelon, était Lieutenant-Général, et Gouverneur de Salces en Roussillon. Il fut tué le 6 juin 1674, à la bataille de Sintzheim, où il commandait l'aile droite.

aviser. Ce triste accident, auquel je suis extrêmement sensible, m'a fait faire bien des réflexions chrétiennes, dont j'espère vous rendre compte avec beaucoup de consolation, lorsque j'aurai l'honneur de vous voir.

Cependant, monsieur, mon frère de Salagnac a une vue dont le succès me paraît difficile, mais avantageux et à lui et aux pauvres enfans de M. de Saint-Abre. Mon frère croit qu'on ne donnera le gouvernement de Salces qu'à une personne qui se chargera de la récompense de ces enfans, et que cette condition onéreuse empêchera qu'on ne donne ce gouvernement à ceux qui peuvent, par leurs services, le mériter en pur don. C'est ce qui lui a donné la pensée de profiter de l'alliance des deux familles, et de faire demander au Roi sur ce pied ledit gouvernement, offrant de se charger du paiement des enfans. Il se promet de le faire bien mieux qu'un autre. Je vous avoue, monsieur, que je regarde ce projet comme difficile; mais je conviens aussi, avec le reste de la famille, que le succès en serait fort souhaitable. Si mes cousins doivent obtenir quelque récompense pour ce gouvernement, je croirais leur rendre un bon service, de leur procurer l'avantage d'avoir affaire à mon frère, qui faciliterait la chose, et qui en userait très-bien avec eux. D'ailleurs, ce gouvernement serait fort considérable, et pour mon frère, qui souhaite passionnément de profiter d'une si belle occasion de se faire faire un don par sa femme, et pour toute la famille, à qui il en reviendrait de la considération. Je crois, monsieur, que mon frère s'adressera à M. de Noailles, qui a plus d'occasion qu'un

autre de rendre témoignage de lui ; et il espère, monsieur, que vous voudrez bien faire agir aussi pour cela tous ceux de vos autres amis que vous jugerez à propos d'employer.

Vous verrez, monsieur, la lettre que M. de Sarlat avait écrite à M. de Saintes, sur le reproche que M. de Saintes lui avait fait, de ce qu'il le faisait solliciter pour moi au préjudice de leur serment commun. Il est certain que M. de Saintes a paru, en cela, beaucoup plus scrupuleux qu'il ne l'est dans le fond ; car en même temps qu'il se plaignait de la sorte, il agissait secrètement pour l'abbé de Saint-Luc, lequel m'a dit lui-même qu'il ne s'était présenté aux Évêques, que sur la parole positive que M. de Saintes lui avait donnée de se charger du succès. Il faut ajouter à cela, que M. de Sarlat a pu, sans blesser aucune des règles, avertir les Évêques que j'ai dessein de me présenter à eux, leur exposer même ce qui peut m'attirer leur voix (2), et prévenir outre cela les personnes de crédit, afin que, dans la suite, elles ne prissent point d'engagement d'en servir d'autres : toutes ces choses laissant les Évêques dans une entière liberté, et ces sollicitations, qui sont même bien plus du reste de la famille que de M. de Sarlat, n'ayant jamais tendu à faire rien promettre à M. de Saintes, il n'a pas dû se plaindre qu'on n'a pas eu assez d'égard à son serment. Vous ferez, monsieur, de tout cela l'usage que vous croi-

(2) L'Evêque de Sarlat, oncle de Fénelon, voulait le faire nommer député à l'assemblée du clergé.

rez le meilleur. Quand vous verrez M. de Saintes, je crois qu'il serait important de lui parler de l'abbé de Marillac, afin de voir si les prétentions de celui-ci rendront ce Prélat contraire aux miennes. Si vos affaires, monsieur, vous conduisent du côté de Luçon ou de Poitiers, j'espère que vous aurez la bonté de parler aux Évêques de ces deux endroits. Pour M. de La Rochelle, on croit qu'il n'aurait pas beaucoup de peine à s'expliquer sur ses dispositions présentes, sans s'engager à aucune exécution dans le temps. Il serait fort utile de tirer cela de lui.

Mon frère n'est pas encore revenu des côtes de Guyenne, où il était allé avant que j'arrivasse.

Je suis toujours, monsieur, avec un respect, un attachement et une soumission filiale, votre, etc.

3.

A LA MARQUISE DE LAVAL.

Il lui fait le récit de sa pompeuse entrée à Carenac (1).

22 mai 1681.

Oui, madame, n'en doutez pas, si je suis un homme destiné à des entrées magnifiques, vous savez celle qu'on m'a faite à Bellac dans votre gouvernement;

---

(1) Cette lettre fut sans doute écrite de Carenac, bourg du Querci, sur la Dordogne, où Fénelon se rendit en 1681, pour prendre possession du prieuré de ce lieu, que l'Evêque de Sarlat, son oncle, venait de lui résigner. (Voyez l'*Histoire de Fénelon*, liv. I, n. 19, etc.)

je vais vous raconter celle dont on m'a honoré en ce lieu. M. de Roufillac, pour la noblesse; M. Bose, curé, pour le clergé; M. Rigaudi, prieur des moines, pour le corps monastique; et les fermiers de céans, pour le tiers-état, viennent jusqu'à Sarlat me rendre leurs hommages. Je marche accompagné majestueusement de tous ces députés; j'arrive au port de Carenac, et j'aperçois le quai bordé de tout le peuple en foule. Deux bateaux, pleins de l'élite des bourgeois, s'avancent, et en même temps je découvre que, par un stratagème galant, les troupes de ce lieu les plus aguerries s'étaient cachées dans un coin de la belle île que vous connaissez : de là elles vinrent en bon ordre de bataille me saluer, avec beaucoup de mousquetades. L'air est déjà tout obscurci par la fumée de tant de coups, et l'on n'entend plus que le bruit affreux du salpètre. Le fougueux coursier que je monte, animé d'une noble ardeur, veut se jeter dans l'eau; mais moi, plus modéré, je mets pied à terre. Au bruit de la mousqueterie est ajouté celui des tambours. Je passe la belle rivière de Dordogne, presque toute couverte des bateaux qui accompagnent le mien. Au bord m'attendent gravement tous les vénérables moines en corps; leur harangue est pleine d'éloges sublimes; ma réponse a quelque chose de grand et de doux. Cette foule immense se fend pour m'ouvrir un chemin; chacun a les yeux attentifs, pour lire dans les miens quelle sera sa destinée. Je monte ainsi jusques au château, d'une marche lente et mesurée, afin de me prêter pour un peu plus de temps à la curiosité pu-

blique. Cependant mille voix confuses font retentir des acclamations d'allégresse, et l'on entend partout ces paroles : Il sera les délices de ce peuple. Me voilà à la porte déjà arrivé, et les consuls commencent leur harangue par la bouche de l'orateur royal. A ce nom, vous ne manquez pas de vous représenter ce que l'éloquence a de plus vif et de plus pompeux. Qui pourrait dire quelles furent les grâces de son discours? Il me compara au soleil : bientôt après je fus la lune; tous les autres astres les plus radieux eurent ensuite l'honneur de me ressembler; de là nous vînmes aux élémens et aux météores, et nous finîmes heureusement par le commencement du monde. Alors le soleil était déjà couché, et pour achever la comparaison de lui à moi, j'allai dans ma chambre pour me préparer à en faire de même.

4.

A LA MARQUISE DE LAVAL

Sur un plaidoyer burlesque qu'il a entendu à Sarlat.

Issigeac (1), 16 juin (1681.)

On n'a pas tous les jours un grand loisir, et un sujet heureux pour écrire en style sublime. Ne vous étonnez donc pas, madame, si vous n'avez pas vu chaque semaine une relation nouvelle de mes aven-

(1) Petite ville du Périgord, où l'Evêque de Sarlat avait une maison de campagne.

tures ; tous les jours de la vie ne sont pas des jours de pompe et de triomphe. Mon entrée dans Carenac n'a été suivie d'aucun événement mémorable ; mon règne y a été si paisible, qu'il ne fournit aucune variété pour embellir l'histoire. J'ai quitté ce lieu-là pour venir trouver ici M. de Sarlat, et j'ai passé à Sarlat en venant. Je m'y suis même arrêté un jour, pour y entendre plaider une cause fameuse, par les Cicérons de la ville. Leurs plaidoyers ne manquèrent pas de commencer par le commencement du monde, et de venir ensuite tout droit par le déluge jusqu'au fait. Il était question de donner du pain, par provision, à des enfans qui n'en avaient pas. L'orateur qui s'était chargé de parler aux juges de leur appétit, mêla judicieusement dans son plaidoyer beaucoup de pointes fort gentilles avec les plus sérieuses lois du Code, et les métamorphoses d'Ovide avec des passages terribles de l'Écriture sainte. Ce mélange, si conforme aux règles de l'art, fut applaudi par les auditeurs de bon goût. Chacun croyait que les enfans feraient bonne chère, et qu'une si rare éloquence allait fonder à jamais leur cuisine. Mais, ô caprice de la fortune ! quoique l'avocat eût obtenu tant de louanges, les enfans ne purent obtenir du pain. On appointa la cause, c'est-à-dire, en bonne chicane, qu'il fut ordonné à ces malheureux de plaider à jeûn, et les juges se levèrent gravement du tribunal pour aller dîner. Je m'y en allai aussi, et je partis ensuite pour apporter à Monseigneur vos lettres. Je suis arrivé ici presque *incognito*, pour épargner les frais d'une entrée. Sur les sept heures du matin, je sur-

pris la ville ; ainsi il n'y a ni harangue ni cérémonie dont je puisse vous régaler. Que ne puis-je, pour réjouir mademoiselle de Laval, vous faire part des fleurs de rhétorique qu'un prédicateur de village répandit naguère sur nous, ses auditeurs infortunés ! mais il est juste de respecter la chaire plus que le barreau.

L'ami Seron est bien le bon ami d'avoir guéri cette demoiselle, qui doit vous être si chère. Pour moi, je lui en sais le meilleur gré du monde, et parmi les obligations que je lui ai, je lui alloue cette cure comme faite à ma propre personne. Je voudrais bien pouvoir me réjouir de même, en toute sûreté, de la guérison de M. votre père (2); mais vous n'en parlez pas d'un ton assez ferme pour finir mon inquiétude. Ne soyez pas, s'il vous plaît, aussi rigoureuse contre l'Anglaise, que les juges de Sarlat le furent contre les enfans. Si elle est malade, il la faut mettre chez les Hospitalières, et si elle est guérie, mettez-là chez madame Finet. Répondez pour elle, et je vous promets que je mettrai ordre promptement au paiement de la somme que vous aurez promise. Quand vous écrirez en Anjou, souvenez-vous de moi, pour faire en sorte qu'on s'en souvienne un peu en ce pays-là. Au surplus, venez nous voir, venez vite. Je vous envoie la lettre que vous m'avez conseillé d'écrire à M. Jasse. Je ne sais point son adresse, puisqu'il n'est plus à l'hôtel de Conti. Souffrez un billet pour mademoiselle de Martel; je le lui enverrais en droiture, si

(2) Le Marquis Antoine de Fénelon.

je ne craignais que madame de Vibraye aura quitté son petit hôtel.

Je vous remercie de ce que vous me mandez pour Rouffillac, et je vous en suis sincèrement très-obligé, sans vouloir néanmoins que vous vous gêniez. Dès que vous le pourrez, donnez-nous une réponse décisive, parce qu'il est pressé de faire quelque chose de son fils. C'est un joli garçon, et il craint, avec raison, pour lui l'oisiveté du village.

5.

A LA MARQUISE DE LAVAL.

Il s'abandonne entièrement à elle pour le soin de quelques affaires temporelles.

A Versailles, 11 septembre (1689.)

Adenet vous dira tout, madame, excepté ce que je ne puis vous bien dire moi-même, qui est ma honte et ma reconnaissance. Encore une fois, ne vous embarrassez point de venir ici ; car je déroberai bien un soir pour aller coucher à Paris. Vous avez une faible santé, mille affaires, les miennes par dessus ; ne vous gênez pas. Pour toutes les choses à décider, décidez, et ne songez pas que je sois au monde pour me consulter sur les choses qui me regardent. Je voudrais bien vous donner quelques secours pour celles qui vous regardent ; mais je ne suis bon qu'à donner de la peine. Je meurs d'envie de vous entretenir, et d'embrasser mon petit homme (1).

---

(1) Le fils de la Marquise, alors âgé de trois ans.

6.

A LA MARQUISE DE LAVAL.

Il expose à la Marquise l'état de gêne où il se trouve.

A Versailles, jeudi 6 octobre (1689.)

Je ne reçois point de vos nouvelles, madame; je sais pourtant que vous vous portez bien. Cela me fait croire que vous songez à partir sans venir ici, ou que vous voulez me surprendre. Sur tout cela, je n'ai qu'à souhaiter que vous fassiez sans façon ce qui vous conviendra le mieux. J'attends toujours les comptes qui m'apprendront l'état de mes affaires. De ce côté-ci, elles ne sont pas trop bonnes; car nous voici en un temps où l'on ne peut éviter de faire des provisions. J'ai été obligé de donner pour cela près de cinq cents francs; après quoi il ne me reste plus d'argent, que vingt pistoles pour le courant de toute ma dépense, et je ne sais si je pourrai avoir de l'argent de la cour au retour de Fontainebleau. Cependant il a fallu que j'aie encore depuis peu donné dix louis d'or aux valets de pied du Roi pour l'entrée du carrosse. Il faut encore une fois vous importuner du détail de mes affaires. Voici ce que j'en sais en gros : l'argent que j'ai dépensé, et que je dépense encore actuellement, et sur lequel j'ai payé mes chevaux, vient ou de ma sœur, ou de quarante-cinq pistoles d'or que M. de La Buxière me donna, et pour le remplacement desquelles je lui donnai sur-le-champ une

lettre de change de cinq cents livres, qui font à peu près l'équivalent. Pour le reste, vos gens ont reçu

	liv.
En une lettre de change de Carenac.	1000
De madame de Langeron.	2000
De M. Lange.	5000
Des religieuses de Sarlat.	1200
De la vente de mes petits chevaux et du carrosse.	»»
Monte le tout à.	9200

Pour mes comptes du maître d'hôtel, je suis exactement l'ordre que vous m'avez conseillé, et j'espère devenir assez économe. Ayez soin de votre santé. Notre petit Prince n'est point encore guéri, quoique la fièvre ne marque presque plus. Donnez-moi de vos nouvelles et de celles de notre cher petit bon homme, que j'aime tendrement. Comptez, ma très-chère cousine, que je crois devoir être toute ma vie autant à vous qu'à moi-même.

7.

A LA MARQUISE DE LAVAL.

Il l'engage à expédier promptement quelques affaires de famille.

A Versailles, 26 octobre (1690.)

Vous ne devez point douter, ma chère cousine, de l'attachement et de la confiance avec laquelle je suis à vous : mais je ne puis rien sur toutes les tristes affaires dont vous me parlez. Une personne d'un

aussi bon esprit que vous, doit bien voir que personne n'y peut remédier dans le temps présent. Il faut donc être touché des maux inévitables, et les souffrir avec patience.

Pour vos affaires avec M. de Chevry, j'ai seulement pressé La Buxière, et vous savez que ce n'est rien. Il n'a jamais avancé aucune affaire en sa vie, et il ne commencera pas à l'âge où il est. Si vous voulez que les vôtres durent, vous n'avez qu'à le laisser continuer. Je vous avoue que je serai ravi, si vous pouvez finir promptement avec mon neveu; car cette succession m'est insupportable. Je la ruine en la gardant, et je fais tort à tous ceux à qui elle doit. Ainsi j'aime mieux avoir plus tard l'honneur de vous voir, et apprendre bientôt une fin. Mon neveu m'a mandé qu'il doit passer ici le 25 ou le 26, qui est aujourd'hui, pour s'en aller à Manot (1). Au nom de Dieu, sortez d'affaires. Je lui parlerai dans les termes les plus forts : vous pourrez ensuite venir traiter avec M. de Chevry. Tout ce que vous ferez, sans venir vous-même lui dire vos raisons, et lui faire vos offres, est inutile. Il me tarde de vous revoir et de vous entretenir; car en vérité, ma chère cousine, quoique vous en puissiez penser, je ne fus jamais à vous avec plus de zèle et de reconnaissance que j'y suis.

Depuis cette lettre écrite, je viens de voir mon

(1) Bourg de France dans l'Angoumois, près de Confolens, où demeurait quelque proche parent, peut-être un frère de Fénelon. Il en est souvent question dans cette section de la Correspondance.

neveu, qui s'en va droit à Manot, et qui de là veut aller vous voir au plutôt. Je souhaite de tout mon cœur, ma très-chère cousine, qu'il porte à vos affaires un esprit de paix et d'égards pour vous, dont vous puissiez être contente. Je lui ai fait entendre que rien ne pouvait me toucher plus sensiblement, et m'engager d'une manière plus pressante dans tous ses intérêts. Il m'a paru vouloir vous plaire, et chercher avec inclination ce qui finira les affaires et facilitera l'union.

8.

A LA MARQUISE DE LAVAL.

Il l'engage à accepter une place de dame d'honneur chez la Princesse de Condé.

A Versailles, 19 décembre (1690.)

Vous aurez déjà su, ma très-honorée cousine, que nous avons perdu madame de Langeron. Après plusieurs rechutes, contre lesquelles elle ne s'est jamais assez précautionnée, enfin elle est morte plus promptement qu'on ne l'aurait cru. Je m'imagine qu'on vous demandera une procuration, parce qu'elle vous avait nommée exécutrice de son testament. Elle m'avait nommé aussi, et j'ai donné ma procuration au neveu de M. de Gourville. Cette mort a donné à M. le Prince et à madame la Princesse (1) une vue sur la-

(1) Henri-Jules de Bourbon, fils du Grand-Condé, et Anne de Bavière sa femme, fille de la célèbre Anne de Gonzague, Princesse Palatine.

quelle je vous demande une prompte réponse et un grand secret. Ils vous estiment; ils vous désirent pour dame d'honneur, et je crois qu'ils n'oublieraient rien pour vous donner dans cette place tous les agrémens et toutes les marques de confiance qui dépendraient d'eux. Je puis même vous dire simplement, que M. le Prince vous ferait infiniment mieux qu'à tout autre, parce qu'il croit que je suis fort bien ici. A tout cela je comprends que vous répondrez, que cette place n'est pas trop honorable pour le nom de Laval que vous ne voulez pas avilir, et que vous craignez de nuire à M. votre fils auprès du Roi, en vous attachant à la maison de M. le Prince. Voici ma réponse à ces deux difficultés. Pour le Roi, j'ai commencé par m'adresser à lui en secret; je lui ai expliqué l'embarras de vos affaires, et j'ai ajouté que rien ne pourrait vous obliger à prendre cet attachement, si M. votre fils était dans un âge plus avancé : mais vous ne pouvez rien faire pour son service, et M. votre fils sera élevé dans la pensée de n'être jamais qu'à lui seul. Il a conclu que vous feriez très-bien d'accepter, et il a agréé que j'entrasse dans cette affaire pour l'avancer. Ainsi voilà la première difficulté entièrement levée. Venons à la seconde. J'ai consulté M. de Luxembourg, comme le chef de la maison de M. votre fils, et par conséquent le plus intéressé à soutenir le nom. Je lui ai dit combien je croyais que vous auriez de délicatesse pour ne rien faire qui rabaissât la maison où vous êtes entrée. Il m'a répondu que la parenté avec M. le Prince, et l'amitié ancienne de madame la Princesse pour vous

levaient les difficultés; que vous seriez sur le pied d'amie et de parente, autant que de dame d'honneur; que vous auriez des appointemens bien payés, un logement, une table, avec toutes les commodités que vous connaissez, et une protection fort utile dans vos affaires, à la tête desquelles Gourville paraîtrait de la part de M. le Prince. Il ajouta que vous ne rabaisseriez point la naissance de M. votre fils par cet engagement; et qu'au contraire le principal honneur que vous puissiez lui faire, était de vous mettre au large, pour lui préparer plus de bien. Je lui dis que madame de Roquelaure pourrait bien se déchaîner contre cette affaire. Il me répondit que, quand on la divulguerait, il se déclarerait, et prierait M. de Roquelaure de retenir madame sa femme (2). J'oubliais de vous dire que j'ai fait entendre au Roi que vous compteriez sur les honneurs du carrosse et de la table, comme sur des choses non-seulement dues au nom de Laval, mais encore convenables à votre naissance. Vous savez que je les ai chez M. le Duc de Bourgogne : ainsi cela ne souffre aucune difficulté. Vous connaissez mieux que personne les commodités de l'hôtel de Condé. Mesdemoiselles de Langeron vous désirent passionnément. Vous comprenez bien la joie que j'aurai, si cela vous rapproche de nous, et me met à portée de vous voir souvent. Enfin vous savez combien on est libre avec madame la Princesse, et que vous ne serez point assujettie à des cho-

(2) Marie-Louise de Laval, Duchesse de Roquelaure, était belle-sœur de la Marquise de Laval.

ses qui poussent trop loin votre faible santé. Au contraire, je compte que vous pourrez trouver dans cette maison une prompte fin de toutes vos mauvaises affaires, et un repos très-doux pour l'esprit et pour le corps. La misère des temps, et l'embarras des procès vous dévorent : tirez-vous de ces deux peines. Il faut couper court à tous les procès, et vivre de l'hôtel de Condé ; les terres s'emploieront à payer. Prompte réponse. Mille fois tout à vous.

9.

A LA MARQUISE DE LAVAL.

Il la presse de nouveau d'accepter la place de dame d'honneur

A Versailles, 30 janvier (1691.)

Il faut, madame, que je me sois bien mal expliqué ; car j'ai cru vous avoir mandé bien positivement que le Roi avait agréé votre engagement avec madame la Princesse, en sorte que cela ne porterait jamais ombre de préjudice à M. votre fils. Le Roi a parlé si décisivement, et avec tant de sincérité là-dessus, que je ne pourrais plus, avec aucune bienséance, alléguer cette raison de votre refus. Je ne saurais aussi alléguer celle de la famille de Laval ; car M. de Luxembourg m'a dit qu'il me répondait de madame de Roquelaure même, par M. de Roquelaure qui est fort son ami.

Pour la lieutenance de Roi, vous savez qu'après que j'eus parlé au Roi, le P. de La Chaise lui reparla,

et qu'ensuite ce Père nous dit qu'il n'y avait rien à espérer, et que le Roi lui avait paru fatigué de cette demande pour un petit enfant qui n'avait ni titre ni besoin pressé pour obtenir des grâces. Depuis ce temps-là, je n'avais pas seulement ouï parler de la lieutenance de Roi, et je ne croyais pas même qu'il vous en restât aucune pensée. Le Roi l'a donnée à M. de Lostanges, quelques jours avant que M. de Noailles lui parlât du Chevalier (1), pour le faire exempt. Ainsi l'un n'a eu certainement aucun rapport à l'autre. D'ailleurs je n'ai eu nulle part à l'affaire du Chevalier; M. de Noailles l'avait embarquée dès le Roussillon. Il m'en écrivit : je lui ai toujours fait des difficultés, et si j'eusse eu à choisir selon mon goût, il n'aurait jamais été dans cette place, où je suis responsable de sa conduite, et où il ne peut me donner que beaucoup de dégoûts. Mais de bonne foi, indépendamment de tout cela, la lieutenance de Roi était déja donnée, et vous ne pouviez l'avoir. Reste à savoir si vous persistez dans votre refus pour madame la Princesse. En cas que vous persistiez, il faudra que j'allègue à M. le Prince, à M. de Luxembourg, et au Roi même, votre mauvaise santé. Je tiendrai les choses en suspens le plus long-temps que je pourrai. La chose est secrète, et je crois que peu de gens la sauront. Il faut que vous comptiez qu'il y aura plusieurs femmes des meilleures maisons du

(1) Le Chevalier, depuis Comte de Fénelon, est Henri-Joseph, frère puîné de l'Archevêque de Cambrai, nommé depuis peu exempt des gardes du corps du Roi.

royaume, qui désireront cette place, et qui la trouveront fort commode, par le logement, la table et les équipages. Mais je ne prétends vous donner aucune pente là-dessus; car je n'y ai regardé que le soutien de vos affaires délabrées, et la joie de vous voir rapprochée d'ici. Vous devez me pardonner ma peine de vous voir accablée de soins et de procès, avec la nécessité de demeurer à la campagne. D'ailleurs je ne souhaite que ce qui vous conviendra le mieux, et je crois, comme vous, qu'à choses égales, il vaut mieux être à soi qu'à autrui.

J'avais dit à M. de La Buxière, qu'il m'était impossible d'agir pour les enrôlemens forcés de votre terre, et je croyais qu'il vous l'aurait mandé, pour me soulager dans un état d'occupation où les lettres me surchargent beaucoup. Pardon de vous avoir fait de la peine par mon silence. Si je vous avais entretenue, vous conviendriez que je ne puis agir dans cette nature d'affaires. Je suis ravi de votre bonne santé, et de celle du cher enfant. Je suis toujours, ma chère cousine, à vous sans réserve, comme j'y dois être toute ma vie.

Si je puis, j'attendrai encore votre réponse sur madame la Princesse : mais ne vous gênez pas; suivez librement votre goût pour refuser.

10.

A LA MARQUISE DE LAVAL.

Sur les raisons qui empêchent la Marquise d'accepter la place qu'on lui offre, et sur les embarras domestiques de Fénelon.

A Versailles, 31 mars (1691.)

Comme M. le Prince ni madame la Princesse ne m'ont jamais parlé eux-mêmes sur leur désir de vous avoir, je n'ai pu, madame, leur expliquer vos conditions. Il n'y a jamais eu que Mlle de Langeron à qui madame la Princesse a parlé, et l'abbé de Maulevrier à qui M. le Prince a fait parler par Gourville. J'ai donné à Mlle de Langeron et à l'abbé de Maulevrier une lettre fort ample ou mémoire, dans lequel j'avais expliqué de mon mieux tout ce qu'on pouvait faire entendre honnêtement sur votre besoin de faire une grosse dépense au-delà des deux mille écus, et par conséquent sur la nécessité où vous étiez de renoncer avec regret à cet emploi, à moins qu'on n'ajoutât quelque autre somme à celle-là, pour proportionner les appointemens à ce que vous seriez contrainte de dépenser. J'appuyais sur l'extrême délicatesse de votre santé, et d'un autre côté, sur la passion que vous avez d'accommoder les affaires de M. votre fils pendant qu'il est enfant. Cette lettre était faite pour être vue, et pour leur donner envie d'aller plus loin qu'ils n'avaient résolu sur les appointemens. Elle a été vue, mais elle n'a eu aucun succès, et on m'a mandé pour toute réponse, qu'il ne fallait plus son-

ger à cette affaire. J'attendrai encore le retour de M. le Prince, pour voir si on ne renouera rien; après quoi, si leur parti est pris, je dirai à M. de Luxembourg que vous étiez prête à entrer dans cette affaire, à cause qu'il l'avait approuvée; mais que vous n'y avez pas trouvé la subsistance avantageuse qu'on espérait. Pour le Roi, il suffira qu'il sache à loisir que votre santé ne vous a pas permis d'accepter cet emploi, qui a d'assez grandes sujétions.

Par le mémoire que La Buxière m'a fourni de votre part, je vous devais environ douze cents livres en tout, sur quoi j'ai payé à La Buxière mille francs : reste environ deux cents livres, que je paierai à votre décharge à M. l'abbé de Langeron, le plutôt que je pourrai. Vous pouvez juger que je fais d'assez grands efforts pour m'acquitter, puisque j'ai déjà payé, depuis un an et demi, cinq mille francs à Lange, deux mille à madame de Langeron, treize cents livres aux religieuses de Sarlat, et à vous mille francs; le tout sans avoir reçu un sou de grâce au-delà de mes appointemens, et ne touchant presque plus rien de Carenac, qui est ruiné sans ressource. Aussi ai-je fait dans ma dépense des retranchemens bien nouveaux pour ma place. Mais la justice est la première de toutes les bienséances. Je dois encore une grosse somme à mon libraire : il faut que j'achète de la vaisselle d'argent, et que je vous paie les choses que vous m'avez prêtées, et qui s'usent.

J'envoie à La Buxière un projet d'acte dont il vous rendra compte. Je continue à vous conjurer de penser sérieusement et promptement à vos affaires avec

mon neveu. Ayez soin de votre santé, ma chère cousine. J'embrasse le cher enfant. Je vous suis toujours absolument dévoué.

11.

A LA MARQUISE DE LAVAL.

Il la prie de ne compter aucunement sur lui pour solliciter une charge en faveur de son fils.

A Versailles, le 17 avril (1691.)

M. de Lostanges, à qui le Roi avait donné la lieutenance de Roi de la Marche, a été tué au siége de Mons. Ainsi voilà cette charge vacante, comme auparavant, et par conséquent madame de Laval dans les mêmes termes où elle était. Elle sait bien que je ne dois ni ne puis, en l'état où je suis, demander des grâces au Roi. Si j'en avais quelqu'une à demander, ce ne serait pas pour moi, ce serait pour elle et pour M. son fils : mais je ne puis me relâcher d'une règle étroite, que la bienséance de mon état, et ce que le Roi attend de moi m'engagent à suivre. J'avertis donc madame de Laval, afin qu'elle puisse faire agir suivant qu'elle croira qu'il lui convient de le faire pour M. son fils. Je la supplie même de ne compter pour rien mes sentimens. Il est vrai que je crois que les démarches qu'on ferait, ou qu'on ferait faire, seraient inutiles. Le Roi ne donne point des charges à des enfans, surtout quand les pères n'ont point été tués dans le service, qu'ils n'ont eu même rien de distingué dans le service, et que ce

ne sont point des charges de sa maison; car pour les anciens domestiques, il les traite d'une manière bien différente du reste des gens. C'est suivant cette règle que le Roi a toujours rejeté tout ce qu'on lui a dit en faveur du fils de madame de Laval pour cette lieutenance de Roi.

Voilà, madame, une espèce de mémoire que j'avais fait d'abord. Je vous l'envoie tel que je l'ai fait. En vérité, je voudrais de tout mon cœur pouvoir agir pour M. votre fils : mais quand il s'agirait de ma vie, je ne demanderais rien au Roi. Si je pouvais vous entretenir, vous conviendriez que je ferais une extrême faute de faire autrement. D'ailleurs je suis fort persuadé que ma demande n'aurait aucun succès. Donnez-moi des nouvelles de votre santé, qui m'est toujours très-chère, et ne cessez point d'aimer le cousin, qui est aussi dévoué qu'il le doit être.

12.

A LA MARQUISE DE LAVAL.

Témoignage d'amitié.

A Versailles, 7 juillet (1692.)

Je vois bien, ma chère cousine, que vous nous méprisez, et que vous n'avez pas d'envie de nous venir voir, puisque vous laissez finir ce temps si commode de notre solitude. Le Roi sera ici le mercredi de la semaine prochaine. Je voudrais être libre de m'aller venger de votre indifférence, en vous importunant à Paris; mais je ne puis quitter mon devoir.

Je vous dois bien des remercîmens, et à la mère prieure des Carmélites, pour les tablettes; qui ne m'ont pourtant pas fait dormir. Présentement je ne me porte pas mal pour une espèce d'homme comme moi.

13.

A LA MARQUISE DE LAVAL.

Il désire avoir un compte exact de ce qu'il doit à la Marquise.

A Versailles, 10 juillet (1692.)

Je vous renvoie, ma chère cousine, la vaisselle que vous avez eu la bonté de me prêter si long-temps. Je ne saurais vous renvoyer de même les autres choses que j'ai usées depuis trois ans. Comme vous en avez le mémoire, je vous conjure, avec la dernière instance, d'en régler le prix, et de vouloir bien le joindre au compte de ce que je vous devais. D'ailleurs, ne croyez point que ce soit un défaut de confiance; il n'y a personne à qui je voulusse devoir comme à vous. Je vous dois trop, pour avoir là-dessus aucune mauvaise délicatesse; mais un compte final est absolument nécessaire pour voir clair dans ma petite économie, et pour prendre mes mesures justes. Ne vous mettez point en peine de faire ce compte exactement, ni de me le montrer en détail. Pourvu que la somme soit fixée, il ne m'importe de combien elle sera. Jusqu'à ce qu'elle soit arrêtée précisément, je serai dans une vraie inquiétude, dont vous pouvez me soulager par un demi quart d'heure d'attention

à finir ce compte. Faites-moi donc cette grâce au plutôt. Je vous la demande aussi fortement qu'on peut demander quelque chose, et vous me mettriez dans une peine très-sensible, si vous me la refusiez. Je commence enfin à croire que vous ne voulez point venir me voir. Nous avons encore, avant l'arrivée du Roi, un temps fort libre et fort commode. Je voudrais avoir un équipage à vous envoyer. Comment se porte notre cher petit homme ?

14.

AU CHEVALIER (DEPUIS COMTE) DE FÉNELON, SON FRÈRE.

Il lui témoigne l'intérêt qu'il prend à tout ce qui peut le toucher.

A Versailles, 4 juin (1693.)

Madame de Laval m'a appris de vos nouvelles, mon très-cher frère, et m'a fait grand plaisir. Donnez-m'en vous-même, quand vous en aurez le loisir, et apprenez-moi ce qui vous pourra toucher; car je m'y intéresse comme je le dois. Si par hasard vous étiez ou blessé ou malade, il faudrait d'abord me le faire mander. J'ai vu ici M. l'abbé Du Bois (1), et fait ma cour à M. le Duc de Chartres, avant leur départ (2).

---

(1) L'abbé Du Bois avait été sous-précepteur du Duc de Chartres, depuis Duc d'Orléans, et Régent pendant la minorité de Louis XV, temps auquel cet abbé devint Archevêque de Cambrai, Cardinal, et premier Ministre.

(2) Le Duc de Chartres commandait cette année la cavalerie dans l'armée de Flandre.

Cultivez-les, et profitez sans empressement de toutes les occasions naturelles pour voir bonne compagnie. Il vaut mieux être seul, que d'en voir de mauvaise. Si madame de Laval s'en va dans ses terres, vous pouvez vous adresser à moi pour les choses que vous seriez embarrassé de faire faire à Paris. Je voudrais vous pouvoir témoigner plus solidement l'estime et l'amitié avec laquelle je suis tout à vous.

15.

A LA MARQUISE DE LAVAL.

Il approuve les dispositions du Chevalier de Fénelon, son frère, à l'égard de la Marquise.

A Noisy, 29 juillet (1693.)

J'ai reçu d'autres nouvelles du Chevalier (1) par l'abbé Du Bois; il m'assure qu'il n'a point de fièvre, que tout va à souhait, et qu'il me répond de la parfaite guérison. M. le Duc de Chevreuse me mande qu'il a vu Reaux. Si le Chevalier va à Namur, M. de Chevreuse lui témoignera toute l'amitié qu'il a pour moi. Celle que j'ai pour le Chevalier n'est point bles-

(1) On a déjà vu que le Chevalier, dont il est question dans cette lettre et dans plusieurs des suivantes, était le propre frère de l'Archevêque de Cambrai. La Marquise de Laval l'épousa en secondes noces vers la fin de 1693. Nous déterminons l'époque de ce mariage par les lettres du 5 décembre 1693 et du 15 janvier 1694, dans lesquelles Fénelon donne à la Marquise le nom de *sœur*. Le Moréri se trompe en le plaçant au 23 février 1694. Ce mariage demeura secret pendant assez long-temps; on ignore pourquoi.

sée, ma chère cousine, par les choses qu'il vous écrit, et que vous m'avez confieés. J'entre dans les raisons qu'il a d'être touché de tout ce que vous avez fait pour lui, et je lui sais bon gré d'avoir le cœur fait comme il doit l'avoir. Aussi lui ai-je témoigné, par ma dernière lettre, plus de cordialité et d'attachement que je ne l'ai jamais fait. Je suis persuadé qu'il m'aime. Je ne l'ai jamais haï. Il y a eu des temps où je n'ai pas estimé sa conduite, et je crois que je n'avais pas de tort. Elle est, Dieu merci, bien changée, et mon cœur aussi pour lui. Encore une fois, je l'aime, je crois qu'il m'aime, et je suis ravi, ma chère cousine, que sa confiance et son attachement principal se tourne vers vous. J'ai une sensible joie de ce qu'il pense à son salut. Je lui écris deux mots là-dessus, sans vouloir le prêcher. Nous pourrons bien être encore ici quelque temps, et par conséquent hors d'état de vous voir. J'en suis fâché; car je voudrais bien pouvoir un peu causer avec vous. Je tâcherai de vous aller voir après notre retour, ou bien je vous prierai de venir à Versailles avec le vénérable Dindin, que j'embrasse tendrement.

16.

A LA MARQUISE DE LAVAL.

Il désire qu'elle termine promptement ses affaires, et qu'elle fasse élever son fils avec un de ses neveux.

A Versailles, 14 septembre (1693.)

Je fus bien fâché hier, ma chère cousine, de vous avoir quittée avec tant de précipitation, et de n'a-

voir pas pu prévoir que les Princes demeureraient long-temps au Val-de-Grâce. J'ai été véritablement touché de notre séparation, et il me tarde que je puisse vous revoir fixe et tranquille en ce pays. Je vous conjure, au nom de Dieu, de ne rien épargner pour vous donner quelque repos. Ayez soin de votre santé dans ce voyage (1), et revenez le plutôt que vous pourrez. Mais tâchez, pendant que vous serez sur les lieux, de vous mettre en état de n'avoir pas besoin de faire de si longues absences de Paris. Pour Reaux, je serai ravi qu'il apprenne assez à écrire pour me convenir. Avec l'esprit qu'il a, et des doigts comme un autre, il en peut venir à bout en peu de temps. Vous savez que mon inclination pour lui est ancienne : elle augmente, et je crois que de son côté il serait fort content avec moi. Mais il faut qu'il sache écrire, avec un homme écrivain de son métier, comme moi. Tout le reste ira bien.

Dans les mesures que vous prendrez pour M. votre fils, vous m'obligerez beaucoup si vous voulez bien essayer de disposer les choses de manière que le fils de mon neveu puisse être avec lui, supposé qu'il n'ait rien qui y soit un obstacle. Je serais bien fâché de vous demander cette grâce, si le petit de Fénelon pouvait nuire à M. votre fils; mais supposé qu'il soit propre à cette société, elle me ferait un grand plaisir. Je ne puis ni ne veux faire autre chose pour ma famille, que de prendre soin de l'éducation de l'enfant qui en doit être l'espérance. Il faut au

(1) La Marquise fit à cette époque un voyage dans ses terres.

moins que je marque, si je le puis, cette bonne volonté à ma famille. Comme vous avez le cœur meilleur que moi, je suis sûr, ma chère cousine, que vous entrerez dans cette vue autant que vous le pourrez.

Agréez que j'ajoute ici des complimens très-sincères pour mademoiselle de Pagny, que je suis bien fâché de n'avoir pas pu voir et entretenir. En vérité, je l'honore plus que jamais, et ses intérêts me seront toujours fort chers : faites-lui promettre qu'elle reviendra de temps en temps. Donnez-moi de vos nouvelles. Si Reaux vous est inutile dans l'application qu'il aura à apprendre à écrire, envoyez-le moi sans façon dès à présent; car je saurai bien l'occuper, et le dresser à ma mode, sans être incommodé de sa dépense, qui ne sera rien. Adieu, ma chère cousine, rien ne sera jamais à vous avec un plus sincère attachement, ni avec plus de cordialité que moi. Plût à Dieu! pussiez-vous voir mon cœur, et tous les vrais biens qu'il vous souhaite!

17.

A LA MARQUISE DE LAVAL.

Il désire qu'on règle au plutôt les affaires de son prieuré de Carenac.

A Versailles, 5 décembre (1) (1693).

Je ne sais où vous êtes, ma chère sœur, et c'est ce qui m'embarrasse pour vous écrire. Je n'aime pas

(1) L'original est sans date d'année : une main étrangère a ajouté

à faire passer mes lettres par La Buxière. Je m'imagine que mon frère vous aura dit qu'il m'a vu et entretenu. Pour moi, j'ai été fort aise de le voir; et si ses affaires ne l'eussent obligé à partir promptement, j'aurais eu beaucoup de joie à le garder plus longtemps ici. Pendant qu'il est sur les lieux, il faut qu'il expédie ses affaires. S'il va en Périgord, je le prie de savoir de M. de Salagnac, et de ma sœur la religieuse, l'état des miennes à Carenac. S'il pouvait, sans se détourner de ses occupations, aider ces deux personnes à mettre quelque bon ordre à mon fait, je lui en serais fort obligé, car je me sens très-imbécile, et j'ai grand besoin de tuteur. Pour vous, ma chère sœur, ne perdez point de temps à régler les affaires de vos terres, pendant que vous y êtes, et songez ensuite à venir achever à Paris celles que vous y avez. Ne faites point de voyage pendant le grand froid. Vous êtes sujette à des rhumes très-dangereux pour votre faible poitrine. Attendez que la saison douce revienne pour vos promenades. J'embrasse votre petit bon homme, que j'aime fort. Donnez-moi de vos nouvelles, et ne doutez jamais, je vous en conjure, ma chère sœur, de l'attachement plein de reconnaissance avec lequel je suis tout à vous.

---

après coup 94; mais il faut certainement rapporter la lettre à 1693, parce qu'elle est relative à un voyage de la Marquise dans ses terres, qui eut lieu cette année, comme on l'a vu par la précédente, et qui ne peut guère se concilier avec les lettres de 1694. Voyez la note de la lettre 26, ci-après, pag. 47.

18.

A LA MARQUISE DE LAVAL.

Il fait à la Marquise les offres les plus généreuses, au milieu des embarras extrêmes où il se trouve.

A Versailles, 15 janvier (1694.)

Voici, ma très-chère sœur, une lettre qui servira, s'il vous plaît, pour notre sœur de la Filolie et pour vous. Vous êtes si unies de cœur, qu'il n'est point nécessaire de vous séparer dans les lettres. Je suis fort en peine de vos santés, et je vous conjure de les ménager. Je vous recommande madame de la Filolie, comme je lui recommande d'avoir soin d'elle. Quoique mes besoins n'aient jamais été aussi pressans qu'ils le sont, je vous demande instamment, comme une marque de vraie amitié, que vous preniez sur Carenac tout ce qui pourra vous manquer à l'une et à l'autre. Je vous supplie aussi de faire toucher sur mon revenu, au Chevalier, la somme qu'il vous dira, pour un cheval que je lui dois. Je suis fort content de lui, et je trouve que sa conduite est en tout d'un vrai honnête homme. J'ai un grand plaisir à vous le dire, et je crois que vous en aurez un semblable à l'apprendre. Ma santé ne va pas mal, quoique je me trouve bien occupé; mais ma bourse est aux abois, par les retardemens de mon paiement, et par l'extrême cherté de toutes choses cette année. Je suis sur le point de congédier presque tous mes domestiques, si je ne reçois promptement quelque

secours. Je ne veux point que vous fassiez de votre chef aucun effort pour moi : je vous renverrais ce que vous me prêteriez; j'aime mieux souffrir. Mais faites en sorte qu'on m'envoie tout l'argent qu'on pourra, après avoir néanmoins pourvu aux aumônes pressées, car j'aimerais mieux à la lettre vivre de pain sec, que d'en laisser manquer jusqu'à l'extrémité les pauvres de mon bénéfice. Au nom de Dieu, ayez la bonté, ma très-chère sœur, d'entrer là-dessus dans mes sentimens, et de me faire servir comme je crois que je dois vouloir qu'on me serve. Mille amitiés à notre chère sœur de la Filolie. J'aime et j'honore toujours du fond du cœur notre abbé de Chanterac. Conservez-vous tous, et aimez-moi toujours. Rien au monde n'est plus à vous pour toute la vie que moi.

19.

A LA MARQUISE DE LAVAL.

Sur une fâcheuse affaire arrivée à son frère de Salagnac.

A Versailles, 7 juin (1694.)

Depuis que je vous ai écrit, ma chère sœur, j'ai vu le Maréchal de Bellefonds, qui m'a dit que vous lui aviez bien prouvé le tort du gentilhomme, et qu'on ordonnerait certainement les satisfactions : mais il m'a ajouté que, comme ce n'était pas à mon frère, mais à un tiers, qu'il avait manqué de parole, les règles demandaient aussi que ce ne fût pas à mon frère, mais au tiers, qu'on ordonnât qu'il ferait les satis-

factions. Je lui dis que je parlerai ou écrirais à M. le Maréchal d'Humières, puisqu'il serait au jugement. Il me répondit : Cela n'en vaut pas la peine ; je vous réponds qu'il sera de mon avis, et que je ferai le jugement. Je lui dirai que je vous ai empêché de lui écrire, et que je me suis chargé de votre sollicitation. Alors je lui répondis : Puisqu'un des juges, corrompu en ma faveur, se charge de me corrompre l'autre, je n'ai plus qu'à me tenir en repos. Je ne laisse pourtant pas, ma chère sœur, de vous envoyer une lettre pour M. le Maréchal d'Humières. Après ce que m'a dit M. le Maréchal de Bellefonds, il me paraît qu'il ne faudrait la rendre qu'en cas qu'il y eût de la difficulté, et que M. le Maréchal de Bellefonds prît un mauvais sentiment. Alors ma lettre à M. le Maréchal d'Humières pourrait servir. Faites comme vous jugerez à propos ; tout ce que vous ferez sera bien fait. Mille amitiés à M. votre fils. Je suis tout à ma chère sœur avec tous les sentimens que je lui dois. Il me semble que vous devez aller à la porte de madame de Noailles. Mandez-moi le parti que vous aurez pris par rapport à votre voyage.

20.

A LA MARQUISE DE LAVAL.

Sur la même affaire.

Lundi 12 juin (1694.)

Je vous ai écrit ce matin, ma chère sœur, sur ma conversation avec M. le Maréchal d'Humières. Ce que

vous me mandez augmente ma peine de cette sotte affaire. Je suis touché du déplaisir qu'en aura notre pauvre frère, et je comprends combien les circonstances en sont amères dans la province. Mais quel remède à une chose finie, surtout avec un homme qui ne sait plus de quoi il était question, et un autre à qui on avait tout expliqué à fond, et qui croit en savoir plus que nous ? Puisque vous ne partez point sitôt, peut-être ne laisserez-vous pas votre petit bon homme venir me voir, sans y venir aussi. Mademoiselle de Châtillon est-elle partie ? je m'intéresse véritablement à tout ce qui la regarde.

Genevotot prétend que je lui dois tout le blanchissage du linge que vous eûtes la bonté de faire faire pour moi, il y a cinq ans lorsque je vins ici. Cela est-il vrai? N'a-t-il point été payé dans le temps? D'où viendrait qu'il aurait demeuré cinq ans sans en dire un mot? Je vous conjure de m'éclaircir ce fait.

Je donnerai tantôt à M. l'abbé de Langeron les lettres que vous m'avez envoyées, et je les lirai auparavant. Je vous écris du cabinet de M. le Duc de Bourgogne, et je n'ai qu'un moment. Tout à ma chère sœur,

---

21.

A LA MARQUISE DE LAVAL.

Sur la même affaire.

A Versailles, 16 juin (1694.)

Je vous envoie, ma chère sœur, la lettre que je viens de recevoir de M. le Maréchal de Bellefonds.

Vous verrez qu'il explique tout le détail, pour me persuader que notre affaire était insoutenable, il y pose même des faits qui ne me paraissent pas fort agréables, et qui marquent un procédé artificieux de notre part. Voyez s'il est à propos d'envoyer la lettre de M. le Maréchal de Bellefonds à mon frère de Salagnac. J'ai reçu un billet de votre époux, qui me mande bien en deux mots ce qui se passe à l'armée. Il me promet de m'écrire. Cela me fera plaisir, non pour les nouvelles, car je ne me soucie point d'en savoir, et je ne voudrais pas qu'il se mêlât de m'écrire rien de particulier; mais parce que cela le rendra plus attentif à ce qu'il voit, et que cela l'accoutumera à bien écrire. Je suis toujours tout à ma chère sœur.

22.

A LA MARQUISE DE LAVAL.

Il désire avoir un entretien avec elle, et la prie de prendre quelques informations.

Mercredi 23 juin (1694.)

Je ne me ferai point saigner, ma chère sœur, si je suis malade; et je ferai encore mieux, car je ne serai point malade, si je puis m'en empêcher. Je suis ravi de la guérison de mademoiselle de Châtillon, et bien en peine de madame de Gamaches. Faites-le-lui savoir, et tâchez de lui faire trouver bon si vous le pouvez. Reaux dit que vous viendrez me voir avec mademoiselle de Châtillon; vous me ferez un

grand plaisir. Si vous venez, donnez-moi un bon jour bien franc, pour respirer ensemble, et nous entretenir à loisir.

Tâchez, je vous prie, de savoir de madame d'Alègre qui sont les gens qui la pressent d'agir (1). Elle doit exhorter la personne à dire la vérité, à dire du mal si elle en sait, sans rien épargner, et à dire le bien de même; en un mot, à parler selon sa conscience. Il serait bon que madame d'Alègre sût d'elle à fond ce qu'elle a connu. Pour moi, je n'ai d'autre intérêt que celui de la vérité et de la religion. Je n'ai pas le temps de vous en dire davantage. Je pars pour Saint-Germain, où je vais passer deux heures. Bonjour, ma chère sœur; je suis tout ce que je dois vous être.

23.

A LA MARQUISE DE LAVAL.

Il assure n'avoir introduit madame Guyon en aucun lieu.

26 juin, à Versailles (1694.)

La personne que vous me nommez est connue pour une méchante personne, en qui on n'a aucune confiance, et qui tourne une apparence de piété à ses usages. Elle n'a pas besoin de récompense pour dire du mal. Pour moi, je vous prie de dire à madame d'Alègre, qu'il est vrai que j'ai vu la dame dont il

(1) Les informations que Fénelon demande ici regardent l'affaire du Quiétisme, au sujet de laquelle il était alors inquiété.

est question (1), chez madame la Duchesse de Charost, et en deux ou trois autres endroits, avec de très-honnêtes gens; que j'en ai été alors très-édifié, mais que je ne l'ai jamais introduite en aucun lieu. Elle a une cousine germaine à Saint-Cyr (2), qui est fille de mérite, et que madame de Maintenon m'avait prié de voir. Bien loin que j'ai introduit la dame; au contraire, c'est sa cousine de Saint-Cyr qui m'a été une occasion de voir quelquefois la dame. Au reste, je n'ai donné à cette dame la connaissance de qui que ce soit, et tout ce qu'on dit est sans aucun fondement. Autant que j'ai été édifié de ce que j'ai vu d'édifiant, autant suis-je prêt à condamner le mal qui sera clairement prouvé; mais il ne faut pas le croire sans preuve. Pour ce qu'elle a écrit, elle s'est soumise; elle s'est même expliquée à moi par des sens innocens. C'est aux supérieurs à examiner et à censurer; je serai le premier à souscrire aux censures, et tout cela ne me fait rien. Après cela, si on parle, que puis-je faire? je ne sais où elle est; je suis hors de commerce depuis plus d'un an. Mille complimens à madame d'Alègre. Tout à vous, ma chère sœur.

Il n'y a qu'à laisser là cette créature, ou tout au plus qu'à l'exhorter à ne dire que la vérité bien précisément. Pour la personne qui offrait la pension, on pourrait lui remontrer que c'est tenter violemment une personne pauvre, que de lui offrir un tel avantage pour lui faire dire plus qu'elle ne sait.

---

(1) Madame Guyon.

(2) Madame de la Maisonfort.

24.

A LA MARQUISE DE LAVAL.

Sur la même affaire de son frère de Salagnac (1).

A Versailles, 6 juillet.

Je vous envoie, ma chère sœur, le paquet que je viens de recevoir de mon frère de Salagnac. Vous verrez les deux partis qu'il me propose : l'un, de parler au Roi, pour avoir une lettre de cachet qui charge le Lieutenant du Roi de connaître de cette affaire ; l'autre, de presser M. le Maréchal de Bellefonds de rentrer dans l'examen de l'affaire sur les faits qu'on lui a déguisés. Le premier parti me paraît impraticable ; en voici les raisons : 1° je sais que le Roi ne veut plus donner de ces lettres de cachet qui l'importunent, pour lesquelles il peut être surpris et qui ne servent qu'à détourner les affaires de leurs juges naturels ; 2° il n'en est pas de cette affaire comme d'une autre. Le Roi aurait une extrême peine à donner une lettre de cachet, si elle était encore entière. Quelle apparence qu'il se la réserve, quand il saura qu'elle est déjà jugée par les Maréchaux de France ? Pour moi, je n'oserais demander la lettre de cachet en dissimulant une circonstance si essentielle. Quand même je le ferais, les Maréchaux de France, irrités avec raison de mon procédé, ne manqueraient pas de se plaindre de ce que

(1) Voyez les lettres 19, 20 et 21, ci-dessus.

j'aurais obtenu par surprise, et d'obtenir du Roi que l'affaire leur fût renvoyée. Il faut donc ou porter ouvertement au Roi une plainte contre les Maréchaux de France, ou retourner à M. le Maréchal de Bellefonds pour l'engager à revoir l'affaire. Quand même on devrait prendre le premier chemin, qui est de se plaindre au Roi des Maréchaux de France, il ne faudrait en venir à une extrémité si grande et si peu usitée, qu'après avoir tenté le second moyen, qui est de montrer respectueusement aux Maréchaux qu'on les a surpris. Au nom de Dieu, ma chère sœur, voyez au plutôt M. le Maréchal de Bellefonds, et rendez-lui ma lettre. Je suis très-affligé de la peine où est mon frère de Salagnac; mais je ne vois point d'autre remède, que celui de détromper les juges qu'il a pris lui-même, et qui l'ont condamné. Vous comprenez bien combien je serais fâché de lui manquer, et, d'un autre côté, combien je suis hors d'état de faire ce qu'il souhaite. Bonjour, ma chère sœur, tout à vous. Le Roi ne va point à Marli; mais vous pouvez venir quand il vous plaira.

25.

AU CHEVALIER (DEPUIS COMTE) DE FÉNELON, SON FRÈRE.

Il lui suggère les motifs qu'il peut alléguer en sollicitant une faveur.

A Versailles, 6 juillet (1694.)

Je n'ai aucune liaison avec M. le premier (1); mais je sais, par tous les honnêtes gens de la cour, qu'il a l'esprit bien fait, et qu'il est fort honnête homme. Vous pourriez prier M. de Luxembourg de lui dire deux mots sur l'honneur que vous désirez. Vous pouvez, mon cher frère, lui dire, ce qui est vrai, que nous avons eu dans notre famille plusieurs Gouverneurs de province, des Chambellans des Rois, des alliances avec les premiers maisons de nos provinces, un Chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit, des Ambassades dans les principales cours, et presque tous les emplois de guerre que les gens de condition avaient autrefois. C'est sans doute beaucoup plus qu'on n'en demande à bien des gens à qui on accorde les honneurs. Ce qui est encore plus décisif, est que Sa Majesté a eu la bonté de me les accorder pour la table et pour le carrosse de nos Princes. Mais vous devez parler là-dessus fort modestement, et prier M. de Luxembourg d'en parler dans des termes qui ne vous puissent pas commettre comme un homme vain

(1) On désignait ainsi le premier Ecuyer du Roi. C'était alors Jacques-Louis de Bérieghem, qui mourut en 1723.

et empressé pour les distinctions. Je ne vous conseillerais jamais de demander celle-là, si vous n'aviez l'exemple que vous me citez de vos camarades. Faites tout ce qu'il faut pour témoigner mon zèle, mon respect et ma reconnaissance à M. de Luxembourg. Madame de Laval me mande qu'elle se porte bien; faites de même, et aimez-moi toujours.

26.

A LA MARQUISE DE LAVAL.

Sur la même affaire de M. de Salagnac, frère de Fénelon. Sa générosité envers la Marquise.

A Versailles, vendredi (1) 9 juillet (1694.)

Je vous envoie, ma chère sœur, les cinq cents francs, et je les donne de tout mon cœur, sans vouloir qu'ils me soient jamais rendus. Vous pouvez juger, par l'extrémité où mes affaires sont réduites, que je fais un grand effort. Au surplus, je ne puis entrer plus avant

(1) Cette lettre et celles qui précèdent sur la même affaire, ne portent point la date de l'année. Mais celle-ci, du 9 juillet, offre un concours de circonstances qui indiquent clairement l'année 1694, que nous leur assignons. 1° Le nom de *sœur*, donné à la Marquise (voyez la note de la lettre 15, ci-dessus, page 32); 2° le jour de la semaine joint à la date du mois, dans cette lettre et dans quelques autres, jours qui ne peuvent convenir qu'à 1694; 3° Fénelon était alors dans un état de fortune très-peu satisfaisant, dont il sortit vers la fin de 1694, par sa nomination à l'abbaye de Saint-Valeri; 4° il parle, dans cette même lettre d'autres embarras extraordinaires, qui indiquent assez clairement l'affaire du Quiétisme.

dans cette affaire; et si on en vient à des violences, je ne les excuserai point. Au nom de Dieu, écrivez à mon frère de Salagnac tout ce que vous jugerez à propos. Pour moi, je suis si fatigué de certaines autres choses, que je n'en puis plus. Je donne de tout mon cœur ce que j'ai, et même ce que je n'ai pas; car j'emprunte pour cette affaire, dans un temps où je n'ai pas réellement de quoi vivre : mais je ne puis faire certaines démarches qui ne me conviennent pas. Je suis toujours tout à vous.

Il vaudrait peut-être mieux que vous eussiez la bonté de parler encore une fois à M. le Maréchal de Bellefonds, pour pouvoir mander avec vérité que vous lui avez lu le Mémoire, avec toutes les pièces originales en main, qu'on examinerait sur-le-champ. Si quelque chose peut appaiser un homme outré, et lui ôter toute espérance, c'est cette démarche.

27.

A LA MARQUISE DE LAVAL.

Il promet d'observer toutes les précautions prescrites par la prudence dans l'affaire du Quiétisme.

A Versailles, 20 juillet (1694.)

Je tâcherai, ma chère sœur, de profiter de vos bons avis sur le demi-bain, et je garderai votre lettre pour en parler à M. Fagon.

Le P. de Valois peut compter que je ne me mêlerai de rien, ni directement ni indirectement. Si je parle à M. Tronson, ce sera dans certains cas, où

je serai déterminé par autrui. Je ne parlerai que de moi ou pour moi; je ne dirai rien ni pour la personne (1), ni pour les ouvrages. Mais je voudrais bien qu'il ne prît point des impressions sur ce qu'on lui dira, et qu'il croie ce que je lui assurerai bien positivement, lorsqu'il n'y aura point de preuve contraire, et que je lui offrirai d'éclaircir précisément les faits. Je l'aime tendrement; je ne puis douter qu'il ne m'aime aussi de tout son cœur. Dans ma langueur présente, je crains sa vivacité et la mienne, cela n'empêche pas que je n'aie envie de l'embrasser et de l'entretenir. Je voudrais bien aussi aller voir M. le Comte et madame la Comtesse des Soissons (2). S'ils allaient se promener quelque soir hors de Paris, j'irais les voir dans le lieu où ils iraient. Je suis très-fâché de leur départ; et cette raison, loin de m'éloigner d'eux, augmente mon désir de leur témoigner mon zèle et mon attachement. Ayez la bonté de le leur dire, et comptez, ma chère sœur, que

---

(1) Madame Guyon, alors inquiétée au sujet de sa doctrine.

(2) Louis-Thomas de Savoie, Comte de Soissons, né le 16 octobre 1657, mort le 25 août 1702, des blessures qu'il avait reçues devant Landau, au service de l'Empereur, était le frère aîné du fameux Prince Eugène. Il avait épousé secrètement, le 12 octobre 1680, Uranie de La Cropte-de-Beauvais, dont Fénelon, par sa mère, était parent. Ce mariage ayant été déclaré en 1683, fut béni par Fénelon, à Saint-Sulpice, la nuit du 27 au 28 février de cette même année. (Voyez la note de la lettre (700) de madame de Sévigné à sa fille, du 5 janvier 1680, et celle de la lettre (822) au Comte de Bussy, du 23 décembre 1682, édit. de M. Monmerqué.)

je suis tout à vous sans réserve comme j'y dois être. Je vous conjure d'envoyer de ma part votre valet de chambre chez madame de Caylus savoir des nouvelles de sa santé. Si vous voulez bien faire payer M. Chabéré, et me mander ce qu'il en aura coûté, je rembourserai d'abord Mortafon.

28.

A LA MARQUISE DE LAVAL.

Sur l'affaire de son frère de Salagnac.

A Versailles, 21 juillet (1694.)

Je vous envoie, ma chère sœur, la lettre que je reçois de mon frère de Salagnac, et celle que j'écris à M. le Maréchal de Bellefonds, pour répondre à celle qu'il m'avait écrite. Je vous envoie aussi ma réponse à mon frère de Salagnac. Son affaire m'afflige, et je suis bien fâché de ne pouvoir faire ce qu'il me demande (1). Au nom de Dieu, aidez-moi à lui faire entendre raison. Ma santé va un peu mieux, mais j'ai besoin d'un grand repos, difficile à pratiquer en l'état où je suis.

(1) Voyez la lettre 24, ci-dessus, pag. 42.

29.

A LA MARQUISE DE LAVAL.

Ses dispositions présentes par rapport à l'affaire du Quiétisme.

A Versailles, 25 juillet (1694)

Vous serez la bienvenue, ma chère sœur, quand il vous plaira me venir voir de bonne amitié. Ne craignez pas de me ruiner; je vous en défie : n'en soyez pas en peine; nous mettrons bon ordre à tout. Avertissez-moi quand vous devrez venir. Ayez la bonté de m'avertir aussi, si vous le pouvez, supposé que M. et madame la Comtesse de Soissons doivent venir dîner chez moi. Pour le P. de Valois, je ne doute nullement de sa sincérité et de son amitié dans tout ce qu'il me dit. Il me paraît que le meilleur est de laisser tomber les choses. Je ne défends ni personne ni ouvrage (1) : ainsi tout cela ne me fait rien. Je n'ai qu'à laisser agir le zèle des zélés, et me taire en profond repos. Il est fort inutile de m'entretenir d'une affaire où je ne veux prendre aucune part, et où l'on croirait toujours que je voudrais excuser et favoriser indirectement ce qu'on croit plein de venin, quand même je dirais tout ce qu'on voudrait. Quand on aura fait une censure, on ne trouvera personne qui la suive ni qui s'y conforme plus exactement que moi. J'embrasse notre petit bon homme, et je vous envoie une lettre pour mon frère.

(1) Il parle de madame Guyon.

30.

AU CHEVALIER (DEPUIS COMTE) DE FÉNELON, SON FRÈRE.

Il le charge de faire ses remercîmens à M. de Luxembourg, et l'exhorte à une piété solide.

A Versailles, 25 juillet (1694.)

Je m'intéresse de si bon cœur, mon cher frère, à tout ce qui vous regarde, que je ne puis m'empêcher de vous l'écrire de temps en temps, quoique j'aie très-peu de temps à moi, et que les lettres me fatiguent beaucoup. Mandez-moi un peu ce que vous faites, et comptez que c'est me parler de ce qui me touche.

Cherchez l'occasion de dire à M. de Luxembourg que je vous presse de lui faire ma cour, et de le remercier des bontés que je sais qu'il a pour moi. On ne peut en être plus reconnaissant que je le suis, ni plus rempli de zèle et de respect pour sa personne. La vôtre m'est assez chère, pour vous souhaiter les sentimens de crainte de Dieu et de confiance en lui, qui mettent le cœur en repos et qui sont la plus sûre ressource dans les peines de la vie et dans les périls. Il n'y a rien que je ne donnasse et que je ne souffrisse pour vous voir un chrétien solide sans grimaces ni façon. Pour y parvenir, il faut un peu lire, faire des réflexions simples sur la lecture, étudier ses devoirs et ses défauts, demander à Dieu la vertu, et chercher son amour, qui est le souverain bien. Je suis toujours tout à vous tendrement.

31.

A LA MARQUISE DE LAVAL.

Il la prie de dissuader M. de Salagnac d'une fausse démarche.

A Versailles, 29 juillet (1694.)

Je vous envoie, ma chère sœur la lettre que j'ai reçue de mon frère de Salagnac. Vous verrez ce qu'il demande, et je vous conjure d'achever ce que vous avez si bien commencé pour le tirer d'une affaire fâcheuse. Sa vivacité ne fait qu'augmenter; il se flatte encore de l'espérance d'une lettre de cachet. Le Roi a été plus facile à en donner autrefois; maintenant il n'en veut plus entendre parler, et s'est fait là-dessus des règles très-bien fondées, contre lesquelles on n'oserait l'importuner. Je suis au désespoir de penser que, si les Maréchaux de France n'étaient pas persuadés par les raisons que mon frère leur allèguera, il viendrait demander une lettre de cachet, et que je ne pourrais prendre part à sa demande. Il faut l'en avertir de bonne heure; car, quelque tendresse que j'aie pour lui, j'aime mieux m'exposer à lui déplaire, que de lui laisser faire des démarches que je ne pourrais soutenir. Dès qu'il prendra le parti d'aller contre ses juges naturels, je ne saurais paraître; et vous m'obligerez sensiblement de le lui faire entendre en termes clairs. Au nom de Dieu, ayez la bonté de revoir M. le Maréchal de Bellefonds, afin qu'il voie qu'on fait les derniers efforts sur les choses possibles, et que si on ne veut pas tenter les

autres, c'est qu'on y voit une absolue impossibilité. Vous ne pouvez, ma chère sœur, m'obliger davantage, qu'en n'oubliant rien pour persuader M. le Maréchal de Bellefonds, et pour dissuader mon frère. Je suis toujours tout à vous sans réserve. Envoyez même cette lettre à mon frère de Salagnac, si vous le jugez à propos.

32.

A LA MARQUISE DE LAVAL.

Quelques affaires l'amenant à Paris, il la prie de lui donner à dîner.

Dimanche au soir, 1er août (1694.)

J'IRAI demain, ma chère sœur, dîner avec vous. J'arriverai au plus tard à midi. J'irai voir un moment le P. de Valois. Vous m'obligerez beaucoup de l'avertir, afin qu'il soit libre de me donner d'abord un quart d'heure, et de le préparer à ne me voir pas plus long-temps, parce que je ne puis faire mieux. Nous aurons bientôt dit tout ce que nous avons d'effectif à dire; ensuite nous dînerons en paix vous et moi, et si vous me donnez à ce petit repas mademoiselle de Châtillon, j'en serai ravi. Après dîner, vous me ferez plaisir si vous pouvez me prêter un carrosse pour aller au Louvre, à l'Académie. De là, si vous pouvez me venir prendre au Louvre, nous irons ensemble chez madame la Comtesse de Soissons. Cette visite faite, je prendrai en diligence le chemin de Versailles. Vous trouverez sans doute que je veux embarrasser bien des gens à la fois, et faire

bien des choses avec précipitation ; mais je ne puis faire autrement, et c'est ce qui fait que je trouve qu'il m'est si incommode d'aller à Paris. Je racheterais volontiers de tels voyages. Tout à vous : j'espère que je serai prêt à dîner environ midi. Pardon de cet embarras.

Si vous aimez mieux prier madame d'Alègre de nous donner à dîner et de nous recevoir, vous n'auriez qu'à choisir. En ce cas, j'irais faire mon apparition courte au bon Père, et puis j'irais chez madame d'Alègre. Mon laquais m'attendrait à l'entrée du faubourg pour m'en avertir.

33.

A LA MARQUISE DE LAVAL.

Sur quelques préventions qu'elle avait conçues contre lui.

A Versailles, 4 septembre (1694.)

Je ne suis point content, ma chère sœur, de la manière dont nous nous sommes vus. Quand je vais vous voir, j'y apporte toujours, ce me semble, la meilleure disposition du monde pour vous témoigner une vraie amitié, et pour vous parler à cœur ouvert. Mais la brièveté du temps, et votre prévention que je ne vous aime point assez, me tiennent dans une certaine réserve dont je ne suis point content. Je vous conjure de croire que je vous aime, que je vous estime, et que je vous honore. Prenez garde aux maladies. Réglez exactement vos affaires.

Ne craignez pas de perdre pour finir et pour vous mettre en repos. Je suis, ma chère sœur, tout à vous pour toujours. J'embrasse notre petit bon homme.

34.

A LA MARQUISE DE LAVAL.

Il la remercie pour les offres obligeantes qu'elle lui faisait.

A Versailles, 21 janvier (1695.)

Je ne vous remercie point, ma très-chère sœur, de tout ce que vous m'offrez; je suis avec vous au-delà de tous les remercîmens. L'abbaye que le Roi m'a donnée (1) vaudra, selon toutes les apparences, quatorze mille francs, toutes charges faites. En voilà plus qu'il n'en faut pour être riche avec ce que j'ai déjà. Il n'est question que de vivre avec règle, et de se tirer des premiers embarras. Je suis plus en peine de vos affaires que des miennes. Donnez-moi des nouvelles de votre santé, et des projets que vous faites pour revenir ou ne revenir pas sitôt. Ce que vous me mandez de ma sœur de la Filolie me donne une joie sensible.

La mort de M. de Luxembourg (2) ne change-t-elle rien à la tutelle de M. votre fils? M. de Montmorenci me paraît ami intime de M. de Roquelaure. Je m'imagine que mon frère reviendra bientôt ici :

(1) L'abbaye de Saint-Valeri, à laquelle il fut nommé en 1694.
(2) Le Maréchal de Luxembourg était mort le 4 janvier précédent.

je serai très-aise de l'embrasser, et de savoir amplement de vos nouvelles par lui. Je suis si accablé de lettres, qu'il me dispensera bien de lui écrire aujourd'hui, aussi-bien que sa sœur de la Filolie. Elle m'est très-chère, et plus que je ne puis le lui témoigner. Je voudrais bien que ses affaires avec M. de Gaubert fussent réglées, et qu'elle fût en paix avec un revenu assuré. Je suis, ma très-chère sœur, tout à vous, comme j'y dois être toute ma vie.

J'embrasse ce joli petit faiseur de lettres, qui m'en a écrit une de très-bon sens. J'ai grande impatience d'être libre pour lui répondre.

35.

A LA MARQUISE DE LAVAL.

Il lui apprend sa nomination à l'archevêché de Cambrai.

A Versailles, 4 février (1695.)

Le Roi m'a nommé aujourd'hui Archevêque de Cambrai. Je me hâte, ma chère sœur, de vous le dire, comptant sur l'amitié avec laquelle vous y prendrez part. Je demeure précepteur des Princes, à condition de partager ma résidence entre mon diocèse, qui n'est qu'à trente-cinq lieues d'ici, et ma fonction pour les études. Jugez combien je suis comblé de telles grâces. Que ceci soit, s'il vous plaît, pour mon frère et pour ma sœur de la Filolie, si elle est auprès de vous. Je suis à vous, ma chère sœur, comme j'y dois être à jamais.

36.

A LA MARQUISE DE LAVAL.

Il lui fait part de ses projets pour le choix de ses domestiques.

A Versailles, 18 février (1695).

Mille remercîmens, ma chère sœur, de vos amitiés ; il me tarde de vous voir, et mon frère aussi. Mais ne vous hâtez point ; faites à loisir toutes vos affaires, pendant que vous êtes dans vos terres. Je ne me suis pressé pour aucun choix de domestiques. Je ne songe point à prendre un écuyer. J'aime bien mieux chercher à placer Lalande. Je le préférerais à un autre, s'il fallait que j'en prisse un. Pour le maître d'hôtel, j'attendrai votre retour, si vous devez revenir à Pâques. Je ferai là-dessus ce que vous me conseillerez. Je prendrai le frère de Reyau quand vous voudrez me l'envoyer. Je ferai faire des livrées. Me voilà ruiné à force d'être riche. Pour le valet de chambre dont vous me parlez, je verrai si j'en ai besoin : je voudrais bien le voir. J'embrasse votre petit bon homme que j'aime fort, et je suis sans réserve tout à ma très-chère sœur.

37.

AU CHEVALIER (DEPUIS COMTE) DE FÉNELON, SON FRÈRE.

Il lui apprend les bruits qui se répandent de son mariage avec la Marquise de Laval.

A Versailles, 7 avril jeudi (1695.)

Je vous envoie, mon cher frère, une lettre que j'écrivis hier pour madame de Laval. Lisez-la, et puis envoyez-la, je vous prie, par quelque voie bien sûre. Depuis que je l'ai écrite, M. l'abbé de Laval est venu me chercher, et ne m'ayant pas trouvé chez moi, il me vint parler chez le Roi. C'était pour me dire que La Buxière lui avait fort parlé d'un bruit, que madame de Laval était mariée avec vous (1). Il ajouta qu'il me conjurait, en ce cas-là, d'avoir pitié de son neveu. Je lui répondis comme un homme surpris de ce discours étrange de La Buxière, mais sans lui dire ni oui ni non sur le fait. Je lui protestai que, dans toutes les occasions, les intérêts du petit de Laval me seraient très-chers, et autant que ceux de madame sa mère, que je devais aimer et respecter toute ma vie. Je lui fis pour lui-même des honnêtetés et des offres de service, l'exhortant toujours à ne croire point de tels bruits sans preuve. Alors M. l'Archevêque de Reims, qui voulait me parler, vint nous interrompre, et je n'en fus pas fâché.

(1) Voyez la note de la lettre 15, ci-dessus, pag. 30.

Mandez tout ceci à madame de Laval. Prenez garde aux lettres; car La Buxière ouvrira toutes celles qu'il pourra attraper. Parlez à M. le curé et à votre banquier. Je vais à Dampierre (2) jusqu'à samedi. Je suis tout à vous.

(2) Chez le Duc de Chevreuse, son ami, qui y avait un beau château.

38.

A LA MARQUISE DE LAVAL.

Sur quelques arrangemens domestiques.

A Versailles, 27 avril (1695.)

Je vous envoie Adenet, ma chère sœur, afin que vous ayez la bonté de lui parler sur la place qu'il aura dans mon petit domestique. Je ne veux point le gêner; et je puis, comme je vous l'ai dit, l'employer sans le faire officier. Mais s'il prenait de bon cœur le parti de l'être, il m'épargnerait un domestique de plus; ce qui n'est pas indifférent. Mais je ne veux point qu'il le fasse à regret, ni pour apprendre à demi l'office qu'il ne sait pas, quoique j'aie fait tout ce que j'ai pu pour l'engager à s'en instruire. Il est très-bon enfant; je le veux bien traiter : ménagez les choses avec bonté pour lui, et comptez que j'aime beaucoup mieux qu'il ne s'engage point à l'office, que s'il s'y engageait par complaisance et contre son inclination. Des nouvelles, s'il vous plaît, de votre santé, ma chère sœur : j'en suis en peine comme je le dois être. J'embrasse mon frère.

Je vous prie de me mander comment vous voulez qu'on vous nomme après la déclaration de votre affaire (1).

(1) Vraisemblablement la déclaration de son mariage avec le frère de Fénelon. Voyez la note de la lettre 15, ci-dessus pag. 30.

39.

A LA MARQUISE DE LAVAL.

Il ne croit pas pouvoir rien demander présentement au Roi pour son frère.

A Versailles, 29 juillet (1695.)

Dans la prévention où le Roi est contre mon frère, la chose du monde la plus déplacée serait de lui demander une grâce pour mon frère. Tout ce que je lui dirais, pour lui répondre de mon frère, ne servirait qu'à lui persuader que j'agis par entêtement, et selon toutes les apparences il n'en reviendrait pas. Il faut donc, ce me semble, ma chère sœur, attendre avec patience les temps favorables. M. de Noailles gardera mon Mémoire (1). Il prendra, en mon absence, quelque occasion favorable pour le lire au Roi, et pour l'appuyer de son témoignage. Quand M. le Maréchal de Villeroi aura quelque occasion d'écrire pendant la campagne, ou de dire à son retour quelque bien de mon frère, il faudra l'engager à nous rendre ce bon office. Le Roi est très-capable de re-

(1) Ce Mémoire est à la suite de la lettre.

venir peu à peu; mais si on le presse, il s'aigrira. Non-seulement il refusera les grâces demandées, mais il gardera une aigreur et une opposition sans remède. Je prendrai, avant mon départ, toutes les mesures nécessaires avec M. de Noailles, qui est bien intentionné. Pour les régimens vacans, je m'en suis informé : on ne croit point qu'on les donne pendant la campagne. Je passerai à Paris sans paraître nulle part, et par conséquent sans pouvoir aller chez vous : mais je vous avertirai du temps où je serai à Paris, et je vous prierai de me venir voir secrètement. Je suis à vous, ma chère sœur, avec tout l'attachement dont je suis capable.

Fr. Arch. Duc de Cambrai.

MÉMOIRE

au Maréchal de Noailles, en faveur du Chevalier de Fénelon, exempt des gardes du Roi (1).

Depuis environ six ans que Fénelon est dans la maison du Roi, il a été plus assidu qu'aucun autre, partant toujours pour les campagnes au jour précis, et revenant de même. Il est vrai seulement que la première année, étant allé pour six semaines en son pays, pour mettre ordre à ses affaires, il tomba dangereusement malade, envoya ici les certificats des médecins, et ne put revenir qu'après que la cam-

(1) Ce Mémoire, dont il est parlé dans la lettre précédente, est écrit en entier de la main de Fénelon.

pagne fut commencée; mais il l'acheva fort exactement après son retour.

Il est vrai aussi que cette année il n'a joint la brigade dont il est, que lorsqu'elle est allée joindre l'armée, c'est-à-dire, qu'il n'en a été absent que pendant que la maison du Roi a été en quartier de fourrage, et il s'est rendu à l'armée au jour précis que M. le Maréchal de Villeroi lui avait marqué, en lui donnant congé à Compiègne pour revenir à Paris.

Depuis environ cinq ans, il n'a fait que deux voyages en son pays. Pour le premier, il eut congé de M. le Maréchal de Noailles, et c'est celui où il tomba malade. Au second, il eut congé du Roi même : c'était l'hiver dernier. Il a pris son temps, toutes les deux fois, dans les mois de décembre et de janvier, qui sont ceux où les officiers ne sont pas au quartier. S'il avait voulu cacher son absence, au lieu de demander congé, il l'aurait pu faire assez facilement. On aurait pu croire qu'il était à Paris comme les autres.

Excepté ces deux absences, il a presque toujours demeuré aux quartiers; c'est une exactitude dont les autres se dispensent sans scrupule. Pendant qu'il a été chargé du soin de la brigade de La Mothe, il l'a fait avec toute l'application possible. M. le Maréchal de Noailles peut examiner en toute rigueur s'il a fait son devoir, depuis qu'il est exempt, dans les occasions de service.

40.

AU COMTE DE FÉNELON, SON FRÈRE.

Avis sur la manière de se conduire à l'armée.

A Cambrai, 14 août (1695).

Je suis bien aise, mon cher frère, de vous donner de mes nouvelles, et de vous demander des vôtres. Me voici approché de vous, et à portée de vous donner du secours en cas d'accident. Je souhaite que vous n'en ayez pas besoin, et que Dieu vous conserve. Tâchez de faire en sorte que M. le Maréchal de Villeroi et M. le Duc du Maine aient assez bonne opinion de vous, pour vous rendre de bons offices dans les occasions. Cultivez-les sans les importuner. Appliquez-vous à observer de près toutes choses, et à entendre parler les gens qui sont les mieux instruits. Ne négligez rien pour mériter l'approbation des plus honnêtes gens, et de ceux qui ont la plus grande réputation dans le métier. Songez à quelque chose de plus solide et de plus important que la fortune de ce monde. Si vous servez Dieu fidèlement, il aura soin de vous, et ne vous manquera jamais. Donnez-moi de vos nouvelles, et aimez-moi toujours comme je vous aime.

41.

A LA COMTESSE DE FÉNELON,

AUPARAVANT MARQUISE DE LAVAL (1).

Sur quelques malheurs domestiques.

A Cambrai, 15 septembre (1695.)

Je suis très-fâché, ma chère sœur, d'apprendre l'accident arrivé à Magnac. Cette perte de papiers peut être d'une grande conséquence. Le bâtiment qu'il faudra réparer, et l'écluse du moulin qui peut en souffrir, sont des inconvéniens sur lesquels je prends de tout mon cœur la part que je dois à votre embarras. J'ai vu mon frère à Mons, et je lui ai dit sa véritable situation, et j'ai tâché de le consoler. Il me viendra voir à la fin de la campagne, et je lui donnerai mes petits avis pour l'empêcher de se rebuter. Tout cela ne doit point décourager un homme qui fait très-bien, qui a le cœur au-dessus du malheur, et qui a des ressources pour se faire connaître tel qu'il est. Encouragez-le dans vos lettres. Comment vous portez-vous? comment se porte M. votre fils? Je crois que je ne retournerai à Versailles qu'après la Toussaint. J'ai ici bien des affaires, et le voyage de Fontainebleau serait un embarras pour moi, par rapport aux meubles à transporter. Je suis tout à vous, ma chère sœur, comme j'y dois être toute ma vie.

(1) Voyez la note de la lettre 15, ci-dessus, pag. 36.

42.

AU COMTE DE FÉNELON, SON FRÈRE.

Il le console de quelques disgrâces.

A Cambrai, 16 septembre (1695.)

Ne vous inquiétez point, mon cher frère, du sujet de notre dernière conversation. Il fallait que vous sussiez tout, pour vous régler sur votre situation présente. Mais les choses changent insensiblement, quand on est sage, appliqué, patient, approuvé par les gens les plus dignes d'être crus, et qu'on a de bons amis en état de dire la vérité. Ne prenez donc aucun parti de chagrin ni d'impatience. A votre retour, nous raisonnerons sur les choses qu'il vous convient de faire. Je suis, mon cher frère, tout à vous avec estime et tendresse sincère.

43.

A LA COMTESSE DE FÉNELON.

Sur quelques arrangemens domestiques.

A Versailles, 25 novembre (1695.)

Je saurai de M. de Chevreuse même si le petit hôtel de Luynes n'est pas à louer. Il peut se faire qu'ils ne veulent le louer qu'à des gens qui leur conviennent. Pour les autres maisons, rien ne m'embarrasse. J'ai un logement à l'hôtel de Beauvilliers, bien meilleur que je ne le voudrais, pour deux ou trois

passages à Paris dans toute l'année. C'est pour l'amour de vous, ma chère sœur, et de mon frère, que je voudrais loger chez vous, afin qu'on ne pût pas croire que nous ne sommes pas assez bien ensemble pour loger en famille. Au surplus, il ne me convient ni qu'une portion de maison paraisse à moi, ni que j'y mette une somme considérable. Il ne me faut qu'un logement fort médiocre : je ne l'occuperai que cinq ou six jours de l'année; le reste du temps mon frère et vous en ferez tout ce qu'il vous plaira. Pour les écuries, quand elles seront pleines, je mettrai sans embarras pour quelques jours mes chevaux dehors dans une écurie de louage. Gardez-vous donc bien de faire une entreprise trop forte pour vous et pour moi. J'aurai encore la dépense des meubles pour mon logement, que je crains dans ces premières années où je suis endetté. J'embrasse de tout mon cœur mon frère; je crois qu'il devrait se montrer ici. Faites-vous rendre sans façon par M. Deschamps quelque argent que vous avancâtes l'autre jour pour moi : je pourrais l'oublier. On ne peut rien ajouter, ma chère sœur, à la sincérité des sentimens avec lesquels je suis tout à vous autant que je le dois.

Pour le carrosse de M. de Langres, faites avec plein pouvoir tout ce que vous croirez le meilleur pour moi : je vous en serai très-obligé.

Le petit hôtel de Luynes n'est pas à louer.

44.

AU COMTE DE FÉNELON, SON FRÈRE.

Il lui annonce les bonnes dispositions du Maréchal de Noailles à son égard.

A Versailles, dimanche 27 novembre (1695.)

M. de Noailles paraît vouloir parler fortement au Roi, et être plein d'affection pour vous justifier. Il voudrait même parler au Roi dès ce soir pour le détromper, et pour lui demander en même temps pour vous un de ces nouveaux régimens. Il convient que c'est peu de chose : mais il remarque que votre état doit être violent, que vous ne pouvez plus servir dans votre place, qui n'est pas honnête : qu'il faut vous tirer d'un corps où vous êtes exposé à l'envie et aux mauvais offices : et qu'avec un régiment tel quel, vous ferez au moins votre chemin étant aidé par nos amis. Voilà ses raisons, que je vous conjure de bien peser avec ma sœur. Il me faut une très-prompte réponse, parce qu'il voudrait parler dès aujourd'hui, et que l'occasion peut échapper. Je lui ai dit qu'il fallait commencer par une justification ferme et vigoureuse, mais à fond; après quoi, s'il croyait que vous dussiez souhaiter un de ces régimens, vous suivriez ses conseils, et lui seriez très-obligé d'agir : il attendra votre réponse. Pour moi, je crois qu'il faut le laisser faire pour vous justifier, et ensuite pour demander un régiment, à moins que vous ne soyez en état d'acheter quelque chose de meilleur. Tout à vous et à ma chère sœur.

45.

DU MARQUIS DE SALAGNAC A FÉNELON, SON FRÈRE.

Sur un voyage que projetait un homme d'affaires, au sujet des titres et papiers de leur maison (1).

A Châteaubouchet, ce 27 novembre 1695.

J'ai connu par ce que m'a dit un avocat de Sarlat, qui était à un arbitrage que j'ai fait entre madame de Châtillon et un gentilhomme de mes amis, dont l'affaire a été accordée, ou tant vaut, que M. du Bernat, n'ayant pas d'affaires importantes pour lui à Paris, demandait un prétexte pour y aller, et qu'il souhaitait celui d'y aller pour vous porter tous les papiers qu'il a, et qu'il ramasse tous les jours tant qu'il peut, de notre maison. J'ai failli à lui écrire pour lui fournir le prétexte qu'il demande, et lui mander en même temps qu'on lui paierait son voyage, quoique je ne croie pas qu'il le veuille; mais je n'ai osé le faire sans votre approbation, et il serait peut-être bon que vous lui en écrivissiez un mot, ou à moi sur ce sujet une lettre que je pusse lui faire voir : car comme vous voulez les originaux, et que je comprends bien la différence qu'il y a avec les copies, c'est le plus court; et comme il ne veut pas

(1) Voyez quelques autres détails sur cette affaire, dans la lettre de Fénelon à l'abbé de Langeron, du 20 juillet 1701, parmi les *Lettres diverses*.

se dessaisir des originaux, il ne fera autrement que ravauder. Vos ordres, s'il vous plaît, sur cela. Madame de Salagnac vous fait mille complimens, et, en mon particulier, je vous honore en grand Prélat, et je vous aime en frère.

SALAGNAC-FÉNELON.

46.

DE FÉNELON AU MARQUIS DE SALAGNAC, SON FRÈRE AINÉ.

Réponse à la précédente sur les titres et l'achat de la terre de Salagnac.

10 décembre 1695.

JE serai fort obligé à M. du Bernat quand il voudra bien m'apporter les titres de notre famille ; mais je ne voudrais pas qu'il se donnât la peine, ni qu'il fît la dépense de venir exprès. Je serai fort aise de lui avoir l'obligation de nous recueillir les papiers de son voisinage ; mais j'avoue que je craindrais de lui devoir trop, et qu'il s'attendît, dans ce voyage, à recevoir de moi des services que je ne suis pas en état de lui rendre ; que je ne veux ni m'engager à faire des demandes qui ne conviennent point à ma situation, ni laisser espérer à un honnête homme, qui veut me faire plaisir, des choses qui le jeteraient dans un mécompte. S'il est libre de choisir le temps de son voyage, il vaudrait mieux qu'il ne vînt qu'à Pâques. J'arriverai à Versailles d'abord après cette fête ; il me trouverait là dans toute la commodité nécessaire pour nous voir, et pour examiner ce qu'il

aurait ramassé. La saison même serait plus commode pour son voyage. Il profiterait du temps de l'hiver pour achever de ramasser tous les titres, savoir, fondations, aveux et dénombremens, contrats, testamens, la suite non interrompue de père en fils, ce qui est le principal. Peut-être même qu'on pourrait, pendant ce temps-là, recouvrer les titres qui sont à la chambre des comptes de Béarn. Si M. du Bernat n'a point d'affaire qui l'engage à venir à Paris, il pourrait confier tous ces papiers à quelqu'un de ses amis, qui serait obligé d'y venir, et il n'y aurait qu'à faire un inventaire exact de toutes les pièces. J'en paierais le port, et je m'engagerais, avec toutes les sûretés qu'on voudrait, de remplir l'inventaire, et de rendre tout ce qui y serait compris, dans le terme précis dont nous serions convenus. Je ne ferais autre chose, que de montrer en secret les actes aux connaisseurs, et que les faire copier, après quoi je n'en n'aurais aucun besoin. Que s'il fallait donner de l'argent à des particuliers, pour des actes qu'ils auraient, et que M. du Bernat voudrait retirer de leurs mains, je les paierais suivant ce qu'il jugerait à propos de leur promettre.

Pour la terre de Salagnac, MM. de Bouillon et MM. de Noailles m'ont également promis de ne l'acheter point, si nous songeons à l'acheter. Il n'est pas juste d'empêcher MM. de Montmège de la leur vendre. Nous ne pouvons plus espérer d'y rentrer jamais, si elle retombe dans l'une de ces deux maisons voisines, qui sont puissantes, et auxquelles elle convient fort. Il faut donc prendre son parti, et voir

si nous devons être plus difficiles qu'eux, touchant les sûretés. J'avoue qu'il me paraît que le procès de la substitution de MM. d'Arros est un embarras considérable, mais ne pourrait-on pas le faire juger? Je m'imagine que MM. de Bouillon et de Noailles n'acheteront point la terre sans avoir le dénouement de cette difficulté. Nous pourrions veiller avec eux de concert, et après le jugement de la substitution, nous ferions notre marché, ou bien nous leur laisserions conclure le leur. L'embarras des mineurs n'arrêterait pas : parce que si, la substitution est décidée contradictoirement, d'une manière claire et certaine, tout se trouvera réglé par rapport aux anciens créanciers et aux mineurs, sans aucune apparence d'y revenir jamais, je conviens qu'on paiera bien la terre, en la payant sur le pied du denier trente pour les revenus vérifiés par de bons titres. C'est aux vendeurs à justifier les choses dont on doit jouir : s'il y a des difficultés, on peut trouver aussi des expédiens pour les surmonter; et cela mériterait qu'on fît étudier cette affaire par quelque personne intelligente du voisinage, et instruite de la dépendance du ressort. Pour moi, je ne veux point gêner mon neveu; mais je crois qu'il aura un jour regret d'avoir négligé cette affaire pour un léger intérêt. Je lui crois la tête assez bonne pour aller droit au véritable intérêt de la famille, qui a les suites les plus solides, et pour ne se laisser pas éblouir à de petits profits dans les accommodemens qu'il fait à Manot. Je ferai avec joie les sollicitations qui dépendront de moi, quand on m'avertira de Paris, que le temps en sera venu.

MÉMOIRE

sur l'achat de la terre de Salagnac (1).

M. du Bernat, beau-frère de MM. de Montmège (2), a eu une conférence avec MM. de Fénelon, et en voici le résultat :

1° M. du Bernat convient que MM. de Montmège doivent régler avec M. de Bouillon ce qu'ils lui doivent sur la terre de Salagnac, parce que MM. de Fénelon, en achetant cette terre, ne veulent avoir avec M. de Bouillon d'autre affaire, que celle de lui payer exactement la somme à laquelle sa dette sera fixée.

2° M. du Bernat convient aussi que MM. de Montmège doivent, préalablement à la vente de la terre, s'accommoder avec M. d'Arros, de qui ils l'avaient achetée. En effet, un arrêt du Parlement de Bordeaux a jugé qu'un tiers de la terre de Salagnac appartient à M. d'Arros, en vertu d'une substitution ouverte en sa faveur. Il est vrai que l'arrêt ajoute, que M. d'Arros ne pourra rentrer dans son

(1) Ce *Mémoire*, écrit en entier de la main de Fénelon, dut être rédigé dans le cours de l'année 1696, d'après ce qui est dit dans la lettre précédente.

(2) La terre de Salagnac était venue, par des alliances, dans la maison de Gontaut. Jacques de Gontaut, Baron de Salagnac et d'Arros, la vendit en 1653, à Jean de Souillac, Seigneur de Montmège, des héritiers duquel MM. de Fénelon voulaient acheter cette terre. Voyez, parmi les *Lettres diverses*, celle du 20 juillet 1701, à l'abbé de Langeron.

tiers substitué, qu'en payant les dettes qui sont sur les biens mêmes substitués. On croit que ces dettes sur les biens substitués sont bonnes et sûres : mais comme MM. de Montmège, qui doivent être les vendeurs, sont encore mineurs, il n'y a aucune sûreté dans cette acquisition, même par un décret; parce que les décrets, dans le ressort de Bordeaux, ne finissent rien au préjudice des substitutions ni des mineurs. Ainsi on serait toujours exposé à cette substitution de la maison d'Arros, à la discussion des anciennes dettes, et aux prétentions des mineurs de Montmège, qui reviendraient contre tout ce qu'on aurait fait pour contenter MM. d'Arros. Il faut même savoir si M. d'Arros est le dernier substitué, pour pouvoir traiter sûrement. Jusque-là on ne peut s'assurer de la propriété de la terre, ni faire sans danger aucun paiement; d'où il s'ensuit que MM. de Fénelon ont un grand intérêt d'obliger MM. de Montmège à traiter avec MM. d'Arros, avant que de s'engager dans cette acquisition.

3° M. du Bernat s'est chargé de justifier en quoi précisément consistent tous les revenus de cette terre. La difficulté principale est que MM. de Montmège n'ont pas tous les titres nécessaires pour établir toutes les rentes qui étaient dues anciennement au Seigneur de cette terre. D'ailleurs il y a plus de trente ans qu'elle n'a été affermée.

4° M. du Bernat a assuré que MM. de Montmège les oncles sont allés à Bordeaux pour tâcher de s'y accommoder avec M. de Bouillon, qui, de sa part, y a envoyé aussi un nommé Beauregard, avec ordre de

poursuivre le décret, si on ne s'accommode pas. Si on rompt l'accommodement, on poursuivra incessamment le bail de la terre, au sénechal de Sarlat, et on séra aisément averti de tout ce qui se passera en ce lieu:

De la part de MM. de Fénelon, voici les conditions auxquelles ils ont cru devoir s'attacher :

1° La liquidation des droits de M. de Bouillon;

2° L'accommodement avec MM. d'Arros pour leur substitution, et pour la liquidation des sommes dues sur le tiers de la terre que l'arrêt de Bordeaux a déclaré substitué;

3° Les titres et preuves exactes de tous les revenus de la terre;

4° Le prix de la terre borné sur le pied du denier trente et du revenu certain. D'autres, qui n'auraient pas les mêmes raisons que MM. de Fénelon pour vouloir rentrer dans la terre de leur nom, l'achèteraient moins cher en ce temps-ci. Il est certain même qu'ils sont réduits à vendre pour faire cette acquisition, parce qu'on se prévaudra du besoin où l'on saura qu'ils seront d'acheter la terre de Salagnac.

47.

A LA COMTESSE DE FÉNELON.

Il l'engage à venir le visiter à Cambrai.

Au Câteau, 30 juillet (1699)

Je ne vous écris que deux mots, ma chère sœur, pour vous donner de mes nouvelles, et pour vous demander des vôtres. Je viens de passer quinze jours

en visites dans un canton de ce diocèse, et je pars aujourd'hui pour aller visiter les environs d'Avesnes, jusque sur la frontière du diocèse de Liége. Quoique je fasse tous les jours un grand travail par rapport à mes forces, ma santé est, Dieu merci, assez bonne, et meilleure que quand j'étais autrefois dans une vie si tranquille et dans un régime si précautionné. Je compte toujours que, quand j'aurai achevé mes petites courses, vous aurez la bonté de venir avec mon frère me donner quelques jours de consolation. Je serai ravi de me voir en repos et en liberté en si bonne compagnie. On ne peut vous aimer et vous honorer tous deux plus cordialement, ma très-chère sœur, que je le ferai toute ma vie.

48.

A LA COMTESSE DE FÉNELON.

Avis sur le caractère de son fils, et sur la conduite qu'elle doit tenir à son égard.

A Cambrai, 15 août 1700.

Je dois, ma chère sœur, vous parler sur deux chapitres avec une entière ouverture de cœur. Celui de M. Roquet sera le dernier. Commençons par celui de M. votre fils.

Il ne m'incommode en rien céans, et je suis, au contraire, très-aise de l'avoir; car je l'aime fort. Il est très-poli, très-complaisant, très-caressant, et très-empressé pour moi. Plût à Dieu qu'il fît aussi-bien pour lui-même, qu'il fait pour moi dans notre so-

ciété. J'ai très-peu de temps pour le voir, pour lui parler, pour le faire parler, pour le faire agir naturellement devant moi, et pour le redresser : mes occupations presque continuelles m'en ôtent la liberté. D'ailleurs, il ne voit personne à Cambrai. Il aurait besoin de voir et d'entendre des gens propres à le former : il ne peut voir ici que des ecclésiastiques.

Comptez que ses études n'ont été presque rien jusqu'ici, et qu'à l'avenir il ne faut pas se flatter de l'espérance qu'elles lui soient plus utiles, quoique M. de la Templerie n'y néglige rien. L'enfant a l'esprit vif et ouvert, avec de la facilité pour comprendre toutes les choses extérieures, et beaucoup de curiosité pour les choses qui se passent autour de lui : mais il a l'esprit encore fort léger; il ne fait guère de réflexion sérieuse; il n'a ni goût de curiosité pour aucune étude, ni application, ni suite de raisonnement. Toutes ses inclinations se tournent aux exercices du corps et aux amusemens de son âge. Il est déjà grand; son corps se fortifie, et tous les exercices lui font beaucoup de bien. Je crois bien qu'il ne les lui faut permettre qu'avec modération; car il est encore fluet, délicat, et d'une santé très-fragile, ce qui pourra bien lui durer toute sa vie.

Je le garderai encore avec grand plaisir, si vous le souhaitez, jusqu'au printemps prochain; mais c'est à vous à bien examiner si vous ne pourriez pas lui faire employer son temps plus utilement ailleurs, tant pour les exercices du corps, que pour la société propre à lui former l'esprit et à le mûrir.

Les voyages sont fort dangereux à la jeunesse, d'une grande dépense, quand on veut les bien faire, et absolument inutiles, quand on n'a pas encore des pensées sérieuses et solides. S'il fallait quelque voyage, ce devrait être après l'académie. Le temps qu'il passerait en province avec vous, à voir la nature de vos biens, de vos embarras, et le mauvais état de ses affaires, pourrait être très-utilement employé. Il s'ennuie horriblement à Cambrai, et quoi qu'on puisse lui dire, il s'imagine toujours que, quand il ira à Paris ou dans vos terres, il sera un Seigneur bien brillant. Cette faiblesse de cerveau est assez naturelle à quatorze ans. Vous avez grande raison de ne faire de séjour à Paris que le moins que vous pourrez. Il vous sera néanmoins difficile d'éviter d'y demeurer un peu dans le temps qu'il sera à l'académie. Si vous aviez un honnête homme à mettre auprès de lui, vous pourriez peut-être vous en dispenser. Les deux points principaux sont, 1° que votre compte soit bien fini, qu'il ait besoin de vous, et que vous n'ayez aucun besoin de lui; 2° que vous lui témoigniez une amitié solide, et qu'après lui avoir montré à fond le triste état de ses affaires, vous lui fassiez du bien. Vous pouvez, si vous voulez absolument reculer à toute extrémité, le laisser ici jusqu'au printemps, le faire aller alors dans vos terres, et ne le mettre à l'académie que l'hiver suivant. Tout cela n'est point impossible pendant la paix; mais il s'ennuiera étrangement ici, et n'y fera presque rien.

Pour M. Roquet, je n'en fais aucun usage, et n'en puis faire aucun pour le présent. Quand je l'ai

gardé céans, ç'a été uniquement par rapport à vous. J'ai plus d'ecclésiastiques qu'il ne m'en faut. Après vous avoir mandé que je le garderais autant que vous le souhaiteriez pour M. votre fils, j'ai dû lui parler en conformité, quand il est venu me témoigner sa peine : je l'ai fait dans ces termes précis. Il a très-bien entendu que je me chargerais seulement de le nourrir dans la maison, autant que vous souhaiteriez qu'il y demeurât, et il n'a jamais compris autre chose. On ne peut pas être au fait plus qu'il y est, et qu'il y a toujours été. Il sait bien que je ne me suis chargé de rien, que de vous faire plaisir en sa personne. C'est ce que je continuerai de faire autant que vous le souhaiterez ; mais je vous supplie de croire que je ne lui ai jamais rien fait espérer au-delà, et qu'il n'a jamais pu ni dû croire qu'il eût à compter qu'avec vous. Ayez la bonté, s'il vous plaît, de vous éclaircir à fond avec lui, et de décider. Sa bonne conduite et son affection méritent que vous ne le laissiez pas plus long-temps sans savoir quel est son état, ni les mesures qu'il a à prendre. Plus la chose deviendrait équivoque, plus je la veux rendre certaine pour ce qui me regarde. Je n'ai que deux choses à faire : l'une, de le garder fort honnêtement tant qu'il vous plaira, quoique je n'en fasse aucun usage, l'autre, de penser à lui, ou de loin ou de près, quand j'aurai quelque occasion convenable pour lui faire du bien. Agréez, s'il vous plaît, que je me borne à ces deux choses, et que tout le reste se traite entre vous et lui. Je ne saurais aller plus loin.

Je partirai dans peu de jours pour aller faire des

visites de paroisses vers Bruxelles, et je n'en reviendrai que pour l'hiver. Ma santé ne fut jamais aussi bonne qu'elle l'est; le travail la fortifie. J'éviterai l'épuisement; mais ce diocèse demande qu'on agisse beaucoup. Votre attention pour ma santé me touche très-vivement. M. l'Abbé de Ch. m'a mandé combien vous êtes sensible à tout ce qui me regarde. Je ne le suis pas moins à tous vos intérêts, qui seront les miens jusques à la mort. J'embrasse tendrement mon frère, que j'aime du fond de mon cœur, et je suis à ma chère sœur autant que je dois y être, c'est-à-dire, sans réserve et à jamais.

49.

A LA COMTESSE DE FÉNELON.

Avis sur la conduite que son fils doit tenir dans le monde.

A Cambrai, 10 septembre 1701.

Je souhaite de tout mon cœur, ma chère sœur, que vous ayez achevé votre voyage en parfaite santé. Si vous en êtes aussi contente que je le suis, vous ne serez pas éloignée de nous venir revoir dans la suite. Me voici revenu pour travailler à notre capitation, après laquelle je repartirai pour faire des visites jusqu'à la Toussaint. Songez, pendant que vous êtes à Paris, à y finir vos principales affaires avec les plus grandes précautions. M. votre fils sera ravi d'aller dans vos terres pour y chasser le reste de l'automne; mais il sera un peu affligé s'il y passe l'hi-

ver. Je vois bien néanmoins qu'il ne peut demeurer à Paris que pour ses exercices de l'académie, et je ne sais s'il est assez fort pour les commencer cette année. Je l'embrasse de tout mon cœur, et je l'aime véritablement. S'il veut s'appliquer, s'instruire, faire des réflexions sérieuses, écouter les conseils des personnes qui ont de l'amitié pour lui et de l'expérience, agir en toutes choses d'une manière simple et naturelle, fuir les mauvaises compagnies, travailler à se rendre digne des bonnes, ne prendre des hommes que le bon sens et la vertu, sans affecter de les imiter dans les petites choses, il nous donnera à vous et à moi une véritable consolation. Je serai ravi si mon frère peut gagner son cœur et sa confiance. Le cœur de mon frère est bon et désintéressé; ainsi je ne doute point qu'il ne fasse tout ce qui dépendra de lui pour se faire aimer de M. de Laval, et pour entrer avec vous dans tout ce qui sera utile à M. votre fils. Je vous envoie une lettre pour ma sœur la religieuse, que je vous prie de lire, et de fermer avant que de la faire partir. Je suis, ma chère sœur, pour toute ma vie, tout à vous sans réserve comme j'y dois être.

Une des choses que je recommande le plus fortement à M. votre fils, c'est qu'il ne parle jamais avec légèreté. Par là, on tombe insensiblement dans l'inconvénient de dire des choses qui ne sont pas exactement vraies, faute de les avoir examinées avant que de parler; et on acquiert, en entrant dans le monde, une réputation qui fait un tort irréparable.

50.

A L'ABBÉ DE BEAUMONT, SON NEVEU.

Sur un précepteur que désirait pour son fils la Duchesse d'Aremberg.

A Cambrai. 8 octobre 1701.

J'ai corrigé mon thême, mon cher neveu; vos raisons me paraissaient bonnes, mais il faut céder à autrui. J'ai écrit à l'amie de M. de Clerfey (1) pour avoir une prompte réponse. Cependant il faut compter par avance que tout est fait, et qu'on n'avait pas besoin d'un nouveau pouvoir. L'ex-pédadogue a eu un canonicat vacant à L. (*Leuze.*) Cela est fort honnête, et bon à dire pour encourager M. de S. R. (*Saint-Remi*) (2). Je souhaite fort que ce successeur, s'il n'a pas une piété fervente, ait au moins, avec des mœurs régulières, des principes de solide religion, et une sincère estime pour la vertu. Dès que j'aurai une réponse, je vous l'enverrai pour M. Ludon, qui me paraît de loin un assez honnête homme. Je me prépare à partir. Il est bien temps. J'ai un second thême à composer; mais personne ne le corri-

(1) La Duchesse d'Aremberg.

(2) L'abbé de Saint-Remi devait entrer, comme précepteur, chez la Duchesse d'Aremberg, pour remplacer un autre ecclésiastique qui venait d'obtenir un canonicat de Leuze, en Hainaut. Cet abbé de Saint-Remi est le même qui dirigea l'édition du *Télémaque* publiée en 1701. Voyez la *Notice sur le Télémaque*, tom. XX, pag. xv et xvj. des *Œuv.* Voyez aussi, dans les *Lettres diverses*, les lettres à l'abbé de Langeron, des 18 septembre et 11 octobre 1701.

gera, et j'y laisserai tous mes solécismes. Pour les éviter, je prendrai le style laconique. Mille complimens à ma nièce (3) et à M. de Chevry. Le bon abbé (*de Langeron*) paraît gâté de toutes les douceurs qu'on lui a fait goûter à Paris. Nous allons le sévrer. Portez-vous bien, et revenez sans vapeurs. Tout à vous.

(3) Sœur de l'abbé de Beaumont; elle avait épousé M. de Chevry, secrétaire du Roi.

51.

A L'ABBÉ DE BEAUMONT, SON NEVEU.

Il l'engage à ne pas différer son retour à Cambrai, et le charge de diverses commissions.

A Anvain, 19 octobre 1701.

Je profite de l'occasion de M. le Duc de Charost, mon cher Panta (1), pour vous donner de mes nouvelles. Je fais mes visites sous les tristes Hyades ou sous l'aqueux Orion. Je tiendrai bon le plus tard que je pourrai; mais, à la fin, il faudra regagner nos Pénates. M. le Prieur rétrécit son haut de chausses à Tournai. J'y retourne prêcher dimanche. Vous pouvez compter que, si je n'arrive pas à Cambrai pour la Toussaint, au moins j'y arriverai deux jours après.

(1) *Panta* est l'abrégé de *Pantaléon* nom de baptême de l'abbé de Beaumont.

M. le Duc de Charost, à qui je donne vingt louis, vous les donnera à Paris. Ainsi vous aurez quelque petit secours; mais je ne veux pas vous en envoyer trop, de peur que vous ne demeuriez trop long-temps loin de nous. Je compte que vous ne reviendrez point sans le vénérable M. Ludon : vous seriez mal reçu sans lui. Mille amitiés à votre sœur. N'oubliez pas, je vous prie, les livres de M. du Bellay. Je voudrais bien aussi les œuvres de sainte Catherine de Sienne. Mille fois tout à mon cher et unique Pantaléon.

52.

A L'ABBÉ DE BEAUMONT, SON NEVEU.

Sur un ecclésiastique qu'on lui proposait pour remplir une place importante dans le diocèse de Cambrai.

A Tournai, 22 octobre 1701.

Je suis charmé, mon bon Panta, de votre pensée pour M. Chalmette. Elle m'avait passé quelquefois par la tête; mais je ne m'y étais pas arrêté, ne connaissant point le sujet, et supposant qu'il n'avait pas assez de fond pour soutenir l'emploi (1). Cette place demande de la tête, et au moins un savoir médiocre de théologie. Je ne doute plus de la tête, puisque

(1) En comparant cette lettre avec plusieurs autres, on voit que l'emploi, dont il s'agit ici, est celui de supérieur ou de directeur du séminaire de Cambrai. Voyez ci-après les lettres du 4 novembre 1701, et du 16 mai 1702; et parmi les *Lettres diverses*, une à l'abbé de Langeron, du 17 novembre 1702.

vous me le donnez sage, ferme, clairvoyant, expérimenté, et gouvernant avec une autorité douce une populace assez difficile; mais il faut un peu de savoir, pour observer ceux qui enseigneront, pour douter dans les cas douteux, pour décider sagement et sans se commettre en certaines occasions délicates, pour se donner quelque poids et quelque réputation, dans un lieu où l'on cherchera à le critiquer et à l'avilir; enfin pour faire certains entretiens où il faut parler juste et précisément, pour inspirer la saine doctrine. Il faut même qu'il ait un peu le talent de la parole, et quelque habitude d'instruire d'une manière familière et affectueuse.

Vous me parlez de lui donner un canonicat de Notre-Dame. A cela je réponds, 1° je n'en ai point; 2° si j'en avais, je voudrais, avant que de le lui donner, essayer si nous nous conviendrions l'un à l'autre. Mon inclination et ma prévention pour lui sont très-grandes; mais c'est beaucoup hasarder, que de se marier d'abord ensemble. Serait-il impossible qu'il nous vînt voir? Ne pourriez-vous lui proposer aucun essai? Tatez-le, ou parlez-lui ouvertement. J'aime toujours mieux l'ouverture entière, quand les gens en sont capables.

Reviendrez-vous sans avoir vu M. Brenier? il mérite de l'amitié. Si vous pouvez voir le père qui est parent de mademoiselle Mannourry, sans lui attirer aucun démérite, j'en serai fort aise; mais ne hasardez rien à ses dépens. Je voudrais fort qu'il pût me procurer un exemplaire d'un écrit du P. Le Tellier

sur le péché philosophique (2) qu'il m'a mandé être fort bon. Comment va leur procès de la Chine à Rome? Je vous ai mandé, par M. le Duc de Charost, que je serai à Cambrai au plus tard deux jours après la Toussaint. Comptez là-dessus. Si vous ne pouviez-vous y rendre sitôt, mandez-le moi sans façon au plutôt. Je retarderais peut-être de mon côté mon retour, et alongerais peut-être un peu mes visites, si la saison me le permettait; mais je n'espère guère de beaux jours, ni des chemins praticables. Mille amitiés sincères et tendres à votre sœur. J'embrasse M. Ludon jusqu'à l'étouffer. O qu'il me tarde de me revoir entre vous deux dans notre promenade ! Dieu soit, mon cher enfant, lui seul toutes choses en vous,

(2) On connaît deux écrits du P. Le Tellier sur cette matière; le premier a pour titre : *Réflexions sur le libelle intitulé :* Véritables sentimens des Jésuites touchant le péché philosophique; et l'autre : *L'erreur du péché philosophique combattue par les Jésuites*, 1691, in-12.

53.

A L'ABBÉ DE BEAUMONT, SON NEVEU.

Sur l'ecclésiastique qu'on lui proposait pour remplir une place importante.

A Cambrai, 4 novembre 1701.

J'arrive ici, et je me hâte, mon cher neveu, de vous le dire. Ma pensée est que vous proposiez, comme de vous-même, à l'homme dont il s'agit (1), ce que

(1) Voyez la lettre 52, et la note 1, pag. 82.

vous croyez bon, avec l'espérance de ce qu'on désire faire pour lui dans les occasions, quand son travail aura commencé à mériter, et que le pays sera déjà préparé. Jusque-là, il pourra vivre sans établissement assuré, comme il vit et travaille sans établissement fixe dans la place où il est actuellement; mais je ne voudrais qu'une simple proposition, sans nous engager. Vous verriez quelle serait sa réponse, et elle nous servirait à mieux juger du parti à prendre. Quand vous auriez une fois su sa disposition, nous serions en état de conclure en deux jours. Mais je ne voudrais rien arrêter, sans vous avoir vu à loisir, et sans avoir examiné avec vous la réponse qu'il vous aura faite. Ce qu'il me paraît que vous devez bien approfondir avec lui, c'est s'il pourrait se résoudre à mener une vie solitaire, uniforme, et continuellement sédentaire, après en avoir mené une si active au dehors et si variée. Aura-t-il la santé, le goût, la patience nécessaire pour cette vie égale et régulière comme le mouvement d'une pendule ? D'ordinaire, les naturels propres aux emplois laborieux, qui regardent le peuple, ne sont point propres à ce travail secret et tranquille. C'est tomber dans un ennui et dans une langueur très-difficile à soutenir. Il est vrai que cette personne connaît par expérience ces deux sortes de vies, et qu'elle peut vous dire, sans aucune nouvelle épreuve, si elle peut s'accommoder à la longue d'un travail toujours insensible et comme enterré. Voilà, si je ne me trompe, le point le plus essentiel. Il faut aussi le préparer aux manières épineuses du pays. Quand vous aurez fait votre

éclaircissement avec lui, nous n'aurons plus qu'à en parler dans une conversation; après quoi vous pourrez conclure avec lui sur les vues que vous lui aurez proposées, et sur les réponses qu'il vous aura faites : en sorte que le tout se fera aussi-bien de loin, par lettre, qu'en présence de vive voix. M. Ludon, qui me paraît homme de bon sens, pourra vous aider de ses conseils en cette occasion. Ce que j'ai vu de lui là-dessus me paraît fort à propos. Ne laissez pas de voir l'homme dont on vous dit tant de bien, et qui est si attaché à son emploi ; il peut vous indiquer des sujets, en cas que celui dont il s'agit ne pût accepter. Faites vos affaires pendant que vous y êtes : vous laissez ici un grand vide, dont j'ai presque autant d'horreur que la nature en a des siens, selon la philosophie vulgaire; mais j'aime mieux me priver d'un plaisir, et ne rien ôter à votre famille à laquelle vous devez un secours. Je m'y intéresse de tout mon cœur. Peut-être pourrez-vous nous mener notre ami ? Pour l'homme mort dans le temps de votre arrivée à Paris, vous pourriez savoir par le P. Br. que son frère, qui est encore à Paris, vous ferait voir, s'il a laissé des papiers curieux, et si quelque ami a recueilli cette succession. Souvenez-vous du portrait que vous m'avez fait espérer. Mille amitiés à votre sœur, et autant de complimens sincères à M. de Chevry. Je suis ravi de ce que la B. P. D. (*Duchesse de Beauvilliers*) est bien aise de vous voir. Je suis en peine de sa tristesse et de sa langueur; cherchez ce qui pourrait lui donner quelque soulagement.

54.

A L'ABBÉ DE BEAUMONT, SON NEVEU.

Sur la visite que ce Prélat venait de faire à Tournai, et sur quelques affaires de famille.

A Cambrai, 6 novembre 1701.

Voici un ami de M. Quinot par lequel je vous donne de mes nouvelles. La lettre sera commune entre le grand Panta et le petit M. Ludon, que j'embrasse en esprit avec tendresse, en attendant de les embrasser réellement tous deux. Notre mission de Tournai s'est assez bien passée, et la ville m'a paru assez contente de moi. Le contraste y fait un peu, et je crains bien que le suffragant (1), à son retour, sentira aussi que le contraste lui fait tort. Je vois, je parle, je fais des civilités : tout cela lui manque, et la contradiction est au comble. Je vous ai mandé ma pensée sur M. Chalmette. Si vous lui parlez de votre chef, comme je vous le propose; mandez-moi qu'elle aura été sa réponse. Comptez que je n'ai que trop d'envie de l'attirer : mais point de canonicat en arrivant, je vous prie. Si vous avez des nouvelles de mes sœurs, je vous prie de m'en faire part. N'oubliez pas ce que je vous ai mandé pour le P. de La Chaise par rapport à la religieuse : il faut lui représenter qu'elle ne sait où poser le pied.

(1) C'est-à-dire, l'Evêque de Tournai, qui était alors François Gaillebot de La Salle.

Je souhaite fort qu'on donne un vrai pasteur à ce pauvre diocèse.

Réglez, je vous prie, avec notre bon nouvelliste ce qu'il faudra pour les frais de ses gazettes, qui ne tarissent point. Il faut que ce soit un vrai bon homme. Je sais que M. d'Audigier (2) est de ses amis. Voyez si vous n'avez rien à lui dire sur le caractère de cet homme, que je crois fort passionné contre la compagnie des Jésuites.

La Duchesse d'Aremberg presse pour avoir bientôt M. l'abbé de Saint-Remi (3). Quand pourra-t-il partir? tiendra-t-il à quelque chose? Il ne serait pas honnête qu'il commençât par demander de l'argent. La Duchesse doit lui en offrir pour son voyage après son arrivée; mais il ne doit pas, ce me semble, en prétendre avant que d'être là. Elle m'a mandé que s'il faisait bien, elle lui donnerait cinq cents écus d'appointemens. Elle compte, et moi aussi, qu'il demeurera quinze jours à Cambrai, en passant. Mais je voudrais bien que ce séjour fût quand vous serez tous deux ici.

Mambrun, qui a été bien malade, se porte mieux; mais il est languissant, et ne peut se remettre. Ne nous amenerez-vous point Godin? N'oubliez pas les vues pour un cuisinier, si Mambrun me quitte, ni les consultations de dépense.

Je paierais chèrement le traité du P. Le Tellier

---

(2) C'était l'*ex-pédagogue*, dont il est parlé dans la lettre 50, ci-dessus, pag. 80.

(3) Voyez la note 2 de la même lettre.

sur le péché philosophique, que le P. San.... estime fort : c'est une matière qui a une liaison essentielle avec toutes celles de la grâce. S'il y a à Paris quelque chose qui mérite d'être vu, ne craignez point de me demander un peu d'argent. Je vous attends tous deux en paix, et je serai prêt à ne vous point voir, si vous étiez nécessaires à notre bonne P. D. (*Duchesse de Beauvilliers*). Mais Dieu sait la joie que j'aurai de me voir entre vous deux. Mille amitiés à mademoiselle de Langeron et à ma nièce de Chevry. Je souhaite fort que la dernière nous vienne voir à son loisir. Pour l'autre, je ne puis que la porter dans mon cœur devant Dieu. Je porte avec une infinie tendresse mes deux abbés comme mes chers enfans.

55.

A L'ABBÉ DE BEAUMONT, SON NEVEU.

Sur une affaire domestique (1).

12 novembre 1701.

Je vous envoie une lettre pour notre ami affligé : dites-lui pour moi tout ce que les lettres ne peuvent

(1) Nous avions d'abord pris le parti de supprimer cette lettre et la suivante, dont le sujet est peu intéressant par lui-même. Nous croyons qu'on nous saura gré d'avoir changé d'avis. On aime à voir un homme tel que Fénelon observer, dans la conduite même de ses domestiques, les égards et les ménagemens dont les grands se croient trop souvent dispensés.

dire. Je n'ai pas eu le temps de mettre le dessus; suppléez, je vous prie.

Vous savez les honnêtetés de M. et de madame Voysin pour solliciter en faveur du bon Abbé de Ch. Ne pourriez-vous point les voir pour les remercier ?

Mambrun est si mal, que je ne crois pas qu'il soit en vie dans trois jours. Supposé même qu'il ne mourût point de ce mal, il ne pourrait de très-longtemps se remettre au travail de la cuisine. Je vous conjure de faire chercher un cuisinier habile et réglé. Si Godin est libre, M. l'Abbé de L. ne peut-il pas nous le prêter en attendant? Il ne faut point donner l'alarme à la femme de Mambrun. Nous écrirons demain : mille fois tout à vous.

Comme ma lettre à l'ami affligé est cordiale, je vous prie de faire en sorte qu'il la brûle après l'avoir lue, et qu'elle ne paraisse point.

56.

A L'ABBÉ DE BEAUMONT, SON NEVEU.

Sur la même affaire.

A Cambrai, 19 novembre 1701.

Vous trouverez, mon cher neveu, que je ménage mal mes intérêts; mais je crois devoir penser à ceux d'autrui plus qu'aux miens. Mambrun est beaucoup moins mal. Je sais, à n'en pouvoir douter, que sa peine serait extrême, s'il arrivait ici un homme qui ressemblât à un successeur. Ce coup serait capable

de le faire retomber dans l'extrémité, d'où il n'est encore sorti qu'à demi. Je vois bien qu'un cuisinier habile, fidèle et réglé, est un trésor qu'on ne retrouve point. Je compte que je ne suis que le pis aller de Mambrun, et qu'il me quittera dès que sa belle-mère lui cèdera sa boutique, ce qu'elle promet de faire l'été prochain. Mais enfin, quelle apparence d'accabler un homme qui revient à peine des portes de la mort! Je crois qu'il consentirait sans peine à voir venir un aide; mais l'homme que vous proposez doit être fort au-dessus de cette fonction. S'il était d'humeur de s'accommoder de ce nom, je le traiterais d'ailleurs aussi-bien que vos amis le jugeraient convenable. Dans le fond, je doute que la santé de Mambrun le laisse long-temps à mon service. D'ailleurs, il a des promesses bien positives de sa belle-mère. Voyez bonnement ce que vous pouvez faire, et abandonnez le reste à la Providence. Il me tarde bien de vous embrasser, mais non pas seul. Mes amitiés à votre sœur, et mes complimens à M. de Chevry. Tout à vous.

Je serai dans un véritable embarras pour notre cuisine. Si vous pouviez trouver un fort bon aide, je le paierais et traiterais bien, en attendant ce que Mambrun deviendra.

57.

A L'ABBÉ DE BEAUMONT, SON NEVEU.

Témoignages d'amitié, et avis pour l'ordre de sa maison.

A Valenciennes, 3 mai 1702.

Bonjour, mon Panta : ayez soin de réjouir un peu le vénérable, selon les uns, et selon les autres, le subtil docteur. Badinez avec la gent féline, mais sans mutilation de membres. Faites veiller le maître d'hôtel sur nos domestiques. Il faudrait occuper Barassy aux meubles, et Leduc à l'écriture. Je suis ici entre gens bien animés, que j'aurai grande peine à accommoder. Faites un bon usage de votre temps, selon Dieu, nourrissez votre cœur. Tout à vous sans réserve.

58.

A L'ABBÉ DE BEAUMONT, SON NEVEU.

Il le charge de diverses commissions.

A Perücz, mardi 16 mai 1702.

Je vous renvoie, mon cher neveu, les lettres du petit abbé (*de Langeron*) et de M. Chalmette. Je vous prie de faire savoir par voie sûre au dernier, que je suis fâché de l'embarras où il s'est mis pour moi, que je lui suis très-obligé, et que je le conjure de ne plus parler de moi à ces messieurs. Je ne leur impute ni leur changement ni leurs alarmes. Je vois bien qu'il faut remonter plus haut. Tout

vient de M. l'Évêque de Chartres, qui change, et qui voudrait me réduire comme une place assiégée.

Je vous prie de lire, et de montrer au vénérable, l'article de la lettre du petit abbé, qui regarde M. Le Fèvre de Saint-Sulpice. Ma pente serait d'attendre à écrire à cet ecclésiastique, jusqu'à ce que je fusse de retour à Cambrai. Je crains les grimaces du visage et l'ardeur du zèle : mais je n'ai pas à choisir.

Je vais envoyer à Enghien, et écrire à la Duchesse d'Aremberg sur M. de Saint-Remi dans le sens que le petit abbé me propose, et qui est très-bon. Je la prierai de veiller sur l'accusé, et je lui ferai remarquer tout ce qui est suspect dans l'accusation, afin qu'elle ne croie rien, que sur des preuves claires. Je ne manquerai pas de lui mander le silence de M. de Saint-Remi, qui étonne ses amis, afin qu'elle examine si quelqu'un intercepte les lettres de cet abbé.

Vous avez très-bien répondu à madame d'Estourmel. Je songeais à lui offrir de moi-même ce qu'elle demande. J'aime son fils, et je dois être ravi de faire plaisir à cette famille.

Il est absolument nécessaire de mettre en couleur le parquet de mon appartement, et de le faire frotter, faute de quoi tous les meubles périssent : mais je vous prie de voir une chose à laquelle je n'avais point assez pensé ; c'est ce qui regarde Clocher. Je veux lui être favorable, autant que les convenances le permettent; voyez ce qu'il peut faire, et décidez sans facon. Ce qui me paraît très-certain, c'est que le parquet doit être bien frotté. Le maître d'hôtel me

demande congé, pour aller du côté de Paris pour ses intérêts : je le lui permets volontiers. Décidez avant son départ. Vous pourrez écrire par lui. Mandez au petit abbé, que si on peut apprendre que l'aigreur soit augmentée contre moi, il examine avec la bonne P. D. (*Duchesse de Beauvilliers*), si les gens, qui nous sont chers, doivent s'abstenir de nous venir voir. Je ne veux causer de peine à aucun de nos bons amis, et je crains même pour la pension de votre sœur.

Je crois qu'il est à propos que vous réveilliez Bullot, pour nous faire payer de nos débiteurs. Cette langueur de nos affaires est bien pénible. Avez-vous touché cinq cents livres pour vos besoins? Si vous ne l'avez pas fait, faites-le par préférence à tout le reste : je suis honteux là-dessus. Le blé avait enchéri à Tournai, avant mon départ, de dix patars sur la rasière. J'opine toujours à vendre comme vous l'avez proposé. J'ai reçu une lettre de votre sœur, qui se plaint de sa santé : j'en suis en peine. Mandez-lui que je ne puis lui écrire dans l'agitation où je suis maintenant. J'embrasse le vénérable et subtil abbé : qu'il se modère dans sa périlleuse dispute. Tout à mon très-cher Panta sans mesure.

Je vous envoie une lettre par M. de Sassenage, qu'il faut envoyer au petit abbé (*de Langeron*), par Angagne, ou par quelque autre voie prompte.

59.

A L'ABBÉ DE BEAUMONT, SON NEVEU.

Affaires et nouvelles diverses.

A Saint-Ghislain, 19 mai 1702.

Je mande au Rond de faire pour Blaugies le dépôt pur et simple, et nous réserverons la protestation pour l'établissement du bailli, etc. La philantropie consiste à faire du bien aux hommes, sans en espérer aucune récompense.

Je suis ravi de la guérison de M. d'Oisy, et de la joie qu'en a madame d'Oisy.

Les nouvelles dont vous m'envoyez l'extrait sont bien fortes. Les Jésuites sont en mauvais état, si elles sont vraies (1). Casoni et les Dominicains seraient les faiseurs d'extraits pour la décision du Pape. Nous verrons. Dieu sur tout.

Je vais demain coucher à Crespin, où je coucherai tous les soirs jusqu'à l'Ascension. Le jour de l'Ascension, je bénirai ici l'Abbé du Val. Le même jour, madame la Duchesse d'Aremberg veut me venir voir ici. Elle me paraît recevoir très-pieusement et avec une bonne tête l'accusation contre M. de S. R. (*Saint-Remi*), qui lui est fort suspecte. Après l'Ascension, j'irai à Bavay continuer mes visites du voisinage, et

(1) On s'occupait alors à Rome de l'affaire des cérémonies chinoises. La décision de la congrégation ne fut donnée qu'en novembre 1704.

de là j'irai à Cambrai revoir mon Panta, et la secte ambulante. Je vous renvoie la crête de coq d'Inde, que M. le doyen goûte moins que la bourse et le chapeau de Fortunatus.

Je vous prie de dire à M. le Prévôt, que je viens d'écrire selon ses intentions, et qu'apparemment ma lettre lui reviendra. Il ne sera commis en rien. Je n'ai pas un moment pour lui faire réponse, et je lui en demande pardon de tout mon cœur.

Vous ne me mandez rien sur Dubreuil et Le Brun; il ne faut rien plâtrer, ni faire à demi. Il faut que tout soit fini d'une manière ou d'autre avant mon retour. Tout à mon Panta. J'embrasse le vénérable jusqu'à l'étouffer. Il me tarde bien de le remettre en selle, dussiez-vous l'appeler Baron, et le charger de mottes. Mille amitiés aux jeunes Péripatéticiens.

60.

A L'ABBÉ DE BEAUMONT, SON NEVEU.

Divers avis et nouvelles de famille.

A Bavay, où se trouvent aqueducs et médailles antiques, 28 mai 1702.

La drogue pour les yeux est venue trop tard, Dieu merci; mais si vous en aviez une pour le rhume, elle serait la bienvenue. Peut-être arriverait-elle trop tard, aussi-bien que l'autre; car je me suis senti aujourd'hui moins encatharré. La poudre des chemins, et les crieries d'église en église ne sont sucre d'orge.

Un avocat de Mons, que je vis avant-hier, m'a

promis que l'affaire de Blargnies finirait aujourd'hui. Dieu le veuille.

J'ai reçu une lettre, du 17 de ce mois, de M. de Blainville.

> Non aliter.... quàm si.... relinqueret,
> Tendens Venefranos in agros,
> Aut Lacædemonium Tarentum (*a*).

Sa lettre est de trois pages très-chrétiennes, sans dire un mot du siége (1).

Pour madame d'Estourmel, mandez-lui que je recevrai avec joie M. son fils, et qu'alors je lui manderai toutes mes pensées avec zèle sur l'éducation de MM. ses enfans.

Préparez madame d'Oisy au concours, qui me tiendra depuis le matin jusqu'au soir, toute la semaine d'après la Pentecôte.

Je vous prie de voir un peu aux heures libres madame de Montberon.

Je suis en vraie peine sur votre sœur; écrivez de manière qu'on vous mande exactement son véritable état. Faites-lui savoir combien sa mauvaise santé m'afflige : c'est chose bien vraie. D'où vient que le P. de V. (*Vitry*) n'écrit point? Tout au cher Panta, au vénérable et aux ex-bambins.

Vous seriez un grand homme, si vous datiez vos lettres. Samedi nous nous embrasserons.

(*a*) Horat. *Carm.* lib. III, od. v, v. 55, 56.

(1) Jules-Armand Colbert, Marquis de Blainville, était alors assiégé dans Keiserwert, qu'il rendit le 15 de juin, après cinquante-neuf jours de tranchée ouverte.

61.

A L'ABBÉ DE BEAUMONT, SON NEVEU.

Quelques nouvelles et affaires de famille.

Au Quesnoi, mardi 12 septembre 1702.

Je t'embrasse, mon cher Panta, mais avec tendresse. Voilà les nouvelles que M. du Rencher m'a données. Barassy te les porte pour la troupe curieuse. Je te prie d'envoyer de l'argent au P. de Vitry. Il est, ce me semble, à propos de se défier du marchand de Dubreuil. Je veux bien qu'on fasse avec lui un nouveau marché, sans égard au premier; mais il faudrait consulter quelque expert qui sache le commerce avec étendue, après quoi je te prie de décider. Pour Dubreuil, je te prie de lui dire que je n'ai fait ce qui s'est passé, ni par humeur, ni par promptitude, et que j'ai eu besoin d'un grand sangfroid pour ne le congédier pas; que nous ne saurions avoir affaire plus long-temps ensemble, mais que je veux bien me souvenir de son voyage de Rome (1), et ménager son honneur, en lui donnant le temps d'achever son affaire de Bruxelles, pour laquelle j'écrirai à M. de Bagnols, qui me mande qu'il est en état de travailler. J'embrasse la canail-

(1) On voit, par la Correspondance sur le Quiétisme, que ce *Dubreuil*, domestique de Fénelon, avait fait en 1698 le voyage de Rome, pour porter des dépêches importantes sur l'affaire du livre des *Maximes*.

leuse race de nos enfans. Embrassade aussi pour le vénérable; mais serre-le bien. Si le cher Calas n'est point parti, il faut l'étouffer de caresses. Je l'aime au double du temps passé. Bien des complimens à M. le Marquis de Prie. O mon Panta, que tu m'es cher! *Cupio te in visceribus Christi Jesu* (*a*).

Si M. Le-Fèvre vient, il faudra en prendre soin, en attendant mon retour.

Il y a sous mes fenêtres cinq ou six lapins blancs qui feraient de belles fourrures; mais ce serait dommage; car ils sont fort jolis, et mangent comme un grand prélat. Je vois aussi deux petits coqs, l'un noir, et l'autre à plumage de couleur d'aurore. Ils sont comme la France et l'Empire : le noir est Achille, et l'aurore est Hector.

Ludus enim genuit trepidum certamen et iram,
Ira truces inimicitias, et funebre bellum (*e*).

62.

A L'ABBÉ DE BEAUMONT, SON NEVEU.

Sur quelques affaires de famille, et sur ses visites pastorales.

Au Quesnoi, 16 septembre 1702.

Bonjour, mon cher Panta; le temps de vous aller revoir s'approche, et j'en suis ravi. Vous savez beaucoup mieux que moi ce que le P. de Vitry peut avoir dépensé, il faut faire la chose un peu large-

---

(*a*) *Philip.* I. 8. (*e*) Horat. lib. I, *Epist.* XIX, v. ult.

ment; décidez-la comme vous feriez pour vous-même, sans façon et tout au plutôt.

Je vous envoie la lettre de Dubreuil, qui ne répond point à la vraie difficulté. Je vous ai déjà mandé que j'écrirais pour lui à M. de Bagnols. Il faut qu'il se retire de chez nous sans scandale, et qu'on lui facilite une honorable retraite; mais il faut finir.

Je me trouvai un peu incommodé avec de l'émotion avant-hier; mais cela n'a point eu de suite. Je me repose et me ménage beaucoup : c'est être en solitude. Je ne parle qu'à des paysans, qui ne font point partie de ce qu'on appelle le monde. Nos catéchismes vont bien; mais ils fatiguent la poitrine de M. Provenchères. J'ai vu quelques jolis paysages de vallons et de côteaux sur le bord de la forêt de Mormal. J'embrasse le vénérable, et les non-vénérables marmots. Je suis tout à toi, mon cher et unique Panta.

63.

A L'ABBÉ DE BEAUMONT, SON NEVEU.

Sur le Bref du Pape aux Catholiques de Hollande; sur les difficultés relatives au bref du 12 février, contre le *Cas de conscience*. Détails sur la visite du diocèse de Cambrai.

A Mez en Couture, le jour de l'Ascension (17 mai) 1703.

Je vous envoie l'arrêt du Parlement sur l'appel comme d'abus (1), et je vous renvoie le bref du Pape

(1) Il s'agit ici d'un arrêt du Parlement de Paris, qui rejetait

aux Catholiques de Hollande (2). Je voudrais bien qu'on pût en avoir plusieurs exemplaires imprimés; car c'est une chose à garder, et il est à propos de conserver de tels monumens. Demandez au père-recteur si les textes condamnés par M. d'Arras (3) sont dans le P. Taverne précisément comme il les rapporte, et sans correctif. Il me semble avoir ouï dire que ce livre a été examiné et approuvé par les théologiens de Rome. Cependant je trouve diverses propositions bien raboteuses. Vous verrez que les gens du Roi ont mis bien des adoucissemens à leur appel comme d'abus; mais enfin, c'est un coup fait avec art, pour empêcher les mandemens des Évêques : c'est sans doute

---

le bref de Clément XI, du 12 février 1703, comme renfermant des clauses contraires aux maximes de l'Eglise Gallicane. Le même Parlement supprima aussi, vers cette époque, le Mandement de l'Evêque de Clermont qui publiait ce bref. Voyez à ce sujet l'*Avertissement* du tom. X des *OEuvres de Fénel.* seconde partie, n. 6 et 7, pag. lx et suiv.; *l'Examen et Réfutation des raisons alléguées contre la réception de ce bref*, tom. XIII, pag. 47 et suiv.; une lettre du Cardinal Gabrielli à Fénelon, du 9 juillet 1703, parmi les *Lettres diverses;* l'*Hist. de Fénel*, liv. V, n. 1; et les *Mém. Chronol.* du P. d'Avrigny, 20 juillet 1701.

(2) Le Pape venait d'adresser aux Catholiques de Hollande un bref pour les exhorter à se soumettre au Vicaire apostolique qu'il venait d'établir par *interim* à la place de l'Archevêque de Sébaste, Pierre Codde, suspendu de ses fonctions à cause de son opposition au Formulaire d'Alexandre VII. Voyez, sur cette affaire, les *Mém. chronol.* du P. d'Avrigny, 7 mai 1702.

(3) Gui de Sève de Rochechouart, Evêque d'Arras, avait condamné, le 5 mai précédent, l'ouvrage du P. Taverne, Jésuite, intitulé : *Synopsis Theologiæ practicæ*, etc. Voyez les *Mém. chron.* du P. d'Avrigny, 5 mai 1703.

ce qui arrête M. l'Évêque de Chartres. M. le Cardinal de Noailles veut boucher le chemin, et que personne ne parle après lui.

Ayez la bonté, mon bon fils, de faire écrire par M. l'Abbé de Saint-Aubert, ou d'écrire vous-même à M. l'Abbé de Cisoin, afin qu'il vous renvoie promptement un certain *factum* ou mémoire imprimé de M. l'Évêque d'Arras, dans le temps du procès à Tournai, qu'il me semble que je prêtai à M. l'Abbé cet hiver dans la conférence avec M. l'Évêque, et que l'Abbé ne m'a point rendu. J'en aurais grand besoin pour le *Quæritur* que j'ai prié M. le bailli de Franqueville de dresser, afin que je puisse consulter à fond les plus célèbres avocats de Paris.

Plus je m'éloigne de vous, plus je m'en rapproche. C'est par l'Artois le plus éloigné, que je dois retourner à Cambrai. Ainsi je suis ravi de vous *tourner le dos*, pour vous voir en bref face à face. Dieu vous garde, beau sire, accort, gentil et preux Panta.

64.

A L'ABBE DE BEAUMONT, SON NEVEU.

Même sujet que la précédente.

A Havrincourt, 17 mai 1703.

Le bref du Pape aux Catholiques de Hollande est à peu près du même style que ceux qu'il a écrits au Roi et à M. le Cardinal de Noailles (1). Les par-

(1) Le Pape, outre le bref du 12 février 1703, contre le *Cas*

tisans de l'Archevêque de Sebaste (quoique leurs ennemis en puissent dire) doivent être de bonnes gens, puisqu'ils sont si faciles à contenter. Le Pape doit bien leur donner souvent de pareilles consolations. Vous verrez l'arrêt du Parlement imprimé sur l'appel comme d'abus du mandement de M. l'Évêque de Clermont. Ce ne sera rien, pourvu que le Roi ordonne la réception du bref; mais *hic opus, hic labor est.*

Le serpent Python couvre les vastes campagnes; je ne sais si Apollon le percera de ses flèches aujourd'hui comme hier.

Nous partons pour nous éloigner un peu de vous; mais l'absence sera courte. Encore huit jours, et nous sommes à votre porte. Je voudrais bien, à propos de porte, que Clocher pût, en mon absence, faire celle que vous avez si savamment projetée pour aller de ma chambre grise au grand cabinet.

M. Le Fèvre est le Messie des Juifs d'à-présent. Il a passé tous les temps, et la Synagogue doit maudire quiconque voudra supputer les dates. M. Chalmette prend assez sérieusement cette chronologie. Il a pensé, à cause de sa modique taille, être accablé par une multitude de filles pétulantes, qui voulaient l'envahir au catéchisme dans un coin du cimetière.

---

de conscience, en avait adressé un autre à Louis XIV, et un troisième au Cardinal de Noailles, pour les engager à châtier si sévèrement les docteurs qui avaient signé le *Cas de conscience*, que leurs confrères ne pussent être tentés de les imiter. Voyez les *Mémoires chronol.* du P. d'Avrigny, 20 juillet 1701.

Ses coadjuteurs en ont ri jusqu'aux larmes. Il devient méchant à l'exemple d'autrui.

M. d'Arras m'a envoyé son placard contre le P. Taverne, et me parle d'union de la province contre la morale relâchée.

Je salue M. de la Templerie en toute joyeuseté. J'embrasse nos deux apprentis. Tout à toi, grand Panta.

Si vous voulez m'écrire, vous le pourrez, dit-on par Saint-Quentin et par Péronne; mais c'est un grand détour. Si rien ne presse, il vaudra mieux nous abandonner pour le peu de temps que nous demeurerons à Arroüaise. Je compte que le maître d'hôtel fera porter des matelas à Marquion avant que j'y arrive.

65.

A L'ABBÉ DE BEAUMONT, SON NEVEU.

Témoignage d'amitié.

Vendredi (mai 1705.)

Je suis véritablement en peine de toi, mon cher fils. Je n'ai qu'un Panta au monde; conserve-le-moi. je t'en prie. Laisse le bois aller comme il pourra. Reviens nous voir. Il court un bruit que l'Empereur est mort (1); on n'en mande rien de Paris. M. le Maréchal de Villeroi passe ici lundi. J'embrasse les deux bambins. Tout à mon fils Panta.

---

(1) L'Empereur Léopold mourut à Vienne le 6 mai 1705, âgé de soixante-cinq ans, après quarante-sept ans de règne.

66.

A L'ABBÉ DE BEAUMONT, SON NEVEU.

Sur les embarras que lui causent plusieurs canonicats de son diocèse de Cambrai, à la nomination du Pape.

A Tournai, jeudi 1er octobre 1705.

J'ai achevé les principales choses que j'avais à faire ici; j'espère que ce soir il m'en restera peu. Je tâcherai même de partir d'ici demain vendredi 2e d'octobre; au plus tard ce sera après demain 3e de ce mois. Comme je ne saurais aller droit à Cambrai, à cause des chemins de Marchiennes qui commencent à être gâtés, et parce que la journée serait trop longue, je passerai par Douai, où il faut aussi-bien que j'aille payer une visite à M. de Pomereu (1). J'arriverai donc à Douai le 2 ou le 3 au plus tard, et je serai, s'il plaît à Dieu, le 3 ou le 4 au plus tard à Cambrai. Dès que mes chevaux se seront un peu reposés, ils partiront pour Chaulnes, et serviront la bonne Duchesse (*de Chevreuse*) jusqu'à Paris. Ce que vous me mandez de sa santé me fait un sensible plaisir.

On n'a point arrêté ma lettre au Cardinal Sacripante : il m'a fait réponse. C'est de son propre mouvement, que le Pape, après avoir donné le canoni-

(1) François de Pomereu, Gouverneur de Douai, contribua beaucoup à défendre cette ville contre le Prince Eugène, en 1710, quoiqu'il fut alors âgé de quatre-vingt-cinq ans.

cat de Saint-Géry à Robert, actuellement suspens, et connu à Rome pour tel, a nommé Lagon pour le canonicat de mon domestique. Il a même donné le canonicat de Lagon à Saint-Géry à un homme de Paris nommé *Eglise*, sur la recommandation de M. le Cardinal de Noailles. Comme le Père provincial des Jésuites part pour Rome, je lui donnerai un mémoire sur ce détail, et je le prierai de parler au Pape en personne. C'est, ce me semble, le meilleur parti. Il faut qu'il y ait là-dessous un mystère. On prétend que ce canonicat de M. de la T. a été refusé à la Reine de Pologne; M. de Villamez le mande à M. Amas. Il ajoute que c'est M. le Cardinal de Janson qui a pressé pour Lagon. M. Amas croit que M. d'Havrincourt, ami intime de Lagon, lui aura procuré quelque recommandation de madame de Maintenon pour le Cardinal de Janson. Le Cardinal Sacripante me mande que le Pape l'avait chargé de savoir de Villamez si Lagon m'était désagréable, et que Villamez lui avait répondu qu'encore qu'il ne fût pas recommandé dans mon mémoire, il m'était agréable. Villamez écrit à M. Amas que le Cardinal lui ayant demandé si j'avais quelque chose à la charge de Lagon, pour l'exclure de la métropole, il s'était contenté de répondre qu'il n'en savait rien. Ainsi vous voyez qu'on ment au-delà des monts comme en deçà. Il faut prendre patience.

Il me tarde bien, mon cher Panta, de savoir quel profit tu as tiré de ton séjour à Chaulnes. O que je t'aime, et que je te désire le vrai amour! Embrasse tendrement pour moi le cher petit abbé (*de Langeron.*)

Mille choses aux jeunes dames. Cent mille à la bonne Duchesse (*de Chevreuse.*) Je suis las : c'est ce qui m'empêche d'écrire. Il faut que j'écrive tout à l'heure à Bruxelles

67 *.

AU MARQUIS DE LAVAL (1).

Il l'exhorte à dépendre de sa mère, autant par grâce que par nature.

Vous savez, monsieur, combien N... est contredit et condamné dans le public : mais j'espère que, si on veut écouter le détail, on saura qu'il a été fort à plaindre. *Bonum mihi, quia humiliasti me* (*a*). C'est le fondement des œuvres de Dieu, et le creuset où se purifient ceux dont il veut se servir. J'en ai de la joie et de la douleur. Courage sans courage, mon cher M.... soyez petit. Saint Augustin dit que *Saul* était grand, courageux, savant dans la loi, et zélateur des traditions ; mais que devenant *Paul*, qui signifie *petit*, il devint effectivement petit, souple, insensé selon le monde ; et que ce fut en le terrassant, que Dieu l'instruisit pour l'apostolat. O la bonne instruction, que d'être terrassé et aveuglé ! Soyez aveu-

(1) Il était fils de la Marquise de Laval, cousine germaine de Fénelon, et depuis sa belle-sœur. (Voyez ci-dessus la lettre 15, et la note, pag. 30.) Cette lettre et la suivante ont été insérées dans la première édition des *Lettres spirituelles*, en 1718, sans le nom des personnages à qui elles étaient adressées. Elles ne peuvent convenir qu'aux personnes à qui nous les attribuons.

(*a*) *Ps.* CXVIII. 71.

gle et abattu, si vous voulez être *Paul*, c'est-à-dire *petit*.

Votre petitesse doit paraître principalement dans une intime union avec madame votre mère, et dans une entière dépendance d'elle, mais il faut que ce soit une dépendance tout intérieure de jugement et de volonté, il faut une docilité sans réserve. Si vous réservez dans votre docilité le moindre petit recoin de propriété de pensée ou de volonté secrète, vous mentez au Saint-Esprit, dans votre désappropriation, comme Ananias et Saphira. *Nonne manens tibi manebat* (*a*)? Vous étiez libre de demeurer, homme de bien dans un train commun, en gardant vos pensées et vos volontés; mais une désappropriation, qui cache une ressource de propriété, est un mensonge au Saint-Esprit, et un larcin sur son propre sacrifice.

Que votre cœur soit donc nu comme le corps d'un petit enfant qui tette sa mère, et qui ne sait pas ce que c'est que nudité. Dites-lui tout, pour et contre vous, sans réflexion; et après l'avoir dit, ne croyez et ne voulez que ce qu'elle vous fera croire et vouloir. Vous n'aurez de paix que dans cette désappropriation universelle. Il me semble que je suis toujours avec vous deux, et que Dieu est au milieu de nous. Amen, amen.

(*a*) *Act.* v. 4.

68 *.

A LA COMTESSE DE FÉNELON.

Avis pour la conduite de son fils.

Je souhaite, ma chère sœur, que M. votre fils soit petit, simple et souple dans vos mains. Quelque tendresse que je ressente pour lui, je ne puis l'aimer qu'autant qu'il vous croira, et qu'il sera fidèle à vous obéir. S'il vous laisse voir son intérieur sans réserve avec une naïveté de petit enfant, et s'il se laisse mener comme par la lisière, toutes ses faiblesses se tourneront à profit pour lui; car on n'est fort, qu'autant qu'on se sent faible et sans aucune ressource en soi-même. Les mendians sentent leur misère, la faim les chasse de chez eux, et les réduit à la mendicité, qui leur procure des alimens. Il faut que l'expérience intime, violente et continuelle de notre impuissance, nous fasse sortir de notre cœur, pour nous faire mendier à la porte de celui qui est *riche sur tous ceux qui l'invoquent* (*a*) : c'est là qu'il faut aller chercher conseil, secours, et vie empruntée : il ne faut plus vivre que d'emprunt, même pour penser et pour vouloir. Malheur à qui vit du sien propre ! Il ne faut plus vivre que du bien d'autrui. Malheur à quiconque se tient renfermé chez soi ! Il en faut sortir, comme Abraham, sans savoir où l'on va, et n'y rentrer jamais sous aucun prétexte.

(*a*) *Rom*, x. 12.

Tenez donc M. votre fils pour le conduire pas à pas, sans le laisser jamais rien décider à sa mode. Il est votre enfant selon la grâce autant que selon la nature. Dès qu'il se soustraira de votre conduite, il n'éprouvera que faiblesse et que chute, avec un grand péril d'égarement. Si, au contraire, il ne s'éloigne jamais d'un pas de vous, s'il vous dit tout sans réserve et sans retardement, s'il remédie à la faiblesse par l'obéissance, ses misères se tourneront à profit pour le désabuser à fond de lui-même. Au moins, quand on est dans une entière impuissance, faut-il se laisser soutenir et conduire.

69.

A LA COMTESSE DE FÉNELON.

Il s'excuse des avis qu'il lui a donnés au sujet de son fils.

A Cambrai, 12 février 1706.

En arrivant ici de Bruxelles, j'ai reçu votre lettre du 27 janvier. J'avoue, ma chère sœur, qu'elle m'a bien surpris et affligé. J'espérais que vous me sauriez quelque gré de vous avoir représenté cordialement mes pensées dans une lettre qui n'était que pour vous, et sans me mêler de décider sur la conduite de M. votre fils. Il me semblait qu'il y a une grande différence entre décider, et proposer avec zèle ce qu'on croit voir : ainsi j'étais bien éloigné de croire que ma lettre pût m'attirer celle que vous m'avez écrite. Mais je suppose que j'ai tort, puisque vous le jugez ainsi :

du moins ma faute sera courte; car je m'abstiendrai, puisque vous le souhaitez, de vous proposer mes pensées. D'ailleurs je recevrai toujours d'un cœur ouvert tout ce qu'il vous plaira de me mander de vos raisons. Personne ne sera plus content que moi de reconnaître qu'elles sont bonnes, comme personne ne serait plus affligé que moi, si elles n'étaient pas décisives. Mais supposé qu'elles soient aussi fortes que vous les croyez, je trouve M. votre fils bien à plaindre; car, en ce cas, il se trouve entre une mère qui a de bonnes raisons pour vouloir l'empêcher de servir, et le public, dans lequel il sera déshonoré sans ressource, malgré ces raisons inconnues, s'il ne sert pas. Il est déjà dans sa vingtième année : les autres gens de condition se gardent bien d'attendre un âge si avancé pour commencer à servir; ils servent dès l'âge de quatorze ou quinze ans. On ne trouvera en France aucun exemple d'un homme d'un nom connu, qui n'ait pas déjà fait quelques campagnes dans sa vingtième année. Le public ne comprendra jamais les raison d'une telle singularité, qui est si contraire aux préjugés de toute la nation. J'en conclus que la situation de M. votre fils est bien violente. Il est réduit à l'une de ces deux extrémités, ou de désobéir à sa mère, qui a de bonnes raisons pour lui défendre de servir, ou de se laisser déshonorer dans le monde, parce que ces bonnes raisons n'y seront jamais comprises. Pour moi, je n'ai point d'autre parti à prendre, que celui de me taire, d'être véritablement affligé, et de prier Dieu qu'il donne son esprit de sagesse à la mère et au fils. Ce qui est cer-

tain, c'est que je ne paraîtrai jamais en rien désapprouver votre conduite, et que j'aimerais mieux ne parler de ma vie, que de laisser échapper une parole contre vous. C'est du fond de mon cœur, ma chère sœur, que je vous suis toujours dévoué.

70.

AU MARQUIS DE FÉNELON, SON PETIT-NEVEU.

Il l'exhorte à prendre conseil de gens sages, sur le lieu où il doit servir dans les armées.

A Cambrai, 7 janvier 1709.

Votre lettre, mon cher neveu, est venue fort à propos. Je commençais à être en peine du retardement de votre arrivée à Paris. Il est juste que vous y donniez le temps convenable pour les affaires de votre régiment. J'avoue que se serait une grande consolation de vous avoir pendant la campagne à deux pas de nous, et d'être à portée de vous secourir en cas de blessure ou de maladie. Il est vrai aussi que vous sériez sur cette frontière plus à portée d'être connu, et de montrer votre bonne volonté. Mais, d'un autre côté, je serais inconsolable si vous veniez à périr dans une frontière où l'on est plus exposé qu'ailleurs, supposé que vous eussiez demandé à y venir par un sentiment d'ambition, et que j'eusse approuvé un tel dessein. Ainsi, tout ce que je puis faire est de vous laisser à la Providence, et de vous conseiller de consulter des gens plus sages que moi dans le lieu où l'on vous désire. Le principal est,

si je ne me trompe, de suivre simplement ce que vous aurez au cœur, en n'y écoutant que Dieu, et en renonçant à toute vue mondaine. Dieu vous bénira quand vous vous abandonnerez à lui.

Je compte que vous rendrez de vrais devoirs aux maisons de Mortemart, de Chevreuse et de Charost. Vous devez de la reconnaissance à cette dernière maison : je lui suis dévoué à toute épreuve. Allez voir, je vous prie, mademoiselle de Langeron, et notre bon abbé Le Fèvre. J'espère que M. Dupuy nous viendra voir bientôt, et j'en suis ravi. Mille et mille amitiés à ma chère nièce, que j'aime de plus en plus : son bambin me tient fort au cœur. Bien des complimens à M. de Chevry. Le moment de vous embrasser et entretenir me donne par avance beaucoup de joie.

71.

AU MARQUIS DE FÉNELON, SON PETIT-NEVEU.

Sur la maladie de madame de Chevry, et sur la conduite que le Marquis doit tenir à l'armée.

A Cambrai, 6 avril 1709.

On ne saurait, mon cher neveu, être plus en peine que je le suis de notre chère malade. Je crains toujours qu'elle ne prenne trop sur elle, et qu'elle ne veuille pas s'assujettir au régime nécessaire pour sa santé : engagez-la, si vous le pouvez, à le garder très-exactement. Plût à Dieu qu'elle fût ici ! Nous aurions soin de la réduire, et en même temps de la te-

nir en gaîté avec le cœur en repos. Je prie Dieu de nous la conserver : mandez-nous l'état où elle sera.

Je suis bien fâché de ce que vous allez en Dauphiné : j'espérais que vous serviriez en Allemagne. Il faut être prêt à tout, et content en quelque lieu qu'on aille. Si les bruits de paix qui se répandent sont vrais, nous pourrons vous revoir bientôt. En attendant, travaillez sans relâche à tout ce qui peut contribuer au bon état de votre régiment, et au bien du service. Tâchez de vous faire aimer : soyez doux et obligeant sans faiblesse; distinguez le mérite parmi vos officiers, sans blesser personne; attachez-vous aux officiers qui vous sont supérieurs, pour tâcher d'obtenir leur estime, et pour apprendre auprès d'eux ce que vous avez besoin de savoir. Ménagez votre santé. Ne comptez pas trop sur elle, quant elle paraît bonne; car elle s'altère aisément.

Je ne manquerai pas de remercier ceux qui ont eu de la bonté pour vous. J'espère que M. l'abbé de Langeron, qui s'en va à Paris, pourra encore vous y trouver : ne vous y arrêtez point inutilement. Donnez-nous de vos nouvelles partout où vous serez. Comptez que j'en désirerai toujours, et que je serais fort en peine, si nous n'apprenions pas au moins l'état de votre santé. Bonjour, mon cher enfant, je suis à vous avec tous les sentimens que vous savez. Je prie Dieu qu'il vous garde, qu'il vous rende fidèle à sa grâce, qu'il vous tienne dans une humble défiance de vous-même, et qu'il vous fasse faire sa volonté en tout.

72 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON, SON PETIT-NEVEU.

Il l'engage à se concilier l'estime et l'amitié des officiers.

A Cambrai, 13 avril 1709.

Je souhaite de tout mon cœur, mon cher neveu, que vous soyez arrivé à Strasbourg en parfaite santé, et que vous nous appreniez bientôt de vos nouvelles; elles me feront toujours un vrai plaisir. Il est fort à désirer que vous trouviez votre régiment bien composé, et que vous puissiez gagner l'amitié et l'estime des officiers : c'est un commencement très-nécessaire pour établir la réputation d'un jeune homme; et ce n'est pas un ouvrage facile, car on trouve partout des gens difficiles à contenter. Mandez, je vous conjure avec franchise, la disposition des esprits, et les mesures que vous prenez pour vous faire aimer d'eux. Les gens que vous avez vus à Versailles sont contens de vous; et j'espère qu'en continuant de bien faire, vous vous attirerez leurs bontés. Si vous partez pour le Dauphiné, mandez-nous en quel lieu il faudra adresser les lettres que nous vous écrirons. Il faut être content partout, pourvu qu'on fasse son devoir, et qu'on ait dans le cœur ce qui fait le vrai bonheur des hommes. Bonsoir, mon cher petit homme, je vous aime tendrement.

73 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON, SON PETIT-NEVEU.

Il le félicite de sa conduite envers les officiers, et l'engage à continuer.

A Cambrai, 6 mai 1709.

Je souhaite de tout mon cœur, mon cher enfant, que cette lettre vous trouve arrivé à Besançon en parfaite santé. On ne peut avoir plus de joie que j'en ai de savoir que vous avez bien commencé avec votre régiment, et que les officiers sont contens de vous : j'ai vu des gens dignes d'être crus, qui assurent que ces officiers ont un vrai mérite, et que le régiment est bien composé. Si Dieu vous conserve dans les bons sentimens qu'il vous a donnés, vous n'oublierez rien pour vous faire aimer d'eux, et pour gagner leur confiance, sans relâcher rien de ce qui est important au service. Je pars dans ce moment pour aller faire une visite de peu de jours : ce pays est dans un déplorable état, et je doute qu'on puisse de part et d'autre commencer la campagne avant le mois d'août. On parle toujours de la paix : Dieu veuille qu'elle nous donne le plaisir de vous revoir bientôt ! Donnez-nous de vos nouvelles, et ayez soin de vous renouveler souvent dans les dispositions où Dieu vous a fait la grâce d'entrer. Vous savez avec quelle tendresse je vous aimerai toute ma vie.

74 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON, SON PETIT-NEVEU.

Il lui recommande un neveu de l'Évêque de La Rochelle.

A Cambrai, 20 mai 1709.

Je suis ravi, mon cher neveu, d'avoir vu la lettre que vous avez écrite à l'Abbé de Beaumont; il m'y paraît que votre santé est bonne; et que vous vous appliquez à vos fonctions : Dieu soit béni. J'espère que cette lettre vous sera rendue à Lyon, et que vous y serez arrivé heureusement. Je vous prie de vous informer si madame la Comtesse de Soissons (1) y est. En cas qu'elle y soit, faites-moi le plaisir de l'aller voir dans sa retraite, et de lui dire combien je la respecterai toute ma vie.

M. l'Évêque de La Rochelle (2) me mande qu'il a un neveu à la mode de Bretagne, de son nom, qui est capitaine dans le régiment de Bigorre; son nom est M. de Champflour. Ce Prélat s'intéresse très-vivement pour son parent, et me prie très-fortement de vous le recommander. Comme j'ai une singulière vénération pour ce très-digne Prélat, je vous conjure de faire toutes sortes d'avances vers ce capitaine, pour lui faire sentir votre amitié, et pour vous assurer de la sienne. Vous me ferez même un vrai plai-

(1) Voyez la note 2 de la lettre 27, ci-dessus, pag. 46.

(2) Etienne de Champflour, nommé à La Rochelle en 1702, mort en 1724.

sir de me mander quel sera le succès de vos attentions et de vos soins, afin que j'en puisse rendre bon compte au Prélat.

Si les espérances que l'on continue encore de nous donner d'une paix prochaine sont solides, nous pourrons vous revoir de bonne heure ; j'en aurai une grande joie. En attendant, retrouvons-nous souvent dans notre centre, où tout est un; et ne doutez jamais de ma tendresse pour vous.

---

75 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON, SON PETIT-NEVEU.

Il lui donne des avis sur la conduite qu'il doit tenir dans le monde, et quelques nouvelles politiques.

A Cambrai, 10 juillet 1709.

Je suis dans une vraie joie, mon cher neveu, quand je reçois de vos nouvelles, et je suis fort sensible au plaisir que vous donnent mes lettres. Je souhaite que votre santé aille bien, et que vous la ménagiez, sans manquer aux fonctions de votre emploi, et aux occasions d'apprendre la guerre. Vos faiblesses ne vous nuiront point; elles serviront, au contraire, à vous humilier, à vous tenir dans une juste défiance de vous-même, et à vous faire recourir sans cesse à Dieu, pourvu que vous ayez soin de vous recueillir, de prier, de lire, et de fréquenter les sacremens autant que votre vie agitée le pourra permettre. Soyez sociable dans le public; mais, dans tout ce qui est particulier, évitez toute familiarité avec les

gens libertins et suspects de corruption : attachez-vous aux gens de mérite, pour gagner leur estime et leur amitié ; mais, dans le fond, ne comptez point sur les hommes : Dieu est le seul ami fidèle qui ne vous manquera jamais. Quoique je vous aime tendrement, je vous conjure de ne compter jamais sur moi, et de ne voir en moi que Dieu seul malgré mes misères.

Les ennemis font le siége de Tournai : la tranchée est ouverte du 7 de ce mois ; notre inondation va bien. On ne sait point encore si M. le Maréchal de Villars marchera pour secourir la place ; il le fait espérer, dit-on, à M. de Surville. Tout ce pays est dans une extrême souffrance ; il est ravagé cruellement par les ennemis, et les nôtres le fourragent terriblement de leur côté. Dieu veuille que la campagne se passe sans aucun fâcheux événement ! Le temps insensiblement se rapproche, où nous pourrons nous revoir ; j'en ai une vraie impatience. Si M. de Cany va à votre armée, je vous conjure de le rechercher avec beaucoup plus d'empressement, que s'il était encore secrétaire d'État. Si vous passez près de Chambéri, allez voir, je vous prie, le Père Malatra, Jésuite, homme de beaucoup de mérite, à qui j'ai obligation : si vous n'êtes pas à portée de le voir, du moins écrivez-lui, pour lui témoigner combien vous auriez voulu le faire, sur la prière que je vous en ai faite. Dieu sait, mon cher enfant, avec quelle tendresse je suis tout à vous sans réserve.

76 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON, SON PETIT-NEVEU.

Il le félicite de sa conduite à l'armée, et le charge de remercier le Maréchal de Berwick.

A Cambrai, 20 août 1709.

Je suis ravi, mon cher neveu, d'apprendre que vous avez fait votre devoir; je vous en sais bon gré : mais j'en loue Dieu infiniment plus que vous, et je souhaite que vous lui en renvoyiez toute la louange; tout ce que vous en garderiez serait un larcin. Vous ne sauriez garder trop de ménagement, pour n'exciter ni jalousie ni critique; redoublez vos soins pour tout le monde. Je suis fort aise de ce que votre petit frère a été échangé; faites-lui des amitiés pour moi, et tâchez d'en faire un honnête homme. Vous savez comment je désire que l'honnête homme soit fait, et quel est son premier devoir. Je voudrais être à portée de remercier M. le Maréchal de Berwick : je trouverai moyen de lui faire dire quelque chose en bon lieu, si je ne me trompe. M. de Bonneval a perdu sa grand'mère, et gagné beaucoup de bien; mais la plus grande partie de ce bien demeurera à sa mère pour en jouir sa vie durant. Ce pays est toujours désolé; le siége de la citadelle de Tournai continue. Bonjour; tendrement tout à vous, mais d'une tendresse selon la foi.

77 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON, SON PETIT-NEVEU.

Sur quelques événemens de la campagne de cette année.

A Cambrai, 26 septembre 1709.

M. le Duc de Saint-Aignan (1), qui a été blessé d'un grand coup de sabre à la tête, est en chemin de prompte guérison; mais M. le Duc de Charost (2) est mort sur le champ de bataille, après avoir fait son devoir avec un grand courage. Sa famille est dans une très-vive douleur, et moi j'en suis très-affligé. Ne manquez pas, mon cher neveu, d'écrire à M. le Duc de Charost, qui a eu tant de bontés pour vous. On avait cru la bataille gagnée jusqu'à midi, et je ne vous avais écrit que sur les paroles d'un officier de l'Électeur de Cologne, qui, allant porter cette agréable nouvelle à l'Électeur de Bavière, avait ordre de m'en faire part en passant. La blessure de M. le Maréchal de Villars est grande, mais on espère qu'elle guérira : la guérison sera lente. M. le Maréchal de Boufflers commande avec beaucoup de zèle et peu de santé. On a fait Maréchal M. d'Artaignan, pour le soulager dans le commandement. Tout ce pays est

(1) Le Duc de Saint-Aignan était frère paternel du Duc de Beauvilliers : né en 1684, il mourut en 1776, à l'âge de quatre-vingt-douze ans. Voyez l'*Hist. de Fénel. Pièces justif.* du liv. I, n. 4.

(2) C'est le Marquis, et non le Duc de Charost, qui fut tué le 11 septembre 1709, à la bataille de Malplaquet. Voyez dans le dernier volume, la Notice des personnages.

ruiné sans ressource par les troupes, quelque bon ordre que nos Généraux tâchent de faire garder. Portez-vous bien; aimez qui vous aime, et souvenez-vous que ce n'est pas ce que je désire le plus, de vous aimer fidèlement.

78 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON, SON PETIT-NEVEU.

Il lui trace la conduite qu'il doit tenir envers le Chevalier de Luxembourg, et il recommande son petit frère.

A Cambrai, 7 juillet 1710.

Je vous envoie, mon très-cher neveu, la lettre de crédit pour M. Henry. M. le Chévalier de Luxembourg me mande qu'il a une vraie amitié pour vous, et que vous avez trop de politesse envers lui. Gardez-vous bien de vous en corriger ; vous ne sauriez lui témoigner trop de déférence et de respect : mais il faut éviter une certaine cérémonie empésée, et un sérieux qui le gênerait. Il y a un petit badinage léger et mesuré, qui est respectueux et même flatteur, avec un air de liberté : c'est ce qu'il faut tâcher d'attraper.

Veillez, je vous prie, sur votre petit frère, pour voir comment il se conduit dans sa compagnie. Voilà une occasion de le connaître. Il ne faut pas lui laisser faire certaines fautes; il faut l'accoutumer à être doux, poli, modéré, juste, vrai, ferme, discret et obligeant; il faut tâcher de faire en sorte qu'il s'ouvre à vous, qu'il vous consulte, et qu'il sente de la commodité dans votre commerce. Ayez soin de la

santé de Dufort, pour ne lui laisser faire aucun excès en aucun genre, et mandez-moi, sans adoucissement, comment il se conduit. Madame de Chevry est toujours mal; s'il faut la tailler, j'enverrai son frère (1) la voir et la consoler. Le petit abbé va bien, il se guérit; Blondel de même. Le pauvre Turodin se meurt : c'est une très-grande perte. Si vous passez près d'ici, avec la liberté d'y venir, je serai ravi de vous embrasser. Je vous donne à Dieu, et ne vous aime que pour lui : c'est la seule véritable amitié; elle est bien tendre au fond de mon cœur. Bonjour, cher enfant; tout à toi sans réserve.

(1) L'abbé de Beaumont.

79 ** A.

AU MARQUIS DE FÉNELON, SON PETIT-NEVEU.

Il le charge de faire quelques observations à M. de Puységur.

A Cambrai, 25 juillet 1710.

Je suis ravi, mon cher enfant, d'avoir de vos nouvelles, et de savoir que vous vous portez bien. Ce que vous me mandez me fait penser qu'on pourrait s'engager insensiblement à quelque grande action : Dieu veuille tourner tout à bien, et conserver avec la France les personnes qui nous sont chères! Mille et mille remercîmens à M. de Puységur. Il faudrait que j'eusse le cœur bien mal fait pour n'être pas touché de ses attentions, pendant qu'il est si occupé de tant de choses importantes. Serait-il possible que l'en-

vie d'élargir nos subsistances, ou celle de paraître faire quelques pas en avant, nous engageât à une bataille qui hasardât tout le royaume? Ne vaudrait-il pas mieux temporiser, comme Fabius, jusqu'à la fin de la campagne, où la paix pourrait devenir moins difficile? Dites ceci en grand secret à M. de Puységur. Je parle en ignorant sur la guerre et sur la politique; mais je sais à qui je parle, en m'adressant à M. de Puységur.

Mes complimens à ceux auxquels ils conviennent.

Madame de Chevry a eu une colique. Nous ne savons pas si la pierre est descendue pendant cette colique-là. Elle était un peu soulagée.

M. l'abbé de Langeron s'en ira à Paris au commencement d'août. Panta se porte bien.

Les douze cents francs seront avancés. Je voudrais les pouvoir donner; mais le temps ne me le permet pas.

M. des Anges (1) est allé au Câteau. Nous ne saurions avoir des voitures ni des greniers pour faire transporter les grains.

J'embrasse le petit Connétable (2) et Dufort. Bonsoir, mon cher petit enfant, tout à toi avec tendresse et sans réserve.

---

(1) Secrétaire de Fénelon.

(2) Frère du Marquis de Fénelon, et qui servait dans son régiment.

SO ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON, SON PETIT-NEVEU.

Il lui donne des nouvelles de ses parens, et le charge de diverses commissions.

A Cambrai, 19 août 1710.

Quoique vous ne daigniez pas nous donner de vos nouvelles, mon beau monsieur, je suis ravi de vous donner des nôtres. Nous sommes tous céans en bonne santé. Je prends des eaux de Saint-Amand, comme les autres années en cette saison. J'attends des nouvelles de Paris pour mander à Lobos de revenir; il en a une extrême impatience. M. l'abbé de Langeron doit régler à Paris le sort du petit abbé (1), pour y demeurer, ou pour revenir ici. Dites, je vous prie, au Connétable, que je vous demande souvent le détail de sa conduite, que je veux savoir s'il est poli, attentif à plaire aux honnêtes gens, désireux de les imiter, en défiance de lui-même, empressé à chercher les sages conseils, courageux pour se corriger, et appliqué pour s'instruire de tous ses devoirs. En voilà beaucoup, dira le Connétable; mais ce beaucoup n'a rien de trop. J'ai envie de l'aimer; mais je ne saurais en venir à bout, qu'autant qu'il m'y aidera en se rendant aimable. J'ai une véritable joie de ce que Dufort se porte bien, et vous contente.

Dites, je vous prie, à M. le Chevalier de Luxem-

(1) Frère du Marquis de Fénelon.

bourg que je lui fais mes complimens sur le procès gagné par madame la Duchesse de Luynes sa nièce. Mademoiselle sa sœur en profitera apparemment aussi. Je ne m'intéresse pas moins à la cadette qu'à l'aînée. M. le Chevalier m'entendra bien. Les bontés dont il vous honore me charment, en ce qu'elles confirment la bonne opinion que j'ai de vous : vous ne sauriez être attaché à lui avec assez de zèle et de respect. Mes eaux m'obligent à éviter toute application suivie : c'est ce qui m'empêche de lui écrire. J'ai reçu dans le temps une lettre de lui par un homme qui disait s'en aller à Bouchain.

Quand vous verrez M. de Puységur, dites-lui que je n'ai point de termes pour lui exprimer tout ce que je sens.

Bonsoir, mon cher petit homme ; ne vous laissez point entraîner au torrent ; je crains pour vous, si vous ne craignez pas. Veillez et priez ; je vous présente souvent à Dieu, et je le prie de vous garder encore plus de la contagion du monde, que des coups des ennemis. Madame de Chevry languit, et languira jusqu'à ce que la pierre, qui a un peu baissé, soit tombée des reins. Encore une fois, bonsoir avec grande tendresse.

81 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON, SON PETIT-NEVEU.

Il l'exhorte à cultiver plus soigneusement les personnes qui peuvent l'aider à soutenir son état et sa famille.

A Cambrai, 23 août 1710.

Les nouvelles de madame de Chevry ne peuvent être que fort tristes, mon cher neveu, jusqu'à ce que la pierre ait achevé de descendre; elle se soutient néanmoins avec courage et même quelque gaîté. Je lui écris tous les jours, et tous les jours elle me fait écrire; je vous en manderai très-souvent des nouvelles.

Nous allons faire revenir votre frère aîné; mais pour le petit abbé, il demeurera à Paris selon les apparences, parce que M. l'abbé de Langeron croit, avec d'autres amis, qu'il y étudiera mieux qu'à Cambrai.

Je ne puis m'empêcher de vous gronder un peu sur ce que vous ne voyez pas assez les gens que vous devriez cultiver. Il est vrai que le principal est de s'instruire et de s'appliquer à son devoir; mais il faut aussi se procurer quelque considération, et se préparer quelque avancement : or vous n'y réussirez jamais, et vous demeurerez dans l'obscurité sans établissement sortable, à moins que vous n'acquériez quelque talent pour ménager toutes les personnes en place, ou en chemin d'y parvenir. C'est un soin tranquille et modéré, mais fréquent et presque continuel, que vous devez prendre, non par vanité et

par ambition, mais par fidélité pour remplir les devoirs de votre état, et pour soutenir votre famille. Il ne faut y mêler ni empressement ni indiscrétion; mais sans rechercher trop les personnes considérables, on peut les cultiver, et profiter de toutes les occasions naturelles de leur plaire. Souvent il n'y a que paresse, que timidité, que mollesse à suivre son goût dans cette apparente modestie, qui fait négliger le commerce des personnes élevées. On aime, par amour-propre, à passer sa vie avec les gens auxquels on est accoutumé, avec lesquels on est libre, et parmi lesquels on est en possession de réussir : l'amour-propre est contristé, quand il faut aller hasarder de ne réussir pas, et de ramper devant d'autres qui ont toute la vogue. Au nom de Dieu, mon cher enfant, ne négligez point les choses sans lesquelles vous ne remplirez pas tous les devoirs de votre état. Il faut mépriser le monde, et connaître néanmoins le besoin de le ménager; il faut s'en détacher par religion, mais il ne faut pas l'abandonner par nonchalance, et par humeur particulière.

Mille et mille assurances de zèle à M. le Chevalier de Luxembourg : il n'y a que la crainte de notre ruine qui puisse m'empêcher de désirer qu'il se rapproche de nous. Ne m'oubliez pas quand vous verrez M. de Puységur. Vous devriez chercher les occasions naturelles de voir M. de la Vallière, M. de Broglio, M. le Comte de Lesparre, etc. Bonsoir, cher enfant.

82 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON, SON PETIT-NEVEU.

Il lui donne des nouvelles de plusieurs parens ou amis, et quelques nouvelles politiques.

A Cambrai, 28 septembre 1710.

Me voici revenu, mon cher neveu, et je suis fort aise de vous l'apprendre. Je partirai vers jeudi prochain pour aller auprès de Laon mettre mon pied dans la vendange. En attendant, j'aurais été ravi de vous revoir, si votre devoir vous permettait de venir ici. Mais il ne faut ni vous exposer aux partis ennemis, ni donner mauvais exemple sur l'assiduité dans votre poste. Les nouvelles de madame de Chevry ne sont pas bonnes; elle a presque toujours de la fièvre, souvent des frissons, des convulsions, des faiblesses, et même un peu de rêverie dans les accès les plus violens. Chirac ne perd pas courage, et ne voit, dit-il, de danger que par la longueur, qui épuise les forces. Ce qui augmente ma peine, est que l'abbé de Beaumont, qui ne sort presque jamais de la chambre de la malade, tombe dans une tristesse qui m'alarme pour sa santé.

Vous savez, sans doute, les nouvelles d'Espagne, qui ne sont pas bonnes (1). Dieu sait ce qu'il veut

(1) Après la bataille de Saragosse, perdue le 20 août précédent, Philippe V venait d'être obligé de quitter Madrid pour la seconde fois, le 9 septembre et de se retirer à Valadolid.

faire, et il faut l'attendre avec soumission. Heureux qui veut tout ce qu'il lui plaît, puisque tout ce qu'il lui plaît s'accomplit ! M. le Chevalier de Luxembourg est actuellement céans. Il avait tenté de surprendre le fort de Scarpe : mais M. de Hompech, Gouverneur de Douai, qui allait à Lille, envoya par hasard son escorte l'attendre au fort, et déconcerta par ce coup de hasard tout le projet. Peu s'en est fallu qu'il n'ait réussi. Donnez-moi de vos nouvelles. J'écrirai demain à madame Voysin, comme vous le désirez, pour vous procurer quelque endroit voisin de Picardie. Je prie souvent Dieu pour vous, et je voudrais que mes prières fussent assez bonnes pour vous procurer la grâce d'être simple, vrai, recueilli, et tout à Dieu dans la vie la plus commune selon votre profession. Je vous crois vrai et droit d'une certaine façon ; mais il y a une vérité et une droiture que le monde ne connaît pas, et qui consiste à ne réserver rien à l'égard de Dieu. Bonsoir, mon cher enfant : ménagez le monde par devoir, sans l'aimer par ambition; ne le négligez point par paresse, et ne le suivez point par vanité. Tendrement tout à vous à jamais.

83 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON, SON PETIT-NEVEU.

Sur une grâce que lui fait espérer M. Voysin, Ministre de la guerre. Nouvelles politiques.

A Chaulnes, 15 octobre 1710.

Je vous envoie, mon cher neveu, la réponse que j'ai reçue de madame Voysin : elle vous donne de bonnes espérances pour votre régiment. Je ne compte point de vous voir avant la fin de la campagne. Ayez soin de votre frère, et encore plus de vous-même. Dès qu'on manque, il faut, sans perdre courage, se relever humblement, et travailler, quoi qu'il en coûte, à se corriger. Il ne faut pas perdre un seul moment pour réparer ses fautes.

Madame de Chevry se porte mieux; mais c'est un mieux qu'un jour donne et qu'une nuit ôte. Je plains et elle et l'abbé de Beaumont : il faut porter la croix; et nous ne valons rien, qu'autant que Dieu nous dompte par la souffrance. Bonsoir, mon pauvre enfant; Dieu sait à quel point vous m'êtes cher malgré vos défauts, pourvu que vous travailliez sans relâche à les vaincre en recourant à Dieu.

Je vais écrire à Cambrai pour obtenir du chapitre le temps que votre frère (1) demande.

Mille complimens à tous ceux qui se souviendront de moi.

---

(1) L'abbé de Fénelon, frère du Marquis, était écolâtre de Cambrai. Voyez les lettres 84 et 86, ci-après.

Il faudra écrire à Paris afin qu'on fasse bien entendre à M. Voysin, que la grâce qu'il nous fait espérer par madame Voysin se tournerait en désavantage pour le régiment, si, sous prétexte du voisinage de Cambrai, on vous mettait dans quelque place de guerre, où vos soldats mourraient de faim. Vous pourriez en écrire au premier commis, pour obtenir le plat pays en Picardie ou en Champagne : c'est ce que j'avais demandé; ou quelque ville comme Ham, Laon, Noyon, Soissons, etc.

84.

AU MARQUIS DE FÉNELON, SON PETIT-NEVEU.

Nouvelles de famille.

A Cambrai, 25 octobre 1710.

Me voici enfin revenu, mon cher neveu. J'ai passé par Chaulnes, où j'ai séjourné neuf jours avec M. le Duc de Chevreuse. Ma jambe est encore dans un état fort équivoque, mais qui ne doit donner aucune inquiétude.

J'en ai un très-juste sur ce que votre régiment vient ici pour l'hiver. Je crains qu'il n'y soit mal, et qu'il n'y soit très-souvent fatigué; mais la chose est faite et sans remède.

Le chapitre a prolongé de très-bonne grâce le congé de notre écolâtre; mais il est temps qu'il revienne. J'en ai reçu une lettre de Tulle, où l'Évêque (1)

(1) André-Daniël de Beaupoil de Saint-Aulaire, nommé Evêque de Tulle en 1702, mort en 1722. Il était allié à la famille de Fénelon.

voudrait le retenir par excès d'amitié. Il doit être maintenant à Manot, où il me prie de lui mander de revenir. Il vous fait bien des amitiés.

Madame de Chevry a eu de nouvelles attaques ; deux nouvelles pierres sont descendues : ce mal n'a point de fin. Elle est bien à plaindre, et Panta bien embarrassé.

Puisque vous sentez ce qui manque en vous, hâtez-vous de le réparer. Plus je vous aime, plus je souffre de tout ce qui vous éloigne du véritable et unique bien.

M. l'abbé de Langeron est ici, et M. l'abbé de Laval a la goutte. Donnez-moi de vos nouvelles.

85.

A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Sur les mauvais procédés de M. de Chevry envers sa famille : sages conseils sur la conduite à tenir en cette occasion.

A Cambrai, 30 octobre 1710.

On ne peut être plus sensiblement affligé que je le suis, mon cher neveu, des tristes nouvelles que vous m'avez données (1). Je les ressens et pour votre pauvre sœur (*madame de Chevry*), qui est en danger d'en mourir, et pour vous qui êtes réduit à porter sa croix avec elle. Il me paraît que vous n'avez rien

(1) Nous ignorons le détail des tristes événemens qui font le sujet de cette lettre. Il en est encore question dans plusieurs des lettres suivantes.

de moins mauvais à faire, que de prendre en secret vos mesures par M. Dupuy avec M. le Maréchal de Catinat. Il faut s'attendre à une absolue dénégation de tous les faits. C'est à vous à examiner ce qu'il a d'abord avoué à MM. l'abbé de Saillans, Dupuy et Vervillon, pour voir si leurs témoignages sur ces faits avoués dans le temps auront une force suffisante. Il faut examiner aussi ce que les domestiques peuvent avoir vu ou entendu, qui appuie les dépositions de nos amis. Vous êtes à la source du meilleur conseil, pour savoir si toutes ces choses rassemblées, avec votre plainte, seront suffisantes pour obtenir la réparation propre à subjuguer l'homme indomptable. Si ces choses suffisent, M. le Maréchal de Catinat pourra l'envoyer chercher et l'avertir aimablement de l'extrémité où il est réduit, s'il refuse de vous appaiser. M. le Maréchal, comme juge, ne voudra pas sans doute aller plus loin; mais après qu'il aura frappé un grand coup avec le ton grave d'un juge, quelque ami, comme par exemple M. du Cornet, pourra lui représenter l'abîme où il se jette, et l'unique moyen de l'éviter Quand il sera bien alarmé, il faudra tirer le moins mauvais parti qu'on pourra de cette négociation. Mais si vous ne voulez point le laisser à la merci de ses valets, en danger de perdre argent et papiers, comment pouvez-vous demander une entière séparation de demeure? Encore une fois, vous êtes à la source du conseil, tant pour les questions de droit et de procédure; que pour celles de précaution et de bienséance. Ne suivez point les conseils des amis trop vifs par amitié pour la malade, et par indignation con-

tre le mari. Prenez patiemment les partis les plus doux et les plus sûrs, afin que les critiques les plus malins ne puissent trouver aucun prétexte de vous blâmer. Votre profession demande une douceur, une humilité, une patience sans bornes, surtout avec le mari de votre sœur, qui est un vieillard aveugle, bizarre, connu pour tel, et sans conséquence dans le monde. Il ne faut même faire aucun pas à l'égard duquel on pût courir risque d'avoir à réculer dans la suite, pour le repos de votre sœur. J'avoue que si on revenait légèrement après de telles insultes, il se permettrait bientôt les dernières indignités : j'avoue même qu'on devrait se les imputer. Mais il y a dans la piété une noblesse douce, humble et patiente, qui s'accommode avec une fermeté à toute épreuve. Je prie Dieu de vous faire trouver ce tempérament en toute parole et en toute action. Montrez cette lettre à votre sœur. Je ne saurais exprimer toute ma douleur. Elle peut compter sur moi, et sur tout ce qui en dépend. Quand même elle serait en état de venir ici dans une litière bien douce, (chose que je ne crois nullement, et que je souhaiterais beaucoup) il y aurait deux inconvéniens dans ce parti : l'un, qu'elle s'éloignerait de Chirac ; l'autre, qu'on ne pourrait pas travailler si bien à la séparation en son absence. Le mari n'offrirait rien alors, et se plaindrait de ce qu'elle l'aurait abandonné malgré lui. Il faut qu'elle paraisse sur les lieux la partie souffrante. Faites dire au mari que je suis inconsolable pour ne dire pas implacable sur son procédé. Bonjour, mon très-cher neveu.

86.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Sur la maladie de l'abbé de Langeron, et quelques nouvelles de famille.

A Cambrai, 3 novembre 1710.

Je profite de cette occasion, mon cher neveu, pour vous donner de nos nouvelles. M. l'abbé de Langeron a un peu de fièvre et un mouvement de bile, qui est moins fort que l'autre, mais qui ne laisse pas de me mettre un peu en peine. Madame de Chevry est moins souffrante; mais ce soulagement n'est rien de décisif. Il y a encore une pierre dans l'un des deux reins, qui ne descend pas. Le mari a fait des sorties bien extraordinaires. Elle est bien à plaindre. Votre frère a été à Tulle, où l'Évêque voulait le retenir. Je lui ai mandé de revenir au plutôt. Notre chapitre lui a accordé une prolongation de congé de très-bonne grâce. Je me porte à mon ordinaire, et j'ai une vraie impatience de vous revoir. Témoignez à M. de Puységur combien je serais charmé si son chemin le faisait passer naturellement par Cambrai. Pour M. de Montviel, s'il passe l'hiver sur la frontière, j'espère qu'il viendra nous voir autant que ses fonctions le lui permettront. Tendrement tout à mon cher enfant.

87.

A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Sur la maladie de l'abbé de Langeron.

A Cambrai, 7 novembre 1710.

Notre cher malade a toujours la fièvre avec des redoublemens. On lui a donné aujourd'hui l'ipécacuanha, pour lui faciliter le vomissement que la nature avait commencé. On n'a pas osé lui donner l'émétique, à cause des accidens arrivés autrefois quand il le prit ici. L'ipécacuanha l'a purgé modérément par haut et par bas. Il est certainement mieux; mais ce mieux est très-incertain : il faut attendre l'heure du redoublement. Il semble que l'évacuation procurée par l'ipécacuanha n'est pas assez abondante pour dégager le malade, et que nous aurions besoin d'une sueur ou de quelque autre crise; l'évacuation est néanmoins très-bonne en attendant. Vous aurez de nos nouvelles très-ponctuellement chaque jour.

Je suis ravi d'apprendre que vous avez conclu toutes choses avec M. du Cornet, et que l'écrit a été signé. A quelque chose malheur est bon (1). Je vais écrire à M. du Cornet pour le remercier.

Le P. de V. (*Vitry*) a mandé à M. Stiévenard que ses supérieurs lui avaient fait entendre que ceux d'ici ne s'accommodaient point de lui, que je ne voulais point les presser pour le retenir, et qu'il devait bien

(1) Voyez les lettres 85, ci-dessus, et 89, ci-après.

voir qu'en bon français je n'avais plus besoin de lui. Il peut se faire que quelqu'un aura trop parlé, ou qu'il aura voulu deviner plus qu'on ne lui disait. Quoi qu'il en soit, je ne puis ni retenir les paroles si elles ont échappé, ni empêcher les soupçons de ce bon père. Je viens de lui écrire une lettre très-cordiale et très-vraie; car rien ne doit être sur mon compte, et c'est sa compagnie seule qui décide en ceci. Pour ce qui est d'une pension, toute mon inclination est de la lui donner de cent écus. Mais vous connaissez mes embarras : une grosse dépense ordinaire; de grands bâtimens à faire et à meubler; un séminaire à loger et à établir; presque tous nos séminaristes à nourrir; de bons sujets à entretenir à Paris; mon neveu à aider dans le service; d'autres petits-neveux qu'il faudrait faire Chevaliers de Malte, ou faire étudier; des revenus en partie ruinés, et prêts à tomber en ruine pour le reste, si la guerre revient de notre côté. Malgré ces raisons, je vous prie de promettre la pension, si vous la jugez de bienséance, vous et nos bons amis : décidez sans façon. Mille et mille choses à votre chère sœur, dont les nuits douloureuses m'affligent. Tout à vous, mon très-cher neveu, sans réserve.

88.

A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Il lui annonce que l'abbé de Langeron est à l'extrémité, et le prie de visiter ses bureaux pour en retirer les papiers secrets.

A Cambrai, 8 novembre 1710.

J'ai le cœur percé de douleur, mon très-cher neveu; notre pauvre abbé de Langeron est à l'extrémité. On va lui donner l'émétique, comme la dernière ressource, qui donne fort peu d'espérance. La volonté de Dieu est toujours infiniment aimable, lors même qu'elle écrase.

Je vous envoie les clefs de ses bureaux, (il y en a quatre) afin que vous les visitiez, sans perdre un seul moment, pour en retirer toutes les lettres secrètes, qu'il ne conviendrait pas d'y laisser trouver dans un inventaire. Quoique les lettres de conscience ne doivent jamais être vues, il est à propos de commencer par les mettre à part. Pressez-vous, et quittez votre sœur, pour cela. M. Dupuy, en cas de besoin, pourra vous aider. La diligence ne peut être trop grande; car si l'émétique ne le dégage pas, il pourra mourir dans la journée. O que je souffre, et que j'aime la volonté qui me fait souffrir.

89.

A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Sur la maladie de l'abbé de Langeron, et sur quelques affaires de famille.

A Cambrai, 8 novembre, à trois heures après midi, 1710.

Jugez de ma douleur, mon cher neveu, notre pauvre abbé de Langeron est à l'extrémité depuis environ deux heures après minuit. Son mal a augmenté alors tout à coup, et a paru le mettre dans une léthargie. On lui a donné le matin l'émétique, qui l'a purgé avec douceur, mais trop peu par le haut. Il le purge maintenant par le bas, mais lentement et sans effort. La tête, qui n'était point libre, paraît un peu moins embarrassée, et les forces se soutiennent encore. Mais je crains le redoublement de la nuit prochaine. Il faut que sa fièvre ait beaucoup de malignité cachée. Voyez ce qu'il conviendra de dire à mademoiselle de Langeron : c'est avec M. l'abbé de Maulevrier que je vous prie d'en délibérer. Je vous ai envoyé ce matin quatre clefs : il y en a qui sont celles des deux bureaux du malade de son appartement de Paris; je crois qu'il y en a une d'ici : vous en ferez, s'il vous plaît, l'usage que je vous ai mandé.

Je suis ravi de ce que vous avez fait avec M. du Cornet pour votre pauvre sœur ; et si j'étais capable de quelque joie, j'en ressentirais une vive d'une chose si heureusement finie pour son repos. Rien ne lui fera tant d'honneur, et ne lui donnera tant d'avantage

dans la société où elle a à vivre, que d'avoir un tel acte, sans en user. En vérité, Dieu a permis la faute pour en tirer ce fruit : Dieu soit béni.

Je crois, comme vous, qu'il serait, temps que vous revinssiez, pour vous réserver à retourner à Paris au mois de mai, si on taille alors notre chère malade; mais il faut la disposer doucement à cette séparation. Ma douleur très-amère augmente mon impatience de vous embrasser; mais ne précipitez rien, et comptez que je préfère la consolation de votre sœur à la mienne.

Je vous ai mandé mes raisons de doute sur la pension du P. de V. (*Vitry.*) Il ne s'agit que de donner d'un côté ou d'un autre : que m'importe, pourvu que je fasse mon devoir ? il me suffit de suivre l'avis de gens sages et affectionnés. Comment pouvez-vous croire que je sois retif là-dessus, ni délicat pour la décision ? Finissez donc, et puisque vous assurez, comme je l'ai vu dans votre lettre au cher malade (*l'abbé de Langeron*), que nos amis sont persuadés que je dois continuer cette pension, hâtez-vous de le promettre en mon nom au bon père, avant son départ; ensuite je lui écrirai pour confirmer ce que vous aurez dit. Je lui ai déjà écrit deux lettres pleines de grandes amitiés.

Je retourne auprès de notre malade, dont je ne puis m'éloigner qu'avec peine, et je vous conjure de mander ou de faire mander à l'abbé de Fénelon que je l'attends avec impatience. Il est à Manot ou à Magnac (1). Mille amitiés à votre sœur et à nos amis.

(1) Petite ville de la Marche, où Fénelon avait des parens, comme on le voit par la suite de cette Correspondance.

90.

A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Sur la maladie de l'abbé de Langeron et de madame de Chevry.

A Cambrai, 9 novembre 1710.

Notre cher malade est toujours dans un très-grand péril, mon cher neveu. L'émétique a fait, sans aucune violence, une abondante évacuation; mais la fièvre, les redoublemens et l'embarras de la tête continuent. Il nous connaît tous; mais il n'a aucune raison suivie. Sa poitrine est assez libre, et il a encore bien de la force. Il prend sans peine, et goûte même ce qu'on lui donne. Heureusement il avait reçu la communion, et réglé ses affaires avant que sa tête s'embarrassât. Nous ne saurions imaginer aucun secours au-delà de ceux qu'il reçoit à toute heure, tant pour le service des domestiques, que pour l'application de nos trois médecins, qui sont auprès de lui presque toute la journée. Dieu sait ce que je souffre. Voyez avec M. l'abbé de Maulevrier ce qu'il convient de dire à mademoiselle de Langeron. Je vous envoie une lettre pour M. le Marquis de Langeron, en cas qu'il convienne qu'il soit averti. Vous aurez chaque jour très-exactement de mes nouvelles. Je tremble de peur d'en avoir de mauvaises à vous mander, quoiqu'il me semble, au fond de mon cœur, qu'il y a sujet de bien espérer.

La nouvelle colique de notre pauvre malade (*madame de Chevry*) me touche. C'est toujours à re-

commencer. O qu'elle a besoin de patience ! je la demande à Dieu pour elle. Vous savez avec quels sentimens je lui suis dévoué, et avec quelle tendresse je vous aime.

---

91 **.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Il lui annonce la mort de l'abbé de Langeron, et quelques autres nouvelles.

A Cambrai, 12 novembre 1710.

Nous avons perdu notre cher abbé de Langeron, et je suis accablé de douleur. Jugez par là, mon cher enfant, combien j'ai d'impatience de vous revoir. Pouvez-vous douter de mon cœur sur votre équipage ? Il partagera avec le mien tout ce que nous aurons. Les nouvelles de madame de Chevry sont tristes. Il descend toujours de nouvelles pierres, et chacune cause quelque violente colique. En vérité la vie est bien amère : je n'y sens que de la douleur dans la perte que je viens de faire. Si je pouvais sentir du plaisir, votre arrivée m'en ferait ; mais ne précipitez rien, non pas même d'une heure. Je ne serai pas insensible au soulagement de cœur de revoir M. de Puységur, et de le remercier de ses bontés pour vous.

M. de Montviel me mande qu'il a fait notre affaire pour les blancs avec le seul secrétaire de M. le Maréchal de Harcourt : c'est ce qui m'empêche d'écrire à M. le Maréchal pour le remercier. Si j'apprends qu'il soit à propos de le faire, je le ferai. Je croyais que

M. de Montviel passerait l'hiver à Cambrai, et que nous le logerions céans. Faut-il vous remercier de vos soins? Je crois que non, l'amitié ne remercie ni ne laisse remercier. J'ai le cœur bien malade. Envoyez ici tout au plutôt votre équipage.

92.

A L'ABBÉ DE SALIGNAC, SON PETIT-NEVEU.

Il l'engage à faire de continuels progrès dans l'étude et la piété.

A Cambrai, 10 décembre 1710.

J'ai été fort aise, mon cher enfant, d'apprendre, par votre frère, qu'on est très-content de vous. Je le savais déjà par les Jésuites, qui m'en avaient écrit avec beaucoup d'amitié; mais ç'a été un nouveau plaisir pour moi, de voir avec quelle vivacité et quel attendrissement votre frère m'a raconté ce qu'on lui avait dit en votre faveur. Il ne tient qu'à vous de me donner une grande consolation, en faisant bien votre devoir pour l'étude et pour la piété. Vous ne sauriez pousser trop loin la reconnaissance et la docilité pour ceux qui prennent tant de soin pour vous instruire et pour vous former. Il faut profiter de tous les exercices, tant publics que particuliers; car ce n'est qu'à force de continuels exercices, qu'on apprend bien la scolastique. Mais vous devez craindre la présomption et l'opiniâtreté dans les disputes : c'est ce qui empêche de bien comprendre; c'est ce qui jette dans les erreurs les plus dangereuses; c'est ce qui déplaît à Dieu et aux hommes. Disputez nettement,

sans vous piquer; proposez bien vos doutes, et soyez ravi d'être détrompé, quand vous en aurez besoin. Je vous aime tendrement; mais je ne veux rien aimer que pour Dieu et pour l'Église. Puisque vous vous êtes donné à elle, livrez-vous-y de bonne foi sans réserve. Il ne s'agit plus que de vous rendre capable de la servir sans aucun intérêt, ni motif d'ambition. Plût à Dieu que vous n'eussiez jamais aucun honneur, et que vous les méritassiez tous! Défiez-vous de vous-même : ne comptez point sur les louanges excessives que nos amis vous donnent pour vous encourager. Soyez recueilli, simple et sans art en tout, fidèle à vos exercices, et à ce que la grâce vous demande intérieurement pour corriger vos défauts. Mortifiez votre esprit, et ménagez votre corps délicat et faible. Je suis tout à vous avec tendresse pour toujours.

93.

A L'ABBÉ DE SALIGNAC, SON PETIT-NEVEU.

Il le prie de demander une bourse au collége des Jésuites pour un filleul de M. de Chevry.

A Cambrai, 18 janvier 1712.

Notre cher petit homme, que vous savez que j'aime fort, m'a prié de recommander chez les pères Jésuites, pour une bourse, un jeune écolier qui est son filleul. Quoique je sois infiniment éloigné de vouloir importuner ces pères par aucune demande indiscrète, je crois qu'ils ne trouveront pas mauvais que vous leur fassiez, de ma part, une prière en fa-

veur de cet écolier. Je n'ai garde de leur proposer de faire un choix contre l'intention des fondateurs des bourses. Je suis persuadé qu'ils ne voudront choisir qu'un bon sujet, qui donne une solide espérance pour le fruit de ses études : c'est ainsi que je voudrais donner ces bourses, si j'étais chargé de les distribuer. Mais enfin, si les règles le permettent, je serais ravi de procurer ce plaisir à mon petit neveu de Chevry. Je suis même touché de voir qu'il s'intéresse avec bonté de cœur à la subsistance d'un enfant dont il est parrain. Je vous prie donc d'en parler au P. de Tournemine, au P. Lallemant, et aux autres qui peuvent contribuer à cette bonne œuvre. Je ne trouve point le nom de cet écolier dans la lettre du petit de Chevry ; il aura oublié de le marquer : mais il vous le dira. Je n'écris point au père Jésuite qui tient la place du recteur en son absence ; car, outre que je ne les connais point, le petit de Chevry m'en écrit le nom, en sorte que je ne puis le lire : mais je vous prie de supplier pour moi ce père vice-recteur, de favoriser, s'il le peut, cet écolier. Embrassez tendrement pour moi le bon petit Chevrotin, qui m'est fort cher, et ne doutez jamais, mon cher neveu, de la tendresse avec laquelle je suis à jamais tout à vous.

94.

A L'ABBÉ DE SALIGNAC, SON PETIT-NEVEU.

Il l'engage à venir à Cambrai pendant les vacances, et lui donne des conseils sur ses études de philosophie.

18 mai 1712.

Je vous remercie, mon cher neveu, de toutes les marques de votre amitié. Vous me ferez un sensible plaisir en venant nous voir, quand votre année d'étude sera finie : je serai ravi de vous embrasser. Vous ferez même une chose que je désire très-sincèrement, si vous pouvez engager le P. Paulon à venir : j'aurais une vraie joie de le posséder ici quelque temps. Il aura peut-être des raisons d'éviter ce voyage; mais vous pouvez le savoir des personnes les plus instruites. En ce cas, il ne faut pas le presser hors de propos; mais, excepté ce cas, je vous prie de le solliciter de ma part pour ce voyage.

J'avoue que la physique de l'école a bien des termes dont les idées ne sont pas trop claires; mais si les qualités occultes ne sont que des noms, les configurations des corpuscules et leurs diverses situations ne sont souvent que des romans de philosophie. D'ailleurs Descartes a embrassé plusieurs principes insoutenables et dangereux. Enfin la philosophie de l'école mérite qu'on sache exactement tout ce qu'elle dit, quand même on ne voudrait pas la suivre : c'est un fondement nécessaire pour toutes les études qu'il faut que vous fassiez dans la suite. Je sais que les jeunes gens

qui entendent critiquer cette physique, sont fort tentés de la négliger; mais il faut résister à cette tentation, et ne se relâcher point dans cette étude : vous serez bien aise toute votre vie de vous y être appliqué; elle sera un instrument pour acquérir d'autres connaissances. Je vous demande la complaisance et la confiance de suivre mon conseil en ce point. Quand nous nous verrons, nous parlerons à fond sur cette matière. Je suis tout à vous, mon cher neveu, avec beaucoup de tendresse.

---

95 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Il lui donne des conseils sur sa conduite.

A Cambrai, 10 août 1712.

Il me tarde, mon cher neveu, d'apprendre de vos nouvelles. Nous sommes ici en assez bonne santé, excepté l'inquiétude où nous sommes pour les gens que nous aimons, laquelle brûle un peu le sang et altère les digestions. M. le Duc (1) a passé ici, m'a fait mille amitiés, et m'a fort demandé de vos nouvelles. Je crois que vous devez lui faire votre cour, autant que vous serez à portée de le faire : ses bontés vous y engagent autant que son rang. Il a, cette année, auprès de lui M. de Saintrailles, homme de très-bon

(1) Louis-Henri, Duc de Bourbon et d'Enghien; connu sous le nom de M. *le Duc*. Il était né en 1692, et mourut en 1740.

esprit, qui a un grand usage du monde, avec beaucoup de religion : il me témoigne une véritable confiance. Je l'ai prié de vous recevoir comme mon enfant; voyez-le sur ce pied, et cultivez M. le Duc autant que vous en trouverez l'ouverture; il faut un peu d'enjouement respectueux. M. de Saintrailles est fort estimé des plus honnêtes gens; et quoiqu'il soit fort retiré à Paris, son amitié a son prix, et vous devez faire des avances pour l'obtenir. Mandez-moi des nouvelles de M. de Beauveau, dont je suis fort en peine. M. de Tingry (2) m'a écrit que M. de Beauvau est malade : plût à Dieu qu'il fût ici! Voyez ce que vous pourrez faire pour lui marquer toute notre bonne volonté. M. de Tingry m'a mandé qu'il vous avait cherché pour vous loger chez lui. Vous devez faire bien des pas pour lui témoigner votre parfaite reconnaissance.

Mille et mille choses à M. de Puységur. Cultivez MM. le Prince de Rohan et le Duc de Guiche, MM. d'Alègre et de Hautefort, de Mézières, les Ducs de Chaulnes, de Mortemart et de Saint-Aignan.

Dites, je vous prie, à M. le Prince de Rohan, que j'ai vu passer ici M. d'Albemarle, qui est charmé des effets très-solides de son amitié noble et secourable; ce milord me paraît homme sage et de mérite.

Bonsoir. Agissez, non par goût naturel, ni par les empressemens de l'amour-propre, mais par grâce en présence de Dieu, le laissant décider. Revenez simplement, dès que vous serez hors de l'occasion d'une

---

(2) Voyez la note 3 de la lettre 145, tom. Ier, pag. 450.

grande action, ou de quelque attaque principale, dans laquelle votre régiment soit commandé. Tendrement tout à vous; Dieu le sait.

---

96 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Ne point manquer les actions importantes, ni s'exposer mal à propos à l'armée.

A Cambrai, 12 août 1712.

Je vous écrivis, il y a deux jours, mon cher neveu, et je reçus votre lettre deux heures après. Votre frère reçut aussi hier une lettre de vous. Quand vous voudrez m'écrire quelque chose de particulier pour moi seul, mettez-le dans un feuillet détaché, afin que nos amis puissent voir le reste sans voir ce morceau-là.

Quand je vous sais à l'armée dans l'attente d'une grande action, ou de quelque attaque d'un siége, où vous deviez vous trouver à la tête de votre régiment, je vous laisse faire. Vous voyez bien par là que je ne veux point vous gâter, ni vous aimer sottement en nourrice. Mais je n'approuverais nullement que vous fussiez chez M. de Puységur loin de votre régiment, pour aller partout hors de votre place faire le volontaire et l'aventurier, et pour chercher mal à propos des coups de fusil. De bonne foi, revenez quand vous ne verrez ni action ni attaque de siége qui vous regarde. Mille amitiés à M. le Chevalier des Touches. Je suis fort en peine de sa santé, qui a en sa per-

sonne un mauvais tuteur. Dites tout ce qu'il faut selon mon cœur à M. de Puységur.

Je vous ai prié de faire votre cour à M. le Duc, et de faire bien des avances à M. de Saintrailles : ne l'oubliez pas, s'il vous plaît.

Le petit abbé est ici; il est très-bon enfant. L'abbé de Beaumont me fait espérer qu'il reviendra vers la fin du mois

M. Voysin a écrit au Procureur-Général. J'ai fait venir ici M. de Beaumont du Câteau. On assure que les juges sont très-favorablement disposés. Nous pressons, afin qu'ils jugent demain : autrement on serait à recommencer avec d'autres juges qui pourraient hésiter sur les choses dont ceux-ci sont persuadés.

Mandez-nous de vos nouvelles quand vous le pourrez : deux mots suffiront pour dire que Fanfan est en bonne santé. Je prie Dieu qu'il vous conserve de corps et d'esprit; qu'il soit votre conseil, votre sagesse, votre courage, votre vie, votre tout; et vous son rien à la merci de sa volonté. Amen, amen.

---

97 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Sur la conduite qu'il doit tenir à l'armée, et sur un Mémoire pour le Maréchal de Villars.

A Cambrai, dimanche 14 août 1712.

Voici la troisième fois que je vous écris, mon cher neveu; je suis surpris de ce que vous n'avez pas reçu deux de mes lettres. J'avoue que, votre régiment étant

si loin d'ici, vous ne pourriez pas y arriver assez tôt, s'il s'agissait d'une bataille. Ainsi je ne vous presse point de revenir dans le cas présent; vous devez demeurer à l'armée pendant qu'on est dans l'occasion prochaine d'une action importante. Pour le siége (1), votre régiment n'y étant point, vous n'êtes pas obligé d'y être; vous pouvez seulement voir ce qu'il y aura de principal, et ensuite vous borner à vos fonctions. Laissez tomber tout empressement naturel, et écoutez en paix et en silence ce que Dieu demande de vous; ensuite, faites-le simplement. Vous verrez que tout ce qui serait de trop se retranchera de soi-même et que tout ce qui serait de trop peu vous paraîtra tel; en sorte que l'esprit de grâce vous fera tenir sans hésitation le juste milieu. C'est tout ce que je désire. J'aime cent fois mieux votre fidélité que votre vie; aussi-bien n'y a-t-il nulle autre vie véritable que cette fidélité : le reste, quelque beau qu'il paraisse aux yeux grossiers, n'est qu'une mort. Dès qu'il n'y aura pas d'apparence à une action, et que vous aurez satisfait à la bienséance pour un siége où votre régiment n'est point, revenez en bon enfant. Jusque-là, demeurez, et Dieu sera avec vous : il sera lui-même votre glaive et votre bouclier.

Mille choses à M. le Chevalier des Touches. Je suis en peine de sa santé; je sens qu'elle m'est fort chère. Il me tarde qu'il puisse avoir quelque repos, pourvu qu'il en fasse un bon usage. Puisque vous êtes comme lui au quartier-général, vous pouvez le garder presque à vue.

---

(1) Le siége de Douai : cette ville fut prise le 8 septembre.

Je vous paierai pour être mon espion, et pour me rendre compte de ses vie et mœurs, dont je me défie.

Des nouvelles, je vous conjure, de M. de Beauvau; vous savez à quel point je l'aime et je l'honore.

J'ai reçu une lettre de M. de La Rochefoucauld (1) sur la mort de son petit-fils, qui est courte, forte et touchante. Elle est signée de sa main.

Je vous prie de lire à M. le Maréchal de Villars le Mémoire ci-joint. J'espère qu'il verra bien qu'il ne convient pas que je refuse mes petits offices à un officier prisonnier et blessé, qui me presse de les lui accorder. D'ailleurs, je ne veux faire aucune demande indiscrète. Je me borne à désirer le plaisir que je pourrai procurer à autrui, sans blesser les règles. Au reste, j'aime mieux vous confier cette commission, que d'écrire. C'est pour vous une occasion de faire votre cour, dont vous devez être ravi de profiter; et c'est pour moi un moyen d'épargner à M. le Maréchal la peine de lire une lettre et d'y répondre.

Bonjour, mon cher neveu : j'aurai une grande joie quand je pourrai vous embrasser.

On vient de me dire que M. de Silly est fort malade. Je voudrais bien qu'on pût le transporter ici, où j'en prendrais soin comme de mon frère. Voyez avec M. de la Vallière, qui est son ami, si on ne pourrait pas nous le confier.

---

(1) François, Duc de La Rochefoucauld, fils de l'auteur des *Maximes*, né en 1634, mort en 1714. Son petit-fils, Michel-Camille, né en 1686, et mort à Cambrai, de la petite vérole, le 5 août 1712, était fils de François, Prince de Marsillac, et depuis Duc de La Rochefoucauld, né en 1663, mort en 1728.

98 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Sur la conduite qu'il doit tenir à l'armée.

A Cambrai, mardi 16 août 1712.

J'envoie exprès, mon cher Fanfan, pour savoir de tes nouvelles; j'en suis en peine. Je ne veux pourtant te faire manquer à aucun vrai devoir, ni à aucune bienséance raisonnable; mais puisque votre régiment sert à l'armée, pourquoi faut-il que vous ne demeuriez pas dans le poste de votre régiment comme les autres Colonels? et pourquoi voulez-vous demeurer au quartier-général pour vous engager par là à vous trouver à toutes les attaques? Il me paraît que vous devez être à votre régiment comme tous les autres Colonels, et n'aller aux attaques du siége et à la tranchée, que comme les autres Colonels ont coutume d'y aller de leurs postes. En un mot, c'est beaucoup que, malgré votre jambe ouverte (1), vous demeuriez encore hors d'ici; mais au moins il faudrait vous borner à votre poste, et à vos fonctions de Colonel, et à ce que tout les Colonels font pour le siége, en demeurant toujours dans leurs postes.

(1) Le Marquis de Fénélon avait reçu l'année précédente, à l'affaire de Landrecies, une blessure griève à la jambe, dont il resta boiteux toute sa vie, et pour laquelle il fut obligé d'employer, en 1713, les remèdes les plus violens, comme on le verra par la suite de cette Correspondance. Voyez aussi la lettre 159, tom. Ier, pag. 503.

Prenez-y simplement devant Dieu, et ayez égard à ce que je vous dis, si je ne vous dis rien que de raisonnable. Je veux pour vous les périls de nécessité, et pour moi, les peines qu'il est naturel que j'en ressente ; mais n'y augmentez rien par un empressement d'ambition et de faste qui ne serait pas selon Dieu. Réponse nette et précise, mon cher Fanfan. Dieu soit au milieu de ton cœur, et le possède tout entier ! Ces deux mots *force* et *humilité* me plaisent. Je prie Dieu qu'ils soient ton partage. Amen.

Des nouvelles, je vous prie, s'il se peut, de MM. de Beauvau et de Silly.

---

99 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Ses inquiétudes sur la blessure du Chevalier des Touches.

A Cambrai, 16 août 1712, huit heures du matin.

Je croyais aimer fort tendrement M. le Chevalier des Touches, et comme j'aime très-peu de gens; mais sa blessure me fait sentir que je l'aime encore bien plus que je ne le croyais. Votre lettre, mon petit enfant, ne peut me rassurer. Les coups de canon ne font jamais des contusions légères ; la cuisse est pleine de gros vaisseaux ; l'escare de la contusion ne saurait tomber sans quelque embarras. La saison est mauvaise ; l'air du camp est corrompu : en cet état, il ne peut faire aucune fonction, et par conséquent sa présence à l'armée est absolument inu-

tile pendant qu'on le pansera. D'ailleurs, il a M. du Magny, M. de Vallière, qui est très-capable et très-appliqué. Je conjure notre cher Chevalier de venir passer ici les jours les plus importans pour sa guérison. Il s'en retournera dès le moment où il pourra recommencer ses fonctions. C'est ne perdre aucune minute pour le vrai service. Allez, mon enfant, représenter ceci à M. le Maréchal, et prenez bien respectueusement la liberté de lui lire cette lettre, si sa lecture peut contribuer à mon dessein. Je voudrais que M. le Maréchal eût la bonté d'ordonner à notre Chevalier de venir se reposer ici, comme je viens de l'expliquer. En faisant votre cour, à M. le Maréchal, dites-lui avec quel zèle je joins toujours dans mes souhaits tout ce qui peut lui faire plaisir et honneur, avec la prospérité des armes du Roi et le bien de la France.

Pour notre Chevalier blessé, embrassez-le tendrement de ma part, en attendant que je puisse l'embrasser moi-même. Les deux mots qu'il m'a écrits sont bons, et font espérer mieux pour les suites. Je ne prêche point; mais plus j'aime quelqu'un, plus je lui désire le bien qui me paraît unique à désirer. Je vous ai écrit ce matin par mon courrier à pied : j'espère qu'il me rapportera ce soir de vos nouvelles; car il va comme s'il avait des bottes de sept lieues. Prenez soin de notre blessé; soyez son garde-malade. S'il le faut, j'irai le chercher dans mon carrosse jusqu'au camp. Bonjour. Répondez-moi bien précisément sur ce que je vous ai mandé ce matin. La lettre que vous m'avez envoyée est de madame de Beau-

champ. Elle a fait un ouvrage de grande éloquence : vous serez étonné des ressources de son esprit.

Joignez toujours à la date de vos lettres l'heure précise où vous les écrirez.

---

100 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Sur sa conduite à l'armée.

A Cambrai, jeudi 18 août, à dix heures du matin, 1712.

Je renvoie un exprès, mon cher Fanfan, pour te dire que, si ta présence au régiment ne t'épargne aucune assiduité à la tranchée, j'aime mieux que tu demeures au quartier général. M. de Puységur ne sera point incommodé de toi. Tu dois manger souvent ailleurs. Tu n'as point de chaise à toi pour t'adoucir les marches de jour et de nuit avec le régiment. Ta jambe en pourrait souffrir, et elle est un bon titre pour n'être point assidu à ton poste, et pour t'en épargner les fatigues. Mais ce que je te demande instamment, est de n'être pas plus souvent à la tranchée que les autres Colonels, qui sont dans leurs postes avec leurs régimens, et qui satisfont suffisamment au vrai devoir. C'est précisément là-dessus que je demande *bonne foi* et simplicité ; sinon je te renonce. Mille amitiés à M. le Chevalier des Touches, dont je suis encore en peine, malgré tout le mépris qu'il a pour sa contusion. La réputation et l'habileté de M. le Dran me rassurent un peu. Le retour

de cet envoyé me fera grand plaisir, s'il me rapporte promptement deux mots de ta main.

Je voudrais bien avoir une réponse pour le prisonnier dont je t'ai envoyé le Mémoire, afin qu'il lui parût que je ne l'ai pas oublié, et qu'il n'a pas tenu à moi qu'il n'obtînt sa liberté.

Bonjour, Fanfan. Mille choses dans les occasions à MM. les Ducs de Mortemart, de Saint-Aignan, et à M. d'Ananis.

Tu ne me dis rien sur M. le Duc, ni sur M. de Saintrailles.

---

101 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Même sujet que la précédente.

A Cambrai, dimanche 21 août, à six heures du matin, 1712.

Tu m'a mandé, mon petit fanfan, que tu aurais au régiment plus de fatigue qu'au quartier-général : je m'en tiens à tes propres paroles. Il est vrai qu'il serait plus régulier de demeurer au régiment; mais votre état ne vous dispense que trop de cette régularité. C'est bien assez, et même trop, que tu sois à l'armée; tu devrais être déjà aux eaux : la saison presse. C'est un grand excès que d'être au camp. Demeurez-y en repos jusqu'à la fin du siége, et n'allez pas plus à la tranchée que les Colonels modérés, qui demeurent à leurs régimens. Voilà ce que Tonton décide de pleine autorité. Il arrive souvent qu'on a

malgré soi, en cette vie, des vanités et d'autres choses imparfaites qui échappent comme par saillies ; mais la fidélité consiste à revenir toujours à une conduite simple, où l'on réprime ce qui est trop. Sois donc petit, simple et docile, je t'en conjure.

Quand tu m'écris, mets sur une feuille tout ce qui peut être vu, ou sur le siége, ou sur les autres choses générales; mets dans un autre feuillet séparé ce que tu voudras confier à Tonton des fautes de Fanfan, ou de l'état de son intérieur. Cela me paraît convenir pour ton frère, et pour d'autres qui sont curieux de voir de tes nouvelles.

Quand je te demande des attentions pour diverses personnes, ce n'est qu'autant que tu te trouveras à portée de le faire, et en vue de te procurer des amis.

Bonjour, petit Fanfan ; tu connais la tendresse de Tonton pour toi. M. d'Alègre m'a écrit une lettre où il y a des marques de vraie amitié pour toi.

---

102 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Commissions pour diverses personnes.

(Août 1712.)

Je me sers de l'occasion de M. Gigaut (1), chirurgien des chevaux-légers, qui va à l'armée, et qui en reviendra samedi; tu pourras, cher Fanfan, me faire

(1) Nicolas-Maurice Gigot (et non Gigaut), habile chirurgien, après après avoir professé l'anatomie avec distinction, servit dans les armées, et mourut dans la vigueur de l'âge, au siége de Landau, le 11 juillet 1713.

réponse par lui, et je te conjure de lui faire voir exactement ta jambe. Ne me refuse pas cette petite complaisance; j'en aurais de bien plus difficiles pour toi : que ne ferais-je point!

Dis à M. le Maréchal, que je ne puis me résoudre à abuser de ses bontés, et à interrompre ses grandes occupations par des lettres inutiles; il me suffit qu'en lui faisant ta cour, tu lui renouvelles le souvenir de mon zèle pour lui.

Dis aussi tout ce qu'il faudra à M. le Maréchal de Montesquiou. Tu as besoin de les accoutumer à toi, et toi à eux, pour les engager peu à peu à dire que tu sers bien. Il faut, pendant que je suis encore au monde, que mon ombre te facilite quelque accès.

Madame de Chevry me mande qu'elle fera prendre des eaux à son frère l'abbé dans le mois prochain.

Je suis fort aise d'avoir vu deux lettres que tu as écrites à son frère. Son plaisir me revient par contre-coup. Lobiche est bon enfant.

Mille reconnaissances à M. de Puységur. Ne m'oublie pas, quand tu verras M. de Montviel.

Bonsoir, cher Fanfan; Tonton est tout à toi, afin que tu sois tout à Dieu, non au monde, ni à toi-même.

103.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Il le presse de venir à Cambrai.

A Cambrai, vendredi 26 août, à six heures du matin, 1712.

Bonjour, petit Fanfan. Je prie Dieu qu'il te garde de toutes les façons : il me tarde de te savoir hors

de la tranchée. J'espère que nous aurons demain de tes nouvelles par M. Gigaut, chirurgien des chevaux-légers, qui m'a promis de te voir et de te rendre une de mes lettres. Je compte qu'il aura vu ta jambe. Si tu veux agir avec la simplicité de cœur que Dieu demande, et avec l'amitié que tu me dois, tu viendras nous voir après ta tranchée, dès que le fort sera rendu. Alors nous raisonnerons toi et moi à cœur ouvert. Bonjour, mon cher Fanfan; Tonton ne saurais te dire jusqu'à quel point il est tout à toi.

Mande-moi des nouvelles de M. le Chevalier des Touches, et prends soin de lui avec toute l'amitié que nous lui devons.

104.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Avis sur sa conduite.

A Cambrai, mardi 30 août, à six heures du matin, 1712.

Bonjour, mon Fanfan. Achevez de passer le reste du siége au quartier-général : ménagez votre jambe; reposez-la le plus que vous pourrez. Ne laissez point notre cher Chevalier des Touches s'amuser après le siége fini : il faut l'arracher de l'armée, et nous l'amener. Il ira d'ici à Bourbonne, et tu y iras aussi. Mais il n'y a pas un seul moment à perdre; la saison échappe. Dieu te conserve, et te rende digne de lui. Qu'il soit lui seul ta confiance, ta force, ta lumière, ton courage.

Des nouvelles, je vous prie, de MM. de Hautefort et de Silly, qu'on dit être malades.

105 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Il lui promet d'aller voir le Maréchal de Villars.

A Cambrai, mardi 30 août, à onze heures avant midi, 1712.

Puisque tu crois, Fanfan, que je ferai plaisir, j'irai demain voir M. le Maréchal de Villars, et dîner avec lui. Je ne menerai point tes deux frères à ce dîner, et il faudra qu'ils cherchent pitance ailleurs dans le camp. Mais si M. l'abbé de Laval, à qui j'offrirai de le mener, vient avec nous, je le ferai dîner chez M. le Maréchal : tes frères ne mourront pas de faim. Je crains un peu la longueur du chemin à cause du détour pour passer le Sanzé au bac. Il faut que je revienne le soir au gîte. Tu peux dire à M. le Maréchal l'impatience d'avoir l'honneur de le voir, qui me fait aller, moi poltron, à la guerre. S'il ne dînait pas chez lui demain, je mangerais un morceau de pain donné par aumône chez quelque ami du camp; après quoi je reviendrais souper ici sans embarras.

Tu comprends bien que j'aurai une sensible joie de te revoir et de t'embrasser tendrement. Bonjour, petit Fanfan. Mille choses à notre cher invalide M. le Chevalier des Touches. Que Dieu soit avec toi ? Il ne faut pas oublier que demain est le bout de l'an de ta blessure : c'est un jour de grâce singulière pour toi; fais-en la fête solennelle au fond de ton cœur. A demain, à demain. Je suis ravi de te voir un si bon jour. Ne manque pas de te trouver chez M. le Maréchal, ou chez M. le Chevalier des Touches, afin que nous ayons un moment de liberté.

106 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Nouvelles de famille.

A Cambrai, 6 septembre, à neuf heures et demie du matin, 1712.

Je ne saurais prendre aujourd'hui, Fanfan, des mesures assez justes pour aller dîner chez M. de la Vallière en revenant de Valenciennes. L'Électeur (*de Cologne*) peut vouloir me retenir malgré moi un jour de plus, et ce mécompte dérangerait notre dîner; d'ailleurs je crains un embarras pour le maigre du vendredi; il vaut mieux que je revienne ici. Dès que j'y serai revenu, je prendrai des mesures certaines. M. le Chevalier des Touches m'a promis un relais en faveur de notre dîner. Je voudrais qu'il eût la bonté de l'envoyer à moitié chemin ; ses chevaux ne feraient que deux lieues et demie : les miens auraient le même soulagement. Convenez avec M. de la Vallière d'un jour commode. Donnez-moi de vos nouvelles à Valenciennes. Si l'Électeur ne me retient pas, et si le vendredi ne gâte rien, je serai prêt à tout.

Madame de Chevry m'a envoyé la lettre de madame Voysin, qui dit que M. Voysin vous a déjà envoyé votre congé en droiture à l'armée. Il faut que la lettre soit allée au régiment, qui est campé loin du lieu où vous êtes. Quoi qu'il en soit, la lettre de madame Voysin, que je vous garde, suffirait seule pour vous mettre en pleine liberté de partir pour les eaux.

Je pars pour Valenciennes avec M. le doyen, ton frère aîné, et M. Provenchères. M. l'abbé de Laval

part de son côté, pour aller voir M. de Nangis, qu'il croit en danger.

Souviens-toi d'être simple. Dieu seul fait trouver le vrai milieu : l'amour-propre ne le trouve jamais. Tu sais de quel cœur je t'aime ; mais je ne veux t'aimer que d'une amitié de pure foi.

107.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Il lui demande des nouvelles des eaux de Bourbonne, où il s'était rendu, et l'exhorte à une gaîté modeste.

A Cambrai, 21 septembre 1712.

Bonsoir, petit Fanfan. Il me tarde de savoir si les eaux opèrent sur ta jambe. Ne néglige rien pour ta guérison : il faut tenter même les moyens les plus douteux. Sois dans une union intime, une complaisance et une déférence parfaite pour ton frère, qui le mérite de toute façon. Nous sommes tranquilles, et avec peu de compagnie. Je prends du lait, mais je ne puis encore en rien dire. Mon cœur est avec toi en celui qui doit être notre cœur commun, et toute notre vie. Mais cette véritable vie est une mort continuelle à la fausse vie qui nous flatte. Il faut être paisible, simple, gai, sociable, en portant le royaume de Dieu au dedans de soi. *Gaudete ; iterum dico, gaudete. Modestia vestra nota sit omnibus hominibus : Dominus prope est. Nihil solliciti sitis : sed in omni oratione et obsecratione petiones vestræ innotescant apud Deum : et pax Dei, quæ exsuperat omnem sensum, custodiat corda vestra et in-*

telligentias vestras in Christo Jesu (*a*). Sois donc gai, Fanfan; je le veux : saint Paul l'a décidé. Mais il faut que ce soit une joie modeste de présence de Dieu, et d'un fond de bonne conscience. O que cette joie est pure ! elle coule de source; elle élargit le cœur; elle n'enivre ni n'évapore; elle adoucit toutes les croix. Tout à Fanfan.

(*a*) *Philip.* IV. 4 et seq.

108.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Il lui recommande les plus grandes précautions pour la guérison de sa jambe.

A Cambrai, 16 octobre 1712.

J'AI été fort aise, mon cher Fanfan, de recevoir votre lettre datée de Marque du 14 ; mais je vous conjure de vous souvenir que vous m'avez promis de ne demeurer point à Douai : il suffit que vous y ayez été voir votre régiment. Vous savez qu'il passera l'hiver dans ce voisinage : vous aurez la commodité de le voir de près et d'y faire tout ce que le vrai service demandera. Ce qui est de pressé au-dessus de tout, est que vous vous hâtiez de revenir pour garder exactement le régime nécessaire. Vous êtes dans la crise de l'opération des eaux, pour en tirer le fruit dans peu de jours, ou pour les rendre inutiles, et être à recommencer. Je vous attends; et si vous êtes raisonnable, vous ne vous ferez pas attendre. Cependant je suppose que vous aurez mis un double bas très-chaud à votre jambe malade. On m'avertit que

toutes les suites les plus fâcheuses sont à craindre, si vous vous laissez surprendre par le moindre froid. Bonjour, mon cher Fanfan; ne soyez pas plus roide à vouloir, que vous ne voulez que Tonton le soit. M. le Chevalier des Touches est arrivé. Le petit abbé (1) est parti. Lob... et Aug... vous embrassent; et moi je suis tout ce que je puis vous être en celui pour qui seul je veux vous aimer tendrement.

(1) L'abbé de Salignac, frère du Marquis.

109 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Nouvelles de famille; avis sur la conduite que le Marquis doit tenir à l'armée.

A Cambrai, 30 octobre 1712.

Mon rhume diminue fort; mais je ne me fie pas à lui; je veux pousser les précautions jusqu'au bout pour le finir. Ta lettre, mon cher Fanfan, m'a fait grand bien; car elle me met en repos; te voilà avec le régiment. Il me tarde de te revoir. Reviens dès que M. de Ravignan aura passé, s'il doit passer bientôt; mais s'il ne devait passer de long-temps, tu pourrais, en attendant, revenir faire un petit séjour ici. La règle n'est que pour les Colonels qui vont passer l'hiver à Paris; elle n'est point pour ceux qui sont auprès de leurs régimens, et à portée de s'y trouver à la revue de l'Inspecteur. M. de Colandre est parti d'ici pour la Normandie, et reviendra dans quinze jours pour la revue. Vous pouvez de même venir ici pour retourner à Avesnes.

Les nouvelles de M. de Chevreuse me donnent de l'inquiétude; sa langueur alarme. Ce serait une perte infinie; j'en ai le cœur flétri. O que Dieu est puissant, et que nous sommes faibles!

Bonsoir, Fanfan. Des amitiés sincères à notre petit Chevalier. Que ne donnerais-je point pour le voir un bon sujet

---

110.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Nouvelles diverses.

A Cambrai, 2 novembre 1712.

Le Roi se porte bien, Dieu merci. Le Maréchal de Montesquiou est inflexible sur le commandement du Câteau; j'en suis fâché, moins pour moi que pour M. le Chevalier d'Alsace, et pour le Câteau qu'il aurait fort soulagé. Rien de nouveau ici; M. le Comte de Lesparre y arrive ce soir. M. le Chevalier des Touches en part samedi. M. de Chevreuse se porte mieux. Madame de Chevry souffre et va toujours. Mon rhume est sur ses fins. Je suis comme Horace disait à son ami :

Excepto quod non simul esses, cætera lætus (*a*).

J'embrasse tendrement Fanfan.

(*a*) Hor. lib. I. *Epist.* x, v. ult.

111 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Avis pour le réglement de son intérieur.

A Cambrai, 4 novembre 1712.

J'ai reçu ta lettre, mon Fanfan. Mon rhume n'est plus rien ; mais mon sommeil n'est pas coulant de source ; il faut le laisser revenir ; je ne fais presque rien. J'espère qu'à ton retour de Maubeuge, tu nous feras savoir quand est-ce que nous te reverrons. En attendant, ne te dissipe ni ne te relâche ; réserve les heures de nourriture de l'ame ; unis-toi, comme tu me l'as promis ; modère-toi dans les mouvemens qui te paraîtront trop vifs. On ne peut pas éviter toujours la surprise du premier mouvement ; mais il est capital d'arrêter le second, faute de quoi le troisième est encore plus fort, et la passion qu'on pouvait réprimer dans sa naissance, devient bientôt si forte, qu'on en est entraîné. Il faut craindre la vanité dans les fautes ; souvent on les continue par la mauvaise honte de ne vouloir pas paraître les avouer, et s'en corriger. Voilà bien de la morale ; je ne veux point te fatiguer par mes sermons. Reviens, Fanfan, dès que tu auras fait ; je voudrais voir entrer Fanfan par un côté, et Panta par l'autre. Comment se porte ta jambe. Bonsoir.

112 **.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Sur le réglememt de son intérieur, et sur sa conduite à l'égard des autres.

A Cambrai, 6 décembre 1712.

Bonjour, Fanfan; je souhaite qu'en t'éloignant de Cambrai, tu ne te sois point éloigné de notre commun centre, et que notre absence n'ait point diminué en toi la présence de Dieu. L'enfant ne peut pas teter toujours, ni même être sans cesse tenu par les lisières; on le sèvre, on l'accoutume à marcher seul. Tu ne m'auras pas toujours. Il faut que Dieu te fasse cent fois plus d'impression que moi, vile et indigne créature. Fais ton devoir parmi tes officiers avec exactitude, sans minutie, patiemment et sans dureté. On déshonore la justice, quand on n'y joint pas la douceur, les égards et la condescendance : c'est faire mal le bien. Je veux que tu te fasse aimer; mais Dieu seul peut te rendre aimable, car tu ne l'es point par ton naturel roide et âpre. Il faut que la main de Dieu te manie pour te rendre souple et pliant; il faut qu'il te rende docile, attentif à la pensée d'autrui, défiant de la tienne, et petit comme un enfant : tout le reste est sottise, enflure et vanité.

Madame de Chevry souffre encore. Nous ne savons rien de nouveau, rien qui me fasse plaisir, sinon que Fanfan reviendra vendredi.

113 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Il lui adresse un Mémoire pour le Ministre de la guerre, et lui trace la conduite qu'il doit tenir dans le monde.

A Cambrai, 7 janvier 1713.

Je vous envoie, mon cher Fanfan, un Mémoire avec le projet un peu retouché. Le Mémoire, malgré mes soins pour l'accourcir, est un peu longuet. Si M. Voysin s'accommodait sans examen du projet, avec le très-petit changement que j'y ai fait, il n'aurait pas besoin de lire le Mémoire, mais s'il a de la peine à s'accommoder du projet avec ce très-petit changement, il faut donner un assaut pour obtenir qu'il ait la bonté de lire le Mémoire : il n'y aura que quatre minutes de lecture. Pour le changement que je propose, il le verra du premier coup-d'œil. J'ai souligné d'une ligne ondée toutes les paroles du changement, qui ne vont pas jusqu'à trois lignes. Ce changement ne peut même blesser personne.

Je suis persuadé que vous devez demeurer à Paris pendant que le Roi sera à Marli, afin de retourner à Versailles quand la cour y retournera · autrement votre voyage serait inutile, et c'est ce que vous devez éviter. Je ne m'étonne point de votre embarras et de votre dégoût : on est gêné avec les gens qu'on connaît peu ou point; on fait très-imparfaitement ce qu'on n'a pas l'habitude de faire. L'amour-propre s'ennuie de se contraindre beaucoup avec peu de succès. Vous êtes accoutumé à une vie simple, commode,

libre et flatteuse par l'amitié de la compagnie qui vous environne : cette douceur vous gâte. Il faut s'accoutumer dans le monde à la fatigue de l'esprit, comme à la fatigue du corps dans un camp. Plus vous retardez ce travail pour votre entrée dans le monde, plus il vous deviendra dur, et presque impossible. Vous courrez risque d'y réussir très-mal à un certain âge. Si vous y renoncez pour toujours, vous passerez votre vie dans l'obscurité, sans amis de distinction, sans crédit, sans appui, sans ressource pour faire valoir vos services, et sans aucun moyen de soutenir votre famille. Il est donc capital que vous rompiez tout au plutôt cette glace avec courage et patience, sans écouter votre amour-propre contristé. La facilité viendra peu à peu avec l'habitude. Vous ne serez plus si embarrassé quand vous connaîtrez tout le monde, quand tout le monde vous connaîtra, quand vous serez accoutumé aux choses qu'on fait en ce pays-là, et quand vous aurez de quoi entrer à propos dans les conversations familières. Dès que vous y aurez acquis un certain nombre d'amis, honnêtes gens et estimés, ceux-là vous mettront dans leur commerce. De proche en proche vous irez peu à peu à tout ce qui vous conviendra. Vous verrez poliment tout le monde en public; vous rendrez les devoirs selon l'usage aux particuliers; et pour la vraie société, vous vous bornerez aux amis solides. Il ne faut pas chercher en eux la seule vertu; il faut tâcher d'en trouver quelques-uns qui joignent à un vrai mérite la condition et même quelque rang. En attendant, prenez patience; gagnez chaque jour quelque chose sur vous. Offrez cette contrainte à Dieu :

c'est accomplir sa volonté par les devoirs de votre état; c'est faire une bonne pénitence de vos péchés; c'est sacrifier à Dieu votre repos, votre goût, vos commodités; c'est vous corriger d'un libertinage d'esprit qui vous séduisait par une apparence de vie sérieuse, régulière et solidement occupée.

Pour Paris, réservez-vous-y des heures de travail; évitez les soupers qui mènent trop avant dans la nuit, et qui dérangent tout le jour suivant; sauvez un peu vos matinées. Lisez, et pensez sur vos lectures. Je sais bien qu'on ne peut pas être toujours si rangé : il faut se laisser envahir quelquefois par complaisance pour certains amis; la société le veut, l'âge le demande : mais en accordant un peu d'amusement aux amis, il leur faut dérober des heures sans lesquelles on ne se rendrait capable de rien pour mériter leur estime.

A l'égard de votre retour à Cambrai, ne précipitez rien : consultez les personnes qui auront la bonté de vous permettre de les consulter. D'ailleurs, si vous devez revenir ici au bout d'un certain temps par une règle indispensable de service, il suffira que vous vous y rendiez au terme du devoir militaire.

Grande estime, grande amitié, grande confiance en madame de Chevry; elle le mérite au-delà de tout ce que je puis exprimer : mais vos occupations doivent être différentes des siennes à certaines heures : elle ne doit pas vous décider sur certains points; c'est à vous à la redresser doucement sur les défauts de son régime pour sa santé, qui nous est très-chère à vous et à moi.

Ne laissez point gâter le petit page (1) : il faut lui ouvrir le cœur par bonne amitié ; mais les louanges prématurées gâtent les enfans. Il faut l'accoutumer de bonne heure à se regarder comme un pauvre petit cadet, sans autre ressource que le mérite, le travail, la sagesse et la patience.

L'occupation exacte, hors les temps de société, délivrera votre ami des espèces de songes en plein midi qui amusent son imagination. Il ne doit jamais leur prêter volontairement aucune attention : Dieu lui donnera cette fidélité, s'il la désire et demande de tout son cœur.

Jugez, mon cher Fanfan, par cette lettre, avec quelle tendresse je vous aime. Ma santé est au même état que vous l'avez vue à votre départ.

---

(1) Frère du Marquis.

114.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Il le charge de diverses commissions.

A Cambrai, 8 janvier 1713.

J'oubliai hier de vous envoyer le projet que j'avais reçu de vous, mon cher Fanfan. J'espère que vous obtiendrez le très-petit changement que j'ai tant d'intérêt de demander, et qui ne blesse l'intérêt de personne.

Je vous écrivis hier une longue lettre, après laquelle il faut vous laisser un peu respirer. Celle du petit page est arrivée ce matin : elle paraît faite sans

conseil, et très-originale. Il écrira mieux dans dix ans; mais j'en suis fort content pour aujourd'hui.

Vous me ferez un vrai plaisir, si vous voulez bien prier madame de Chevry d'envoyer sa surintendante me chercher de beau drap violet. Je suis moins difficile sur l'étoffe, que sur la teinture. Il faut un violet teint sur une vraie écarlate, et qui soit pourpré, autrement il ne dure pas, et devient de la couleur de la lie de vin, qui est très-vilaine. Je vous conjure de me mander des nouvelles de la santé de madame la Duchesse de Chevreuse, et de celle de M. le Duc de Chaulnes. Dites-leur pour moi mille, etc. Embrassez à droite et à gauche M. de Marquessac, le cher grand abbé (*de Beaumont*), etc. Dites à M. l'abbé de Fèvre, que nos vieux ans demandent encore une consolation, qui est celle de nous embrasser.

Pour le bon Put (*M. Dupuy*), il sera servi ponctuellement, et je serai charmé de le voir. Je voudrais bien qu'il pût sans embarras avoir la bonté de me choisir un laquais de figure raisonnable, sage, et sachant bien écrire : il le menerait en venant ici.

Pour un bon chef d'office, vous pourriez vous en informer dans les bonnes maisons où vous allez.

Bonsoir, cher Fanfan. Je ne puis vous dire ni combien je vous aime, ni combien je voudrais voir croître cette tendre amitié. Votre fidélité pour Dieu en sera la mesure.

Ayez soin de madame de Chevry, qui m'est très-chère.

Mandez-moi si M. de Laval est à Paris, ou s'il en est parti.

115 ** A.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Avis sur la conduite qu'il doit tenir dans le monde.

A Cambrai, mercredi 11 janvier 1713.

Bonjour, mon cher petit Fanfan. Je me sers de la voie sûre de M. de Harlai pour t'écrire à mon aise.

Je te prie d'envoyer la lettre ci-jointe à M. Bourdon (*P. Le Tellier*), par la voie de M. Colin (*P. Lallemant*). Fais beaucoup d'amitiés à M. Colin pour moi. C'est un homme de mérite, fort de mes amis. Presse de ma part madame de Chevry d'être docile aux décisions de M. Chirac. Ne pourrait-il point varier les alimens, pour lui faciliter un bon régime, et éviter l'extrême dégoût? Il faut venir aux expédiens; il faut même soulager, si on le peut, l'imagination de la malade. Parle-lui en mon nom avec amitié, douceur, insinuation, ménagement et patience.

J'enverrai à M. Dupuy la voiture dont il a besoin au jour qu'il a marqué. Je t'écrirai par cette voie en liberté, et tu pourras m'écrire par M. Dupuy tout ce que tu voudras me mander. Tu dois bien croire que je serais ravi de t'avoir ici; mais il convient que tu t'accoutumes à Versailles, et qu'on s'y accoutume à toi. Je suis vieux et éloigné. La famille ne peut plus avoir ni soutien ni espérance, que par ton avancement dans le monde. Tu ne t'avanceras jamais à Cambrai. Il faut d'un côté bien servir, et de l'autre faire usage du service pour se procurer quelque considération et un établissement. Je t'aime

pour toi, et non pour mon amusement. A Dieu ne plaise que je veuille te rendre ambitieux? Je voudrais te voir mériter les plus grands honneurs, sans les avoir, et te contenter d'un état médiocre selon la médiocrité de notre condition.

Ce que je te demande est de ne te livrer ni à la mollesse, ni à la vanité de tes imaginations. Toutes les fois que tu les aperçois, il faut être fidèle à revenir tout court à Dieu. Il faut laisser tomber ces pensées dangereuses, comme, en lâchant la main sans effort, on laisse tomber une pierre au fond de l'eau. En se tournant vers Dieu, il faut aussi se donner une occupation qui attache l'esprit, et qui le détourne de ces chimères flatteuses. O mon Fanfan, que tu seras heureux si tu te tournes au recueillement, et si tu t'accoutumes à agir tranquillement dans tout le détail de la vie avec une simple et familière dépendance de l'esprit de grâce! Il ne te manquera point si tu ne lui manques pas le premier. Souviens-toi, je t'en conjure, dans les occasions difficiles, de demeurer uni à ceux qui le sont de tout leur cœur à Dieu.

Tu ne me mandes rien de ta jambe; j'en suis en peine. As-tu consulté MM. Triboulaut et Arnaud? je le veux, je le commande. Tendrement tout à mon Fanfan.

116 ** A.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Sur la conduite qu'il doit tenir envers plusieurs personnes.

A Cambrai, 12 janvier 1713.

Notre pauvre malade (*madame de Chevry*) est à plaindre ; il faut la ménager, la soutenir, la consoler. Je voudrais que M. Chirac pût varier les alimens pour lui adoucir le régime : il faut qu'elle soit docile pour les remèdes fréquens qu'il croit nécessaires. Parlez en mon nom avec force et amitié; montrez cette lettre; elle voit bien qu'elle suit trop son imagination; elle ne vomit point les bouillons, comme elle se l'imaginait.

La personne qui m'appelle ingrat ne me fait pas justice. Pour moi, je la lui fais bien mieux; car je suis fort touché de ses bontés, dont elle me donne des marques avec tant de persévérance. Il n'y a qu'à répondre avec respect et délicatesse en glissant toujours : plus elle vous verra poli et mesuré sans composition, plus elle vous attaquera. Point d'empressement pour la chercher, après lui avoir rendu un devoir ; mais beaucoup d'attention pour reconnaître ses bontés, et pour montrer qu'on les sent toutes. Il ne faut point faire d'avances pour dire à un homme respectable ce qu'il ne vous demande point : il sait bien qu'il peut vous questionner; il en a tout le droit; il est informé de ce que je pense. En voilà assez, demeurez dans une retenue convenable ; attendez : ce qu'il n'a pas fait en un temps, il pourra le faire

en un autre. Tenez-vous seulement à portée, et tout prêt en cas de besoin.

Pour l'homme chez qui vous m'avez mandé avoir dîné, je vous prie d'aller le remercier de ma part pour les bontés dont il vous a comblé : dites-lui que je n'ai osé lui écrire pour lui en faire mes très-humbles remercîmens, et que je m'en abstiens par pure discrétion. Finissez en lui faisant entendre que vous comptez sur les bontés qu'il a pour moi, et dont il ne m'est pas permis de douter; que vous tâcherez de les mériter par un attachement plein de respect : mais n'ayant actuellement rien dont il s'agisse, vous vous bornez à espérer que, dans les occasions, il voudra bien vous honorer des marques de sa bienveillance, qui peuvent être fort utiles à votre réputation et à votre avancement.

Je vous envoie une lettre pour M. le Maréchal de Villars : elle est faite comme vous la désirez; elle ne le sollicite qu'à demi. Je le consulte, et je me remets à ce que vous lui expliquerez vous-même de vos services.

M. de H. (*Harlai*) est parti d'ici assez content, et bien disposé pour nous. Il me semble qu'il conviendrait que vous l'allassiez voir, et que vous l'accoutumassiez à entrer insensiblement en conversation avec vous : c'est un homme de beaucoup d'esprit, qui raisonnera volontiers, et qui a beaucoup de connaissances acquises. Vous y trouverez des sentimens très-nobles, avec un grand usage du monde. Il est rare, à tout prendre, de trouver tant de qualités rassemblées. Tâchez de le cultiver avec discrétion. Priez-le, de ma part, de remercier très-vivement pour moi

l'homme qui vous a donné à dîner, et qui vous a fait des offres si obligeantes; c'est son proche parent, et son ami fort particulier.

Je suis ravi de ce que le cousin est toujours bien avec les gens dont nous craignions qu'il ne perdît un peu les bonnes grâces. La dame de cette maison m'accuse injustement de démangeaison pour la critique : ce que je représente est clair comme le jour; je ne représente qu'étant pressé par un intérêt capital, et j'ai tâché de le faire avec des ménagemens infinis. Je ne verrais nul inconvénient que vous prissiez la liberté de parler vous-même à cette dame, et que vous lui témoignassiez avec respect combien votre avancement vous toucherait, si vous pouviez le devoir aux bontés de lui et d'elle. J'espère que, quand vous aurez une décision sur mon dernier projet, vous ne perdrez point de temps pour m'en faire part.

Je vous envoie la gazette d'Amsterdam, ou du moins le postcrit intitulé : *Suites des nouvelles*, etc. Vous y trouverez, à la fin, un article intitulé : *Extrait d'une lettre de Rome du* 17 *décembre* : cet extrait est fort curieux. Je vous prie de le donner ou de l'envoyer au plutôt à M. Colin (*P. Lallemant*) qui est avide des nouvelles. Je suis bien aise de lui faire plaisir, afin qu'il ne néglige pas le procès de notre famille.

Bonsoir : tendrement tout à mon cher Fanfan. Il faut bien employer le séjour de Paris pendant ce long Marli. Il faut prier Dieu, lire, voir les gens qui méritent d'être cultivés, et se cultiver soi-même pour devenir un homme capable de bien remplir tous ses devoirs. Je ne prêche qu'à cause que vous le voulez.

117 ** A.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Sur la maladie de Madame de Chevry, et sur la patience nécessaire en cet état.

A Cambrai, 16 janvier 1713.

Je suis très-content de vos soins pour mon affaire, et nullement de l'acte qu'on m'a envoyé : il brouille tout, et n'est fait sur aucun principe suivi. Je ne sais point encore le parti que je prendrai. Il faut être patient, prier Dieu, et consulter les hommes sages.

Je vous conjure, mon cher neveu, de dire pour moi à ma nièce, que je suis très-affligé de son état. Je voudrais être à portée de me joindre à vous pour prendre soin de sa santé. Je conçois l'embarras des plus habiles médecins, et leur incertitude ; mais enfin leurs expériences, quoique très-imparfaites, valent un peu mieux que notre ignorance absolue. Après tout, si quelque chose dans la médecine est au-dessus du reste, c'est M. Chirac : il la connaît depuis long-temps ; il a étudié son tempérament et la suite de ses maux ; il l'a bien conduite dans le plus extrême péril; il s'est affectionné pour elle. Où pourrait-on espérer de trouver un semblable secours ? Il ne reste donc qu'à le croire, qu'à lui être docile, et qu'à s'abandonner à ses conseils, ou plutôt à la Providence, qui bénira cette docilité. C'est porter une rude croix, que de se livrer aux remèdes fréquens et à un long régime : on se dégoûte, on se lasse; toute patience s'use ; mais il faut tourner son courage contre soi-même, et se faire un mérite devant

Dieu de ce qu'on fait pour se guérir. En guérissant le corps, on mortifie l'esprit et les sens, qui en ont grand besoin. Trop heureux que Dieu nous tienne compte de cette pénitence! Lisez-lui ma lettre, et dites-lui à quel point je lui suis dévoué.

Vous me ferez un sensible plaisir, si vous me procurez un chef d'office sage et bon officier. Il me faut aussi un laquais, comme vous savez.

Vous ne mandez rien de votre jambe : j'en suis en peine. Je vous demande bien sérieusement de la faire examiner par MM. Triboulaut et Arnaud; après quoi vous me ferez savoir, s'il vous plaît, leur décision.

Si M. de Laval est encore à Paris, je vous prie de lui dire que j'ai écrit à madame sa mère, selon ses intentions, pour différer notre rendez-vous jusqu'au printemps. Ce retardement sera bon pour elle et pour moi : l'hiver et le voyage enrhument les vieilles bonnes gens comme nous. Tout sans réserve à mon très-cher Fanfan.

118.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Il l'exhorte à employer les remèdes les plus efficaces pour la guérison de sa jambe.

A Cambrai, 20 janvier 1713.

Je puis me tromper, mon cher Fanfan; mais il me semble qu'il n'y a pas à hésiter : il faut suivre le parti que tous croient *le plus sûr et le plus prompt*, quoique M. Triboulaut ne le juge pas nécessaire.

Puisque le parti d'ouvrir est, selon M. Triboulaut, encore *plus sûr* que celui de n'ouvrir pas, il faut qu'il n'y ait aucun danger à faire l'ouverture : or, ce fondement étant posé, pourquoi n'ouvrirait-on pas, puisque ce parti, qui est *le plus sûr* contre tout danger, est en même temps *le plus prompt* pour la parfaite guérison ?

D'ailleurs l'accident que vous savez pourrait avoir altéré un peu l'os, et il peut être important de découvrir le fond, de peur que l'altération de l'os augmentant, il n'arrivât quelque désordre qui n'éclaterait que quand il serait difficile d'y remédier. Quand même il ne s'agirait que d'une grosse esquille, il faut lui préparer une sortie suffisamment large, de peur qu'un trop long séjour de ce corps, devenu étranger, ne cause des sacs, ou quelque fistule, ou un ulcère.

Il est vrai, comme vous le dites, que cette esquille peut être encore adhérente par quelque reste de membrane, et qu'en ce cas on aura de la peine à tenir la plaie long-temps ouverte, pour attendre que l'esquille se détache ; mais tôt ou tard il faut en venir là ; et les experts, qui prévoient sans doute un cas si facile à prévoir, vous disent que le plutôt ouvrir est *le plus sûr*. Ils pourront tenir la plaie ouverte par leurs caustiques et par leurs petits éponges : ils useront même peut-être de quelque drogue pour dissoudre le lien, et pour détacher l'esquille adhérente.

J'avoue qu'on pourrait attendre la saison des eaux de Barège, surtout si la paix vient, et s'il ne s'agit point de faire la campagne. Mais ne peut-il point arriver des accidens avec la saison des eaux, qui est

encore assez éloignée ? De plus, qui est-ce qui nous répondra que ces eaux rouvriront tout jusqu'au fond, et le purifieront parfaitement par la sortie de tout ce qui est étranger ou corrompu, comme on assure que l'opération des chirurgiens le fera ? Enfin supposons une sûreté égale entre l'opération des caustiques et l'usage des eaux : en ce cas, ne vaut-il pas mieux user d'un remède fort peu douloureux, nullement à craindre pour les accidens, et qui doit vous guérir dans peu de jours, que d'entreprendre un voyage de quatre cents lieues, qui vous tiendra presque tout l'été prochain dans l'embarras ?

Ma conclusion est néanmoins qu'il faudrait, sans hésiter un seul moment, préférer le voyage de Barège, supposé qu'il eût un peu plus de sûreté contre tout danger, que l'opération. Examinez donc bien ce que ces messieurs pensent là-dessus; pressez afin qu'on ne vous flatte point, et ne vous laissez point séduire par la crainte d'un long voyage, que vous voudriez vous épargner. Quelque temps et quelque argent qu'il vous en coûte, il faut faire le voyage, en cas qu'il donne un peu plus de sûreté selon eux.

D'où vient que M. Chirac ne propose pas de baigner la jambe malade dans les eaux de Balaruc ?

Si on rouvre votre blessure, il faut déterminer avec MM. Chirac et Triboulaut, l'homme que vous choisirez pour vous panser : le plus habile de tous pour la main n'est pas trop bon ; il faut même que les autres voient souvent ce qu'il fera. Gardez-vous bien d'épargner là-dessus aucune dépense. Mille amitiés à ma nièce. Tendrement tout à mon Fanfan.

De vos nouvelles, je vous conjure, très-ponctuellement tous les jours pour me délivrer d'inquiétude : faites écrire quelqu'un pour vous soulager.

119.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Il compatit à ses peines.

A Cambrai, 21 janvier 1713.

J'ai une vraie peine, mon très-cher Fanfan, que vous soyez à Paris loin de nous, à la veille d'une opération qui peut être longue, et dans la maison de notre chère malade (*madame de Chevry.*) En l'état où elle est, vous ne sauriez en attendre de vrais secours, et l'état de sa maladie très-douloureuse peut être un objet bien pénible pour vous, pendant que vous souffrirez de votre côté. C'est trop que d'être deux malades bien souffrans dans une même maison. Quand les deux malades sont fort unis de bonne amitié, ils ne peuvent se secourir mutuellement; ils ne font que s'attrister et que s'incommoder l'un l'autre. Voilà, mon très-cher Fanfan, mon embarras. Je crains que l'opération de rouvrir votre jambe, et d'en vider tout le fond, ne dure long-temps; mais je vois d'ailleurs combien il est nécessaire qu'on prenne le parti que tous les plus habiles chirurgiens jugent *le plus sûr et le plus prompt* pour vous guérir. Plût à Dieu que vous fussiez ici au milieu de nous avec le plus habile chirurgien de Paris pour vous panser! Je payerais volontiers son séjour, pour faire finir la chose sous mes yeux. Mais il faut prendre le meil-

leur des chirurgiens, et ce meilleur ne viendra pas maintenant ici. De plus vous avez à Paris un singulier avantage : c'est que MM. Chirac, Triboulaut, etc. peuvent examiner, conférer, et redresser, en cas d'accident, celui qui conduira la chose de sa main. Ainsi il vaut mieux que vous demeuriez à Paris, pourvu que vous puissiez y être commodément, sans incommoder notre pauvre malade : c'est à quoi il faut bien prendre garde. Si vous ne sortez point de sa maison, il faut que vous lui fassiez agréer que vous payiez toute votre dépense. Ne craignez pas de manquer d'argent; je vous ôte toute inquiétude là-dessus.

Ce que M. Dupuy a mandé à madame de Risbourg sur l'état de madame de Chevry m'alarme beaucoup; j'en suis fort en peine. N'oubliez rien pour l'engager par son amitié pour nous, par sa raison, par son courage, par sa religion, à être docile pour M. Chirac.

Bonsoir, mon très-cher Fanfan. Dieu sait ce qu'il me met au cœur pour vous, et ce que je souhaite qu'il mette dans le vôtre pour lui. Ecrivez-nous bien de vos nouvelles : du moins, faites-nous en écrire tous les jours de vous et de la malade.

---

120 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Nouvelles de famille, et témoignages d'amitié.

A Cambrai, 22 janvier 1713.

Ne soyez point en peine, mon très-cher Fanfan, sur l'affaire dont vous ne croyez pas avoir parlé assez fortement. Vous avez dit de bon cœur ce que vous

avez pu : je n'en demande pas davantage, et je laisse le reste à Dieu. Nous verrons ce que la Providence donnera d'ouverture : je ne veux aucun des succès qu'elle ne donne pas.

Je suis consolé d'apprendre que notre malade a un peu respiré; mais je ne me fie point à ces petits soulagemens. Pressez-la pour le régime, et pour l'usage des remèdes. Veillez sur elle : je vous donne procuration pour gronder.

M. de Marquessac nous a envoyé un excellent pâté de Périgueux. Je voudrais l'en remercier par une lettre; mais je n'ose, de peur qu'il ne réitérât son présent. Le Baron s'est presque rajeuni à manger un mets périgordin. Ce qui vient de son pays lui est plus délicieux que le nectar et l'ambrosie.

Je vous conjure de ne négliger aucune attention pour M. l'abbé de Laval. Vous lui devez une estime et une amitié très-sincère.

Mandez-moi tout au plutôt ce qu'on aura fait pour votre jambe, et ce qu'on aura découvert. Si vous saviez combien vous me soulagerez le cœur par ce soin, vous le prendriez très-ponctuellement. Mais ne vous gênez point; dictez au petit abbé, ou, si vous n'en avez pas le loisir, dites-lui la substance des choses.

Pendant tout le temps de l'opération, demeurez au lit; voyez fort peu de gens, ne parlez guère, point de repas en compagnie; dormez de très-bonne heure; grand régime, parfait repos, sévère sobriété. Si vous êtes fidèle à Dieu, il vous rendra docile aux chirurgiens. Mille amitiés à la malade et à son cher fils. J'embrasse tendrement le petit abbé. Tout au très-cher Fanfan.

121 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Témoignage d'amitié.

A Cambrai, 27 janvier 1713.

Je vois bien, mon très-cher Fanfan, qu'il n'y a aucune porte ouverte pour sortir de chez notre chère malade. Dieu sait si je voudrais lui faire de la peine, manquer de confiance en elle, et refuser de lui avoir les plus grandes obligations! Mais ce que je crains le plus, est que vous ne soyez tous deux malades en même temps, de manière à vous causer une peine réciproque, sans pouvoir vous entre-secourir. Le meilleur parti qui vous reste à prendre, est celui de ne perdre pas un seul jour pour l'opération résolue. Choisissez, sans ménager la dépense, le meilleur de tous les chirurgiens; régime exact, grand repos, nul égard, nulle gêne, nul devoir, que celui d'obéir aux maîtres de l'art; patience, tranquillité, présence de Dieu, confiance en lui seul. L'argent ne vous manquera point. Si la paix vient, comme on l'espère, vous pourrez épargner; si la guerre continue, Dieu y pourvoira: à chaque jour suffit son mal. Ne soyez pas inquiet pour demain; car demain aura soin de lui-même. La Providence, notre bonne mère, a soin des petits oiseaux. Ne craignez rien : ne manquez point d'abandon au dedans, et vous ne manquerez point de pain au dehors. O que je veux voir un enfant de foi! Ce sera suivant la mesure de votre foi, qu'il vous sera donné pour le corps et pour l'ame.

Put (*M. Dupuy*) arriva hier en bonne santé, après avoir passé par des abîmes de boue. Il est délassé aujourd'hui, et est bien content de se voir en repos au coin de mon feu. Je voudrais que vous y fussiez aussi avec votre jambe bien guérie; mais il faut travailler patiemment à sa guérison. Bonsoir. Mille et mille amitiés à la malade, pourvu qu'elle obéisse à M. Chirac. Tendrement et à jamais tout sans réserve à mon très-cher Fanfan.

122.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Il lui parle d'une affaire relative à l'abbé de Laval : il désire un Grand-Vicaire capable de le soulager.

28 janvier 1713.

Je n'avais garde de vous mander l'affaire de M. l'abbé de Laval (1). C'était un secret qui venait de trop haut, pour ne le garder pas avec un profond respect et de grandes précautions. Je le garde encore très-fidèlement; mais la chose, dit-on, commence à se répandre. Je ne sais qui est-ce qui a parlé. Vous me mandez qu'elle est publique; j'aime mieux que vous l'ayez apprise du public que de moi : il faut que quelqu'un de ceux qui devaient se taire ait parlé.

Il me tarde de vous savoir entre les mains des

(1) Il s'agissait alors de nommer à l'évêché d'Ypres l'abbé de Laval, Grand-Vicaire de Cambrai. Ce projet fut réalisé peu de temps après.

chirurgiens ; la saison s'avance insensiblement. Si la paix, que je désire de si bon cœur, ne venait point, je voudrais fort que toute votre opération eût été faite bien à loisir, et que votre jambe fût parfaitement rétablie par un long intervalle, avant les fatigues de la campagne. Ainsi je vous conjure de ne perdre pas un seul moment.

Bonsoir. Mille amitiés et sermons à notre chère malade. Tendrement et sans réserve tout à mon cher Fanfan.

Je vous conjure de parler le plutôt que vous pourrez avec M. Colin (*le P. Lallemant*), pour savoir si lui ou ses amis les plus éclairés ne connaîtraient point un homme de mérite, de piété, de saine doctrine, versé dans les matières de discipline, qui fût propre à être mon Grand-Vicaire pour me soulager. Il faudrait un homme de confiance, doux et sage; je lui donnerais ici un honnête revenu par un canonciat.

123.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Sur un achat de terres projeté par le Marquis.

A Cambrai, 30 janvier 1713.

Je suis de plus en plus en peine de notre pauvre malade (*madame de Chevry*). Consolez-la, mon très-cher Fanfan. Ne la pressez pas trop; mais tâchez de la persuader par amitié, et de lui montrer combien nous sommes tous affligés de la voir se détruire elle-même. Le vrai courage et la sincère religion demandent qu'on se contraigne, et qu'on surmonte ses aversions

Vous pouvez avec la malade parler à M. Colin, quand vous en aurez l'occasion. Dieu sait combien je voudrais que le bon Panta (*l'abbé de Beaumont*) fût occupé selon sa profession, et mis en œuvre; mais je vois qu'il s'y tourne moins que jamais. Il se noie de plus en plus dans le travail que vous savez : j'en ai une douleur que je ne puis exprimer.

Ce que vous voudriez prévenir arrivera, s'il doit arriver, avant que vous ayez occasion de l'éviter. Je ne suis point surpris de la démarche que vous aviez commencée; mais il faudrait se débarrasser de ce qu'on a, ou du moins tâcher d'avoir une occasion prête et sûre pour y réussir, avant que d'entreprendre d'acquérir ce que l'on n'a pas. Ces sortes de terres ne sont pas faciles à vendre en ce temps-ci. Notre ami, qui pourra vendre dans la suite la sienne, ne le fera certainement tout au plutôt qu'à la paix. Alors le péril qu'on craint, sera fini en bien ou en mal; il ne sera plus temps. Si néanmoins il se présente quelque bonne occasion, ou si vous en prévoyez quelqu'une, ne perdez aucun moment pour nous en instruire, et pour consulter sur les lieux les amis sincères et éclairés. Je serais ravi, si vous pouviez avoir à bon marché une terre qui ne fût exposée à aucun procès. Je crois la vôtre hors de danger de procédure selon la coutume des lieux ; mais je conviens avec vous, qu'une autre liquidée par un bon décret vous mettrait encore plus en repos.

Hâtez-vous d'aller à Versailles, pour retourner à Paris, et pour vous livrer aux chirurgiens. Grand régime, repos et docilité. Bonsoir; tendrement tout à mon cher Fanfan.

124

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Sur une opération que le Marquis était sur le point de subir pour la guérison de sa jambe.

A Cambrai, 1 février 1713.

Il me tarde beaucoup de vous savoir retourné de Versailles à Paris. Au nom de Dieu, mon cher Fanfan, ne perdez pas un seul jour pour votre opération. Les moindres retardemens sont à craindre, supposé qu'il y ait quelque carie dans l'os, comme M. Chirac le croit. Il faudra aller tout droit au parti le plus sûr, et voir le fond pour n'y rien laisser. Je crois que vous pouvez choisir M. Guérin, puisqu'il a la main si sûre et si légère; mais il ne faut compter sur lui que pour la main seule. Vous devez employer la tête de M. Triboulaut, et l'engager, quoi qu'il en coûte, à voir votre jambe, d'abord tous les jours, et ensuite de deux ou trois jours l'un, jusqu'à ce que la guérison soit bien achevée. Il faut aussi que M. Chirac, à la prière de madame de Chevry, vous voie tous les jours sans y manquer. Voilà l'occasion où l'argent ne vous manquera pas. Je voudrais bien pouvoir joindre Paris et Cambrai, le secours des chirurgiens et nos soins à toute heure, pour assurer votre guérison. Abandonnez-vous à Dieu; soyez docile, courageux contre vous-même pour le régime, tranquille et patient malgré toutes les longueurs qu'il faudra essuyer. J'espère que votre docilité fera un grand bien et à vous et à la malade. En vous guérissant, cette docilité servira d'exemple pour corri-

ger et pour guérir la personne qui en a grand besoin.

Bonsoir, mon très-cher Fanfan; Dieu soit avec vous, et vous dans sa main, pour faire sa volonté, et non la vôtre. Tout à vous avec tendresse.

---

125 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Ses inquiétudes sur la santé du Marquis et de madame de Chevry.

A Cambrai, samedi 11 février 1713.

Quoique madame de Chevry m'ait mandé que vous aviez bien dormi la nuit après l'opération, je suis, mon très-cher Fanfan, bien en peine de votre santé. Je sais que vous avez beaucoup souffert, et il me tarde beaucoup d'apprendre les suites : surtout je crains qu'on ne trouve l'os carié. Mais ce que je demande très-fortement, est qu'on ne me cache et qu'on ne me diminue rien; la moindre apparence de mystère me ferai plus de peine, que l'exposition simple du mal. Dieu sait si je ressens l'impossibilité d'être auprès de vous!

Dites à madame de Chevry que je ne veux point qu'elle nous écrive elle-même : ses lettres, au lieu de nous faire plaisir, nous affligeraient. Elle ne doit se permettre aucune application. Tout ce que nous désirons d'elle, est qu'elle suive fidèlement le régime prescrit par M. Chirac. Si elle compte pour rien sa santé, sa vie, le besoin que son fils a de la conserver, et notre consolation, qui serait bien troublée par sa perte, au moins qu'elle pense à Dieu et à son salut;

elle ne peut point en conscience s'exposer, par un goût de plaisir et de liberté indiscrète, au danger d'accourcir sa vie. Elle n'a qu'à demander à un bon et sage confesseur, si j'exagère en lui disant cette vérité; mais si je n'exagère point, elle désobéira à Dieu même en désobéissant à M. Chirac. O que je voudrais la voir ici, et vous aussi, en bonne santé, l'été prochain! Bonsoir, mon très-cher Fanfan. Vous savez avec quelle tendresse je vivrai et mourrai tout à vous.

126.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Même sujet que la précédente.

A Cambrai, 13 février 1713.

Il me tarde plus que je ne puis l'expliquer, mon très-cher Fanfan, de savoir ce qu'on trouvera dans le fond de votre blessure, quand l'escarre sera tombée. Je vous conjure de m'en faire écrire d'abord la vérité sans adoucissement. J'espère que Dieu aura soin de vous, et que vous demeurerez en paix dans sa main, abandonné à sa providence, et docile à toutes les décisions des maîtres de l'art. Que ne donnerais-je pas pour pouvoir être votre garde-malade? mais MM. Chirac, Triboulaut et Guérin vous valent cent fois mieux que moi. Ce que je vous souhaite, est la présence de Dieu, et la dépendance de son esprit, pour vous livrer sans réserve. Je vous envoie ma réponse pour le petit page, auquel je demande par-

don de mon retardement. Mille choses à notre chère malade, autant au grand abbé (*de Beaumont.*) J'embrasse le petit. Cent complimens à M. l'Abbé de Laval. Tout à mon très-cher Fanfan.

127.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Sur le même sujet.

Mercredi, 8 mars 1713.

J'ATTENDS chaque jour, mon très-cher Fanfan, l'explication de l'état du fond de la jambe ; mais je ne vois encore rien qui me le fasse entendre. Ce qui me console de tant de longueurs, est la patience que Dieu vous donne, et la grande capacité des personnes qui travaillent à vous guérir. J'avais cru, sur les lettres de notre chère malade, que Le Breton reviendrait dimanche ou lundi dernier ; mais nous ne le voyons point arriver : il faut qu'il ait retardé son retour. Si ce retardement sert à nous apprendre des choses plus éclaircies et plus avancées pour la guérison, j'en aurai une grande joie.

Il me semble que la lettre de la malade, reçue ce matin, marque qu'elle est dans un vrai soulagement : j'en remercie Dieu. Que ne donnerais-je point pour vous savoir tous deux entièrement guéris ! Alors je ferais un autre souhait ; car on en fait sans cesse en ce triste monde : ce serait de vous voir tous deux au plutôt ici dans une profonde paix. Mais nos désirs ne nous donnent rien de réel, que de l'inquiétude. Tout ressemble aux souhaits de Blaise, ex-

cepté le désir d'être tout à Dieu. Il faut y être tout entier, point à demi : le partage déchire le cœur à pure perte. Il faut y être avec gaîté, simplicité, paix, complaisance pour le prochain, courage contre soi-même, et confiance en celui qui est lui seul toute notre ressource. Ce discours paraît bien sérieux; mais il est moins triste que l'orgueil et que les passions, qui nous tourmentent sous prétexte de nous flatter. Bonsoir, cher Fanfan.

128.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Sur le même sujet.

Lundi, 13 mars 1713.

Toutes vos peines, mon très-cher Fanfan, m'en font sentir de véritables; mais, malgré la longueur de l'opération, je ne puis me repentir de vous avoir conseillé le parti de vous livrer à des gens si habiles et si bien intentionnés : il faut avoir la patience d'aller jusqu'au bout. Notre chère malade me mande qu'ils n'useront plus des caustiques. Je souhaite que le fond se trouve entièrement découvert pour tirer l'esquille, sans aucune ouverture des vaisseaux sanguins. Je souhaite aussi que vous ayez fait un bon usage de vos douleurs. Il faut même, pour l'avenir, faire encore provision de patience par rapport à la lenteur des opérations, et à l'état gênant où vous languissez. On ne connaît point la vie, quand on n'a jamais passé par les longues souffrances. N'é-

crivez point ; amusez-vous : faites disputer C. contre M. l'abbé Le Fèvre ; réjouissez-vous dans les heures de soulagement ; réservez-vous des temps pour offrir à Dieu vos peines sans aucune contention de tête. Ne nous écrivez point ; notre chère malade écrit à merveille, et je compte sur sa parfaite sincérité. Rendez-la docile, si vous le pouvez. Madame d'Oisy, arrivée hier au soir avec M. de Bernières, nous a dit de vos nouvelles. Bonsoir : tout à Fanfan sans réserve.

129.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Sur le même sujet.

Mercredi, 15 mars 1713.

La lettre que j'ai reçue ce matin de notre chère malade me fait attendre celle de demain, pour apprendre ce que M. Triboulaut aura découvert après l'entière chute de l'escarre. Dieu veuille, mon cher Fanfan, que vos souffrances soient finies, et votre guérison bien avancée.

L'abbé de Beaumont est un peu frère de sa sœur : il croit ce qu'il lui plaît, et non ce qu'on lui dit sur le carême. Sa colique est fort modérée : ainsi on aura de la peine à le corriger. Si sa sœur voulait croire M. Chirac, peut-être qu'un si bon exemple le déterminerait à croire M. Bourdon : l'indocilité est contagieuse dans la famille. Si vous m'en croyez, attisez la dispute entre M. l'abbé Le Fèvre et le profond C. Mille amitiés à la chère malade. Bonsoir, mon cher Fanfan : patience, gaîté, régime, et bonne volonté pour offrir tout à Dieu.

130.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Sur le même sujet.

Jeudi, 16 mars 1713.

Les lettres de notre chère malade, du 13 et du 14, sont arrivées ce matin ensemble. Elles disent que l'escarre était tombée entièrement; mais elles ne disent point ce que cette chute a découvert du fond de la plaie : c'est ce que j'attends avec impatience. En quel état sont les deux os? les esquilles paraissent-elles? l'ouverture est-elle suffisante pour les faire sortir? Il est naturel d'avoir cette curiosité pour un malade qui souffre depuis long-temps, et qu'on aime fort : mais vous avez plus de besoin de patience que moi.

Mandez à M. Colin (*P. Lallemant*), qu'il lise l'article de la gazette de Hollande d'aujourd'hui, où l'on a inséré la lettre prétendue d'un Évêque de France, qui dit à son confrère que le clergé ne recevra point la bulle qui doit venir de Rome contre le P. Quesnel. Cette lettre est faite pour exciter le clergé, et pour intimider Rome, qu'on doit rassurer.

Mille amitiés à la malade : tout au très-cher Fanfan.

131.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Sur le même sujet.

Dimanche, 19 mars 1713.

La lettre de notre chère malade, datée du 16, me fait entendre, mon très-cher Fanfan, ce que M. Chirac a pensé. Je suppose que MM. Mareschal, Triboulaut, Guérin, etc. auront pensé de même. Vous jugez bien que j'attends néanmoins avec quelque impatience des nouvelles de leur consultation. Ce que je désire le plus, est que ces messieurs profitent au moins du mal qu'ils ont été obligés de vous faire si long-temps, pour découvrir s'il n'y a point, outre les deux esquilles qu'ils ont cru sentir, quelque corps étranger que le coup ait enfoncé bien avant, ou quelque sac de pus et quelque carie de l'os. C'est à vous à les presser avec courage à prendre là-dessus toutes les précautions de leur art. Il faut aussi les faire décider sur le besoin des eaux de Barège, en cas que leurs opérations ne puissent nettoyer le fond de la jambe. Au nom de Dieu, mon cher Fanfan, encouragez-les tous à ne vous point flatter, et à prendre le parti le plus sûr. Point de mal à pure perte : mais ne hasardons rien faute de précautions. J'espère que Dieu aura soin de vous, et qu'il sera infiniment plus secourable que les hommes les plus habiles et les plus affectionnés. Je ne puis exprimer toute ma reconnaissance pour notre chère malade : je suis en peine pour elle. Fait-elle ce que M. Chirac lui ordonne? Bonjour, mon très-cher Fanfan; je vais prêcher.

132.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Il l'exhorte à la résignation et à la patience chrétienne.

Lundi, 20 mars 1713.

Vos souffrances, mon cher petit homme, m'affligent. Je suis bien aise d'apprendre que vous avez plus de patience que moi : je serais plus en paix, si je pouvais vous voir, vous secourir par mes soins, et vous soulager; mais il faut que la croix soit complète. Courage, mon très-cher Fanfan; portons-la de bon cœur : plus les douleurs et les sujétions sont longues, plus il est évident qu'il était capital d'aller au fond de la plaie. Voilà un temps précieux d'exercer la foi, de sentir la fragilité de toutes choses, et de s'abandonner à Dieu. Je lui demande pour vous la confiance en lui, et une humble patience : la patience vaine serait un poison. Je suis charmé et attendri des soins de notre chère malade; je ressens ses peines. Que vous êtes heureux d'être entre ses mains! Que je lui ai d'obligations!

133 **.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Il compatit à ses douleurs, et l'exhorte à la résignation.

A Cambrai, 21 mars 1713.

Je souffre, mon très-cher Fanfan, de vous savoir dans la douleur; mais il faut s'abandonner à Dieu et aller jusqu'au bout. Le courage humain est faux; ce n'est qu'un effet de la vanité; on cache son trou-

ble et sa faiblesse : cette ressource est bien courte. Heureux le courage de foi et d'amour ! il est simple, paisible, consolant, vrai, et inépuisable, parce qu'il est puisé dans la pure source. Que ne donnerais-je point pour vous soulager ! Je ne voudrais pourtant vous épargner aucune des douleurs salutaires que Dieu vous donne par amour. Je le prie souvent pour vous ; je vous porte chaque jour dans mon cœur à l'autel, pour vous y mettre sur la croix avec Jésus-Christ, et pour vous y obtenir l'esprit de sacrifice : il n'y a que le détachement qui opère la vraie patience. O mon cher enfant, livre-toi à Dieu ; c'est un bon père qui te portera dans son sein et entre ses bras. C'est en lui seul que je t'aime avec la plus grande tendresse.

---

134 **.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Ses inquiétudes sur les suites de l'opération faite au Marquis ; il l'exhorte à un religieux abandon.

A Cambrai, 27 mars 1713.

J'ATTENDS, mon très-cher Fanfan, des nouvelles de cette dernière opération qui devait achever de découvrir l'os. Le point capital est de ne laisser rien de douteux, et d'avoir une pleine certitude d'avoir bien vu le dernier fond, pour ne s'exposer point à lui laisser ni carie, ni fente de l'os, ni esquille, ni sac, ni corps étranger ; autrement nous courrions risque d'être encore bientôt à recommencer. Puisque vous vous êtes livré patiemment à une si rude et si longue opération, il faut au moins en tirer le fruit, et

ne gâter rien par la moindre précipitation. Ce que je crains est qu'on ne puisse pas tirer les esquilles ou corps étrangers, et qu'on n'ose aller assez avant pour les détacher, de peur de blesser les vaisseaux sanguins. Pour la carie, l'application du feu la guérit. Il y aura seulement l'exfoliation de l'os à attendre; mais dès qu'elle sera faite, et que le fond demeurera sain, les chairs croîtront bientôt, et la guérison radicale sera prompte. Il est question de nettoyer patiemment le fond : il n'y a rien de pénible et de long qu'il ne fallût souffrir pour en venir à bout sans aucun doute. *Le Dieu de patience et de soulagement* vous soutiendra, si vous êtes fidèle à le chercher souvent au dedans de vous avec une confiance filiale. A quel propos disons-nous tous les jours, *Notre père qui êtes aux cieux*, si nous ne voulons pas être dans son sein et entre ses bras comme des enfans tendres, simples et dociles? Comment êtes-vous avec moi, vous qui savez combien je vous aime? O combien le Père céleste est-il plus père, plus compatissant, plus bienfaisant, plus aimant, que moi! Toute mon amitié pour vous n'est qu'un faible écoulement de la sienne. La mienne n'est qu'empruntée de son cœur; ce n'est qu'une goutte qui vient de cette source intarissable de bonté. Celui qui a compté les cheveux de votre tête, pour n'en laisser tomber aucun qu'à propos et utilement, compte vos douleurs et les heures de vos épreuves. Il est fidèle à ses promesses et à son amour; il ne permettra pas que la douleur vous tente au-dessus de ce que vous pouvez souffrir; mais il tirera votre progrès de la tentation ou épreuve. Abandonnez-vous donc à lui; laissez-le faire. Portez votre

chère croix, qui sera précieuse pour vous, si vous la portez bien. Apprenez à souffrir; en l'apprenant, on apprend tout. Que sait celui qui n'a point été tenté? Il ne connaît ni la bonté de Dieu, ni sa propre faiblesse. Je suis ravi de ce que vous vous accoutumez à parler à cœur ouvert à la bonne Duchesse (*de Chevreuse*); elle vous fera du bien. L'exercice de la simplicité élargit le cœur; il s'étrécit en ne s'ouvrant point. On ne se renferme au dedans de soi-même, que pour se posséder seul par une jalousie d'amour-propre, et par une honte d'orgueil. Je reçois avec grand plaisir ce que vous me mandez sur vos deux frères. Il m'est impossible de les inviter à venir cette semaine, où nous aurons le sacre de M. d'Ypres (1) avec beaucoup d'étrangers et d'embarras; mais ensuite je prendrai des mesures pour les avoir en liberté et avec une amitié cordiale.

Je vous prie de faire dire à madame la Duchesse de Béthune, comme vous n'êtes pas en état de l'aller voir, combien je suis en peine de sa santé, et plein de zèle pour ce qui la regarde. Je suis très-dévoué à elle et à M. son fils.

Mille amitiés à notre chère malade, dont les soins surpassent ce qu'on aurait pu imaginer : Dieu le lui rende! Je suis en peine de sa triste santé. L'abbé de Beaumont est mieux.

Mille remercîmens à M. Chirac. Il doit être plus touché de mes sentimens que de ceux d'un autre : non-seulement il fait plaisir de près; mais encore il

---

(1) L'abbé de Laval, qui avait été chanoine et Grand-Vicaire de Cambrai.

charme de loin. Je voudrais bien connaître un tel homme : il fait honneur à un art qui a grand besoin que ceux qui l'exercent lui en fassent; car il est en soi bien douteux, et souvent exercé par des hommes superficiels. Les systèmes ne sont que de beaux romans, et les expériences demandent une patience avec une justesse d'esprit qui sont très-rares parmi les hommes. Bonsoir, très-cher Fanfan.

---

135 **.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Il le prémunit contre le poison des amitiés mondaines, et l'engage à s'ouvrir avec simplicité aux vrais amis.

A Cambrai, 28 mars 1713.

Bonsoir, mon cher Fanfan : je suis en peine de ta longue souffrance pour ton corps et pour ton esprit : des marques de considération que diverses gens te donnent, la dissipation, la vanité, le goût du monde sont encore plus à craindre que les caustiques. Garde-toi, petit Fanfan, du poison doux et flatteur de l'amitié mondaine. Il faut recevoir avec politesse, reconnaissance, et démonstrations propres à contenter le monde, ce que le monde fait d'obligeant; mais il faut réserver la vraie ouverture et la sincère union de cœur pour les vrais amis, qui sont les seuls enfans de Dieu : par exemple, tu trouveras, dans madame la Duchesse de Mortemart et dans un très-petit nombre d'autres personnes, ce que les plus estimables amis mondains ne peuvent te donner. Il faut t'ouvrir avec ces bonnes personnes, malgre ta ré-

pugnance à le faire. D'un côté, cet effort sert à élargir le cœur, à mourir à la propre sagesse, et à se déposséder de soi. D'un autre côté, vous avez besoin de trouver à Paris des amis de grâce, qui remplacent le petit secours que je tâche de vous donner quand vous êtes ici, et qui vous nourrissent intérieurement. Faute de cette union, tu tomberas insensiblement dans un vide, un dessèchement et une dissipation dangereuse. Le Chevalier est bon, et tu peux en faire un grand usage; mais madame de Mortemart te ferait encore plus de bien, quoique je ne songe nullement à faire en sorte que tu prennes d'elle des conseils suivis. Penses-y devant Dieu, Fanfan, sans t'écouter, et n'écoutant que lui. Je t'aime plus que jamais. Tu ne pourrais comprendre la nature de cette amitié : Dieu, qui l'a faite, te la fera voir un jour. Je te veux à lui, et non à moi; et je me veux tout à toi par lui.

136.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Il l'exhorte à une patience soutenue de l'humilité.

Mercredi, 29 mars 1713.

Je suis ravi, mon très-cher Fanfan, de votre patience, mais recevez-la de Dieu comme d'emprunt, sans compter sur elle comme sur votre ouvrage, et la recevant à chaque moment, comme un pauvre reçoit l'aumône. La patience qui est nôtre est vaine, courte, trompeuse, et empoisonnée par l'orgueil; celle que nous tenons de la main de Dieu, est simple, hum-

ble et désirable. J'attends toujours la dernière opération, et la découverte du fond du mal. N'écrivez point : nulle application. *Oculi mei semper ad Dominum* (*a*). Soyez gai; la joie est le fruit du détachement.

On dit que M. l'Archevêque de Reims a gagné un procès contre les curés de sa ville sur la congrégation des Jésuites. M. Colin (*le P. Lallemant*) vous dira ce qui en est : j'en suis fort curieux. Faites-lui les plus grandes amitiés pour moi. Je suis en peine de notre chère malade : faites-moi savoir son véritable état; mais n'écrivez rien vous-même. Tendrement et sans réserve à mon très-cher Fanfan.

(*a*) *Ps.* XXIV. 15.

---

137 ** A.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Il l'exhorte au parfait abandon.

Samedi, 1 avril 1713.

Tu souffres, mon très-cher petit Fanfan, et j'en ressens le contre-coup avec douleur, mais il faut aimer les coups de la main de Dieu. Cette main est plus douce que celle des chirurgiens ; elle n'incise que pour guérir : tous les maux qu'elle fait se tournent en biens, si nous la laissons faire. Je veux que tu sois patient sans patience, et courageux sans courage. Demande à la bonne Duchesse (*de Chevreuse*) ce que veut dire cet apparent galimatias. Un courage qu'on possède, qu'on tient comme propre, dont on jouit,

dont on se sait bon gré, dont on se fait honneur, est un poison d'orgueil. Il faut au contraire se sentir faible, prêt à tomber, le voir en paix, être patient à la vue de son impatience, la laisser voir aux autres, n'être soutenue que de la seule main de Dieu d'un moment à l'autre, et vivre d'emprunt. En cet état, on marche sans jambes, on mange sans pain, on est fort sans force : on n'a rien en soi, et tout se trouve dans le bien-aimé; on fait tout, et on n'est rien, parce que le bien-aimé fait lui seul tout en nous : tout vient de lui, tout retourne à lui. La vertu qu'il nous prête, n'est pas plus à nous que l'air que nous respirons et qui nous fait vivre.

Il faut aller au fond, pendant qu'on y est, pour ta jambe; autrement ce serait à recommencer, et on pourrait bien, en recommençant, trouver le mal incurable. Il le deviendrait par le retardement : ainsi il est capital de le déraciner avec les plus grandes précautions. Voilà des lettres que je te prie de faire rendre. Tu sais, mon cher petit Fanfan, avec quelle tendresse je suis à jamais tout à toi sans réserve.

---

138 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Sur le même sujet.

Samedi, 1 avril 1713.

Je fais des promenades toutes les fois que le temps et mes occupations me le permettent; mais je n'en fais aucune sans vous y désirer. Je ne veux néanmoins vouloir que ce qui plaît au maître de tout.

Vous devez vouloir de même, le tout sans tristesse ni chagrin. O qu'on a une grande et heureuse ressource, quand on a découvert un amour tout-puissant, qui prend soin de nous, et qui ne nous fait jamais aucun mal, que pour nous combler de biens! Qu'on est à plaindre quand on ne connaît pas cette aimable ressource, pour le temps et pour l'éternité! Combien d'hommes qui la repoussent! Le bon Put (*M. Dupuy*) marche avec nous, et quelquefois il évite nos courses, quand il est las. C'est le meilleur homme qu'on puisse voir. Les gens qui veulent de bonne foi servir Dieu sans mesure, sont bien aimables.

J'attends la fin de vos opérations pour me soulager dans la pensée que vous serez alors enfin un peu soulagé. Il faut aller patiemment jusqu'au dernier fond du mal, et ne hasarder rien sur la guérison radicale : mais il ne faut pas se presser; il faut laisser des temps de respiration pour appaiser la douleur. Vous êtes en bonnes mains; les invisibles sont encore meilleures que celles qu'on voit. Mille amitiés à cette chère malade, qui nous écrit des lettres dont je suis bien attendri; elle a presque autant de soin de moi que de vous. Bonsoir, mon très-cher Fanfan.

139.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Témoignages d'amitié, et exhortation au renoncement.

Lundi 10 avril au soir, 1713.

Bonsoir, mon petit Fanfan. Je t'écris par un homme ami de Blondel, nommé Poisson, qui s'en va en poste

à Paris. Toute occasion libre me fait plaisir, et je n'en perds aucune pour te dire ce que tu sais bien. Ma peine sur les longueurs de ton mal est longue comme ton mal même; mais elle ne prend point sur ma santé, parce que je compte sur la patience que Dieu te donnera, et sur l'habileté de ceux qui travaillent à te guérir. Il faut nettoyer le fond, sans péril de recommencer, et aller jusqu'au bout en s'abandonnant à Dieu. Toute ma peine est de ne pouvoir aller te secourir et soulager : je serais ton garde-malade, et je te servirais fort bien.

Je te prie de dire à M. Colin (*P. Lallemant*), que je compte les jours et les heures pour ce qu'il sait. Je l'ai à cœur autant que lui. Je suis consolé pour toi de ce que la bonne Duchesse (*de Chevreuse*) te parle, et de ce que tu t'ouvres à elle. O quand pourrai-je t'embrasser tendrement? Que Dieu prenne possession de toi, et t'en dépossède pour toute ta vie. O qu'on est heureux quand on n'est plus à soi! Le méchant et l'indigne maître! Un bon maître, c'est celui qui nous aime mieux que nous ne savons nous aimer, et qui ne nous fait jamais aucun mal, que pour notre plus grand bien. Il nous paie de ce qu'il ne nous doit pas, et de ses esclaves il nous fait ses enfans, afin que nous soyons ses héritiers. Son héritage est le ciel, et le ciel est lui-même. Il aura soin de ta jambe, si tu lui laisses avoir soin de ton cœur.

Je te prie de dire à M. Colin que je ne puis m'empêcher de recommander à M. Bourdon (*P. Le Tellier*) M. l'abbé de Saint-Remi, que tu connais, et qu'il connaît bien aussi. Cet abbé espère quelque grâce du Roi. J'ai peur qu'il ne se flatte; mais enfin je

ne puis lui refuser mes faibles offices, en considération du commerce obligeant qu'il a eu avec moi en ces pays-ci. Ainsi je prie M. Colin d'en vouloir dire un mot pour moi à M. Bourdon.

Je te défends d'écrire; je veux que tu ne fasses qu'une seule chose, qui est de guérir.

---

140 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Il désire que madame de Chevry soit plus docile aux médecins.

Mardi 11 avril 1713.

Notre chère malade se vante d'être docile, d'une façon qui la convainc de ne l'être pas. Je suis fâché qu'elle réussisse si mal à nous persuader et à se guérir. La lettre grondeuse de son frère, je le vois bien, est un sermon fait à pure perte. Les miens sont de même emportés par le vent. Dieu veuille que le lait fasse tout ce qu'il faut! en ce cas, la malade serait plus heureuse que sage; mais je me consolerais de la voir manquer de sagesse, si le bonheur raccommodait tout. Je crains bien qu'elle ne soit réduite à se repentir trop tard de son indocilité. Je compte que, si vous lui lisez ceci, elle vous battra; mais je voudrais qu'elle nous eût tous battus, et qu'ensuite elle devînt docile. Il s'agit des plus horribles douleurs, d'une prompte mort, et de Dieu à qui elle manque autant qu'à ses plus chers amis. Si rien ne la touche autant que le goût de ne se contraindre point, je ne sais plus que lui dire; il ne me reste plus qu'à m'affliger, et qu'à prier Dieu pour elle.

A-t-on vu le bout et tout le fond de la carie? Êtes-vous plus docile que la malade? Vous abstenez-vous d'écrire et de parler? Mille fois tout à vous, mon cher Fanfan, et à la chère malade, que je conjure de me pardonner.

141.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Consolation que lui causent les lettres de madame de Chevry. Exhortation au renoncement.

Jeudi, 13 avril 1713.

Je suis touché d'un sentiment de joie, quand je vois arriver tous les soirs une lettre avec de l'écriture de la chère malade; mais ensuite je suis fâché de ce qu'elle a pris cette peine en l'état de souffrance où elle est toujours. Au nom de Dieu, empêchez-la d'écrire, et grondez en remerciant. Je ne veux recevoir que les lettres de Bernier; elle peut les dicter, mais c'est tout. Qu'elle n'espère point me payer en lettres : c'est en remèdes ordonnés par M. Chirac, qu'elle prendra, que je me croirai bien payé. Et vous, mon très-cher Fanfan, soyez tranquille pour reposer votre tête, et rafraîchir votre sang, pendant qu'on fait des opérations capables de l'échauffer.

J'ai commencé à faire connaissance avec le petit cadet (1). Il me paraît penser un peu, sentir et vouloir. Dieu veuille que nous y trouvions de l'étoffe pour faire un homme. Les hommes travaillent par

(1) Frère du Marquis de Fénelon.

leur éducation à former un sujet plein de courage, et orné de connaissances ; ensuite Dieu vient détruire ce château de cartes. Il renverse ce courage humain ; il démonte cette vaine sagesse ; il découvre le faible de cette force; il obscurcit, il avilit, il dérange tout. Son ouvrage est d'anéantir le nôtre, et de souffler sur le nôtre pour l'anéantir. Il nous réduit à croire avec joie qu'il est tout, et que nous ne sommes rien. Il ne nous reste que cet aveu, et cet aveu même n'est pas à nous; il est à chaque moment emprunté de lui. Ouvrez-lui bien votre cœur pour cet emprunt continuel. Nous lui devons tout ; mais nous ne pouvons jamais lui donner que du sien. C'est un flux et reflux de sa vérité qu'il verse en nous, et que nous lui rendons. Bonsoir, mon très-cher Fanfan. Mille choses à la bonne malade. Je suis fort en peine de la bonne Duchesse (*de Chevreuse*), à cause de son pied malade; faites m'en écrire des nouvelles : vous ne sauriez croire à quel point je m'y intéresse.

142.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Avantages de la résignation, et des amitiés chrétiennes.

(Vers la mi-avril 1713.)

Je n'apprends rien sur votre mal, qui me montre nettement un véritable progrès pour votre guérison, et j'apprends des nouvelles bien tristes de l'état de notre chère malade. Jugez par là combien je soupire après quelque chose de plus consolant; mais il faut se nourrir du pain sec et dur de la seule vo-

lonté de Dieu. Quoiqu'il soit très-sec et très-dur à l'amour-propre, il est tout céleste, et rassasiant pour la vraie foi. Le bon Put (*M. Dupuy*) songe à partir bientôt : c'est un cœur excellent, et un ami d'un grand prix, par son amitié toute vraie et effective. Les gens qui aiment pour l'amour de Dieu, aiment bien plus solidement que les autres. Une amitié de goût et d'amour-propre n'est pas de grande fatigue, et elle est de grand entretien : l'expérience vous en convaincra.

Il faut consoler la malade, et l'amuser, puisqu'on ne peut point la soulager autrement. On peut seulement de temps en temps glisser quelque petit mot de ce que la religion a de plus doux et de plus aimable, mais comme par hasard, et sans dessein de la prêcher. Mille et mille amitiés pour elle ; son état me serre le cœur. Bonsoir, mon cher Fanfan ; dites mille choses à la bonne Duchesse, quand vous la verrez. Bien des amitiés aux deux disputans.

143.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Exhortation à l'abandon et à la patience chrétienne.

18 avril 1713.

Je suis toujours dans l'attente de quelque bonne nouvelle sur votre jambe, mon très-cher Fanfan. Que ne donnerais-je point pour savoir toutes les esquilles sorties, le dernier fond découvert et purifié, les opérations douloureuses finies, et l'exfoliation de l'os carié en train de se faire tranquillement ? Mais il faut de-

meurer livré à Dieu sans bornes, et aimer la main qui vous exerce. Tous les maux qu'elle paraît faire sont des biens cachés. La foi adoucit la patience, en nous découvrant tous ses fruits. La croix à laquelle Dieu vous attache me fait espérer qu'il veut faire son ouvrage en vous. La malade dira que je prêche; mais c'est un reste de mon carême qu'il faut essuyer : elle est trop heureuse de ce que je ne la gronde plus. Je crains bien que le petit mieux qu'elle goûte, ne lui donne une dangereuse confiance, et qu'elle n'attire encore quelque nouvel orage, en refusant toutes les précautions que M. Chirac lui demande. Bonsoir, cher Fanfan; je suis à vous deux sans mesure. Portez-vous bien l'un et l'autre, si vous voulez que j'aie le cœur un peu soulagé.

---

144 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Nouvelles de famille, et témoignages d'amitié.

19 avril 1713.

Le bon Put (*M. Dupuy*) commence à nous importuner sur son départ. Il veut faire tous ses arrangemens; mais je le dérangerai le plus long-temps qu'il me sera possible. Il est trop bon homme; quel moyen de le laisser aller sitôt! On trouve en lui un exemple sensible du prix de la bonté du cœur. Il est comme une chaise de commodité; on s'y repose à toute heure : on s'y délasse du reste. Les bons amis sont une ressource dangereuse dans la vie; en les perdant, on perd trop. Je crains les douceurs de

l'amitié. Tous les jours, j'attends avec impatience de vos nouvelles et de celles de la bonne malade. O que nous serons heureux, si nous sommes un jour tous ensemble au ciel devant Dieu, ne nous aimant plus que de son seul amour, ne nous réjouissant plus que de sa seule joie, et ne pouvant plus nous séparer les uns des autres ! L'attente d'un si grand bien est dès cette vie notre plus grand bien. Nous sommes déjà heureux au milieu de nos peines, par l'attente prochaine de ce bonheur. Qui ne se réjouirait pas dans la vallée des larmes même, à la vue de cette joie céleste et éternelle ? Souffrons, espérons, réjouissons-nous. Bonsoir, mon très-cher Fanfan. Le petit cadet paraît s'appliquer, et il donne quelque émulation à celui qui le précède.

---

145 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON (1).

Il l'engage à se lier avec M. Dupuy. Nouvelles de famille.

A Cambrai, mercredi 3 mai 1713.

Je veux, cher petit Fanfan, que tu sois lié de vraie amitié et confiance avec le bon Put (*M. Dupuy.*) J'ai besoin de cette liaison : Put la mérite, et elle te convient. Fais donc de ta part toutes les avances pour achever cette union. C'est pour toi, et non pour moi, que j'en veux faire usage.

Le petit cadet me paraît bon enfant, plein de bonne volonté, et même de crainte de Dieu. Il s'applique ;

(1) On lit au dos de cette lettre : *Pour l'enfant à jambe pourrie.*

je commence à l'aimer. L'autre montre quelque émulation et un peu plus d'ame ; il parviendra difficilement à être un sujet, mais le petit me donne de l'espérance.

Il faut prendre patience sur ton mal, et le vaincre à force de le souffrir en paix : l'amour-propre impatient aigrit et envenime toutes les plaies. L'amour de Dieu est un baume de vie, qui purifie et adoucit tout.

Je crains que tu ne sois pas assez servi à la longue. Veux-tu que je t'envoie quelqu'un ? Ne crains point cette dépense.

Mille choses à la bonne Duchesse (*de Chevreuse.*) Tendrement tout à Fanfan. J'embrasse Calas. A la malade mille amitiés.

---

146 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Il compatit aux souffrances du Marquis, et de Madame de Chevry.

Samedi, 6 mai 1713.

Je reçus hier au soir votre grande lettre datée du mercredi 3 de mai. Elle m'a fait beaucoup de peine et beaucoup de plaisir. J'y vois vos amertumes et celles de notre chère malade; mais j'y vois aussi les grâces que Dieu vous fait pour vous inspirer la patience, dont vous avez un si grand besoin. Il faut ménager la malade, comme M. Chirac le pense avec sagesse et amitié. Il ne faut pas la révolter, et perdre entièrement sa confiance ; il vaut mieux tolérer ce qu'on ne saurait empêcher, et tirer d'elle ce qu'on

en pourra obtenir. Il ne faut pas même la contrister, s'il est possible : elle n'a que trop de tristesse par ses maux. Les vôtres seront de vrais biens, si vous en faites un bon usage. Il faut espérer que l'esquille, qui produit les mauvaises chairs, sortira quand le gros os achevera de s'ébranler. Vous verrez un jour combien les temps de douleur sont précieux. Dieu voit mon cœur et ma tendresse pour mon très-cher Fanfan.

---

147 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Sur le même sujet.

Lundi, 8 mai 1713.

Malgré tout ce que la malade nous mande avec tant de soin et de bonté de cœur sur votre jambe, je ne laisse pas, mon très-cher Fanfan, d'être toujours en peine. Je ne saurais être content, jusqu'à ce que le fond soit entièrement découvert, sans aucun danger d'accidens pour les gros vaisseaux sanguins. C'est à quoi on ne saurait jamais apporter trop de précautions; mais vous êtes en bonnes mains. Je me fie pourtant très-peu aux plus habiles hommes; Dieu seul est le vrai médecin. Il l'est encore plus de l'ame que du corps : mais il ne guérit que par le fer et par le feu; il coupe, non comme les chirurgiens dans le mort, mais dans le vif pour le faire mourir. Laissez-le couper : sa main est sûre. Donnez-moi, par une main empruntée, des nouvelles de votre promenade sur le bord de l'eau, et de celle de la chère

malade au Luxembourg. O si vous étiez tous deux ici à vous promener le soir avec nous! mais ce que Dieu fait vaut mieux que tous nos désirs. Bonsoir.

---

148 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Nouvelles politiques et diocésaines.

Mardi, 9 mai 1713.

L'ÉLECTEUR de Cologne a passé ici à neuf heures du matin pour aller dîner à Valenciennes; il ne s'est arrêté qu'un moment pour prendre un bouillon. Voilà notre unique nouvelle. On dit que les Hollandais retardent l'échange des ratifications; mais c'est un bruit peut-être faux. Dieu veuille que nous voyions bientôt une paix générale et longue!

Depuis le temps qu'on mande que vous êtes toujours de mieux en mieux, vous devriez courir comme un Basque. Je vois bien que ces mieux sont bien lents et bien insensibles. J'attends le gros os, et la découverte du fond; jusque-là, je prie Dieu, et je prends patience, comme vous la prenez, Dieu merci.

J'ai donné le canonicat de M. d'Ypres à l'abbé de Devise, non sans fâcher des gens qui le demandaient. J'en ai un vrai déplaisir, mais que faire? Il me semble que je ne pouvais en conscience faire autrement. Je souhaite que les deux médecines aient soulagé l'hôpital. Mille amitiés à la chère malade. Tout sans réserve à mon très-cher Fanfan. J'attends de vos nouvelles et de celles du bon Put (*M. Dupuy*) par le retour de Villiers.

149 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Nouvelles de famille.

Dimanche, 14 mai 1713.

Notre malade me parle de tout, excepté de sa santé. Cet article mériterait néanmoins un détail. Elle se contente de dire en gros qu'elle passe mal les nuits. Mais comment passe-t-elle les jours? N'a-t-elle rien sur sa conscience? Pour moi, je suis sage et docile; je donne bon exemple à mes enfans. Je commençai hier à prendre du lait, je me promène, et je modère mon travail. Lobos va tâter des eaux de Balaruc. Le petit Alexis (1) est actuellement dans ma chambre, où il s'accoutume à être. Il fait connaissance avec les Grecs et les Romains : j'espère qu'il pourra se former, et devenir un bon sujet. N'allez point en carrosse. Ne hasardez rien. Mettez la guérison dans son tort, si elle ne vient pas à la hâte. Si on est bien sûr d'avoir vu le dernier fond de la carie, et s'il ne s'agit plus que de patience, nous sommes trop heureux. Quand vous verrez M. Mareschal (2), recommandez-lui Le Breton : c'est une attention convenable; elle vous fera honneur. Mille et mille amitiés au cher Put (*M. Dupuy*); c'est un excellent

(1) Frère du Marquis de Fénelon. Il paraît, par la lettre 152, que *Lobos* désigne un autre frère du Marquis.

(2) Georges Mareschal, premier chirurgien de Louis XIV, mort en 1736.

cœur d'ami, mais d'ami d'usage. La bonne Duchesse (*de Chevreuse*) vous aime fort; croyez-la bien. Tout à Fanfan et à la malade.

---

150 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Sur le même sujet.

Mercredi, 17 mai 1713.

Je ne demande à M. Chirac rien de meilleur, que votre guérison : c'est bien assez. Plût à Dieu qu'il pût m'en promettre autant pour la chère malade? Il faut au moins tâcher de diminuer beaucoup son mal, et de le faire durer si longtemps, qu'on en fasse une demi-santé avec une assez longue vie. Un grand malheur que je vous annonce est que vous n'aurez point de vin d'Alicante : il y a déjà quelque temps que la fontaine en est tarie dans cette maison. M. le curé de Dunkerque, qui était venu ici voir M. d'Ypres, m'a assuré qu'on n'en trouve à Dunkerque ni pour or ni pour argent. Il faut espérer que la paix en amènera ; mais ce sera trop tard pour vos besoins d'infirmerie.

Envoyez-moi, je vous prie, au plutôt des copies des assignations qu'on m'a accordées pour mes blés (1). Gardez les originaux entre M. Dupuy et vous : embrassez-le tendrement pour moi. Mille amitiés à la chère malade. Dites à l'infini à la bonne Duchesse (*de Chevreuse*), quand vous la verrez. Bonsoir, mon très-cher Fanfan.

---

(1) Voyez la lettre 157, tom. I, pag. 489.

151 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Il souhaite que madame de Chevry soit plus soumise au médecin.

Jeudi, 18 mai 1713.

Je vous prie de dire à M. l'abbé de S. (*Salians*) que la sincérité de sa lettre me charme. La malade a beau le contredire ; on voit bien qu'il soutient généreusement la vérité. Tout ce qui me console, est qu'elle est plus heureuse que sage, et que ses maux diminuent un peu ; quoique son indocilité augmente. Mais, d'un autre côté, je crains fort qu'elle n'abuse de plus en plus du succès de sa révolte, et qu'il ne lui arrive enfin quelque triste accident. Si vous ne pouvez pas empêcher qu'elle ne s'échappe un peu, du moins tâchez de faire en sorte qu'elle évite les choses d'une dangereuse conséquence.

Madame de Choisy a mandé à madame de Montberon qu'elle vous avait vu. Elle paraît très-contente de sa visite.

Envoyez, je vous prie, à M. Colin (*P. Lallemant*) le paquet ci-joint pour son ami (*le P. Le Tellier*).

Mon rhume diminue fort : je vais me promener.

Cent mille remercîmens à M. l'abbé de S. Je ressens jusqu'au fond du cœur toutes ses bontés. Bonsoir à la chère malade. Tout au cher Fanfan.

152 * A.

AU MARQUIS DE FÉNELON (1).

Exhortation à la patience chrétienne ; nouvelles de famille.

A Cambrai, dimanche 21 mai 1713.

Bonjour, mon cher petit Fanfan. Blondel te dira de nos nouvelles : mais il ne te saurait dire combien il me tarde de te savoir guéri. Je n'en ai point une impatience inquiète; j'attends même en paix les momens de Dieu, dont la volonté m'est infiniment plus chère que toi, et que moi, et que mille moi mis ensemble. Mais enfin mon cœur penche vers ta guérison, et je soumets ce désir sans réserve au bon plaisir de celui qui est l'unique lien de notre amitié. Ne trouve pas mauvais que je t'aime d'un tel amour, puisque c'est du même amour dont je veux aimer Dieu et moi en lui seul. J'ai pensé plusieurs fois, par rapport à ton état, à ces paroles de saint Paul : *Per patientiam curramus ad propositum nobis certamen, aspicientes in auctorem fidei et consummatorem Jesum, qui proposito sibi gaudio sustinuit crucem confusione contemptâ* (*a*). Le monde est bien éloigné de comprendre que la patience est une course vers notre véritable but : on s'imagine au contraire que la patience est une inaction. D'ailleurs

(1) On trouve un extrait de cette lettre, et de quelques-unes des suivantes, à la fin des *Œuvres spirituelles*, publiées en 1738, et réimprimées en 1740. Nous donnons ces lettres en entier d'après les originaux.

(*a*) *Hebr.* XII. 1, 2.

le monde ne comprend point que notre but est un combat. Les hommes veulent parvenir à un repos plein de gloire et de délices. Il est néanmoins vrai qu'un combat soutenu avec patience jusqu'à la fin de notre vie, est le plus grand des biens selon la foi. Nous ne pouvons espérer ce bien, qu'en tournant sans cesse nos regards vers Jésus, auteur et consommateur de notre foi. Il faut, comme lui, préférer la croix aux joies empoisonnées du siècle, et mépriser les mépris des libertins. Tâchons de le faire avec paix, douceur et gaîté. Pourquoi serions-nous moins gais que les impies, nous qui n'avons rien à faire de difficile, que par amour, et avec l'espérance d'un royaume éternel, pendant que ces impies ont tout à craindre et rien à espérer? Réjouissons-nous donc au Seigneur.

Je te prie de procurer à Blondel, pour son procès, les recommandations que tu pourras. Madame la Duchesse de Mortemart ne peut-elle point le recommander à M. le premier Président, et M. Dupuy à M. l'abbé Pucelle? M. l'abbé de Salians pourra aussi avoir quelque ami parmi ses juges.

Ne manques-tu point d'argent? Tu n'en dis rien. J'en suis en peine. Tu dois connaître mon cœur pour toi, et tu es un sot si tu en doutes. J'ai compté que Mambrun paierait sur tes billets. S'il y a le moindre mécompte de ce côté-là, un mot suffira : je mettrai ordre à tout.

Tâche de savoir si M. Colin (*P. Lallemant*) est content de moi sur mes remarques et sur mon approbation (2). Je serais très-fâché de ne le conten-

(2) Voyez la note de la lettre 157, ci-après, pag. 230.

ter pas. Lobos a des choses excellentes. Il faut l'attendre, et le mener insensiblement : il a la bouche délicate.

Alexis (c'est ainsi que je nomme le plus jeune) paraît sensé, et avoir du sentiment avec beaucoup de bonne volonté. Il y a de l'étoffe et de quoi espérer un sujet : je l'aime.

Son frère en paraît un peu jaloux, pour un habit que j'ai donné à Alexis. Il n'est pas mauvais que le grand indolent soit piqué, et qu'il sente qu'il est en arrière. Il montre quelque petit désir de s'appliquer, mais le fond manque. Il en faut tirer peu à peu et patiemment tout ce qu'on pourra.

O que je voudrais que notre chère malade pût être assez bien pour nous venir voir l'automne ! Je ressens jusqu'au fond du cœur toutes les marques d'amitié dont elle te comble.

Dieu te bénisse et te rende petit, simple, ouvert, ingénu, détaché, et souple à toutes ses volontés. Lui seul sait, mon cher petit Fanfan, avec quelle tendresse je t'aime.

153.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Sur le même sujet.

26 mai 1713.

Nous attendons toujours des nouvelles de la visite de M. Mareschal : Dieu veuille qu'elle nous apprenne quelque chose de consolant ! De votre côté, *il faut*

posséder votre ame avec patience (*a*), et abandonner à Dieu sans réserve un avenir qui est à lui seul. *A chaque jour suffit son mal : le jour de demain aura soin de lui-même* (*e*); il portera avec lui sa peine et sa consolation, son épreuve et son secours, ses travaux et son pain quotidien de lumière et de grâce. Ne manquons point à Dieu, et Dieu ne nous manquera pas. *Il est fidèle dans ses promesses : il ne permettra point que vous soyez tenté au-dessus de vos forces; mais il tirera le fruit de la tentation* (*i*). Mais c'est trop prêcher : parlons de notre chère malade. Il me semble que le mieux ou moins mal est assez considérable. C'est beaucoup que les eaux de Balaruc n'aient rien remué du fond du mal; mais il ne faut pas abuser de ce faible rayon de prospérité. Ne soyons pas plus heureux que sages. Mais j'aperçois que je retombe dans un autre sermon. Bonsoir à la malade, et à mon cher Fanfan.

(*a*) *Luc.* XXI. 19. (*e*) *Matth.* VI 34. (*i*) *I Cor.* X. 13.

---

154 * A.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Il l'exhorte à la patience dans ses douleurs.

Samedi, 27 mai 1713.

Bonjour, mon cher Fanfan. Il faut être patient jusqu'au bout, patient avec les maux, patient avec les remèdes, patient avec vous-même. Il faut être patient sur son impatience : il faut s'attendre, se ménager, se supporter, se corriger peu à peu, comme

on corrigerait un autre homme qu'on ne voudrait ni décourager ni flatter. Le grand point est de ne faire jamais l'entendu, et de montrer sa faiblesse aux vrais amis. Une faiblesse montrée avec ingénuité sans réserve, et avec la petitesse des enfans de Dieu, se tourne en force, comme, au contraire, la force montrée se tourne en vanité, en fausseté, et en faiblesse arrogante. Ouvrez-vous, livrez-vous, et soyez bon petit enfant.

Je suis en peine de M. le Duc de Mortemart. Dites ou faites dire pour moi à madame sa mère, tout ce qu'on peut dire de plus fort sur sa peine, et sur l'inquiétude qu'elle me cause; vous ne sauriez rien dire de trop.

On me fait vivre comme un fainéant depuis mon rhume, qui est presque fini. Je suis honteux de ma docilité. La chère malade n'a pas besoin de rougir de la sienne; elle est bien en deçà de tout excès.

155.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Même sujet que la précédente. Nouvelles de famille.

Dimanche, 28 mai 1713.

Je remercie Dieu de ce qu'il a fait enfin découvrir le mal, qui était si profondément caché. Le péril eût été grand sans cette heureuse découverte. Le rétablissement du trajet me donne de grandes espérances; puisque ce trajet est libre, il faut, si je ne me trompe, faire un grand usage des injections pour

purifier le fond des chairs. Après tant de mécomptes heureusement réparés, il faut cent précautions l'une sur l'autre, pour s'assurer de ne rien laisser dans ce fond. C'est là-dessus, mon cher Fanfan, qu'il faut une patience à toute épreuve, pour ne se mettre point en péril de recommencer, ou de périr sans ressource en se croyant guéri. M. Chirac, qui a tant d'amitié et de pénétration, examinera, sans doute, si le pus, qui a tant séjourné, n'a point rongé quelque vaisseau sanguin, jusqu'à en affaiblir les tuniques; si ce pus n'a point fait quelque fusée; s'il ne reste point des esquilles embarrassées dans les chairs ou dans les membranes. Je parle en ignorant; cela m'est permis : je parle pour un homme qui excusera tout, et qui saura tourner à bien ce que je dis mal. Je ne doute pas qu'il n'exige de vous une rigoureuse sobriété : c'est sur quoi vous devez avoir une docilité sans bornes pour lui, et une dureté courageuse contre vous-même. Gardez-vous bien de vouloir arracher des permissions, encore plus de les outrepasser jamais en rien. Votre frère l'abbé a suivi madame de Montberon chez M. de Souâtre, en Artois; il y passera quelques jours.

Je n'ai point de termes pour louer le bon cœur de notre chère malade. Que puis-je faire en ma vie, pour lui montrer toute ma reconnaissance? La vôtre doit être infinie. Je comprends qu'elle se porte beaucoup mieux; mais je crains que ce mieux ne lui donne trop de liberté pour suivre ses goûts, et ne la fasse triompher de la médecine. Elle doit voir, par la pénétration que M. Chirac a toujours montrée dans votre mal, combien il mérite d'être cru.

Je vous envoie une lettre pour M. Mareschal, pour lequel nous ne saurions avoir jamais trop de reconnaissance. Je continue mon lait, et je m'amuse : c'est rentrer dans l'enfance. Dieu nous donne celle que Jésus-Christ a tant recommandée ! Tout à mon cher Fanfan et à la malade.

Je vous prie de faire en sorte, par votre frère l'abbé, que des personnes bien versées en cette matière prennent la peine de choisir les meilleures cartes du Périgord, du Querci, de l'Agenois, du Limosin et de l'Angoumois. Je vous prie de les payer ; vous savez où vous serez d'abord remboursé.

Je suis ravi d'apprendre que le sage Nestor, *ter functus ævo*, danse encore ; mais dites-lui que je crains qu'il ne fasse ce qu'Horace dit : *Ad strepitum salias terræ gravis* (*a*), etc. Le temps approche où il faudra prendre de bonnes mesures pour le faire payer à Crespin (1) ; mais il faudrait que madame la Princesse se plaignît au père confesseur, de ce que le saint prêtre n'est point payé de sa pension, et qu'on fît recommander à M. de Bernières de lui procurer son paiement. Je ferais le reste avec M. de Bernières ; mais je demanderais une grande récompense de mes petits soins ; ce serait deux mois de danse à Cambrai. Sérieusement je l'honore avec reconnaissance, et je l'aime avec tendresse : sa belle et florissante vieillesse me rajeunirait.

(*a*) Hor. lib. I. *Ep.* xiv. v. 26.

(1) Abbaye de Bénédictins, en Hainaut, diocèse de Cambrai.

156 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Il compatit aux maux de ses amis, et le console par la pensée de la Providence qui lui envoie cette épreuve.

Lundi, 29 mai 1713.

La chère malade nous donna hier au soir des nouvelles assez consolantes de votre état ; mais le sien paraît triste, et nous alarme. On ne saurait en ce monde goûter une douceur qui ne soit mêlée de quelque amertume. Celui qui fait ce mélange, sait l'assaisonner selon notre vrai besoin, qui n'est guère conforme à notre goût dépravé. O que nous ferions de belles choses pour nous enivrer de poison, si Dieu nous laissait faire à notre mode ! Malgré ses coups redoublés par miséricorde, nous avons encore le maudit courage de nous tromper, de nous trahir, et de nous perdre. Que serait-ce, si tout était riant et flatteur pour nous ? Je suis ravi de savoir M. le Duc de Mortemart en si beau train de guérison. Mille amitiés à la bonne malade, au grand abbé, à Put (*M. Dupuy*), etc. Bonsoir, très-cher Fanfan.

157 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Nouvelles de famille, et recommandations amicales.

A Cambrai, 1 juin 1713.

Je te dois dire, mon cher petit Fanfan, que mon incommodité n'était point un vrai rhume : c'était une

fermentation de bile, qui me donnait d'abord de la fièvre, et qui m'avait laissé une disposition fiévreuse avec une espèce de langueur et une toux fort âpre. La toux est finie; la langueur s'en va sensiblement: le quinquina m'a fait un très-grand bien. Ne sois point en peine de moi; je suis revenu dans mon naturel.

Je suis content du petit garçon major, que je nomme Alexis; j'espère qu'il sera bon enfant, et que tu en auras de la consolation. Nous sommes assez librement ensemble.

Je ne veux point que tu fasses de façon avec moi pour prendre de l'argent selon ton besoin. Je ne te l'offre point par cérémonie : tu dois faire de même avec simplicité pour le recevoir. C'est Dieu qui donne, et non pas moi. Le cœur de Dieu est grand; le mien est étroit. Dieu tout, moi rien.

Il me tarde, sans impatience, de te savoir guéri. Dieu le fera en son temps, et non au nôtre. O que le mal est bon pour nous désabuser, et pour nous accoutumer à demeurer souples et petits dans la dépendance de Dieu! On fait l'entendu, et on s'enivre de soi-même dès qu'on a un peu de bon temps.

Comme il faut tenir ta jambe ouverte à MM. Triboulaut, etc., ainsi il faut tenir ton cœur toujours ouvert à la bonne Duchesse (*de Chevreuse*) et à Put (*M. Dupuy.*) Parle-leur naturellement en toute liberté; s'ils te gênent, il faut le leur dire.

Procure à Blondel les recommandations que tu pourras pour son procès, qui est pour lui d'une extrême importance.

L'abbé de Beaumont a fait beaucoup trop pour moi par ses soins et assiduités pendant mon indisposition.

C'est le meilleur cœur qu'il y ait en ce monde. J'espère que la grâce opèrera peu à peu dans son cœur pour l'arracher à ses goûts, et pour le livrer au ministère. Il faut prier et l'attendre.

Tu dois profiter d'un temps précieux pour t'accoutumer à prier et à lire dans des temps réglés, soir et matin.

Fais le moins mal que tu pourras, pour diminuer l'indocilité et le mauvais régime de notre bonne malade. Il ne faut ni la rebuter ni la chagriner, mais lui insinuer patiemment et à propos ce qui lui serait utile. Tu lui as des obligations infinies. D'ailleurs, elle mérite par son bon cœur une tendre amitié.

Bonsoir, très-cher Fanfan. Dieu seul sait de quelle tendresse je t'aime à la vie et à la mort.

Je te prie de dire au P. Lallemant, que j'ai dit tout ce qu'il fallait à M. d'Ypres pour l'engager à donner son approbation (1); après quoi il me semble qu'il faut l'attendre un peu, et voir ce que son cœur lui inspirera. Dès que j'aurai de ses nouvelles, je me hâterai d'en faire part au P. Lallemant. Alors je lui manderai s'il faut écrire un compliment.

---

(1) Le P. Lallemant faisait alors imprimer ses *Réflexions sur le nouveau Testament*, auxquelles Fénelon donna son approbation. Voyez les lettres du P. Lallemant à Fénelon, des 20 mai et 3 juin 1713, ci-après, parmi les *Lettres diverses*.

158 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Il souhaite, pour madame de Chevry, une grande soumission au médecin, et un parfait abandon à la volonté de Dieu.

Jeudi, 1 juin 1713.

Je suis alarmé, mon cher Fanfan, de la fièvre accompagnée de dévoiement de notre chère malade. Elle n'avait pas besoin de cette nouvelle secousse, après une si longue suite de maux. Dieu veuille qu'elle se laisse secourir par M. Chirac! Elle voit par votre exemple combien il mérite d'être cru, et avec quelle pénétration il découvre ce qui est le plus caché. On est fort heureux d'avoir un tel médecin et un tel ami. Il est vrai que toute la médecine se trouve épuisée par certains maux; mais enfin un habile homme, qui connaît un tempérament, et qui a observé de près le cours d'une longue maladie, diminue les accidens, et les prévient pour soulager la personne qu'il ne peut entièrement guérir. D'ailleurs, Dieu bénit cette patience, cette docilité, ce renoncement à notre volonté propre. Heureux qui tourne ainsi les maux en biens, en s'abandonnant à Dieu! Que met-on en la place? un courage humain qui s'use; une volonté roide qui se tourne contre elle-même; une indocilité qu'on doit se reprocher devant Dieu et devant tous ses bons amis. Je n'ignore pas l'amertume de cet état. Je comprends qu'il doit causer une lassitude infinie, avec un grand préjugé contre les remèdes et les régimes gênans; mais ce qui est impos-

sible à la faiblesse humaine, devient très-possible par le secours de Dieu, quand on se livre à lui humblement. Mais j'ai honte de mon sermon; n'en montrez que ce qui pourra être vu sans péril d'importuner la chère malade. Mille choses à la bonne Duchesse (*de Chevreuse*) et à Put (*M. Dupuy*). Soyez bien sage jusqu'au bout, pour assurer et accélérer votre guérison. Bonsoir, mon très-cher Fanfan.

159.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Ses inquiétudes sur l'état de madame de Chevry.

Samedi, 3 juin 1713.

Je me porte bien. Pourquoi notre chère malade n'en fait-elle pas autant? Je voudrais bien que l'évacuation qui la fait souffrir, pût la dégager de la fièvre. Elle se vante de sa docilité, mais j'aimerais mieux les louanges d'autrui, que les siennes, pour son propre mérite. Quand pourrai-je avoir la consolation de la savoir soulagée, et en repos, sans en abuser? Et ce gros os, pourquoi ne se hâte-t-il pas de tomber? Il faut bien nettoyer le trajet, et ne laisser rien en aucun recoin. Du reste, sobriété, tranquillité de corps et d'esprit; écouter, parler peu, s'amuser, se réjouir. *Gaudete in domino.* Mille amitiés à notre bonne malade. J'embrasse Put. Tout à mon cher Fanfan.

160 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Recommandations amicales.

A Cambrai, mercredi 28 juin 1713.

Je te prie, mon très-cher Fanfan, d'envoyer la lettre ci-jointe à M. Colin (*P. Lallemant*), ou de la faire envoyer par M. Dupuy. Elle doit être rendue promptement, et en main propre.

M. de Tingry va à Paris pour le mariage du fils de M. le Duc de Châtillon; il se charge de mon paquet. Sois sobre, paisible et gai; Dieu, qui le veut, te donnera de quoi le faire. La sobriété est le point le plus important pour ta guérison : ensuite vient le second point, de la patience et de la gaîté; c'est ce qui adoucit le sang, et qui y met un baume pour purifier la plaie. Demande à Dieu, et il te donnera. La demande n'est point une formule de discours : c'est un simple désir du cœur qui sent son besoin, son impuissance, la toute-puissance et l'infinie bonté de notre Père céleste. Mille et mille amitiés à la malade et aux vrais amis. Chante, amuse-toi, fais-toi amuser; aime Dieu gaîment.

Avertis notre ami Put (*M. Dupuy*), et Duchesne, qu'il y a, dit-on, à l'hôtel de Créqui, une tapisserie de Scipion, haute et belle, pour mille écus.

161 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Témoignages d'amitié; exhortation à l'abandon.

Lundi, 3 juillet 1713.

Quoique je t'écrive tous les jours, mon très-cher Fanfan, les lettres que j'envoie par la poste ne me contentent pas. Je te veux dire par cette voie sûre, combien je suis attentif sans inquiétude sur l'avancement de ta guérison. Panta (*l'abbé de Beaumont*) est trop occupé de ma santé et de mon repos d'esprit; je le suis peut-être un peu trop de toi : mais en vérité, je suis assez tranquille, et je me porte mieux que je n'aurais cru. Je me porterai encore mieux quand tu seras guéri, et que je te reverrai dans la petite chambre grise auprès de moi. Sois sobre, patient, abandonné à Dieu, et petit dans tes peines. O qu'on est sot, quand on veut faire le grand! O qu'on est vrai et bon, quand on veut bien être, se voir, et être vu faible et pauvre! Si tu veux de l'argent, tu n'as qu'à dire, ne te laisse manquer de rien. Si tu manquais, tu le mériterais bien; ce serait ta faute. Bonjour, très-cher Fanfan. Alexis continue à bien faire; je l'aime de bonne foi. Je ne sais point s'il aura ce qu'on appelle de l'esprit; mais il paraît avoir le sens droit, du sentiment, et bonne volonté. Tout à toi, petit Fanfan.

162 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Joie qu'il ressent de sa prochaine guérison, et désir de le voir bientôt à Cambrai.

A Chaulnes, 29 juillet 1713.

Te voilà donc enfin, mon très-cher Fanfan, en train de prochaine guérison. Dès que tu seras en état d'aller avec une sûreté parfaite, il faudra que tu reviennes achever ta convalescence à Cambrai; mais il ne faut rien entreprendre, que sur la décision de MM. Chirac, Mareschal, etc. Je voudrais bien que tu pusses nous amener la chère grondeuse, mais on ne doit rien hasarder par rapport à ses maux. Je crains l'agitation d'un voyage pour ses reins, et l'éloignement de M. Chirac, s'il lui arrivait quelque attaque de gravelle chez nous. C'est M. Chirac qui doit décider là-dessus; de ma part tout serait prêt. Je serais charmé de la garder tout l'hiver, et de lui envoyer un carrosse à Paris pour la chercher. Je te prie d'en raisonner avec M. Chirac. Nous la ferions vivre avec plus de régime; mais elle ferait un voyage en carrosse, et elle serait ensuite éloignée du secours qui lui a sauvé plusieurs fois la vie. Examine, raisonne, consulte l'oracle, et mande-moi ce qui aura été conclu. Pour mon filleul et pour notre petit abbé, nous prendrons nos mesures, quand nous serons à Cambrai, sur ce que tu nous feras savoir. Il faudra examiner aussi en quelle voiture tu pourras venir quand il en sera temps.

Nous avons passé ici quatre jours en repos, li-

berté, douceur, amitié et joie; cela est trop doux : il n'y a que le paradis où la paix, la joie et l'union ne gâtent plus les hommes.

Tout à toi pour jamais, mon très-cher petit Fanfan. Je te conjure de me mander au plutôt ce qu'il convient de donner à MM. Chirac, Mareschal, etc.; la valeur de combien, et en quel nature de présent pour M. Mareschal. Sera-ce une tabatière, ou une bague, ou quelque pièce de vaisselle d'argent?

---

163 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Sur le même sujet.

Samedi, 5 août 1713.

Je compte les jours jusqu'à celui qui nous réunira; mais c'est sans inquiétude ni impatience. On peut me croire sur mes peines; car je les montre assez quand je les sens, et je laisse assez voir ma faiblesse. Je fais mal les honneurs de moi. Achevez de vous guérir, sans vous relâcher sur les précautions. Ne faites point naufrage au port. Faites tout ce que vos messieurs croiront utile pour assurer et pour accélérer votre guérison. Je ferai partir un carrosse lundi ou mardi prochain, tout au plus tard, pour mon filleul : il me tarde de l'embrasser. Le petit abbé me fera aussi un sensible plaisir. Que ne puis-je vous voir arriver avec eux! Si M. Colin (*P. Lallemant*) jugeait que je dusse donner plus de deux cents livres à son jeune ecclésiastique, il n'aurait qu'à le décider, quoique je sois bien en arrière pour mes

revenus. Dites au très-cher Put (*M. Dupuy*), qu'il ne soit en peine d'aucune de ses lettres. Je les ai toutes reçues, chacune en son temps. Il aura au plutôt de mes nouvelles. Je l'embrasse avec tendresse. Mille et mille choses à la chère malade. Tout sans réserve à mon très-cher Fanfan.

Ecrivez-moi quelque mot obligeant pour madame de Risbourg.

---

164 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Il se réjouit dans l'espérance de le voir bientôt à Cambrai, et lui donne quelques avis sur la conduite à tenir envers certaines personnes.

Dimanche, 6 août 1713.

Tu ne dois pas hésiter, mon cher Fanfan : quand ces messieurs te donneront ton congé, il faudra louer une litière qui te mènera ici pour notre argent. Ne crains aucune dépense de vraie nécessité. Ton père selon la chair n'est pas autant ton père que moi. C'est ton principal père qui doit payer tout ce que l'autre ne peut payer. Dieu nous le rendra au centuple. Pour les sommes nécessaires à ces messieurs, je veux les payer noblement et sans faste : il vaut mieux faire un peu trop, que de s'exposer au moindre risque de trop peu, avec tout le monde, et surtout avec de telles gens.

M. le Duc de Charost m'a marqué dans notre entrevue une sincère amitié pour toi. Il a le cœur bon, et tu dois lui montrer en toute occasion un grand attachement avec un vrai respect. M. le Duc de Chaul-

nes est sans démonstrations très-bon et très-effectif : il est prévenu d'estime pour toi.

Il faut cultiver les hommes dans l'ordre de la Providence, sans compter jamais sur eux, non pas même sur les meilleurs. Dieu est jaloux de tout, même des siens ; il ne faut tenir qu'à lui, et le voir sans cesse à travers des hommes, comme le soleil à travers des vitres fragiles.

Ne te décourage jamais à la vue de tes fragilités et de tes inconstances ; il faut savoir à quoi s'en tenir avec soi-même pour se désabuser de soi, et pour s'en déposséder. Quelques misères honteuses qu'on éprouve sans cesse, on recommence toujours ridiculement à se fier à soi. Les misères éprouvées sont un remède ; mais la confiance ridicule qui ne se décine point est un étrange mal. La bonne Duchesse (*de Chevreuse*), la Duchesse de Mortemart, et le cher Put (*M. Dupuy*) peuvent te secourir très-utilement. Tu ne saurais leur ouvrir trop ton cœur ; il faut être simple et petit ; il faut se livrer sans réserve, et n'écouter point les réflexions de l'amour-propre. O qu'on est heureux d'être ami des amis de Dieu ! Ils valent bien mieux que les distributeurs de la fortune.

Demande un peu les livres que tu pourrais nous apporter. Je n'en voudrais pas beaucoup ; ma curiosité est très-bornée ; je sens qu'elle diminue tous les jours.

Que ne donnerais-je point pour voir la chère malade recueillie, désabusée du monde, et entièrement fidèle à Dieu! sa santé même en serait meilleure. Il ne t'appartient point de la prêcher; il ne faut avec elle que complaisance, reconnaissance, amitié, égards

infinis : mais pour moi, je voudrais qu'elle fût aussi unie à Dieu, qu'elle est aimable pour tous ses amis.

Je compterai souvent les jours jusqu'à celui de notre réunion ; mais, en les comptant, je ne voudrais pas en retrancher un seul. Il faut laisser tout en sa place, selon l'arrangement du maître. Prends bien tes mesures ; ne précipite et ne hasarde rien par impatience. Bonsoir. Tout à toi, mon cher petit Fanfan.

Alexis continue à faire bien : nous sommes fort bons amis.

---

165 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Il craint pour madame de Chevry le voyage de Chaulnes, et veut qu'elle s'en rapporte là-dessus au médecin.

A Cambrai, 20 août 1713.

Bonjour, cher Fanfan. Achève doucement de te guérir : grande précaution pour le régime jusqu'au bout; beaucoup de tranquillité, de patience, de gaîté, de docilité et de souplesse dans la main de Dieu. Je penserai aux petites commissions que je puis avoir à te donner avant que tu reviennes nous voir. S'il y a quelque livre qui mérite d'être acheté, tu n'as qu'à décider. Mande-moi en grand secret ce que tu aperçois, ou que tu as pu entendre dire de la conduite et des études de notre petit abbé. Il m'est revenu qu'il s'est fort relâché sur l'étude, et qu'il n'y a pas fait le progrès convenable cette année. Le petit filleul est fort joli. J'en suis ravi par tendre amitié

pour sa mère (1) et pour lui-même. Elle me parle de venir à Chaulnes cet automne ; mais il me paraît que si elle ne doit pas hasarder de venir ici, de peur d'y tomber malade loin de M. Chirac, elle doit encore moins hasarder de tomber malade à Chaulnes. Un court voyage, comme celui de Chaulnes, où elle ne ferait presque qu'aller et venir, pourrait bien plus facilement lui causer quelque accident de gravelle, qu'un voyage à petites journées, au bout duquel elle ferait un long et tranquille séjour à Cambrai. Elle doit bien mesurer tout avec M. Chirac, et ne faire que ce qu'il décidera. Dieu sait combien je serais charmé de la posséder avec nous céans.

Madame la Comtesse de Rupelmonde veut bien se charger de cette lettre. Tout à jamais à mon très-cher Fanfan. Je t'aime de plus en plus, et je veux que tu m'aimes, à condition que tu ne m'aimeras qu'en Dieu, et que je ne t'aimerai que pour lui.

(1) Madame de Chevry.

166.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Il lui donne ses idées sur la manière d'accepter la bulle qu'on attendait de Rome contre le livre du P. Quesnel (1). Il l'exhorte au parfait abandon.

Lundi, 11 septembre 1713.

Je me sers de la voie sûre de M. Bourdon (*P. Le Tellier*) pour t'écrire en liberté, mon très-cher Fan-

(1) Voyez, parmi les *Lettres diverses* du mois de septembre 1713, un *Mémoire* sur le même sujet.

fan. Je compte de te loger dans ma petite chambre grise, où tu as long-temps demeuré : on ne t'y fera aucun bruit. Nous nous coucherons vers les neuf heures et demie : le matin, j'irai dire la messe sans t'éveiller, et nous ne te verrons au retour, que quand tu ne pourras plus dormir. Voilà ce qui me paraît le plus convenable. De ma part, je ne serai ni incommodé ni gêné en rien : tu peux t'en fier à moi.

Je te prie de dire à M. Colin (*P. Lallemant*), qu'il me paraît qu'on peut, en prenant bien ses mesures, faire d'abord à Paris une assemblée de trente ou quarante tant Cardinaux qu'Archevêques et Évêques, pour accepter la bulle d'une manière courte, claire, précise, pure, simple et absolue. Le procès-verbal de cette assemblée extraordinaire peut servir de modèle à ceux des provinces. On peut y dresser un modèle de mandement, que les provinces suivront aussi. Si M. le Cardinal de Noailles veut faire cette acceptation pure et absolue, et s'il commence par s'y engager par écrit, on ne peut lui faire trop d'honneur pour la présidence, etc. Sinon on doit y pourvoir autrement.

Dès que le Roi appuiera fortement pour l'acceptation de la bulle, il y aura tout au moins vingt Évêques contre un, pour l'accepter d'une façon pure, simple et absolue. Il est fort à désirer qu'on voie une acceptation unanime de tous : mais enfin, quand même il arriverait qu'une douzaine d'Évêques refuseraient d'accepter sans quelque clause restrictive, le torrent prévaudrait, et le mal même se pourrait tourner à bien. Il est quelquefois nécessaire que le scandale arrive, *ut eruantur ex multis cordibus cogi-*

tationes (*a*). L'autorité de l'Église n'en est pas moins complète et moins décisive, quoique quelques Évêques s'y opposent : c'est ce qu'on a vu en plusieurs conciles. Le grand point est d'aller en avant, et d'engager tout le corps du clergé par l'acceptation de presque tous les Évêques. Tout ce qui a été fait jusqu'ici sera justifié par le Saint-Siége et par le clergé de France : il deviendra le propre fait du clergé même, dès que le corps de ce clergé aura fait une acceptation non restreinte. Mais il faut que le Roi parle ferme ; il lui sera glorieux de le faire ; et on ne pourra point se plaindre raisonnablement qu'il entre dans le spirituel avec une autorité qui opprime les consciences, puisqu'il ne fera que la fonction du protecteur des canons, qui est de procurer l'unanimité des membres avec leur chef pour une décision dogmatique canoniquement prononcée. La forme des bulles précédentes doit suffire pour celle-ci.

Si on sait des nouvelles de Rome sur cette bulle, on me fera un sensible plaisir de me les mander : il serait très-fâcheux qu'elle ne vînt pas. On veut intimider Rome, et fermer les avenues de la France aux décisions du centre de l'unité. Lisez tout ceci à M. Colin, et donnez-lui-en une copie, s'il le veut. Je redouble chaque jour mes prières là-dessus.

Donnez la lettre ci-jointe au bon Put (*M. Dupuy*), que j'aime de plus en plus. Je voudrais bien faire un présent à ma nièce, dès que je serai un peu plus au large. Ne pourriez-vous point examiner qu'est-ce qui conviendrait le mieux à son goût? Pensez-y

---

(*a*) *Luc.* II. 35.

avant votre départ : consultez même en secret quelque ami.

Bonsoir, mon cher petit Fanfan. Donne-toi bien à Dieu, et prie-le de te prendre à sa mode, car souvent on ne sait pas bien se donner : on ne se donne qu'à demi ; on se reprend en détail, après s'être donné en gros ; on se donne pour être plus à soi, en se flattant d'être plus à Dieu : voilà l'illusion la plus dangereuse. Il y a une bonne règle pour les donations, dans les Coutumes : *Donner et retenir ne vaut.* Point d'autre lien, point d'autre amitié entre toi et moi, que Dieu seul : c'est son amour qui doit être à jamais toute notre amitié. Le veux-tu ? sans cela marché rompu ; point d'argent, point de suisse. Bonsoir, bonsoir.

---

167 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Avis au Marquis sur son prochain voyage.

Mercredi, 13 septembre 1713.

On vous a envoyé ce matin, mon très-cher Fanfan, un cheval comme vous l'avez désiré. Je souhaite que le bon état de votre jambe vous fasse partir sans retardement ; mais ne faites rien par impatience : il faut laisser décider ces messieurs, sans les prévenir, et observer toutes les précautions les plus exactes qu'ils auront marquées.

Il faudra m'apprendre, tout le plutôt que vous pourrez, le jour précis où vous devrez arriver. Je

manderai à Valincour, que j'y irai dîner ce jour-là, sans faire aucune mention de vous ni de votre marche. Vous y arriverez tout à coup, comme par surprise, et nous vous ramènerons coucher ici.

Il me tarde de recevoir ce soir de vos nouvelles, n'en n'ayant eu aucune hier. C'est de ma nièce dont je suis en peine. Je voudrais qu'elle eût autant de santé que son follet bambin. Il mange, il court, il saute, il rit, il déclame toute la journée. Mille amitiés à cette chère malade. Tout à vous sans réserve. Embrassez pour moi le bon Put (*M. Dupuy*).

168.

A L'ABBÉ DE SALIGNAC.

Avis sur la manière de se comporter au collége.

A Cambrai, 7 janvier 1714.

Je suis véritablement attendri, mon cher enfant, de la lettre que je viens de lire, et que votre frère m'a confiée pour me faire plaisir. Je vous aime du fond du cœur, et vous devez me savoir gré de mes attentions. Je remercie Dieu de ce que vous vous connaissez, et que vous vous défiez de vous. On n'est jamais en sûreté contre soi-même, que quand on en craint tout, qu'on a souvent recours à Dieu, qu'on a le cœur entièrement ouvert pour les vrais amis, et qu'on est uni avec eux contre soi pour se corriger. Vous ne sauriez jamais être trop exact à suivre les bons conseils des amis vertueux, ni trop précautionné contre les exemples et les maximes des amis profanes. Ce qui serait une légère faute pour un au-

tre, paraîtra en vous un crime irrémissible. Parlez très-peu, parlez très-modestement, ne parlez jamais que des choses sans conséquence. Travaillez de suite pour vos études. Le P. Manessier m'a écrit depuis peu une lettre pleine d'amitié pour vous, qui vous ferait plaisir. Le P. Lallemant m'a écrit aussi d'une façon qui m'a donné une véritable joie. Rien ne peut me donner plus de consolation que de vous voir un pieux et capable ecclésiastique. Il me tarde de vous revoir l'été prochain, et de vous embrasser tendrement. Tout à vous à jamais.

169 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Il le presse d'aller aux eaux, et l'engage à consulter Fagon sur les eaux de Barège.

A Cambrai, 20 avril 1714.

Je ne puis, mon très-cher Fanfan, vous savoir encore à Paris, sans en être en peine. Il faut que vous partiez tout au plutôt. Vous pouvez avoir besoin des bains des deux saisons pour assurer la guérison de votre jambe. Le voyage est d'une longueur énorme : vous ne pouvez aller que lentement; partez donc, et ne perdez pas une minute. Ne vous arrêtez pas un seul jour dans la famille. Elle doit vous chasser. Vous la verrez assez au retour. Le point capital est de revenir sans être boiteux. Je voudrais que vous pussiez faire dire mille choses pour moi à M. Fagon, et lui faire demander conseil sur Barège, où il a été autrefois avec M. le Duc du Maine. Réglez et con-

certez toutes choses à fond avec Put (*M. Dupuy*), pour l'affaire dont il a la bonté de prendre soin. Ménagez vos forces et votre santé pendant ce long voyage. Il faut se porter à merveille dans toute l'habitude du corps, pour rétablir une jambe qui languit et qui souffre depuis si long-temps.

Je vous envoie une lettre pour M. Voysin, en faveur de M. Puech. Je l'ai écrite avec plaisir pour un ami que je considère beaucoup.

Je comprends que notre chère malade est moins mal; mais je ne suis nullement hors d'inquiétude. Un mal si long, qui résiste tant à tous les remèdes, alarme. Elle se lassera d'un régime exact et gênant. Dieu veuille que mes craintes soient vaines! Je crains beaucoup aussi pour le bon Duc de Beauvilliers (1). La vie se passe dans la peine. Ma santé va son petit train. Je vais bientôt du côté du Hainaut. Nous allons être bien loin les uns des autres; mais nous serons bien près et bien unis en Dieu.

(1) Il mourut en effet le 31 août de cette année.

170 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Il s'excuse d'un voyage qu'on l'engageait à faire.

26 avril 1714.

J'ai lu et relu votre grande lettre, écrite de bon sens, et d'une main de grimaud. Dites à M. Colin (*P. Lallemant*), que j'attends la réponse à une lettre que je lui ai envoyée pour la rendre. En attendant,

je prépare mes matériaux (1). Il me donnera de ses nouvelles, et je lui donnerai des miennes.

Dites à la dame qui veut que je marche le 21 de mai, que je ne saurais le faire. Je dois être ici pour l'office de la Pentecôte, 20 de mai. Je dois faire l'ordination le samedi suivant, 26 du mois, et la préparer les jours précédens par deux examens et par une exhortation au séminaire. Je dois officier et faire la procession le jour du Sacrement, 31 du même mois. L'onzième de juin, je dois commencer notre concours. Ainsi cette dame doit régler là-dessus les ordres que j'attendrai d'elle. Si elle se contente que j'aille passer quelques jours à Chaulnes, je lui obéirai entre le 31 de mai et l'onzième de juin; mais je ne saurais le faire plutôt, ni plus long-temps. Du reste, je suis prêt à voler pour lui montrer mon zèle. Je ne souhaite rien tant que d'avoir ici la petite jeunesse, qui m'est chère comme aux parens (2).

Vous avez donné dans le panneau pour la cassette verte (3). Vous courez risque qu'on en fasse l'emplette sans vouloir prendre d'argent. Chataignere aurait fait cette commission.

J'ai bien pesé vos raisons sur le voyage de l'abbé de Beaumont; mais nous avons conclu lui et moi qu'il partira, malgré vos remontrances, qui courent risque de n'être que trop bien fondées; mais il faut

(1) Voyez la lettre suivante.

(2) Les enfans du Duc de Chaulnes. Voyez, tom. I, les lettres 189 et suiv.

(3) Il s'agit probablement ici du présent que Fénelon voulait faire à madame de Chevry, sa nièce. Il en parle dans la lettre 166. Voyez aussi, plus bas, la lettre 172.

hasarder. Le pis aller est que le voyage soit inutile. Je me ménage, et je vais redoubler mes soins; n'en soyez point en peine. Je le suis fort de la chère malade. Dieu sait combien je crains pour le bon Duc (*de Beauvilliers*). Tendrement tout à vous.

171.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Comment il faut se comporter par rapport aux fautes de fragilité. Annonce d'un Mandement pour l'acceptation de la bulle *Unigenitus*.

Dimanche, 29 avril 1714.

L'ABBÉ de Beaumont vous portera un exemplaire complet (1), que vous pourrez emporter dans votre voyage.

Ne soyez point en peine de ce que vous avez dit de trop : il suffit de reconnaître simplement ce qui se glisse dans les conversations par amour-propre. Il faut le dire simplement aux personnes de confiance, pour ne réserver rien, et pour s'humilier, après quoi il faut laisser tomber tous ces menus détails : autrement on ravauderait et on tournerait sans fin tout autour de soi-même.

Vous savez ce que je ferai jusque vers le 20 de

(1) Sans doute de l'*Instruction pastorale en forme de dialogues*, imprimée aux tom. XV et XVI des *Œuvres*. Cet ouvrage eut un succès prodigieux, à cause de l'intérêt que Fénelon sut répandre sur une matière si aride. C'est certainement celui où le système de Jansénius est exposé avec plus de clarté, et refuté avec plus de force. Voyez, parmi les *Lettres diverses*, celle de Lamotte à Fénelon, du mois de novembre 1714.

juin. Ce ne sera point alors un temps de visites et d'absence. Vous pouvez dire, sur ce plan, à MM. Bardi et Géraldi, ma situation. J'irai, tout au plus, passer quelques jours à Chaulnes, comme vous le savez. Je serai charmé de les voir ici.

J'ai reçu ce matin votre lettre du 24 avril, venue par le canal d'un ecclésiastique de M. l'Archevêque de S.

Dites à M. Colin (*P. Lallemant*), que j'enverrai bientôt mon ouvrage à M. Bourdon (*P. Le Tellier*, et à lui : il me tarde de le faire. Cet ouvrage fera crier les hauts cris au parti; mais il faut bien entamer les points essentiels, pour le démasquer. Peut-être que le public ouvrira les yeux. Je n'attaque aucune personne respectable.

Je songe à faire un Mandement pour la partie de ce diocèse qui est sous la domination étrangère (2). L'Internonce m'a fait savoir qu'on ne s'y accommoderait pas du Mandement du clergé de France.

Je suis alarmé sur la santé du bon Duc (*de Beauvilliers*) : je crains que vous ne me déguisiez son état. Un mot de Put (*M. Dupuy*) ou de Mar. me calmerait, si leurs nouvelles etaient bonnes.

Mille et mille amitiés à notre chère malade : ayez-en soin pendant que vous serez auprès d'elle.

Vous savez, mon très-cher Fanfan, avec quelle tendresse je suis tout à vous.

---

(2) Ce *Mandement* fut publié le 29 juin suivant. Voyez tom. XIV, pag. 505 et suiv. des *OEuv.*

172 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Sur quelques affaires de famille.

A Cambrai, 1 de mai 1714

Les douleurs de reins de la malade me font peur : Dieu veuille que les cerises la soulagent! mais je crains un peu l'ennui des remèdes et d'un régime gênant. Je voudrais qu'elle fût ici; nous la conduirions gaîment et tout droit à la santé, mais elle ne peut ni s'exposer aux dangers du voyage, ni s'éloigner de M. Chirac. Profitez du reste de votre séjour à Paris pour la principale affaire que vous savez, avec M. Jaussen. Convenez de tout avec M. Dupuy.

A l'égard de la cassette verte, évitez que madame de Chevry ne paie : prenez de M. Dupuy ce qu'elle coûtera. Je le lui rendrai d'abord, s'il n'a rien à moi. Partez dès que vos chevaux arriveront : je crains un mécompte pour leur arrivée. Ne vous arrêtez point dans la famille; vous la contenterez au retour; mais avant tout, il faut guérir, si Dieu le permet. Soyez simple, égal dans l'inégalité, et sans ravauder sur les minuties. Nourrissez votre cœur. Marchez, comme Abraham, en la présence de Dieu. Portez en paix les petites croix journalières. Nous serons ensemble de loin comme de près.

173 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Nouvelles et affaires de famille.

5 mai 1714.

Notre grand Chevalier est parti ce matin pour vous aller joindre. Il m'a paru touché, et avoir envie de bien faire. Je lui ai témoigné une amitié tendre. Dieu veuille qu'il surmonte sa timidité et son inapplication ! Attendez à partir qu'il soit arrivé. Ne vous gênez point; mais si vous pouviez le mener avec vous, je le croirais à Barège mieux qu'à Manot. Envoyez-moi le petit page : je le veux. Point d'embarras dans le temps où je suis presque seul. Ma solitude me plaît fort, quoique la compagnie, dont je suis privé, me soit très-chère.

Je serais bien fâché si vous n'aviez pas le soin de conclure quelque chose d'assuré avec M. de Jaussen, et si vous ne preniez pas des mesures avec notre ami M. Dupuy, pour mettre tout en bon état. La malade m'alarme. J'embrasse tendrement et vous et Panta (*l'abbé de Beaumont*).

174.

A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Sur quelques arrangemens de famille.

A Cambrai, 6 mai 1714.

Vous me ferez un sensible plaisir, mon cher neveu, si vous pouvez disposer votre marche, en sorte

que vous ne reveniez point sans avoir vu madame de Fénelon. Parlez-lui, s'il vous plaît, pour moi à cœur ouvert. Je suis infiniment éloigné de désirer qu'elle fasse aucun tort ni à M. son fils, ni à mon frère. Leurs intérêts me sont très-chers, et il est juste qu'elle les préfère tous deux à tout le reste. Mais si M. son fils mourait, par malheur, sans enfans, elle ne voudrait pas que son bien passât, quand elle manquera, en des mains étrangères. Pour mon frère, elle peut lui laisser les jouissances les plus avantageuses, surtout pour le cas où M. son fils serait mort sans enfans. Mais voudrait-elle donner à mon frère des facilités pour se remarier si elle venait à mourir? il n'y songerait nullement. Il n'est plus jeune, il est sage et modéré; il n'est plus en âge de songer à relever notre famille. Ne peut-elle pas lui laisser des jouissances, et donner pour ce cas son bien à mon neveu chef de notre nom? Il a un vrai mérite, un bon cœur, du talent. Il peut faire honneur à la famille. Je suis sûr qu'elle a les sentimens trop raisonnables et trop nobles, pour n'aimer pas son nom. Représentez-lui tout ceci en grand secret et avec une pleine confiance.

Mille fois tout à vous.

175.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Il presse son départ pour les eaux. Inquiétudes sur la santé du Duc de Beauvilliers.

9 mai 1714.

Je serai bien soulagé, mon très-cher Fanfan, si nous apprenons que la chère malade souffre moins. Je suis aussi dans une véritable inquiétude pour la santé de M. le Duc de Beauvilliers; je crains quelque dangereuse secousse quand il prendra le lait. Dieu veuille que ma crainte soit vaine! J'espère que vous me le manderez sans aucun adoucissement.

Vous ne me mandez point si les six exemplaires du factum (l'*Inst. pastorale*) sont partis pour Rouen (*Rome*). Il n'y avait pas de temps à perdre.

Au nom de Dieu, hâtez-vous tous deux de partir pour les eaux. La saison presse, surtout pour Bourbon. Le voyage de Barège est d'une longueur infinie. Partez tôt, pour revenir de même. Mon impatience sur le départ tombe sur le retour.

Je compte que vous voudrez bien tâcher d'éclaircir si je dois espérer pour notre séminaire l'arrêt tant attendu.

N'oubliez point aussi, je vous prie, la cassette verte. Mille amitiés à la chère malade. J'embrasse tendrement mes deux enfans, vous et Panta (*l'abbé de Beaumont*). Dieu sait ce que vous m'êtes et me serez le reste de ma vie. Des amitiés très-sincères au grand Chevalier. Envoyez-moi le petit page.

176.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Sur une lettre des huit Évêques au Pape, imprimée dans la gazette d'Amsterdam, et sur quelques autres affaires du temps.

Jeudi, 10 mai 1714.

Il y a dans la gazette d'Amsterdam, du 8 de mai, une lettre des huit Prélats au Pape (1), qui est différente de celle que j'avais déjà vue. Celle-ci mérite grande attention; elle est hardie et forte. Avertissez-en M. Colin (*P. Lallemant*), qui est curieux de gazettes.

Dites-lui aussi que je voudrais bien voir les divers écrits dont il m'a fait mention, surtout celui qui fait sur toutes les pièces un système de la doctrine de M. le Cardinal de Noailles. Rien n'est plus concluant, si l'ouvrage est bien exécuté. J'enverrai au plutôt à M. Colin celui qu'il est curieux de voir.

Dites-lui que l'Internonce m'écrit que je dois un Mandement, différent de celui du clergé de France, à la partie de ce diocèse qui se trouve dans les États de l'Empereur, et sous le joug des Hollandais. Je travaille à ce Mandement (2).

Si le Roi ne demande aucun service pour M. le Duc de Berri (3), j'en ferai un à mes dépens dans notre église.

---

(1) Il parle des huit Evêques qui, à la suite du Cardinal de Noailles, avaient refusé, dans l'assemblée du clergé, d'accepter la constitution *Unigenitus*. Voyez, parmi les *Lettres diverses*, celles de 1714, où il est souvent question de cette affaire.

(2) Voyez la note 2 de la lettre 171, ci-dessus, pag. 240.

(3) Ce Prince était mort le 4 mai précédent.

Je suis toujours en peine pour notre chère malade. Les petits mieux d'un jour la soulagent; mais ils ne me rassurent point. J'attends avec crainte le succès du lait pour le bon Duc (*de Beauvilliers*).

Je n'ai rien à vous dire pour notre bon gentilhomme de Limosin. Dupuy peut vous instruire là-dessus : Dieu vous donnera lumière et conseil.

J'embrasse tendrement Panta (*l'abbé de Beaumont*) et vous. Si je ne vous aime pas tous deux, je n'aime rien en ce monde.

177.

A L'ABBÉ DE SALIGNAC.

Sur la manière de se conduire au collége.

A Cambrai, 12 mai 1714.

Je suis ravi, mon cher neveu, de penser que le temps de vous revoir ici s'approche. J'espère le plaisir de vous trouver mûri et avancé dans vos études. Employez sans relâche, je vous conjure, le reste du temps. Évitez la dissipation; fuyez les amusemens; apprenez chaque chose avec précision. C'est le seul moyen de la dire clairement en peu de mots.

Mille complimens au R. P. de Tournemine, que j'honore très-fortement. Vous me ferez un vrai plaisir d'amener le P. Manessier. J'embrasse le follet. Tendrement tout à vous.

178 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Témoignages d'amitié, et affaires de famille.

17 mai 1714.

Je souhaite, mon très-cher Fanfan, que cette lettre vous trouve heureusement arrivé dans les lares paternels, et qu'après avoir embrassé père, mère, frères et sœurs en grand nombre, vous ne perdiez pas un moment pour votre voyage de long cours. Hâtez-vous de partir, pour profiter de la saison. Vous verrez la famille plus à loisir en revenant. Vous verrez M. de Laval à Barège ; faites-lui mille amitiés pour moi. Observez très-exactement pour les bains tous les conseils de M. Chirac, et faites attention aussi aux expériences des médecins du pays. Je ne veux point entrer dans l'expédient de l'abbé de Beaumont pour l'affaire de M. de Jaussen. Il ne me convient ni de mêler cette affaire avec une autre, ni de la laisser sur le grand chemin. Je m'en passerai.

Ne soyez point en peine de ma santé ; je la ménagerai. Songez à la vôtre. Si vous ne guérissez pas à fond cet été, vous serez impotent le reste de vos jours ; l'âge augmentera même beaucoup votre mal.

Soyez recueilli sans effort de tête ni scrupule. Bornez votre prière à un temps réglé. Soyez simple pour ne vouloir rien cacher ; mais ne ravaudez point sur les minuties. Occupez-vous de ce qui peut vous acquérir des connaissances utiles. Mille amitiés à toute notre chère famille. Je suis tout à mon très-cher Fanfan, mais tendrement et sans réserve.

179.

A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Il lui témoigne son amitié, et le plaisir que lui cause le retour du printemps.

22 mai 1714.

Votre lettre de Cosne m'a réjoui, mon très-cher neveu. Le jeu poétique m'y amuse, et l'amitié qui s'y fait sentir m'adoucit le cœur. Je ne vis plus que d'amitié et c'est l'amitié qui me fera mourir. Je ne vois ici le printemps que par les arbres de notre pauvre petit jardin.

. . . . Jam læto turgent in palmite gemmæ (*a*).

Je vois aussi dans nos plates-bandes cet aimable objet.

Inque novos soles audent se gramina tutò
Credere; nec metuit surgentes pampinus austros.
. . . . . .
Sed tradit gemmas, et frondes explicat omnes (*e*).

J'aime bien cette leçon de délicatesse pour les arbres :

Ac dum prima novis adolescit frondibus ætas,
Parcendum teneris; et dum se lætus ad auras
Palmes agit, laxis per purum immissus habenis,
Ipsa acies nondum falsis tentanda; sed uncis
Carpendæ manibus frondes, interque legendæ (*i*).

Voici encore un endroit où la peinture est gracieuse :

Sponte suâ quæ se tollunt in luminis auras,
Infecunda quidem, sed læta et fortia surgent (*o*).

(*a*) Virg. *Ecl.* vii, v. 48. (*e*) Georgic. lib. II, v. 332. etc.
(*i*) Georgic. lib. II, v. 362, etc. (*o*) *Ibid.* v. 47, 48.

Voilà les jeux d'enfans qui flattent mon imagination sous nos arbres. O que je vous souhaiterais à leur ombre ! Mais il faut vouloir que vous soyez au bain (1), et que vous fassiez provision de santé. M. l'abbé Delagrois me lit dans sa chambre, et m'entretient dans la mienne : il est gai ; il a le cœur bon ; il a de la délicatesse dans l'esprit. Vous avez des espaces immenses à parcourir ; vous allez égaler *les erreurs* d'Ulysse. Je compte tous vos pas, et mon cœur en sent le prix. Cette absence nous préparera la joie d'une réunion. Guérissez-vous, priez : soyez petit, souple dans la main de Dieu. Aimez qui vous aime avec tendresse.

Les noyers morts m'ont affligé : c'était *ruris honos.*

---

(1) L'abbé ds Beaumont était alors aux eaux de Bourbon, près Moulins en Bourbonnois.

---

180 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Témoignages d'amitié.

24 mai 1714.

Je souhaite, mon très-cher Fanfan, que vous soyez arrivé à Manot en parfaite santé. Ne vous y arrêtez point ; la saison est précieuse. Il ne faut faire qu'une fois en la vie un voyage de quatre cents lieues. La famille doit vous presser de partir : vous la dédommagerez au retour. J'ai ici M. l'abbé Delagrois et les enfans de M. le Duc de Chaulnes. Je m'amuse ; je me promène ; je me trouve en paix dans le silence

devant Dieu. O la bonne compagnie! on n'est jamais seul avec lui. On est seul avec les hommes qu'on ne voudrait point écouter. Soyons souvent ensemble, malgré la distance des lieux, par le centre qui rapproche et qui unit toutes les lignes.

181.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Recommandations sur sa santé.

A Cambrai, mercredi 30 mai 1714.

Il me tarde bien, mon très-cher Fanfan, de vous savoir arrivé à Manot, et parti pour Barège. Le repos de votre vie, votre santé, votre force pour servir, la longueur de votre vie même, tout dépend de ce voyage. Si vous ne guérissez point cette année, vous ne guérirez jamais, et l'âge augmentera sans cesse votre mal. Au nom de Dieu, ne précipitez et ne négligez rien. Je vous en conjure; je l'exige de vous avec une pleine autorité, par tous les droits que notre liaison me donne sur votre conduite. Vous manquerez à Dieu, si vous me manquez en ce point. Tendrement tout à vous.

182.

A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Il l'engage à abréger son voyage, et lui témoigne un grand empressement de le revoir.

1 juin 1714.

Vous m'avez demandé de mes nouvelles, et vous ne me donnez point des vôtres : ô le grand pares-

seux ! J'excuse néanmoins un buveur, il est dispensé de tout, excepté de se promener. Il me tarde de savoir vos eaux heureusement finies. Pour votre voyage en pays lointain, modérez votre ardeur. Je ne vous demande que Châteaubouchet, Fontaines et la Saintonge. N'allez ni à Tulle, ni à Sarlat, ni même à Manot. Vous trouveriez des chemins salébreux (1), et ennemis des roues. Vous êtes en droit de donner rendez-vous au père des quatorze enfans (2), et de vous excuser vers les bonnes tantes de Sarlat. Dites que je m'impatiente sur votre retour : ce n'est pas en vain que vous êtes Grand-Vicaire.

Ut mater juvenem, quem Notus invido
Flatu, Carpatii trans maris æquora,
Cunctantem spatio longius annuo
Dulci distinet a domo,

Votis, ominibusque, et precibus vocat,
Curvo nec faciem littore dimovet;
Sic desideriis icta fidelibus, etc. (*a*).

Scaliger (3) est céans avec son frère. Le soleil est venu en poste (4) : il est fort beau; nous l'avons admiré. Un quelqu'un ne savait lequel des deux côtés était le devant et le derrière.

Barbarus has segetes (*e*).

---

(1) Du latin *salebrosus*, âpres, raboteux, rompus. Peut-être Fénelon aurait-il voulu introduire ce mot dans la langue française. Voyez sa *Lettre sur les occupations de l'Académie*, art. III; *Œuvres*, tom, XXI, pag. 159 et suiv.

(2) Neveu de l'Archevêque, et père du Marquis de Fénelon.

(*a*) Hor. lib. IV, *Od.* 5. (*e*) Virg. *Ecl.* 1, v. 72.

(3) Ce surnom désigne un frère du Marquis de Fénelon.

(4) C'est le soleil ou ostensoir d'or massif dont Fénelon venait

L'abbé Delagrois est encore ici; il est vrai, droit, bon, noble, pieux, gai, aigu et perçant. Il édifie et réjouit; mais il est dangereux pour les gens qui ne lui ressemblent pas.

---

d'enrichir son Eglise métropolitaine, comme on le voit par les registres de l'ancien chapitre de Cambrai, sous la date du 1er juin 1714. Les circonstances de ce fait ont récemment donné lieu à quelques discussions, qui feront la matière d'une courte dissertation, dans le dernier volume de cette collection.

183.

A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Il désire avoir de ses nouvelles, et le revoir bientôt.

A Cambrai, lundi 4 juin 1714.

Quand est-ce dont que j'aurai de vos nouvelles? Il y a long-temps que nous en attendons. Je suis curieux et impatient sur le succès de vos eaux. Nous sommes ici en paix et en santé.

Excepto quod non simul esses, cætera lætus (*a*).

Vous avez de longs espaces à parcourir, après avoir bu.

Longa tibi exilia, et vastum maris æquor arandum (*e*).

Ne précipitez rien; mais ne perdez pas un moment pour nous venir revoir.

O qui complexus, etc. (*i*)!

Bonjour; priez; aimez; vivez de cet amour, et demandez que nous n'ayons point d'autre vie.

(*a*) Horat. lib. I, *Epist.* x, v. ult. (*e*) Virg. *Æneid.* lib. II, v. 780. (*i*) Hor. lib. I, *Satir.* v, v. 43.

184.

A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Il prend part à la joie que sa famille éprouve en le voyant, et désire qu'il revienne bientôt.

A Cambrai, 12 juin 1714.

Je comprends, mon cher neveu, que cette lettre pourra vous trouver du côté de Sarlat, puisque vous deviez partir de Bourbon le 10 de ce mois, qui était avant-hier. Je me réjouis pour mon frère aîné et pour mes sœurs, de ce qu'ils auront la consolation de vous voir. L'abbé de Fénelon n'a point encore vu votre lettre. Il est à Valincour avec le savant Scaliger. J'ai ouvert votre lettre en son absence. Je vous écris du concours, où nous sommes las d'être assis. A cela près, je me porte bien. M. le Chevalier des Touches doit arriver ici samedi.

Mais quelque ami qui vienne, il me manque Calixte,
Et moi je ne vois rien, quand je ne le vois pas.

Remarquez que Calixte est le nom d'un homme très-vénérable, et même de plusieurs Papes.

I, pedes quò te rapiunt (*a*).

Le trésorier, vif et aigu, s'en est retourné par dévotion pour la fête de saint Barnabé. Revenez, mon cher enfant, tôt, tôt. Mille et mille amitiés à nos proches.

(*a*) Hor. lib III, *Od.* xi, v. 49.

185 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Avis pour sa guérison, et pour le réglement de son intérieur.

A Cambrai, mardi 12 juin 1714.

Il me tarde, mon très-cher Fanfan, de vous savoir arrivé à Barège. Ma joie serait grande, si j'apprenais que votre jambe fût guérie. Ne négligez rien pour la guérir; exactitude, patience, tranquillité, bon régime. C'est une affaire capitale pour toute votre vie. Faites tout comme un homme sage qui ne veut pas s'exposer à recommencer. Il ne faut point faire plus d'une fois un voyage de quatre cents lieues, si on peut s'en épargner la peine et la dépense.

Suivez en liberté ce que vous m'avez écrit sur la lecture de l'Écriture sainte. Évitez toute application pendant vos remèdes. Voyez vos fautes d'une vue simple, sans vétiller, sans vous décourager, avec un sincère aveu de votre misère, et une pleine confiance en Dieu, pour travailler efficacement à votre correction par le secours de sa grâce. Vous aurez de mes nouvelles deux fois la semaine. Quand je ne pourrai pas écrire, Alexis suppléera. Je lui en laisserai la peine le moins que je pourrai. La lettre de notre grand Chevalier m'a donné une vraie joie. Je lui fais réponse avec plaisir. M. le Chevalier des Touches doit arriver ici samedi à la fin de notre concours. Tout à mon très-cher Fanfan, sans réserve et à jamais.

186.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Sur le même sujet.

A Cambrai, samedi 16 juin 1714.

Je compte les jours, mon très-cher Fanfan, dans l'attente des nouvelles de votre arrivée à Barège. Cette impatience sera suivie d'une autre sur l'opération des bains. Il s'agit d'un voyage de quatre cents lieues, et de l'intérêt capital de votre santé pour toute votre vie. Ne précipitez, ne négligez rien; tentez tout avec docilité et patience, par pure fidélité à Dieu. Unissons-nous en lui. Marchez, comme Abraham, en sa présence. Vivez de foi, c'est-à-dire de mort : faites-le avec paix et joie. *Gaudete; iterum dico, gaudete,* etc. (*a*). J'embrasse de tout mon cœur le Chevalier. Tout à vous. *Cupio te in visceribus Christi* (*e*).

(*a*) *Philip.* IV. 4. (*e*) *Ibid.* I. 8.

187 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Sur le même sujet.

A Cambrai, jeudi 28 juin 1714.

Votre lettre de Montauban m'a fait un sensible plaisir, mon très-cher Fanfan, mais une lettre de Barège me touchera encore davantage, et celle qui m'apprendrait votre entière guérison me comblerait de

joie. Demeurez aux eaux jusqu'à la fin de l'automne, si on vous le conseille, et faites tout avec patience. *Patientia magnam habet remunerationem* (*a*).

J'ai ici depuis huit jours M. des Touches. Il badine joliment; il dort; il est vrai, et bon pour ses amis: je voudrais qu'il le fût pour lui-même; mais.....

Laissez tomber également vos vaines complaisances et vos dépits d'amour-propre, qui ne sont pas moins vains. Souffrez vos distractions et vos dégoûts, sans les entretenir. Payez de bonne volonté, quoique le sentiment vous manque. Un serviteur de Dieu disait qu'on sert Dieu aux gages de Dieu même, quand on le prie avec consolation; et qu'on le sert à ses propres dépens, quand on le prie malgré l'obscurité, la sécheresse et la distraction. Votre vanité a besoin de mécompte et d'humiliation et au dehors et au dedans.

Ma santé va à l'ordinaire. Celle de votre frère aîné est toujours mal assurée. Alexis fait bien. Ils sont allés ensemble à Havrincourt ce matin.

J'ai tort d'avoir oublié M. Laugeois; mais je vais réparer ma faute.

Mille amitiés à notre Chevalier, que j'aime et que je cherche à aimer encore davantage.

Bonsoir, mon très-cher Fanfan. En Dieu, il n'y a pas loin de Cambrai à Barège; ce qui est un ne peut être distant.

(*a*) *Hebr.* x. 35.

188 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Sur le même sujet.

A Cambrai, jeudi 5 juillet 1714.

J'ai reçu votre lettre datée de Bagnères du 21 juin. Elle m'a fait plaisir; mais une lettre qui m'apprendrait de Barège que votre jambe est saine, me charmerait. Ne revenez point sans me donner ce plaisir; il serait plus grand que je ne puis le dire. M. des Touches est ici depuis douze jours; il en partira dimanche. Son amitié et sa belle humeur sont rares. Je l'ai mené à Lille.

Soyez gai; *gaudete in Domino*. La paix et la joie du Saint-Esprit sont sur les hommes de bonne volonté. Le détachement rend libre, et épargne bien des peines. Bonsoir, mon très-cher Fanfan. Dieu sait combien je vous aime en lui.

J'embrasse notre grand Chevalier. Faites-en un homme que je puisse bien aimer.

189.

A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Il lui demande sa procuration pour la produire au chapitre de Cambrai.

A Cambrai, 5 juillet 1714.

Je hasarde cette lettre, mon cher neveu, et j'espère même qu'elle ne vous trouvera point à Puycheny. Je souhaite que vous soyez, quand elle y arrivera,

bien avancé dans votre route, pour commencer à vous rapprocher de nous. L'impatience de vous revoir et de vous embrasser se fait sentir à votre vieil oncle. Achevez néanmoins vos affaires et celles de vos amis. Vous avez oublié de laisser ici une procuration, pour demander vos jours gracieux; on en murmure. Le chapitre a fait un effort extraordinaire, en m'accordant de suspendre jusqu'à ce qu'on produise votre procuration; ne perdez pas un instant pour nous l'envoyer. Mille complimens à M. et à madame de Puycheny. Vous ne sauriez trop dire à eux et à M. de Montmalan. Tout à vous sans réserve, comme vous savez.

Si vous êtes à Cognac ou à Fontaines, dites tout ce qu'il faut pour moi à votre chère sœur, ou à madame de Fénelon et à mon frère.

190.

A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Sur l'impatience qu'il a de le revoir.

A Cambrai, jeudi 12 juillet 1714.

Où êtes-vous, mon très-cher neveu? où allez-vous? quand est-ce que je vous reverrai, *lasso maris et viarum* (*a*)? je n'en sais rien; mais je sais bien que le jour de notre réunion sera marqué par la craie, et non par le charbon. Vous devez avoir passé la Drône et la Charente. Avez-vous vu le Pas de Selle? avez-vous embrassé nos parens communs? Il vous

(*a*) Hor. lib II, *Od.* vi, v. 7.

reste encore un quart du monde à parcourir, avant que d'arriver à Marcoin (1), et que de voir notre clocher. Dieu sait avec quelle légèreté j'irai ce jour-là au-devant du voyageur; mais nous sommes encore loin de ce bon moment. En attendant, j'espère de vos nouvelles, qui me toucheront jusqu'au fond du cœur. Mille choses aux parens et amis que vous voyez. Tout à vous sans mesure et sans fin.

(1) Village à deux lieues de Cambrai.

191.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Voir patiemment et humblement ses défauts.

A Cambrai, jeudi 12 juillet 1714.

Je reçus hier au soir, mon très-cher Fanfan, votre lettre du 27 de juin. Elle me fait plaisir, en m'apprenant votre arrivée; mais je ne suis pas content d'apprendre que le cinquième bain ne vous avait point encore soulagé. Il faut espérer que la patience dans l'usage de ce remède opèrera; mais il faut garder le plus exact régime avec la plus parfaite docilité pour les médecins. Il faut même aller jusqu'au bout des deux saisons, plutôt que de s'exposer à revenir avec une guérison douteuse.

Voyez humblement et patiemment vos défauts. Il ne faut ni se flatter, ni se décourager, mais recourir à Dieu avec une entière défiance de votre faiblesse, et une pleine confiance en sa bonté pour votre correction. Ne soyez point surpris de vos légèretés et de

vos vaines complaisances. Eh! que peut-il venir de l'amour-propre, sinon des folies? comme il ne peut venir de l'amour de Dieu que des vertus. Cédez à l'esprit de grâce, qui vous reproche miséricordieusement vos fautes. Acquiescez sur-le-champ; condamnez-vous sans excuse; mais ne ravaudez point sur vous-même, et ne devenez point scrupuleux. *Pax multa diligentibus legem tuam, et non est illis scandalum* (*a*).

M. des Touches a demeuré ici plus de quinze jours. Le badinage et la bonne amitié ont été en perfection. J'ai encore les enfans de la maison de Luynes, qui sont fort aimables et fort aimés céans. Votre petit frère le page est arrivé depuis deux jours. Il est doux, sensé, de bonne volonté et assez joli; mais il paraît d'une santé délicate. J'ai menacé Alexis de le rendre jaloux du nouveau venu.

Je passe en paix mes journées sans ennui, et le temps étant trop court pour mes occupations, j'aurais un plaisir d'amitié, qui me manque, si je voyais quelques personnes absentes; mais je suis tranquille, et rassasié du pain quotidien.

Mille amitiés à notre Chevalier. Occupez-le pendant quelque heure; qu'il s'amuse innocemment, après s'être occupé.

Lobos et Alexis sont à Ledain ensemble.

Tendrement mille fois tout à vous.

(*a*) *Ps.* CXVIII. 165.

192.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Il donne au Marquis des nouvelles du petit page, son frère, et l'exhorte à voir ses faiblesses sans découragement.

A Cambrai, 19 juillet, jeudi, 1714.

Votre lettre du 4 juillet, mon très-cher Fanfan, m'a vivement touché. Cet alongement de la jambe malade, quoique très-petit et quelquefois interrompu, me donne de bonnes espérances. Dieu veuille que cette opération des eaux aille toujours croissant. Alexis continue à être de mes bons amis. Le petit page est bon enfant. Il travaille dans la bibliothèque avec un vrai désir de nous contenter; mais il n'a eu aucune culture d'esprit, et tout est à commencer. Quand les fondemens d'un sens droit et d'un cœur sensible au bien ont été posés par la main de Dieu, les hommes élèvent bientôt l'édifice. Je n'espère pas de lui pouvoir donner toutes les façons dont il aurait besoin. Vous savez combien elles vous ont manqué céans à vous-même; mais vous savez aussi que c'est beaucoup, pour les enfans, d'avoir vu de près des gens qui cherchent de bonne foi la vertu, et qui tâchent de la leur rendre aimable.

Je comprends que l'application doit être très-pénible à notre grand Chevalier. Je me mets en sa place; j'entre dans sa peine : mais son état est si malheureux, qu'il doit faire les plus grands efforts de courage et de patience, pour vaincre son dégoût du travail et son habitude d'oisiveté. Dieu lui aidera, s'il le lui demande de bon cœur.

Il est bon de connaître vos faiblesses, vos goûts dangereux, vos infidélités. Cette expérience nous humilie, nous désabuse, et nous détache de nous; elle tourne notre confiance vers Dieu seul. Il faut, sans se lasser de soi, ni se flatter jamais, recommencer sans cesse à se jeter entre les bras du Père des miséricordes, pour se corriger. Il ne faut point nous croire bien avancés, quoique nous nous renfoncions souvent en Dieu avec simplicité et confiance enfantine. Il ne faut point aussi nous décourager de retourner librement à ce centre de notre cœur malgré nos misères. Mais le grand point est d'être ouvert et ingénu contre soi-même, pour se déposséder du fond de son cœur, et pour en donner la clef à ceux qui peuvent nous aider pour notre avancement.

Ménagez votre jambe malade : nulle impatience de revenir; précautions jusqu'au bout pour assurer et pour perfectionner la guérison. Paix et présence de Dieu. Tout à vous sans réserve.

193.

A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Il le presse de donner de ses nouvelles.

A Cambrai, 20 juillet 1714.

En quelque endroit du monde connu que vous erriez, mon cher neveu, donnez-moi de vos nouvelles. Je commence à être en peine de vous. Seriez-vous malade? Ne nous en manderait-on rien? Je souhaite que mon inquiétude soit mal fondée. Chaque jour

j'attends de vos lettres, et il n'en vient pas. Il paraît que votre sœur n'en a pas plus que moi. Soulagez-nous au plutôt. Dieu sait combien je vous aime.

194 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Témoignages d'amitié.

A Cambrai, lundi 30 juillet 1714.

Rien que deux mots, mon très-cher Fanfan, pour vous apprendre que nous sommes ici en assez bonne santé. Nous serions encore mieux, si vous étiez dans notre société; mais il ne faut consulter ni mon goût ni le vôtre : c'est la médecine qui doit décider. Le doute suffit lui seul pour vous faire attendre en patience la seconde saison. Il n'est pas permis de s'exposer au péril de ne guérir qu'à demi, ou de recommencer le voyage. M. Chirac, je le sais, vous condamne à prendre Barège comme votre désert, jusqu'à l'automne. Lisez, priez Dieu, ennuyez-vous pour l'amour de lui; accoutumez-vous à sacrifier vos goûts et vos répugnances, pour obéir. Tâchez de dresser le Chevalier, et de lui donner du courage contre lui-même pour vaincre son habitude d'inapplication. Je suis assez souvent avec vous devant Dieu : c'est notre rendez-vous; il rapproche tout. Deux cents lieues ne sont rien entre deux hommes qui demeurent dans leur centre commun. Tendrement tout à mon très-cher Fanfan.

195 **.R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Il se réjouit d'un voyage du Marquis à Fénelon, et désire avoir des nouvelles de sa nourrice.

A Cambrai, 2 août 1714.

Vos deux lettres du 15 et du 19 de ce mois, mon très-cher Fanfan, m'ont appris que vous alliez à Fénelon. J'en suis très-content. J'aime bien que vous goûtiez notre pauvre Ithaque, et que vous vous accoutumiez aux pénates gothiques de nos pères. Mais ne vous séduisez pas vous-même : défiez-vous de deux traîtres, l'ennui, et l'impatience de vous rapprocher de ces pays-ci. Il faut vous exécuter en toute rigueur pour retourner à Barège dans la seconde saison, si peu qu'il reste de doute raisonnable sur votre parfaite guérison. La patience est le remède qui fait opérer tous les autres.

Vous me priez de vous écrire deux fois chaque semaine; c'est ce qui est impossible pour Fénelon, à moins que les postes ne soient changées. Je n'ai jamais vu qu'un seul courrier chaque semaine de Paris à Tholoze (*Toulouse*) : il passe par Peyrac. S'il n'y a point de changement, vous ne pouvez ni envoyer ni recevoir des lettres qu'une fois en huit jours. Je ne me porte pas mal, excepté un peu de fluxion sur les dents.

Sachez, je vous prie, si ma nourrice est vivante ou morte, et si elle a touché quelque argent de moi

par la voie de notre petit abbé. Mille choses à mon frère et à mes sœurs. Tendrement tout à vous et au Chevalier.

---

196 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Voir ses faiblesses sans découragement et sans négligence.

Jeudi, 9 août 1714.

Je suppose que cette lettre vous trouvera à Fénelon. Dieu veuille, mon cher Fanfan, que vous y soyez en bonne santé ! Ne prenez rien sur elle. Ménagez-vous pour faciliter la guérison de votre jambe. Ne manquez pas de reprendre d'abord le chemin de Barège, si vous ne sentez pas une entière guérison. Supportez-vous en paix, corrigez-vous sans vous flatter ; ni trouble de découragemens, ni négligence d'illusion. Qui est-ce qui trouvera le juste milieu entre ces deux extrémités ? Ce sera la simplicité, la présence de Dieu, la dépendance de son esprit, et la défiance du vôtre. Bonsoir. Dieu sait combien je vous aime, pourvu que vous l'aimiez. Mille et mille choses à tous nos chers parens, depuis le patriarche respectable et mes deux sœurs jusqu'à tous les autres. Je suis en peine du malade de Châteaubouchet. J'embrasse le Chevalier, et je voudrais bien le revoir avec un notable progrès.

197 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Sur la mort récente de la Reine Anne d'Angleterre, et sur un secret important confié au Marquis.

22 août 1714.

Je suppose, mon très-cher Fanfan, que cette lettre vous trouvera de retour à Barège, et recommençant à prendre les bains. Dieu veuille que la seconde saison vous guérisse mieux que la première, et que le voyage que vous avez fait sans nécessité pendant les chaleurs entre les deux saisons, n'ait point nui à votre rétablissement! La grande nouvelle qui occupe maintenant le public, est la mort subite de la Reine Anne d'Angleterre (1). Une personne qui m'écrit de ce pays-là le représente dans une grande agitation. Je souhaite que le jeune Roi, qui est sage, modéré, valeureux et bon Catholique, puisse monter sur le trône. La condition d'un particulier tranquille et chrétien est bien plus douce. Pour votre affaire, dont je vous ai parlé avant votre départ, vous vous souvenez sans doute que vous m'avez promis un secret absolu. Je vous le demande encore et sans aucune exception : vous comprenez bien mes raisons pour l'exiger.

Priez, lisez, instruisez-vous de suite et par principes. Marchez en simplicité, ayant Dieu devant les yeux, et plus encore au fond du cœur. Supportez en sa présence vos défauts, lui demandant son secours pour les corriger. J'embrasse le Chevalier. Tendrement tout à vous à jamais.

(1) Cette Princesse était morte le 12 août.

198.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Avantages de la résignation chrétienne ; fruit qu'on doit retirer des maladies.

A Cambrai, jeudi 30 août 1714.

J'ai reçu, mon très-cher Fanfan, votre lettre de Sarlat en date du 21 d'août. Elle me soulage le cœur dans ma peine ; mais ce qui me le soulagerait le plus, serait d'apprendre votre guérison. Ne soyez point en peine de moi. Je suis triste, mais en paix et en soumission à Dieu. La douleur des hommes est dans l'imagination. Les maux les plus pénibles qu'on voit venir de loin, nous accoutument peu à peu avec eux. On souffre plus long-temps ; mais on souffre moins au dernier coup, parce que le dernier coup ne surprend presque plus. Ma peine est une langueur paisible, et non une douleur violente. Ne vous hâtez point de revenir. Je ne sens aucun besoin de compagnie. Je compte même d'aller bientôt à Tournai, à Ath et à Mons. Mes dents ne me font aucun mal. Votre retour à Barège pour la seconde saison ne saurait être un voyage perdu. Le doute suffit seul pour le rendre nécessaire. De plus vous pouvez lire, prier, penser. Si ce voyage ne guérit pas votre jambe de sa blessure, il guérira votre cœur de l'impatience, et vous accoutumera à la sujétion. Nous aurons un peu plus tard, mais bientôt, s'il plaît à Dieu, la consolation de nous revoir. J'ai par avance la vraie union avec vous. Je vous porte à l'autel dans mon cœur

pendant la messe. Je suis avec vous devant Dieu pendant la journée. Epuisez le remède des eaux, je vous en conjure. Il faut n'y retourner plus, ou par l'entière guérison qu'elles vous auront procurée, ou par le mauvais succès qui vous en désabusera. Ne négligez rien pour le régime le plus exact. C'est du cœur le plus tendre que je suis à jamais tout à vous.

---

199 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Sur une lettre écrite au père du Marquis.

A Cambrai, 4 octobre 1714.

Je n'ai point pu, mon très-cher Fanfan, vous écrire à Bordeaux. Il était trop tard quand vos lettres sont arrivées ici. J'espère que vous trouverez celle-ci à Manot. Dieu veuille que vous y arriviez avec une jambe dont l'état ait surpassé vos espérances! Ma santé ne va pas mal, malgré la peine d'esprit et le travail de corps que j'ai soutenus depuis quelque temps. J'écris à mon neveu votre père, non pour lui faire agréer que vous reveniez promptement à Cambrai, mais pour le conjurer de vous laisser arriver à Paris avant la réforme et la promotion qui vont paraître tout au plutôt à Versailles. Supportez-vous patiemment; corrigez-vous avec courage : priez pour pouvoir faire l'un et l'autre. Heureux qui tourne sa faiblesse en force par humilité! Malheur à celui qui tourne sa force en faiblesse par présomption!

200.

A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Il désire avoir un Coadjuteur, et prie l'abbé de prendre à Paris diverses informations.

14 octobre 1714.

Je souhaite de tout mon cœur, mon très-cher fils, que vous soyez enfin arrivé à Paris en bonne santé.

1° Donnez du temps à votre sœur : ayez soin de sa santé ; réduisez-la, si vous le pouvez, à un bon régime.

2° Voyez le P. Le Tellier : raisonnez avec lui sur un bon Coadjuteur. Ce serait un bien infini pour ce diocèse, et un soulagement pour moi, dont j'ai un besoin incroyable. Ce besoin croîtra tous les jours. Parlez-en aussi aux pères Germon et Lallemant, en exigeant d'eux un grand secret.

3° Dites à ces pères mes sujets de doute sur les dispositions de M. le Duc du Maine par rapport à Malezieu (1), et sur celles de M. le Maréchal de Villeroi, qui m'a paru, en conversation, prévenu pour la mauvaise cause.

4° Qu'est-ce que les Jésuites pensent sur M. le Duc d'Orléans ?

5° Que croit-on des sentimens de M. Voysin ? Ne serait-il point favorable au parti, si le Roi venait à

(1) M. de Malezieu était Chancelier de la principauté de Dombes, dont le Duc du Maine était Souverain. Il avait donné, en 1696, au Duc de Bourgogne des leçons de mathématiques, dans lesquelles il était fort versé.

manquer ? Ne ménage-t-il point dès à présent les alliés de madame de Maintenon, pour adoucir, affaiblir, retarder ?

6° M. Desmarets ne penche-t-il point vers son frère l'Évêque de Saint-Malo, et vers les pères de l'Oratoire, dans l'estime desquels il a été nourri ?

7° Que fait M. de Pontchartain depuis la retraite de son père ?

8° Je sais des choses étonnantes de M. de Torci. Que ne doit-on pas craindre de lui pour Rome, etc. !

9° Je voudrais que vous pussiez sans affectation voir Malezieu pendant votre séjour à Paris, et le faire parler sur les affaires présentes de l'Église.

10 Voyez M. de Meaux, et M. le curé de Saint-Sulpice.

Tendrement et sans réserve tout à vous.

La lettre ci-jointe, qui est tout ouverte, est pour être lue entre vous et le P. Lallemant.

201.

A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Il le charge de diverses commissions.

A Chaulnes, 16 novembre 1714.

Il me tarde beaucoup, mon très-cher enfant, de vous savoir arrivé à Paris en bon état. J'ai senti à mes dépens que je vous aime trop. Reposez-vous auprès de votre sœur, et n'ayez pour la compagnie qui l'obsède aucune complaisance au préjudice de votre régime. Je charge mon petit boiteux (1) d'y veiller sé-

(1) Le Marquis de Fénelon.

vèrement. Voyez M. Colin (*P. Lallemant*) : raisonnez avec lui à fond. Demandez-lui qu'il vous procure une audience particulière de M. Bourdon (*P. Le Tellier*). Voyez aussi M. Robe (*le curé de Saint-Sulpice*), par l'entremise de votre sœur. Après que vous aurez donné le temps convenable pour votre repos, et pour la consolation de votre chère sœur, revenez nous voir. Il faudra encore parler à M. Bourdon de Lobos et de M. de Tulle. Mais il n'a qu'à répondre en pleine liberté. Je ne suis point âpre pour l'intérêt des miens. Tendrement tout à vous.

202.

A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Ses inquiétudes sur madame de Chevry. Demande d'un Coadjuteur. Sur le projet d'un concile national.

A Cambrai, 26 novembre 1714.

J'ai senti, mon cher enfant, combien je vous aime, et c'est ce qui m'a le plus alarmé; car Dieu m'ôte les personnes que j'aime le plus. Il faut que je les aime mal, puisque Dieu tourne sa miséricorde, ou sa jalousie, à m'en priver. Je crains beaucoup maintenant pour votre sœur. Il y a très-long-temps qu'elle souffre sans relâche. Aucun des remèdes qui la soulageaient n'arrête son mal. La saignée, qui retarde en un sens sa destruction, l'avance par l'épuisement. Je suppose que, dans cette extrémité, elle observe exactement son régime pour la nourriture. Mais l'observe-t-elle pour le genre de vie? que de visites fatigantes! que de sujétions! que de veilles! Au nom de Dieu voyez tout ce que vous pourrez gagner sur elle, pour

essayer de diminuer ses souffrances. Raisonnez-en avec M. Chirac, mais à fond, et ensuite parlez fortement à ses meilleurs amis, afin qu'ils ne la tuent point pour la divertir.

D'ailleurs, je pense avec douleur à la dissipation continuelle et au goût très-dangereux du monde où l'on la tient, pendant qu'il serait capital qu'elle cherchât sa consolation en Dieu par un détachement général, pour profiter de toutes ses croix. C'est sur ce point qu'il faudrait parler à M. le curé de Saint-Sulpice, en qui elle a confiance. Votre concert avec lui, pour la tourner peu à peu vers le recueillement, est fort à désirer.

Je crois qu'il serait à propos que vous vissiez M. Bourdon (*P. Le Tellier*), pour lui parler de mon désir sincère pour un Coadjuteur : j'en aurais un vrai besoin. Mais il faut faire entendre que j'aimerais mieux quitter ma place, et me laisser donner un successeur, que de prendre un Coadjuteur que je ne connaîtrais pas à fond, pour l'avoir éprouvé à fond un temps considérable en le faisant travailler avec moi. C'est une épreuve difficile, et qui renvoie un peu loin la conclusion. Pour une démission absolue, le temps orageux où nous sommes m'en éloigne, et ceux dont nous sommes menacés pourront ne m'en rapprocher pas. Il faudrait savoir les noms et les qualités des sujets sur lesquels M. Bourdon et M. Colin (*P. Lallemant*) jeteraient les yeux pour la coadjutorerie.

Il faudra aussi parler de Lobos pour les vues de son cousin maternel (1). Il faut que Lobos voie qu'on

(1) On a vu (lettr. 149 et 152) que *Lobos* désigne un frère

pense à lui, et même qu'on puisse dire avec vérité à son cousin, qu'on a fait toutes les démarches qu'on est à portée de faire, pour seconder ses bons désirs. Mais il faut faire bien entendre à M. Bourdon, que je ne veux point être faible en faveur de la chair et du sang. Surtout je ne veux point qu'il dise jamais un mot, au hasard de se commettre pour moi ou pour les miens.

Voyez à fond, avec M. Dupuy et avec votre compagnon de voyage, le parti qu'il faut prendre pour les sommes que M. de Jaussen paie. Il faut un emploi solide, utile pour le revenu, sûr pour l'avenir, et très-secret pour le présent. Je compte sur votre délibération en matière si délicate. Pour moi, je ne vois rien de si loin : décidez tout sans me consulter.

Si M. l'Archevêque de Sens, venait à manquer, je serais fort tenté d'attirer ici M. l'Évêque de Waterford (2), qui le soulage dans ses fonctions, pour me faire soulager dans les miennes. J'ai de quoi me tuer par des confirmations innombrables.

Le concile national pourra bien manquer : mais

---

du Marquis de Fénelon. Leur mère Elisabeth de Beaupoil de Saint-Aulaire, était cousine de l'Evêque de Tulle. Ce Prélat avait déjà voulu (lettr. 84) retenir auprès de lui l'abbé de Fénelon, écolâtre de Cambrai, autre frère du Marquis. Il paraît qu'à son défaut, il souhaitait d'avoir celui dont il est parlé dans la lettre 201 et dans celle-ci, et qu'il demandait pour lui au P. Le Tellier quelque bénéfice.

(2) Cet Evêque, ainsi que plusieurs de ses collègues, avait été forcé de quitter l'Irlande, pour se soustraire à la persécution qu'on y exerçait contre les Catholiques. L'Archevêque de Sens était Hardouin Fortin de La Hoguette, qui mourut au mois de novembre de l'année suivante, âgé de soixante-douze ans.

si on le tenait, et si j'étais convoqué selon la règle comme tous les autres, qu'est-ce que je devrais faire? Je serais sensiblement affligé d'être l'un des exécuteurs d'un homme (3) qui m'a exécuté autant qu'il l'a pu. Ce personnage aurait un air de vengeance, et aurait un prétexte de m'imputer une conduite très-odieuse. D'un autre côté, je me dois à l'Église dans un si pressant besoin. Si je croyais que tout allât bien, je serais ravi que tout se fît sans moi. Mais si le concile se trouvait dans un grand péril de trouble et de partage, où je pusse n'être pas tout-à-fait inutile, je me livrerais, supposé qu'on me désirât véritablement; après quoi je m'en reviendrais ici par le plus court chemin. Raisonnez là-dessus avec le très-petit nombre de personnes dignes de la plus intime confiance. Pour moi, je vais bien prier Dieu.

Ne vous hâtez point de venir; ayez soin de votre sœur. Mon petit boiteux doit voir M. Voysin sur sa réforme, sur la promotion; faire sa cour, se montrer à certaines gens, tâcher de faire des liaisons, se servir de madame d'Oisy pour solliciter M. Voysin, et donner un bon ordre à son affaire principale, qui est celle de M. Jaussen.

Je voudrais bien que vous me puissiez trouver à Paris un joli laquais qui sût écrire. Le dernier que M. Dupuy m'a envoyé est un parfait innocent : Leger est un docteur en comparaison. Cherchez, choisissez, éprouvez, servez-vous de l'homme; amenez-le ici.

---

(3) Le Cardinal de Noailles. Voyez sur le concile, parmi les *Lettres diverses*, celles de la même époque, ci-après.

Je vous embrasse tendrement, vous et le pauvre Fanfan boiteux.

203.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Ses inquiétudes sur la santé de madame de Chevry, sa nièce.

A Cambrai, mercredi 28 novembre 1714.

Votre arrivée à Paris me donne une vraie joie, mon très-cher Fanfan : mais je suis moins occupé de la mienne, que de celle de la pauvre nièce malade. J'espère que le plaisir de revoir son frère bien guéri réparera une partie de ses saignées. Unissez-vous avec l'abbé de Beaumont, pour examiner à fond avec M. Chirac, jusqu'où il faut la réduire pour un bon régime. J'espère de vos nouvelles, et je vous ai donné des miennes par une occasion. Prenez, je vous prie, des mesures avec M. Dupuy, par rapport au voyage qu'il m'a promis de venir faire ici. Nous lui sommes bien obligés vous et moi : c'est un précieux ami. Bonsoir : vous savez combien je vous aime, et combien j'aime aussi notre convalescent.

204.

A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Sur la maladie de madame de Chevry, et sur le désir de le revoir bientôt à Cambrai.

30 novembre 1714.

Je suis charmé, mon très-cher neveu, de vous savoir auprès de votre sœur. Vous lui donnez une grande

consolation, après l'avoir bien alarmée. Je crois même qu'il est important que vous travailliez à la mettre au point de M. Chirac, tant pour les remèdes que pour le régime. La chose pourra souffrir de grandes difficultés. Avec son bon cœur et toute sa raison, elle n'est pas toujours aussi docile qu'on le désirerait. L'extrême lassitude dans des maux si violens, le courage qu'elle a dans la douleur, et la complaisance qu'elle a pour ses amis, font qu'elle a beaucoup de peine à s'assujettir à une règle. Il n'y a que vous qui puissiez la persuader. En l'état où elle est, la moindre faute serait irréparable. D'un autre côté, je vous avoue que je suis presque autant en peine de votre santé que de la sienne. Vous dépérissez à vue d'œil, dès que vous demeurez à Paris : ce genre de vie vous tue. D'ailleurs j'ai un pressant besoin de vous pour plusieurs affaires du diocèse. Ainsi je vous conjure de revenir, dès que vous aurez fait ce qui convient pour votre chère sœur, et que vous aurez vu les personnes qu'il est à propos que vous voyiez à Paris. Prenez vos mesures avec M. Dupuy et avec mon petit boiteux. Je vous embrasse tous avec tendresse. Dieu sait combien je serai touché en vous revoyant. Dieu soit lui seul toutes choses en vous tous.

205.

DE L'ABBÉ DE FÉNELON, FRÈRE DU MARQUIS, A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Sur le plaisir qu'il aura de le revoir.

A Cambrai, 2 décembre 1714.

Croirez-vous que c'est oubli, mon cher Panta, si j'ai été jusqu'à cette heure sans vous assurer de la joie que j'ai eue d'apprendre votre arrivée à Paris? Je me flatte que vous me rendez assez de justice pour être persuadé du contraire. Que mon cœur me dit de choses sur le plaisir que j'aurai de vous revoir! J'ai supporté impatiemment notre séparation. Une de mes consolations est l'espérance où je suis de pouvoir quelquefois être à portée cet hiver de vous ouvrir mon cœur. La manière dont je pense pour vous mérite sûrement, mon cher Panta, que vous ne m'oubliiez pas; rien n'a été plus vif que mon affliction sur votre maladie, et presque en même temps que ma joie sur votre convalescence.

La santé de notre oncle est assez bonne; il modère son travail : peut-être mettra-t-il un mot dans ma lettre. Nous voudrions que vous pussiez laisser madame de Chevry en train d'une parfaite guérison; permettez-moi de l'assurer de mon respect, et d'embrasser tendrement les frères et les cousins. Honorez de votre amitié, mon cher Panta, celui qui vous est dévoué avec une vive et respectueuse tendresse.

Ce qui suit est écrit de la main de Fénelon.

Vous n'aurez point Desairs, mon cher neveu. Je vous en ai déjà mandé une raison, savoir que j'ai un bon innocent que je voudrais bien renvoyer. Vous pouvez en choisir un qui ait de l'entendement, l'essayer, vous en servir, et nous l'amener. Je vous conjure de venir le plutôt que votre sœur vous le permettra.

Prenez vos mesures avec M. Dupuy. J'ai perdu quatre bons chevaux. Il ne me reste plus que des chevaux neufs et très-jeunes, qui jettent et qui ne peuvent servir. Mais pourvoyez-vous pour de l'argent. Je paierai pour voiturer le bon Put (*M. Dupuy*) et vous.

Il faut, s'il vous plaît, que vous soyez en état de me répondre, en arrivant ici, sur les dispositions de madame de Fénelon par rapport à la vue de madame de Risbourg, pour marier sa nièce, mademoiselle de Valassine, avec M. de Laval. N'oubliez pas M. de Tulle.

206.

DE L'ABBÉ DE FÉNELON, FRÈRE DU MARQUIS, A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Son impatience de le revoir.

5 décembre 1714.

Rien que deux mots, mon cher neveu, pour vous dire que je compterai bien des fois les jours jusqu'à ce que je puisse vous embrasser. Disposez doucement votre sœur à cette séparation. Je sentirai moins le plaisir de vous voir, en pensant que je la priverai

de vous : mais il est nécessaire que vous soyez ici ces fêtes. Mandez-moi au plutôt le jour que les quatre chevaux devront arriver à Paris avec la petite berline que vous connaissez. Bonsoir. Mille fois tout à vous, à la très-chère sœur, au petit follet et à dom boiteux. Je vous conjure de faire exécuter soigneusement une très-bonne copie de mon dernier portrait de Vivien, pour en faire un présent à M. des Touches.

---

207 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Il lui conseille d'acheter un régiment, et le détourne d'aller à Majorque.

Mardi, 11 décembre 1714.

J'ai reçu vos deux lettres, l'une du 7 et l'autre du 9 de ce mois, mon très-cher Fanfan. Voici mes réponses :

1° Je pencherais à l'acquisition d'un bon régiment pour dix mille livres de plus avec le vôtre vendu au même jour : M. Dupuy pourrait vous faire prêter cette somme. Quoique je pense de la sorte, je ne voudrais point que vous suivissiez ma pensée. Demandez l'avis de gens plus instruits que moi sur votre profession.

2° Je ne puis vous conseiller de demander à aller à Majorque; l'état de votre jambe ne semble nullement le permettre. D'ailleurs, si vous avez un des anciens régimens, vous y serez attaché, et ce régiment ne passera point la mer : vous ne pourriez pas même presser pour faire marcher le régiment avec le risque de ne pouvoir alors marcher vous-même, si votre jambe se trouvait en mauvais état : en ce

cas, il faudrait, ou vous déshonorer en demeurant, ou vous exposer à périr en passant la mer avec une jambe malade. Consultez des gens plus sages que moi. Vous pouvez consulter notre ami le bon gentilhomme de Limosin.

J'ai une grande impatience de voir revenir l'abbé de Beaumont. J'écris et à lui et à sa sœur; mais il ne répond rien. Pressez-le très-fortement de ma part, je vous en conjure; j'ai réellement un grand besoin de lui.

Alexis s'en est retourné à Lille joindre son frère. Avancez vos affaires avec M. de Jaussen autant que vous le pourrez. Je serai ravi de vous voir; mais j'aime mieux l'avancement de vos affaires, que mon plaisir. C'est ainsi que je serai toujours à vous.

---

208 **.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Il lui envoie une lettre de recommandation, et désire qu'il consulte plusieurs médecins à Paris, sur la maladie de madame de Chevry.

Vendredi, 14 décembre 1714.

Je vous envoie, mon cher neveu, la lettre que vous m'avez demandée. Je vous prie qu'elle ne soit point rendue, si vous n'en avez pas besoin. Je crois aussi qu'il faut recourir très-sobrement, et dans le seul cas d'un pressant besoin, aux bontés de madame la Duchesse de Chevreuse : elle a besoin de ménager le Ministre pour ses propres affaires, et de ne le fatiguer point. Pour M. le Chancelier, je lui ai écrit deux fois en votre faveur, par rapport à la promotion future. Il n'y a pas un mois que je l'ai fait pour la dernière fois. Si je recommençais, il pourrait être

importuné de mes lettres. Je ne veux ni déranger ni gêner M. l'abbé de Beaumont ; mais j'aurais un véritable et pressant besoin de son secours. Profitez, je vous conjure, de votre séjour à Paris et à Versailles, pour consulter MM. Chirac, Mareschal et La Peyronie, sur les choses qu'on pourrait essayer de faire pour soulager madame de Chevry. S'il y avait quelque opération fâcheuse à lui proposer, il faudrait que son frère, pendant qu'il est sur les lieux, l'y préparât doucement.

Avancez votre principale affaire, pour lui donner une bonne forme pendant que vous êtes présent. Quand vous viendrez avec M. Dupuy, il n'y aura plus aucun homme de confiance qui puisse décider de rien en l'absence de vous deux ; c'est à quoi il faut mettre ordre avant votre départ. Mandez-moi vos projets pour deux questions que vous m'avez proposées, si vous ne venez pas au plutôt. J'embrasse tendrement le cher Panta, et je suis tout à mon très-cher Fanfan.

209.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Sur diverses affaires, et son désir de le revoir bientôt.

21 décembre 1714.

Vous pouvez compter, mon très-cher Fanfan, que je vous enverrai un carrosse qui arrivera à Paris le dernier de ce mois. Dites-le au cher et bon ami Put (*M. Dupuy*).

Vous devez avoir reçu la lettre de M. Pedecœur. Je l'avais envoyée le lendemain du jour où j'avais oublié de la mettre dans mon paquet. Vous devriez,

ce me semble, parler à M. Voysin même sur votre désir de changer, etc. Il faut vous accoutumer à lui parler librement.

Je vous prie de faire en sorte que nul des domestiques ne sache ce que vous m'avez mandé pour un tapissier. Les domestiques s'avertissent d'abord les uns les autres. Je ne veux pas que Duchesne apprenne par Paris ce que je ne lui dis point à Cambrai.

Ne pourriez-vous point envoyer demander à M. Le Prieux à la bibliothèque du Roi, s'il voudrait se servir de l'occasion du carrosse, et venir avec vous ? Vous lui marqueriez le jour de votre départ. C'est un homme pieux et aimable. Vous le connaissez.

Faites tout ce que vous pourrez avec le cher Panta, pour engager la conférence de M. Chirac avec M. Mareschal, et pour toutes les suites qu'ils croiront nécessaires. Mille amitiés à la chère malade.

Mettez-vous en état de m'apprendre à fond toute la conduite du petit abbé. Il a le cœur bon, et il a de l'amitié ; mais il est léger et amusé. Plus je l'aime, plus je le voudrais voir mûrir.

Vous avez bien fait de suivre l'avis de Put pour le logement de Versailles. J'aurai une grande consolation quand je pourrai vous embrasser, et Panta aussi.

210.

A MADAME DE CHEVRY, SA NIÈCE.

Il l'exhorte à se livrer entièrement aux médecins, et encore plus à Dieu.

Dimanche, 22 décembre 1714.

Je n'espère pas avec autant de courage que vous, ma chère nièce : mais je fais, par la lettre ci-jointe,

ce que vous voulez. Dieu veuille qu'il réussisse ! j'en aurais une très-sensible consolation. Mais j'en aurais une autre encore plus grande, si votre santé se rétablissait. Au nom de Dieu, livrez-vous aux personnes les plus expérimentées. Dites-leur de décider hardiment, pour tâcher de vous guérir, quoiqu'il vous en coûte. Ensuite abandonnez-vous à Dieu, et faites tout ce qu'ils voudront. Dieu, qui vous donne tant de courage et de patience, vous soutiendra. Lui seul sait avec quel attachement je vous suis dévoué à jamais.

Envoyez très-promptement ma lettre à M. Colin (*au P. Lallemant*), à qui je parle selon vos intentions : lisez-la auparavant. Pour bien faire, il faudrait parler vous-même à M. Colin, ou lui faire parler par le boiteux (*le Marquis de Fénelon*); après quoi il faudrait envoyer exprès et en diligence, etc. Ce sera trop tard.

211.

A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Sur un écrit pour être envoyé à Rome. Son impatience de le revoir.

28 décembre 1714.

Je vous envoie, mon cher neveu, un écrit (1) que je vous prie de communiquer au plutôt à M. Girard (*l'Évêque de Meaux*); après quoi il faudra, s'il vous plaît, qu'il passe d'abord dans les mains de M. Colin (*P. Lallemant*), pour être envoyé en toute diligence

(1) C'est sans doute le dernier *Mémoire* qu'on trouvera ci-après, parmi les *Lettres diverses* du mois de décembre 1714.

en pays lointain. Je vous conjure de faire en sorte que tout ceci se fasse sans y perdre un moment. Après votre départ, votre chère sœur voudra bien retirer l'écrit des mains de M. Girard, pour l'envoyer très-promptement à M. Colin. On pourrait même compter qu'il m'en reste une copie, sur laquelle j'en pourrais envoyer une à Paris, en cas de besoin. Ainsi il ne faut pas retarder le départ de ce Mémoire pour le transcrire.

Je souhaite que votre santé soit entièrement rétablie, et que j'aie la consolation de vous voir bientôt en bon état après une si longue absence.

Abes jam nimium diu (*a*).

Mille choses à notre chère malade. J'espère que vous ferez conférer, avant votre départ, M. Chirac avec M. Mareschal. Je conjure ma nièce d'entrer dans ce dessein. J'ose dire qu'elle doit cette complaisance à mon amitié pour elle, et plus encore cette soumission aux ordres de la Providence. Dieu sait combien sa personne m'est chère.

Bien des complimens du cœur à notre grand abbé. Amenez le bon Put (*M. Dupuy*), mais tôt, tôt, tôt.

(*a*) Hor. lib IV, *Od.* v. v. 2.

212 ** R.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Il le presse de quitter Paris, et le charge de quelques commissions.

Samedi au soir, 29 décembre 1714.

Je te prie, mon cher petit Fanfan, de tirer notre bon Panta (*l'abbé de Beaumont*) de Paris, où il ne peut être retenu que par son goût contre sa grâce. Ne le tracasse point; mais fais-lui entendre qu'il ne convient pas de multiplier la dépense de mes chevaux. Je ne le désire point ici pour moi; c'est pour lui. Je sais, Dieu merci, être seul et en paix. Il faut que tu le presses par amitié et par douceur, sans y mêler ton naturel. Aide-toi de sa sœur et du cher Put (*M. Dupuy*).

Apporte-moi les *Caractères de La Bruyère* de la meilleure édition.

Prends des mesures justes pour l'affaire de M. de Jaussen ; c'est ton affaire capitale. Un changement général renverserait tout sans ressource. Il faut songer à être payé, et à faire un remploi.

Consulte MM. Chirac, Mareschal et La Peyronie sur ta jambe ; ce sera une occasion de les consulter sur la malade.

Mille amitiés tendres au cher Put, qu'il me tarde d'embrasser tendrement. O que je t'embrasserai, mon petit Fanfan.

LETTRES DIVERSES.

EXPLICATION DES SIGNES

employés dans les titres des Lettres.

† désigne les Lettres déjà publiées. On indiquera dans les notes l'ouvrage où elles ont paru pour la première fois.

** indique celles qui ont été imprimées dans l'édition de Didot in-4°.

R. ajouté aux signes précédens marque que la Lettre a été revue sur l'autographe ou sur une copie authentique.

A. désigne celles où l'on a fait des additions d'après les manuscrits.

Les Lettres qui n'ont aucun signe sont inédites.

Aux Lettres qui ne portaient point de date, on a mis ordinairement, entre parenthèses, celle qui a paru la plus vraisemblable, soit pour le mois, soit pour l'année.

Chaque fois qu'il ne sera pas dit dans le titre *de qui* est la Lettre, elle sera de Fénelon, c'est-à-dire écrite par lui à la personne y désignée.

Après avoir donné en entier les deux premières sections, nous croyons que, vu l'étendue de cette Correspondance, on sera charmé du parti que nous prenons de supprimer maintenant beaucoup de Lettres écrites par d'autres que Fénelon, et celles qui ne peuvent plus inspirer beaucoup d'intérêt aujourd'hui à la plupart des lecteurs.

Nous avons conservé à chaque Lettre le n° de l'édition originale, et l'on trouvera dans la table le sommaire des Lettres supprimées.

LETTRES DIVERSES.

2. †

A M. *** (1).

Sur le projet qu'il avait de se consacrer aux missions du Levant.

Sarlat, 9 octobre (1675.)

Divers petits accidens ont toujours retardé jusqu'ici mon retour à Paris : mais enfin, Monseigneur, je pars, et peu s'en faut que je ne vole. A la vue de ce voyage, j'en médite un plus grand. La Grèce entière s'ouvre à moi; le Sultan effrayé recule; déjà le Péloponèse respire en liberté, et l'église de Corinthe va refleurir : la voix de l'Apôtre s'y fera encore entendre. Je me sens transporté dans ces beaux lieux et parmi ces ruines précieuses, pour y recueillir, avec les plus curieux monumens, l'esprit même de l'antiquité. Je cherche cet aréopage où saint Paul annonça aux sages du monde le Dieu inconnu. Mais le profane vient après le sacré, et je ne dédaigne pas de descendre au Pirée, où Socrate fait le plan de sa république. Je monte au double sommet du Parnasse : je

(1) Cette lettre doit être de 1675 ou 1676. M. le Cardinal de Bausset (*Hist. de Fén.* liv. I, n. 16.) conjecture qu'elle était adressée à Bossuet. Cependant le titre, ajouté par une main étrangère sur l'original, donne lieu de penser qu'elle fut écrite au Duc de Beauvilliers, avec qui Fénelon se lia de très-bonne heure, par les soins de M. Tronson, leur commun directeur.

cueille les lauriers de Delphes, et je goûte les délices de Tempé. Quand est-ce que le sang des Turcs se mêlera avec celui des Perses sur les plaines de Marathon, pour laisser la Grèce entière à la religion, à la philosophie et aux beaux arts, qui la regardent comme leur patrie ?

. . . . . Arva, beata
Petamus arva, divites et insulas (*a*).

Je ne t'oublierai pas, ô île consacrée par les célestes visions du disciple bien-aimé ! ô heureuse Patmos, j'irai baiser sur la terre les pas de l'Apôtre, et je croirai voir les cieux ouverts ! Là je me sentirai saisi d'indignation contre le faux prophète qui a voulu développer les oracles du véritable, et je bénirai le Tout-Puissant, qui, bien loin de précipiter l'Église comme Babylone, enchaîne le dragon, et la rend victorieuse. Je vois déjà le schisme qui tombe, l'Orient et l'Occident qui se réunissent, l'Asie qui soupire jusqu'aux bords de l'Euphrate, et qui voit renaître le jour après une si longue nuit ; la terre sanctifiée par les pas du Sauveur et arrosée de son sang, délivrée de ses profanateurs et revêtue d'une nouvelle gloire; enfin les enfans d'Abraham épars sur la surface de toute la terre, et plus nombreux que les étoiles du firmament, qui, rassemblés des quatre vents, viendront en foule reconnaître le Christ qu'ils ont percé, et montrer à la fin des temps une résurrection. En voilà assez, Monseigneur. Vous serez bien aise d'apprendre que c'est ici ma dernière lettre, et la fin de

(*a*) Hor. *Epod.* xvi, v. 41, 42.

mes enthousiasmes, qui vous importunent peut-être. Pardonnez-les à ma passion d'avoir l'honneur de vous entretenir de loin, en attendant que je le puisse faire de près.

4.

A L'ABBÉ DE LANGERON.

Sur le mariage récent d'un frère de cet abbé, et sur la réserve dont il faut user dans l'étude des matières de la grâce.

Sarlat, 24 août (1680.)

J'ai reçu, mon cher abbé, avec beaucoup de joie la lettre que vous m'avez écrite de Chantilly. Je suis très-fâché du mariage de M. votre frère; mais, comme il y avait long-temps qu'on a peu sujet d'attendre de lui ce qu'on désirait, je vous avoue que je suis moins touché de sa faute, que de la peine que madame votre mère a eue à s'en consoler. Elle a de la religion, et il faut qu'elle l'emploie à se détacher de toutes les choses dont l'amour cause sa douleur. Elle passerait sa vie dans le trouble, à faire des efforts inutiles pour raccommoder ce qui se gâterait toujours d'ailleurs. Il faut une application et une habileté de conduite fort rare pour redresser une succession en mauvais état; mais il est impossible qu'elle ne tombe, lorsque ceux qui y ont part ne peuvent agir de concert. Ceux qui prennent ce mauvais parti ont toujours plus de pouvoir et de facilité pour détruire, que les autres n'en ont pour conserver. Pour vous, mon cher abbé, je souhaite ardemment que vous serviez au soulagement et à la consolation de madame

votre mère : mais vous vous devez aussi à l'Église; vous ne pouvez point en conscience passer les meilleures années de votre jeunesse dans des embarras d'affaires qui vont toujours plus loin qu'on ne croit, et qui vous détourneraient de votre étude et des fonctions auxquelles vous vous préparez. Je voudrais de tout mon cœur être avec vous, pour partager avec madame votre mère, avec vous et avec Mlle de Langeron vos embarras. Je ne parle point de ceux de Mlle des Peisses; car je suppose qu'elle n'en a d'autre que celui de l'ennui. J'espère vous embrasser à la fin du mois prochain. Cependant priez pour moi, et aimez-moi toujours.

Mandez-moi ce que c'est qu'un bruit qui a couru, que madame d'Alègre était allée dans un désert. Je serais fâché qu'elle eût fait quelque demarche excessive. Si vous pouvez la voir, parlez-lui dans cet esprit, et mandez-moi de ses nouvelles.

J'ai pris grand plaisir à voir ce que vous me mandez de Descartes; mais il faudrait lire l'auteur de suite, pour conclure entièrement. Pour moi, j'ai lu ces jours passés les deux livres de saint Augustin, *de la Prédestination des Saints*, et *du Don de persévérance*, qui sont merveilleux. On y voit combien il est éloigné de se croire capable de découvrir sur la grâce aucune vérité. Il montre, au contraire, que la plume de saint Cyprien était un glaive qui avait percé l'hérésie pélagienne long-temps avant qu'elle parût.

Il faut que je parte pour aller à deux journées d'ici voir madame d'Uzès, madame de Noailles et M.

de Châlons (1). A mon retour, j'aurai lu quelque chose, et je serai plus libre. Je vous écrirai ce que j'aurai vu. Le philosophe vous fait ses complimens, je crois qu'il fera bien; le fond en est excellent.

(1) Louis-Antoine de Noailles, transféré, au mois de juin précédent, de l'évêché de Cahors à celui de Châlons. Il devint en 1695 Archevêque de Paris.

5. †

AU DUC (DEPUIS MARÉCHAL) DE NOAILLES.

Sur la conduite à tenir envers les soldats étrangers et hérétiques.

22 juillet 1684.

Il n'est point à propos, ce me semble, de tourmenter ni d'importuner les soldats étrangers et hérétiques pour les faire convertir : on n'y réussirait pas. Tout au plus on les jetterait dans l'hypocrisie, et ils déserteraient en foule. Il suffit de ne souffrir pas d'exercice public, suivant l'intention du Roi. Quand quelque officier ou autre peut leur insinuer quelque mot, ou les mettre en chemin de vouloir s'instruire de bon gré, cela est excellent; mais point de gêne ni d'empressement indiscret. S'ils sont malades, on peut les faire visiter d'abord par quelque officier catholique qui les console, qui les fasse soulager, et qui insinue quelque bonne parole. Si cela ne sert de rien, et si la maladie augmente, on peut aller un peu plus loin, mais doucement et sans con-

(†) *Mémoires polit. et milit.* publiés par l'abbé Millot, 1777, tom. I, *Pièces justif.*

trainte, pour leur montrer que l'ancienne Église est la meilleure, et que c'est celle qui vient des apôtres. Si le malade n'est pas capable d'entendre ces raisons, je crois qu'on doit se contenter de lui faire faire des actes de contrition, de foi et d'amour; ajoutant souvent : Mon Dieu, je me soumets à tout ce que la vraie Église enseigne; je la reconnais pour ma mère, en quelque lieu qu'elle soit. Il faut, pour la sépulture, suivre la règle de l'Évêque diocésain, et éviter l'éclat autant qu'on le peut sans avilir la religion.

6. †.

A BOSSUET.

Sur la difficulté de ramener les Protestans, et sur le désir qu'il a de revenir bientôt à Paris.

A la Tremblade, 8 mars 1686.

Quoique je n'ai rien de nouveau à vous dire, Monseigneur, je ne puis m'abstenir de l'honneur de vous écrire : c'est ma consolation en ce pays (1); il faut

(†) *Œuvres de Bossuet*, 1778, in-4°, tom. IX, pag. 565.

(1) Fénelon parcourait alors les côtes de la Saintonge et du pays d'Aunis, où Louis XIV l'avait envoyé à la tête de plusieurs autres ecclésiastiques d'un mérite distingué, pour travailler à la conversion des Protestans. (Voyez l'*Hist. de Fénel.* liv. I, n. 25.)

Parmi les coopérateurs de Fénelon dans l'œuvre des missions, on doit distinguer Marin Groteste, Seigneur *des Mahis*, et plus connu sous ce dernier nom. Né en 1649 dans la religion prétendue réformée, il l'abjura en 1681, entre les mains de M. de Coislin, Évêque d'Orléans, et depuis Cardinal, qui en 1687 l'ordonna diacre, et le fit ensuite Chanoine de son église cathédrale. Des Mahis mourut dans cette ville en 1694, âgé seulement de

me permettre de la prendre. Nos convertis vont un peu mieux ; mais le progrès est bien lent : ce n'est pas une petite affaire de changer les sentimens de tout un peuple. Quelle difficulté devaient trouver les apôtres pour changer la face de l'univers, pour renverser le sens humain, vaincre toutes les passions, et établir une doctrine jusqu'alors inouie, puisque nous ne saurions persuader des ignorans par des passages clairs et formels, qu'ils lisaient tous les jours, en faveur de la religion de leurs ancêtres, et que

---

quarante-cinq ans, n'ayant jamais voulu, par humilité, recevoir la prêtrise. Depuis sa conversion, il publia divers ouvrages en faveur de la Doctrine catholique, et en particulier celui qui a pour titre : *La Vérité de la Religion catholique prouveé par l'Ecriture sainte :* Paris, 1696, 2 vol. et 1713, 3 vol. in-12. Cet ouvrage parut avec une approbation de Fénelon, conçue en ces termes : « J'ai travaillé autrefois à l'instruction de nos frères » prétendus réformés, avec l'auteur du livre intitulé *La Vérité*, » etc. Je n'oublierai jamais ce que j'ai vu de sa douceur, de sa » patience, de son insinuation et de sa modestie dans l'usage de » ses talens. Il avait appris, par sa propre expérience, ce qu'il » en coûte pour sortir de l'erreur ; et c'est ce qui le rendait si » compatissant aux infirmités de ses frères errans. Je retrouve, » avec une sensible consolation, dans son ouvrage, les caractères » aimables qui m'ont édifié dans sa personne : on voit dans ses » écrits un homme tout occupé du salut de ses frères, qui ne mé» prise aucune difficulté, et qui ne néglige aucun moyen de guérir » la prévention de son prochain. Il savait la doctrine des Protes» tans comme un homme qui a été un de leurs plus éclairés pas» teurs, et celle de l'Eglise catholique comme un docteur qui » aurait été d'abord nourri dans son sein. J'espère qu'un ouvrage » qui a été fait avec des intentions si pures, sera une source de » bénédictions pour ceux qui le liront avec le même esprit qui l'a » fait écrire. Donné à Cambrai, le 15 décembre 1695. »

l'autorité même du Roi remue toutes les passions pour nous rendre la persuasion plus facile! Mais si cette expérience montre combien l'efficace des discours des apôtres était un grand miracle, la faiblesse des Huguenots ne fait pas moins voir combien la force des martyrs était divine.

Les Huguenots mal convertis sont attachés à leur religion jusqu'au plus horrible excès d'opiniâtreté; mais dès que la rigueur des peines paraît, toute leur force les abandonne. Au lieu que les martyrs étaient humbles, dociles, intrépides et incapables de dissimulation; ceux-ci sont lâches contre la force, opiniâtres contre la vérité, et prêts à toute sorte d'hypocrisies. Les restes de cette secte vont tomber peu à peu dans une indifférence de religion pour tous les exercices extérieurs, qui doit faire trembler. Si on voulait leur faire abjurer le Christianisme, et suivre l'Alcoran, il n'y aurait qu'à leur montrer des dragons. Pourvu qu'ils s'assemblent la nuit, et qu'ils résistent à toute instruction, ils croient avoir assez fait. C'est un redoutable levain dans une nation. Ils ont tellement violé par leurs parjures les choses les plus saintes, qu'il reste peu de marques auxquelles on puisse reconnaître ceux qui sont sincères dans leur conversion. Il n'y a qu'à prier Dieu pour eux, et qu'à ne se rebuter point de les instruire.

Mais le Grand-Chancelier (2), quand le verrons-nous, Monseigneur? Il serait bien temps qu'il vînt charmer nos ennuis dans notre solitude, après avoir con-

---

(2) L'*Oraison funèbre de Michel Le Tellier*, prononcée le 25 janvier 1686.

fondu au milieu de Paris les critiques téméraires. Je prie M. Cramoisy de nous regarder en pitié : *O utinam !....*

M. l'abbé de Cordemoi n'attend pas avec moins d'impatience des nouvelles de son placet, que vous avez eu la bonté de vouloir présenter au Roi. Vous savez, Monseigneur, qu'il a le double titre du mérite et du besoin. Je souhaite que celui de votre protection fasse faire justice aux deux autres. Son absence, approuvée par le Roi, bien loin de lui nuire, doit lui servir, surtout depuis que nous sommes Catholiques, authentiquement reconnus par les *Ave Maria* dont nous remplissons toutes nos conférences. En songeant à sa pension avec M. le Contrôleur-général, de grâce, Monseigneur, n'oubliez pas notre retour avec M. de Seignelai (3); mais parlez uniquement de votre chef. S'il nous tient trop long-temps ici loin de vous, nous supprimerons encore l'*Ave Maria*; et peut-être irons-nous jusqu'à quelque grosse hérésie, pour obtenir une heureuse disgrâce qui nous ramène à Germigny : ce serait un coup de vent qui nous ferait faire un joli naufrage. Honorez toujours de vos bontés, Monseigneur, notre troupe, et particulièrement celui de tous vos serviteurs qui vous est dévoué avec l'attachement le plus respectueux.

---

(3) Voyez les lettres au Marquis de Seignelai, ci-dessus, tom. I, pag. 3 et suiv.

RÉFLEXIONS
DE L'ABBÉ DE FENELON
sur le chapitre IX *de l'Apocalypse.*

I. « Le cinquième ange sonna de la trompette, et » je vis une étoile qui tombait du ciel sur la terre ; » et la clef du puits de l'abîme lui fut donnée. »

Voici de nouvelles calamités annoncées par la trompette : ce n'est plus le peuple juif, mais l'empire idolâtre et persécuteur qui est menacé. *Voyez* verset 20 de ce chapitre. On ne doit s'attendre de prouver ici aucune calamité de l'Église ; au contraire, elle est consolée par les plaies de ses persécuteurs. Ces plaies sont sensibles, éclatantes, et elles regardent les biens temporels. Il ne s'agit pas de peines invisibles et spirituelles.

Paul de Samosate ne peut être l'étoile, puisque sa chute ne fait aucune désolation dans l'Empire. Il n'a pas même mérité une si grande place dans les visions de saint Jean. Il n'est point le premier qui a nié la divinité de Jésus-Christ ; Cérinthe l'avait fait avec beaucoup plus d'éclat. La secte de Paul ne fut jamais nombreuse. La chaire d'Antioche qu'il occupa ne paraît avoir donné aucune autorité à ses erreurs. Les Ariens, qui ont été les seuls considérables ennemis de la divinité de Jésus-Christ, n'ont point été les disciples de Paul. Ses disciples, qui disaient dans un hymne qu'il était descendu du ciel, ne lui donnaient par là qu'une louange assez vulgaire, surtout dans la poésie. Il n'y a aucun rapport entre descendre du ciel et en tomber. Un homme qui descend du ciel

est un homme que le ciel donne pour le bonheur de la terre : une étoile qui en tombe représente un accident funeste.

Cette étoile qui tombe est donc la vengeance qui vient d'en haut. Dans les prophètes, les astres obscurcis ou éteints sont une affreuse désolation. L'Évangile représente à la chute de Jérusalem les étoiles qui tombent, etc. Saint Jean lui-même peint les maux de l'Empire par la chute des étoiles, chapitre VI, verset 31. Cette vengeance, qui vient d'en haut, ouvre l'abîme pour en faire sortir les maux : c'est là que Dieu tient en réserve les trésors de colère, et le ciel les en tire pour frapper la terre.

II. « Et elle ouvrit le puits de l'abîme, et il s'é-
» leva du puits une fumée, comme la fumée d'une
» grande fournaise ; et le ciel et l'air furent obscurcis
» par la fumée du puits. »

Voici quelque chose de bien plus étendu que l'événement de Paul de Samosate. Il s'agit de la terre entière qui est en feu par la chute d'un astre. C'est sans doute l'Empire embrasé. La fumée marque la guerre : le ciel et l'air obscurcis montrent un temps d'aveuglement, de tristesse mortelle, et de confusion générale. C'est un tourbillon infernal, d'où les calamités vont sortir.

III. « De la fumée du puits sortirent sur la terre
» des sauterelles, et il leur fut donné une puissance
» comme celle qu'ont les scorpions de la terre. »

Les biens viennent toujours d'en haut, et les maux de l'enfer. C'est le Prince des ténèbres, l'ancien en-

nemi du genre humain, qui préside à toutes les calamités. L'enfer animait les peuples barbares qui commencèrent à inonder l'Empire sous Valérien. Outre l'idolâtrie, qui faisait régner sur eux le démon, ils étaient possédés d'une cruauté infernale. Ils sortent comme de l'abîme; car les terres septentrionales, où Dieu les avait tenus en réserve pour frapper Rome, étaient inconnues. Cette origine était obscure et affreuse, surtout à des peuples méridionaux, à qui saint Jean parle. Les Barbares sont représentés par des sauterelles. Comme ces insectes, ils étaient innombrables, sautant de terre en terre, errans et vagabonds de pays en pays, ravageant tout par leurs incursions : semblables à des scorpions, ils sont pleins de venin, ils n'inondent la terre que pour faire du mal.

IV. « Et il leur fut commandé de ne blesser point » l'herbe de la terre, ni tout ce qui est vert, ni » tous les arbres; mais seulement les hommes qui n'ont » point le signe de Dieu sur leurs fronts. »

Ces insectes ne sont pas comme les insectes ordinaires : ils ravageront par l'ordre de Dieu, non les fruits de la campagne, mais les peuples des villes, qu'ils démoliront. Ne voyons-nous pas que les Goths et les autres Barbares épargnèrent les Chrétiens, pendant que les païens furent l'objet de leur fureur? c'est proprement l'Empire qu'ils attaquent. Quoique cette circonstance ne soit arrivée que dans la suite, saint Jean la montre par avance, pour marquer le caractère de ces peuples.

Ici je ne reconnais point les hérétiques : car on ne saurait dire d'eux, qu'épargnant les autres hommes,

ils ont été cruels contre les païens. Voilà une calamité qui tombe directement sur l'Empire idolâtre. Ces Barbares n'attaquent pas, comme les sauterelles communes, les fruits de la terre : au contraire, ils n'attaquent que les hommes, pour se mettre en leur place; car ils ne demandaient que des terres à cultiver sous un ciel plus doux que le leur.

---

8. †

DE BOSSUET A LA MARQUISE DE LAVAL.

Sur la nomination de Fénelon à la place de Précepteur du Duc de Bourgogne.

A Germigny, ce 9 août 1689.

Hier, madame, je ne fus occupé que du bonheur de l'Église et de l'État; aujourd'hui j'ai eu le loisir de réfléchir avec plus d'attention sur votre joie : elle m'en a donné une très-sensible. M. votre père (1), un ami si cordial et si plein de mérite, m'est revenu dans l'esprit; je me suis représenté comme il serait à cette occasion, en voyant l'éclat d'une vertu qui se cachait avec tant de soin. Enfin, madame nous ne perdrons pas M. l'abbé de Fénelon; vous pourrez en jouir, et moi, quoique provincial, je m'échapperai quelquefois pour l'aller embrasser. Recevez, je vous en conjure, les témoignages de ma joie, et les assurances du respect avec lequel je suis, etc.

(†) *Vie de Fénelon*, par Ramsai, 1723.

(1) Antoine, Marquis de Fénelon, oncle de l'Archevêque de Cambrai.

9 † A.

DE M. TRONSON A FÉNELON.

Même sujet que la précédente.

(Août 1689.)

Vous serez peut-être surpris, monsieur, de ne m'avoir pas trouvé dans la foule de ceux qui vous ont félicité de la grâce que Sa Majesté vient de vous faire; mais je vous prie très-humblement de ne pas condamner ce petit retardement : j'ai cru que dans une conjoncture où je m'intéressais si fort, je ne pouvais rien faire de mieux, que de commencer par adorer les desseins de Dieu sur vous, et lui demander pour vous la continuation de ses miséricordes. J'ai tâché de faire l'un et l'autre le moins mal que j'ai pu. Je puis vous assurer après cela, que j'ai eu une vraie joie d'apprendre que vous aviez été choisi.

Le Roi a donné dans ce choix une nouvelle marque de sa piété, et un témoignage sensible de son grand discernement; et cela est assurément fort consolant. L'éducation dont Sa Majesté a cru devoir vous confier le soin, a de si grandes liaisons avec le bonheur de l'État et le bien de l'Église, qu'il ne faut être que bon Français et un peu Chrétien pour être ravi qu'elle soit en si bonnes mains. Mais je vous avoue fort ingénument, que ma joie se trouve bien mêlée de crainte, considérant les périls auxquels vous êtes exposé; car on ne peut nier que, dans le cours

(†) *Vie de Fénelon*, par Querbeuf, 1787, pag. 67.

ordinaire des choses, notre élévation ne nous rende notre salut difficile : elle vous ouvre la porte aux dignités de la terre ; mais vous devez craindre qu'elle ne vous la ferme aux solides grandeurs du ciel. Il est vrai que vous pouvez faire de très-grands biens dans la situation où vous êtes ; mais vous pouvez aussi vous y rendre coupable de très-grands maux : il n'y a rien de médiocre dans un emploi de cet état ; le bon ou le mauvais succès y ont presque toujours des suites infinies. Vous voilà dans un pays où l'Évangile de Jésus-Christ est peu connu, et où ceux mêmes qui le connaissent ne se servent ordinairement de cette connaissance, que pour s'en faire honneur auprès des hommes. Vous vivrez maintenant parmi des gens dont le langage est tout païen, et dont les exemples entraînent quasi toujours vers les choses périlleuses. Vous vous verrez environné d'une infinité d'objets qui flattent les sens, et qui ne sont propres qu'à réveiller les passions les plus assoupies : il faut une grande grâce et une prodigieuse fidélité, pour résister à des impressions si vives et si violentes en même temps. Les brouillards horribles qui règnent à la cour, sont capables d'obscurcir les vérités les plus claires et les plus évidentes. Il ne faut pas y avoir été bien long-temps, pour regarder comme outrées et excessives des maximes qu'on avait si souvent goûtées, et qu'on avait jugées si certaines lorsqu'on les méditait aux pieds du crucifix ; les obligations les mieux établies deviennent insensiblement ou douteuses ou impraticables : il se présentera mille occasions où vous croirez même, par prudence et par charité, devoir un peu ménager le monde. Et cependant quel étrange

état est-ce pour un Chrétien, et plus encore pour un prêtre, de se voir obligé d'entrer en composition avec l'ennemi de son salut? En vérité, monsieur, votre poste est bien dangereux, et avouez de bonne foi qu'il est bien difficile de ne s'y pas affaiblir; et qu'il faut une vertu consommée pour s'y soutenir.

Si jamais l'étude et la méditation de l'Écriture sainte vous ont été nécessaires, c'est bien maintenant qu'elles le sont d'une manière indispensable : il semble que vous n'en ayez eu besoin jusqu'ici que pour vous remplir de bonnes idées, et vous nourrir de la vérité; mais vous en aurez besoin désormais pour vous garantir des méchantes impressions, et vous préserver du mensonge. C'est présentement qu'il vous faudra, comme parle saint Augustin, *continuis vigiliis excubare, ne opinio verisimilis fallat; ne decipiat sermo versutus; ne se tenebræ alicujusvis erroris offundant; ne quod bonum est, malum; aut quod malum est, bonum esse credatur; ne ab iis quæ agenda sunt metus revocet, aut ne in ea quæ agenda non sunt cupido præcipitet.* Il vous est certainement d'une conséquence infinie de ne perdre jamais de vue le redoutable moment de votre mort, où toute la gloire du monde doit disparaître comme un songe, où toute la créature qui aurait pu vous servir d'appui fondra sous vous. Vos amis vous consoleront sans doute, sur ce que vous n'avez pas recherché votre emploi; et c'est assurément un juste sujet de consolation, et une grande miséricorde que Dieu vous a faite. Mais il ne faut pas trop vous appuyer là-dessus; on a souvent plus de part à son élévation qu'on ne pense : il est très-rare qu'on

l'ait appréhendée et qu'on l'ait fuie sincèrement ; on voit peu de personnes arriver à ce degré de régénération. L'on ne recherche pas toujours avec l'empressement ordinaire les moyens de s'élever ; mais l'on ne manque guère de lever adroitement les obstacles. On ne sollicite pas fortement les personnes qui peuvent nous servir ; mais on n'est pas marri de se montrer à eux par les meilleurs endroits ; et c'est justement à ces petites découvertes humaines, qu'on peut attribuer le commencement de son élévation : ainsi personne ne saurait s'assurer entièrement qu'il ne se soit pas appelé soi-même. Ces démarches de manifestation des talens, qu'on fait souvent sans beaucoup de réflexion, ne laissent pas d'être fort à craindre, et il est toujours bon de les effacer par les sentimens d'un cœur contrit et humilié.

Je ne sais si vous ne trouverez pas cette lettre un peu trop libre et un peu trop longue, et si elle ne vous paraîtra pas plutôt un sermon fait mal à propos, qu'un compliment judicieux. Je serais certainement et plus court et plus retenu, si je désirais moins votre salut. S'il y a quelque chose dans ma lettre de moins respectueux qu'il ne faudrait, prenez-vous-en à la tendresse de mon cœur, qui ne peut être touché que vivement de vos véritables intérêts. D'ailleurs tant de complimens si polis que vous avez reçus, vous ont déjà bien dédommagé par avance de ma grossièreté. Comptez, s'il vous plaît, que je ne cesserai de demander à Dieu, que *infundat cordi tuo inviolabilem suæ charitatis affectum, ut desideria de ejus inspiratione concepta, nullá possint tentatione mutari ;* c'est la prière que fait l'Église

pour obtenir la charité pour ses enfans. Je suis, avec un très-profond respect, etc.

10.

A L'ABBÉ DE FOUILHAC,

GRAND-VICAIRE DE CAHORS.

Il l'engage à conserver sa place de Grand-Vicaire.

(1690.)

J'ai pensé, monsieur, et repensé plusieurs fois à l'affaire qu'on vous a proposée, et dont j'avais ouï parler dans ce pays avant que vous y vinssiez; plus j'y fais réflexion, plus je conclus ce que je vous ai déjà représenté, et que vous vous dites encore mieux à vous-même, que vos amis ne sauraient vous le dire. Premièrement, ce que vous devez à M. l'Évêque de Cahors ne vous permet point de le quitter, quand il s'offrirait une fortune merveilleuse : vous avez le cœur trop bon, pour ne pas sentir tout d'un coup tout ce qu'il faut sentir là-dessus; ainsi il serait inutile d'en dire davantage. D'ailleurs l'emploi qu'on vous a proposé est un emploi obscur. Une poignée de curieux, qui écrivent à d'autres curieux dans les pays étrangers, vous élèveront jusqu'au ciel; vous serez dans leurs lettres le grand, le savant, etc. avec un nom terminé en *us*; mais toute la cour, avec laquelle vous aurez à vivre, méprisera l'emploi, et, ne vous connaissant guère, jugera de vous par votre fonction. Le Roi ne vous verra presque jamais : si vous avez quelque augmentation de revenu, vous aurez aussi une grande augmentation de dépense;

car il faudra mettre sur pied votre ménage à Versailles, où tout est hors de prix. Pour une abbaye, en temps de guerre, vous n'en aurez point; les parens des officiers, etc. auront tout : ainsi vous aurez le déplaisir d'avoir quitté votre patrie et une place douce et honorable, où vous servez l'Église, pour devenir à la fin de vos jours un montreur de médailles, emploi qui ressemble beaucoup à celui du moine qui montre le trésor de Saint-Denys; ce serait vous dégrader dans votre vieillesse. L'emploi de Grand-Vicaire, dans un grand diocèse où l'on est aimé de son Évêque et révéré de tout le peuple, où l'on se trouve le père du clergé, comme vous l'êtes à Cahors, ne doit être quitté que pour des emplois importans à la Religion. On regarderait ce changement comme l'effet d'une passion aveugle pour vivre à la cour, ou pour se donner un métier de *virtuoso*, qui n'est pas assez sérieux pour un homme qui en remplit si dignement un autre.

Quand je vous dis tout ceci, monsieur, je parle contre moi; car quelle douceur et quels recours ne trouverais-je point en vous, si nous vous avions ici! mais j'aime mieux votre réputation, votre repos, et le bien de votre diocèse, que le plaisir de vous avoir. Plût à Dieu, pussions-nous vous avoir d'une manière plus convenable et plus avantageuse! Je n'ai pu m'empêcher, monsieur, de vous écrire tout ceci de l'abondance de mon cœur. Quand vous reviendrez ici, vous trouverez mon petit ménage établi, et un potage que je serais ravi de vous donner, afin que nous pussions causer à loisir! Personne au monde ne vous estime plus cordialement, monsieur, que votre, etc.

11. †

A SANTEUL.

Sur la pièce de ce poète intitulé : *Damon et Ægon.*

(1690.)

Je n'eus pas le temps, monsieur, de vous remercier par votre envoyé, des derniers vers que vous avez faits ; mais ils méritent trop un remercîment, pour n'en avoir pas un dès le moment où je suis libre. La douleur de votre Damon est peinte d'une manière tendre et gracieuse ; tout y est pur et virgilien. Comme Virgile, vous enflez vos chalumeaux :

Agrestem tenui meditaris arundine musam (*a*).

M. l'abbé Fleury, dont vous craignez *sensoriam gravitatem,* vous passe sans scrupule vos naïades et vos sylviades. Je suis toujours, monsieur, parfaitement votre, etc.

(†) *Santolii Oper.* 1729, tom. I, pag. 312.
(*a*) Virg. *Ecl.* vi, v. 8.

12. †

A SANTEUL.

Sur l'*Amende honorable* de Santeul (1).

A Versailles, 18 avril 1790.

Quoique je sois fort des amis de votre Pomone, je suis ravi, monsieur, que vous en ayez fait une

(†) *Santolii Oper.* 1729, tom. II, pag. 209.
(1) L'*Amende honorable* est une pièce de vers que Santeul

Amende honorable; car ce dernier ouvrage est très-beau. Vous y parlez du Verbe divin avec magnificence : le poète est théologien ; c'est le véritable *vates;* c'est un homme qui parle comme inspiré sur les choses divines. D'ailleurs vous peignez parfaitement la poésie sublime de l'Écriture. Faites donc des Pomones tant qu'il vous plaira, pourvu que vous en fassiez ensuite autant d'amendes honorables ; ce sera double profit pour nous, la faute et la réparation. Mais vous n'avez pas envoyé l'*Amende honorable* à M. Le Peletier (2) : il aime vos ouvrages, et votre muse mal payée a besoin de ses bons offices. Pour moi, je vous remercie de tout mon cœur, de ce que vous me faites part de vos travaux, que j'estime d'un grand prix, et je suis sincèrement, monsieur, votre, etc.

---

adressa à Bossuet, pour s'excuser d'avoir introduit dans une autre pièce les divinités de la fable. (Voyez l'*Hist. de Bossuet*, liv. VII, n. 25 ; et l'*Hist de Fénelon*, liv. IV, n. 5.)

(2) Contrôleur-général des finances.

---

13 †

A UN JEUNE ECCLÉSIASTIQUE (1).

Sur les qualités que doit avoir l'éloquence de la chaire.

Soyez simple, naturel, sobre en antithèses et en comparaisons, et ne prenez point d'autre modèle que le P. Bourdaloue, dont la beauté ne consiste pas dans

---

(1) Nous ne connaissons ce fragment que par la citation qu'on en trouve dans la préface des *Sermons du P. Soanen*, publiés à

des mots, et le P. Soanen, qui me plaît d'autant mieux, qu'il prêche comme chacun croirait pouvoir prêcher.

Lyon en 1767, 2 vol. in-12. On a élevé des doutes sur l'authenticité des *Sermons* : nous ignorons si la citation de la lettre de Fénelon mérite une plus grande confiance. Ce qu'il y a de certain, c'est que le P. Soanen prêcha avec beaucoup de succès, à Paris et dans les provinces, vers la fin du dix-septième siècle.

14. †

AU DUC DE NOAILLES.

Il le remercie de sa bonne volonté pour le Chevalier de Fénelon, et lui annonce la détermination où il est, de ne jamais demander aucune grâce au Roi, ni pour lui ni pour les siens.

A Versailles, 12 octobre 1690.

On ne peut, monsieur, vous être plus sensiblement obligé, que je le suis des bontés que vous me témoignez pour mon frère. Quand j'ai pris la liberté de vous proposer une charge d'exempt (1), c'est sur ce qu'il m'a mandé qu'il croyait que vous ne seriez pas éloigné de lui accorder cette grâce : je n'ai pas même voulu vous la demander, et je me suis contenté de vous supplier de juger vous-même ce qui pourrait lui convenir. Si la chose eût dépendu uniquement de vous, j'aurais laissé agir votre volonté;

(†) *Mémoires polit. et milit.* publiés par l'abbé Millot, tom. I, *Pièces justific.*

(1) Voyez, dans la *Correspondance de famille*, les lettres 10 et suiv. ci-dessus, pag. 24 et suiv.

mais puisqu'il faut aller jusqu'au Roi, je ne pense plus à cette affaire. Vous n'aurez pas de peine à comprendre que je suis venu à la cour pour n'y avoir jamais aucune prétention ni pour moi ni pour les miens. Le peu de considération que j'ai n'est fondé que sur la persuasion où l'on est que je veux y vivre sans intérêt. Il est juste de travailler à remplir cette attente, et à donner l'édification qu'on désire. Si j'avais d'autres vues moins pures, je me flatte que vous auriez la charité de m'encourager à résister à la chair et au sang. D'une démarche, on passe insensiblement à une autre; plus on donne à ses proches, plus ils prennent un titre de ce qu'on leur a accordé, pour engager plus avant. Le plus sûr est de tenir ferme contre les moindres démarches. Si je parlais à une autre personne moins disposée que vous, monsieur, à entrer dans les sentimens de mon ministère, je serais plus embarrassé à rendre compte de ce qui m'empêche d'agir. Si, au défaut de cet emploi, vous pouvez en procurer quelqu'un à mon frère dans les troupes, je recevrai cette grâce avec toute la reconnaissance possible, puisque vous ne le jugez pas indigne de votre protection. Quoique je sois réservé, et que je veuille être désintéressé pour mes proches, je ne suis pourtant pas dur à leur égard. Je vous demande donc, monsieur, avec une pleine confiance, tout ce que vous pourrez sans embarras, et je vous supplie très-humblement de ne songer à aucune des choses qui pourraient vous embarrasser.

15. †

A BOSSUET.

Sur le *Mémoire* de ce Prélat contre le docteur Du Pin (1).

A Versailles, 3 mars 1692.

J'ai lu, Monseigneur, votre Mémoire sur les ouvrages de M. Du Pin, et je n'oserais vous dire tout le plaisir qu'il m'a fait : il y a seulement un petit endroit où MM. de Court, de Langeron, de Fleury et moi nous trouvons tous que vous allez un peu au-delà des paroles de l'auteur, dans la censure que vous en faites. Puisque vous serez ici environ huit jours après Pâque, il faut attendre à examiner cet endroit avec vous. Cependant je n'enverrai point le Mémoire à M. Pirot. Pour M. Racine, je lui montrerai votre lettre dès que je le verrai. J'ai été ravi de voir la vigueur mesurée du vieux docteur et du vieux Évêque. Je m'imaginais vous voir en calotte à oreilles, tenant M. Du Pin, comme un aigle tient dans ses serres un faible épervier.

(†) *Œuvres de Bossuet*, 1778, tom. X, in-4°, ainsi que les trois suivantes.

(1) Ce *Mémoire* se trouve dans les *Œuvres de Bossuet*, tom. XXX, pag. 475 et suiv.

16. †

A BOSSUET.

Sur les ménagemens dont il désirait qu'on usât pour engager le docteur Du Pin à réparer ses erreurs.

A Versailles, 23 mars 1692.

M. Racine est venu me parler de M. Du Pin, qui se plaint, Monseigneur, de ressentir votre indignation sans l'avoir méritée. Vous l'avez traité en pleine Sorbonne, dit-il, comme un Socinien : vous l'avez dénoncé à M. l'Archevêque de Paris et à M. le Chancelier. Pour M. l'Archevêque, il assure que ce Prélat lui a témoigné une bonté paternelle. M. Racine, qui est son très-proche parent, n'a point voulu néanmoins entrer dans ses intérêts, supposant qu'il n'était pas à soutenir, puisque vous le condamniez. M. Racine se borne à désirer de lui faire connaître son tort, et de travailler à le ramener dans le bon chemin, quand vous aurez eu la charité de lui expliquer les égaremens de son parent.

Il me paraît, Monseigneur, que M. Racine, dans toute cette affaire, est aussi touché qu'il le doit être du respect qui vous est dû, et des motifs de zèle pour la religion qui vous animent. Je lui ai conseillé de disposer son parent à écouter de bons conseils, et à ne craindre point de réparer ses fautes. Il m'a promis d'y travailler, et de tâcher de l'empêcher d'aller chez M. l'Archevêque de Paris, qui lui avait promis quatre docteurs pour examiner son livre, et pour l'approuver par son autorité, s'il n'a point de venin. Quand vous viendrez ici après Pâque, M. Ra-

cine vous suppliera de nous expliquer tout ce que vous connaissez de répréhensible dans les ouvrages de M. Du Pin ; après quoi il fera ses efforts pour lui faire réparer le passé, et pour lui faire prendre d'autres maximes par rapport à l'avenir. Je crois, Monseigneur, que vous serez content, si M. Du Pin répond aux bons desseins de M. Racine, puisque vous ne prenez d'autre intérêt que celui de la religion dans cette affaire.

17. †

A BOSSUET.

Sur son *Mémoire* contre Du Pin, et sur le procès du Prélat avec l'Abbesse de Jouarre.

A Versailles, 25 avril 1692.

Vous ne vous trompez point, Monseigneur, quand vous croyez m'avoir mandé d'envoyer votre Mémoire à M. Pirot. Mais je vous avais ensuite représenté qu'un endroit me paraissait avoir besoin d'un peu de révision. Vous me répondîtes que vous l'examineriez avec le petit concile de Versailles. Je comptais donc qu'il fallait garder le Mémoire jusqu'à votre retour : on me disait qu'il était si prochain, que je ne faisais aucun scrupule de l'attendre. Je ne comprenais pas même sur votre lettre, que la chose fût si pressée ; mais puisqu'elle l'est, je l'envoie sans plus grand retardement à M. Pirot. Je voudrais que les chemins vous fussent aussi libres qu'au Mémoire ; mais je vois bien que l'Évêque et l'Abbesse (1) se sont bloqués

(1) L'Abbesse de Jouarre, avec laquelle Bossuet avait un procès

l'un l'autre : il me tarde d'apprendre qu'un bon arrêt ait levé le blocus. Je ne veux point que vous perdiez ce blé : l'honneur du Cardinal romain y est trop intéressé, et je ne consens point qu'il soit déclaré simoniaque. Quand vous reviendrez, vous nous raconterez les merveilles du printemps de Germigny. Le nôtre commence à être beau : si vous ne voulez pas le croire, Monseigneur, venez le voir.

---

touchant l'exemption de cette abbaye. Elle payait aux Evêques de Meaux une redevance annuelle de plusieurs muids de blé, que l'Abbesse prétendait avoir été contractée envers eux à cause de cette exemption; et Bossuet l'ayant attaquée et fait supprimer, l'Abbesse à son tour demanda d'être déchargée de la redevance, ce qui occasionna le procès dont il est ici question. Voyez les *OEuvres de Bossuet*, tom. VII, in-8°, pag. 37 et suiv.

18. †

A BOSSUET.

Sur son *Mémoire* contre les erreurs de Du Pin, et le désir qu'il avait de le voir à Versailles.

A Versailles, 4 mai 1692.

Il m'est impossible, Monseigneur, de vous expliquer ce que nous avions remarqué dans un endroit de votre Mémoire. Je l'ai envoyé à M. Pirot, et vous savez qu'il faut avoir les termes devant les yeux pour pouvoir entrer dans cette discussion : je crois même que de telles choses ne se font bien que de vive voix. Après tout, l'endroit n'est pas essentiel; et vous avez tant de choses inexcusables à reprocher à M. Du Pin, qu'il ne peut manquer d'être confondu : Dieu veuille

qu'il soit aussi corrigé! Si vous étiez venu ici avant le départ de la cour, on aurait pu raisonner avec M. Racine, et engager par lui M. Du Pin à venir ici pour recevoir vos leçons : mais madame de Jouarre vous tient en prison. Quand même vous viendriez maintenant, ce serait trop tard; car M. Racine n'y sera plus.

Je ne vous parle ni de Germigny, ni du printemps, ni des doux zéphirs. Les vents les plus furieux qui sortirent du sac donné par Éole à Ulysse, semblent déchaînés pour ramener l'hiver et pour troubler l'Océan. Il faut espérer que ce mauvais temps sera fini avant que le Prince d'Orange puisse être prêt. On dit qu'il y a en Angleterre beaucoup de gens qui seront ravis de se défaire de lui. Pour vous, Monseigneur, nous courons risque de n'avoir pas sitôt l'honneur de vous voir; car le pauvre Versailles ne vous sera plus rien en l'absence du Roi : ce sera une raison ajoutée à tant d'autres pour souhaiter son prompt retour. M. l'abbé de Maulevrier assure que M. l'abbé Bossuet se porte bien, et travaille à ses affaires; n'en soyez pas en peine.

19.

AU MARÉCHAL DE BELLEFONDS (1).

Sur la perte récente que le Maréchal avait faite d'un de ses fils (2).

A Versailles, 8 août 1692.

Quoique je n'aie presque point l'honneur d'être connu de vous, Monseigneur, j'espère que vous me permettrez de vous témoigner combien je suis touché de la perte que vous venez de faire. Il y a longtemps que je respecte du fond de mon cœur, sans vous le témoigner, la vertu par laquelle Dieu vous soutient dans des épreuves différentes; je le remercie, Monseigneur, de vous avoir donné tant de courage pour porter des croix avec une patience édifiante; je le prie de vous consoler. La consolation qui vient de lui peut seule adoucir vos peines; toutes les autres sont indignes de la foi, et trop faibles pour appaiser une grande douleur.

Personne n'est avec plus de respect que moi, etc.

---

(1) Nous publions cette lettre d'après une copie calquée sur l'original, et appartenant à M. de Mommerqué, éditeur des *Lettres de madame de Sévigné.*

(2) Louis-Christophe Gigault de Bellefonds, fils du Maréchal, était mort le 3 août des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Steinkerque, gagnée ce même jour par le Maréchal de Luxembourg.

21. †

AU MARÉCHAL DE NOAILLES.

Il le félicite sur la prise de Roses en Catalogne, et sur la valeur brillante qu'il a montrée dans cette expédition.

A Versailles, 27 juin 1693.

Personne n'a eu, Monseigneur, une joie plus sincère que moi de la prise de Roses (1) : elle est encore toute nouvelle dans mon cœur, et elle ne s'y use point ; ce qui n'est pas ordinaire en ce pays, où les sentimens sont plus passagers. Je souhaite de tout mon cœur que vous ne regardiez, dans un si grand succès, que la main de Dieu qui a conduit la vôtre. S'il avait donné au Vice-Roi espagnol ce qu'il vous a donné, c'est vous qui auriez eu en partage la perte et la honte ; l'ennemi aurait été victorieux, et aurait pris devant vous jusqu'à Perpignan. Vous savez cette vérité-là mieux que moi; mais il faut se la rappeler à toute heure, pour se préserver du poison d'un succès complet. Au reste, Monseigneur, nous avons su que vous avez fait le métier d'un aventurier qui cherche fortune : vous allez partout où l'on ne voit point les Généraux ; personne ne peut vous retenir, comme si c'était votre sortie de l'Académie. D'abord j'ai cru qu'on voulait parler de M. le Comte d'Ayen; mais enfin j'ai été réduit à croire que c'est vous-même.

(†) *Mémoires politiq. et milit.* publiés par l'abbé Millot, 1777; tom. I, *Pièces justif.*

(1) Le Maréchal de Noailles avait pris Roses le 9 juin précédent. Il commandait l'armée de terre tandis que le Comte d'Estrées en faisait le siége par mer.

Quand vous devriez vous fâcher, je prendrai la liberté de vous représenter que les gens qui ne vous connaîtront pas bien, vous prendront pour un fanfaron; que ce procédé paraîtra plein de faste et d'affectation aux gens sages, et que ce bruit, s'il vient jusqu'aux oreilles du Roi, ne saurait lui plaire. C'est donner un exemple de témérité pernicieuse à tous vos officiers : c'est vous exposer à périr en quelque occasion indigne, où le service du Roi et la réputation de ses armes souffriraient beaucoup de votre indiscrétion. C'est tenter Dieu, et n'agir pas assez simplement dans votre fonction, où la vraie piété demande que vous ne fassiez rien pour l'apparence mondaine, et tout pour le vrai besoin. Vous trouverez toujours des gens sûrs à envoyer dans tous les endroits périlleux qu'il faut reconnaître, sans y aller vous-même. Dites-vous un peu à vous-même ce que vous diriez si bien à un autre. Il n'est point question de montrer toute votre valeur ; il y aurait de l'enfance et de la petitesse à le vouloir. Il ne s'agit pas de votre vigilance : assurez-vous de tout, mais par des gens sûrs; et ce qui importe, c'est de montrer votre modération et votre retenue, dont il serait très-indécent de faire douter par cet empressement à chercher le péril. Pardon, pardon; mais quand vous ne me pardonneriez pas, je ne me corrigerai point.

22 †.

AU MARÉCHAL DE NOAILLES.

Complimens au Maréchal sur la valeur qu'il montrait dans sa campagne en Catalogne (1).

A Versailles, 23 juin 1694.

Vous avez beau vous plaindre, Monseigneur, je n'en ferai ni plus ni moins, et je vous importunerai toujours pour vous empêcher de vous exposer inutilement. Ce qui vient d'arriver ne justifie que trop la nécessité de mes très-humbles remontrances. Faut-il que le canon des ennemis soit plus discret que vous? Vous allez vous loger à sa portée, et il prend un temps pour briser votre lit sans vous faire aucun mal. Je voudrais bien qu'il nous promît de continuer, dût-il nous en coûter beaucoup de lits. Au reste, je suis bien fâché, Monseigneur, de la demande qu'on m'a engagé à vous faire; je crois qu'on n'a pas eu mauvaise intention, mais je ne laisse pas d'être

(†) *Mémoires polit.* etc. déjà cités.

(1) Le Maréchal de Noailles venait de remporter de grands avantages. Il avait passé le Ter à la vue des Espagnols, et les avait battus complètement le 27 mai. Il avait pris Palamos d'assaut le 7 juin, et le 10 le château et la garnison s'étaient rendus à discrétion. Quelques jours ou quelques semaines plus tard, Fénelon aurait encore pu féliciter le Maréchal de la prise de Gironne, qui se rendit le 25 juin; de celle d'Ostalric, dont le château fut emporté le 20 juillet, malgré les sept retranchemens que les Espagnols avaient faits l'un sur l'autre par le seul endroit qui fut accessible. Enfin il prit Castel-Follit le 8 septembre, et il termina cette campagne par faire lever le siége d'Ostalric au Duc d'Escalonne.

un peu chagrin. Madame la Duchesse de Noailles a été reçue ici comme nous le pouvions espérer; je m'imagine qu'elle vous le mande en détail. Elle est à la mode, et j'en suis bien aise; mais vous savez mieux que moi combien ces sortes de joies doivent être modérées. Ce qui est de bon, c'est que vous servez bien le Roi, Dieu merci, et qu'en le servant, vous avez envie de servir en sa personne un autre maître encore plus grand. Conservez-vous, Monseigneur; les dangers de la guerre sont assez grands, sans y ajouter ceux des maladies. Le climat d'Espagne, la saison, l'agitation et votre santé me font peur.

23 †.

A BOSSUET.

Sur les changemens que ce Prélat désirait faire dans certains usages de l'abbaye de Jouarre.

A Versailles, 16 décembre 1694.

J'ai reçu, Monseigneur, la réponse de madame de Soubise (1) : elle me mande qu'elle me fera une ré-

(†) *OEuvres de Bossuet*, 1778, in-4°, tom. X.

(1) Cette lettre regarde l'établissement du scrutin dans l'abbaye de Jouarre, pour toutes les délibérations capitulaires, et principalement pour les réceptions des filles. Madame de Soubise, craignant que cette voie secrète ne diminuât l'autorité de madame l'Abbesse de Jouarre, sa fille, chercha tous les moyens de l'empêcher, et employa tous les amis de M. l'Evêque de Meaux, pour tirer cette affaire en longueur, en la mettant en négociation. Voilà pourquoi M. l'abbé de Fénelon en entendit parler. Mais cela n'empêcha aucunement le dessein de M. l'Evêque de Meaux, et le scrutin fut établi à Jouarre sans aucune opposition, en l'année 1695, au mois

ponse précise après que madame sa fille aura vu ma lettre. J'ai oublié de vous dire qu'elle voulait fort deux ans au lieu d'un; et je ne doute pas qu'elle ne le demande plus que jamais, si elle vous donne une sûreté par écrit. C'est à vous, Monseigneur, à examiner si vous pourriez user de cette condescendance, ayant cette sûreté par écrit. Réponse précise, s'il vous plaît, là-dessus.

Il me paraît qu'elle voudrait fort, avant que de conclure sur les fèves, savoir quelle sera la fin de votre visite commencée à Jouarre. Elle craint que vous n'ayez d'autres choses à demander, qui tirent à conséquence contre madame l'Abbesse : elle me presse de vous demander instamment que vous vous déclariez là-dessus, afin qu'elle sache à quoi s'en tenir pour le tout, et qu'on ne soit point à recommencer sur d'autres articles, après avoir passé celui des fèves. Examinez donc, s'il vous plaît, Monseigneur, si vous pouvez vous expliquer sur toutes les choses que vous croyez avoir à régler pour faire la clôture de votre visite, et pour être content de la discipline entière de la maison. Cet article demande, aussi-bien que l'autre, une réponse prompte et décisive : en tout cela je ne veux que vous témoigner mon zèle et mon respect.

---

de janvier, à la réception de madame de Soubise, sœur de madame l'Abbesse. (*Note de l'abbé Ledieu, secrétaire de Bossuet.*) Voyez la lettre de Bossuet à l'Abbesse de Jouarre, *Œuvres de Bossuet*, tom. XXXIX, pag. 492 et suiv.

AVERTISSEMENT

SUR LA LETTRE SUIVANTE.

Cette lettre, ou plutôt ce projet de lettre, est un recueil de représentations très-vives et de remontrances très-sévères faites à Louis XIV sur divers points de son administration. On voit, par le contenu, qu'elle a dû être écrite au plutôt en 1691, après la mort du Marquis de Louvois, et au plus tard en 1695, avant la mort de M. de Harlai, Archevêque de Paris (1). Selon toutes les apparences, elle est de la fin de 1694, ou du commencement de 1695; car l'auteur y fait mention de plusieurs événemens qui paraissent se rapporter aux années 1693 et 1694.

Cette lettre si extraordinaire en elle-même donne lieu à deux questions principales : 1° est-elle véritablement de Fénelon ? 2° a-t-elle été remise à Louis XIV ?

1° On a long-temps douté de l'authenticité de cette pièce, qui fut publiée pour la première fois en 1787, par d'Alembert, dans son *Histoire des membres de l'Académie française*, tom. III, pag. 351 et suiv. M. le Cardinal de Bausset, dans l'*Histoire de Fénelon* (2), ne *crut pas devoir* lui *attribuer indiscrètement une lettre aussi singulière*, sur le seul témoignage de d'Alembert, qui l'avait donnée comme *fidèlement transcrite sur l'original de la propre main de Fénelon*. Mais tous les doutes à cet égard viennent d'être dissipés par la découverte du manuscrit original, dont M. Renouard, libraire, a fait l'acquisition, le 26 février 1825, à la vente des livres de feu M. Gentil, et dont il a publié aussitôt une édition très-soignée (3) avec un *fac simile* de la première

(1) Voyez ci-après les pag. 343 et 345. Ce que dit Fénelon (pag. 338) des *troubles affreux qui désolent l'Europe depuis plus de vingt ans*, à partir de la guerre de Hollande en 1672, prouve aussi que cette lettre est de l'époque que nous lui assignons.

(2) *Pièces justific.* du liv. II, n. 1.

(3) *Lettre de Fénelon à Louis XIV*, Paris, mars 1825; 39 pag. in-8°, avec les portraits de Louis XIV et de Fénelon.

page du manuscrit. Nous avons eu la liberté d'examiner à loisir, chez M. Renouard, ce manuscrit original, qui contient vingt-quatre pages in-4°, et nous nous sommes convaincus de l'authenticité de cette pièce. Non-seulement elle est écrite en entier de la propre main de Fénelon; mais on y remarque plusieurs corrections qui indiquent le travail de la composition, et qui ne permettent pas de regarder cette lettre comme une simple copie d'une pièce étrangère que Fénelon aurait pu désirer de conserver. Nous avons également reconnu l'écriture du Marquis de Fénelon, petit neveu de l'Archevêque de Cambrai, dans la note suivante qu'on lit au haut de la première page du manuscrit, et qui fournirait, s'il était nécessaire, une nouvelle preuve de son authenticité.

Minutte d'une lettre de M. Labbé de Fenelon au Roy, a qui elle fut remise dans le temps par M. le D. de B. (4), *et qui loin de s'en indisposer, choisit au contraire quelque temps apres cet abbé pour précepteur des princes ses petits Enfants. Cette minutte est toute de lescriture de M. Labbé de Fenelon depuis archevesque de Cambray.*

L'auteur de cette note suppose, il est vrai, par un grossier anachronisme, que Fénelon a écrit la lettre en question avant d'être nommé précepteur des petits-fils de Louis XIV, c'est-à-dire, avant le mois d'août 1689 : tandis que cette lettre est certainement postérieure à 1691, comme nous l'avons déjà remarqué. Sur quoi M. le Cardinal de Bausset observe que *cet anachronisme de l'auteur de la note, invite naturellement à se méfier de son témoignage sur l'authenticité de la lettre même.* Mais outre que l'existence de l'original résout pleinement cette difficulté, on conçoit aisément que le Marquis de Fénelon a pu confondre les dates de certains événemens, tandis qu'il est tout-à-fait incroyable qu'il ait pu se méprendre à l'écriture de l'Archevêque de Cambrai.

II° Mais si l'authenticité de cette lettre est aujourd'hui incontestable, est-il également certain qu'elle ait été remise à Louis XIV? La note du Marquis de Fénelon, déjà citée, induirait à le croire; et il faut avouer que son témoignage à cet égard semble confirmé par deux lettres de madame de Maintenon à M. de Noailles, Archevêque de Paris. « Voici, lui écrivait-elle le 21 décem-

(4) Le duc de Beauvilliers.

» bre 1695, une lettre qu'on lui a écrite (*au Roi*), il y a deux » ou trois ans. Il faudra me la rendre; elle est bien faite. Mais » de telles vérités ne peuvent le ramener; elles l'irritent ou le dé- » couragent : il ne faut ni l'un ni l'autre, mais le conduire dou- » cement où l'on veut le mener. » Quelques jours après (le 27 du même mois) elle ajoutait : « Je suis bien aise que vous trou- » viez la lettre que je vous ai confiée trop dure; elle m'a toujours » paru telle : ne connaissez-vous point le style? »

Ces témoignages sans doute rendent assez plausible l'opinion de ceux qui voudraient soutenir que la lettre dont il s'agit a été remise à Louis XIV. Nous ne croyons pas néanmoins que l'on puisse tirer de ces témoignages une preuve bien décisive.

Pour parler d'abord de l'argument tiré de la note du Marquis de Fénelon, il ne faut qu'un peu de réflexion pour sentir la faiblesse de cette preuve. Car, 1° l'anachronisme grossier qu'on aperçoit dans cette note, montre assez que l'auteur était peu instruit des faits qu'elle énonce. 2° Cette note elle-même est un tissu de suppositions les plus invraisemblables, et qu'on ne peut raisonnablement admettre sur le seul témoignage du Marquis de Fénelon. Quelle apparence, en effet, que la lettre en question ait été remise à Louis XIV par le Duc de Beauvilliers, qui y est si maltraité? Quelle apparence que Fénelon ait pris assez peu de précautions sur le secret de cette lettre anonyme, pour que Louis XIV ait pu en découvrir l'auteur?

Quant aux deux lettres de madame de Maintenon, elles supposent à la vérité qu'on remît à Louis XIV, en 1692 ou 1693, une lettre anonyme, où on lui disait des vérités assez dures. Mais cette lettre dont parle madame de Maintenon était-elle précisément celle de Fénelon? Voilà ce qu'on ne saurait démontrer. Cette supposition paraîtra même peu vraisemblable, si l'on fait attention que la lettre dont parle madame de Maintenon fut écrite en 1692 ou 1693, tandis que celle de Fénelon est, selon toutes les apparences, de 1694, comme nous l'avons déjà observé, et comme d'Alembert l'avait remarqué avant nous.

Au reste, en supposant même que cette dernière lettre ait été remise à Louis XIV, il est contraire à toutes les vraisemblances, qu'elle lui ait été présentée dans l'état où nous l'avons maintenant

c'est-à-dire, sans adoucissement ni modification quelconque. En effet, comment se persuader que Fénelon ait jamais adressé à ce Monarque, même sous le voile de l'anonyme, une lettre pleine des plus vives remontrances, sans les revêtir de ces formes douces et insinuantes qu'il connaissait mieux que personne, et qui sont toujours nécessaires pour faire goûter aux meilleurs princes des vérités si sévères? On conçoit bien que Fénélon, dans un moment où il était vivement frappé de quelques abus qu'il croyait remarquer dans la conduite de Louis XIV et dans son gouvernement, ait eu la pensée de lui adresser à ce sujet des représentations. On conçoit même que, dans le moment où il jetait sur le papier ses premières idées, la vivacité du sentiment qui l'inspirait se soit naturellement communiquée à son style. Mais que Fénélon se soit jamais décidé à envoyer au Monarque des observations si peu mesurées, et par conséquent si évidemment incapables d'atteindre le but qu'il se proposait, c'est ce qu'on ne peut supposer avec tant soit peu de vraisemblance. Une pareille supposition paraît inconciliable avec le caractère de Fénelon, c'est-à-dire, de l'homme de son siècle qui a le mieux connu et le plus constamment observé toutes les bienséances religieuses et sociales. Du moins faut-il reconnaître qu'une supposition si peu vraisemblable en elle-même, ne peut être admise sans les preuves les plus décisives. Or il est certain que ces preuves manquent absolument.

Si l'on pèse attentivement ces réflexions, il doit, ce semble, passer pour constant, que la lettre dont il s'agit est un simple projet, auquel on peut douter que Fénelon ait donné aucune suite, et dont il eût certainement désavoué la publication.

24. †

A LOUIS XIV.

Remontrances à ce Prince sur divers points de son administration.

La personne, Sire, qui prend la liberté de vous écrire cette lettre, n'a aucun intérêt en ce monde. Elle ne l'écrit ni par chagrin, ni par ambition, ni par envie de se mêler de grandes affaires. Elle vous aime sans être connue de vous; elle regarde Dieu en votre personne. Avec toute votre puissance vous ne pouvez lui donner aucun bien qu'elle désire, et il n'y a aucun mal qu'elle ne souffrît de bon cœur pour vous faire connaître les vérités nécessaires à votre salut. Si elle vous parle fortement, n'en soyez pas étonné, c'est que la vérité est libre et forte. Vous n'êtes guère accoutumé à l'entendre. Les gens accoutumés à être flattés prennent aisément pour chagrin, pour âpreté et pour excès, ce qui n'est que la vérité toute pure. C'est la trahir, que de ne vous la montrer pas dans toute son étendue. Dieu est témoin que la personne qui vous parle, le fait avec un cœur plein de zèle, de respect, de fidélité, et d'attendrissement sur tout ce qui regarde votre véritable intérêt.

Vous êtes né, Sire, avec un cœur droit et équitable; mais ceux qui vous ont élevé, ne vous ont donné pour science de gouverner, que la défiance, la jalousie, l'éloignement de la vertu, la crainte de tout mérite éclatant, le goût des hommes souples et rampans, la hauteur, et l'attention à votre seul intérêt.

Depuis environ trente ans, vos principaux Ministres ont ébranlé et renversé toutes les anciennes maximes de l'État, pour faire monter jusqu'au comble votre autorité, qui était devenue la leur parce qu'elle était dans leurs mains. On n'a plus parlé de l'État ni des règles; on n'a parlé que du Roi et de son bon plaisir. On a poussé vos revenus et vos dépenses à l'infini. On vous a élevé jusqu'au ciel, pour avoir effacé, disait-on, la grandeur de tous vos prédécesseurs ensemble, c'est-à-dire, pour avoir appauvri la France entière, afin d'introduire à la cour un luxe monstrueux et incurable. Ils ont voulu vous élever sur les ruines de toutes les conditions de l'État : comme si vous pouviez être grand en ruinant tous vos sujets sur qui votre grandeur est fondée. Il est vrai que vous avez été jaloux de l'autorité, peut-être même trop dans les choses extérieures; mais pour le fond, chaque Ministre a été le maître dans l'étendue de son administration. Vous avez cru gouverner, parce que vous avez réglé les limites entre ceux qui gouvernaient. Ils ont bien montré au public leur puissance et on ne l'a que trop sentie. Ils ont été durs, hautains, injustes, violens, de mauvaise foi. Ils n'ont connu d'autre règle, ni pour l'administration du dedans de l'État, ni pour les négociations étrangères, que de menacer, que d'écraser, que d'anéantir tout ce qui leur résistait. Ils ne vous ont parlé, que pour écarter de vous tout mérite qui pouvait leur faire ombrage. Ils vous ont accoutumé à recevoir sans cesse des louanges outrées qui vont jusqu'à l'idolâtrie, et que vous auriez dû, pour votre honneur, rejeter avec indignation. On a rendu votre nom odieux, et toute la na-

tion française insupportable à tous nos voisins. On n'a conservé aucun ancien allié, parce qu'on n'a voulu que des esclaves. On a causé depuis plus de vingt ans des guerres sanglantes. Par exemple, Sire, on fit entreprendre à Votre Majesté, en 1672, la guerre de Hollande pour votre gloire, et pour punir les Hollandais, qui avaient fait quelque raillerie, dans le chagrin où on les avait mis en troublant les règles du commerce établies par le Cardinal de Richelieu. Je cite en particulier cette guerre, parce qu'elle a été la source de toutes les autres. Elle n'a eu pour fondement qu'un motif de gloire et de vengeance, ce qui ne peut jamais rendre une guerre juste; d'où il s'ensuit que toutes les frontières que vous avez étendues par cette guerre sont injustement acquises dans l'origine. Il est vrai, Sire, que les traités de paix subséquens semblent couvrir et réparer cette injustice, puisqu'ils vous ont donné les places conquises : mais une guerre injuste n'en est pas moins injuste pour être heureuse. Les traités de paix signés par les vaincus ne sont point signés librement. On signe le couteau sous la gorge : on signe malgré soi pour éviter de plus grandes pertes : on signe, comme on donne sa bourse, quand il la faut donner ou mourir. Il faut donc, Sire, remonter jusqu'à cette origine de la guerre de Hollande, pour examiner devant Dieu toutes vos conquêtes.

Il est inutile de dire qu'elles étaient nécessaires à votre État : le bien d'autrui ne nous est jamais nécessaire. Ce qui nous est véritablement nécessaire, c'est d'observer une exacte justice. Il ne faut pas même prétendre que vous soyez en droit de retenir toujours

certaines places, parce qu'elles servent à la sûreté de vos frontières. C'est à vous à chercher cette sûreté par de bonnes alliances, par votre modération, ou par les places que vous pouvez fortifier derrière; mais enfin, le besoin de veiller à notre sûreté ne nous donne jamais un titre de prendre la terre de notre voisin. Consultez là-dessus des gens instruits et droits; ils vous diront que ce que j'avance est clair comme le jour.

En voilà assez, Sire, pour reconnaître que vous avez passé votre vie entière hors du chemin de la vérité et de la justice, et par conséquent hors de celui de l'Évangile. Tant de troubles affreux qui ont désolé toute l'Europe depuis plus de vingt ans, tant de sang répandu, tant de scandales commis, tant de provinces saccagées, tant de villes et de villages mis en cendres, sont les funestes suites de cette guerre de 1672, entreprise pour votre gloire et pour la confusion des faiseurs de gazettes et de médailles de Hollande. Examinez, sans vous flatter, avec des gens de bien, si vous pouvez garder tout ce que vous possédez en conséquence des traités auxquels vous avez réduit vos ennemis par une guerre si mal fondée.

Elle est encore la vraie source de tous les maux que la France souffre. Depuis cette guerre, vous avez toujours voulu donner la paix en maître, et imposer les conditions, au lieu de les régler avec équité et modération. Voilà ce qui fait que la paix n'a pu durer. Vos ennemis, honteusement accablés, n'ont songé qu'à se relever, et qu'à se réunir contre vous. Faut-il s'en étonner? vous n'avez pas même demeuré dans les termes de cette paix que vous aviez donnée

avec tant de hauteur. En pleine paix vous avez fait la guerre et des conquêtes prodigieuses. Vous avez établi une chambre des réunions, pour être tout ensemble juge et partie : c'était ajouter l'insulte et la dérision à l'usurpation et à la violence. Vous avez cherché, dans le traité de Westphalie, des termes équivoques pour surprendre Strasbourg. Jamais aucun de vos Ministres n'avait osé, depuis tant d'années, alléguer ces termes dans aucune négociation, pour montrer que vous eussiez la moindre prétention sur cette ville. Une telle conduite a réuni et animé toute l'Europe contre vous. Ceux mêmes qui n'ont pas osé se déclarer ouvertement, souhaitent du moins avec impatience votre affaiblissement et votre humiliation, comme la seule ressource pour la liberté et pour le repos de toutes les nations chrétiennes. Vous qui pouviez, Sire, acquérir tant de gloire solide et paisible à être le père de vos sujets et l'arbitre de vos voisins, on vous a rendu l'ennemi commun de vos voisins, et on vous expose à passer pour un maître dur dans votre royaume.

Le plus étrange effet de ces mauvais conseils, est la durée de la ligue formée contre vous. Les alliés aiment mieux faire la guerre avec perte, que de conclure la paix avec vous, parce qu'ils sont persuadés, sur leur propre expérience, que cette paix ne serait point une paix véritable, que vous ne la tiendriez non plus que les autres, et que vous vous en serviriez pour accabler séparément sans peine chacun de vos voisins, dès qu'ils se seraient désunis. Ainsi, plus vous êtes victorieux, plus ils vous craignent et se réunissent pour éviter l'esclavage dont ils se croient

menacés. Ne pouvant vous vaincre, ils prétendent du moins vous épuiser à la longue. Enfin ils n'espèrent plus de sûreté avec vous, qu'en vous mettant dans l'impuissance de leur nuire. Mettez-vous, Sire, un moment en leur place, et voyez ce que c'est que d'avoir préféré son avantage à la justice et à la bonne foi.

Cependant vos peuples, que vous devriez aimer comme vos enfans, et qui ont été jusqu'ici si passionnés pour vous, meurent de faim. La culture des terres est presque abandonnée; les villes et la campagne se dépeuplent; tous les métiers languissent, et ne nourrissent plus les ouvriers. Tout commerce est anéanti. Par conséquent vous avez détruit la moitié des forces réelles du dedans de votre État, pour faire et pour défendre de vaines conquêtes au dehors. Au lieu de tirer de l'argent de ce pauvre peuple, il faudrait lui faire l'aumône et le nourrir. La France entière n'est plus qu'un grand hôpital désolé et sans provision. Les magistrats sont avilis et épuisés. La noblesse, dont tout le bien est en décret, ne vit que de lettres d'État. Vous êtes importuné de la foule des gens qui demandent et qui murmurent. C'est vous-même, Sire, qui vous êtes attiré tous ces embarras; car, tout le royaume ayant été ruiné, vous avez tout entre vos mains, et personne ne peut plus vivre que de vos dons. Voilà ce grand royaume si florissant sous un Roi qu'on nous dépeint tous les jours comme les délices du peuple, et qui le serait en effet si les conseils flatteurs ne l'avaient point empoisonné.

Le peuple même (il faut tout dire), qui vous a tant aimé, qui a eu tant de confiance en vous, com-

mence à perdre l'amitié, la confiance, et même le respect. Vos victoires et vos conquêtes ne le réjouissent plus; il est plein d'aigreur et de désespoir. La sédition s'allume peu à peu de toutes parts. Ils croient que vous n'avez aucune pitié de leurs maux, que vous n'aimez que votre autorité et votre gloire. Si le Roi, dit-on, avait un cœur de père pour son peuple, ne mettrait-il pas plutôt sa gloire à leur donner du pain et à les faire respirer après tant de maux, qu'à garder quelques places de la frontière, qui causent la guerre? Quelle réponse à cela, Sire? Les émotions populaires, qui étaient inconnues depuis si long-temps deviennent fréquentes (1). Paris même, si près de vous, n'en est pas exempt. Les magistrats sont contraints de tolérer l'insolence des mutins, et de faire couler sous main quelque monnaie pour les appaiser; ainsi on paie ceux qu'il faudrait punir. Vous êtes réduit à la honteuse et déplorable extrémité, ou de laisser la sédition impunie, et de l'accroître par cette impunité, ou de faire massacrer avec inhumanité des peuples que vous mettez au désespoir, en leur arrachant, par vos impôts pour cette guerre, le pain qu'ils tâchent de gagner à la sueur de leurs visages.

Mais, pendant qu'ils manquent de pain, vous manquez vous-même d'argent, et vous ne voulez pas voir l'extrémité où vous êtes réduit. Parce que vous avez toujours été heureux, vous ne pouvez vous imaginer que vous cessiez jamais de l'être. Vous craignez d'ouvrir les yeux; vous craignez qu'on ne vous les ouvre; vous craignez d'être réduit à rabattre quel-

(1) Il y eut en 1694 des émeutes causées par la cherté des grains.

que chose de votre gloire. Cette gloire, qui endurcit votre cœur, vous est plus chère que la justice, que votre propre repos, que la conservation de vos peuples qui périssent tous les jours des maladies causées par la famine, enfin que votre salut éternel, incompatible avec cette idole de gloire.

Voilà, Sire, l'état où vous êtes. Vous vivez comme ayant un bandeau fatal sur les yeux; vous vous flattez sur les succès journaliers, qui ne décident rien, et vous n'envisagez point d'une vue générale le gros des affaires, qui tombe insensiblement sans ressource. Pendant que vous prenez, dans un rude combat, le champ de bataille et le canon de l'ennemi (2), pendant que vous forcez les places, vous ne songez pas que vous combattez sur un terrain qui s'enfonce sous vos pieds, et que vous allez tomber malgré vos victoires.

Tout le monde le voit, et personne n'ose vous le faire voir. Vous le verrez peut-être trop tard. Le vrai courage consiste à ne se point flatter, et à prendre un parti ferme sur la nécessité. Vous ne prêtez volontiers l'oreille, Sire, qu'à ceux qui vous flattent de vaines espérances. Les gens que vous estimez les plus solides sont ceux que vous craignez et que vous évitez le plus. Il faudrait aller au-devant de la vérité, puisque vous êtes Roi, presser les gens de vous la dire sans adoucissement, et encourager ceux qui sont trop timides. Tout au contraire, vous ne cherchez qu'à ne point approfondir; mais Dieu saura bien

(2) Allusion aux batailles de Steinkerque en 1692, et de Nerwinde en 1693, où la victoire se réduisit à prendre le champ de bataille et le canon de l'ennemi.

enfin lever le voile qui vous couvre les yeux, et vous montrer ce que vous évitez de voir. Il y a long-temps qu'il tient son bras levé sur vous : mais il est lent à vous frapper, parce qu'il a pitié d'un Prince qui a été toute sa vie obsédé de flatteurs, et parce que, d'ailleurs, vos ennemis sont aussi les siens. Mais il saura bien séparer sa cause juste, d'avec la vôtre qui ne l'est pas, et vous humilier pour vous convertir; car vous ne serez Chrétien que dans l'humiliation. Vous n'aimez point Dieu; vous ne le craignez même que d'une crainte d'esclave; c'est l'enfer, et non pas Dieu que vous craignez. Votre religion ne consiste qu'en superstitions, en petites pratiques superficielles. Vous êtes comme les Juifs dont Dieu dit : *Pendant qu'ils m'honorent des lèvres, leur cœur est loin de moi* (*a*). Vous êtes scrupuleux sur des bagatelles, et endurci sur des maux terribles. Vous n'aimez que votre gloire et votre commodité. Vous rapportez tout à vous, comme si vous étiez le Dieu de la terre, et que tout le reste n'eût été créé que pour vous être sacrifié. C'est, au contraire, vous que Dieu n'a mis au monde que pour votre peuple. Mais hélas! vous ne comprenez point ces vérités : comment les goûteriez-vous? Vous ne connaissez point Dieu, vous ne l'aimez point, vous ne le priez point du cœur, et vous ne faites rien pour le connaître.

Vous avez un Archevêque (3) corrompu, scandaleux, incorrigible, faux, malin, artificieux, ennemi

---

(*a*) *Isai.* XXIX. 13.

(3) François de Harlai de Champvalon, Archevêque de Paris, mort le 6 août 1695.

de toute vertu, et qui fait gémir tous les gens de bien. Vous vous en accommodez, parce qu'il ne songe qu'à vous plaire par ses flatteries. Il y a plus de vingt ans, qu'en prostituant son honneur, il jouit de votre confiance. Vous lui livrez les gens de bien, vous lui laissez tyranniser l'Église, et nul Prélat vertueux n'est traité aussi-bien que lui.

Pour votre confesseur (4), il n'est pas vicieux; mais il craint la solide vertu, et il n'aime que les gens profanes et relâchés : il est jaloux de son autorité, que vous avez poussée au-delà de toutes les bornes. Jamais confesseurs des Rois n'avaient fait seuls les Évêques, et décidé de toutes les affaires de conscience. Vous êtes seul en France, Sire, à ignorer qu'il ne sait rien, que son esprit est court et grossier, et qu'il ne laisse pas d'avoir son artifice avec cette grossièreté d'esprit. Les Jésuites mêmes le méprisent, et sont indignés de le voir si facile à l'ambition ridicule de sa famille. Vous avez fait d'un religieux un Ministre d'État. Il ne se connaît point en hommes, non plus qu'en autre chose. Il est la dupe de tous ceux qui le flattent et lui font de petits présens. Il ne doute ni n'hésite sur aucune question difficile. Un autre très-droit et très-éclairé n'oserait décider seul. Pour lui, il ne craint que d'avoir à délibérer avec des gens qui sachent les règles. Il va toujours hardiment sans craindre de vous égarer; il penchera toujours au relâchement, et à vous entretenir dans l'ignorance. Du moins il ne penchera aux partis conformes aux règles, que quand il craindra de vous

(4) Le P. de La Chaise, Jésuite, mort en 1709.

scandaliser. Ainsi, c'est un aveugle qui en conduit un autre, et, comme dit Jésus-Christ, *ils tomberont tout deux dans la fosse* (*a*).

Votre Archevêque et votre confesseur vous ont jeté dans les difficultés de l'affaire de la régale, dans les mauvaises affaires de Rome (5); ils vous ont laissé engager par M. de Louvois dans celle de Saint-Lazare, et vous auraient laissé mourir dans cette injustice, si M. de Louvois eût vécu plus que vous (6).

(*a*) *Matth.* xv. 14.

(5) Ceci est confirmé par l'abbé Fleury, dans ses notes sur l'assemblée de 1682. (*Nouveaux Opuscules*, édit. de 1818, p. 208 et suiv.) Voyez aussi les *Mémoires* du P. d'Avrigny, 19 mars 1681.

(6) Ce Ministre mourut le 16 juillet 1691. Pour l'intelligence de ce passage, il faut se souvenir que le Marquis de Nérestang, Grand-Maître de l'Ordre de Saint-Lazare, ayant donné sa démission le 26 janvier 1672, l'ordre offrit la grande maîtrise à Louis XIV. Ce Prince, n'ayant pas jugé à propos de l'accepter, nomma le Marquis de Louvois Vicaire-Général, le 4 février suivant. Louvois fit réunir à l'Ordre, par la seule autorité royale, qui, de l'aveu même de MM. de Saint-Lazare, ne pouvait en disposer sans le concours de l'autorité ecclésiastique, les maisons, droits, biens et revenus qui avaient été ci-devant possédés par tous autres Ordres Hospitaliers-militaires, séculiers ou réguliers, éteints, supprimés ou abolis; il créa des commanderies qu'il laissa vacantes, et dont il perçut les revenus; enfin il exigea, pour la réception de chaque chevalier, deux cents écus d'or, au lieu de cent qu'on donnait auparavant. L'édifice de grandeur élevé par Louvois croula avec ce Ministre. Il n'avait pu obtenir du Pape la confirmation de son titre de Vicaire-Général. Vingt années du plus grand pouvoir et de la plus grande autorité ne purent arrêter les réclamations qui se reproduisaient à tous les instans : elles triomphèrent enfin, et par l'édit de 1693, le Roi désunit tous les biens qu'il avait réunis en 1672 à l'Ordre de Saint Lazare. Voyez l'*Hist. des Ordres de N. D. du Mont-Carmel et de St.-Lazare*, par Gautier de Sibert, 1772,

On avait espéré, Sire, que votre conseil vous tirerait de ce chemin si égaré; mais votre conseil n'a ni force ni vigueur pour le bien. Du moins madame de M. et M. le D. de B. (7) devaient-ils se servir de votre confiance en eux pour vous détromper; mais leur faiblesse et leur timidité les déshonorent, et scandalisent tout le monde. La France est aux abois; qu'attendent-ils pour vous parler franchement? que tout soit perdu? Craignent-ils de vous déplaire? ils ne vous aiment donc pas, car il faut être prêt à fâcher ceux qu'on aime, plutôt que de les flatter ou de les trahir par son silence. A quoi sont-ils bons, s'ils ne vous montrent pas que vous devez restituer les pays qui ne sont pas à vous, préférer la vie de vos peuples à une fausse gloire, réparer les maux que vous avez faits à l'Église, et songer à devenir un vrai Chrétien avant que la mort vous surprenne? Je sais bien que, quand on parle avec cette liberté chrétienne, on court risque de perdre la faveur des Rois; mais votre faveur leur est-elle plus chère que votre salut? Je sais bien aussi qu'on doit vous plaindre, vous consoler, vous soulager, vous parler avec zèle, douceur et respect; mais enfin il faut dire la vérité. Malheur, malheur à eux s'ils ne la disent pas, et malheur à vous si vous n'êtes pas digne de l'entendre! Il est honteux qu'ils aient votre confiance sans

---

in-4°; et le *Rapport* fait à l'assemblée du clergé de 1772, par M. de Brienne, Archevêque de Toulouse, (*Proc. verb. du Clergé*, tom. VIII, 2e part. pag 1990 et 1991) d'où cette note est tirée. Elle servira aussi d'éclaircissement au n. IV d'une *Consultation* de Fénelon, imprimée tom. III. des *OEuvres*, pag. 443.

(7) Madame de Maintenon et M. le Duc de Beauvilliers.

fruit depuis tant de temps. C'est à eux à se retirer si vous êtes trop ombrageux, et si vous ne voulez que des flatteurs autour de vous. Vous demanderez peut-être, Sire, qu'est-ce qu'ils doivent vous dire, le voici : ils doivent vous représenter qu'il faut vous humilier sous la puissante main de Dieu, si vous ne voulez qu'il vous humilie ; qu'il faut demander la paix, et expier par cette honte toute la gloire dont vous avez fait votre idole; qu'il faut rejeter les conseils injustes des politiques flatteurs; qu'enfin il faut rendre au plutôt à vos ennemis, pour sauver l'État, des conquêtes que vous ne pouvez d'ailleurs retenir sans injustice. N'êtes-vous pas trop heureux dans vos malheurs (8), que Dieu fasse finir les prospérités qui vous ont aveuglé, et qu'il vous contraigne de faire des restitutions essentielles à votre salut, que vous n'auriez jamais pu vous résoudre à faire dans un état paisible et triomphant? La personne qui vous dit ces vérités, Sire, bien loin d'être contraire à vos intérêts, donnerait sa vie pour vous voir tel que Dieu vous veut, et elle ne cesse de prier pour vous.

---

(8) Ceci prouve encore que cette lettre a été écrite après la bataille navale de La Hogue, en 1692, premier malheur de Louis XIV, et même après la prise de Pondichéri par les Hollandais, en 1693, qui pouvait obliger le Roi aux restitutions dont parle Fénelon.

25.

AU P. LAMI BÉNÉDICTIN.

Il remercie ce religieux de lui avoir envoyé son dernier ouvrage sur la vérité de la Religion.

A Versailles, 29 janvier (1695).

Je vous suis très-obligé, mon révérend Père, de la bonté avec laquelle vous continuez à me faire part de vos travaux, qui sont très-édifians. Je vais lire celui que vous m'avez fait la grâce de m'envoyer sur la *vérité de la Religion* (1), et je commence même déjà à voir avec plaisir que vous y avez ramassé les principaux fondemens de la foi chrétienne. Continuez, je vous supplie, à m'honorer de votre souvenir, et surtout à prier Dieu pour moi. Vous ne pouvez accorder ce secours à un homme qui soit plus sincèrement que moi, mon révérend Père, votre, etc.

(1) Cet ouvrage du P. Lami a pour titre : *De la Vérité évidente de la Religion chrétienne.* Paris, 1694, in-12.

26 **.

DU DUC DE BOURGOGNE AU PAPE INNOCENT XII.

Il demande à Sa Sainteté, en faveur de l'Archevêque de Cambrai, une diminution des droits ordinaires perçus à l'occasion des bulles (1).

Versailles, 9 février 1695.

Très-saint Père,

C'est une grande joie pour moi que de commencer à assurer Votre Sainteté du respect filial que j'ai

(1) L'argent que l'on envoyait à Rome pour les causes ecclé-

pour elle, et du zèle avec lequel je suis attaché au Saint-Siége. L'abbé de Fénelon mon précepteur, qui a pris de grands soins pour m'inspirer ces sentimens de religion, vient d'être nommé par le Roi mon Seigneur à l'archevêché de Cambrai : il a beaucoup de naissance, mais très-peu de biens ; et je serais fort obligé à Votre Sainteté si elle avait la bonté d'accorder le *gratis* à un homme qui m'a rendu de si utiles services. Cette première grâce est une des plus touchantes que Votre Sainteté puisse me faire.

Je suis.

TRÈS-SAINT PÈRE,

de votre Sainteté,

le très-humble et très-dévot fils,

LOUIS, DUC DE BOURGOGNE,

---

siastiques a souvent fourni un prétexte aux déclamations des ennemis de l'Eglise romaine. A les entendre, toute la Chrétienté s'épuisait d'or pour enrichir le trésor pontifical. Le Prélat J. Marchetti a démontré la fausseté de leurs assertions, dans son ouvrage intitulé : *Del danaro straniero che viene a Roma, e che ne va per cause ecclesiastiche*, 1800, in-8°. Il y prouve, par des calculs et des faits sans réplique, que tout cet argent était principalement employé aux frais des missions dans les pays infidèles, et que les recettes ne suffisant point, le Saint-Siége a été souvent obligé de recourir à des emprunts considérables pour subvenir à ses dépenses.

28. †

A SANTEUL.

Il le remercie du recueil de ses vers que ce poète lui avait envoyé.

(1695.)

Je n'ai jamais été plus touché que je le suis, monsieur, de votre muse et des présens qu'elle me fait; mais vous devez excuser un silence qui ne vient que de mes embarras. Il y a six semaines que j'ai fait banqueroute au Parnasse, pour n'entendre parler que d'avocats et de banquiers. Jugez par là, monsieur, combien Apollon a de grâce pour moi dans le recueil de vos vers (1). Je vais m'y délasser, après avoir lu tout ce qu'il y a de plus dégoûtant dans le style de procédure. Les louanges que vous me donnez m'enseignent ce que je dois faire, et je les reçois avec reconnaissance sur le pied d'instructions. Personne n'est monsieur, plus véritablement que moi, votre, etc.

---

(1) Le recueil des poésies de Santeul fut imprimé en 1694. La suite de cette lettre indique que c'est une réponse au compliment que le poète avait fait à Fénelon sur sa nomination à l'archevêché de Cambrai. A cette époque, Fénelon fut en effet obligé de se livrer à l'étude peu attrayante de la procédure et du droit canon, pour répondre aux difficultés que faisait l'Archevêque de Reims contre l'érection de Cambrai en métropole. Cette lettre est imprimée dans la *Vie et* les *bons mots de Santeul.*

30 † R.

A L'ABBÉ FLEURY.

Projet d'études pour le Duc de Bourgogne jusque vers la fin de l'année 1695 (1).

Je crois qu'il faut, le reste de cette année, laisser M. le Duc de Bourgogne continuer ses thêmes et ses versions, comme il les fait actuellement. Ses thêmes sont tirés des Métamorphoses : le sujet est fort varié; il lui apprend beaucoup de mots et de tours latins; il le divertit : et comme les thêmes sont ce qu'il y a de plus épineux, il faut y mettre le plus d'amusement qu'il est possible.

Les versions sont alternativement d'une comédie de Térence et d'un livre des odes d'Horace. Il s'y plaît beaucoup; rien ne peut être meilleur ni pour le latin, ni pour former le goût. Il traduit quelquefois les fastes de l'Histoire de Sulpice Sévère, qui lui rappelle les faits en gros dans l'ordre des temps. Je m'en tiendrais là jusqu'au retour de Fontainebleau.

Pour les lectures, il sera très-utile de lire, les jours de fêtes, les livres historiques de l'Écriture.

On peut aussi lire le matin, ces jours-là, l'*Histoire monastique d'Orient et d'Occident* de M. Bulteau, en choisissant ce qui est le plus convenable : de même des vies de quelques Saints particuliers. Mais s'il s'en ennuyait, il faudrait varier.

On peut aussi le matin lui dire, en les lui expli-

(†) *Vie de Fén.* par le P. Querbeuf, 1787, pag. 246 et suiv.

(1) Voyez, sur cette lettre et la suiv. l'*Hist. de Fén.* liv. I, n. 39.

quant, des endroits choisis des auteurs *de re rustica*, comme le vieux Caton et Columelle, sans l'assujettir à en faire une version pénible. On peut faire de même des *Jours et des Œuvres* d'Hésiode, de l'*Économique* de Xénophon. Il a lu les *Géorgiques*, il n'y a pas long-temps, et les a traduites : il faut lui montrer légèrement quelques morceaux de la *Maison rustique* et du livre de La Quintinie, mais sobrement; car il ne saura que trop de tout cela. Son naturel le porte ardemment à tout le détail le plus vétilleux sur les arts et sur l'agriculture même.

Je ne crois pas qu'il ait encore l'esprit assez mûr et assez appliqué aux choses de raisonnement pour lire ni avec plaisir ni avec fruit des plaidoyers. Je suis persuadé qu'il faut remettre ces lectures à l'année prochaine.

Pour l'histoire, on pourrait lire les après-midi ce qu'il n'a point achevé de l'*Histoire* de Cordemoi, ou, pour mieux faire, le porter doucement à continuer, jusqu'à la fin du second volume de cette Histoire, l'extrait qu'il a fait lui-même jusqu'au temps de Charlemagne; ensuite on peut lui montrer quelque chose des auteurs de notre histoire jusqu'au temps de Saint-Louis, dont il a lu la vie écrite par M. de La Chaise (1). Ces auteurs sont assez ridicules pour le divertir, le lecteur sachant choisir, et remarquer ce qui est plaisant et utile. J'ai même fait faire un extrait de ces auteurs, qu'on peut lui lire toutes les fois qu'il vou-

(1) Jean Filleau de La Chaise, écrivain attaché à Port-Royal, composa son *Histoire de saint Louis* sur des notes laissées par Lenain de Tillemont. Elle parut en 1688, 2 vol. in-4°.

dra travailler à son extrait. Il faut lui accourcir un peu le temps de l'étude, et lui ménager quelque petite récompense.

On peut aussi diversifier ce travail par un autre qu'il a commencé, qui est un abrégé de toute l'histoire Romaine, avec les dates des principaux faits à la marge : cela l'accoutumera à ranger les faits, et à se faire une idée de la chronologie.

On peut aussi travailler avec lui, comme par divertissement, à faire diverses tables chronologiques, comme nous nous sommes divertis à faire des cartes particulières.

Je crois qu'on pourrait, au retour de Fontainebleau commencer la lecture de l'Histoire d'Angleterre par le Mémoire de M. l'abbé de Fleury; puis on lirait l'Histoire de Duchesne (2).

---

(2) André Duchesne, célèbre historien, a composé une *Histoire d'Angleterre*, in-fol. oubliée aujourd'hui.

---

31 † R.

A L'ABBÉ FLEURY.

Plan d'études pour l'année 1696.

A Cambrai, 19 mars (1696.)

Je suis d'avis monsieur, que nous suivions, autant qu'il sera possible, pendant cette année, votre projet d'études.

Pour la religion, je commencerais par les livres Sapientiaux; mais je ne croirais pas qu'on dût se borner à la Vulgate pour la Sagesse et pour l'Ecclé-

siastique. Je crois qu'on peut se servir de quelque traduction moins imparfaite. Pour les livres poétiques, on peut en faire un essai; mais comme les autres livres tiendront quelque temps, parce qu'il est bon de les expliquer à mesure qu'on les lira, je regarde la lecture des livres poétiques comme étant encore un peu éloignée.

J'approuve fort la lecture des lettres choisies de saint Jérôme, de saint Augustin, de saint Cyprien et de saint Ambroise. Les Confessions de saint Augustin ont un grand charme, en ce qu'elles sont pleines de peintures variées et de sentimens tendres : on pourrait en passer les endroits subtils et abstraits, ou s'en servir pour faire de temps en temps quelque petit essai de métaphysique. Mais vous savez mieux que moi qu'il ne faut rien presser là-dessus, de peur de rebuter par des opérations purement intellectuelles un esprit paresseux, impatient, et en qui l'imagination prévaut encore beaucoup. Quelques endroits choisis de Prudence et de saint Paulin seront excellens. L'*Histoire des variations* sera bonne; mais il me semble qu'elle aurait besoin d'être précédée par quelque histoire de l'origine et du progrès des hérésies dans le dernier siècle. Si Varillas était moins romancier, il serait notre homme : il a traité les événemens qui regardent l'hérésie dans toutes les parties de l'Europe depuis le temps de Wiclef. Vous trouverez peut-être quelque autre auteur plus convenable. Je ne sais si Sleidan est traduit en français; il n'y a pas moyen de le faire lire en latin.

Pour les sciences, je ne donnerais aucun temps à la grammaire, ou du moins je lui en donnerais fort

peu : je me bornerais à expliquer ce que c'est qu'un nom, un pronom, un substantif, un adjectif et un relatif, un verbe substantif neutre, passif, actif et déponent. Nous avons un extrême besoin d'être sobres et en garde sur tout ce qui s'appelle curiosité.

Pour la rhétorique, je n'en donnerais point de préceptes ; il suffit de donner de bons modèles, et d'introduire par là dans la pratique. A mesure qu'on fera des discours pour s'exercer, on pourra remarquer l'usage des principales figures, et le pouvoir qu'elles ont quand elles sont dans leur place.

Pour la logique, je la différerais encore de quelques mois. Je ferais plutôt un essai de la jurisprudence, mais je ne voudrais la traiter d'abord, que d'une manière positive et historique.

Je ne dirais rien présentement sur la physique, qui est un écueil.

Pour l'histoire, celle d'Allemagne, faite par Heiss, est déjà lue. Je laisserais le reste au mémoire que M. Le Blanc (1) nous promet. Il comprendra les extraits nécessaires de Wicquefort (2), et ce qu'il y a de bon dans les petites Républiques (3). Au reste, après y avoir pensé plus que je n'avais fait, je crois qu'il n'est à propos de commencer la lecture d'au-

---

(1) Auteur du *Traité des Monnaies de France*. Il avait été choisi pour enseigner l'histoire aux enfans de France, et mourut subitement à Versailles en 1698.

(2) Fénelon indique sans doute ici *l'Ambassadeur et ses fonctions*, ouvrage estimé de Wicquefort, qui parut en 1681, 2 vol in-4°.

(3) C'est une collection de 62 vol. in-24, imprimés en Hollande dans le dix-septième siècle. Ils traitent de la géographie, du gouvernement, etc. de la plupart des États, tant anciens que modernes.

cun mémoire de M. Le Blanc, que quand on les aura presque tous : c'est une matière qu'il est important de traiter de suite. Il ne faut pas perdre de vue ce qu'on vient de lire d'un pays, pour être en état de bien juger de ce qu'on va lire d'un pays voisin : c'est cet assemblage et ce coup-d'œil général qui fait la comparaison de toutes les parties, et qui donne une juste idée du gros de l'Europe.

Pour l'histoire des Pays-Bas, Strada est déjà lu, ce me semble. On pourrait parcourir Bentivoglio. Grotius ne se laisse pas lire : on pourrait néanmoins le parcourir aussi, et lire les plus importans morceaux. On pourra s'épargner une partie de cette peine, si M. Le Blanc traite les Pays-Bas, en nous donnant les extraits qui méritent d'être rapportés.

Vous voyez, monsieur, que je suis plus libre à Cambrai qu'à Versailles, et que je fais mieux mon devoir de loin que de près. Ne prenez, de tout ce que je vous propose, que ce que vous jugerez convenable, et ne vous gênez point. Il sera bon que vous preniez la peine de communiquer cette lettre à M. l'abbé de Langeron (4), par rapport aux heures où il travaille auprès de M. le Duc de Bourgogne.

J'ai fait ici l'ouverture du jubilé, et j'ai déjà prêché deux fois. Il me paraît que cela fait plusieurs biens : je tâche de donner aux peuples les vraies idées de la Religion, qu'ils n'ont pas assez; j'acquiers de l'autorité; je les accoutume à des maximes qui autorisent les bons confesseurs; enfin je donne aux prédicateurs l'exemple de ne chercher ni arrangement ni subti-

(4) Il était lecteur du Duc de Bourgogne.

lité, et de parler précisément d'affaires. Priez Dieu, mon cher monsieur, afin que je ne sois pas une cymbale qui retentit en vain. Aimez-moi toujours comme je vous aime et vous révère.

32.

MÉMOIRE

SUR L'ÉDUCATION DES DUCS DE BOURGOGNE, D'ANJOU ET DE BERRI,

rédigé en 1696 par le Marquis de Louville, gentilhomme de la manche du Duc d'Anjou (1).

La manière dont on élève les enfans de France, par rapport à leur santé, n'est pas approuvée des médecins; et il a fallu que M. le Duc de Beauvilliers ait beaucoup pris sur lui, et que le Roi ait

(1) Quoique ce *Mémoire* ne soit pas l'ouvrage de Fénelon, il tient de trop près à son histoire pour paraître déplacé dans notre collection. Nous le publions sur le manuscrit autographe du Marquis de Louville, appartenant à M. le Comte Scipion du Roure, qui a bien voulu nous en communiquer une copie authentique. L'original ne porte aucune date; mais on voit, par la suite du *Mémoire*, qu'à l'époque où il fut rédigé, l'éducation des Ducs de Bourgogne et d'Anjou était déjà fort avancée, que l'Archevêque de Cambrai était encore auprès d'eux, qu'*ils savaient déjà en perfection le latin, l'histoire ancienne et moderne*, etc., qu'*ils écrivaient très-facilement et très-purement*, soit en latin, soit en français; enfin qu'ils commençaient à étudier la jurisprudence. Ce concours de circonstances indique assez clairement l'année 1696, comme on peut s'en convaincre en comparant le *Mémoire* du Marquis de Louville avec le *Projet d'études* qu'on vient de voir sous la date du 19 mars de la même année.

autant de confiance en lui qu'il en a, pour lui avoir permis d'en user comme il a fait à cet égard.

Ils vivent d'une manière très-commune, mangent autant qu'ils veulent à tous leurs repas ; mais on ne leur sert que des choses saines. Le matin, ils ne mangent que du pain sec, et boivent un grand verre d'eau et de vin, ou d'eau pure ; ce qui est à leur choix.

A dîner et à souper, ils mangent autant qu'ils veulent de toutes les choses qu'on leur présente, et l'on a seulement attention à leur faire manger beaucoup de pain, et fort peu de fruit cru.

Il y a trois jours de la semaine qui sont des jours de ragoût, c'est pour leur dîner seulement; et ces jours-là on leur sert, entre le bouilli et le rôti, des fricassées de poulets, des tourtes, du blanc-manger, et autres choses semblables ; mais jamais, ou très-peu souvent, des ragoûts ni des viandes salées.

Les autres jours, ils ne mangent que du bœuf à dîner, et leur rôti ne consiste qu'en quelques poulets, poulardes ou perdrix.

Pour le souper, il est toujours égal ; on leur sert ou un gigot de mouton, ou une longe de veau, ou un aloyau, avec quelque gibier ou volaille, sans aucun ragoût, et pour le fruit, un seul massepain, ou quelque écorce d'orange.

En carême, ils font plus ou moins de jours maigres, selon leur âge. Mgr le Duc de Bourgogne commencera à faire le carême prochain tout entier; mais pour Messeigneurs ses frères, ils feront encore gras trois fois la semaine. Ils font maigre tous les vendredis et samedis, et ces jours-là, aussi-bien qu'en ca-

rème lorsqu'ils font maigre, ils mangent toujours en particulier, afin qu'on puisse leur servir, sans choquer la bienséance, précisément ce qu'ils doivent manger. La raison de ceci est que le maigre étant moins sein, et ordinairement d'un plus haut goût et plus assaisonné que le gras, il serait à craindre qu'ils n'en mangeassent trop, et l'on a aussi une fort grande attention à ne leur donner en maigre que des choses très-saines, et beaucoup de fritures.

A leur collation, ils ne mangent, non plus que le matin, qu'un morceau de pain sec, et tout au plus quelque biscuit, et boivent un verre d'eau.

Ils boivent du vin à dîner et à souper, s'ils en veulent (car quelquefois ils n'en veulent point); c'est toujours du vin de Bourgogne, et n'en boivent que deux coups. Jamais ils ne boivent ni bière, ni cidre, ni vin de liqueurs, ni eaux rafraîchissantes d'aucune espèce, à moins que ce ne soit dans leurs parties de plaisir, qui arrivent rarement, ou quand ils mangent chez M. le Duc de Beauvilliers. Ils ne boivent point encore à la glace, parce que Mgr. le Duc de Bourgogne ne l'aime pas.

Voilà ce qui regarde leur boire et leur manger; mais pour les exercices que l'on leur fait faire, ils sont tels, qu'aucun bourgeois de Paris ne voudrait hasarder un pareil régime sur ses enfans; et il faut avouer qu'à moins qu'ils ne soient aussi sains que ceux-ci le sont, il ne serait pas sûr de le hasarder. Jamais ils ne se couvrent lorsqu'ils sont dehors, à moins qu'ils ne soient à cheval, ou qu'il ne pleuve; car, quelque chaud, quelque froid, ou quelque vent qu'il fasse, ils ont presque toujours la tête nue, et

ils y sont déjà tellement accoutumés, qu'ils ne peuvent plus mettre leur chapeau, et qu'ils n'en ressentent pas la moindre incommodité. Jamais on ne leur fait aucun remède, et ils n'ont jamais été ni saignés ni purgés; ils ont cependant eu quelquefois la fièvre, mais on leur a donné du quinquina. S'ils avaient quelque autre maladie plus pressante, je ne doute pas qu'on ne suivît en ce cas-là l'avis des médecins.

Dans leurs promenades, qui arrivent régulièrement tous les jours été et hiver, quelque temps qu'il fasse, ils marchent et courent tout autant qu'ils veulent, soit à pied, soit à cheval, et se mettent assez souvent en sueur, sans qu'on leur fasse jamais changer de chemise. Il n'y a que le seul cas de la paume qui soit excepté, parce que pour lors ils changent de chemise, mais on ne les frotte ni on ne les couche.

Ils font presque tous les jours des courses à perdre haleine, chassent à pied, quelquefois des journées entières; ce qui arrive quand ils sont à Fontainebleau; ils y courent le cerf, depuis quatre ans, pendant plusieurs heures. En un mot, on les élève comme s'ils devaient être un jour des athlètes, et M. le Duc de Beauvilliers est tellement persuadé qu'un Prince infirme n'est bon à rien, surtout en France où il faut qu'ils commandent leurs armées en personne, que tous les accidens que l'on peut envisager sur cela ne l'ont jamais pu détourner de son projet, et jusques ici, grâce à Dieu, il ne leur en est encore arrivé aucun, et ils sont au contraire d'une santé si parfaite et d'un tempérament si robuste, qu'ils ne se plaignent jamais de la moindre incommodité. Il

arrive quelquefois seulement qu'ils sont enrhumés; mais ils n'en courent pas moins, à moins que leurs rhumes ne soient très-considérables, et l'on ne s'en embarrasse jamais.

Voici la disposition de leur journée :

Ils se lèvent tous trois presque à la même heure, c'est-à-dire, à sept heures trois quarts précisement, et sont levés et ont prié Dieu à huit heures et un quart.

Ils vont ensuite à la messe, et de là au lever de Monseigneur; ils n'y sont qu'un moment, et passent ensuite chez le Roi, où ils restent jusqu'à neuf heures et demie, qui est à présent l'heure que le Roi va à la messe. Ils retournent ensuite chez eux, chacun en leur particulier, et ils y font ce qu'ils veulent avec leurs gentilshommes de la manche et premier valet de chambre, qui sont les seuls qui avec leurs sous-gouverneurs, ou sans eux, restent avec les Princes dans leur cabinet.

A dix heures commence l'étude, qui dure jusques à midi.

A midi, ils vont dîner, et dînent tous trois ensemble. C'est M. le Duc de Beauvilliers qui les sert quand ils mangent à leur petit couvert; ce qui leur arrive tous les soirs et tous les jours maigres : mais, quand ils mangent en public, c'est le maître d'hôtel avec le service ordinaire. Ils sortent de table un peu devant midi trois quarts, et ne passent jamais les trois quarts. Ils retournent ensuite chez eux, chacun en leur particulier, avec leurs sous-gouverneurs et gentilshommes de la manche, et là ils écrivent, dansent et dessinent jusqu'à deux heures.

A deux heures, ils jouent à quelque jeu avec leur gentilhomme de la manche ou leur sous-gouverneur, comme au trictrac, échecs, aux cartes, etc. Cela dure trois quarts d'heure; ensuite de quoi vient l'étude si c'est en été, et la promenade si c'est en hiver, parce qu'il fait trop chaud en été pour se promener à deux heures trois quarts, et qu'il est nuit en hiver à cinq heures. Ainsi, dès le mois de septembre, la promenade commence à deux heures trois quarts, et dure jusqu'à cinq heures, et au mois de mai l'étude commence à deux heures trois quarts, et la promenade à cinq heures.

A cinq heures donc, si c'est en hiver, l'étude recommence, et dure jusques à sept heures. A sept heures, ils font une lecture à leur choix de choses qui les divertissent, et elle dure trois quarts d'heures jusques à l'heure de leur souper.

A sept heures trois quarts, ou à huit heures quand il y a appartement, (ce qui n'arrive guère que deux fois la semaine pendant l'hiver) ils se mettent à table pour souper, et après leur souper ils vont chacun dans leur cabinet, où ils jouent encore, avec leur sous-gouverneur et gentilhomme de la manche, à toute sorte de jeux, de cartes, trictrac, échecs, billard, etc.

A neuf heures ou neuf heures et un quart, selon que leurs maîtres ont été contens d'eux, ils se couchent, et quelquefois plutôt par punition.

A la promenade, ils y vont tous trois ensemble, à moins qu'ils n'aient fait quelque chose; auquel cas on les sépare, et celui qui a manqué est retenu chez lui, où l'on prend soin de le laisser ennuyer.

Quand ils vont à la promenade ou à la chasse, à pied ou à cheval, ils ont toujours trois ou quatre petits seigneurs avec eux, qui se joignent à leur suite ordinaire; mais pendant tout le reste de la journée, chez eux ou ailleurs, ils sont toujours avec leurs seuls domestiques, et jamais ni jeunes gens ni pages n'en approchent.

Ils ne se parlent jamais bas l'un à l'autre, ni aucun jeune homme à eux, pendant la promenade ou la chasse; et de leurs domestiques, il n'y a que leurs sous-gouverneurs, gentilshommes de la manche, premier valet de chambre, précepteur, et sous-précepteur, ou le confesseur, quand il y est, qui osent leur parler bas et en particulier; et si c'est quelque chose qui mérite attention, ils doivent, tout tant qu'ils sont, en rendre compte à M. le Duc de Beauvilliers.

Quand quelqu'un des Princes fait quelque chose en public qui peut être désapprouvé, M. le Duc de Beauvilliers, et en son absence le sous-gouverneur ou les principaux de ses domestiques qui se trouvent auprès de lui, l'en avertissent tout bas; et quand il arrive que le Prince, étant bien averti, ne profite pas de l'avis qu'on lui donne, la punition suit de près et infailliblement; et comme ceux qui sont préposés pour leur éducation n'ont auprès d'eux qu'une autorité dépendante de celle de M. le Duc de Beauvilliers, et qu'ils peuvent par conséquent en faire moins de cas, M. le Duc de Beauvilliers est plus exact et plus rigoureux à leur faire subir les punitions dont leurs principaux domestiques les ont menacés de sa part, que celles dont il les a menacés

lui-même lorsqu'il a été présent à leurs fautes. Quand ils font des fautes en particulier, c'est-à-dire, dans leur domestique, on les ménage moins, et on les reprend plus librement que l'on ne fait en public.

Le temps de Fontainebleau est pour eux une espèce de temps de vacances : ce n'est pas qu'ils n'y étudient comme ailleurs, au moins une fois par jour, mais c'est qu'ils y chassent presque tous les jours, ou avec le Roi et avec le Roi d'Angleterre, ou avec Monseigneur, etc. et que cela abrège souvent leurs études, par le temps qu'elles prennent sur leurs journées.

Jamais les fêtes ni les dimanches ne les exemptent de l'étude, non plus que de la promenade; il n'y a que les grandes fêtes de l'année où l'on les dispense de l'étude, à cause du long temps qu'ils sont à l'église ce jour-là; cela n'arrive que cinq ou six fois par an. Pour les autres fêtes ou dimanches, ils n'entendent qu'une messe basse comme à l'ordinaire, et vont seulement à vêpres ou au salut; mais ce n'est qu'à l'un des deux.

Les jours de fêtes et de dimanches, leurs études regardent la Religion, aussi-bien que leurs lectures. Les thêmes, par exemple, qu'ils font, sont sur des livres de piété; et les traductions de l'Écriture sainte, et des Pères de l'Église qui ont le mieux écrit en latin.

Ils apprennent le latin par l'usage, et non par les règles de la grammaire, à l'exception des premiers commencemens. La raison qui a fait préférer cette conduite à l'autre, et qu'on veut leur ôter tout ce qu'il y a de pénible et de fatigant dans l'étude, afin de la leur rendre agréable; et l'on y a si bien réussi,

qu'ils vont à l'étude avec presque autant de plaisir qu'à la promenade. Il est vrai que les deux aînés ont naturellement du goût pour les belles-lettres, et savent déjà le latin en perfection. Ils y écrivent très-facilement et très-purement, font des fables et des dialogues qu'ils s'envoient l'un à l'autre, que non-seulement ils mettent en bon latin, mais dont ils composent eux-mêmes les matières. Ils font des extraits français des livres latins, et des extraits latins des livres français. On ne veut point qu'ils fassent de vers ni latins ni français, parce qu'il est ridicule à un Prince de vouloir passer pour poète; mais ils traduisent tous les poètes, et par la connaissance qu'on leur donne du bon latin, on leur en fait sentir toutes les beautés. Ils ont déjà traduit Virgile, Ovide et Horace tout entiers, et ils feront ainsi de tous les autres.

Leurs études sont différentes, comme l'on peut juger, par rapport à leur âge; mais, à cela près, elles seront presque les mêmes : il y aura pourtant quelque différence dans celles de Mgr. le Duc de Bourgogne, a qui l'on prend bien soin d'apprendre bien des choses qui ne peuvent convenir qu'à la première place. On leur donne une grande horreur de la pédanterie, et l'Archevêque de Cambrai, leur précepteur, est persuadé qu'il vaudrait mieux qu'un Prince fût tout-à-fait ignorant en ce qui regarde les belles-lettres ou les arts, que de les savoir d'une manière pédante; parce qu'il est ridicule à un Prince d'être caractérisé par aucune chose que ce puisse être, lorsqu'elle ne convient pas essentiellement à son état, n'y ayant que trois choses, pour ainsi dire, qu'il lui soit permis de savoir à fond, l'histoire, la politique, et com-

mander ses armées : c'est aussi ces trois choses-là que l'on tâchera de leur bien apprendre. Pour tout le reste, on ne veut pas qu'ils y excellent, quand ils le pourraient faire.

Ainsi on leur fait comprendre que rien n'est plus ridicule à un Prince, que de vouloir passer pour poète, pour grammairien, pour mathématicien, pour peintre, pour philosophe, pour musicien, pour théologien, et même pour savant ; n'y ayant rien dans tout cela qui soit digne d'eux, et qu'ils n'aient de commun avec une infinité de gens, et même de sottes gens. Mais on veut cependant que, sans se piquer de toutes ces sortes de connaissances, ils en sachent plus qu'aucun de leurs courtisans, et qu'ils en aient une assez grande teinture pour pouvoir parler de toutes ces choses avec ceux qui en parlent. Ainsi, sans les jeter dans des discussions inutiles, qui font perdre un temps infini, si précieux pour les personnes de ce rang, on leur apprendra tout ce qu'il y a de beau et de curieux et d'utile à savoir dans tous les arts et dans toutes les sciences.

Ils savent déjà, par exemple, j'entends les deux aînés, la géographie et la sphère parfaitement, plus d'histoire ancienne et moderne et de toutes sortes de pays, qu'aucun homme qu'il y ait à la cour, de quelque âge qu'il soit; toutes les fables, un peu de peinture, de sculpture, d'architecture, les fortifications, l'anatomie ; et ils commencent à apprendre le droit, non pas comme dans les écoles, mais par la lecture des livres qui en traitent, et qu'on leur explique avec soin. On leur apprendra ensuite, pendant un an ou deux, en continuant le reste de leurs

études, et pendant le temps de leurs exercices, de la philosophie ancienne et moderne tout ce qu'il est nécessaire qu'ils en sachent, aussi-bien que des mathématiques, que l'on apprendra moins à fond à Mgr le Duc de Bourgogne qu'aux deux autres, de peur qu'elles ne lui fissent perdre un temps infini à des recherches vaines, et qui le rendraient peut-être trop particulier; joint qu'étant obligé d'apprendre plusieurs choses dont il est inutile que Messeigneurs ses frères soient instruits si à fond, ils auront plus de temps que lui à donner à ces sortes d'études.

On commence, par exemple, déjà à lui apprendre tout ce qui regarde la politique et le commerce, non pas en lui en donnant des préceptes généraux et frivoles, comme on fait dans les classes, mais en lui lisant tout ce qui a été écrit sur ces matières, en toutes sortes de temps et en toutes sortes de pays, par les têtes les plus saines, et en lui faisant faire toutes les réflexions qui conviennent au sujet que l'on traite. Il y a même un des plus habiles hommes de ce siècle, qui est chargé de composer pour l'instruction de ce Prince un livre que l'on ne donnera point au public, qui sera pour ainsi dire un tableau en raccourci de tout ce qui s'est passé en Europe depuis la destruction de l'Empire Romain, qui expliquera l'origine des peuples qui la composent aujourd'hui, les changemens et révolutions des États, les progrès qu'ils ont faits, la nature de leurs commerces, leurs décadences, les noms et les caractères de tous les Princes qui ont régné dans cette partie du monde qui nous intéresse le plus, leurs intérêts, leurs maximes, les changemens mêmes qui sont survenus dans

leurs intérêts et dans leurs maximes, par une suite exacte et chronologique; le tout expliqué plus au long et dans un plus grand détail à mesure que les temps nous approchent. Et ce qui rendra cet ouvrage d'une curiosité et d'une utilité infinie, c'est que, n'étant fait que pour le Prince seul, et sous la direction et les yeux de M. le Duc de Beauvilliers, qui est Ministre d'État, il sera rempli de tous les traités faits entre toutes les nations de l'Europe, des infractions qui y auront été faites, et des causes et suites de toutes les guerres, des malheurs qui en sont arrivés, ce que l'on aurait pu faire pour les éviter. On y rapportera, par exemple, plusieurs lettres des Princes et de leurs principaux Ministres, qui découvriront les causes secrètes qui les ont fait agir, les vues particulières qu'ils ont eues, souvent fort différentes du bien de l'État dont ils ont eu la conduite, et de celui de leur maître; jusques aux instructions originales que certains Princes ont laissées à leurs enfans, comme dans l'article Espagne, par exemple, les instructions de Charles-Quint, et les testamens de Philippe II, Philippe III et Philippe IV. En un mot, ce sera un livre universel, qui embrassera tout ce qu'il est nécessaire que Mgr le Duc de Bourgogne sache pour bien connaître non-seulement l'État dont il doit être un jour le maître, mais tous ceux de ses voisins; et la vérité y étant toute nue et sans égards, on peut aisément juger de quelle utilité il lui peut être.

Quelquefois même on tient des conversations devant lui dans lesquelles on le fait entrer; on examine les fautes qui ont été faites; on lui laisse for-

mer ses objections; on lui propose divers partis, et il est obligé de donner son avis le premier : on lui fait remarquer les fautes qui ont été faites, ce qui les a causées, le caractère des Princes qui les ont faites. On lui donne de l'aversion pour les fausses maximes de la politique moderne de Machiavel et autres; on lui fait comprendre qu'elle doit être toujours fondée sur la justice et sur la probité, et on lui donne mille exemples de Princes qui se sont très-mal trouvés d'avoir suivi d'autres maximes qu'ils croyaient bonnes.

Pour mieux lui faire connaître le caractère des Princes qui ont régné dans tous les temps, on lui fait faire des dialogues des morts, où l'on fait venir les Princes contemporains sur la scène; ils s'y disent leurs vérités; ils se reprennent fort naturellement de leurs défauts; ils se découvrent sans crainte les motifs qui les ont fait agir : on y fait aussi des portraits de leurs Ministres, on les y démasque; enfin on n'omet rien de tout ce qui peut contribuer à une connaissance exacte et entière de l'histoire ancienne et moderne; et les réflexions qui succèdent à la lecture de ces dialogues, aident à former l'esprit et le jugement du Prince, et lui inculquent les véritables maximes qu'il doit avoir, et toujours un grand amour pour la vertu sincère et solide, et une grande horreur du vice.

C'est pendant leurs quatre heures d'études du soir et du matin, et quelquefois à leurs momens perdus, que l'on instruit les Princes de toutes ces diverses choses, que l'on prend soin de varier et de leur faire souhaiter; et l'étude du latin n'en remplit que la plus petite partie, qui ne va pas à plus d'une heure et demie pour les deux études.

On ne leur fait jamais rien apprendre par cœur, à moins qu'ils ne le souhaitent, à cause que cela occupe un grand temps, et que la mémoire de Mgr le Duc de Bourgogne est si prodigieuse, que, sans qu'il s'en mette en peine, il lui est impossible de rien oublier de tout ce qu'on lui a appris; et l'on ne peut s'empêcher de dire ici une chose qui est très-singulière, c'est que dans la tête de ce jeune Prince il y a une chronologie sûre pour toute sa maison : dès que ses domestiques entre eux sont en dispute sur un point d'histoire, sur quelque morceau de la fable, sur quelque tableau ou pièce de tapisserie qui demande explication, ou enfin sur quelque autre chose que ce puisse être dont il ait eu connaissance, on s'adresse à lui pour le savoir, et il le sait toujours plus sûrement que ceux qui le lui ont montré.

On ne leur apprendra aucune autre langue morte que le latin; mais ils le sauront parfaitement. Ce n'est pas qu'on se soucie qu'ils la parlent, mais seulement qu'ils puissent écrire avec pureté et élégance, et qu'ils entendent tous les auteurs avec facilité.

Le matin ils font ordinairement des thêmes, et le soir des versions.

Pour les langues vivantes, on se soucie peu qu'ils les sachent, ces Princes-là ne voyageant jamais, et tous ceux qui viennent à la cour sachant parler français ou latin. On veut cependant qu'ils sachent l'italien et l'espagnol; mais on ne leur apprendra ces deux langues, qu'après qu'ils sauront très-parfaitement le latin, qu'ils pourraient corrompre, par la conformité qu'il a avec ces deux langues.

Ils n'apprendront à jouer d'aucun instrument, parce

qu'on craint que cela ne leur fît perdre trop de temps, et que cela ne les rendît trop particuliers. Quant à présent, ils n'apprennent encore qu'à danser, à écrire et à dessiner ; mais ils vont incessamment apprendre les mathématiques, à faire des armes et à voltiger, et dans un an ou un an et demi les deux aînés apprendront à monter à cheval, et les autres exercices qui en dépendent. Jamais M. le Duc de Beauvilliers n'a donné ni fouet ni férules à aucun des trois Princes, et il prétend que ces sortes de punitions ne conviennent point à des enfans de ce rang-là : il ne songe au contraire qu'à s'en faire aimer, afin de leur être utile, et il les châtie avec la dernière douceur. Cependant il y a un certain nombre de punitions qui se succèdent les unes aux autres, dont il se sert à mesure qu'ils font quelque faute.

Il y a sur cela une chose qui est digne de remarque, c'est que jamais ils n'ont encore été punis pour leurs études, parce qu'ils s'y portent toujours avec plaisir, par le soin qu'on a pris de les leur rendre agréables, et que ce temps-là ne leur est point à charge.

Quand on leur accorde quelque grande partie de plaisir, pour lors il n'y a ce jour-là qu'une étude : on leur fournit tous les plaisirs qui sont le plus de leur goût, qui sont toujours des chasses, et on leur donne aussi un grand dîner.

Voilà précisément comment les Princes sont élevés ; et si ceux qui ont souhaité d'en être instruits ont encore quelques questions à faire sur cet article, on y répondra avec le même plaisir.

Je n'ai rien dit, dans tout ceci, de ce qui regarde l'éducation chrétienne qu'on leur donne, parce qu'elle est répandue sur le tout; et l'on songe bien plus à les rendre Chrétiens par les sentimens vertueux qu'on leur inspire, et l'éloignement de tous ceux qui leur pourraient donner de mauvais exemples, que par des pratiques extérieures et pénibles, qui ne produisent ordinairement d'autre effet dans tous les enfans qui en sont accablés, que de leur donner, pour tout le reste de leur vie, de l'éloignement, et quelquefois même de l'horreur pour la piété; et l'on peut dire sans flatterie, parce que c'est une chose connue dans toute l'Europe, que jamais Princes n'ont été élevés plus chrétiennement que ceux-ci.

33.

AU P. LAMI.

Il souhaite relire l'ouvrage de ce Père contre Spinosa, et offre de l'approuver.

A Cambrai, 27 avril (1696.)

Je serai très-aise, mon révérend Père, de relire, avec toute l'application dont je suis capable, votre ouvrage contre Spinosa. La matière est très-importante. L'esprit d'irréligion se glisse de plus en plus. Dieu vous a donné l'intelligence et l'amour de la vérité. Envoyez-moi donc votre livre, et je vous donnerai avec zèle mes petites remarques, avec une approbation si vous le souhaitez (1). Je révère votre

(1) Cet ouvrage a pour titre : *Le nouvel Athéisme renversé;*

vertu; j'aime et j'honore votre personne; et je serai toute ma vie très-cordialement, mon révérend Père, etc.

---

il parut effectivement en 1696, avec une approbation de Fénelon datée du 14 juin de cette même année. Cette approbation est rapportée dans l'*Avertissement* de la première classe des *Œuvres*, tom. I, pag. xxx.

34.

DU DUC DU MAINE (1) A FÉNELON.

Il demande au Prélat de continuer à le fortifier par ses exhortations.

Au camp de Gros (2), ce 18 juillet 1696.

Vos lettres, monsieur, me font toujours le même plaisir, par des raisons bien solides; car c'est de cette piété simple, gaie sans scrupule et sans relâchement, de laquelle j'ai besoin. Ma volonté est toujours ferme; mais, pour me donner quelque liberté, il me faut, je crois, être plus confirmé encore dans le chemin de la vertu, La miséricorde immense, sans laquelle nous ne pouvons être sauvés, m'effraie, quand je considère, d'un autre côté, le peu de bien que je

---

(1) Louis-Auguste de Bourbon, fils de Louis XIV et de Mme de Montespan, était né en 1670. Il fut marié en 1692 à Anne-Louise-Bénédicte de Bourbon, petite-fille du grand Condé. Il est vraisemblable que Mme de Maintenon, après avoir élevé le Duc du Maine dans l'amour et la pratique de la Religion, l'introduisit aussi dans la société de Fénelon, et lui inspira les sentimens d'estime et de confiance dont elle fut elle-même si longtemps pénétrée pour l'Archevêque de Cambrai.

(2) Petite ville de Hesse, à six lieues de Cassel.

fais. Ne vous rebutez donc point, monsieur, de me fortifier là-dessus ; car j'ai en vous une confiance extrême, et une très-grande vénération et soumission pour toutes vos lumières. Vous me permettrez aussi d'y joindre bien de l'amitié pour votre personne.

L. A. DE BOURBON.

35.

A. M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Il approuve l'*Ordonnance* de ce Prélat contre l'*Exposition de la foi*, et ne croit pas devoir publier une censure de cet ouvrage dans le diocèse de Cambrai.

A Cambrai, 9 septembre 1696.

Vous n'avez point ménagé les termes, Monseigneur, et vous vous êtes servi des plus forts dans votre condamnation. Je l'ai fait lire à des gens de ce pays, qui n'en sont pas aussi contens que moi, et à qui je n'ai pu arracher une seule parole sur votre Ordonnance (1) : leur silence parle assez. Je crois qu'ils

(1) Cette Ordonnance est du 20 août 1696. On sait que la partie dogmatique avait été rédigée par Bossuet, et elle est imprimée dans ses *OEuvres*, tom. VII, pag. 561 et suiv. Voyez à ce sujet l'*Hist. de Bossuet*, liv. XI, n. 13 ; et les *Mémoires* du P. d'Avrigny, 20 août 1696.

Nous avons sous les yeux plusieurs lettres écrites à cette époque à l'Archevêque de Paris par le Cardinal d'Estrées, par l'Évêque de Chartres, M. Tronson et le Duc de Beauvilliers, qui donnent de grands éloges à cette *Ordonnance*. La lettre de Fénelon fut publiée en 1712 par le Cardinal de Noailles qui crut pouvoir en tirer avantage pour se justifier du reproche de Jansénisme. Voyez ci-après les lettres de Fénelon au P. Le Tellier du 27 juin 1712, et au

l'auraient rompu, s'ils eussent cru le pouvoir faire en ma présence. Si ces gens-là étaient modérés, ils devraient être bien contens de tout ce que vous dites suivant la tradition, sur l'autorité des derniers ouvrages de saint Augustin, sur la grâce efficace, sur l'amour de Dieu, et sur l'injustice des esprits inquiets qui accusent témérairement d'erreur les personnes les plus catholiques. Vous pourriez bien, Monseigneur, avoir le sort des personnes qui ne flattent aucun parti, et qui les blessent tous. Pour moi, j'imiterais avec joie votre bon exemple par une censure conforme à la vôtre, si je ne savais certainement que Gaspard Migeot n'a point imprimé le livre (2), qu'il n'est point répandu en ce pays, et que la source vient de France. Je n'aime point à écrire sans nécessité, et je veux même ménager les esprits de cette frontière, qui ne sont déjà que trop échauffés. Il faut, ce me semble, beaucoup supporter des gens qui sont dans quelque excès sur la doctrine, quand ils sont d'ailleurs soumis à l'Église de bonne foi, et qu'ils ne répandent aucun ouvrage qui altère la foi.

Je compte toujours, Monseigneur, d'avoir l'honneur de vous voir vers la fin de ce mois. Préparez-vous à la patience dans le besoin où je suis de vous

---

P. Daubenton du 15 juillet suivant; et dans la première section ci-dessus, le *Mémoire* joint à la lettre 165, tom. I, p. 531.

(2) Le livre condamné par l'Ordonnance de M. de Noailles avait pour titre : *Exposition de la foi, touchant la grâce et la prédestination. A Mons, chez Gaspard Migeot*, 1696. L'ouvrage était de Martin de Barcos, neveu du fameux abbé de Saint-Cyran, et avait été imprimé à Paris.

dérober du temps (3). Je n'ignore pas vos grandes occupations; mais je n'ignore pas aussi votre zèle pour l'Église et votre bonté pour moi. J'ai su la marque touchante que vous m'en avez donnée depuis mon départ de Paris. Vous auriez déjà eu de mes nouvelles, si mon copiste ne fût tombé malade. Personne ne sera jamais avec plus de zèle, plus d'attachement et de respect que moi, absolument dévoué, Monseigneur, à votre personne.

(3) Fénelon était alors occupé à rédiger l'*Explication des Maximes des Saints*, qu'il communiqua à M. de Noailles bientôt après, lorsqu'il revint à Versailles.

36. †

A SANTEUL.

Sur une nouvelle pièce de vers composée par ce poète.

A Versailles, 18 octobre 1696.

Je vous suis fort obligé, monsieur, des beaux vers dont vous m'avez fait part. Peu s'en faut que je ne sache bon gré à M. l'abbé Aubery, de nous avoir procuré cet ouvrage par le changement que vous lui reprochez. M. de Meaux ne peut plus se plaindre sur le mélange des fausses divinités, à moins qu'il ne s'avise encore de dire que vous faites parler votre Sainte comme Virgile fait parler Junon. Pour moi, j'ai trouvé, monsieur, que vos vers ont une politesse qui ne devrait point craindre celle que vous

(†) *Santolii Oper.* tom. II, pag. 95.

dites qui est à Versailles : je les ai lus avec avidité, et la pente était si roide, que je n'ai pu m'arrêter depuis le commencement jusques à la fin. Quand vous ne faites rien de nouveau, on est tenté de dire :

> Cur pendet tacita fistula cum lyra?....
> Spiritum Phœbus *tibi*, Phœbus artem
> Carminis, nomenque dedit poetæ (*a*).

Après ce latin : il ne me reste plus, monsieur, qu'à revenir au français pour vous assurer que je suis, etc.

(*a*) Hor. *Carm.* lib III, Od. xix, v. 20; et lib. IV, Od. vi, v. 29, 30.

37.

AU P. LAMI.

Il lui renvoie un manuscrit que ce religieux lui avait confié pour l'examiner.

A Cambrai, 3 janvier (1697.)

Je vous renvoie, mon révérend Père, le manuscrit que vous avez eu la bonté de me confier. Je l'avais lu à demi quand je partis d'ici pour aller à Fontainebleau, et j'oubliai de l'emporter avec moi, comme je l'avais résolu, pour achever de le lire dans mon voyage. Je l'ai retrouvé à Versailles, où j'ai lu avec plaisir toutes les choses édifiantes dont il est rempli. La matière qui excite si justement votre zèle a besoin de plusieurs éclaircissemens dogmatiques, qui ne peuvent point être faits dans des méditations de piété affectueuse, et faute desquels les personnes savantes ne peuvent trouver une suffisante convic-

tion : mais la simple lecture fait assez voir de quoi votre cœur est plein (1).....

Pour le clerc que j'ai vu, j'en suis fort édifié, et j'espère qu'il servira Dieu. Mais, pour lui donner des conseils décisifs, je crois qu'il faudra le revoir, et c'est ce que je ferai quand je retournerai à Versailles. Je tâcherai aussi mon révérend Père, de vous aller chercher dans votre solitude, où je vous souhaite, avec la santé du corps, cette paix de l'ame qui vient d'un détachement sincère des créatures, et d'une union constante avec Dieu.

Personne n'est avec une estime plus sincère et plus forte que moi, votre, etc.

---

(1) On a coupé à dessein une partie de cette lettre dans l'original, sans doute parce que Fénelon y parlait de l'affaire du Quiétisme, qui commençait à lui donner des inquiétudes.

---

38 ** R.

A. M. LESCHASSIER,

DIRECTEUR DU SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE.

Ses inquiétudes à l'occasion d'une maladie de M. Tronson, et son estime pour MM. de Saint-Sulpice.

Lundi, 18 février 1697.

Je viens, monsieur, de voir M. Tronson; il a une oppression de poitrine qui me fait peur. Il est loin des secours nécessaires. Je l'ai fort exhorté à venir à Paris, et il m'a paru disposé à le faire : il attend des nouvelles de M. Helvétius; mais une décision d'un médecin, qui décidera sur une lettre et sans voir

le malade, est un fondement bien mal assuré. Le meilleur serait, ce me semble, que M. Tronson vînt à Paris. S'il continue à être malade, il sera mieux à Paris qu'à Issy; s'il se porte mieux, il pourra sans embarras retourner à sa campagne. En cas qu'il veuille venir ici, un carrosse de louage mal fermé ne lui convient pas. J'offre le mien dont il pourra se servir comme de ce qui est à lui; j'ai même des chevaux qui ne me servent de rien, et dont vous pouvez disposer : il n'y a qu'à m'avertir sans façon. La personne de M. Tronson m'est très-chère; j'aime et je révère votre communauté. Le plus grand plaisir que vous me puissiez faire est de disposer librement de tout ce qui m'appartient. Comptez que je suis à vous, monsieur, personnellement avec vénération, et attaché par le cœur à votre maison. Je m'en retourne à Versailles cet après-midi, et je repasserai par Issy pour voir l'état de M. Tronson : si vous avez quelque chose à y mander, faites-le-moi savoir, s'il vous plaît.

---

39 ** R.

A M. ***.

Sur la conclusion de la paix, et les moyens de la rendre utile aux frontières.

A Cambrai, 25 septembre (1697.)

Je ne crois point, monsieur, qu'il y ait d'occasion plus naturelle de se réjouir avec vous, que celle de la paix (1). On mande de l'armée qu'elle fut signée

(1) La paix de Riswick fut signée la nuit du 20 au 21 septem-

le 21 de ce mois ; la voilà faite très-heureusement. Je suis très-assuré que vous êtes bien soulagé par là, et que vous en souhaitez toutes les suites les plus solides. Notre frontière aurait grand besoin de la ressentir pour la vente des blés. Castel-Rodrigo (2), par des intérêts personnels, commença à empêcher que les blés de la Flandre française ne passassent en Hollande. Les Hollandais achetaient tous les blés, et par le chemin de la mer nous renvoyaient des blés moins chers et moins bons. Si on rouvrait le chemin de l'Escaut, le voisinage et la bonté de nos grains les rappelleraient; tout le pays en profiterait : car, pendant la paix, nos blés pourrissent faute de débit, même au plus vil prix. Il serait aisé d'arrêter ce commerce, dès que le Roi voudrait réserver nos blés; et hors de ce cas il lui serait fort utile d'attirer dans ce pays de l'argent de Hollande, pour faciliter le paiement de ses droits, et pour faire aimer de plus en plus son gouvernement à des peuples nouvellement conquis. Je hasarde ceci, monsieur, et je vous laisse à en faire usage, ou non, comme vous le jugerez à propos. M. l'Électeur (3), selon les apparences, donnerait la liberté pour ce commerce.

Je vous souhaite, monsieur, et à madame la D. de B. une pleine consolation dans la visite de Montargis.

---

bre 1697, avec l'Angleterre, l'Espagne et la Hollande. Le traité avec l'Empereur ne fut signé que le 30 octobre suivant.

(2) Le Marquis de Castel-Rodrigo avait été Gouverneur des Pays-Bas espagnols avant l'Electeur de Bavière.

(3) Maximilien, Electeur de Bavière, Gouverneur des Pays-Bas espagnols depuis 1692.

41 ** R.

A M. TRONSON.

Il lui redemande quelques papiers, et lui parle de nouvelles importantes qu'il a apprises dans un voyage à Bruxelles.

Au Château-Cambresis, 4 octobre (1699.)

Il y a long-temps, monsieur, que je suis privé de la consolation de tout commerce avec vous, afin de ne vous commettre en rien, et de ménager les intérêts de Saint-Sulpice, qui me sont très-chers. Mais je ne crois pas manquer à cette règle de discrétion, en vous écrivant par une voie très-secrète et ne le faisant que pour vous supplier de confier à l'ami qui vous rendra cette lettre, les papiers que j'ai laissés entre vos mains. Ils passeront de celles de cet ami avec une entière sûreté dans les miennes. Vous n'avez aucun usage à faire de ces paperasses, et Dieu sait avec quelle joie je vous les laisserais plus long-temps, si vous le désiriez : mais comme je suis persuadé qu'elles vous sont très-inutiles, je vous supplie, monsieur, d'avoir la bonté de me les renvoyer.

Je reviens d'un voyage que j'ai fait à Bruxelles, où j'ai su bien des choses très-importantes, dont le détail pourra passer jusqu'à vous par un canal sûr. Il faut que je vive en ce pays, comme un homme qui n'a ni yeux ni oreilles sur certaines choses. Ma santé ne fait que croître dans le travail, et j'ai soutenu depuis trois mois, en visites, des fatigues dont je me croyais très-incapable. Dieu donne la robe selon le froid. Je souhaite de tout mon cœur, monsieur, que votre santé, qui est plus utile que la

mienne, se conserve de même. Ce qui me fait une véritable peine dans mon éloignement, c'est que je ne puis vous embrasser, et vous entretenir cordialement. Du reste, j'ai, Dieu merci, le cœur dans une paix profonde, et je ne pense qu'à mes fonctions. Priez pour moi, je vous en conjure, et faites prier les bonnes ames. Je demande à M. Bourbon (1), que je salue de tout mon cœur, neuf messes à Lorette (2), que je lui paierai par un petit présent à la chapelle, de ce qu'il jugera le plus convenable au lieu. Je serai, monsieur, avec tendresse et vénération, jusqu'au dernier soupir de ma vie, etc.

(1) Directeur au séminaire, et secrétaire de M. Tronson.

(2) Chapelle du séminaire de Saint-Sulpice à Issy près Paris, construite sur le modèle de celle de Lorette en Italie.

47.

AU P. LAMI.

Il lui rend raison du silence qu'il a gardé à son égard depuis longtemps (1).

A Cambrai, 4 février (1700.)

Il y a un temps infini, mon révérend Père, que je n'écris plus à personne hors de ce diocèse, sans une absolue nécessité : mais comme je crains que vous ne pensiez que j'ai cessé d'être pour vous tel que je dois être, je crois devoir interrompre mon silence,

(1) On voit, par cette lettre et par plusieurs autres, que Fénelon, depuis la condamnation de son livre, au mois de mars 1699, avait pris le sage parti de se renfermer dans l'exercice des devoirs de son ministère, et d'éviter toutes les relations qui auraient pu le compromettre, lui ou ses amis.

pour vous assurer que je vous honorerai et chérirai toute ma vie. Rien ne me ferait plus de plaisir, que de pouvoir vous en donner des marques solides. Je crois que le silence que je garde sera de votre goût, et que vous trouverez qu'il convient à mon état. Je me borne à mes fonctions. Priez pour moi, je vous en conjure, et procurez-moi les prières des bonnes ames auxquelles vous pouvez inspirer cette charité. Comme vous n'avez pas les mêmes raisons que moi de vous abstenir d'écrire, je ne crains pas de vous demander des nouvelles de votre santé, sur lesquelles je ne modère pas autant ma curiosité, que sur beaucoup d'autres choses.

49.

AU P. *** (1).

Témoignages d'amitié. Sa soumission au décret qui condamne son livre.

A Cambrai, 9 mars 1700.

In solis tu mihi turba locis (*a*).

Malgré les nombreuses occupations que me donne tous les jours mon ministère, je ne saurais, mon bon Père, en passer un seul sans penser à vous; et soyez bien assuré que si je mets quelquefois un peu de retard dans mes réponses, c'est que je ne puis faire autrement. Vous avez reçu des nouvelles de notre bon Duc, m'a-t-on dit, et j'ai entendu dire qu'il avait dessein de vous appeler près de lui incessamment. C'est une chose que j'approuve fort, non

(1) L'original fait partie de la collection précieuse d'autographes de M. le Marquis de Dolomieu, qui nous a permis d'en prendre copie.

(*a*) Tibull. lib. IV, *Eleg.* XIII, v. 12.

parce que je la lui ai conseillée, mais parce qu'elle deviendra utile, du moins je l'espère, à tous les deux.

Rome a parlé, mon révérend Père; c'est à moi à me soumettre et à m'humilier. Que M. de Meaux jouisse de sa victoire; il le peut : je ne l'en estimerai pas moins pour cela. Celui qui lit au fond des cœurs nous jugera un jour, et c'est à son tribunal que je l'attends.

Recevez mes sincères amitiés, mon bon Père, et me croyez pour la vie, votre, etc.

52.

AU P. LAMI.

Sur l'ouvrage de ce religieux, intitulé : *De la Connaissance de soi-même*, dont il venait de paraître une nouvelle édition.

A Cambrai, 14 novembre 1700.

Je n'ai le temps, mon révérend Père, que de vous dire combien j'ai eu de joie d'apprendre de vos nouvelles par M. l'abbé de Langeron. Ce qu'il m'a dit de votre bonne santé, et de la continuation de votre amitié pour moi, m'a fait sentir un vrai plaisir dans un temps où je n'en sens guère. Je ne vous dis rien sur votre livre contre le P. Malebranche. Le succès qu'il a eu, dans un temps où il paraissait devoir être si violemment contredit, est le plus grand de tous les éloges qu'il pouvait recevoir. Cette date est bien importante pour le motif propre de la charité. Je souhaite qu'elle vous consomme en Jésus-Christ, et que nous n'ayons plus, ni vous ni moi, d'autre vie que celle de la nouvelle créature cachée dans le sein du Père. Tout à vous, mon cher Père, à jamais.

54.

AU P. LAMI.

Il s'étonne que le P. Malebranche continue d'écrire contre le P. Lami, à qui ses supérieurs venaient d'imposer silence. Il l'exhorte cependant à garder le silence, et à prier pour le nouveau Pape.

A Cambrai, 13 décembre 1700.

Je suis surpris, mon révérend Père, qu'on laisse écrire le P. Malebranche contre vous, et qu'en même temps on vous impose silence. Quelle autorité engage votre Père général à vous lier les mains, pendant qu'on vous frappe, et qu'on vous impute des principes qui ont des conséquences impies ? Vous avez raison d'obéir, et c'est dans votre silence qu'est votre force. Mais il faut que quelque personne puissante ait parlé au Père général. D'ailleurs je ne comprends pas comment le P. Malebranche veut écrire contre un auteur, à qui on a fermé la bouche. L'amour-propre bien éclairé sur ses intérêts (s'il y en avait un tel au monde) suffirait pour ne prendre jamais un si mauvais parti. Je plains votre adversaire, de ce qu'il se fait tort par cette conduite, et je vous trouve fort heureux de n'avoir qu'à vous taire, en obéissant. Nous devons quelquefois à la vérité, de parler pour elle, faute de quoi nous manquerions à un devoir pressant : mais elle n'a jamais besoin de nous, et elle est dans les mains de Dieu, ou, pour mieux dire, elle est Dieu même, qui n'a jamais besoin de personne. Votre Père général aura eu, selon les apparences, de fortes raisons pour vous empêcher d'écrire plus long-temps.

Pour le Roi d'Espagne, son état est bien grand, mais bien périlleux. Prions pour lui, afin qu'il fasse les biens, et qu'il ne fasse aucun des maux que sa place le met à portée de faire. Beaucoup de jeunesse et d'autorité sont bien redoutables, quand elles se trouvent ensemble. Encore une fois, prions pour lui.

Ne prions pas moins pour le nouveau Pape (1), afin qu'il soit plein de l'esprit de grâce, non-seulement pour remédier aux abus extérieurs sur la discipline, mais encore afin qu'il inspire au troupeau de Jésus-Christ l'amour des vertus intérieures et de la prière, faute de quoi la discipline extérieure n'est que comme la lettre de la loi, une vaine apparence de religion. Pour moi, je n'ai à parler qu'à Dieu, et mon état me dispense de parler aux hommes, excepté mes diocésains. Votre attention et votre sensibilité pour tout ce que vous croyez qui peut avoir quelque rapport à moi, me touche vivement : mais rien de ce monde ne me regarde. Ce qui peut m'être utile et consolant, c'est qu'un ami tel que vous continue à m'aimer, et à prier pour moi. De mon côté, je ne cesserai jamais de prier pour vous, de vous honorer, et de vous aimer très-cordialement.

---

(1) Innocent XII était mort le 27 septembre précédent, et avait été remplacé le 23 novembre par le Cardinal Jean-Français Albani, qui prit le nom de Clément XI. La lettre suivante du Cardinal Gabrielli donne des détails très-intéressans sur l'élection de ce Pontife.

55.

DU CARDINAL GABRIELLI A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il s'étonne qu'on ait obligé Fénelon à renouveler en 1700 le témoignage public de sa soumission au décret du Saint-Siége contre le livre des *Maximes*. Il fait l'éloge du nouveau Pape, et raconte plusieurs circonstances touchantes de son élection.

Romæ, 22 januarii 1701.

Summopere me exhilaravit humanissima Dominationis tuæ illustrissimæ epistola, tam fausta mihi afferens nuntia de D. meo Sebastiano (*archiep. Camerac.*) et de restituta tibi optima valetudine, quam ab omnium bonorum largitore Deo diuturnam tibi apprecor.

Ad alteram Mandati (1) D. Sebastiani (*Camerac.*) jam ab biennio undequaque disseminati impresssionem et promulgationem tua in epistola contentam obstupui; et minimè diffido, quod his quoque Deus dabit finem quo magis nunc fortè ignotum, eo magis D. Sebastiano (*Cameracensi*) feliciorem, et suis æmulis molestiorem. Jam de attentatis proximè elapso autumno (2), in Morimundo (*Gallia*), quoad gravissimas materias et dignissimas personas commissis probè instructus fui, et deflevi coram Deo insanas hominum cogitationes. D. Sebastianus apud omnes optimè audit, ejusque

(1) On peut voir dans l'*Avertissement* de la Ire classe, IIe section des *OEuvres*, n. 29, (tom. IV, pag. lxij.) que Fénelon avait été obligé à ce nouvel acte de soumission, par une lettre de M. de Barbezieux, Ministre et Secrétaire d'Etat.

(2) Ceci se rapporte à l'assemblée du clergé de 1700, et à la *Relation* de l'affaire du livre des *Maximes*, faite par Bossuet dans cette assemblée.

animi præclarissimæ dotes, pietas, eruditio, doctrina, robur, constantia, pastoralis zelus, publico ubique efferuntur præconio; et Julius (*ipse Gabriellius*) cum omnibus indiscriminatim, et assiduè et palàm de D. Sebastiano elogia concinnat.

Complura in tuis litteris perlego de novi Pontificis meritis et electione, et quidem condigna et egregia, sed infrà tanti viri prærogativas, et talis electionis dignitatem : non quod velim eloquentiæ tuæ vires extenuare, sed quia thema istud omni laude longè superius est; et ob id tanti viri et tam eximiæ electionis conditiones vix fidem ab auditoribus obtinebunt.

Ipse Urbini, anno 1649, die 22 julii, nobilibus parentibus ortus est. Ab infantia, maxima probitatis, ingenii, prudentiæ et comitatis specimina præ se tulit, ingentemque de se præbuit expectationem. Septemdecim annos natus canonicatu basilicæ S. Laurentii in Damaso ab Alexandro septimo cohonestatus fuit, et omni litterarum genere præcipuè græcarum, et sacrâ theologiâ excultissimus, ac utriusque juris, philosophiæ et theologiæ laureas vigesimo ætatis anno adeptus, ad varios prælaturæ gradus, et ad complurium civitatum ditionis ecclesiasticæ gubernia a Clemente nono destinatus fuit. His muneribus eximiè perfunctus, et communi Statûs ecclesiastici aulæque Romanæ plausu celebratus, Romam redux ab Innocentio undecimo basilicæ Vaticanæ vicarius constitutus, et postmodum a Brevium secretis destinatus, eidem Pontifici, et aliis duobus successoribus eodem in munere inservivit; atque ab iisdem ad graviora quæque christianæ reipublicæ negotia adhibitus, tam præclarè se gessit, ut ab ejus ore prælaudati Pon-

tifices unicè penderent. Est quippe indolis suavissimæ, famæ integerrimæ, inculpatæ vitæ, capacissimæ mentis, mirificæ solertiæ, exactissimæ statuum ac negotiorum principum christianorum peritiæ, et maximè incomparabilis beneficentiæ omnibus præcipuè doctis viris paratissimæ, quâ omnes sibi devinctissimos repente ipso primo affatu reddit, omni procul semotâ affectatione ac verbositate. Excelsis ac inclytis his donis condecoratus, ab Alexandro octavo sacrâ purpurâ insignitus fuit; ac in reipublicæ ministerio confirmatus, candidis suis moribus, ac beneficiis erga omnes profusis tôt sibi amicos paravit, quot ferè homines novit.

Deveniam modo ad ejusdem in summum Pontificem exaltationem. Die 19 novembris, nulla affulgebat de creatione summi Pontificis spes; vota electorum erant adeo inter se diversa ac dissona, ut communis omnium opinio esset de protrahenda ad plures menses Papæ electione; cùm vespere ejusdem diei, evulgatâ in conclavi regis Hispaniarum morte, obortus quidam rumor de necessitate quæ novi Pontificis declarationem quàm primùm postulabat, ut laboranti his rerum angustiis christianæ reipublicæ quantociùs succurreretur. Ab aliquibus cardinalibus illico arrepta de Pontifice creando tractatio, expensi quidam candidati, sed variis de causis rejecti. Propositus fuit in medium cardinalis Albanus, et unius horæ spatio comperta fuere vota requisitum numerum excedentia. Horâ ejusdem noctis sextâ, per conclave nuntius de futura in crastinum Pontificis electione innotuit. Horum omnium ignarus cardinalis Albanus sua in cella quiescebat, cùm sub sequentis diei auroram de re tota instructus, impossibile dictu est, quæ dixerit, quæ perege-

rit per totos tres sequentes dies, ad avertendos cardinalium animos a meditata electione. Mane diei 20, admoniti *monachi Morimundi* hujus resolutionis, cùm sibi certò persuasissent, hujusmodi opus non nisi ipsis auctoribus inchoandum et perficiendum, vel ipsis adversantibus concludi nullatenus posse; cùm contra sententiam suam rem peragi et jam conclusam viderunt, ad artes quibus hanc rem vel turbarent, vel electum sibi propitium redderent, convolarunt, et bene conscii beneficio dilationis, et temporis morâ injectâ sæpe dissolvi, palàm querebantur de tam inopinata electione; et cùm nihil haberent, quod eligendo objicerent, declararunt quòd etiam ipsi in idem consentirent, sed quòd res tota priùs deferenda esset *Demetrio*, ab Urbe itinere duorum dierum per expeditissimum cursorem conficiendo distanti. Hoc prætextu dilata per quatuor dies electio fuit, quamvis gravissimi viri testati fuerint, nullum ad *Demetrium* cursorem missum; sed hoc jactatum, ut tempus mediatum opus dirimeret (3). Inter hæc plerique electo-

(3) Une lettre du Cardinal d'Estrées au Marquis de Villars, du 28 novembre 1700, donne, sur l'élection du Pape Clément XI, quelques détails qui serviront à éclaircir ce passage de la lettre du Cardinal Gabrielli. En voici l'extrait : « Vous aurez déjà su le jour » de l'élection, et l'enthousiasme avec lequel tout le sacré-collége » y a concouru. Il ne lui a pas manqué une voix; il y en eut cin- » quante-cinq; des Cardinaux tous plus vieux que lui; tous les » papables, dont le nombre était fort grand, se sont rendus sans » combattre; et si nous n'avions suspendu quatre jours la conclu- » sion de cette affaire, pour faire voir qu'on ne pouvait la ter- » miner sans que l'Ambassadeur du Roi n'eût déclaré ses intentions, » et conserver le respect dû à sa couronne, ce sujet d'ailleurs » étant agréable à Sa Majesté, la chose aurait commencé et fini

res fremebant, et apertè contestati sunt se nec ampliùs horam expectaturos ad electionem peragendam. Quod verò cardinalium animos maximè angebat, et suspensos tenebat, erat constantissima et ferè insuperabilis renitentia et contradictio cardinalis Albani, qui cellæ suæ inclusus, nullum ad sermonem admittebat. Cogitatum fuit confessarium ad ipsum inducere, qui ei exponeret cardinales omnes ab ejus electione omnino removeri non posse, nec ipsum absque gravis peccati reatu in his rerum circumstantiis hanc supremam dignitatem declinare posse. Ad has voces sæpius per confessarium repetitas, ejusque au-

---

» en douze heures. Mais la bienséance et la réputation que MM. » les Cardinaux de la Maison d'Autriche n'ont pas ménagée, nous » obligea de faire suspendre l'action du conclave jusques aux ré- » ponses de M. de Monaco : cette conduite a été approuvée dans » le public; et quoique contredite sourdement par quelques Car- » dinaux, qui croyaient qu'on blessait la liberté de l'élection, » elle a été soutenue jusques au bout. Je vis le Pape avant hier. » Il témoigna beaucoup de reconnaissance pour le concours de » notre nation, prescrit en des termes si obligeans par Sa Ma- » jesté. » (*OEuvres du Duc de Saint-Simon*, Strasbourg, 1791; notes du tom. IX, pag. 239.) Sans s'être entendus, les deux Cardinaux, comme on le voit, sont d'accord sur les faits. Le Cardinal Gabrielli désigne visiblement, par *Monachi Morimundi*, les Cardinaux français; et par *Demetrius*, le Prince de Monaco, Ambassadeur de France. Celui-ci avait quitté Rome pendant le conclave, à l'occasion d'une émeute où il avait été insulté, et s'était retiré à San-Quirico en Toscane. (Phelipeaux, *Relation du Quiétisme*, tom. II, pag. 308 et suiv.) Mais bientôt il eut ordre du Roi de retourner à Rome. Voyez sur cette affaire le bref de Clément XI à Louis XIV, du 2 décembre 1700; et les *Mém. pour servir à l'Hist. ecclés. du* XVIIIe *siècle* : 1815; tom. I, *Introd.* pag. XXXIV.

ribus inculcatas, visus est cardinalis Albanus aliquantisper asperitatem, et pontificatûs horrorem deponere. Tum ad insigniores Urbis theologos scriptum fuit, ut suam sententiam hac de re promerent, et scriptis mandarent, quæ deinde confessarius ad D. cardinalem Albanum detulit, qui nihil ad hæc respondens obmutuit, et totus lacrymis obrutus, lutu et suspiriis considebat, ac febri validâ vexatus medicorum curâ premebatur. Demum, post scrutinium vespertinum diei 22 novembris, resolutum fuit ad electionem novi Pontificis proximo mane devenire, parataque omnia ad hujusmodi functionem necessaria. Mane ejusdem diei cardinales, longioris moræ impatientes, agmine facto, in cellam cardinalis Albani irruperunt, quem vultu pallidum et totum lacrymis perfusum intuiti, in sacram capellam pertraxerunt. Omnes cardinales in conclavi erant quinquaginta octo, et post celebratum a singulis sacrum de Spiritu sancto, deventum fuit ad electionem, quæ in primo ipso scrutinio completissima, et cum omnibus votis apparuit, nimirum vota quinquaginta septem cardinali Albano obtigerunt. Datis schedulis, eisque enumeratis, et de more recognitis, D. cardinalis Decanus, sacri collegii aliis cardinalibus comitatus, ad D. cardinalem Albanum accessit, eique electionem de ipso plenissimè, et ne uno quidem refragante, factam aperuit, illiusque consensum in electionem tam canonicam et legitimam expetiit. Ad has voces exhorrere visus est cardinalis Albanus, et ingente lacrymarum copiâ obortâ, vix verbum proferre poterat, omnibus aliis cardinalibus in fletum effusis. Postea a cæremoniarum magistris electus in pedes erectus altare versùs petere volebat, sed ni-

mio tremore concussus, gressum figere non poterat, sed ab aliis adjutus ante altare sese prostravit, et diu ibi jacens, suspiriis et fletu colliquescebat, non desinentibus aliis cardinalibus lacrymas effundere, et metu torqueri de electi dissensu. Prolixo temporis intervallo transacto, ope eorumdem cæremoniarum magistrorum electus in pedes sublevatus, lacrymarum imbre vix permittente, clarissimè contestatus est, sese ad consensum suæ electioni præstandum, hâc præcisè ratione adigi, ne gravi culpâ se obstringeret, ut plures magni nominis theologi per suas lucubrationes gravissimis auctoritatibus et rationibus demonstrarant; mox binas sententias sancti Gregorii Magni, et alteram sancti Leonis, quibus acceptationem summi pontificatûs expresserant, pronuntiavit. Pro certa habeat Dominatio tua, me talia admirantem vix oculis meis credidisse, et manifestè hâc nostrâ tempestate conspexisse, Ecclesiam eodem Spiritu ac nascentem et primitivam animatam, mentique meæ obversatum fuisse illud sancti Cypriani de sancti Cornelii papæ electione elogium (*a*): «Episcopatum nec postulavit, nec » voluit, nec invasit. Non quidem vim fecit, ut episcopus fieret; sed ipse vim passus est ut episcopatum coactus exciperet. » Utinam hæretici, et alii Romanæ Ecclesiæ subinfesti, propriis oculis aspexissent hanc electionem undequaque sanctissimam; tum ex parte electorum, ex quibus saltem quindecim electo ætate majores communiter eâ dignitate dignissimi censebantur; tum ex parte electi omnibus animi corporisque dotibus exornatissimi; tum ex parte elec-

(*a*) *Epist.* LII *ad Anton.* pag. 68 edit. Baluz.

tionis, quæ per quatuor dies protracta, rarissimo exemplo, plenissimè, ne uno quidem dissentiente, imò omnibus mirè exultantibus, conclusa fuit, adeo ut inservire et statui possit pro exemplari electionis canonicæ, legitimæ ac pacificæ. Ad hoc etiam accessit, quòd hujusmodi electio terminata fuit absque ulla prorsus prævia conventione; aut alicujus nationis satisfactione, quæ aliàs permittebantur, neque indignæ reputabantur; quod maximopere displicuit monachis Morimundi (*card. Galliæ*), qui tanquam alii de collegio, absque ulla prærogativa, aut super alios cardinales partialitate, et electi benemerentia, vel inviti concurrerunt: quod ego maximi facio. Hoc totum evidentissimum est, et magis magisque omnibus patefactum est, ex subsequenti ministrorum prorsus indifferentium, et nulli parti adscriptorum, deputatione ab ipso Pontifice facta. Idem summus Pontifex a die electionis usque in præsentem diem, non desinit identidem in fletus prorumpere, nec pristinam hilaritatem recuperare potest, quod et omnibus displicet, ipsique medici improbant, propter bonæ valetudinis jacturam. Nihilominus sanctus Pater nec temporis momentum transigit, quo Ecclesiæ universæ bono non prospiciat: semper in actione est; eâdem humanitate et affabilitate, quâ priùs, cunctos amplectitur, nullumque mœstum dimittit; in functionibus ecclesiasticis assiduus est, easque explet mirâ gravitate, modestia ac pietate; et vultûs personæque majestas verè pontificalis universos ædificat et allicit, omni penitus seclusâ affectatione. Communis est omnium certa spes, quod SS. D. N. Clemens XI, ceu pater et princeps, summo zelo, æquitate ac vigilantiâ, omnem, quæ

sub cœlo est, Ecclesiam recturus sit, et deformatam christianæ reipublicæ faciem pristino decori redditurus. Rogo demum Dominationem tuam, ut meo nomine salutem plurimum dicas meo venerabili, dilectissimo domino et amico D. Sebastiano (*Cameracensi*) quem semper præ mentis oculis habeo, et in cordis visceribus gero; eique constanter attesteris, mihi compertissimum esse, quod summus Pontifex ipsum plurimi facit et maximopere diligit, qua de re mihi complura, eaque evidentissima suppetunt argumenta. Piaculum censerem, si silentio præterirem, quod mihi tum antea, tum post obitum D. Basilii (*Innocentii XII*) persuasissimum fuit, nimirum, Deum nunquam permissurum fuisse, quòd Basilio (*Innocentio*) succederet monachus (*cardinalis*) aliquis, qui manus suas inquinavit in sigillo contra thecam D. Sebastiani (*librum Camerac.*), et hoc ipsum pluries amicis meis insinuavi, quamvis multi monachi abbatiæ sancti Dionysii (*cardinales infensi archiep. Camerac.*) communiter promulgarentur Basilii (*Innocentii XII*) loco proximi; quod et postea reapsè divinâ ope, ac justo supremi Numinis judicio executum video; tametsi non hoc solum cœlestis justitiæ prodigium ea in re admiratus fuerim. Quæso, de nimia prolixitate me excusatum habeas, illustrissime Domine, cui omne bonum a Deo optimo maximo exopto.

56.

AU P. LAMI.

Sur un nouvel ouvrage de ce religieux, et sur un extrait des *Homélies* du P. Le Nain. Le Prélat fait l'éloge du silence du P. Lami à l'égard du P. Malebranche.

A Cambrai, 23 janvier 1701.

Je viens, mon révérend Père, de recevoir dans ce moment la lettre que vous m'avez fait la grâce de m'écrire en date du 19 de ce mois. Elle m'apprend que vous m'envoyez, par quelque voie sûre, un ouvrage que vous avez fait nouvellement. Il sera le très-bien-venu, et je l'attends avec impatience. On ne saurait trop vous louer de votre silence à l'égard du P. Malebranche, pour obéir à votre Général (1). Se taire et obéir sont deux choses fort édifiantes. Qu'importe que le public ne sache pas le tort de ce Père? Il est bon même de le cacher. C'est peu pour un Chrétien, que d'avoir raison; un philosophe a souvent cet avantage : mais avoir raison, et souffrir de passer pour avoir tort, et laisser triompher celui qui a tout le tort de son côté, c'est vaincre le mal par le bien. Ce silence si humble et si patient, dans lequel on se renferme après avoir rendu témoignage à la vérité, pendant que le supérieur l'a permis, est encore plus convenable à un solitaire comme vous, mon révérend Père, qu'aux personnes qui ne sont pas entièrement hors du monde. On fait plus pour la vérité en édifiant, qu'en disputant avec ardeur pour elle.

(1) On a déjà vu que les supérieurs du P. Lami lui avaient défendu de continuer à écrire contre le P. Malebranche.

Prier pour les hommes qui se trompent, vaut mieux que les refuter.

L'extrait des *Homélies* du P. Le Nain (2) est très-remarquable. C'est un langage fondé sur une vérité qui est de tous les temps. Tel a parlé ce langage par sentiment ou par imitation, qui n'en a jamais pénétré le sens, et qui s'effarouche dès qu'on le lui explique. Ce langage est même souvent excessif; mais on sait bien à quoi il se réduit, selon l'intention des bonnes ames.

M. l'abbé de Langeron vous remercie de tout son cœur, et sera ravi de voir ce que vous nous envoyez. Nous vous aimons ici, et nous vous révérons de tout

---

(2) Le P. Lami avait envoyé à Fénelon l'extrait suivant des *Homélies sur Jérémie*, publiées par le P. Le Nain, religieux de la Trappe, frère du célèbre Tillemont. Cet extrait est en faveur de l'amour désintéressé.

« Mais quel remède cette ame accablée sous le poids de cette » dure et affligeante certitude peut-elle trouver, sinon dans le sein » de la miséricorde de celui-là même dont la justice l'a remplie de » frayeur ?....

» Cependant, quelque affligée que soit cette ame, elle s'appuie sur » les bontés infinies de Dieu : elle se console sur les marques qu'elle » a déjà reçues de son amour; et de quelque manière qu'il la traite » dans le temps et dans l'éternité, elle ne reconnaît point d'autre » béatitude, que de se consacrer entièrement à son service, de » vouloir bien dépendre en toutes choses de ses divines volontés, » de s'abandonner à lui sans réserve, et de reposer en paix dans » le sein de ses miséricordes, qui sont son unique refuge et son » unique espérance. *Si j'étais, ô mon Dieu, assez infortunée,* » *lui dit-elle, pour ne vous pas aimer dans l'éternité, au* » *moins j'aurai la consolation de vous aimer dans le temps,* » *de toute la plénitude de mon cœur; et après cela, vous fe-* » *rez de moi ce qu'il vous plaira.* » (Hom. 57.)

notre cœur. Pour moi, mon révérend Père, je suis tout à vous sans réserve en notre Seigneur Jésus-Christ.

57.

DU P. LAMI A FÉNELON.

Ce Père souhaite que le Prélat serve l'Eglise par ses ouvrages. Il lui parle d'une célèbre beauté, produite par le parti janséniste comme une fille à miracles.

3 février (1701.)

Je suis bien honteux d'avoir excité votre *attente* et même votre *impatience* pour un ouvrage que vous trouverez assurément peu digne de votre attention. Dès-là je rougis pour lui, quand il aura l'honneur de paraître devant Votre Grandeur; car je n'avais pris la liberté de vous l'envoyer, que pour vous faire toujours un peu souvenir de mon respectueux attachement, et pour avoir l'honneur de me rendre auprès de vous, au moins par quelque chose de moi-même, ne le pouvant par le tout. Je rougis d'écrire, Monseigneur, pendant que vous gardez le silence, et si toutes les fois que je veux prendre la plume, je songeais bien à la justesse, à la netteté, à la facilité, à l'éloquence, à la solidité, à l'onction de celle que vous laissez reposer, je n'aurais jamais la force de soutenir la mienne. Mais, Monseigneur, croyez-vous donc pouvoir en conscience supprimer un aussi grand talent? N'est-ce point assez de ne pas écrire sur les matières que l'on a agitées? Faut-il supprimer les lumières que Dieu vous donne sur tant d'autres sujets? Croyez-vous n'être redevable qu'à votre dio-

cèse? Tout le corps de l'Église n'est-il pas confié à tous les Évêques? Au moins écrivez donc pour vos diocésains, et qu'il ne tienne qu'aux autres d'en profiter. Je sais que vous lui rompez souvent de vive voix le pain de la parole; mais vous n'êtes ni immortel ni d'une santé inaltérable, et il me paraît que votre charité et votre soin pour votre troupeau doit s'étendre au-delà même de votre carrière, et que vous devez songer à leur parler après même que vous ne serez plus. Pardon, Monseigneur, de ma liberté. Il y avait trop long-temps que j'avais cela sur le cœur, et je ne fais en cela que servir d'interprète à mille gens qui le pensent et le disent comme moi. Tout ce que vous me faites l'honneur de me dire sur le chapitre du R. P. Malebranche me fait regretter jusqu'aux pensées que j'ai eues de faire connaître son tort. Que vous seriez propre, Monseigneur, à me détourner du mal et à me porter au bien, si j'avais l'avantage d'être plus près de vous?

Dans mon dernier voyage de Paris, j'ai eu la curiosité de voir Mlle Rose (1), cette fameuse béate de

(1) Cette fille était une espèce de béate de bonne ou de mauvaise foi, que le parti janséniste avait cherché a produire à Paris, quelques années auparavant, en lui attribuant le don des miracles. Le premier voyage n'avait pas été fort heureux, malgré l'appui des partisans les plus distingués de Port-Royal; le second le fut encore moins. Voici ce qu'en rapporte, dans son *Journal*, le Mar-
» quis de Dageau : « M. le Cardinal de Noailles a chassé du dio-
» cèse de Paris une prétendue dévote qu'on appelle Sœur Rose;
» on dit qu'elle s'appelait autrefois Sœur Sainte-Croix, et que
» même elle avait encore un autre nom. Elle logeait au Luxem-
» bourg, chez madame de Vibraye. Il y avait plusieurs gens très-
» vertueux et très-sages persuadés de la sainteté de cette créature;

M. Boileau, qui fit, il y a quatre ou cinq ans, tant de bruit à Paris. Elle y est revenue, il y a près d'un an, et y passe présentement pour une fille miraculeuse, c'est-à-dire qui fait des prodiges, et qui pénètre les dispositions des cœurs. MM. Boileau et Duguet passent pour ses garans, et elle m'a dit elle-même qu'elle est toujours sous la direction du premier. J'ai passé près d'une heure et demie avec elle; pendant ce temps, elle ne m'a guère entretenu que de ses miracles, ou des maladies surnaturelles qu'elle eut la première fois qu'elle vint à Paris. Elle me les dépeignit comme des convulsions périodiques, pendant lesquelles elle n'apercevait rien de ce qui se passait au dehors, et ne sentait rien des remèdes qu'on lui faisait : mais son esprit était tout occupé de Dieu. Elle m'assura que désormais il ne lui arriverait plus rien de semblable; et sur ce que je lui demandai quelle assurance elle en avait, puisque Dieu était toujours le maître de faire sur son corps les impressions qu'il y avait déjà faites, elle me fit entendre que c'était le temps des épreuves, et que ce temps était passé. Après cela, elle en vint au chapitre de ses miracles, et m'en conta plusieurs que j'avais déjà appris d'ailleurs, me disant néanmoins qu'elle voudrait qu'ils ne fussent point connus, qu'elle souhaiterait être cachée; qu'on l'importunait, qu'on ne lui parlait que de faire des guérisons; et sur cela elle me demanda si l'on pouvait lui commander de faire

---

» on en faisait des contes extraordinaires et merveilleux : d'autres » gens en parlaient comme d'une friponne. » (27 *février* 1701; tom. II, p. 250, édit. de Mme de Genlis.)

des miracles. Je lui dis que je ne comprenais pas que cela pût tomber dans l'esprit de personne; qu'on pouvait bien lui commander de prier pour les malades, et laisser le reste au bon plaisir de Dieu. *C'est ce que je dis aussi,* reprit-elle; *pour entreprendre de faire un miracle, il faut s'y sentir porté par l'esprit de Dieu.* Enfin fatigué, je vous l'avoue, du chapitre de ses miracles, je la priai de me faire part de ses sentimens de piété et de ses voies d'oraison; mais elle déclina toujours ce chapitre; et comme j'y revins deux ou trois fois, elle me répondit qu'elle n'avait pas le loisir de prier, et que, depuis le matin jusqu'au soir, on l'occupait et on la sollicitait pour des malades. Je lui dis : Mais au moins vous ne perdez point la présence de Dieu pendant tout cela. Elle me répliqua que l'esprit avait toujours son vol. Je ne doutai point qu'elle ne l'entendit de son vol vers Dieu. Quoi qu'il en soit, il me paraît toujours que son esprit naturel voltige beaucoup; car elle tient peu ferme sur un même sujet, et elle me donna bien des fois le change. Enfin, désespérant de la pouvoir amener où je voulais, je pris congé d'elle. Elle me dit néanmoins qu'elle devait faire un voyage à Saint-Denis, et que nous pourrions nous y voir encore une fois. Je suspends donc mon jugement jusqu'à cette seconde entrevue, particulièrement en considération de ses deux garans. Cependant jusques ici l'esprit m'en paraît peu arrêté, et elle parle beaucoup. Il y a des gens qui en sont épris au-delà de tout ce qu'on peut imaginer; épris, dis-je, de sa sainteté, car tout son air, son visage et ses paroles ont quelque chose de hagard. Mais voilà trop abuser de votre

patience, et d'un temps qui vous est si précieux. Je suis avec une vénération infinie, etc.

---

58. †

AU PAPE CLÉMENT XI.

Il le félicite sur son élection.

Cameraci, 6 maii 1701 (1).

SANCTISSIME PATER,

Quod me jamdudum decuit silentium, etiamnum in tanta lætitiæ causa me decere putaveram. Quapropter, dum tot alii certatim plauderent, mirificam vestram electionem coram Deo tacitus mirabar. Verùm a quibusdam fide dignis viris jam certior factus paterno pectore nondum elapsam esse benevolentiam, quâ me dignata est superioribus annis Beatitudo vestra, mihi temperare nequeo, quin gratum et divinctum animum, summa cum reverentia, significem. Quæ verò me attinent, tempore alienissimo commemorare puderet : namque matris Ecclesiæ triumphus dolere vetat. Jam (nec vana fides) candidissimi nascentis Ecclesiæ dies iterum illuxisse mihi videntur. Flores apparuerunt in terra nostra. Non semetipsum clarificavit, ut pontifex fieret, qui repentino et unanimi omnium voto per triduum vim passus est (2).

---

(1) Cette lettre est la quinzième du recueil publié en 1823 par M. Labouderie. Quoique la minute originale soit datée du 23 février, nous la mettons comme lui au 6 mai. La lettre qui suit fait croire que c'est la vraie date.

(2) Voyez la lettre 55 ci-dessus, pag 387.

Non sic homines, non sic. A Domino factum est istud, et est mirabile in oculis nostris. Sciant gentes, quia manus tua hæc, et tu, Domine, fecisti eam. Patrem luminum oro, ut qui cœpit opus bonum, perficiat usque in diem Christi Jesu. Adsit constans et prospera valetudo; aurei anni affluant; tardo pede accedat virens et veneranda senectus. Mediis in scopulis ac tempestatibus frontem serenet pax illa, quam mundus neque dare neque auferre potest. Eluceat Spiritûs sancti gaudium. Sis, ô Pater, sis omnibus omnia factus, ut omnes Christo lucrifacias. Audiant hæretici, eosque pudeat matrem in ipsa senectute decoram ac fecundam sprevisse. Audiant impii, et sponsæ a sponso promissum æternæ juventutis florem mirentur. Neque deinceps in ipso matris sinu audiantur hæ defluendæ voces : Ego quidem sum Pauli, ego autem Apollo, ego verò Cephæ; sed omnes sint perfecti in eodem sensu, et in eadem sententia, consummandi in unum. Hoc oro diu noctuque; hoc contra spem in spem credo. Neque enim, post insperatam illam, et desuper datam electionem, credentibus et orantibus quidquam impossibile videtur. Evangelizantis pacem beatos pedes amantissimè amplexus, apostolicam benedictionem intima cum observantia et singulari animi demissione peto.

Ero æternum,

Sanctissime Pater,

Beatitudinis vestræ

humilimus et obedientissimus servus ac filius,

FR. ARCH. DUX CAMERACENSIS.

59.

DU CARDINAL GABRIELLI A FÉNELON.

Il lui raconte plusieurs traits remarquables de la piéte et de l'humilité du nouveau Pape.

Romæ, 7 junii 1701.

Die 4 vertentis mensis, sub vesperum, recepi humanissimas litteras Dominationis vestræ illustrissimæ, iisque inclusas hesterno mane in consistorio secreto apud S. Petrum tradidi clam domino meo cardinali Paulutio, ipsumque enixè rogavi, ut quàm primum summo Pontifici directam ac inscriptam epistolam offerret, quod e vestigio se facturum esse sanctè spopondit. Equidem Dominationi vestræ illustrissimæ me summè obstrictum contestari debeo propter benignissimas vestras litteras, quæ me incredibili consolatione perfuderunt; repetere etenim impræsentiarum libet quod aliàs significavi, nimirum, sicuti nihil mihi gratius contingere potest, quàm mente revolvere, et ore omnibus indiscriminatim deprædicare dignissimi archiepiscopi et ducis Cameracensis eximia merita et egregias dotes; ita nil mihi jucundius accidere potest, quàm ejus perlegere litteras, ac de eo descripta percipere nuntia. Reverendissimus dominus episcopus Porphyriensis, sacrarii pontificii præfectus, nuper Romam ex balneis Aquisgranensibus, Leodio, ac Lovanio redux, mihi retulit illis in regionibus undequaque personare celebrem famam vestræ conspicuæ pietatis, clarissimæ sapientiæ, et vigilantissimi zeli pastoralis, cum omnimodo silentio, et totali oblivione præteritarum controversiarum. D. quoque abbas de

Montgaillard, nepos reverendissimi episcopi Sancti-Pontii, consanguineus et amicus vester, non diu differet vivâ voce vobis exponere sermonem quem ipse de Dominatione vestra habuit cum summo Pontifice, vestræ personæ dignissimo æstimatore. Quocum ego etiam non desinam quamcumque arripere occasionem eamdem dignè commemorandi, quotiescumque sese occasio obtulerit.

Interim nonnulla hìc subtexam de D. nostro Papa, qui adhuc mœrorem non deponit de dignitate sibi penè per vim illata, sed identidem suspiriis et gemitibus exaggerat et deplorat sibi et Ecclesiæ, ut ipse ait, adversam sortem suæ exaltationis. Superiori mense, inter recitandum officium sancti Petri Cælestini, a lacrymis temperare non poterat, deflens quod sanctus ille vir æternâ beatitudine fruitur ob pontificatûs abdicationem; ipse verò, propter ejus acceptationem, incertus salutis manet. Hæc sunt assidua animi ejus humillima sensa, quæ nihilominus minimè interrumpunt indefessam et continuam ipsius vigilantiam et curam super universam Ecclesiam, innatam ejus erga omnes benignitatem et indulgentiam, atque suavissimam indolem cum pontificia majestate ac gravitate absque ullo artificio conjunctam. In solemni supplicatione pro festo sanctissimi Corporis Domini, non in sella gestatoria evehi voluit; sed pedibus, capite penitus nudato, incessit, nunquam oculum a venerabili sacramento divertens, nec lacrymas temporis momento cohibens, quæ magnâ vi obortæ totam faciem jugiter rigabant. Octavâ ejusdem solemnitatis recurrente die, interesse decrevit supplicationi a clero basilicæ Vaticanæ instructæ, et nihili duxit objec-

tiones magistrorum cæremoniarum, qui opponebant nullum hujus rei antecessorum Pontificum extare exemplum, ritumque ac cæremonias hoc in casu adhibendas nullatenus constare. Ipse enim, in sententia perstans, pedibus comitari voluit augustissimum sacramentum, facem accensam dexterâ gestans, capite prorsus detecto, oculisque solo defixis, universo populo inspectante et admirante. Quadragesimali tempore, pluries nosocomia invisit, ægrotis cibaria præbuit, eos omni ope spirituali et temporali adjuvit, nonnullis cum morte colluctantibus sacramentum extremæ Unctionis administravit, eorumdemque animas usque ad extremum halitum, precibus in Rituali Romano descriptis, genibus flexis, commendavit; nec omisit in Vaticana basilica publicè quorumcumque fidelium sacramentales confessiones per plures horas excipere. Hæc insignia pietatis humilitatisque pontificiæ opera, aliæque functiones ecclesiasticæ, maximâ devotione ac gravitate omnis affectationis quantumcumque exilis et minimæ nescia, quantæ ædificationis consolationisque omnibus, nedum fidelibus, verùm etiam heterodoxis, hanc in Urbem assiduò confluentibus sint, paucis exprimi non potest. Unde tum basilicæ, tum sacellum seu capella pontificia, ubi Pontifex sacris functionibus nunquam non interest, semper redundant exteris cujuscumque conditionis, qui admirari et efferre non cessant Præsidis majestatem, gravitatem, modestiam, ac devotionem ex intimo ejus corde evidenter emanantem, clarisque elogiis ubique deprædicant, quod caro et sanguis nihil hactenus ipsi revelaverit. Hæc pauca pro temporis angustia litteris consigno, longè quamplura eaque po-

tiora famæ beneficio evulgata prætermitto. Interea Dominationem vestram illustrissimam pro viribus rogo et obtestor, ut vestra jussa mihi frequenter impertiatis, ac vestris nuntiis animum meum vestris præclarissimis meritis propensissimum sæpius reficiatis; ac nomine meo D. abbatem de Chanterac plurimùm salvere jubeatis; demumque in perpetuum maneo, etc.

61.

A L'ABBÉ DE LANGERON.

Il le remercie de quelques remontrances, et lui parle, entr'autres affaires, d'un procès relatif à la terre de Salagnac.

A Cambrai, 20 juillet (1701.)

Vos remontrances, mon très-cher enfant, me firent quelque légère peine sur-le-champ; mais il était bon qu'elles m'en fissent, et elles ne durèrent pas. Je ne vous ai jamais tant aimé. Vous manqueriez à Dieu et à moi, si vous n'étiez pas prêt à me faire de ces sortes de peines toutes les fois que vous croirez me devoir contredire. Notre union roule sur cette simplicité, et l'union ne sera parfaite que quand il y aura un flux et reflux de cœur sans réserve entre nous.

Je suis ravi d'apprendre que vous êtes content du livre du P. Desch (1) que vous lisez, et de M. de Précelles avec lequel vous avez raisonné. Puisque ce

(1) C'est sans doute l'ouvrage intitulé : *De Hæresi Janseniana*, imprimé en 1654, du P. Etienne Agard des Champs, Jésuite, mort le 31 juillet 1701.

dernier veut faire réimprimer son petit ouvrage, je serai volontiers chargé de cette commission. Vous n'avez qu'à m'envoyer l'écrit, je trouverai bien moyen de le faire imprimer à Bruxelles. De mon côté, je tâche de ne perdre pas mon temps sur cette matière. Nous en parlerons, si Dieu permet que vous reveniez nous voir l'hiver prochain. Dans les occasions qui le mériteront, vous pourrez conférer avec M. de Précelles, qui me paraît un vrai bon homme sur les choses qu'il a faites pour moi.

J'ai écrit à M. Sabatier (2), pour lui proposer d'écrire à M. son supérieur de Paris sur les offres que je lui fais; il faut attendre sa réponse. En attendant, je vous conjure de jeter les yeux avec M. Brenier sur quelque sujet qui pût conduire notre séminaire, en cas que M. Sabatier me manque. Vous savez les avantages que je ferais à un bon sujet.

Je n'écris point à notre B. P. Duchesse (*de Beauvilliers*), n'en ayant pas le temps aujourd'hui; mais je compte que tout ce que je vous mande est pour elle comme pour vous. M. de Bagnols m'a parlé du mariage de M. le Duc de Mortemart, comme un homme surpris qu'il épouse Mlle de Caderousse, parce qu'il a toujours vu les affaires de cette maison fort embrouillées. Je suppose que des gens habiles en ont examiné le fond pour M. le Duc de Mortemart (3).

Vous aurez de l'argent dès que vous en donnerez

---

(2) Voyez, dans la IVe section, quelques lettres sur l'affaire du séminaire de Cambrai.

(3) Ce mariage n'eut pas lieu. Le Duc de Mortemart épousa, le 20 décembre 1703, Marie-Henriette de Beauvilliers, fille du Duc de ce nom.

l'ordre ; je voudrais seulement avoir un état de ce que vous avez payé pour moi, de ce qui vous a été remboursé, et de ce qui vous reste dû.

Je vais être fainéant pendant les moissons, qui ne finiront qu'avec le mois d'août. Je compte d'employer en visites les mois de septembre et d'octobre. Je serai revenu ici pour la Toussaint ; c'est alors, ce me semble, que vous m'avez fait espérer de nous venir revoir. Vous verrez en ce temps-là en quel état seront les choses.

Embrassez, autant que vos petits bras le pourront faire, le grand abbé (*de Beaumont.*) Je serais ravi de l'embrasser moi-même ; car je l'aime comme si nous avions passé des années ensemble. Ne m'oubliez point quand vous verrez M. de Harlai. Ce que je sens pour lui ne fait que croître et embellir tous les jours. J'ai reçu de M. de Croisilles (4) une lettre si tendre, que j'en suis pénétré. Je lui écris tout le moins que je puis, parce qu'il veut toujours me répondre de sa main, malgré ses mauvais yeux.

Le livre du P. Deschamps est ici ; je le lirai dès que j'en aurai le temps.

Voici, en peu de mots, tout le fait pour M. d'Arros. Il était question d'un pacte mutuel entre deux personnes de ma famille, de l'an 1460. On prétendait chez nous, qu'en vertu de cet acte, la terre de Salagnac (5) n'avait pu passer, par les femmes,

---

(4) Frère du Maréchal de Catinat.

(5) Voyez, dans la *Correspondance de famille*, les lettres 45 et 46, et le *Mémoire* qui les suit, où il est question de la terre de Salagnac, ci-dessus, pag. 67 et suiv.

de notre famille dans celle des Birons. Mon père avait commencé ce procès ; mon frère, qui n'a pas été héritier de mon père, a voulu hasarder le jugement de ce procès, et l'a fait juger, il y a plus de vingt ans, au Parlement de Bordeaux, sous mon nom, me faisant prendre la qualité d'héritier sous bénéfice d'inventaire de mon père. Il l'a fait sans m'en avertir. Un procureur a été chargé de faire juger l'affaire pour moi, sans aucune procuration, ni lettre, ni ordre verbal, ni consentement même de ma part, et à mon insu. Mon frère lui a donné les pièces, qui sont d'anciens titres de la famille, et qui ont été produites au procès. Vous remarquerez, s'il vous plait, deux choses.

L'une, que la succession de mon Père me serait très-onéreuse ; qu'il m'a fait son héritier par son testament ; que je n'ai jamais pris des lettres de bénéfice, et qu'il m'importe beaucoup de ne paraître point avoir agi comme héritier bénéficiaire, sans lettres de bénéfice.

La seconde chose est qu'il me paraît bien étrange qu'on puisse faire condamner aux dépens un homme à son insu. Ne tient-il qu'à charger, à deux cents lieues de moi, un procureur d'agir, sans procuration et sans lettre ? Qui est-ce qui sera en sûreté, si un homme est lié ainsi sans l'avoir voulu ? Le procédé de mon frère mériterait que la chose retombât sur lui.

D'un autre côté, on croira que le procureur n'agissait pas sans quelque pouvoir, puisqu'il avait des titres de notre famille. M. d'Arros est d'un nom illustre ; il est pauvre ; il est mon parent. La somme n'est

pas grande ; on la trouvera petite à proportion de mon revenu. Ayez la bonté de dire le fait à M. de Mondion ; après quoi je suivrai ce que vous croirez à propos.

Mille complimens du fond du cœur à Mlle de Langeron ; je l'aime et l'honore infiniment. Tout à mon très-cher enfant sans réserve.

62.

A L'ABBÉ DE LANGERON.

Sur quelques affaires de famille, et sur une préface mise à la tête du *Télémaque*.

A Cambrai, 18 septembre 1701.

J'ai reçu, mon très-cher enfant, une lettre pour vous, que j'ai ouverte, pour voir si c'était quelque chose qui le méritât, et que je n'ai point lue dès que j'ai aperçu dans les premières lignes, qu'il ne s'agissait de rien où je dusse entrer. Bullot vous dira que nous nous portons bien. La capitation me retiendra ici jusque vers la fin de ce mois. Alors j'irai faire mes visites jusqu'à la Toussaint. Je prie Dieu qu'il vous rende tout ce que vous avez fait pour le bon abbé de Ch. (*Chanterac*). Il aurait été bien embarrassé sans vous. Je commence à être en peine de lui et de son procès. Suivant vos lettres, il devait être jugé incessamment, et je n'en reçois aucune nouvelle; ce long silence m'alarme un peu. Vous savez que je ne suis plus si tranquille, et que peu de chose suffit pour me blesser le cœur. Ce que je voudrais le plus que vous pussiez trouver dans M. de Saint-

Remi (1), serait un fonds sincère de religion. Je ne demanderais pas tant une dévotion toute dressée, qu'un cœur droit, et sans hauteur contre la simplicité évangelique. J'ai tout écrit à Mme la Duchesse d'Aremberg, qui est charmée de vos soins. Vous pouvez-vous souvenir de la préface sur Télémaque. « C'est » dommage que Dieu ne puisse être servi de la » sorte, et que la faiblesse de la nature fasse que » l'amour-propre soit la base de toutes les vertus (2). » Voilà une étrange théologie. Il croit que l'amour de charité est une vision de quelques contemplatifs qui avaient la tête échauffée : c'est avoir le cœur un peu froid. Je souhaite fort que la bonne Duchesse (*de Mortemart*) retrouve à Saint-Denis le calme, la santé, l'embon-point. Quelle nouvelle a-t-elle de son fils ? Mille amitiés à Mlle de Langeron et au grand abbé (*de Beaumont*). Tout à vous sans réserve.

(1) Voyez sur cet abbé, dans la *Correspondance de famille*, la lettre 54, ci-dessus, pag. 87.

(2) Préf. du *Télémaque*, *La Haye*, *Moetjens ;* 1701.

63 † A.

AU MARQUIS DE LOUVILLE (1).

Sur la conduite que le Marquis doit tenir en Espagne, principalement à l'égard de Philippe V. Instructions pour le jeune Prince.

A Cambrai, 10 octobre 1701.

Il y a long-temps, monsieur, que je diffère à vous répondre. Les raisons en seront trop longues, et in-

(1) La plus grande partie de cette lettre a été insérée dans les *Mémoires de Louville*, chap. III, tom. I; Paris, 1818. M. Le Comte

utiles à expliquer : elles n'ont aucun rapport à vous. Je vous aime et vous honore toujours du fond du cœur. Vos lettres sont arrivées ici sans accident ; ne soyez en peine de rien. J'ai pensé à un canal encore plus assuré : c'est celui du P. de Montazet, provincial des Carmes chaussés à Bordeaux. C'est un homme de condition et de mérite, très-secret, très-sage, et fort ami de M. l'abbé de Chanterac. Il est, je crois, proche parent de M. de Montviel qui est avec vous. Mais il ne faut point vous ouvrir à M. de Montviel là-dessus. Le bon Père ne sera même d'aucun secret. Il saura seulement que son ami M. l'abbé de Chanterac recevra quelquefois par son canal quelque lettre d'Espagne, et il est trop discret pour en parler. Vous n'aurez qu'à mettre *à monsieur*, *monsieur l'abbé de Chanteraque*. Cette orthographe, différente du vrai nom *de Chanterac*, avertira d'abord le bon Père de faire tenir soigneusement la lettre, et il ne saura pourtant point qu'elle sera pour moi. Il l'enverra par la poste à Paris, à un neveu de son nom, qui est aussi neveu de M. l'abbé de Chanterac, et qui est homme de bon esprit, soigneux,

---

Scipion du Roure, éditeur de ces *Mémoires*, a bien voulu nous communiquer une copie authentique de la lettre entière dont il a l'original, que nous avons vu nous-mêmes parmi les autres pièces qui ont servi à la rédaction des *Mémoires*. C'est vraisemblablement la seule pièce qui reste de la correspondance qui a dû exister entre Fénelon et le Marquis de Louville, sur les affaires d'Espagne. La Comtesse du Roure, arrière petite-fille et unique héritière du Marquis de Louville, découvrit cette pièce, il y a quelques années, au château de Louville, en Beauce, parmi d'autres papiers venus du Marquis.

et très-affectionné pour son oncle. Les lettres des particuliers inconnus ne courent aucun risque par la poste depuis Bordeaux jusqu'à Paris. Le neveu de M. l'abbé de Chanterac donnera les lettres à Mme de Chevry ma nièce, qui ne les mettra jamais à la poste, mais qui me les enverra soigneusement par les fréquentes voies particulières et très-sûres que nous avons depuis Paris jusqu'ici. Vous n'aurez donc, monsieur, qu'à faire votre paquet, où vous mettrez *à monsieur, monsieur l'abbé de Chanteraque*, puis vous ferez une seconde enveloppe, où vous mettrez *au R. P. de Montazet, provincial des Carmes chaussés, à Bordeaux*. Le père, après avoir ôté l'enveloppe qui sera pour lui, y en remettra une autre *à monsieur de Montazet* son neveu, à Paris. Madame de Chevry enverra ici ce paquet par voie sûre sous son enveloppe, et M. l'abbé de Chanterac sera bien averti que les lettres qui viendront ainsi de Paris avec cette orthographe *de Chanteraque*, ne seront pas pour lui, mais pour moi. C'est l'homme du monde le plus sage, et le plus affectionné. Ainsi il exécutera tout très-religieusement, et sans vouloir rien pénétrer. De plus, comme vos lettres viendront dans le paquet de madame de Chevry, ce sera moi qui ouvrirai toujours le paquet, et je ne donnerai à M. l'abbé de Chanterac aucune des lettres où il y aura cette orthographe *de Chanteraque*, et je les ouvrirai. Voilà, monsieur, bien des précautions pour le plus innocent de tous les secrets! Nous ne voulons, ni vous ni moi, nous en servir pour aucune intrigue, ni vue humaine. Il ne s'agit que de commerce d'amitié, de consolation et d'épanchement de cœur. Si les maîtres

le voyaient, ils ne verraient que franchise, droiture et zèle pour eux.

Je vous dirai, sans rien savoir, par aucun canal, de ce qui peut se passer dans votre cour, que vous ne sauriez trop vous borner à vos fonctions précises, ni trop vous défier des hommes. C'est par excès d'amitié, que je me mêle de vous parler ainsi. Rendez votre esprit patient; défiez-vous de vos premières et même de vos secondes vues; suspendez votre jugement; approfondissez peu à peu. Ne faites de mal à personne, mais fiez-vous à très-peu de gens. Point de plaisanterie sur aucun ridicule; nulle impatience sur aucun travers; nulle vivacité pour vos préjugés contre ceux d'autrui. Embrassez les choses avec étendue pour les voir dans leur total, qui est leur seul point de vue véritable. Ne dites jamais que la vérité; mais supprimez-la toutes les fois que vous la diriez inutilement par humeur ou par excès de confiance. Evitez, autant que vous le pourrez, les ombrages et les jalousies. Si modeste que vous puissiez être, vous n'appaiserez jamais les esprits jaloux. La nation au milieu de laquelle vous vivez est ombrageuse à l'infini, et l'est avec une profondeur impénétrable. Leur esprit naturel, faute de culture, ne peut atteindre aux choses solides, et se tourne tout entier à la finesse : prenez-y garde. Songez aussi à tout ce que vous écrivez. N'écrivez que des choses sûres et utiles; ne donnez les douteuses que pour douteuses. Ecrivez simplement, et avec une certaine exactitude sérieuse et modeste, qui fait plus d'honneur que les lettres les plus élégantes et les plus gracieuses. Proportionnez-vous au maître que vous

servez. Il est bon, il a le cœur sensible au bien, son esprit est solide, et se mûrira tous les jours : mais il est encore bien jeune. Il n'est pas possible qu'il ne lui reste, malgré toute sa solidité, certains goûts de cet âge, et même un peu de dissipation. Il faut l'attendre, et compter que chaque année lui donnera quelque degré d'application et quelque autorité. Ne lui dites jamais trop à la fois; ne lui donnez que ce qu'il vous demandera. Arrêtez-vous tout court, dès que vous douterez s'il en est fatigué. Rien n'est si dangereux que de donner plus d'aliment qu'on n'en peut digérer : le respect dû au maître, et son vrai bien qu'on désire, demandent une délicatesse, un ménagement et une douce insinuation que je prie Dieu de mettre en vous. S'il vous paraît ne désirer point vos avis, demeurez dans un respectueux silence, sans diminuer aucune marque de zèle et d'affection : il ne faut jamais se rebuter. Quand même la vivacité de l'âge le ferait passer au-delà de quelque borne, son fonds est bon, sa religion est sincère, son courage est grand, et il aimera toujours les honnêtes gens qui désireront son vrai bien, sans le fatiguer par un zèle indiscret. Ce que je crains pour lui, c'est le poison de la flatterie, dont les plus sages Rois ne se garantissent presque jamais. Ce piége est à craindre pour les bons cœurs. Ils aiment à être approuvés par les gens de mérite, et les hommes artificieux sont toujours les plus empressés à s'insinuer par des louanges flatteuses. Dès qu'on est en autorité, on ne peut plus se fier à la sincérité d'aucune louange. Les mauvais Princes sont les plus loués, parce que les scélérats, qui connaissent leur vanité,

espèrent de les prendre par ce côté faible. On a bien plus à craindre et à espérer auprès d'eux, qu'auprès des bons Princes, parce qu'ils sont capables de prodiguer les honneurs et de pousser loin la violence. Jamais Empereurs ne furent autant loués que Caligula, Néron, Domitien. Si les meilleurs Rois y faisaient bien réflexion, ces exemples les rendraient timides sur les louanges les mieux méritées. Ils craindraient toujours d'y être trompés, et prendraient le parti le plus sûr, qui est de les rejeter toutes. Les vrais honnêtes gens admirent peu, et louent même avec simplicité et modération les meilleures choses. Cela est bien sec pour les Princes, accoutumés aux exclamations, aux applaudissemens, à l'encens prodigué sans cesse. Les malhonnêtes gens ne louent un Prince que pour en tirer quelque bienfait. C'est l'ambition qui se joue de la vanité, et qui la flatte pour la mener à ses fins. C'est le tailleur qui appelle M. Jourdain *Monseigneur*, pour lui attraper un écu (2). Un grand Roi doit être indigné qu'on le suppose si vain et si faible. Nul homme ne doit être assez hardi pour le louer en face; c'est lui manquer de respect. Vous savez que Sixte V défendit sévèrement de le louer.

Un Roi n'a plus d'autre honneur ni d'autre intérêt que celui de la nation qu'il gouverne. On jugera de lui par le gouvernement de son royaume, comme on juge d'un horloger par les horloges de sa façon, qui vont bien ou mal.

Un royaume est bien gouverné, quand on travaille sans relâche, autant qu'on le peut, à ces cho-

(2) Voy. Molière, *le Bourgeois gentilhomme*, act. II, sc. IX.

ses : 1° à le peupler; 2° à faire que tous les hommes travaillent selon leurs forces pour bien cultiver les terres; 3° à faire que tous les hommes soient bien nourris, pourvu qu'ils travaillent; 4° à ne souffrir ni fainéans ni vagabonds; 5° à récompenser le mérite; 6° à punir tous les désordres; 7° à tenir tous les corps et tous les particuliers, quelque puissans qu'ils soient, dans la subordination; 8° à modérer l'autorité royale en sa propre personne, de façon que le Roi ne fasse rien par hauteur, par violence, par caprice ou par faiblesse, contre les lois; 9° à ne se livrer à aucun Ministre ni favori. Il faut écouter les divers conseils, les comparer, les examiner sans prévention; mais il ne faut jamais se livrer aveuglement, en aucun genre, à aucun homme : c'est le gâter, s'il est bon; c'est se trahir soi-même, s'il est mauvais.

Par cette conduite, un Roi fait véritablement les fonctions de Roi, c'est-à-dire, de père et de pasteur des peuples. Il travaille à les rendre justes, sages et heureux. Il doit croire qu'il ne fait son devoir, que quand il est la houlette à la main à faire paître son troupeau, à l'abri des loups. Il ne doit croire son peuple bien gouverné, que quand tout le monde travaille, est nourri, et obéit aux lois. Il y doit obéir lui-même; car il doit donner l'exemple, et il n'est qu'un simple homme comme les autres, chargé de se dévouer pour leur repos et pour leur bonheur.

Il faut qu'il fasse obéir aux lois et non pas à lui-même. S'il commande, ce n'est pas pour lui, c'est pour le bien de ceux qu'il gouverne. Il ne doit être que l'homme des lois et l'homme de Dieu. Il porte

le glaive pour se faire craindre des méchans. Il est dit que *tous les peuples craignirent le Roi, voyant la sagesse qui était en lui* (*a*) : (c'est Salomon.) Rien ne fait tant craindre un Roi, que de le voir égal, ferme, se possédant, ne précipitant rien, écoutant tout et ne décidant jamais qu'après un examen tranquille.

Si un jeune Prince est assez heureux pour n'avoir ni favori ni maîtresse, et s'il ne croit aucun de ses ministres, qu'autant qu'il reconnaît devant Dieu que son avis est meilleur que celui des autres, il sera bientôt craint, révéré et aimé. Il doit être fort attentif aux bonnes raisons d'un chacun, mais il ne doit jamais se laisser décider ni par la qualité des personnes, ni par certains tons décisifs qui imposent. Il doit accoutumer les premières personnes à proposer simplement leurs pensées, et à attendre en silence sa résolution. Cet ascendant sur ceux qui l'approchent est le point capital; mais il ne peut le prendre tout à coup. Un jeune Roi, quoiqu'il ne soit pas moins Roi et maître qu'un autre plus âgé, ne peut avoir la même autorité sur les hommes. Par exemple, le Roi Catholique sera fort heureux s'il peut, dans quarante ans, se faire obéir comme le Roi notre maître est maintenant obéi dans tout son royaume. Un jeune Roi qui arrive dans un royaume où il est étranger, et d'une nation que l'Espagnole regardait comme ennemie, doit se faire à la nation, se plier aux coutumes, s'accommoder aux préjugés, surtout s'instruire des lois du pays, et les garder religieusement. A me-

---

(*a*) *III Reg.* III. 28.

sure que son application et son expérience croîtront, il verra croître aussi son autorité. D'abord il doit se ménager et n'entreprendre que les choses d'une nécessité absolue. Ce qu'il est impossible de redresser aujourd'hui, se redressera dans dix ans, peu à peu et presque de soi-même. Qu'il écoute facilement, mais qu'il ne croie que sur des preuves claires. Qu'on ne gagne jamais rien ni à lui parler le premier, ni à lui parler le dernier. Le premier et le dernier parlant doivent être égaux; c'est le fond des raisons qui doit décider. Qu'il étudie les hommes; qu'il ne se fie jamais aux flatteurs; qu'il examine les talens de chacun; que les bonnes qualités d'un homme ne lui fassent jamais perdre de vue ses défauts; qu'il craigne de s'engouer. Chaque homme a ses défauts; dès qu'on n'en voit pas dans un homme, on le connaît mal, et on ne doit plus se croire. La grande fonction d'un Roi est de savoir choisir les hommes, les placer, les régler, les redresser. Il gouverne assez, quand il fait bien gouverner par ses subalternes.

Si le Roi doit tant prendre sur lui, être si modéré, si appliqué, que ne doivent pas faire ceux qui ont l'honneur d'être auprès de lui! Je prie Dieu tous les jours, pour Sa Majesté, et aussi pour vous, monsieur, que j'aime et que j'honore du fond de mon cœur.

J'oubliais de vous dire, que personne n'est plus persuadé que moi que le Roi Catholique est né avec une parfaite valeur, et même avec de grands sentimens d'honneur en toutes choses. J'en ai vu des marques dès sa plus tendre enfance. J'avoue que c'est un grand point à un Roi, que d'être intrépide à la guerre. Mais le courage de la guerre est bien moins

d'usage à un si grand Prince, que le courage des affaires. Quand se trouvera-t-il au milieu d'un combat? Peut-être jamais. Il sera au contraire tous les jours aux prises avec les autres et avec lui-même au milieu de sa cour. Il lui faut un courage à toute épreuve contre un Ministre artificieux, contre un favori indiscret, contre une femme qui voudra être sa maîtresse. Il lui faut du courage contre les flatteurs, contre les plaisirs, contre les amusemens qui le jeteraient dans l'inapplication. Il faut qu'il soit courageux dans le travail, dans le mécompte, dans le mauvais succès. Il faut du courage contre l'importunité, pour savoir refuser sans rudesse et sans impatience. Le courage de guerre, qui est plus brillant, est infiniment inférieur à ce courage de toute la vie et de toutes les heures. C'est celui-là qui donne la véritable autorité, qui prépare les grands succès, qui surmonte les grands obstacles, et qui mérite la véritable gloire. François Ier était un héros dans une bataille; mais c'était la faiblesse même entre ses maîtresses et ses favoris. Il dépensait honteusement dans sa cour toute la gloire qu'il avait gagnée à Marignan. Aussi tout allait de travers, et rien ne réussissait. Charles dit le Sage ne pouvait aller à la guerre à cause de ses infirmités; mais sa bonne et forte tête réglait la guerre même : il était supérieur à ses Ministres et à ses Généraux. Le Roi notre maître s'est acquis plus d'estime par sa fermeté pour régler les finances, pour discipliner les troupes, pour réprimer les abus, et par les ordres qu'il a donnés pour la guerre, que par sa présence dans plusieurs siéges périlleux. Son courage patient à Namur y fit plus que la valeur même de ses troupes.

Dites toutes ces choses, monsieur, comme vous le jugerez à propos. Je vous les donne telles que je les pense. Vous saurez les accommoder au besoin, et je ne doute point que vous n'ayez parfaitement à cœur la réputation et le bonheur du Roi auquel vous êtes attaché. Pour moi, je souhaite ardemment qu'il soit un grand Roi, et un vrai Saint, digne descendant de saint Louis.

Je vous ai proposé l'ordre à garder pour les enveloppes, afin qu'il y en ait le moins qu'il se pourra. Le bon Père de Montazet trouvera sous l'enveloppe qui s'adressera à lui la lettre pour M. l'abbé *de Chanteraque*. Il en remettra une autre pour son neveu à Paris. De là jusqu'ici tout marchera en sûreté. La multitude des enveloppes donne du soupçon, parce qu'on sent les cachets, et que les paquets en sont même plus épais. De la façon que je vous propose de faire, il n'y aura jamais que deux enveloppes. Si vous aviez quelque adresse à nous marquer bien sûre à Madrid, avec une orthographe pour un quelqu'un de ce pays-là, comme celle que je vous propose pour M. l'abbé de *Chanteraque* au lieu de *Chanterac*, les lettres iraient tout de même jusqu'à vous, sans qu'il parût jamais à la poste qu'elles sont pour vous, et sans courir risque qu'elles fussent jamais ouvertes par celui à qui elles paraîtraient s'adresser. Mais je ne vous conseille pas de montrer le moindre air de mystère à des gens qui pourraient soupçonner qu'il y en a, et s'en prévaloir en vous trahissant. Le cachet de ce paquet-ci est un oiseau avec une couronne en chef, deux oiseaux pour support et un casque.

Je serai toute ma vie, monsieur, sans réserve, etc.

64.

A L'ABBÉ DE LANGERON.

Il lui rend compte de sa conduite envers l'Évêque de Chartres, et le charge de diverses commissions.

A Cambrai, onze octobre 1701.

Le curé de Versailles (1) m'a écrit que M. de Chartres ayant su que Mlle de Châteigneraye était ma parente, il avait pris de grands soins d'elle; qu'il le chargeait *de me faire bien des complimens, et de m'assurer d'un attachement sincère et cordial.* J'ai répondu que (2) *j'étais édifié de la charité qu'on avait témoignée à cette pauvre demoiselle;* que je priais le curé de faire *mille remercîmens pour les complimens dont il s'était chargé vers moi, et que ceux dont je le suppliais de se charger aussi, étaient très-sincères.* Cela n'est-il pas assez court?

Notre capitation est conclue à trente mille francs. Il a fallu que M. de Chamillard ait décidé. Tout s'est passé ici de manière que le clergé a sujet d'être bien content de M. de Montberon et de moi. Je pars pour Tournai, bien fâché de n'avoir pu partir plutôt, dans l'impatience de revenir vous recevoir à la Toussaint.

Ne hésitez point à conclure pour madame la Duchesse d'Aremberg avec M. de Saint-Remi. Vos pouvoirs sont pleins, et il vaudrait mieux vous en ser-

(1) François Hébert, depuis Evêque d'Agen.

(2) Voyez, dans la *Correspondance sur le Quiétisme*, la lettre de Fénelon au curé de Versailles du 27 septembre 1701.

vir sans attendre une réponse, que de laisser échapper un bon sujet qu'on ne pourrait remplacer. La Duchesse a donné à M. d'Audigier partant un canonicat de Leuze. Cela est noble, et mérite d'être dit au successeur; mais je ne sais si le prédecesseur justifie par son mérite ce choix devant Dieu. Il n'est point venu me voir en passant.

Je prie l'abbé de Beaumont de voir pour l'amour de moi. M. l'abbé Pucelle. Je dois quelque chose à la famille de feu M. de Croisilles (3), sur tout ce qui est arrivé à M. le Maréchal de Cantinat. Si Panta (*l'abbé de Beaumont*) oublie l'agenda que je lui ai donné, je le livrerai aux plus noires vapeurs, et je n'aurai plus aucun soin de lui défiger le sang. C'est un homme perdu, comme le malade imaginaire livré à tous les maux en *ie* (4).

Quelque impatience que j'aie de revoir et d'embrasser mon cher gavache, j'aimerais mieux en être privé, que de l'ôter à la bonne P. D. (*Duchesse de Beauvilliers*), ou à Mlle de L. (*Langeron*) dans leur besoin. Excepté ces deux cas, il n'est rien tel que d'enlever. Panta, le grand Panta, n'a qu'à le prendre sur ses épaules. Je voudrais qu'il eût des bottes de sept lieues. Si j'en avais, j'irais une fois la semaine à Saint-Denis; il n'y paraîtrait pas. Je verrais aussi la digne sœur de Pantaléon (*Mme de Chevry*), et celle du P. abbé (*Mlle de Langeron*) et le grand abbé, et le joyeux Calas. On dit que vous

---

(3) On déjà vu que M. de Croisilles était frère du Maréchal de Catinat. L'abbé Pucelle était son neveu, fils d'une sœur du Maréchal.

(4) Voyez Molière, *le Malade imagin.* act. III, sc. VI.

pergréguez tous ensemble. Ces mœurs antiques pour les cènes ne m'édifient pas. La Toussaint s'approche; employez bien le temps, et revenez nous voir : nous philosopherons l'hiver. Dieu sur tout.

J'ai reçu une lettre du père Sanadon qui est très-bonne ; vous en seriez tous deux bien contens. Je prie mon Panta de n'oublier pas des amitiés à Mlle de Pagny.

Depuis cette lettre écrite, je vous ai mandé que Mme la Duchesse d'Aremberg accepte à toute condition pour la table et pour les appointemens M. l'abbé de Saint-Remi. Je vous envoie une lettre d'elle pour M. l'abbé de L. et celle qu'elle m'écrit. Ma pensée serait que M. l'abbé de Saint-Remi vînt à peu près en même temps que vous, et que nous le gardassions ici quinze jours, après quoi nous l'enverrions à Enghien.

J'envoie au cher Panta 600 livres pour ma sœur, que M. le Marquis de Montberon lui donnera.

J'apprends dans ce moment que l'abbé du Câteau est mort cette nuit. Voilà un embarras pour moi; il n'y a point de prieur. Dom Charles, comme sous-prieur, se fera valoir. Il a un grand zèle pour l'élection, et voudrait bien gouverner en qualité d'abbé, pour le bien, dit-il, de la maison.

Je vous envoie ma lettre pour Louville (5); mettez-y le cachet que vous me faites promettre.

Souvenez-vous des ouvrages de M. de Belley (6),

---

(5) C'est sans doute la lettre précédente.

(6) Jean-Pierre Camus, Evêque de Belley, mort à Paris, en 1652, fit plusieurs romans spirituels qu'il composa pour les op-

Carithée, etc.; j'en ai un vrai besoin. Tendrement aux deux abbés; embrassez pour moi le grand. Mille complimens à Mlle de Langeron et à ma nièce.

---

poser aux romans profanes qui étaient alors en vogue. Il est auteur d'un grand nombre d'ouvrages, dont quelques-uns ont des titres aussi singuliers que le style dont ils sont écrits.

66.

AU CARDINAL GABRIELLI (1).

Sur le bruit qui se répandait de la révocation du Légat désigné pour aller examiner sur les lieux la nature des cérémonies chinoises, et les inconvéniens de cette révocation. Opinions hardies des docteurs de Louvain sur le Jansénisme, et nécessité de réprimer leur témérité.

Cameraci, 31 januarii 1702.

Quamquam grandis epistola summâ taciturnitate occultari debet, de hoc tamen adjuncto epistolio altius silentium Eminentiam vestram oro impensissimè.

1° Jesuitarum adversarii ovantes prædicant legatum de investigando Sinensium cultu designatum revocari; hanc quidem fuisse benignioris Pontificis industriam et indulgentiam, ne Societas tanti sceleris convicta, æterno opprobrio afficeretur, sed sanctissimum Patrem, reclamante ferè unanimi sacro collegio, ab incœpto tandem desistere, reosque pro merito mox damnatos iri. Jesuitarum causam orare non est animus : sed rumorem hunc latè tantâ confidentiâ disseminatum, me ægerrimè tulisse fateor. Aut in in-

---

(1) La minute originale de cette lettre ne marque point à qui elle est adressée; mais on ne peut douter que ce ne soit au Cardinal Gabrielli, si on la compare avec celle du 30 avril de cette même année, que nous donnerons à son rang.

stituenda, aut in revocanda tam solenni legatione, tantus Pontifex flexilioris et fluctuantis ingenii atque animi argueretur. Ipsi auctores immutandi consilii, in hoc sibi fortè clam gratularentur, quod tum paulò minor videretur summa gentium admiratio, et illa quam sibi metuunt Pontificis auctoritas. Insuper et fausto omine Alexandri septimi decretum de cultu Sinensi rescindi gauderent. Enim verò is ipse qui Jesuitarum præstigiis illusus Sinicæ idolatriæ favisset, quidni et pari illusione fuisset adversatus Augustino Hipponensi in Yprensi redivivo?

2° Tametsi de controversiis Lovaniensium parcissimè loquor, hos tamen frequens audio liberrimè disceptantes. Alii affirmant Pontificum bullas contra Baïum et Jansenium subreptitias esse, atque adeo nullas. Alii queruntur se nihil intentatum reliquisse, ut sedes apostolica quis sit præcisè bullarum sensus ingenuè declararet. Nodum secet, inquiunt : expressè definiat quænam sit urgentis præcepti actualis possibilitas, dum actualiter deest gratia efficax ad actum præcepti pernecessaria. Expressè definiat quænam sit actualis dissentiendi potestas, dum actualiter adest gratia illa per se, id est ex sua natura sive essentia, efficax, *indeclinabilis, insuperabilis, et omnipotentissima.* Nos sedem apostolicam a viginti annis compellamus, provocamus, fatigamus, ut nostram doctrinam aut condemnet aut ratam habeat. Tacet, et consentire videtur. Quin etiam doctissimi cardinales, ne in tuenda Augustini doctrina spondeamus animum, clam nos adhortantur. Porrò summi Pontifices plus suæ auctoritati quàm doctrinæ consulentes, ab omni peremptorio decreto temperant, ne fragilis, et procellis

jamdudum quassata infallibilitas, huic scopulo illidatur. Unde vagis ambiguisque responsis utrarumque partium animos demulcent. His equidem nullatenus obsequor. Imò candidus et dolens obsto, citra tamen haud decentis controversiæ periculum, et quoniam dies mali sunt, tempus redimo.

3° Nuper in lucem prodiit in nostro Belgio libellus, quo auctor pro virili suadet, ut professores Lovanii suis cathedris pellantur, qui quatuor Cleri Gallicani de pontificia potestate Propositiones amplecti et docere recusabunt. Quocirca vult institui formularium, quo singuli doctores Ultramontensium placita, tanquam regum potestati et securitati infensissima, ejurare cogantur. Hinc liquet, quo animo factio illa Pontificum totiusque curiæ Romanæ gratiam captet.

4° Dictitant D. Casonium, factum nuper sancti Officii assessorem, sibi esse addictissimum, ac brevi cardinalem fore (2); hunc scientiâ, ingenio, eloquentiâ, singulari denique apud sanctissimum Patrem gratiâ pollere.

5° Horum studia, odia, ingenium, vires, machinationes, suffugia, artes, fautores, patronos, scripta, dicta jampridem novi. Perspectum habeo quid in Galliis, quid in Belgio sit illis præsidii; quid valeant antesignani, quid asseclæ. Quo plus se metui sentiunt, eo plus audent. At verò, si se minimum metui sentirent, brevi sanè vilesceret meticulosa et enervis illa factio. Contrà, quo plus timet Ecclesia mater, eo minus ipsa timetur.

Summa cum observantia, devotoque animi cultu ero perpetuum, etc.

---

(2) Cette espérance des Lovanistes se réalisa en 1706.

67.

A LA MARÉCHALE DE NOAILLES.

Il l'assure de la continuation de son estime et de son attachement

A Cambrai, 30 mars 1702.

Je suis aussi touché que je dois l'être, madame, de cette lettre si obligeante, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Elle ne me surprend point, en m'apprenant que M. l'abbé de Maulevrier vous avait dit autrefois que je n'écrivais point sans nécessité. En effet, depuis quatre ou cinq ans, j'ai tâché de suivre cette règle : mais je n'ai jamais cru pouvoir me dispenser de répondre aux lettres qu'on m'écrirait; il ne m'est jamais entré dans l'esprit, d'exiger d'aucun de mes amis, qu'il ne me donnât plus de ses nouvelles. Si je n'ai point eu l'honneur de vous écrire, ce n'est pas que j'aie cessé de vous souhaiter de tout mon cœur, en toutes occasions, toutes sortes de bonheur dans votre personne et dans votre famille; c'est seulement que le silence m'a paru un parti si naturel, et si convenable pour moi, qu'il n'avait aucun besoin d'excuse. Comment pourrais-je être peiné contre vous, madame, de qui je n'ai jamais reçu que des choses obligeantes, puisque je ne connais, Dieu merci, personne en ce monde, sans exception, contre qui je ressente la moindre peine ? C'est avec une parfaite reconnaissance que je reçois le renouvellement des bontés auxquelles vous m'aviez accoutumé. Vous avez souhaité une lettre que le cœur eût écrite, et où l'esprit n'eût aucune part. Je vous

obéis, madame; celle-ci n'a rien que de simple et de naturel. Vous ne me ferez pas justice, si vous doutez de la parfaite sincérité, du zèle et du respect avec lequel je suis pour toute ma vie, etc.

71 † R.

DU PRINCE DE BOURNONVILLE A FÉNELON.

Sur la conduite ferme et prudente du Duc de Bourgogne pendant la campagne de cette année.

Au camp de Domburg, le 14 de juin 1702.

Permettez-moi, monsieur, d'avoir l'honneur de vous envoyer le détail de ce qui s'est passé dimanche 11e de ce mois. Je puis vous dire en vérité, et sans aucune flatterie, qu'on ne peut s'y prendre de meilleure grâce, avec plus de gaieté, de fermeté et de présence d'esprit, que fait Mgr. le Duc de Bourgogne. C'est une justice qu'on doit à la vérité, et que je suis bien aise de pouvoir vous mander, par le plaisir qu'elle vous fera (1). Je suis certainement plus que personne du monde, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le Prince de Bournonville.

(†) *Vie de Fénel.* par Querbœuf, pag. 634.

(1) Ce témoignage est confirmé par tous les Mémoires du temps, comme on le voit dans l'*Hist. de Fénel.* liv. VII, n. 7.

72. †

DU P. DE LA CHAISE A FÉNELON (1).

Il demande au Prélat son avis sur la question des cérémonies chinoises.

A Paris, le 12 septembre 1702.

Il me revient de Rome, par plusieurs endroits, que quelques personnes, qui se mettent moins en peine d'édifier l'Église que de décrier notre compagnie, ont osé y écrire à Sa Sainteté même, que toute l'Église Gallicane se soulevait contre le Saint-Siége, sur la lenteur à condamner les opinions des missionnaires de la Chine : et que si elle ne cassait promptement le décret par lequel le Pape Alexandre VII, pour faciliter les progrès de la vraie Foi, avait réglé les cérémonies qu'on pouvait ou qu'on devait y conserver, cela causerait toujours le plus grand obstacle qu'on trouve aujourd'hui à la conversion des hérétiques de France. Je ne crois pas que vous soyez de ce sentiment, ni que vous ayez autorisé ceux qui se sont voulu faire caution de tous les Évêques du royaume, auprès de Sa Sainteté, sur un point si faussement et si malignement inventé. Vous savez le contraire, Monseigneur, puisqu'il est certain et manifeste qu'on ne pourrait faire de plus grand plaisir aux Protestans, ni rien de plus propre à les entretenir dans le schisme, que de leur faire voir dans

(1) Cette même lettre fut adressée à cette époque, par le P. de La Chaise, à plusieurs Evêques. Voy. les *OEuvres de Bossuet*, tom. XXXVIII, pag. 341.

les décrets et dans les décisions des Papes, cette contradiction que les novateurs y cherchent avec tant de soin, et de laisser croire à tout le monde, que l'Église a souffert, durant plus de cent ans, des idolâtries à la Chine, dont elle était bien informée. Vous voyez, Monseigneur, combien ces exagérations sont de mauvaises voies de solliciter le Saint-Siége, pour lui ôter, s'il se pouvait, la liberté de rendre encore un jugement avantageux à la religion, auquel les Jésuites seront assurément toujours les plus soumis, puisque de cette soumission dépend tout le fruit du zèle avec lequel notre compagnie sacrifie un si grand nombre de ses meilleurs sujets au ministère de l'Évangile dans les pays infidèles. Le sentiment d'un Prélat de votre mérite et de votre capacité serait d'un grand poids dans cette occasion, et je vous supplie très-humblement de vouloir bien me le marquer par la réponse dont vous daignerez m'honorer. Vous le devez au bien de l'Église, et j'ose attendre cette marque de votre zèle et de votre bonté. Je suis très-respectueusement, etc.

73 †

AU P. DE LA CHAISE (1).

Il approuve la sage lenteur du Pape dans l'affaire des cérémonies chinoises.

Septembre 1702.

Puisque vous me pressez de vous dire ce que je crois des bruits que vous m'assurez qu'on répand à Rome, je vais le faire sincèrement.

1° Je ne comprends pas qui est-ce qui a écrit à Sa Sainteté même, « que toute l'Église Gallicane se » soulevait contre le Saint-Siége, sur sa lenteur à » condamner les opinions des missionnaires de la » Chine; et que si elle ne cassait promptement le » décret par lequel Alexandre VII, pour faciliter le » progrès de la vraie Foi, avait réglé les cérémonies » qu'on pouvait ou qu'on devait y conserver, cela » causerait toujours le plus grand obstacle qu'on » trouve aujourd'hui à la conversion des hérétiques » de France. » Pour moi, je serais très-fâché qu'on crût que je suis soulevé contre le Saint-Siége, sur la lenteur du Pape en cette occasion; et il me semble qu'on fait tort aux autres Évêques, quand on leur attribue un tel sentiment. On connaît mal l'autorité de l'Église-Mère, et la sage fermeté du Pape, quand on espère lui faire ainsi la loi. Il ne s'agit en cette affaire, comme nous l'allons voir, d'aucun point doc-

(1) L'original de cette lettre est à la bibliothèque de la ville de Grenoble; M. le Cardinal de Bausset en a eu une copie d'après laquelle il l'a publiée dans la troisième édition de l'*Hist. de Fénel.* liv. IV, n. 28.

trinal, mais seulement d'une très-importante question de fait, sur des missions dont tous les ouvriers sont envoyés immédiatement par le Saint-Siége. N'est-il pas naturel que le Pape règle ses propres missions? N'est-ce pas le moins qu'on puisse donner à un juge dont le tribunal est si élevé, que de lui laisser le temps qu'il croit nécessaire pour instruire exactement le procès qu'il doit juger? Quoique je demande tous les jours à Dieu, qu'il donne bientôt la paix à son Église, j'attends sans impatience que le Pape ait achevé ses informations pour assurer la gravité de son jugement.

2° Il ne s'agit point de condamner les opinions des missionnaires de la Chine; on ne dispute sur aucun point dogmatique. D'un côté, les Jésuites ne croient pas moins que leurs adversaires, que ce culte doit être retranché, s'il est religieux; d'un autre côté, leurs adversaires ne reconnaissent pas moins qu'eux, que ce culte ne devrait point être retranché, de peur de troubler tant d'églises naissantes, et de casser le décret d'un Pape comme favorable à l'idolâtrie, supposé que ce culte fût purement civil. Tout se réduit donc à une pure question de fait. Les uns disent : Un tel mot chinois signifie le ciel matériel; les autres répondent : il signifie aussi le Dieu du ciel. Les uns disent : Voilà un temple, un autel, un sacrifice; les autres répondent : Non, ce n'est, suivant les mœurs et les intentions des Chinois, qu'une salle, qu'une table, et qu'un honneur rendu à de simples hommes, sans en attendre aucun secours. Qui croirai-je? Personne. Chacun, quoique plein de lumières, peut se prévenir et se tromper. Les relateurs non suspects

assurent qu'il faut une très-longue étude pour bien apprendre la langue chinoise. Les mœurs et les idées de ces peuples, sur les démonstrations de respect, sont infiniment éloignées des nôtres. D'ailleurs nous savons, par notre propre expérience, que les signes qui expriment le culte religieux peuvent varier selon les temps et les usages de chaque nation. Le même encens qui exprime le culte suprême, quand on le donne à l'Eucharistie, ne signifie plus le même culte, dans le même temple et dans la même cérémonie, quand on le donne à tout le peuple, et aux corps mêmes des défunts. On rend dans nos églises le Vendredi-saint, à un crucifix d'argent ou de cuivre, des honneurs extérieurs qui sont plus grands que ceux qu'on rend à Jésus-Christ même dans l'Eucharistie, quand on l'expose sur l'autel. L'officiant ôte ses souliers le Vendredi-saint, et tout le peuple se prosterne dans la cérémonie de l'adoration de la croix. Ainsi on donne les plus grands signes de culte en présence du moindre objet, et l'on donne des signes de culte qui sont moindres en présence de l'objet qui mérite le culte suprême. Quel Chinois ne s'y méprendrait pas, s'il venait à examiner nos cérémonies ? Les Protestans mêmes, qui sont si ombrageux sur le culte divin, et qui auraient horreur de saluer en passant une image du Sauveur crucifié, ont réglé néanmoins que chaque proposant se mettra à genoux devant le ministre qui doit lui imposer les mains. Autrefois c'était adorer une image que de se baiser la main devant elle. *Adorare* n'est autre chose que *manum ori admovere*. Aujourd'hui un homme ne serait point, suivant nos mœurs, censé

idolâtre, s'il avait porté la main à sa bouche devant un autre homme en dignité, ou devant son portrait. Fléchir le genou est chez nous un signe de culte bien plus fort, que de baiser simplement la main pour saluer; et cependant la génuflexion est un honneur qu'on rend souvent aux Rois, sans aucune crainte d'idolâtrie. Il est donc évident, par tant d'exemples, que les signes du culte sont par eux-mêmes arbitraires, équivoques, et sujets à variation en chaque pays : à combien plus forte raison peuvent-ils être équivoques entre des nations dont les mœurs et les préjugés sont si éloignés!

Toutes ces réflexions ne prouvent point que le culte chinois soit exempt d'idolâtrie; mais elles suffisent pour faire suspendre le jugement des personnes neutres. Elles ne donnent pas gain de cause aux Jésuites, mais elles justifient la sage lenteur, ou pour mieux dire, la conduite précautionnée du Pape. Que ceux qui savent à fond la langue et les mœurs chinoises aient impatience de voir ce culte condamné, s'ils le croient idolâtre; pour moi, qui ne sais aucune de ces choses, je suis édifié de voir que le Pape veut s'assurer sur les lieux, par son Légat, des faits qui sont décisifs sur une pure question de fait.

3° Quelle lenteur peut-on reprocher au Pape? Il s'agit de casser un décret d'Alexandre VII, qui fut dressé après avoir ouï les parties; de flétrir tant de zélés missionnaires comme fauteurs de l'idolâtrie, et de faire un changement qui peut ébranler la foi naissante dans un si grand empire. Le Pape ne doit-il pas craindre la précipitation, aussi-bien que la lenteur, dans une affaire si importante? Que serait-ce si

l'on venait, dans la suite, à reconnaître avec évidence, par un témoignage décisif de toute la nation chinoise, qui expliquerait sa propre langue, ses propres coutumes, ses propres intentions, que le culte contesté est purement civil, et que la religion n'y a aucune part? Que serait-ce si le Pape paraissait avoir cassé par précipitation le décret de son prédécesseur, avoir troublé tant d'Églises naissantes, et avoir flétri sans raison tant de saints missionnaires? Que diraient alors les impies et les hérétiques? Le Pape se consolerait-il en disant : J'ai craint le soulèvement de toute l'Église Gallicane sur ma lenteur? De plus, je ne vois aucune lenteur dans tout ce que le Pape a fait. D'abord il a voulu revoir ce qui avait précédé son pontificat, pour en pouvoir répondre devant Dieu et devant les hommes. Cette précaution n'est-elle pas digne de lui? Ensuite il a choisi un Prélat pieux et éclairé pour examiner à fond, sur les lieux, une question de fait qui dépend des coutumes et des intentions des Chinois, infiniment éloignés de tous nos préjugés. N'est-ce pas aller au but par le chemin le plus droit, le plus court et le plus assuré? N'est-ce pas montrer un cœur exempt de partialité et de préventions? Puisque personne ne cherche que l'éclaircissement de la vérité, personne ne doit craindre le voyage du Légat, qui va la découvrir sur les lieux. De quoi est-on en peine? L'Église Romaine n'attend cet examen que pour donner plus de poids et de certitude à sa décision. Après avoir éclairci les faits décisifs, elle ne tolèrera point un culte idolâtre. Qui est-ce qui veut être plus zélé ou plus éclairé qu'elle?

4° Peut-on dire sérieusement, que la lenteur du

Pape à casser le décret d'Alexandre VII est le plus grand obstacle qu'on trouve aujourd'hui à la conversion des hérétiques de France? Il est vrai que les hérétiques attendent avec impatience cet exemple de variation dans l'Église Romaine; mais ils le font, comme ils souhaitent tout ce qui peut se tourner contre elle. Ils seraient ravis de pouvoir dire : Cette Église est enfin convaincue, par son propre aveu, d'avoir autorisé l'idolâtrie par un décret solennel; au contraire, ils seraient réduits à se taire, et le scandale cesserait, si on trouvait dans l'examen des faits, que ce culte est purement civil. Il est vrai que, s'il est idolâtre, il faut, quoiqu'il en puisse coûter, arracher la racine d'un si grand mal. Je cesserais d'estimer les Jésuites, si je ne les croyais pas sincèrement disposés à sacrifier tout pour un point si essentiel à la religion. Mais si on se trouve actuellement dans ce cas extrême, il me semble qu'on doit casser le décret d'Alexandre VII, comme on se fait couper un bras gangrené, pour sauver sa vie. Il serait même à souhaiter en ce cas, si je ne me trompe, que le Pape usât d'une absolue autorité, pour faire exécuter sans bruit sur les lieux le changement qui serait nécessaire, et pour imposer un perpétuel silence en Europe à toutes les parties, de peur que les accusateurs ne triomphassent des accusés, et que leur triomphe ne devînt, malgré eux, par contre-coup, celui des libertins et des hérétiques.

Enfin, mon révérend Père, si vous me demandiez ce que je pense du fond de la question, je vous répondrais que j'attends d'apprendre, par la décision du Pape, ce qu'il en faut penser. Il apprendra lui-

même, par son Légat, quelle est la véritable intention des Chinois, pour rendre ce culte ou religieux ou purement civil; et c'est ce que j'ignore.

Plût à Dieu que les Jésuites et leurs adversaires n'eussent jamais publié leurs écrits, et qu'on eût épargné à la religion une scène si affreuse! Plût à Dieu qu'ils eussent donné, de concert et en secret, leurs raisons au Pape, et qu'ensuite ils eussent attendu en paix et en silence sa décision!

Je suis toujours avec une parfaite sincérité, etc.

74.

AU CARDINAL GABRIELLI.

Sur les intrigues des Jansénistes dans l'affaire des cérémonies chinoises et sur un édit récent des État-généraux de Hollande.

Cameraci, 26 septembris 1702.

Multum equidem vereor ne vestræ Eminentiæ lucubrationes toti Ecclesiæ profuturas, litteris interrumpam: verùm, ut opinor, operæ pretium est, ut ipsa quàm primùm legat quid regius confessarius ad me scripserit, et quid ipse responderim, ad refellendos eos qui inclamitant Sanctissimi Patris cunctationes in rescindendo Alexandri VII de cultu Sinensium decreto, fore christianæ reipublicæ exitiosissimas. Uni vestræ Eminentiæ liberrimè loquar. Fabium, qui cunctando restituit rem, haud decet ponere rumores ante salutem. Enim verò qui futuram legati inquisitionem tantoperè declinare student, sibi metuere videntur, ne pateat iniqua criminatio. Quotquot verò sunt pii et cordati viri, qui pacem ac veritatem dili-

gunt, tot sunt qui summi Pontificis prudentiam et æquitatem laudant, quòd singula maturo legati examine explorari velit, ut gravior ac tutior sit sedis apostolicæ sententia. Neque sanè unquam rectores seminarii Missionum exterarum præproperum judicium tantâ confidentiâ exigerent soli. Jansenistæ, imperiosa factio, palàm queruntur Pontificem moras ex industria nectere, ut horrendæ idololatriæ fautores impunè abeant. Ipsi verò omnia susdeque vertunt, ut Alexander septimus tum in decreto de Sinensi cultu, tum in bulla contra *Augustinum* Jansenii, errasse videatur. Jam mos ille pessimus penè invaluit, ut, instigante hâc sectâ, judicia sedis apostolicæ Gallorum minis et clamoribus anticipentur. Sic, inverso ordine, Ecclesia magistra non doceret cæteras, sed disceret a Gallicana quid esset definiendum. Petrus fratres non confirmaret, sed confirmaretur a fratribus. Hanc autem ordinis inversionem, incolumi tanto Pontifice, nullam fore speramus. Quin etiam si quid Jesuitæ (quod quidem me penitus latet) in Sinensi negotio hallucinati fuissent, summopere optandum mihi videretur, ut illiciti cultûs pernicies amputaretur a legato, citra opprobrium Societatis hostiumque triumphum. Quomodo autem Jansenistæ in apostolicam sedem affecti sint, jam omnino compertum habemus ex illo Hagæ Comitis 17 augusti dato edicto (1)

(1) Cet édit, rendu le 17 août 1702, par les États-généraux de Hollande, défendait l'exercice des fonctions spirituelles à M Cock, nommé depuis peu Vicaire apostolique par *interim*, à la place de Pierre Codde, Archevêque de Sébaste, suspendu de ses fonctions à cause de son opposition au Formulaire d'Alexandre VII. Voyez les *Mém. chron. sur l'Hist ecclés.* par le P. d'Ayrigny, 7 mai 1702; et ci-après une lettre de Fénelon du 12 juin 1705.

quod Eminentia vestra haud dubiè jam perlegit. Hereticæ reipublicæ patrocinium sibi comparant, ne mandatis apostolicis parere cogantur, atque ut vicarius apostolicus in alterius locum jure suffectus pellatur foras. Dum Patri Sanctissimo quidquam persuasum iri sperant, centum artibus blandiuntur. Ubi verò nulla exorandi spes affulget, insultant. Metuis, proculcant: terres, meticulosi corruunt. Patrem luminum enixè rogo, ut Christi vicarium foveat, confirmet, dirigat, diuque servet incolumem. Singulari cum observantia, devotione, et gratitudine animi ero perpetuum, etc.

75.

A MM. DE BRISACIER ET TIBERGE,
DIRECTEURS DU SÉMINAIRE DES MISSIONS-ÉTRANGÈRES.

Il approuve la sage lenteur du Pape dans l'affaire des cérémonies chinoises.

A Cambrai, 5 octobre 1702.

Il est vrai qu'on m'a écrit pour me demander ma pensée sur les bruits qui ont été, dit-on, répandus à Rome, que la lenteur du Pape à juger la question du culte de la Chine impatientait l'Église Gallicane, et empêchait la conversion des hérétiques. J'ai répondu selon ma conscience; et voici à quoi se réduit ma réponse. Il me semble que le moins qu'on puisse attendre d'un Pape pieux, ferme et éclairé, c'est qu'il ne voudra, pour aucune considération humaine, ni prolonger le scandale, ni tolérer un seul moment l'idolâtrie, si elle est bien prouvée. Ainsi j'attends sans impatience sa décision, le croyant également éloigné de toute précipitation et de toute lenteur. Il

est naturel qu'il veuille s'assurer de la vérité des faits, que les parties rapportent si diversement. Il s'agit des mœurs des Chinois, très-éloignées des nôtres, et de l'intention que ces peuples ont en faisant les cérémonies sur lesquelles on dispute. Il n'appartient qu'au juge de décider, si les informations sont suffisantes, ou non, pour pouvoir prononcer. Pour moi, messieurs, qui ne connais ni les mœurs, ni les intentions des Chinois, je ne puis savoir ce qu'il faut désirer. Quand le Pape aura jugé l'affaire, je conclurai qu'il aura trouvé les faits suffisamment écailrcis. Quand au contraire il retardera le jugement, je supposerai qu'il n'aura point trouvé les preuves concluantes. A l'égard des hérétiques de France, je dois les connaître, ayant été chargé de leur instruction pendant toute ma jeunesse, tant à Paris qu'à La Rochelle et ailleurs. Je ne doute pas que le grand éclat de cette affaire n'ait attiré leur attention : mais leur disposition n'est pas de chercher ce qui pourrait lever leur scandale, et faciliter leur réunion avec l'Église catholique. Au contraire, ils seraient ravis de pouvoir dire à ceux qui veulent les convertir, que l'Église Romaine est enfin convaincue, par son propre aveu, d'avoir autorisé depuis environ cinquante ans, par le décret d'un Pape, l'idolâtrie manifeste des Chrétiens chinois. Mais leur critique ne doit, ce me semble, ni avancer ni retarder le jugement. Il ne s'agit que du fond de ce culte, qui ne doit pas être toléré un seul moment, s'il est idolâtre, et auquel il faut bien se garder de donner aucune atteinte, pour complaire aux hérétiques, si les preuves de l'idolâtrie n'ont rien de concluant. Tout Calviniste un peu raisonnable, qui

entend parler d'une prétendue idolâtrie, ne saurait être scandalisé qu'on veuille vérifier ce fait avant que de condamner les accusés. Voilà, messieurs, ce que je pense, sans prévention ni partialité. Vous savez que j'ai toujours aimé et révéré votre œuvre et votre maison. Je conserve pour vos personnes toute l'estime qui est due à votre mérite et à votre piété. C'est avec ce sentiment très-sincère que je veux être parfaitement toute ma vie, etc.

79.

A L'ABBÉ DE LANGERON.

Détails relatifs à un pétit écrit de Fénelon sur la prière.

A Cambrai, 15 novembre 1702.

J'avais oublié, mon très-cher fils, de vous mander que le P. Sanadon m'a écrit que M. de Meaux avait dit à un de ses amis, qu'il paraissait depuis peu un écrit de spiritualité composé par moi, dans lequel je recommençais à insinuer adroitement toutes mes erreurs. Je ne saurais m'imaginer sur quel fondement il parle de la sorte; car je n'ai donné au public aucun ouvrage de spiritualité, surtout depuis notre dispute. Il est vrai qu'auparavant on avait imprimé, à mon insu, quelque discours *sur la prière* (1), qui était tiré de quelque copie informe de ce que j'avais écrit ou prononcé. Mais M. de Meaux avait vu

(1) Il parle vraisemblablement de l'*Entretien sur la prière*, qui fut depuis inséré dans le recueil des *Sermons* de l'Archevêque de Cambrai. Voyez les *OEuv.*, tom. XVII, pag. 317 et suiv.

cet imprimé, il y a plus de sept ou huit ans, et n'y avait rien trouvé de mauvais. Pour moi, je n'ai point ce petit livre, et je ne saurais dire ce qui y est, tant j'y ai peu pris de part. S'il contenait quelque proposition douteuse, M. de Meaux n'aurait pas manqué de me la reprocher dans notre dispute. Je voudrais bien que vous fissiez savoir ceci en secret au père Sanadon.

80.

A L'ABBÉ DE LANGERON.

Sur deux ecclésiastiques au sort desquels il s'intéressait.

A Cambrai, 17 novembre 1702.

Depuis cette horrible lettre écrite, j'ai appris ce qui est arrivé à MM. Le Fèvre et Chalmette (1) : j'en suis véritablement affligé, surtout pour le dernier. Je vous conjure de lui faire offrir tout ce qui dépend de moi. S'il veut venir ici, je lui donnerai le choix de demeurer ou céans, ou au séminaire. S'il ne veut pas venir ici, je lui paierai volontiers une pension dans son pays, et partout où il ira. Mais faites-lui parler, sans vous exposer à lui parler vous-même. Tout ceci m'alarme pour vous, et c'est ce qui m'attriste le plus. Je crains que, dans l'excès d'ai-

(1) En comparant cette lettre avec plusieurs autres de la même époque, on voit que Fénelon avait des vues sur ces deux ecclésiastiques pour l'organisation de son séminaire. Voyez, dans la *Correspondance de famille*, les lettres 52, 53 et 58, à l'abbé de Beaumont, ci-dessus, pag. 82 et suiv.

greur où l'on est, on ne prenne quelque partie d'autorité contre vous, pour me causer la plus grande douleur, pour épouvanter ce qui me reste d'amis, et pour me deconcerter. Au nom de Dieu, ne paraissez en aucune affaire, si petite qu'elle puisse être. Il ne leur faudrait qu'un très-léger prétexte. Vous savez que la passion, quand elle a l'autorité, ne garde point de mesures. Je vous conjure donc d'être simple là-dessus, et de ne faire rien sans voir avec la B. D. (*la Duchesse de Beauvilliers*) s'il n'y a rien de trop pour les conjonctures présentes. Je vous écris par la voie de M. le Marquis de Janson, qui revient de l'armée.

Voilà une lettre de madame de Montberon, qui m'a été donnée toute ouvert; je vous l'envoie de même.

82.

DU CARDINAL GABRIELLI A FÉNELON.

Sur un édit des États-généraux de Hollande, et sur la lenteur du Pape dans l'affaire des cérémonies chinoises.

Romæ, 27 novembris 1702.

Duo ex geminis litteris Dominationis vestræ illustrissimæ mihi nuper comperta sunt, sanè scitu dignisima. Alterum, de edicto Hagæ Comitis 17 augusti proximè elapsi impresso (1); alterum, de objurgata palàm istis in regionibus summi Pontificis in damnandis Sinensium ritibus mora. Utrumque mihi paucis

(1) Voyez sur cet édit la note de la lettre 74, ci-dessus pag. 440.

perstringendum. Primum præterire cogit congregationis de propaganda fide, cui hactenus adscriptus non sum, ignota ea de re sententia, quamquam mihi penitus, et jamdiu perspectum, planèque huic aulæ cognitum est, Jansenianæ factionis in Belgio et finitimis locis prædominantis ingenium et indoles. Alterum funditus promere vetant tum sacramentum in hac suprema Inquisitione a me præstitum, tum egregiè præoccupata in vestris disertissimis litteris momenta omnia, quæ illi falso rumori exscindendo quoquomodo conducere possunt. Unum duntaxat reponere hìc libet, quod in casu non absimili olim Stephanus quintus Papa, in epistola secunda ad Orientales episcopos, descripsit, inquiens (*a*) : « Romana Ecclesia » instar speculi et exemplaris reliquis ecclesiis con» stituitur; et quodcumque definierit, in sempiter» num manet incorruptum, et hac de causa sententias » cum magna inquisitione ferre decet. » Istud autem consultissimum documentum, et necessariam ferè praxim hac in controversia potissimùm observandam, evincit Dominatio vestra illustrissima, tot gravissimis ac solertissimis rationibus, ut præsens apostolicæ sedis œconomia extra detractorum cavillos posita sit. Quamobrem prælaudatæ epistolæ vestræ summo Pontifici jam a patribus Societatis exhibitæ fuerunt, et in italicum idioma versæ ab iisdem communicatæ aliis plurimis, mihique sunt, et quomodolibet hujusmodi lucubrationes vertantur, mirificè sapiunt palato meo; idcirco mihi gratissimæ semper erunt, unà cum jussionibus vestris, quas dum enixè efflagito, æternum ero, etc.

(*a*) Labbe, *Concil.* tom. IX, pag. 373.

83.

A M. DE SACY,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Il remercie cet académicien de son *Traité de l'Amitié* qu'il lui avait envoyé.

A Cambrai, 26 janvier 1703.

Le présent qu'il vous a plu de me faire, monsieur, et la lettre très-obligeante dont vous l'avez accompagné, me touchent vivement. Le livre ne saurait mieux expliquer l'amitié, que la lettre la fait sentir. Après avoir lu la lettre avec grand plaisir, je me promets d'en goûter un nouveau en lisant le livre. Mais je vous déclare que je serai un lecteur peu critique; car je suis déjà entièrement prévenu pour l'ouvrage et pour l'auteur. Je me réjouis pour l'Académie de l'acquisition qu'elle a faite (1), et pour moi de la liaison que ce choix m'a donnée avec vous. Jugez par là, monsieur, avec quelle sincérité je suis, etc.

(1) M. de Sacy avait été nommé membre de l'Académie en 1701.

84.

DU P. LAMI A FÉNELON.

Sur une béate produite à Paris par les Jansénistes. Visite du Duc de Bourgogne à l'abbaye de Saint-Denis.

(1703.)

Je ne sais si vous savez que la demoiselle *Rose* (1) est enfin retournée en son pays, dans un bon carrosse que ses amis lui ont donné, après avoir perdu toute espérance de la garder en ce pays-ci; car, après l'ordre qu'elle reçut à Pâque, de sortir de Paris, madame de Vibraye l'ayant menée à Vibraye, au pays du Maine, M. du Mans a reçu ordre de la cour de la faire examiner. Il a donné cette commission à M. *Thiers* (2), curé de Vibraye, qui, à ce qu'on dit, l'a interrogée en forme. L'interrogatoire va paraître. Un des articles est qu'interrogée si elle avait été mariée, elle a répondu que non; et sur ce qu'on lui en a voulu donner des preuves, elle a répliqué que si elle l'avait été, il y avait eu des protestations. Il y en a qui disent qu'elle s'est vantée d'aller à Rome, pour faire condamner les idolâtries des missions chinoises.

Je ne puis finir sans avoir l'honneur de vous dire que Mgr. le Duc de Bourgogne, ayant passé deux fois

(1) Voyez, sur cette fille, la lettre 57 et la note 1, ci-dessus, pag. 441.

(2) Jean-Baptiste Thiers, bachelier de Sorbonne, célèbre par une multitude d'écrits piquans et pleins d'érudition. Il mourut au mois de mars 1703.

par ici dans un voyage qu'il a fait à Chantilli, entra dans notre église sans qu'on s'y attendît, et alla se mettre en prière sur le marchepied du grand autel, où il fut assez long-temps. Notre communauté eut le loisir de s'assembler, et de le trouver dans cette édifiante situation, et nous eûmes la consolation de le voir se relever avec le recueillement peint sur son visage. On prit la liberté de lui offrir quelque rafraîchissement; mais il en remercia avec bien de la bonté, disant qu'il était jeûne ce jour-là. Je ne doute pas que cela ne vous fasse plaisir.

M. Duchesne, son médecin, était venu dès le matin dîner céans. Je lui tins compagnie, et je connus bientôt qu'il vous honore d'une manière fort distinguée. Tout ce qu'il me dit sur cela me fit un plaisir infini : il me pria fort, et je lui promis bien de vous le faire savoir.

85.

A L'ABBÉ *** (1).

Sur divers ouvrages qui faisaient alors du bruit.

(1703.)

Je voudrais bien, mon cher abbé, que M. Desprez fît une grande attention à l'*Addition* sur l'*Histoire du Nestorianisme* (2) : elle est très-importante.

---

(1) Nous ignorons à qui ce billet était adressé, et sa date précise. On voit, par le contenu, qu'il a dû être écrit en 1703, peu de temps après la publication de l'*Addition à l'Histoire du Nestorianisme*, par le P. Doucin, Jésuite, qui parut cette année.

(2) L'*Histoire du Nestorianisme*, composée par le P. Doucin,

Il faudrait même savoir par qui cet ouvrage a été approuvé. Je voudrais bien que vous pussiez m'envoyer les objections de M. B. en les réduisant à un seul argument en forme.

J'ai vu, il n'y a pas long-temps, une *Théologie* assez nouvelle (3) d'un Père de l'Oratoire nommé *Juénin*, qui mériterait un grand examen. Elle est répandue partout, principalement à Paris, où elle a été imprimée et approuvée. Il faudrait aussi examiner le livre du P. Quesnel (4) approuvé à Châlons.

Jésuite, parut en 1699, in-4°. L'*Addition*, qui parut en 1703, a pour objet de montrer quel a été l'ancien usage de l'Eglise dans la condamnation des livres, et ce qu'elle a exigé des fidèles à cet égard. Cette *Addition* ne porte point d'approbation; mais seulement le privilége du Roi. Elle n'a que 60 pages in-12. On peut voir l'analyse de l'*Histoire* et de l'*Addition*, dans les *Mémoires de Trévoux;* septembre 1703, pag. 1539, etc.

(3) Cette Théologie, intitulée : *Institutiones théologicæ ad usum seminariorum*, fut imprimée pour la première fois à Lyon, en quatre vol. in-12, en 1694. La première édition fut suivie de deux autres, imprimées hors de France; mais l'auteur lui-même donna en 1700 une édition beaucoup plus complète, et augmentée de quelques traités. Cette nouvelle édition, qui a servi de modèle à toutes celles qui ont paru depuis, se composait de sept vol. in-12; elle était imprimée à Paris, et dédiée à l'assemblée du clergé, qui se tenait alors dans cette ville. Les craintes de Fénelon au sujet de cette Théologie n'étaient que trop bien fondées : car elle fut depuis condamnée par le Saint-Siége et par plusieurs Evêques de France. Voyez plus bas la lettre de M. de Bissy à Fénelon, du 26 janvier 1711. Voyez aussi les *Mémoires de Trévoux;* mai 1709, pag. 844, etc.

(4) Les *Réflexions morales sur le nouveau Testament*, approuvées en 1695 par M. de Noailles, alors Evêque de Châlons, et depuis Archevêque de Paris. Elles furent condamnées d'abord

Je voudrais ravoir au plutôt mes deux dissertations, dont j'ai besoin pour achever mon travail. On pourrait les renvoyer par un cocher du carrosse, avec parole qu'on lui donnerait ici un écu.

---

en 1708, par un simple bref; puis en 1713, par la bulle *Unigenitus*.

89.

A M ***.

Conduite à garder envers une personne qui ne voulait signer le Formulaire que sur l'autorité d'Arnauld.

A Cambrai, 8 août 1703.

Je vous renvoie, monsieur, la lettre que vous avez bien voulu me confier. Je ne ferai jamais aucun usage de votre confiance, que conformément à vos intentions. La chose sur laquelle vous me demandez ma pensée n'a en soi rien de mauvais. On peut toujours dire la vérité sur un fait dont on est témoin; mais il faut examiner s'il est utile à vous et à votre prochain de rendre ce témoignage. Vous êtes observé de près. Cet homme ne veut une lettre de vous, que pour en faire part à ses amis, et les soulager dans leur peine: l'usage nécessaire de votre lettre la rendra publique. Vous savez ce que devient un secret, quand il est dans les mains de tant de personnes liées ensemble. La publication de votre lettre ferait un grand éclat, vous en comprenez facilement les suites. Pour l'homme qui vous écrit, cet éclaircissement ne doit pas lui être utile, comme il se l'imagine. Par exemple, s'il

ne veut signer, ou persuader aux autres de signer, que sur l'autorité de M. Arnauld, j'avoue que je ne saurais approuver ni excuser de telles signatures. Elles n'ont ni le vrai motif de docilité pour l'Église, ni la pleine sincérité qui est essentielle à de tels actes. Un homme voit d'un côté l'Église, qui exige la signature pure et simple; d'un autre côté, il veut savoir ce que M. Arnauld a pensé là-dessus, et l'avis de M. Arnauld est précisément ce qui le décidera pour obéir ou pour n'obéir pas à l'Église. J'avoue que j'aime mieux qu'on ne fasse point un tel acte, que de le voir faire avec des restrictions ou distinctions mentales, et plutôt sur la décision de M. Arnauld que sur celle de toute l'Église. Enfin j'avoue que je ne comprends point la décision de M. Arnauld. Avant le bref d'Innocent XII, qui explique le *sensus a Cornelio Jansenio intentus* par le *sensus obvius*, M. Arnauld croyait qu'il n'était pas permis de signer sans restriction du fait, parce qu'il croyait que le livre de Jansénius ne contenait point une doctrine hérétique. Depuis ce bref, il n'avait point changé d'avis sur le livre de Jansénius; il n'avait point rétracté tous les écrits faits pour prouver que Jansénius avait parlé comme saint Augustin, et qu'il n'était pas permis de signer avec restriction mentale ce qu'on ne croyait pas. Innocent XII n'a fait qu'expliquer que ce qui était nommé par Alexandre VII, dans le Formulaire, le sens de l'auteur, est le sens de l'auteur dans le livre, c'est-à-dire, le sens véritable, propre, naturel et littéral du texte. Pour tout le reste, Innocent XII confirme tout ce qu'Alexandre VII a fait et exigé. En vérité, par quelle direction d'intention M. Arnauld

pouvait-il croire qu'on pouvait signer, dans une profession de foi, qu'on croyait que le texte de Jansénius contenait cinq hérésies dans son sens propre, véritable, naturel et littéral, quoiqu'on n'en crût rien? Vous savez ce que je vous ai dit souvent. Je suis très-compatissant pour ceux qui se trompent, même dans les dogmes de foi, pourvu que je trouve deux choses en eux. La première est la bonne foi; la seconde est la soumission sans réserve à l'Église. Mais je déplore ce qui arrive presque toujours. D'abord on abonde en son sens, on est animé par le zèle de tout un parti : on s'embarque; on ne croit pas pouvoir reculer. On est condamné; on se trouve entre l'amour de son opinion, qu'on croit le pur dogme de saint Augustin, et l'autorité de l'Église qui condamne ce qu'on soutenait : on se lasse de souffrir; on prête peu à peu l'oreille aux tempéramens qu'on rejetait d'abord avec indignation; on veut sauver son dogme, et n'avoir pas contre soi les anathèmes de l'Église; enfin on se résout à croire que ce qui paraissait autrefois trahir l'Église et la vérité, par une restriction mentale, est une soumission sincère et légitime. Pour moi, je trouve que le *sensus obvius* n'a rien changé d'effectif. Personne ne pensait et ne pouvait penser qu'il fût question de l'intention personnelle de Jansénius. Il ne s'agissait de lui, qu'en tant qu'il était l'auteur d'un tel texte. D'ailleurs le bref d'Innocent XII ne changeait en rien la doctrine de Jansénius. Si elle était Augustinienne avant le bref, elle ne l'était pas moins depuis le bref publié : on ne pouvait donc pas signer après le bref, avec plus de sincérité qu'auparavant. Toutes ces contorsions du

Formulaire ne me paraissent ni simples ni droites. Ceux qui sont les plus fermes dans leur résistance, sont ceux dont je me sens le moins éloigné. Je serais bien fâché que vous vous exposassiez à de fâcheuses recherches, pour faciliter à des personnes ébranlées, des signatures captieuses et pleines de restrictions mentales. Voilà devant Dieu ma pensée. Je plains ceux qui sont en cet état; mais je ne vois rien de bon, que l'absolue soumission et la docilité sans réserve pour l'Église. Dieu ne bénira jamais le reste; et c'est ce qui me fait le plus craindre pour tant de gens, qui paraissent d'ailleurs si réformés dans leurs mœurs, et si zélés pour ce qu'ils croient être la doctrine de saint Augustin.

Je vous conjure de consulter, sur le mémoire ci-joint[1], monsieur votre frère et M. Rollé, pour me mander en secret leur avis.

Mille fois cordialement tout à vous, monsieur.

90.

A M. ***.

Sur la conduite réciproque des supérieurs et des inférieurs, relativement aux disputes du temps.

A Cambrai, 2 septembre 1703.

Vous connaissez mes sentimens, monsieur; je n'aime que la douceur, et je voudrais n'employer que les moyens de persuasion. Les supérieurs doivent ménager les personnes, leur éclaircir à fond la doctrine, et supporter patiemment ceux qui leur paraissent avoir quelque infirmité dans la foi : mais ils ne peuvent

jamais rien relâcher sur les dogmes décidés, ni souffrir qu'on élude les décisions, en les réduisant à des sens qui n'ont rien de sérieux. Les inférieurs doivent être doux et humbles de cœur, simples, dociles, en garde contre leurs préventions, éloignés de toute partialité et de toute intrigue, incapables de se moquer, de dire des injures, et de décider avec hauteur; disposés à sacrifier leur honneur personnel pour la paix de l'Église; enfin toujours prêts à se taire et à obéir : avec un tel esprit, les disputes qui scandalisent tout le monde, tomberaient bientôt. On a compris, par les lettres, que votre ami devait me venir voir. On m'a demandé ce que c'était, et j'ai répondu ingénument d'une manière qui décharge pleinement sur ce point vous et vos amis. Ainsi ce n'est plus un mystère, et vous n'avez qu'à parler librement. Vous pouvez aussi nous venir voir quand il vous plaira. Je vous attends au commencement d'octobre : nous parlerons à cœur ouvert. *Ambulando quippe in quod pervenimus, et quò nondum pervenimus pervenire poterimus, Deo nobis revelante si quid aliter sapimus, si ea quæ jam revelavit non relinquamus* (*a*). Je ne souhaite que la paix de votre cœur dans la connaissance de la vérité. Toujours cordialement tout à vous.

(*a*) S. Aug. *de Grat. et lib. Arb.* cap. 1, n. 1; tom. X. pag. 718.

92.

A M. DE SACY.

Sur la liberté des opinions dans les questions que l'Eglise n'a pas encore décidées.

A Cambrai, 10 octobre 1703.

Je ne vois, monsieur, aucune raison qui vous oblige à changer ce que vous avez mis de bonne foi dans votre livre. L'autorité de ceux qui pensent autrement n'est point décisive pour vous, si vous n'êtes pas persuadé de leurs raisons. C'est le cas où saint Paul permet à chacun d'*abonder en son sens* (*a*), malgré la défiance sincère qu'on doit avoir de ses propres vues, et la déférence qu'on doit à ses amis. Après tout, ceux qui ne sont pas de votre avis peuvent se tromper; et quand même ce serait vous qui vous tromperiez, votre droiture vous excuserait. Pour moi, si je pense quelque chose d'opposé à votre sentiment, je vous conjure de ne le suivre par aucune déférence, et de peser seulement les raisons que j'ai expliquées. J'avoue que celles de votre dernière lettre ne me font pas changer d'opinion : mais comme je ne me rends qu'aux raisons, quand elles me convainquent, je vous exhorte à demeurer dans la même liberté. C'est une tyrannie sur les esprits, que de vouloir les réduire à notre sens, dans les choses qui ne sont décidées ni par l'Église, ni par le consentement unanime de toutes les personnes sages. D'ailleurs si vous trouvez vos amis et les autres personnes d'esprit par-

(*a*) *Rom.* XIV. 5.

tagés sur cette question, laissez vider le partage aux disputans, et demeurez en possession paisible de votre sentiment. Il vous suffit de chercher la vérité, avec un cœur neutre entre votre propre avis et celui de vos adversaires. Je suis persuadé que vous suivrez toujours fidèlement votre lumière, et que, comme vous avez suivi une opinion dont vous étiez très-persuadé, vous l'abandonneriez ouvertement si vous veniez dans la suite à vous apercevoir qu'elle serait mal fondée. Personne ne peut être tout à vous, monsieur, avec une estime plus sincère et avec une plus forte inclination que je veux être toute ma vie, etc.

93.

A M. DE SACY.

Sur plusieurs *factums* que cet académicien lui avait envoyés.

A Cambrai, 28 octobre 1703.

Il ne m'appartient pas, monsieur, de dire mon avis sur la cause que vous avez défendue (1); mais

(1) Cette cause était celle de Louis de Rohan-Chabot, Duc de Rohan. Il s'agissait de savoir si la maison de Rohan pouvait empêcher le Duc de Rohan de porter ce nom, qui lui avait été imposé par le contrat de mariage de Henri Chabot, son père, avec Marguérite de Rohan. M. de Sacy rédigea successivement sur cette question, de 1701 à 1704, trois *Requêtes* et un *Mémoire*, qu'on trouve réunis dans le tome Ier de son *Recueil de Mémoires, Factums et Harangues*. (*Paris*, 1724, 2 vol. in-4°.) Cette discussion fut terminée par un arrêt du 26 août 1704, qui maintint le Duc de Rohan dans son titre, contre les prétentions du Prince de Guémené et de la maison de Rohan.

je ne puis m'empêcher de dire que vous avez donné à cette cause tous les avantages qu'elle pouvait recevoir. Tout y est dit avec justesse, précision, clarté, exactitude et force. La recherche des faits est curieuse. Vous m'avez donné l'envie de lire les *factums* opposés : c'est l'effet que la lecture des vôtres doit produire naturellement. Rien ne marque tant qu'un ouvrage est bien fait, que quand il met dans le lecteur ce qu'il y doit mettre. Jugez, par le plaisir dont je vous ai l'obligation, combien je suis sensible à cette marque de votre amitié. On est heureux quand on a une cause à vous confier. Que ne vous doit pas celui qui plaide, puisque le lecteur même vous est si obligé ! Je suis en vérité tout à vous, monsieur, mais avec tous les sentimens les plus vifs d'une très-forte estime.

94.

A M. ***.

Manière de donner son avis sur un discours, sans choquer l'auteur, ni blesser la vérité.

A Cambrai, 24 novembre 1703.

Si la compagnie dont on vous parle, monsieur, vient me voir en passant, je ne manquerai pas de faire vos offres de la manière la plus engageante.

Pour le discours dont on vous prie de me demander des nouvelles, les personnes sages et sans partialité qui l'ont entendu, ont trouvé que j'avais loué beaucoup de choses très-louables avec amitié et sans flatterie, en y joignant des avis très-importans. Ces sortes

d'avis sont d'ordinaire bien reçus, quand on est persuadé qu'ils sont donnés sans aucun esprit de critique et avec une sincère affection. Celui qui vous écrit sait que je ne cherche à flatter personne. J'ai tâché de ne rien dire qui ne fût exactement vrai; il me semble même que je l'ai fait avec la gravité et l'autorité convenables à ma place. Après avoir rempli ma fonction le moins mal que j'ai pu, je me trouve bien de me taire, et je ne songe point à contenter les curieux. Je ne doute nullement des bonnes intentions de la personne qui vous écrit; je les ressens comme je le dois, et je vous conjure de lui mander que je conserve une estime très-cordiale pour son mérite. Personne ne peut être plus sincèrement que moi, etc.

95. †

AU PAPE CLÉMENT XI (1).

Il lui envoie et lui soumet son *Instruction pastorale* du 10 février, contre le *Cas de conscience*.

Cameraci, 8 martii 1704.

SANCTISSIME PATER,

Pastoralem Epistolam (2), quâ Parisiensium quadraginta doctorum Sententia pro modulo meo refel-

(1) Cette lettre et celle qui la suit sont les XIIIe et XIVe du recueil publié en 1823 par M. l'abbé Labouderie. On voit, par la lettre suivante, que Fénelon fit remettre celle-ci au Pape par le Cardinal Gabrielli. Ayant fait collationner ces lettres à Rome sur les originaux, nous avons corrigé plusieurs fautes qui s'étaient glissées dans les copies sur lesquelles M. L. B. les a publiées.

(2) Voyez cette *Instruction pastorale* de Fénelon au tome X des *Œuvres*, pag. 1 et suiv.

litur et damnatur, ad pedes vestræ Beatitudinis quàm primùm mitto. Decreveram equidem uni gregi vivâ voce docendo incumbere, et ab omni scriptionis genere temperare; verùm duplex scribendi causa reluctantem animum impulit : altera est sapientissimi et piissimi Pontificis auctoritas, quæ ad extirpandos Jansenii errores, omnes episcopos paternâ voce non ita pridem exstimulavit; altera est summum quod maximè nostro in Belgio imminet sanæ doctrinæ periculum. Vix enim credibile est, quanta cum pernicie, tum cleri, tum monastici ordinis, Jansenianum dogma in hisce regionibus inoleverit. Ausim tamen affirmare, Sanctissime Pater, quinque ipsas hæreses, de quibus quæstio juris appellata est, fidei catholicæ minùs adversari, quàm hanc unam Ecclesiæ circa factum fallibilitatem, tanto verborum fuco insinuatam. Enim verò, quoquò se vertat Ecclesia, non nisi de certis vocum formulis, sive textibus, quidquam definire unquam poterit. Neque minùs perspicuum est, nullam vocum formulam, nisi malè ac temerè, aut approbari aut damnari, nisi priùs rectè accipi constet. Quis enim de re malè intellecta bene judicat? Hæc sunt, Sanctissime Pater, veræ in praxi auctoritatis fundamenta, quæ si convellere fas sit, funditus ruit *Ecclesia Dei vivi, columna et firmamentum veritatis.* Porrò, si Ecclesia, in interpretandis circa fidem textibus, tantillum cæcutire possit, omnes tum symbolos, tum canones, a cunctis passim hœreticis ludibrio verti necesse est. Singula decreta, quantùm ad quæstionem juris, in nescio quo sensu phantastico observata, ex errore circa factum delusa, jacebunt. Quidquid Ecclesia nitidissimè definiat, præsto

erit adversariis suffigium. Ecclesia, inquient, circa grammaticorum regulas, quæ ad revelationem minimè pertinet, errore facti laborat, et sibi ipsi illudit. Hinc fit, ut profanas vocum novitates symbolis adoptet, sanorumque verborum formam canonibus exsecretur. Hæc tanta tenuis ego aggressus, me totum, cum opusculo, paternæ sapientiæ, filiali affectu et docilitate submitto ac devoveo. Petrus in successore vivit et loquitur : Petri munus est fratres aut confirmare aut emendare. Meum erit non mihi ipsi credere, sed Ecclesiæ matri ac magistræ penitus obsequi.

Singulari cum reverentia et devotione æternoque animi cultu sum, Sanctissime Pater, etc.

98.

AU P. LAMI.

Sur son *Instruction pastorale* contre le *Cas de conscience*.

A Cambrai, 22 mai 1704.

On ne peut être plus touché ni plus édifié que je le suis, mon révérend Père, de la lettre que vous m'avez fait la grâce de m'écrire sur mon *Instruction pastorale*. Je suis ravi de voir que vous en trouvez les preuves concluantes. L'infaillibilité de l'Église ne serait plus qu'un beau nom, si on lui refusait ce que je demande pour la réaliser. Il m'est impossible de faire entendre aux esprits inappliqués les vérités qui demandent quelque application. Je ne saurais changer mon sujet : il est abstrait et épineux. Puisqu'il est important à la religion, c'est à moi à m'y assu-

jettir. Celui qui écrit sur une vérité, ne peut que l'exprimer par les termes les plus propres : il ne saurait épargner au lecteur l'attention nécessaire pour tirer une conclusion de son principe, et souvent pour rassembler plusieurs principes, d'où la conclusion doit résulter. Je n'ai garde d'avoir la folle présomption de me comparer à saint Augustin. Mais enfin vous savez que ce grand docteur même sentait bien qu'il ne pouvait point épargner à son lecteur une attention suivie, quand il disait : *Repetite assiduè librum istum, et si intelligitis, Deo gratias agite : ubi autem non intelligitis, orate ut intelligatis* (*a*). Ce Père n'ajoutait-il pas : *Verumtamen semel lectum nullo modo arbitremini satis vobis innotescere potuisse ? Si ergo eum fructuosissimum habere vultis, non vos pigeat relegendo habere notissimum* (*e*). J'ai tâché de montrer les vérités avec ordre, d'écarter toutes les questions étrangères au sujet, d'inculquer par divers tours les points principaux, et de mener mon lecteur pas à pas comme par la main. Si je n'y ai pas réussi, je souhaite qu'un autre le fasse mieux.

La comparaison qui paraît obscure à des gens de votre connaissance, paraît à d'autres la preuve la plus simple, la plus courte et la plus décisive. Et en effet, faut-il un si grand effort d'application pour comprendre que l'héréticité du texte du livre n'est pas plus un fait, que celle du texte des propositions? Qu'entendra-t-on, si on n'entend pas qu'on devrait

---

(*a*) *De Grat. et lib. Arb.* cap. XXIV, n. 46; tom. X, pag. 744.
(*e*) *De Cor. et Grat.* cap. I, pag. 750.

se soumettre à l'Église pour l'un de ces textes comme pour l'autre ? Si cette comparaison flattait les anciens préjugés de certains lecteurs, et si elle favorisait le parti qu'ils aiment, ils la trouveraient peut-être moins sèche et moins obscure. Pour moi, je ne m'étonne ni de leur ennui en me lisant, ni de l'impatience qui les empêche d'achever la lecture de mon ouvrage. Je ne suis pas assez présomptueux pour espérer de ma parole un si prompt changement des esprits. D'ailleurs les hommes n'ont pas assez de force sur eux-mêmes, pour s'arracher en trois heures de lecture des préjugés enracinés depuis tant d'années. Il faudrait rompre les liens les plus doux et les plus flatteurs, faire un aveu infiniment douloureux à l'amour-propre, démonter toutes ses pensées, et mourir, pour ainsi dire, à toutes les choses dont on a vécu. Il faut attendre patiemment qu'ils se rapprochent peu à peu des éclaircissemens doux et paisibles. Point de dispute, beaucoup de prières et d'édification.

Pour ceux dont vous dites qu'ils vont *fouiller dans mes intentions*, je leur pardonne toutes les critiques les plus injustes, et tous les traits les plus satiriques. Quand même tout ce qu'ils s'imaginent serait vrai, la vérité que j'ai dite en serait-elle moins vérité ? Je leur abandonnerai tout ce qui ne touche que ma personne, et qui est étranger au fond de la cause, pour ne m'attacher qu'à l'autorité de l'Église. J'ai taché de leur dire des vérités nécessaires, par les termes les plus doux ; s'ils font contre moi des écrits injurieux, je tâcherai de ne répondre à des injures que par des raisons. Laissez-leur donc exhaler leur chagrin, et ne vous fâchez point, par amitié pour

moi, de ce qui ne me fâche nullement. Un torrent s'écoule bien plus vite, quand on ne fait rien pour le retenir.

Il est de notoriété publique que l'édition de Paris a été faite a l'insu de moi et de mes amis, et qu'on n'y a fait que copier mot pour mot celle que j'avais fait faire à Valenciennes. Je vous laisse à juger s'il peut y avoir des cartons dans une édition où l'on n'a fait que copier mot pour mot la précédente, à l'insu de l'auteur et de tous ses amis.

Au reste, le P. R. (*Richebraque*) m'a donné quelque espérance que vous pourriez bien nous venir voir. En vérité j'en aurais une sensible joie, et vous pouvez compter que, pour vous adoucir la fatigue du voyage que je craindrais beaucoup à cause de vos infirmités, je vous enverrais un carrosse fort doux jusqu'à Saint-Denis. Personne ne sera jamais avec une vénération plus cordiale, et un attachement plus sincère que moi, mon révérend Père, tout à vous à jamais.

PREUVE *de l'infaillibilité de l'Église dans l'intelligence du sens des écrits qui regardent le dépôt de la foi* (1).

1. Il est de foi que l'Eglise est infaillible dans ses décisions pour la conservation du dépôt de la foi.

2. La conservation du dépôt de la foi demande indispensablement qu'elle juge des ouvrages qui regardent ce dépôt; qu'elle les approuve, si la doctrine en est saine; qu'elle les condamne, si la doctrine est hérétique.

3. Or elle ne peut en juger ainsi sûrement, et sans danger de

(1) Cette preuve est rédigée par le P. Lami, en manière d'analyse de l'*Ordonnance* de Fénelon.

jeter les fidèles dans l'erreur, si elle n'est sûre d'en bien prendre le sens.

Donc l'infaillibilité que Jésus-Christ lui a promise dans ses décisions dogmatiques, emporte nécessairement l'infaillibilité dans l'intelligence du sens des ouvrages dont elle juge.

ARGUMENT DE COMPARAISON

entre les cinq Propositions et le livre de Jansénius.

Les cinq Propositions ne sont pas moins que le livre de Jansénius susceptibles de la distinction *entre le fait et le droit.* Elles ne sont pas moins que lui le sujet de deux questions : l'une *de fait*, qui serait de savoir quel est leur sens propre et naturel ; l'autre *de droit*, qui serait de savoir si ce sens est catholique ou non.

Cependant les Jansénistes ne forment ni cette distinction ni cette question à l'égard des cinq Propositions : ils les reconnaissent purement et simplement hérétiques *en elles-mêmes et dans leur propre sens ;* l'infaillibilité de l'Eglise sur cela ne leur paraît point douteuse. Pourquoi donc n'en font-ils pas autant à l'égard du livre, et pourquoi se retranchent-ils sur le fait à cet égard ?

106.

AU P. LAMI.

Il dément les bruits qui couraient à l'occasion de la mort de Bossuet, et lui parle d'un nouvel écrit du P. Quesnel.

A Cambrai, 23 août 1704.

Il est vrai, mon révérend Père, que j'ai prié Dieu de bon cœur pour feu M. de Meaux; mais je n'ai jamais songé à ordonner pour lui des prières dans mon diocèse : ce n'est point un usage établi entre les Évêques, et vous savez que je n'aime point l'affectation des choses extraordinaires. J'ai encore moins pensé à faire une oraison funèbre de ce Prélat. Pour le discours qu'on m'impute, je ne pourrais l'avoir fait que contre ma conscience. Jamais homme n'eut dans le cœur une soumission et une docilité plus sincère que je l'ai pour le Saint-Siége : mais j'ai tout dit dans le procès-verbal de notre assemblée provinciale, et j'y renvoie les curieux. Ceux qui ont tant d'empressement à répandre cette fable, et à la soutenir dans le public, ont leurs raisons pour le faire. Je ne sais si leurs intentions sont droites devant Dieu.

Vous aurez vu dans la seconde édition de mon Instruction pastorale une addition au XXIIe article, qui prouve que l'Église a condamné directement le texte de Jansénius, et que la simple *connotation* est insoutenable (1).

(1) Voyez le tome X des *OEuvres*, pag. 125 et suiv.

L'ouvrage du P. Quesnel contre M. l'Évêque de Chartres (2) est de 540 pages. C'est une très-vive et très-forte récapitulation de tout ce qui a été écrit depuis cinquante ans. Il y donne tous les tours les plus insinuans, avec les figures les plus véhémentes. Mais on doit être bien aise de trouver cet abrégé du plaidoyer de toute la cause; car ceux qui le réfuteront nettement ne laisseront rien à éclaircir. Cet ouvrage est hardi; et il donne, malgré l'art qui y règne, de très-grandes prises, parce que ceux qui se trompent ne peuvent défendre leur principe faux, sans se jeter, à mesure qu'ils sont poussés, dans de plus grandes extrémités. Je ne m'étonne point qu'on ne réponde pas à votre argument : plus on l'approfondira, plus on le trouvera simple et concluant. On criera, on cherchera des exemples éblouissans; on exagèrera certaines conséquences; c'est ce qu'on peut faire aisément pour toutes les plus mauvaises causes : mais on ne montrera jamais un dénouement clair et précis, pour empêcher que le corps des peuples ne soit séduit, quand le corps des pasteurs lui donnera la forme des paroles saines, pour la nouveauté profane des paroles, etc.

J'ai regretté véritablement le P. de R. (*Richebraque*) dont vous m'avez appris la mort : il m'avait paru plein de mérite.

Je me recommande à vos prières avec une par-

---

(2) Une lettre de Fénelon au Cardinal Gabrielli, du 25 août suivant, nous apprend que cet ouvrage du P. Quesnel attaquait le Mandement de l'Evêque de Chartres contre le *Cas de conscience*. Voyez cette lettre, tome II des *OEuvres*, pag. 431.

ticulière confiance, et je suis à jamais, mon révérend Père, avec l'estime la plus cordiale, tout à vous sans réserve.

108.

AU P. LAMI.

Différence entre le sens propre d'un texte, et le sens personnel de l'auteur. L'Eglise ne juge que du premier. De quelques écrits contre l'*Instruction pastorale* de Fénélon sur le *Cas de conscience*.

A Cambrai, 17 décembre 1704.

Vous savez mieux que moi, mon révérend Père, qu'il n'y a aucun milieu réel entre le sens véritable d'un texte, considéré absolument en lui-même, et le sens personnel de l'auteur. Personne ne peut s'imaginer que l'Église soit infaillible sur le sens personnel de l'auteur; car c'est le secret de sa conscience, dont Dieu seul est le scrutateur. Cet auteur peut avoir changé plusieurs fois de sentiment en composant son texte. Il peut avoir voulu cacher sa pensée pour la rendre impénétrable. Il peut même s'être tellement trompé sur la valeur des termes, que le sens qui était actuellement dans son esprit, n'avait aucune proportion avec celui qui résulte du tissu des paroles qu'il a écrites. Mais enfin ce sens personnel n'est que le secret d'un cœur, qui n'est pas mis à la portée de l'Église pour en pouvoir juger, et qui, demeurant caché, n'importe en rien à la conservation du dépôt de la foi. Pour le vrai sens du texte, c'est celui qui sort, pour ainsi dire, des paroles prises dans leur valeur naturelle par un lecteur sensé, instruit et at-

tentif, qui les examine d'un bout à l'autre, dans toutes leurs parties, pour y peser tous les tempéramens, tous les correctifs, toutes les preuves, toutes les réponses, toutes les figures, avec tous les caractères du style. Tout cela entre dans le corps du texte, et concourt à en former le vrai sens; tout cela demeure fixe sous les yeux de chaque lecteur dans le texte, indépendamment des pensées que l'auteur a eues en le faisant. Ainsi tout ce qui fait partie du texte sert à former le sens du texte même. Ces circonstances peuvent souvent être des signes de la pensée personnelle de l'auteur; mais signes équivoques, parce que l'auteur a pu ou vouloir tromper, ou se tromper lui-même. Mais, si l'ouvrage est écrit sensément, chacune de ces circonstances doit contribuer à former et à fixer le sens de ce texte, puisqu'on n'appelle sens du texte, que celui qui résulte de tout cet assemblage de paroles, en comparant toutes les parties les unes aux autres. Ainsi le sens personnel n'est que dans la seule tête de l'auteur, et tout le sens du texte ne doit être cherché que dans le texte même. L'un est tout entier sous les yeux de l'Église, et peut corrompre la foi par sa contagion; l'autre est inconnu et impénétrable; et tandis qu'il demeure dans ce secret, où il n'est réduit à aucun tissu de paroles fixes, il ne peut faire périr le dépôt de la foi. Il n'y a point de milieu réel entre ces deux sens. On ne trouvera rien que d'imaginaire entre la pensée de l'homme qui écrit, et le sens qui résulte de son texte pris tout entier sans exception. L'Église ne prétend point être infaillible pour deviner le secret des consciences; mais elle ne peut garder avec sûreté le dépôt, sans pou-

voir juger avec sûreté des textes qui le conservent ou qui le corrompent. Il faut toujours venir aux symboles et aux canons. On aura beau subtiliser, dès qu'on admettra que l'Église pourra se tromper sur les textes qu'elle adopte et consacre, et sur ceux qu'elle anathématise, je démontrerai que le dépôt n'aura plus de ressource assurée. C'est démontrer que l'infaillibilité sur le dogme n'est qu'un fantôme ridicule, sans l'infaillibilité sur la parole nécessaire pour l'exprimer et pour le transmettre.

J'ai lu les trois *Lettres* nouvelles : elles ne retarderont pas ma réponse. Ce n'est souvent qu'une répétition presque mot pour mot de ce qui est dans la *Défense de tous les théologiens* (1), et dans leurs anciens écrits, sans entrer dans l'examen de mes preuves. Ces écrivains n'ont rien d'original ; ils n'osent sortir des raisonnemens de leurs prédécesseurs : ils ne font que compiler les anciens écrits du parti. L'auteur des trois *Lettres* m'attaque sur la grâce ; mais je n'entamerai ces questions, qu'après avoir fini celle de l'infaillibilité sur les textes. Il ne faut pas prendre le change. Dès que j'aurai fini d'un côté, je serai prêt, s'il plaît à Dieu, à me défendre sur l'autre. Votre argument demeure hors d'atteinte et sans réponse. Priez pour moi, mon révérend Père, et croyez que je suis plein de vénération pour vous.

---

(1) Fénelon fait mention de ces divers écrits dans le préambule de sa seconde *Instruction pastorale*. Voyez tom. X des *Œuvres*, pag. 205.

109.

A M. DE SACY.

Il prie cet académicien de lui faire part des ouvrages qu'il publiera.

A Cambrai, 20 janvier 1705.

Je ressens, monsieur, une véritable joie toutes les fois que vous me donnez si obligeamment de vos nouvelles. Vous pouvez compter que je vous enverrai tout ce qu'il me paraîtra que vous pouvez désirer de voir, et je vous supplie aussi de me faire part de tout ce que vous donnerez au public. Vos *factums* pour M. le Duc de Rohan (1) m'ont laissé une grande curiosité pour vos ouvrages. Je suis en vérité, monsieur, tout à vous pour toujours, avec tous les sentimens que vous inspirez, etc.

(1) Voyez la note de la lettre 93, ci-dessus, pag. 457.

110.

AU P. LAMI.

Sur une évasion des Jansénistes pour éluder l'infaillibilité de l'Eglise touchant le sens des textes.

A Cambrai, 11 février 1705.

J'ai reçu avec joie, mon révérend Père, la nouvelle de votre guérison. Je ne vous dirai pas à quel point j'ai été en peine pour vous. Ne vous fiez pas trop à ce petit retour de santé. Vous avez usé vos forces par une vie austère et par de longs travaux :

l'application vous épuise et vous mine. Au nom de Dieu, ménagez-vous, et faites-le avec simplicité dans un besoin si évident. Vous qui parlez aux autres avec tant d'amitié, laissez-vous dire ce que vous leur avez dit. J'espère que vous verrez bientôt beaucoup de choses éclaircies. Tout est réduit maintenant à la notoriété humaine, dont on veut faire l'unique fondement de toute la certitude des symboles et des canons; mais on verra, s'il plaît à Dieu, que c'est la chimère la plus insoutenable et la plus dangereuse, à laquelle on puisse réduire cette controverse (1). Je ne m'étonne point qu'on parle ainsi, ni qu'on le fasse d'un ton si décisif. On n'a plus que cette notoriété pour faire illusion, et ce ton affirmatif pour se soutenir. Priez pour moi, mon révérend Père, et aimez toujours l'homme du monde qui vous aime et qui vous révère le plus.

---

(1) Voyez la *seconde Instruction pastorale* de Fénelon *contre le Cas de conscience*, tom. X des *OEuvres*, pag. 205 et suiv. Cette Instruction est du 2 mars 1705.

112.

AU P. DE TOURNEMINE, JÉSUITE.

Quelques avis pour la conduite du nouvel Évêque de Tournai, parent du P. de Tournemine.

A Cambrai, 27 avril 1705.

M. l'abbé de Langeron, mon révérend Père, m'a souvent raconté les conversations que vous avez eues ensemble. Ainsi on ne peut être plus prévenu que

je l'étais de tous les sentimens qui vous sont dus. Jugez par là avec quelle joie j'ai appris, par la lettre très-obligeante que vous m'avez fait la grâce de m'écrire, toutes les liaisons de parenté et d'amitié qui vous unissent avec M. l'Évêque de Tournai (1). J'espère que vous le viendrez voir quelquefois, et que nous en profiterons. Il trouvera les difficultés inséparables d'un diocèse partagé entre deux dominations différentes. Les coutumes de ce pays sont en plusieurs points assez éloignées de celles de France. Les peuples du pays, jaloux de leurs usages, craignent naturellement la vivacité, la hauteur et l'impatience des Français. Ils s'imaginent facilement que nous voulons tout changer, et tout réduire à notre mode. Les ménagemens et les manières douces du Prélat les charmeront : ils le trouveront affable, commode, égal, et sachant tempérer les règles par certains égards, qui, loin de les énerver, les autorisent davantage, en les rendant aimables. M. Le Brun m'avait mandé, ces jours passés, qu'on voulait entreprendre de faire établir un Vicaire-général à Courtrai pour le côté d'Espagne; c'est ce qui serait très-dangereux : mais je ne crois pas que l'alarme soit bien fondée. La présence du Prélat tiendra chacun dans sa place. Vous aurez le plaisir, mon révérend Père, d'être le témoin du respect qu'on aura pour lui, et du bien qu'il fera. Pour moi, je serai ravi de l'aimer, de le respec-

(1) Louis-Marcel de Coetlogon, parent du P. de Tournemine, et comme lui originaire de Bretagne. D'abord Evêque de Saint-Brieux, il fut nommé à l'évêché de Tournai le 11 avril 1705. Il mourut le 18 avril 1707. Voyez plus bas la lettre de Fénelon au P. de Tournemine, du 20 avril 1707.

ter, de l'imiter, et d'agir de concert avec lui pour le bien commun de notre province. J'aurai une véritable joie de vous voir venir quelquefois ici en passant, et de vous dire combien je suis, mon révérend Père, etc.

113.

AU P. LAMI.

Sur les nouvelles *Instructions* que le Prélat venait de publier contre le *Cas de conscience*.

A Cambrai, 25 mai 1705.

Vous ne me devez aucun remercîment, mon révérend Père : c'est moi qui dois vous remercier ; car je ne cesse jamais de recevoir des marques de votre amitié qui m'est précieuse. Vous aurez vu, si je ne me trompe, dans la troisième *Instruction*, que les autorités qu'on nous oppose ne sont point contre nous, et que toute la tradition est concluante en notre faveur. Vous aurez vu dans la quatrième (1), que l'Église ne serait pas sainte dans ses commandemens, si elle n'était pas infaillible sur les textes, parce qu'en ce cas le Formulaire serait un acte impie et tyrannique, qui extorquerait manifestement des parjures, et qu'il faudrait révoquer. Le parti criera, et éblouira les esprits superficiels ; mais à la longue une vérité si claire et si fondamentale prévaudra, et l'on sera enfin étonné qu'elle ait pu être si long-temps contestée. On répond à mes raisons par des injures : pour

(1) Voyez ces deux *Instructions* dans les tomes XI et XII des *OEuvres*.

moi, je laisserai à part les injures, et je ne m'arrêterai qu'aux raisons. On verra de quel côté est la véritable grâce, ou du côté de ceux qui montrent tant de hauteur et d'esprit satirique, ou du côté de ceux qui tâchent de défendre avec humilité, douceur et patience ce qu'ils croient être la vérité.

Vous me parlez d'un très-digne Prélat qui m'aime depuis long temps, et que j'honore du fond du cœur (2). Je ne doute nullement que M. l'abbé de Langeron ne lui ait envoyé un exemplaire. S'il l'avait oublié, contre son intention et contre la mienne, je vous conjure d'avoir la bonté d'envoyer au Prélat, de ma part, votre exemplaire, et je ne manquerai pas de vous en envoyer un autre, et même plusieurs, si vous le souhaitez. Prions, mon révérend Père, pour les esprits prévenus; et loin de nous irriter comme eux, ne songeons qu'à les plaindre, qu'à les attendre, qu'à chercher les moyens de les guérir de leur prévention. Il faudrait n'être pas homme, pour ne pas sentir combien il est facile de s'engager dans l'erreur, et combien il en coûte pour en revenir. Priez aussi pour moi, afin que je ne soutienne la vérité, que dans l'esprit de la vérité même. J'aurais une sensible consolation si je pouvais vous embrasser et vous entretenir : mais votre santé et vos engagemens ne vous permettent pas de venir ici, et il faut se priver des plus chers amis, quand Dieu nous en sépare. C'est en lui que je vous retrouverai toujours, mal-

---

(2) On voit par la réponse du P. Lami, du 12 juin suivant, que Fénelon parle ici de M. de Bissy, Evêque de Meaux, qui avait succédé à Bossuet en 1704.

gré la distance des lieux. Je suis de plus en plus avec tendresse et vénération, mon révérend Père, tout à vous.

117.

AU P. LAMI.

Sur le déchaînement du parti contre les *Instructions pastorales* de Fénelon.

A Cambrai, 27 octobre 1705.

J'ai fait des voyages, mon révérend Père, et je me trouve bien en demeure vers vous ; mais vous aurez bientôt amplement de mes nouvelles. Il n'y a personne que j'oublie moins que vous. Rien ne fortifie tant la mémoire que l'amitié. Laissez crier le parti ; laissez-lui boucher ses oreilles de peur d'entendre ; laissez-lui entraîner une grande multitude d'esprits prévenus et inappliqués. La prévention a ses bornes, et la vérité prévaut. Il faut seulement prier pour les besoins de l'Église, aider doucement et avec une patience infinie les gens qui veulent écouter, et attendre que Dieu fasse peu à peu le reste. Plus on écrira contre la vérité, plus on l'affermira par la faiblesse des preuves et les objections par lesquelles on s'efforcera de la combattre. Comme j'espère vous donner bientôt de mes nouvelles, je me borne aujourd'hui à vous prier d'excuser mon long silence et toutes mes irrégularités. Rien n'est à vous, mon révérend Père, avec plus de cordialité que j'y serai jusqu'au dernier soupir.

120.

DU CARDINAL DE BOUILLON A FÉNELON.

Il lui rend compte de sa conduite depuis sa disgrâce arrivée en 1700, et le prie de prémunir le Duc de Beauvilliers contre les intrigues de quelques religieux de Cluni.

A Paray, ce 26 décembre 1705.

Mon devoir, monsieur, par la raison que je vous ferai connaître dans la suite de cette lettre, (laquelle ne va pas par la poste, mais est portée par une personne sûre) me fait rompre aujourd'hui le silence exact que la raison, sans aucun changement dans mon cœur à votre égard, nous a prescrit à vous et à moi depuis 1697, que malheureusement pour moi, selon le monde, je partis de France pour aller à Rome par ordre du Roi, chargé du soin de ses affaires en cette cour, et y attendre la vacance du décanat du sacré Collége : et lequel silence nous avons encore plus exactement observé depuis plus de cinq ans accomplis, que pour être retourné à Rome de Caprarole, qui n'en est distant que de dix à douze lieues; et cela uniquement pour y prendre possession, suivant mes obligations du décanat du sacré Collége, et y opter dans le premier consistoire l'évêché d'Ostie, qui en est le complément; j'ai été condamné (quoique absent et sans avoir été entendu, ni pu l'être jusques à présent, depuis près de cinq ans accomplis que je suis de retour en France) par un arrêt du conseil d'en haut, rendu le 11 septembre 1700, à la perte de tous mes biens séculiers et ecclésiastiques, et de ma charge de Grand-Aumônier de France, la première

des quatre grandes charges de la maison du Roi et de la couronne, à laquelle seule charge (à l'exclusion de toutes les autres) est attachée la dignité de commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, dont, par le même arrêt, j'ai été aussi dépouillé, et ensuite ma charge conférée à un autre, sans que j'en aie donné ma démission : toutes lesquelles marques extérieures de l'indignation du Roi contre moi n'ont pour prétexte, dans l'arrêt même, qu'un prétendu crime de désobéissance, pour être rétourné de Caprarole à Rome, y prendre possession du décanat du sacré Collége, et y opter dans le premier consistoire l'évêché d'Ostie : car, grâce à Dieu, ce crime est énoncé dans cet arrêt, comme le seul qui me puisse être imputé avec quelque fondement apparent; et lequel crime de la moindre petite désobéissance, supposé même qu'il fût véritable, ce qui n'est pas, serait au moins d'une nature bien singulière, et qui, par la singularité de son objet, aurait paru devoir mériter quelque indulgence de la part de la justice du Roi, quand bien même elle n'aurait pas été surprise, lorsqu'il jugea pouvoir, sans rien faire qui fût contraire à cette vertu, non-seulement rendre un tel arrêt sans m'entendre, chose inconnue jusqu'à moi, à l'égard même du plus avéré et du plus vil de tous les criminels de lèse-majesté; mais ce devoir encore porter de plus à défendre à tous ses Ministres, et à son confesseur même, de recevoir et d'ouvrir aucune de mes lettres, mais de me les renvoyer, aussi-bien que celles que je pourrais leur adresser pour Sa Majesté même, ne voulant pas prendre connaissance de ce que je croirais me devoir donner l'honneur de lui écrire, soit pour

ma justification, soit par rapport au bien de son service; ordres qui n'ont pas encore été levés par le Roi, depuis près de cinq ans accomplis que je suis de retour en France, ne demandant pour toute grâce que de pouvoir être entendu pour me justifier, comme il m'est aisé de le faire d'une manière démonstrative, de ce prétendu crime de désobéissance et de mépris pour les ordres et volontés du Roi; et étant bien instruit, par une lettre de mon grand-père à Henri IV, que, suivant le langage de l'Écriture sainte, la colère et l'indignation du Roi est pour l'ordinaire l'avant-coureur de la mort, et que, sur ce principe, il avait déclaré à ce bon et généreux Prince, qu'il n'avait garde de revenir en France, lors de l'affaire de M. de Biron, tant qu'il saurait le Roi en colère contre lui : et néanmoins, nonobstant toutes ces connaissances, j'ai pris un parti tout contraire à celui que la plupart du monde, sans excepter mes meilleurs amis, m'avaient conseillé de prendre, parce que j'ai voulu, en cette dangereuse occasion, préférer à toute autre considération l'accomplissement de tous mes devoirs, aux dépens de tout ce qui m'en pouvait et peut à tout moment m'arriver de plus terrible en ce monde.

C'est là la véritable situation, monsieur, dans laquelle je suis depuis cinq ans, que je me suis rendu volontairement en France, me trouvant doyen du sacré Collége, venant de faire Pape (pouvant vous le confier avec vérité, pour y avoir plus contribué qu'aucun autre Cardinal) le meilleur de mes amis et de mes plus déclarés protecteurs, et cela à l'âge de cinquante-deux ans; et ayant néanmoins avec cela

un tel arrêt sur le corps qui n'est pas encore cassé, et sans avoir non-seulement la moindre parole par écrit, mais simplement labiale du Roi, qui mette ma liberté et ma vie même en assurance; n'ayant par conséquent d'autre sûreté sur l'une et sur l'autre de ces deux choses, qui sont néanmoins les plus capitales de cette vie périssable, que le témoignage intérieur de ma conscience, en faveur de mon innocence et de toute la droiture de ma conduite, et la persuasion où j'ai toujours été et continue d'être, nonobstant tous ces faits, que Dieu avait plus mis dans le cœur du Roi, en le formant, de droiture et d'amour de la justice, que dans aucun homme que j'ai jamais connu, et tâché de connaître et d'approfondir plus particulièrement, si j'en excepte feu M. de Turenne mon oncle.

Après, monsieur, tout ce préambule très-véritable, qui, en vous affligeant, ne laissera pas que de vous consoler, persuadé que je suis de la continuation de l'honneur de votre amitié, et lequel douloureux préambule ma plume n'a pu refuser à l'estime et profonde vénération que j'ai pour votre mérite, et à la vive tendresse que je conserve pour votre personne, malgré tous mes malheurs qui doivent leur origine aux vôtres, lesquels sont aussi d'une nature bien surprenante; je vous expliquerai pourquoi mon devoir m'oblige de rompre un silence à votre égard, que j'observe si exactement, aussi-bien que vous à mon égard, depuis que l'indignation du Roi a éclaté si publiquement contre moi, en premier lieu par l'ordre que Sa Majesté me donna, il y aura six ans accomplis au mois d'avril prochain, de partir de Rome,

pour m'en venir en France, y être relégué dans mes abbayes de Cluni et de Tournus, et en second lieu par un arrêt du 11 septembre de la même année 1700. Je vous dirai donc, monsieur, que les quatre Ministres d'État, suivant ce que je vous ai marqué ci-dessus, ne pouvant pas, en exécution des ordres du Roi, recevoir encore aucune de mes lettres, et croyant toujours M. le Duc de Beauvilliers autant de vos amis et des miens, que quand je partis de France pour Rome en 1697, et se trouvant un de mes juges dans une affaire au sujet de ma juridiction, laquelle affaire m'est faite à l'occasion de ma disgrâce, par plusieurs particuliers et quelques communautés des religieux soi-disant de la réforme ou étroite observance de l'ordre de Cluni; vous rendrez sûrement, monsieur, dans l'impuissance où je suis de le rendre, un très-grand service à cet ordre, et ferez une action très-méritante devant Dieu, de vouloir bien faire connaître à M. le Duc de Beauvilliers, ce que je connais pour très-véritable, que le vrai moyen de détruire le peu de bien qui reste dans l'ordre de Cluni, parmi ceux qui se disent de l'étroite observance, et d'empêcher celui que j'y aurais déjà établi, si je n'en avais pas été empêché depuis mon retour en France, par ce procès qui ne m'a été suscité qu'à l'occasion et à l'abri de ma disgrâce, par une troupe de mauvais moines; car je suis obligé de vous le dire ici naïvement, que le plus grand nombre, pour ne pas dire tous, n'ont que le nom et l'habit de réformés, sans en avoir les mœurs, et que cela étant effectivement ainsi, M. le Duc de Beauvilliers, dans le jugement de cette affaire, doit être fort en garde,

pour ne pas écouter ce que sa piété même lui pourra d'abord inspirer en faveur de gens dont l'extérieur impose facilement à ceux qui ne les connaissent pas, de même qu'à l'égard dés sollicitations des personnes de piété, sans doute abusées, que ces moines se vantent de faire agir vivement auprès de lui en leur faveur au préjudice d'une juridiction des Abbés généraux de Cluni bien établie, et dont j'ai été dans une paisible possession depuis le jour de mon élection en 1683, jusques au jour de mon éclatante disgrâce arrivée en 1700; dans lequel temps, nonobstant tous les bienfaits dont je puis dire avec vérité que j'avais comblé ces mêmes moines, soi-disant réformés, les croyant pour lors tels par leurs mœurs aussi-bien que par leurs habits, ils commencèrent leur révolte par disputer à mon neveu, l'abbé d'Auvergne, la plus régulière coadjutorerie qui se soit peut-être accordée dans l'Église depuis plus de huit cents ans, et en cela je vous dis vrai; et ensuite par me disputer à moi et à mes successeurs, Abbés de Cluni, une juridiction sans laquelle il est impossible que le peu de bien qui reste dans cet ordre ne soit anéanti, et encore plus impossible d'y rétablir une véritable régularité, tant dans les maisons de l'ancienne et mitigée observance autorisée par les bulles des Papes, que de la nouvelle et étroite observance. Espérant, avec la grâce de Dieu, que ma juridiction m'étant conservée dans tout son entier par l'arrêt que le Roi rendra dans son conseil, composé de MM. le Chancelier, Duc de Beauvilliers, Chamillard, d'Aguesseau, Peletier de Sousi, d'Armenonville, et Desmarets, tous du conseil de finance, auquel conseil

pour cette affaire, qui avec raison a fait tant de bruit par la prévarication de M. de Verthamon, premier Président du grand-conseil, et de M. Henaut, rapporteur, Sa Majesté y a joint MM. de Ribeyre, de Harlai et Voysin, Conseillers d'État, M. Turgot de Saint-Clair pour rapporteur; espérant, dis-je, que ma juridiction soit conservée, je pourrai bientôt après un tel arrêt décisif en ma faveur, faire des statuts et réglemens, en vertu de mon autorité ordinaire comme Abbé général de Cluni, et de mon autorité extraordinaire comme délégué du Saint-Siége, par le bref revêtu des lettres-patentes du Roi et enregistré au grand-conseil, lesquels statuts et réglemens, pour l'une et l'autre observance de l'ordre de Cluni, mettront les monastères des religieux particuliers sur un pied de régularité sur lequel les monastères et les religieux particuliers n'ont pas été depuis bien des siècles : mais pour cela il faut que je sois autorisé, ce qui ne peut être que par un arrêt décisif en ma faveur, qui soumette entièrement ces religieux révoltés à ma juridiction; en quoi je puis, monsieur, vous assurer avec vérité, que si je ne consultais pas mes devoirs et le bien véritable de l'ordre de Cluni, préférablement à mon repos et à mes intérêts, je souhaiterais que l'arrêt qui interviendra accordât à ces religieux révoltés leurs demandes. Si cela arrivait, contre mon attente, l'événement vérifierait la vérité de mon pronostic, et ferait connaître à ceux qui, sous prétexte de quelque piété extérieure qui paraît dans les discours et l'extérieur composé de ces religieux soi-disant réformés, les auraient favorisés dans leurs prétentions et demandes, qu'ils en seraient dans

la suite très-fâchés, et reconnaîtraient, mais trop tard, que la plupart, pour ne pas dire tous, ne désirent que d'empêcher une véritable réforme et étroite observance dans l'ordre de Cluni; car ils savent bien en leur conscience, que personne ne désire plus que moi de voir rétablir une véritable et solide réforme dans l'ordre de Cluni, à la conduite duquel la divine Providence a permis que je fusse appelé.

Si je vous ai affligé, monsieur, par vous faire connaître dans le commencement de cette lettre ma véritable situation, qui est des plus tristes pour ce monde et des plus extraordinaires; persuadé comme je le suis de la continuation de votre amitié, je crois vous en devoir consoler, en vous disant qu'au milieu de tous les dégoûts et malheurs qui m'accablent depuis plus de sept ans, (car je ne fus pas long-temps après mon départ de la cour, que vos ennemis, dont plusieurs étaient les miens avant que d'être les vôtres, s'acharnèrent à me persécuter, et lesquels malheurs durent avec aussi grand excès depuis près de six ans accomplis) je n'ai, depuis plus de vingt ans, joui de tant de santé et de tant de tranquillité d'esprit et de cœur, que j'en jouis depuis le jour que je retournai de Caparole à Rome, qui fut le 21 juillet 1700; ce que je ne puis attribuer qu'à une visible protection de Dieu sur moi. Je vous demande, monsieur, le secours de vos prières, pour que j'en fasse mon profit par rapport à l'autre vie, que mon âge avancé et la délicatesse de mon tempérament me doivent faire envisager comme ne pouvant pas être bien éloignée.

Dans la pensée, monsieur, de vous faire plaisir, et ne doutant pas que vous n'ayez entendu parler

d'un écrit, qui, bien à mon insu, a couru dans Paris sous le nom de mon apologie, lequel est bien composé et vrai en plusieurs points, mais non pas en tous; je vous en envoie confidemment un autre, qui est vrai en tout; que j'ai toujours tenu fort secret, et que je fis pour ma satisfaction particulière, et pour ne le communiquer, au moins dans le temps présent, qu'à quelques-uns de mes amis sous le secret, et lequel écrit je fis dans le moment que j'appris l'affaire arrivée à Crémone en 1702, et la récompense très-juste qui avait été faite par le Roi à M. le Comte de Revel, pour n'avoir pas exécuté l'ordre précis qui lui avait été donné par M. le Maréchal de Villeroi, de faire un détachement de la garnison de Crémone (1). Ce premier, pour n'être aussi

(1) Le Prince Eugène, s'étant ménagé des intelligences dans Crémone, où était le quartier-général de l'armée française en Italie, trouva moyen de surprendre cette ville, la nuit du 1er février 1702. Quelques jours auparavant, le Duc de Parme, qu'on soupçonna depuis de s'être concerté avec le Prince, avait demandé au maréchal de Villeroi un corps de troupes françaises pour sa sûreté. Mais le Comte de Revel (Charles-Amédée de Broglie, mort en 1707) Lieutenant-général, apercevant des mouvemens dans l'armée ennemie, retint le détachement que le Maréchal lui avait ordonné d'envoyer dans le Parmésan; et il fit bien : car les Impériaux, étant entrés en forces dans Crémone avant le jour, firent prisonnier le Maréchal, qui sortait de son logement au premier bruit. Le Comte de Revel, se trouvant par là chargé du commandement, et de la défense de la ville, rassembla les Français, et, après un rude combat, qui dura tout le jour, il força le Prince Eugène de se retirer avec une grande perte. Louis XIV récompensa cette action de valeur, en donnant au Comte le gouvernement de Condé, et le cordon-bleu.

bien composé que celui qui a couru sous le nom de mon apologie, par l'exacte vérité des faits qu'il contient, et la justesse des réflexions et des conséquences qui s'en tirent naturellement, ne vous déplaira sûrement pas, et vous persuadera clairement, aussi-bien qu'à tout homme raisonnable et désintéressé, que, pour être malheureux, je ne suis pas pour cela en rien criminel, dans ce qui a fait tout mon prétendu crime de désobéissance et de mépris pour les ordres du Roi, énoncé dans son arrêt du 11 septembre 1700. Croyez-moi, monsieur, jusques au tombeau, par estime, vénération et tendresse, plus absolument à vous qu'homme du monde.

LE CARD. DE BOUILLON, Dcn du Sré Colge.

122.

AU CARDINAL DE BOUILLON.

Il exhorte le Cardinal à faire un saint usage de ses disgrâces.

A Cambrai, 16 février 1706 (1).

J'AI reçu, Monseigneur, avec beaucoup de joie, la lettre que Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'écrire. Si feu M. Vaillant a fait ce qu'il m'avait promis, il ne vous a pas laissé ignorer mes sentimens. C'est uniquement par discrétion pour vos intérêts, que je me suis abstenu, depuis tant d'an-

(1) M. Monmerqué, éditeur des lettres de Mme de Sévigné, possède l'original de cette lettre, dont il a bien voulu nous donner une copie pour l'insérer dans cette *Correspondance*.

nées, de vous témoigner, par mes lettres, combien je vous suis dévoué : pour moi, je n'ai rien à ménager. Je ne manquerai pas de chercher les voies de faire recommander le procès qui doit être jugé, et de faire parler, afin que l'extérieur de réforme n'impose point. Je vous supplie très-humblement de croire, Monseigneur, que je ne négligerai rien pour tâcher, autant que ma situation me le permettra, de faire représenter très-fortement les conséquences de cette affaire, avec vos bonnes intentions.

Puisque Votre Éminence a bien voulu m'ouvrir son cœur, j'espère qu'elle ne trouvera pas mauvais que je lui ouvre à mon tour le mien avec respect. Je vous trouve heureux dans votre malheur apparent, pourvu que vous en fassiez l'usage pour lequel Dieu l'a permis. Pendant que je vous voyais autrefois dans une prospérité dangereuse, je vous trouvais à plaindre, sans vous le dire. Maintenant vous êtes loin du monde trompeur, dans une solitude où vous pouvez écouter Dieu, vous détacher de la vie, faire un saint usage de vos grands revenus, et faire honneur à la Religion par des vertus dignes d'un doyen du sacré Collége. On doit toujours être affligé d'avoir déplu au Roi, quelque bonne intention qu'on ait eue. On ne doit jamais cesser de prier pour lui avec zèle, et d'être prêt à donner sa vie pour son service. Mais on ne perd guère en perdant l'amusement du monde : on ne perd que de faux amis ; c'est gagner beaucoup. Si peu qu'on pense sérieusement à Dieu, on doit sentir de la consolation à être loin de ses ennemis et de ceux de notre salut. Votre sort est dans vos mains, Monseigneur ; soyez patient, non

par des espérances trompeuses du côté du monde, mais par un sincère détachement, et par une véritable confiance en Dieu. Occupez-vous utilement; délassez-vous innocemment en certaines heures. Oserai-je achever? oubliez le monde; laissez-le vous oublier. Votre disgrâce soufferte en silence, avec simplicité, humilité et persévérance, vous fera plus d'honneur que toutes vos dignités et que toute votre faveur passée.

Je vous souhaite beaucoup de tranquillité d'esprit et de santé. C'est avec ces sentimens que je prie Dieu tous les jours pour votre Éminence. Il sait avec quel zèle je lui suis très-respectueusement dévoué pour le reste de ma vie.

123.

DU CARDINAL DE BOUILLON A FÉNELON (1).

Il se montre piqué des exhortations que Fénelon lui a adressées dans la lettre précédente.

(1706.)

Je vous dirai, monsieur, dans cette lettre, toute de confiance, portée par une voie sûre, qui vous sera rendue confidemment en main propre, et qui par conséquent, si vous le voulez ainsi, ne sera vue que de vous seul, et je vous le dirai avec la sincérité permise au plus véritable et au meilleur de vos amis, qui, pour donner des preuves de son estime et de son amitié pour vous, et de la justice qu'il ju-

(1) Nous publions ce fragment d'après une copie authentique, appartenant à M. Monmerqué.

geait vous devoir être rendue, n'a pas fait de difficulté de sacrifier à de tels devoirs sa fortune, son élévation et celle de sa maison, et qui se trouve dans un âge beaucoup plus avancé que le vôtre, et constitué dans les premières dignités de l'Église et de l'État, dont on ne le jugeait pas indigne en ce temps-là, quoique devant Dieu il dût s'en reconnaître très-indigne, dans lequel temps on n'envisageait pas encore les grandes places que vous avez occupées, et occupez depuis, selon moi, pour le bien de l'Église et de l'État; qu'encore bien que je fusse persuadé intérieurement que les persécutions qui vous étaient excitées si violemment, à l'occasion de (2) *votre livre des maximes*, étaient l'effet des desseins de Dieu sur vous, pour votre parfaite sanctification, afin que par là *il vous détachât du monde et de ses faux biens;* quelque grand et ardent que fût mon zèle pour votre parfaite sanctification, aussi-bien que pour la mienne, je n'eus garde pour lors de vous dire *ces choses,*..... et encore moins de vous conseiller de vous laisser oublier, ni même de diminuer la juste ardeur que vous paraissiez avoir pour que le monde entier fût persuadé de la droiture de vos intentions et de vos sentimens, et de la pureté de votre conduite et de votre doctrine : persuadé que j'étais, en premier lieu, que vous répondiez intérieurement très-parfaitement au dessein que Dieu avait eu de vous humilier, en cette occasion, d'une manière proportionnée au besoin que vous en pouviez avoir, pour

(2) Les mots imprimés en *italique*, ne se trouvent pas dans le manuscrit, qui offre en ces endroits quelques lacunes.

ne vous pas égarer dans des voies de perdition, d'autant plus dangereuses qu'elles sont plus subtiles, et ne s'aperçoivent pas si aisément que celles qui sont plus grossières, et qui donnent plus dans la vue de tout le monde ; et persuadé aussi, en second lieu, par des maximes bonnes, solides, conformes à celles de l'Évangile et à l'esprit de Jésus-Christ, qu'il y a des occasions, des situations et des états dans lesquels le silence et l'oubli extérieur de soi-même, loin d'être chose louable aux yeux des hommes et agréable aux yeux de Dieu, serait un véritable crime et par rapport aux hommes et par rapport à Dieu. C'est dans ces occasions que Dieu demande de nous, que nous fassions deux personnages opposés : l'un tranquille au dedans de nous-mêmes, nous soumettant avec une parfaite résignation aux ordres de la divine Providence, sans prétendre même sur cela parvenir à une indifférence que je n'ai jamais crue compatible en ce monde avec les mouvemens de la nature humaine, depuis que le péché et la concupiscence ont été introduits dans tous les hommes, excepté Jésus-Christ essentiellement, et la Sainte-Vierge par une grâce préventive, depuis la chute de notre premier père; et l'autre agité par l'action et une vive et prudente agitation, s'agissant de la conservation de ce qu'on ne peut extérieurement sacrifier sans manquer à ses devoirs à l'égard de Dieu, de son Église, d'une réputation dont tout Chrétien doit être jaloux, et surtout ceux qui, comme nous, se trouvent, par leur naissance et leur dignité, constitués dans les premiers postes de l'Église et de l'État, et dont ils ne se sont pas rendus indignes par aucune des actions

qui peuvent les *en* faire priver légitimement par les hommes.

Sur de tels solides et évangéliques fondemens, je vous avouerai, monsieur, qu'autant que je me suis senti obligé de l'ardeur de votre zèle et de votre amitié pour moi, qui vous porte à désirer ma sanctification, ainsi que je désire la vôtre, avec cette différence que, par principe d'une charité bien réglée et par la grande estime que j'ai de votre personne, dont la divine Providence n'a pas commis le soin à ma direction, j'ai une aussi bonne opinion de vous, que je la dois avoir mauvaise de moi-même, me connaissant aussi parfaitement que je me connais et me dois connaître dans un âge plus que sexagénaire, et après avoir éprouvé tant et de si différentes fortunes.

127.

AU P. LAMI.

Sur les subterfuges du parti pour éluder la constitution *Vineam Domini*.

A Cambrai, 4 mai 1706.

Je crois, mon révérend Père, qu'il faut moins raisonner, que prier Dieu pour ceux dont vous me dépeignez la prévention. Ils ne veulent pas voir dans la constitution l'unique chose que le Pape y a voulu établir avec évidence; savoir la nécessité de croire le prétendu fait, d'une croyance certaine et irrévocable.

1° Le Pape ne déclare-t-il pas qu'il ne s'agissait point, dans les constitutions et dans les brefs de ses prédécesseurs, d'un sens des cinq Propositions, qui

pût être distingué de celui du livre, mais du sens qui se présente d'abord au lecteur dans le livre même? *de ipsomet obvio sensu, quem in Jansenii libro habent.* Ainsi il dit clairement que le sens qui se présente d'abord dans le texte court, est le même qui se présente pareillement dans le texte long. C'est ce sens unique et évident des deux textes, qu'il nomme une *doctrine hérétique.* Il rejette la frivole distinction de ceux qui veulent que le Pape Innocent XII ait parlé du sens des cinq Propositions sans rien fixer sur celui du livre : *perinde ac si... de alio quopiam diverso sensu cogitasset.*

2° Le Pape déclare qu'on n'obéit pas aux constitutions, à moins qu'on ne *condamne intérieurement comme hérétique le sens du livre de Jansénius, qui a été condamné dans les cinq Propositions. Janseniani libri sensum..... interiùs ut hæreticum damnet.* Pourrait-on condamner avec l'Église, dans les cinq Propositions, le sens du livre, si le livre ne contenait pas le sens naturel des cinq Propositions, et s'il n'avait aucun sens véritable et naturel qui fût condamnable?

3° Le Pape accuse d'*impudence* contre *la sincérité chrétienne*, et même contre *l'honnêteté naturelle*, ceux qui *ne jugent pas intérieurement que la doctrine hérétique est contenue dans le livre. Qui interiùs non judicant... Jansenii libro doctrinam hæreticam contineri.* Voilà un jugement intérieur qu'il exige précisement sur l'héréticité du livre. Ainsi tous ceux qui signent sans former ce jugement intérieur, sont, selon la constitution, convaincus d'*impudence*, etc.

4° Le Pape ajoute qu'*ils trompent l'Église par un serment, disant ce qu'elle dit, sans croire ce qu'elle croit ; ipsam jurejurando decipere*, etc. Elle ne veut point qu'on la trompe par un parjure; elle veut néanmoins que tous ceux qui refusent de jurer y soient contraints. Elle veut donc que tous croient, *par un jugement intérieur, que la doctrine hérétique est contenue dans le livre.*

5° Le Pape veut que l'on *rejette intérieurement et que l'on improuve du cœur cette même doctrine de Jansénius, qui a été condamnée par le Siége apostolique, et dont l'Église universelle a eu horreur : dum ipsam Jansenii doctrinam ab apostolica sede damnatam Ecclesia universalis exhorruit, adhuc interiùs adjicere et corde improbare detrectant.* C'est le sens propre et naturel du livre sur lequel l'Église est saisie d'horreur, et exige une absolue condamnation. Comment peuvent-ils ne sentir pas des termes choisis avec tant de précaution et de force, pour les confondre ou pour les détromper?

6° Le Pape décide qu'on ne satisfait nullement aux constitutions *par le silence respectueux*, que le parti offre sans cesse depuis cinquante ans; *mais qu'il faut rejeter de cœur, et condamner comme hérétique le sens du livre de Jansénius : obsequioso illo silentio minimè satisfieri; sed damnatum Janseniani libri sensum... ut hæreticum... corde rejici ac damnari debere.* Remarquez que la particule *sed*, *mais*, oppose pour le même sujet précis, *au silence respectueux* qui est déclaré insuffisant, *la condamnation du cœur* qui est exigée. Or est-il que la condamnation du cœur tombe précisément sur le *sens*

du livre de Jansénius. Donc c'est sur *le sens de ce livre*, que tombe l'insuffisance du silence respectueux tant de fois offert. Le parti demande sans cesse une formelle décision : en peut-il désirer une plus formelle que celle-là, sur une question disputée pendant la moitié d'un siècle ?

7° Au reste, le Pape a pris soin dans le prononcé, comme dans l'énoncé ou exposé de la constitution, d'exprimer que c'est uniquement le sens du livre que l'Église a condamné dans les cinq Propositions. Il n'est point permis d'imaginer, sous aucun prétexte spécieux, deux divers sens de ces deux textes. Ils n'en ont qu'un seul propre et naturel, les Propositions n'étant que l'abrégé du livre. *Comme si*, dit le Pape, Innocent XII *avait eu en vue quelque autre sens différent* dans les Propositions, qui ne fût pas celui du livre : *perinde ac si... de alio quopiam diverso sensu cogitasset.* Il assure que le parti est inexcusable de croire que *le sens qui saute aux yeux dans les cinq Propositions*, n'est pas le même sens *qui se présente d'abord dans le livre ; in sensu obvio quem ipsamet verba Propositionum exhibent... non de ipsomet obvio sensu, quem in Jansenii libro habent*, etc. C'est ce que le Pape répète avec précaution, en disant que le parti a tort de vouloir qu'on ne soit pas obligé *à condamner intérieurement comme hérétique le sens du livre de Jansénius condamné dans les cinq Propositions : Janseniani libri sensum in antedictis quinque Propositionibus... interiùs ut hæreticum damnat.* Enfin le prononcé décide formellement que le *silence respectueux ne satisfait nullement, mais qu'il faut rejeter de*

cœur, et condamner comme hérétique le sens du livre de Jansénius, qui a été condamné dans les cinq Propositions : sed damnatum in quinque præfatis Propositionibus Janseniani libri sensum... ut hæreticum... corde rejici, etc. Le Chef de l'Église ne cesse point d'inculquer que l'Église n'a eu en vue, dans les cinq Propositions, que le sens propre et naturel du livre contagieux, dont elles sont le fidèle abrégé. Ainsi dès qu'on a reconnu le sens qui saute aux yeux dans le texte court des cinq Propositions, on sait par avance, sans avoir vu le livre, quel est son sens véritable et manifeste. Tout de même, quiconque, en lisant un livre si clair, en a compris le sens qui se présente d'abord, est assuré d'avoir la plus exacte et la plus parfaite explication qu'on puisse désirer de ces cinq Propositions courtes et détachées. C'est ce sens unique des deux textes, que l'Église nomme *la doctrine hérétique.* Peut-on douter de bonne foi que l'Eglise ne veuille exiger la croyance de l'héréticité du livre, quand elle avertit si souvent qu'elle ne condamne les propositions extraites du livre, que *dans le sens* propre et naturel *qui se présente d'abord dans le livre* même : *de ipsomet obvio sensu, quem in Jansenii libro habent*?

8° Enfin le Pape dit qu'*il n'est point permis de signer dans un autre esprit, dans un autre sentiment, ou dans une autre crédulité; nec aliâ mente, animo aut credulitate supradictæ formulæ subscribi licitè posse.* Ainsi il ne suffit pas de déférer à l'Eglise, de la croire plus éclairée que nous; de présumer, sur le grand préjugé de sa sagesse, qu'elle ne se trompe pas; ni même de supposer, par une pieuse *crédulité*,

qu'elle décide bien. Toute crédulité qui demeure tant soit peu en deçà d'un jugement certain et irrévocable, est déclarée insuffisante, et ne garantit point du parjure. Comment ose-t-on dire que le Pape ne décide rien pendant qu'il fait une décision si précise et si précautionnée, pour ôter tout prétexte d'évasion au parti? Il est inutile de présumer que l'Église a bien examiné le livre de Jansénius, qu'elle a trouvé ses expressions dures, excessives, peu correctes, et ses correctifs ou insuffisans, ou trop éloignés de certains endroits qui en avaient un trop grand besoin. Tous ces détours ne vont qu'à sauver indirectement le livre en paraissant l'abandonner. Il faut juger intérieurement, par un jugement certain et irrévocable, *que la doctrine hérétique est contenue dans le livre.* Il faut *rejeter de cœur et condamner comme hérétique le sens du livre.* Il faut que cette absolue et irrévocable condamnation tombe précisément sur le sens propre, naturel et véritable du livre, qui s'y présente d'abord au lecteur : *de ipsomet obvio sensu, quem in Jansenii libro habent.* Jamais texte dogmatique, depuis la naissance de l'Eglise, ne fut condamné avec tant de précautions.

9° Les équivoques par lesquelles on veut éluder une décision si évidente, seraient ridicules et scandaleuses dans le discours le plus indifférent. Elles font horreur, quand on songe qu'il s'agit d'un serment dans une profession de foi. Le parti n'a point de honte d'imputer au Siége apostolique, dans une constitution reçue de l'Église universelle, un jeu de paroles captieuses, qu'on n'oserait imputer à aucun homme qui a du sens, avec quelque pudeur. Voilà

l'extrémité affreuse où se jette insensiblement le parti, plutôt que de vouloir se défier de ses préjugés sur la prétendue doctrine de saint Augustin.

10° Le parti n'a donc aucun prétexte de dire que la constitution n'a pas décidé sur la nécessité de croire, par un jugement certain et irrévocable, l'hérétícité du livre de Jansénius. Il pourrait seulement prétendre que la constitution ne décide pas que cette croyance doit être fondée sur une autorité infaillible. Mais outre que le Vicaire de Jésus-Christ a pris soin d'employer les termes qui expriment une autorité infaillible dans le langage de la Catholicité, comme ceux d'une *cause finie*,..... *de l'Église* qu'il faut *écouter*,..... et de la *véritable obéissance de l'homme orthodoxe;* de plus, comment est-ce que le parti ose maintenant révoquer en doute, pour se ménager un faux-fuyant, une vérité palpable qu'il a démontrée pendant cinquante ans dans tous ses écrits? L'Église déclare qu'il exige dans le serment une croyance certaine et irrévocable, et qu'elle rejette toute *crédulité* inférieure à cette croyance absolue. Ici tous les écrits du parti se tournent contre le parti même pour l'accabler. Comment peut-on former un jugement certain sur une autorité incertaine? Comment peut-on jurer qu'on se croit certain d'une chose, quand, d'un côté, elle paraît à celui qui jure évidemment fausse, et que, de l'autre côté il n'a point d'autre motif pour la croire, qu'une autorité qu'il regarde comme faillible, c'est-à-dire, douteuse en soi, et susceptible de l'erreur aussi-bien que de la vérité? Est-il permis de jurer sur la périlleuse parole de l'Église, capable de se tromper actuellement dans

cette décision ? Il est plus clair que le jour qu'on ne le peut pas. Cependant l'Église presse sans relâche, et veut excommunier quiconque ne jurera point. Elle sait bien ce qui est évident, comme le parti l'a démontré, savoir qu'il n'y a qu'une autorité infaillible qui puisse exiger le serment pour la croyance certaine et irrévocable d'un formulaire. Ainsi, en exigeant ce serment, elle exerce et s'attribue manifestement l'autorité infaillible dont il s'agit. Que, si elle n'en fait pas la décision formelle par un canon ou décret particulier, c'est qu'elle agit pour son infaillibilité sur les textes, précisément de même que pour son infaillibilité pour les dogmes. Elle se contente d'une décision pratique, qui est continuelle et évidente en toute occasion.

11° Au reste, le parti est *un royaume divisé*, qui montre une prochaine désolation. J'ai entre les mains deux lettres latines qui sont imprimées. L'une est douce, modérée, insinuante; elle use de toute la souplesse que M. Pascal reprochait aux casuistes pour ôter les péchés du monde; elle prouve que ceux qui croient voir la pure doctrine de saint Augustin dans le livre de Jansénius, peuvent néanmoins signer et jurer qu'ils croient ce livre hérétique, sans aucun scrupule. Enfin l'auteur de cette lettre a des expédiens commodes pour aplanir toutes les plus grandes difficultés. Il veut que les théologiens mêmes, qui, après avoir souvent lu le livre de Jansénius, sont dans la plus forte persuasion en faveur de son texte, entrent en quelque défiance de leur pensée sur ce qu'ils n'ont peut-être pas assez examiné, en toute rigueur, si toutes les expressions de tous les

endroits écartés du livre sont assez correctes, et si les correctifs sont assez forts en chaque endroit. En voilà assez, selon ce casuiste commode, pour mettre un théologien en droit de jurer qu'il croit fermement que ce livre est rempli de cinq hérésies, et qu'il veut que l'Évangile de Dieu s'élève en jugement contre lui au jour de Jésus-Christ, s'il n'en est pas absolument persuadé. L'autre lettre, que j'ai entre les mains, est aussi aigre et aussi véhémente, que la première est radoucie et captieuse. La seconde, malgré son âcreté, est plus solide que la première; car au moins elle raisonne juste sur les faux principes du parti. Elle méprise ouvertement la décision du Saint-Siége; elle regarde le Formulaire comme un acte impie et tyrannique de la part des Papes, et comme une signature pélagienne, confirmée par un parjure de la part des disciples de saint Augustin, qui signent et jurent contre leur conscience. Il dit que le Formulaire est *tout hérissé de crimes*, *tot criminibus horridum*. Il va jusqu'à reprocher au Pape qu'il a avancé, dans sa véritable chaire, en prononçant un de ses sermons, une proposition formellement eutychienne; d'où il conclut que le Pape ne doit pas plus être cru sur le texte de Jansénius, que sur le sien propre. Ainsi le parti a des casuistes de deux façons : les uns rigoureux, pour ceux qui veulent de la rigueur; les autres mitigés et commodes, pour ceux qui ont besoin de quelque condescendance. Du côté de la Hollande et des autres pays libres, les casuistes sévères crient contre les constitutions et contre le Formulaire. En France, où l'autorité est à craindre, il faut un peu plus de

souplesse. Le parti a besoin d'être soutenu par des personnes qui ne soient exclues ni des degrés, ni des emplois, ni des bénéfices. Beaucoup de gens se rebuteraient du parti, s'il fallait hasarder son établissement et son repos. Il faut donc des casuistes qui aplanissent toutes les difficultés, et qui trouvent les moyens de faire jurer, sans parjure, qu'on croit ce qu'on ne saurait croire. Voilà les *honnêtes gens* de M. Arnauld. Ils veulent jouir de la réputation que le parti donne, à condition de ne s'embarrasser jamais. Le parti les méprise; mais il a besoin d'eux, et il veut s'en servir. Il faut donc leur fournir des casuistes qui donnent des contorsions au serment le plus décisif. Le parti a résolu de ne laisser jamais signifier à ce serment que ce qu'il lui plaira. Quelque constitution que le Pape fasse, le parti n'y trouvera jamais rien qui décide clairement contre lui. M. Hennebel, célèbre député des Lovanistes du parti, qui a si long-temps soutenu à Rome que le silence respectueux suffit, me protestait à Bruxelles, il n'y a que trois mois, que la nouvelle constitution était précisément conforme à ce qu'il a toujours soutenu. Il prétend que personne ne peut hésiter sur la signature du Formulaire, que par un scrupule outré. Vous voyez, mon révérend Père, que le parti ne sait où poser le pied, et qu'il ne peut s'accorder avec lui-même. Vous voyez aussi qu'il tourne à profit sa division, pour avoir de quoi contenter et tenir dans ses intérêts tous les politiques qui ne veulent point se réfugier en Hollande.

Prions Dieu qu'il détrompe ceux que nous ne pouvons détromper. Prions Dieu que l'excès de préven-

tion du parti ouvre les yeux à beaucoup d'honnêtes gens qui le favorisent. Vous savez, mon révérend Père, avec quel sentiment je suis tout à vous.

131

DU CARDINAL DE BOUILLON A FÉNELON.

Sur des propos qui couraient au sujet de ce Cardinal; sur une faible *Apologie* qu'on avait répandue dans le monde; témoignages d'estime et de vénération pour l'Archevêque de Cambrai.

A Vichi, ce 6 octobre 1706.

L'ÉTAT présent de ma santé ne me permet pas, monsieur, (quelque plaisir que j'aie de vous faire, par une lettre qui vous sera rendue si sûrement, une entière effusion des sentimens de mon cœur) de vous écrire que très-brièvement, mais en même temps très-cordialement, en vous remerciant bien sincèrement des conseils que votre amitié vous oblige de me donner, les croyant très-utiles et même nécessaires, sur les discours que je ne doute pas vous avoir été tenus, quoique, grâce à Dieu, très-contraires à la verité, dont ceux qui me voient de près depuis plus de six ans, et qui veulent parler de bonne foi, ne sont pas moins convaincus que moi. Je dois d'autant moins douter, monsieur, des discours tenus sur mon compte pas mes ennemis, et sur leurs paroles par le monde, qui se met peu en peine d'approfondir la vérité ou fausseté de ce qui se débite, surtout au désavantage de ceux dont on parle, que je vous dirai naïvement que l'on en tient, quoique je m'assure très-faussement de pareils sur votre compte. Si mes ennemis

avancent faussement, contre leur propre connaissance, que je suis inconsolable dans l'humiliation, et que rien ne me peut calmer dans ma disgrâce, je les laisse dire, sans songer à détruire par mes discours cette fausse peinture qu'ils font de ma situation présente, et des dispositions dans lesquelles Dieu a mis mon cœur, depuis plus de six ans, que le Roi rendit son arrêt du 11 septembre 1700, moi absent et non entendu, pas même par mes lettres; chose que je crois, monsieur, n'être jamais arrivée qu'à moi. Je vous prie de demander à Dieu pour moi, qu'il veuille, nonobstant toutes mes indignités, continuer et même fortifier les sentimens qui sont gravés bien avant dans mon cœur, et lesquels je ne puis attribuer qu'à des grâces qu'il m'a bien voulu faire, dont je me reconnais très-indigne.

Pour vous dire un mot de l'*Apologie* qui a couru dans le monde, d'abord manuscrite, et ensuite imprimée, elle parle de moi en tant d'endroits si faussement, et si hors de propos et même de vraisemblance que ceux qui ne sont informés de mes malheurs et des injustices qui me sont faites, que par la lecture de cette *Apologie*, ne le sont que très-imparfaitement, et fort au désavantage de la vérité et de la droiture de toute ma conduite, dans le cas qui sert de prétexte à tous mes malheurs. Les exemples très-récens que vous pouvez avoir de ce que le public a beaucoup moins besoin d'écouter mes éclaircissemens, que d'être convaincu de ma patience, ne me font pas regretter ce que la seule raison bien pesée m'a fait faire, prévoyant parfaitement tous les inconvéniens qui se rencontraient, comme à toutes choses de ce monde, les-

quelles ont toujours deux faces; et sur ce principe je tâche, dans toute ma conduite, de régler mes démarches. Je ne croyais pas vous en tant dire, en réponse du premier article de votre lettre, dont je sens vivement tout le mérite, par rapport à la reconnaissance que je vous en dois, et qui ne finira qu'avec ma vie.

Sur le second article de votre lettre, je vous dirai, monsieur, que j'approuve entièrement, sans aucune restriction mentale, quoique vous et moi présentement soyons regardés pour être grands partisans des Jésuites, le renvoi que vous m'avez fait du papier que je ne vous aurais pas prié de faire tenir à mon neveu le Prince d'Auvergne, par le ministère de Mme la Princesse d'Aremberg, si dans la seule lettre qu'il m'a écrite depuis le mauvais parti qu'il a pris (1), il ne m'avait marqué en propres termes, que sa lettre vous serait envoyée pour m'être rendue sûrement par votre canal; et si cette lettre, monsieur, ne m'ayant pas été envoyée directement par vous, elle n'avait été envoyée par M. de Bagnols à M. de Coulanges (2) pour me la faire tenir promp-

(1) François-Egon de la Tour, Marquis de Berg-op-Zoom, dit le Prince d'Auvergne, né le 15 décembre 1675. Il quitta l'armée française, où il servait, en juillet 1702, pour passer dans celle de l'Empereur; il se mit ensuite au service des Hollandais, qui le nommèrent Major-général de leur cavalerie en 1704, et mourut le 27 juillet 1710. Il avait épousé une fille de la Duchesse d'Aremberg.

(2) Philippe-Emmanuël de Coulanges, Maître des requêtes, avait épousé Marie-Angélique du Gué-Bagnols, cousine germaine et belle-sœur de M. de Bagnols, Intendant de Flandres, dont il est ici question. On voit par plusieurs lettres de Coulanges, imprimées dans le recueil de celles de Mme de Sévigné, qu'il était

tement et sûrement. Toutes ces circonstances me faisaient croire, quoique faussement, que cette lettre m'avait été ainsi envoyée avec votre participation, et de concert avec vous.

Entre toutes vos grandes qualités, monsieur, j'envie aujourd'hui plus que toute autre la beauté de votre caractère (1), puisque vous aurez bien de la peine à déchiffrer le mien, qui est, pour ainsi dire, diabolique; terme que gens qui n'auraient que l'esprit de la dévotion à la mode, ne pourraient que beaucoup improuver, surtout dans la lettre d'un Cardinal Doyen à un des plus méritans Archevêques, et selon moi le plus méritant de l'Eglise de Dieu. Croyez-moi, monsieur, absolument à vous, et soyez persuadé que je suis plus tranquille que tout autre peut-être ne le serait s'il était à ma place, et beaucoup plus que ceux qui sont dans des états d'élévation extrêmement opposés au mien. La bonne santé dont j'ai joui depuis plus de six ans que je m'y trouve, en est une preuve qui n'est pas équivoque. Vu la faiblesse de mon tempérament, et mon âge avancé, cette bonne santé a été troublée par une incommodité dont je ne suis pas encore entièrement quitte, laquelle m'a fait garder ici le lit durant douze jours, que M. le premier Président y a été, et un régime de bouillons et de privation de toute viande solide, avec purgations et une saignée, ce qui ne m'était pas ar-

---

fort lié avec le Cardinal de Bouillon. Il mourut en 1716, âgé de quatre-vingt-cinq ans.

(1) On peut juger par le *fac simile*, de l'écriture du Cardinal, joint à ce volume, s'il a raison de l'appeler *diabolique*.

rivé qu'une seule fois depuis dix ans. Je comptais si peu d'écrire avant mon départ de ce lieu pour Paray, qui sera, comme j'espère, demain, que je ne me suis trouvé qu'avec une méchante plume et deux feuilles de papier inégales. Autant à vous qu'à moi-même.

132.

DU CARDINAL DE BOUILLON A FÉNELON.

Sur un propos attribué au premier Président, au sujet du Cardinal.

Ce mercredi, au soir, 6 octobre 1706.

Il m'est, monsieur, de très-grande importance de savoir de vous confidemment, si c'est par les discours que vous a tenus M. le premier Président sur mon sujet, dans les visites réciproques que vous vous êtes rendues, *que vous savez que le public a beaucoup moins besoin d'écouter mes éclaircissemens, que d'être convaincu de ma patience.* Autant qu'il me peut être utile d'être informé exactement de ce fait par vous, et sans retardement, autant m'est-il indifférent de savoir ceux qui récemment vous ont pu tenir à Bourbon, ou ailleurs, les discours dont vous avez eu la bonté de m'informer. Faites mettre à la poste pour Paray-le-Monial, par la Pacaudière, un petit billet qui ne soit pas de votre main, et qui ne soit pas cacheté de votre cachet, dans lequel vous mettrez simplement, C'est lui, ou, Ce n'est pas lui, ni son fils.

Cette seconde lettre est un peu moins mal écrite que la première, parce que M. de Certe, qui me sert

à tout, est revenu, qui m'a donné une meilleure plume et du meilleur papier. Je fais dans le moment attention que votre lettre étant datée du lundi 4me de ce mois, et M. le premier Président n'étant arrivé à Bourbon que ce même jour, il est difficile que ce puisse être lui ou M. son fils qui vous ait pu fournir *ces exemples récens.* Plus à vous, monsieur, s'il est possible, qu'à moi-même.

133.

AU P. LAMI.

Sur un voyage que le Prélat venait de faire aux eaux de Bourbon.

A Cambrai, 15 novembre 1706.

Je ne suis pas encore mort, mon révérend Père; ce sera pour une autre fois. Cependant vous avez encore un fidèle ami, qui vous révère de tout son cœur, et qui le fera toute sa vie. Si j'avais pu vous voir et vous embrasser sur ma route, je n'aurais pas manqué de le faire : mais je n'ai averti personne, et je n'ai vu en passant que très-peu de gens, qui sont venus me chercher sans aucun rendez-vous. D'ailleurs vous êtes homme de communauté, et je sais les grands ménagemens qu'il faut avoir pour les particuliers les plus simples, quand ils dépendent de ces grands corps. Il y a près de trois mois que j'ai suspendu ce qui s'appelle étude et travail. Les eaux ne souffrent aucune application de tête, et je sens même encore à présent, que la mienne a besoin de n'être pas d'abord dans un grand travail. Si jamais j'avais besoin de retourner à Bourbon, je voudrais bien que quel-

que légère indisposition déterminât votre médecin à vous y envoyer. Puisque vous avez vu ma *Lettre à un Evêque* (1), je vous supplie de me mander en toute liberté ce que vous en pensez. C'est avec vénération et tendresse que je suis toujours tout à vous.

Je verrai avec grand plaisir votre ami, quand il viendra en ce pays, et je vous supplie de le remercier pour moi.

(1) C'est sans doute la *Réponse* à l'Evêque de Meaux, dont il est parlé dans l'*Avertissement* du tom. X; seconde partie, n. 2, pag. liv et suiv. Elle est imprimée au tom. XII, pag. 241 et suiv.

134.

A Mme ROUJAULT.

Éloge de l'abbé Pucelle.

A Cambrai, 5 décembre 1706.

Je ne saurais m'empêcher, madame, de vous témoigner à quel point j'ai été touché de voir passer ici M. l'abbé Pucelle. Je savais à fond, par feu M. de Croisilles (1), combien il est solide et aimable. D'ailleurs je l'avais assez vu pour reconnaître, par ma propre expérience, que M. son oncle, qui connaissait si bien les autres hommes, ne se flattait point sur un tel neveu. Mais je vous avoue que le petit nombre d'heures que nous l'avons possédé céans m'a bien attendri le cœur. J'ai trouvé en lui une capacité rare, des talens qu'il ne songe jamais à montrer, une po-

(1) Frère du Maréchal de Catinat, et oncle de l'abbé Pucelle.

litesse et une délicatesse infinie, avec des manières simples et commodes. On remarque bientôt en lui, que tout y est raison et sentiment. Rien ne lui échappe; il discerne dans les autres ce qu'il y a de meilleur, sans mépriser le bon. En vérité, madame, c'est un grand dommage qu'un tel homme ne soit pas dans des emplois proportionnés à l'étendue de ses talens. L'estime que vous avez pour lui, et l'attachement qu'il a pour vous et pour M. Roujault, me font espérer que vous l'attirerez plus d'une fois dans ce pays. En ce cas, je serai ravi d'être son hôte sur sa route, et de profiter de son passage. Je compte même que, quand je vous le mènerai à Maubeuge, je prendrai quelque petite part à une société si bien composée. Vous ne sauriez honorer de vos bontés un homme qui les désire plus que moi, ni qui soit avec plus de zèle, madame, votre, etc.

Oserais-je, madame, prendre la liberté de mettre sous votre protection auprès de M. Roujault le nommé Lorrain, chirurgien aide-major de l'hôpital de Charleroi : il m'est fortement recommandé par des personnes à qui je dois de grands égards.

136.

AU PAPE CLÉMENT XI.

Il adresse au Saint-Père un Mémoire pour se justifier des reproches qu'on lui faisait de n'avoir rien dit, dans ses *Instructions pastorales*, sur l'infaillibilité du Pape.

(1707.)

SANCTISSIME PATER,

Viri pietate, scientiâ et dignitate clarissimi officiosè monuerunt, se aliosque complures theologos Romæ degentes ægrè tulisse, quòd, in pastoralibus contra Jansenistas Documentis, de auctoritate sedis apostolicæ minùs studiosè disseruerim. Obsequioso animo, insuper optabant id a Vestra Sanctitate ignorari. Ego verò contrà, rem omnem doctissimo et æquissimo Pontifici nudam ac perspectam esse quàm maximè opto. Enim verò, Sanctissime Pater, si nihil est, ut hactenus mihi videtur, in quo peccaverim, quid decentius est aut jucundius, quàm a supremo et perspicacissimo judice purgari? Si autem minùs rectè sensero, quid utilius, imò quid dulcius, quàm filium verè docilem à benignissimo patre doceri? Eo fine, Sanctissime Pater, ad Vestram Sanctitatem mittere non vereor opusculum (1), quo meas assertiones tueri, et insignium virorum objectiones solvere conatus sum. Quam quidem scriptionem, brevitatis causâ, a Vestra Sanctitate legendum esse non despero. Venerandos

(1) Nous n'avons pas le Mémoire dont il est ici question : mais on en retrouve certainement la substance dans les lettres III et IV qui terminent l'*Appendix* du tom. II des *OEuvres*, p. 431 et suiv.

Christi Vicarii pedes humillimè et amantissimè deosculatus, intima cum observantia, et animi submissione æternùm maneo, etc.

137.

AU P. DE TOURNEMINE.

Sur la mort récente de l'Évêque de Tournai, parent de ce religieux.

A Cambrai, 20 avril 1707.

Je suis, mon révérend Père, véritablement affligé de la mort de notre bon Prélat (1). Je le regretterai long-temps, et il sera difficile que son successeur remplisse entièrement ce vide. En perdant un si vénérable confrère et comprovincial, je vous perds aussi. Il vous aurait attiré de temps en temps en ce pays. Du moins, je vous supplie de ne m'oublier pas, et de compter que je serai toujours très-sincèrement avec tous les sentimens qui vous sont dus, mon révérend Père, etc.

(1) M. de Coetlogon, Evêque de Tournai, venait de mourir le 18 avril. Voyez, sur ce Prélat, la lettre 112 et la note, ci-dessus, pag. 472. Il eut pour successeur René-François de Beauvau, transféré de Bayonne.

138.

A M. ROUJAULT,
INTENDANT DE MAUBEUGE.

Intérêt que le Prélat prend à la santé de Mme Roujault.

A Cambrai, 27 avril 1707.

Je suis véritablement affligé, monsieur, de l'état où est la santé de Mme Roujault. Le médecin a raison de vouloir qu'elle aille à Paris. Rien ne peut la rétablir qu'un bon repos avec un bon régime, dans une liberté entière. Si elle veut passer par Cambrai, je lui offre un lieu où elle sera la maîtresse, sans avoir aucun besoin de se contraindre. Vous savez à quel point je suis touché des qualités solides et rares que Dieu a mises en elle. On ne peut être plus fâché que je le suis de ne vous point embrasser à votre retour. J'espère que Mme Roujault sera bien guérie et revenue au temps de vos vacations, et que vous viendrez me prendre en passant pour aller à Maubeuge. Personne ne sera jamais avec plus de vivacité et de sincérité que moi, etc.

140.

DU P. DAUBENTON A FÉNELON.

Du reproche que les Romains faisaient au Prélat, de n'avoir rien dit de l'infaillibilité du Pape dans ses Instructions pastorales.

A Rome, ce 13 juillet (1707.)

J'ai reçu avec autant de confusion que de respect la lettre que Votre Grandeur m'a fait l'honneur de

m'écrire. J'ai discouru long-temps avec un Cardinal du Saint-Office, sur ce qui en fait le sujet principal. Les Romains avouent que vos ouvrages sont écrits avec beaucoup d'élégance, d'érudition et de force; mais, n'y trouvant pas leur infaillibilité, ils ne peuvent s'en accommoder. Peu leur importe que l'on confonde les Jansénistes, si ce n'est pas en établissant l'infaillibilité du Pape; ils ne comptent pour rien tout le reste, au prix de cette chère prérogative. Je leur ai fait observer qu'il faut bien distinguer deux choses, nier l'infaillibilité du Pape, et ne s'en servir pas dans la dispute; que Votre Grandeur ne nie pas et n'a jamais nié cette infaillibilité, mais qu'elle ne la met pas en œuvre contre les Jansénistes, parce qu'elle serait non- seulement inutile, mais nuisible au dessein qu'elle se propose; qu'elle ne ferait, en l'employant, que multiplier ses adversaires; que plusieurs Evêques et théologiens de France se joindraient aux novateurs pour la combattre, et que par là tous ses efforts deviendraient inutiles: qu'au contraire, en établissant l'infaillibilité de l'Église, dont il faut que tous les docteurs catholiques conviennent, et qu'il est difficile même que les Jansénistes nient, elle pousse à bout l'erreur, et lui ôte son dernier retranchement. Ces raisons, Monseigneur, quoique très-convaincantes, ne font nulle impression sur eux. Ils ne peuvent surtout goûter que nous fassions tant valoir le corps des pasteurs. Les Évêques de France, disent-ils, présument beaucoup d'eux-mêmes, s'ils croient faire le corps des pasteurs, et que leur consentement soit seul capable de donner l'infaillibilité aux décisions du Pape. Que sont quelques Évêques de France, comparés aux

Évêques d'Italie, d'Allemagne, d'Espagne, du reste du monde? Si l'infaillibilité est dépendante du consentement du corps des Évêques, en quel moment précis les constitutions des Papes obligeront-elles les fidèles? qui, parmi les Évêques, commencera à les recevoir? Chacun ne voudra-t-il pas voir ce que les autres feront? Les Évêques qui sont en si grand nombre dans les Indes, et qui ignorent le parti que prennent les Évêques de France, quel parti prendront-ils eux-mêmes? comment sauront-ils que le corps des Évêques a consenti? Voilà, Monseigneur, ce que j'entends dire tous les jours à nos Romains, beaucoup plus attentifs à établir l'infaillibilité du Pape, qu'à détruire le Jansénisme. Ils prétendent que cette infaillibilité est une arme universelle pour combattre et anéantir toutes les hérésies; que c'est celle dont saint Augustin se servit contre les Pélagiens, à qui il ne voulait pas que l'on accordât un concile général, soutenant qu'ils avaient été suffisamment condamnés par les constitutions d'Innocent et de Zozime. Quand on leur parle du corps des pasteurs, ils opposent les fréquentes et nombreuses assemblées des Evêques qui ont approuvé et défendu des hérésies; les conciles des Donatistes, des Ariens, surtout celui de Rimini, des Eutychiens à Ephèse, des Iconoclastes à Constantinople; les Évêques sans nombre qui ont souscrit au décret de Basilisque, à l'*Henoticon* de Zénon, à l'*Ecthèse* d'Héraclius, au *Type* de Constant, au schisme de Photius. Voilà, ajoutent-ils, ce que c'est que ce corps des Évêques en qui on fait résider toute l'infaillibilité de l'Église. Voilà, encore une fois, Monseigneur, comme l'on parle et l'on pense

à Rome. Il ne faut pas croire que le silence que cette Cour garde à présent soit une marque sûre de paix. Quand elle ne sera plus occupée avec les Allemands il est certain qu'elle retombera sur nos Évêques, à qui elle ne peut pardonner la manière avec laquelle ils ont reçu la dernière bulle du Pape d'aujourd'hui (1). Les zélés partisans de l'infaillibilité sont moins touchés des attentats énormes des Allemands(2), que des sentimens du clergé de France. J'ai cru, Monseigneur, qu'il était à propos que Votre Grandeur fût instruite à fond de la disposition de cette cour. Je voudrais pouvoir lui faire connaître également l'estime infinie et la très-profonde vénération avec lesquelles j'ai l'honneur d'être, etc. (3).

---

(1) Le Pape Clément XI, mécontent des Evêques de France de l'assemblée de 1705, qui, contre l'exemple des assemblées précédentes, avaient prétendu juger la constitution *Vineam Domini* avant de l'accepter, en écrivit à Louis XIV le 31 août 1706. Douze des Archevêques ou Évêques de cette assemblée donnèrent, le 10 mars 1710, une explication des endroits du procès-verbal, dont le Pape se plaignait, et lui écrivirent une lettre de satisfaction. Le Cardinal de Noailles fournit en cette occasion des exemples de tergiversation, qu'il multiplia bientôt après, comme la suite de cette Correspondance le montrera. Voyez, sur cette affaire, les *Mémoires pour servir à l'Hist. ecclés. pendant le* XVIII *siècle*, année 1706; édit. de 1818; tom. I, pag. 33 et suiv. D'ARGENTRÉ, *Collectio Judiciorum*, etc. tom. III, part. II, pag. 456 et seq., et les *OEuvres de d'Aguesseau*, tom. XIII, pag. 233 et suiv.

(2) Les troupes allemandes avaient commis, l'année précédente, toutes sortes de violences et de vexations dans la Romagne, et cette année elles avaient pris leurs quartiers d'hiver dans le Ferrarois.

(3) Si après avoir lu cette lettre, quelqu'un avait prié le P. Daubenton de réfuter les argumens que les Romains lui opposaient,

141.

DU CARDINAL FABRONI A FÉNELON.

Il rend hommage aux sentimens de l'Archevêque de Cambrai pour le Saint-Siége, et trouve néanmoins quelques assertions sur cet article à reprendre dans ses ouvrages (1).

Romæ, 16 julii 1707.

HUMANISSIMA epistola tua, Præsul amplissime, licet multò antè lata, nuper ad me pervenit, et eo potissimùm tempore, quo iter in Etruriam valetu-

(1) On ne peut guère douter que cette lettre ne réponde à celle de Fénelon qui fait partie de l'*Appendix* à la *Dissertation* latine *sur l'autorité du Souverain-Pontife*. Voyez tom. II des *Œuvres*, pag. 434 et suiv.

nous pensons qu'il aurait été singulièrement embarrassé et repentant de sa légèreté et de sa présomption. Ces argumens qui sont ceux de l'Église romaine, et non de quelques théologiens isolés et enthousiastes, nous paraissent clairs et convaincans par eux-mêmes, bien qu'ils ne fassent qu'une partie de ceux que les Romains alléguent. Si nous ajoutons ici quelques réflexions, ce n'est donc qu'à cause de la tournure ridicule que le P. Daubenton s'efforce de leur donner.

« Peu leur importe, dit-il, que l'on confonde les Jansénistes, » si ce n'est pas en établissant l'infaillibilité du Pape. » Voilà donc qui est un grand travers et un grand tort! Mais depuis soixante-sept années une multitude d'Evêques et de Docteurs travaillaient à confondre les Jansénistes, et le P. Daubenton était fort convaincu que leurs écrits et ceux de Fénelon en particulier contenaient tout ce qu'il fallait pour les confondre; cependant ils ne se rendirent à aucune de ces autorités *faillibles*. Différentes bulles, où ils étaient sans aucun doute réfutés victorieusement, étaient émanées de l'autorité infaillible, et ils ne s'en avouaient pas plus vaincus. Le Père Daubenton aurait donc dû sentir que ce n'était pas faute d'être con-

dinis causâ suscipio, nativi aeris bene. ·ium experturus. Paucis ergo me expediam, plura in aliud tempus rejiciens. De tua erga sanctam hanc sedem observantia nullus dubito; ejus non pauca nec exigua,

---

fondus qu'ils persévéraient dans leur erreur, mais faute d'avoir la conviction que Jésus-Christ avait établi un Juge infaillible au dessus d'eux, et faute d'avoir assez de soumission pour déférer à ses décisions.

L'auteur de la lettre pense « qu'en établissant l'infaillibilité de » l'Église, elle pousse à bout l'erreur » : à cela nous ferons trois observations. 1° On conçoit que pour beaucoup de monde l'infaillibilité d'un concile œcuménique ou de *l'Eglise assemblée* paraisse plus évidente que celle du Pape; mais nous ne concevons pas comment on prouverait à un homme, qui saurait pousser les questions et les objections, l'infaillibilité de l'Eglise *dispersée*, sans prouver auparavant l'infaillibilité du Pape. 2° L'erreur, et par là il faut entendre les fauteurs décidés de l'erreur, n'est jamais poussée à bout. Les Jansénistes n'osaient nier l'infaillibilité de l'Église, mais ils en appelaient au futur concile; et pour échapper même à celui-ci, ils se servaient d'une autre subtilité gallicane; ils disaient que l'infaillibilité de l'Église ne s'étend pas à ce genre de questions, au lieu de reconnaître simplement qu'il est impossible qu'une Eglise infaillible porte des décisions, avec le caractère de l'infaillibilité, sur des matières pour lesquelles elle n'aurait pas cette prérogative. 3° Ce n'est donc que pour les personnes qui ont au fond du cœur la bonne foi et le désir d'être éclairées qu'il est utile d'établir des moyens irréfragables de conviction. Or pour celles-là il sera toujours plus facile de leur faire comprendre et admettre l'infaillibilité du Pape que celle de l'Église *dispersée*.

Les Romains n'ont donc pas si grand tort « de ne pouvoir sur- » tout goûter que les Français fassent tant valoir le corps des » pasteurs », car ce corps, sans le Pape qui est sa tête, n'est d'abord pas un corps, et ensuite n'a reçu *aucun pouvoir* pour *commander* à notre entendement.

Les Romains ne nous paraissent pas non plus bien ridicules « d'ê- » tre beaucoup plus attentifs à établir l'infaillibilité du Pape, (si

cum scriptione, tum actione, documenta prodidisti. Multa ego in libris tuis, cursim licet, præ temporis inopiâ perlustratis, deprehendi. Verùm, ut amicè adeoque et liberè sententiam meam, ut soleo, aperiam, nonnulla in iis offendi, quæ nec mihi, nec,

---

» fortement attaquée alors,) qu'à détruire le Jansénisme. » Ils ne nous le paraissent pas plus qu'un gouvernement qui serait beaucoup plus attentif à conserver la seule digue capable d'empêcher le pays d'être submergé par la mer, qu'à épuiser des eaux qui s'y seraient infiltrées, et qui encore ne pourraient être épuisées qu'au moyen de cette digue.

Du reste c'est une exagération de dire que « les Romains ne » comptent pour rien tout le reste, au prix de cette chère prérogative » ; mais c'est avec grande raison « qu'ils prétendent qu'elle » est une arme universelle pour combattre et anéantir toutes les » hérésies », puisque cela est fondé sur l'histoire des dix-huit siécles d'existence de l'Église.

Certainement « le silence de la Cour de Rome (nous aurions » dit : *du Saint-Siége*) n'était pas une marque sûre de paix », car cette Église, chargée de maintenir l'orthodoxie parmi toutes les autres, ne pouvait laisser celle de France dans une fausse paix, tandis qu'elle s'arrogeait un pouvoir anarchique, capable de détruire la véritable paix et de renverser tout moyen de subordination et d'unité.

Enfin si « les zélés partisans de l'infaillibilité étaient moins tou- » chés des attentats énormes des Allemands que des sentimens du » clergé de France », c'était une grande preuve de leur désintéressement ; et le P. Daubenton nous donne sujet de louer leur discernement et l'étendue comme la catholicité de leurs vues, puisqu'ils étaient moins touchés des attaques dirigées contre le temporel de l'Église que de celles qui tendaient à renverser sa constitution spirituelle ; et puisque les pertes qu'ils essuiaient sous leurs yeux, et les dangers que couraient leurs intérêts immédiats ne pouvaient les toucher autant que les dangers et les intérêts de l'Église.

Note de la Bibliothèque Catholique de la Belgique.

ut puto, aliis probè affectis placere valeant. Memini me legisse a te assertum, (nec tamen vacat modò locum indicare) quòd Gallicani antistites, cùm Jansenianum dogma ad apostolicam sedem detulere, sibi postmodum de eo judicium reservaverint. Quo quidem, vir illustrissime, ut ingenuè fatear, nihil a veritate magis alienum dici posse videtur, ut ex ipso litterarum tenore facilè evincitur. Alterum quod probari mihi nequaquam potuit, illud est, quod eam libertatem, quam prædicti episcopi in doctrina fidei dijudicanda sibi competere professi sunt, (et meritò quidem) quoad regiam, adeoque laicam potestatem, interpretatus fueris quoad auctoritatem Romani Pontificis; quasi Galliæ præsules sibi liberum, non verò debitum esse censuerint cathedræ Petri Judicium in materia fidei recipere, quod reverâ nec assertum unquam ab illis est, nec asseri potuit, nisi intolerabili ausu se pauci episcopi supra primam sedem erigere tentassent; quod nunquam licuit, nunquam factum est. Et ista quidem, ut puto, tibi aliò tendenti, citra ullam mali animi labem excidêre, neque tamen sine emendatione prætereunda videntur. Vides, optime Antistes, me apertè ac fidenter cordis mei sensa in sinum tuum effundere, quod singularis erga te amoris mei argumentum esse, puto, deprehendes, ac non exiguæ sollicitudinis, quâ de existimatione tua premor. Nolim scilicet adversariis tuis locum inde aperiri, te, doctrinamque tuam apud illustriores hic viros, et præcipuè sanctissimum Dominum nostrum carpendi, et in invidiam vocandi. Litteras tuas, ut admonuisti, minimè prodidi, idemque te de meis hisce facturum confido; multa enim inter amicos privatim dici fas

est, quæ palàm vulgari non decet. Porrò eximium, quo pro tuenda catholica fide ferves, zelum maximè laudo; sed multa sæpe desiderare possumus, quæ sperare non licet. Longiori hæc sermone tractanda forent, nisi temporis angustiis instante itinere, et non firmâ satis valetudine urgerer. Vale tu, Præsul amplissime atque amicissime, ac me amare perge, tuisque apud Deum precibus juva, qui sum ex animo, constanterque futurus, etc.

C. A. Cardinalis FABRONUS.

142.

AU CARDINAL DE BOUILLON (1).

Il félicite le Cardinal d'un nouvel adoucissement apporté à sa disgrâce.

14 novembre 1707.

Quoique je m'abstienne d'ordinaire d'avoir l'honneur de vous écrire, par pure discrétion pour vos intérêts, je ne puis m'empêcher de témoigner ma joie à Votre Éminence sur la permission qu'elle a obtenue de se rapprocher de Paris. Ce premier pas en fait espérer d'autres. Je souhaite du fond de mon cœur que les suites en soient promptes et heureuses. Votre patience, Monseigneur, aplanira les plus grandes difficultés. D'un côté, elle montrera au Roi quelles ont été, dans tous les temps, les intentions d'un Doyen du sacré Collége, qui lui montre tant de

(1) Nous publions cette lettre d'après une copie authentique, appartenant à M. Monmerqué.

soumission; de l'autre, elle édifiera le public même le plus critique, et vous fera un honneur infini. C'est tout ce qu'il vous reste à désirer dans une place au-dessus de laquelle il n'y en a plus aucune autre dans l'Église, où un Français puisse monter.

Pour moi, Monseigneur, je ne manque aucun jour de ma vie à demander à Dieu qu'il vous comble de ses grâces. Si j'étais à portée de vous rendre le moindre service, vous me verriez aussi vif et aussi empressé que vous me voyez maintenant réservé et discret. Personne ne sera jamais avec plus de zèle et de respect que moi, etc.

143.

AU P. LAMI.

Inquiétudes du Prélat sur la santé de ce religieux.

A Cambrai, 28 novembre 1707.

Je suis sensiblement affligé, mon révérend Père, du mauvais état de votre santé. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous soulage et vous conserve. Je lui demande encore plus pour vous le parfait détachement de la vie, et un amour qui porte avec soi la plus forte de toutes les consolations. Si Dieu vous rend la santé, faites-moi donner au plutôt une si bonne nouvelle; s'il décide autrement, je conjure les personnes qui sont auprès de vous de m'apprendre ce que Dieu aura fait, afin que je ne l'ignore pas, et que je puisse vous présenter à l'autel dans le sacrifice. Je suis à la vie et à la mort, mon révérend Père, plein de tendresse et de vénération pour vous. Dieu sait combien vous m'êtes cher.

144.

DU CARDINAL DE BOUILLON A FÉNELON.

Ce Cardinal rend compte des dispositions du Roi à son égard.

A Rouen, ce 6me décembre 1707.

La lettre, monsieur, que vous m'avez fait l'honneur et le plaisir de m'écrire le 14me du mois dernier, qui est la seule que j'aie reçue de vous depuis votre retour de Bourbon à Cambrai, ne me fut rendue qu'avant hier, par l'ordinaire de Paris. Celle-ci est portée jusques à Paris par mon neveu le Coadjuteur. Sans aucun compliment, ni la moindre exagération, votre lettre, monsieur, m'a fait plus de plaisir que ne m'en ferait la vérité de la fausse nouvelle qui vous avait été mandée, et laquelle vous a donné lieu de m'écrire une si tendre et si obligeante lettre. Je vous dirai, monsieur, avec la dernière sincérité et avec une entière confiance, qu'à la réserve qu'un tel adoucissement de la part du Roi à mon égard me pourrait faire espérer la justice que j'ose dire qui m'est due de sa part, et un retour sincère dans l'honneur de ses bonnes grâces, les deux lieux du monde où je me plairais le moins, seraient la cour et Paris, et par conséquent tous les lieux qui m'en approcheraient, hors la nécessité de mes affaires domestiques; les lieux plus près de la cour, loin de m'être plus agréables que mes déserts de Bourgogne, me seraient beaucoup plus désagréables. Mais je vous confierai, monsieur, comme à un autre moi-même (à la réserve de l'estime que j'ai et dois avoir de votre per-

sonne, et du mépris que je devrais avoir de moi) que, bien loin que le Roi ait pensé de m'accorder sur cela le moindre adoucissement, non-seulement il m'a refusé, avec des marques que ma conduite n'a servi jusques à présent qu'à l'aigrir contre moi, d'aller passer trois ou quatre jours à Pontoise, sans y voir personne qu'un architecte que j'avais demandé à M. Mansard, pour rétablir, suivant le dessin qu'il m'avait envoyé à Rome, des bâtimens qui sont étayés depuis cinq ou six ans, et qui paraissent tellement ruinés, qu'il y a lieu de craindre qu'ils ne viennent à tomber, et n'entraînent avec eux les autres bâtimens d'auprès. Mais de plus Sa Majesté, me croyant parti pour, en m'en retournant en Bourgogne, passer par Arras, ordonna à M. de Torci d'expédier après moi un courrier pour me défendre de sa part d'aller à Arras et à Vicogne (1), où je comptais d'aller sans me donner la satisfaction de vous voir et de passer à Cambrai, quoique ce fût le droit chemin pour m'en retourner de Vicogne ou en Bourgogne ou à Rouen, où une banqueroute, qui m'y a été faite de plus de vingt mille écus, me retient par un procès qu'elle m'y a causé. Quoique cette lettre, monsieur, ne soit pas de nature à vous devoir faire ni à moi aucune affaire, je désire néanmoins qu'elle ne vous soit pas envoyée, que par une voie plus sûre que l'ordinaire de Paris à Cambrai; et ainsi je vous assurerai, sans crainte de vous faire aucun tort, seul motif qui m'eût empêché de vous voir, si j'avais été à Arras, qu'il

(1) Abbaye de l'ordre de Prémontré, située près de Valenciennes. Le Cardinal de Bouillon en était Abbé.

n'y a personne au monde qui vous honore, vous estime, et vous aime si véritablement et si cordialement, que

LE CARD. DE BOUILLON, Den du Sré Colge.

Je dois vous faire, monsieur, bien des excuses de la peine que vous causera la lecture de ma longue lettre, mon écriture étant aussi mauvaise qu'elle est; mais je n'ai pas jugé devoir confier à une autre main qu'à la mienne les choses que je vous y marque, et je suis persuadé que la recopiant, j'aurais beaucoup de peine à la mieux écrire, à quelques ratures et mots près qui sont entre lignes, pour avoir été oubliés d'abord en écrivant trop vîte; car cette lettre est la minute même. Elle vous sera rendue en main propre par un de mes religieux de Saint-Vaast d'Arras, en la vertu et au secret duquel je me fie autant qu'à moi depuis plus de vingt ans.

146.

A M. DE SACY.

Son admiration sincère pour les talens de Bossuet.

A Cambrai, 24 décembre 1707.

Vous ne me faites pas justice, monsieur, si vous croyez que les louanges données aux talens de feu M. de Meaux et à ses écrits contre les Protestans puissent me blesser. Ma délicatesse serait injuste, si elle allait jusqu'à cet excès. Mes vrais amis, loin de la flatter, devraient travailler à m'en corriger. Je ne suis pas, Dieu merci, dans cette disposition. Il me

semble qu'en toute occasion je loue sans peine et avec plaisir tout ce que je trouve de louable dans les ouvrages de ce Prélat. Ceux qui me voient tous les jours pourraient vous dire que, quand on parle de théologie, de philosophie, de poésie ou d'éloquence, je tâche de faire bonne justice à un grand nombre de choses très-estimables que j'ai remarquées dans les ouvrages de M. de Meaux, ou que je me souviens de lui avoir ouï dire en conversation. Eh! qui suis-je, pour vouloir empêcher qu'on ne loue tout ce qui est louable et utile? ne dois-je pas moi-même le louer? ne me rendrais-je pas odieux, si les meilleures choses ne pouvaient attirer mes louanges, parce que celui qui les a dites avait quelque prévention contre moi? Je prie Dieu de tout mon cœur pour sa personne; je n'en parle jamais que pour approuver sans affectation beaucoup de choses excellentes qu'il a écrites. Je serais bien fâché que mes amis ne parlassent pas naturellement, dans les occasions, avec la même justice et la même sincérité. Jugez par là, monsieur, combien je suis éloigné de vouloir les gêner dans leurs pensées.

Votre amie (1) se porte mieux : elle me le mande. Vous la reverrez dès que vous la croirez nécessaire à Paris pour son procès. Personne n'est plus parfaitement que moi, monsieur, etc.

---

(1) Sans doute la Marquise de Lambert.

147.

A L'ÉLECTEUR DE COLOGNE.

Il approuve la conduite de l'Électeur envers l'abbé Denys, théologal de Liége (1).

A Cambrai, 7 février 1708.

Puisque Votre Altesse Electorale m'ordonne de lui expliquer mon sentiment avec une liberté entière, j'aurai l'honneur de lui dire avec la plus exacte sincérité, que sa lettre est très-digne d'elle. La douceur et la modération que M. Denys a tant voulu montrer, aboutit à vous demander le châtiment de votre confesseur, parce que celui-ci, examinant par votre ordre son ouvrage, n'approuve pas qu'un théologien élude visiblement la constitution du Saint-Siége. Si l'autorité de l'Église ne fait qu'une simple probabilité, et si elle *laisse*, comme M. Denys l'a dit, le fait de Jansénius *au rang des choses incertaines*, il demeure encore incertain si les constitutions sont vraies et justes, ou fausses et injustes. Jamais une opinion n'est probablement vraie, sans qu'il reste à l'opinion opposée quelque degré de probabilité. Suivant cette supposition, la décision de l'Eglise contre le livre de Jansénius, qui n'est que probablement vraie, est en même temps probablement fausse. En vérité, M. Denys peut-il croire qu'un Pape aussi éclairé que Clément XI, approuve qu'on soutienne que sa constitution n'est que probablement vraie et juste, et par

(1) Voyez, sur l'affaire de ce théologal, l'*Avertissement* du tom. X des *OEuvres*, seconde partie, n. 12, pag. lxxv et suiv.

conséquent qu'elle est probablement fausse et injuste? M. Denys croit-il sérieusement qu'un Pontife si digne d'être le Vicaire de Jésus-Christ, et si zélé pour l'autorité de l'Eglise, soit content qu'on dise que cinq constitutions du Siége apostolique, reçues de toutes les églises de sa communion, *laissent au rang des choses incertaines* le fait qu'elles ont décidé? Qu'y aurait-il de plus indigne de la sagesse et de la gravité de l'Eglise, que d'avoir fait tant de bruit depuis près de soixante-dix ans, pour n'établir qu'une opinion incertaine et probablement fausse, sur un fait de nulle importance? Ne serait-ce pas abuser horriblement du saint Nom de Dieu, et le faire prendre en vain, que de contraindre tant de personnes à jurer contre leur conviction, ou du moins contre leur doute, en faveur d'une simple probabilité, contre une autre probabilité opposée touchant un fait qui n'importe nullement à la foi? M. Denys veut-il que l'Eglise soit coupable de cette profanation du saint Nom de Dieu, et prétend-t-il que le Pape lui ait envoyé une médaille pour le remercier d'avoir appris au monde, que le serment du Formulaire se réduit à croire que le fait de Jansénius est probablement vrai et probablement faux, et par conséquent que l'Église est inexcusable d'avoir si long-temps tyrannisé les consciences pour les faire jurer en vain, sur un fait qui demeure *au rang des choses incertaines?* Ne voit-on pas que c'est anéantir tout ce qu'il y a de sérieux et d'effectif dans ce serment, que de le réduire à une opinion probable? M. Denys veut donc faire un accommodement entre l'Eglise et le parti de Jansénius, en déshonorant l'Église, en ne lui donnant rien qui

ne se tourne en dérision, et en accordant au parti de quoi triompher d'elle. Est-ce donc là cet expédient dont il dit que le Pape l'a remercié? Pour moi, je suis persuadé qu'un Pape si zélé et si pénétrant ne tolèrera jamais un expédient si pernicieux. Le seul expédient véritable pour procurer la paix, est d'ôter au parti toute espérance d'un milieu faux et imaginaire. Ce n'est pas un accommodement qu'il faut faire entre deux partis à peu près égaux; c'est un parti indocile qu'il faut soumettre absolument aux décisions de l'Église. Il faut lui apprendre que *la vraie obéissance de l'homme orthodoxe* consiste à ne se plus écouter soi-même, pour écouter l'Église, colonne et appui de la vérité. Il faut lui apprendre que l'Église, qui fait jurer *que la doctrine hérétique est contenue dans le livre de Jansénius*, ne le fait point sans une pressante nécessité de sauver le dépôt de la foi, et qu'elle demande, non une opinion probable sur un fait incertain et peut-être faux, mais un jugement certain, fixe et irrévocable, comme les plus habiles écrivains du parti avouent que la constitution le décide. Il faut lui apprendre que l'Église ne se contente d'aucune autre intention, disposition ou crédulité, c'est-à-dire croyance moins forte que ce jugement absolu, sans crainte de s'y pouvoir tromper. Il faut lui apprendre que l'Église, loin de réduire sa décision à une probalité, ni même à une évidence qui puisse être examinée par le raisonnement humain, veut que la présomption humaine se taise après que l'autorité du Saint-Père, Chef des apôtres, confirmée par l'oracle divin, a parlé; en sorte

qu'il faut non-seulement qu'elle se taise, mais encore qu'elle réduise son entendement en captivité pour le soumettre à Jésus-Christ que le Pontife romain représente. C'est ainsi que la cause est finie. Or les plus habiles défenseurs du parti avouent que cette expression, *La cause est finie*, signifie clairement, dans le langage de saint Augustin dont l'Église se sert, une cause décidée sans retour par une autorité infaillible. C'est ce que l'auteur de la *Justification du silence respectueux* avoue qu'on ne peut contester; et il en rend des raisons si démonstratives, que M. Denys ne parviendra jamais à les ébranler. L'unique accommodement qui reste à faire, consiste donc, Monseigneur, à rendre le parti doux et humble de cœur, à lui persuader qu'il entend mal saint Augustin, et qu'il veut soutenir dans le livre de Jansénius un système composé de cinq hérésies, qui est très-contraire au vrai système de ce Père : c'est de lui apprendre à faire taire la présomption humaine, pour écouter l'oracle divin, et à réduire son entendement en captivité pour le soumettre à Jésus-Christ. Quand M. Denys parlera ainsi à ses amis, pour leur persuader de signer, de jurer, et de croire d'une croyance intime, certaine et invariable, que le système du livre de Jansénius est hérétique, il méritera non-seulement la médaille qu'il a reçue, mais encore les applaudissemens du Vicaire de Jésus-Christ. En attendant, on doit le louer d'avoir montré son zèle pour réfuter une folle et insolente critique d'une homélie qui n'avait aucun besoin d'être justifiée. Mais il ne faut pas confondre deux choses, dont l'une est

si louable, et l'autre si dangereuse. *Laudo vos? in hoc non laudo* (*a*).

Le parti que vous avez pris, Monseigneur, est plein de sagesse et de bonté. D'un côté, vous répondez avec une douceur et une patience très-édifiante aux plaintes hautaines de M. Denys, qui demande le châtiment de votre confesseur. D'un autre côté vous ne voulez point souffrir qu'on publie dans les lieux où vous êtes le Prince et l'Évêque, une explication de la constitution du Pape, qui l'élude, qui l'anéantit, qui la déshonore : vous voulez en avertir Sa Sainteté, et apprendre d'elle ce qu'elle veut qu'on fasse contre ce faux accommodement, qui donnerait une réelle victoire au parti.

Pour moi, Monseigneur, j'ai des remercîmens infinis à faire à Votre Altesse Electorale, pour les égards pleins d'une singulière bonté qu'elle me témoigne : j'en conserverai toute ma vie la plus sincère et la plus vive reconnaissance. Mais elle me permettra de lui dire, que comme j'ai écrit, non pour moi, mais pour l'Église, je ne désire rien aussi que par rapport au seul intérêt de l'Église dans cette affaire. Il serait très-indécent qu'une doctrine si injurieuse aux constitutions du Siége apostolique parût approuvée dans le diocèse de Liége, qui s'est toujours signalé par son zèle pour ce Siége, Chef et centre de tous les autres. Mais d'ailleurs rien ne serait plus utile à l'éclaircissement parfait de la vérité, que de laisser écrire M. Denys. Plus il écrira, plus il fera sentir au monde qu'on ne peut justifier les constitutions et

(*a*) *I Cor.* XI. 22.

le serment du Formulaire, qu'en admettant l'autorité infaillible qu'il tâche d'éluder. Plus il écrira, plus les défenseurs de la cause de l'Église, et les écrivains mêmes du parti réfuteront avec évidence son absurde probabilité.

148.

DU CARDINAL DE BOUILLON A FÉNELON.

Il félicite l'Archevêque d'un noble procédé envers l'Évêque de Saint-Omer (1).

A Rouen, ce 12me février 1708.

Les sentimens naturels et réfléchis de mon cœur, monsieur, sont trop vifs, sur ce que j'apprends dans l'instant, que vous venez de faire de si généreux, (dans le dessein, comme vous y avez réussi, d'appaiser la garnison de Saint-Omer, et la faire rentrer dans son devoir) pour que je puisse différer d'un moment à vous congratuler de ce que vous avez eu une occasion si naturelle, en faisant une action bonne, noble et chrétienne, et si digne d'un grand et vertueux Prélat français, de vous venger en quelque façon, en apprenant par votre vertueux exemple, seule vengeance qui nous est permise par l'Évangile, ce que devait faire dans une telle conjoncture, préférablement à tout autre, un confrère qui en avait usé à votre égard, dans des temps bien douloureux pour vous et pour vos serviteurs et amis, d'une manière bien étonnante, et qui ne pouvait que lui attirer

(1) Le sujet de cette lettre est exposé en détail dans l'*Hist. de Fén.* liv. VII, n. 14.

l'indignation de tous les honnêtes gens, qui connaissent d'autres principes que ceux de leur fortune.

Je vous avouerai ingénument, monsieur, que je ne vois rien de si doux à un cœur noble et généreux, que de pouvoir se venger ainsi de ses ennemis, et de ceux qui se sont portés le plus indignement à nous faire du mal, c'est-à-dire en bien faisant à leur égard et faisant même des œuvres de surérogation, dans le temps que ces mêmes personnes ne s'y sont pas portées, quoique plus obligées à les faire pour remplir leurs devoirs.

Je suis sûr, monsieur, que cette action, qui vous attire tant de louanges, et qui devrait vous attirer tant de récompenses dès cette vie, ne vous a guère coûté; et je suis même persuadé qu'au pied de votre crucifix, vous avez eu au moins à étouffer des sentimens de complaisance et de joie que vous aurez ressentis en la faisant, par le principe d'une espèce de vengeance permise, et si naturelle aux grands et nobles cœurs tels qu'est le vôtre. Car, si je ne connais rien de si contraire à la nature humaine la plus parfaite, que de pardonner sincèrement, et de vouloir du bien à ceux qui nous font le plus de mal, nous croyant hors d'état de leur procurer et faire ni bien ni mal, n'attribuant qu'à impuissance la privation du mal qu'on ne leur fait pas, pour pratiquer les maximes de l'Évangile, que le Christianisme exige de tous les Chrétiens, et surtout des ministres du Seigneur, qui doivent être la forme du troupeau qui leur est confié : rien, d'un autre côté, ne me paraît plus doux pour un cœur noble et généreux, qui (se trouvant en état de se pouvoir venger de

ceux qui nous veulent et nous font le plus de mal) ne le fait que par leur faire du bien, et un bien auquel ils ne s'attendent pas : tant leur cœur est éloigné de pratiquer la même chose! Croyez, monsieur, que le mien est à vous sans réserve, par inclination, estime et reconnaissance. Je vous demande la continuation de votre précieuse amitié, comme un bien que j'estime infiniment.

149.

AU P. LAMI.

Il annonce à ce religieux la réfutation de l'ouvrage intitulé : *Justification du silence respectueux*, et établit en peu de mots l'infaillibilité de l'Eglise sur les textes dogmatiques.

A Cambrai, 4 mars 1708.

Je vous envoie, mon révérend Père, ma réponse à la lettre que votre ami m'a écrite. Je ne vous répète point ce que je lui dis, parce que vous le lirez dans cette réponse, que j'ai mise à cachet volant, afin que vous puissiez la lire, et puis la fermer, avant que de l'envoyer. Je serai ravi de voir et d'entretenir le jeune homme, à qui je témoignerai toutes sortes d'amitiés par rapport à vous. Nous en aurons un très-grand soin. Que ne puis-je vous posséder ici vous-même! je ménagerais parfaitement votre santé, et nous conférerions sur bien des choses. Je travaille actuellement à répondre aux trois volumes de la *Justification du silence respectueux* (1). J'ose

(1) L'*Instruction pastorale*, en réponse à ce livre, est du 1er juillet de cette année. Elle est imprimée au tom. XIV des *OEuv.*

vous promettre que vous verrez jusqu'au dernier degré d'évidence combien cet ouvrage, que le parti vante tant, est insoutenable. Les gens neutres et appliqués sentiront combien il y a de faiblesse et de témérité dans cet écrivain. Dès qu'on rejette l'autorité infaillible, il n'y a plus que trois partis à prendre, savoir, 1° celui d'une croyance humainement certaine; 2° celui d'une opinion probable; 3° celui du silence respectueux.

1° La croyance certaine est manifestement impossible sans un motif certain. Or est-il qu'une autorité faillible est incertaine, et par conséquent ne peut pas être un motif certain. Donc le P. Quesnel, et les autres qui croient apercevoir avec évidence l'orthodoxie du texte de Jansénius, ne sauraient avoir la croyance de son héréticité, contre leur évidence intime, sur la seule autorité faillible et incertaine de l'Église. Ceux qui veulent exiger de tels théologiens une croyance certaine sur un motif qu'ils supposent eux-mêmes faillible, c'est-à-dire fautif et incertain, n'entendent pas les paroles dont ils se servent. Ils demandent à un triangle d'être carré.

2° L'opinion probable rend l'Église ridicule, et anéantit les cinq constitutions. Si l'héréticité du texte n'est que probable, cette probabilité laisse l'opinion contradictoire dans quelque degré de probabilité. Suivant cette supposition, il est probable que les cinq constitutions sont fausses et injustes, que l'Augustin d'Ypres est aussi pur que celui d'Hippone, et que la condamnation de ce texte si augustinien, laquelle lui est contradictoire, est pélagienne. Voilà ce qui demeure incertain, et probablement vrai. D'ailleurs

il est certain que l'Église exige un serment téméraire et fait en vain, supposé qu'elle l'exige en faveur d'une opinion probablement fausse.

3° Le silence respectueux est insoutenable, selon la supposition du parti. S'il est vrai que le Saint-Siége et les Évêques de France exigent un serment contre un livre aussi pur que le texte de saint Augustin, c'est un serment pélagien. En ce cas, il n'est pas permis de se taire, il faut appeler à un concile, et l'Église, selon saint Thomas, doit corriger la subreption, dès qu'elle lui sera prouvée : *quando ad notitiam Ecclesiæ venit.* Il n'y a donc aucun endroit à poser le pied, que celui d'une autorité infaillible, telle que le cinquième concile et les assemblées du clergé de France l'ont soutenue.

Tout à vous sans réserve, mon révérend Père.

152.

A M. ROUJAULT.

Il lui témoigne ses regrets sur son changement de province, et lui offre ses services.

A Cambrai, 22 juin 1708.

J'APPRENDS, monsieur, que vous changez de province, et que nous vous perdons. Je ressens cette perte comme je le dois. C'est du fond du cœur que je vous souhaite, partout où vous irez, toutes les prospérités dont vous êtes digne. Mais en vérité vous ne trouverez en aucun endroit personne qui vous honore plus parfaitement que moi, qui ressente plus vivement tout ce que vous savez faire d'une ma-

nière si obligeante, ni qui soit avec plus de zèle que je le serai toujours, monsieur, votre, etc.

Agréez, s'il vous plaît, monsieur, que j'ajoute ici mille très-humbles et très-sincères complimens pour madame Roujault. Je n'oublierai jamais ni les bontés dont elle m'a honoré, ni les choses infiniment estimables que j'ai vues dans son cœur. Je souhaite à mademoiselle votre fille tout ce qu'on peut espérer pour elle de bonheur et d'agrément. Si vous passez par Cambrai, vous avez une maison qui est à vous comme en propre. D'ailleurs je vous offre, monsieur, toutes sortes de soins pour les choses que vous pourriez laisser à faire dans le pays. Que ne puis-je faire mieux pour vous témoigner le plus sincère attachement !

156.

DU CARDINAL DE BOUILLON A FÉNELON.

Il souhaite conférer avec l'Archevêque sur un sujet important, et lui rappelle une conversation remarquable qu'il avait eue autrefois avec lui.

A Dameri (1), ce 31me août 1708.

Je ne puis, monsieur, partir de ce lieu, qui n'est qu'à deux journées de Cambrai, et où j'ai été obligé, par rapport à ma santé, de séjourner plus d'un mois, sans me donner au moins la triste consolation de vous assurer qu'étant toujours le même à votre égard, par estime, inclination et reconnaissance, que j'étais quand pour la dernière fois nous nous vîmes à Paris

(1) Petite ville de Champagne, près d'Epernai.

le jour de Pâque de l'année 1697. Ce n'a pas été sans désir et douleur, que j'ai été plus d'un mois entier si près de vous, hors d'état de pouvoir profiter de votre voisinage pour passer quelques journées ensemble.

Aussitôt, monsieur, que j'eus reçu à Rouen votre dernière lettre, par la même voie par laquelle vous recevrez celle-ci, je vous y fis une longue et cordiale réponse, mais l'ayant relue, quelque remplie qu'elle me paraisse de véritables et justes réflexions sur celles que votre amitié pour moi, et votre confiance à mes sentimens pour vous, vous auraient porté à m'écrire, je jugeai qu'une telle lettre ne devait pas vous être envoyée : car une lettre n'est pas une conversation entre amis, dans laquelle la différence des sentimens souffre de part et d'autre des répliques qui éclaircissent les opinions contraires, et ramènent entre amis les cœurs, qui, dans la diversité des sentimens pas bien éclaircis, souvent se refroidissent par un effet trop ordinaire à notre amour-propre ; et ainsi, monsieur, je conserve cette lettre, pour que, si Dieu veut que nous nous revoyions jamais en cette vie, nous puissions lire ensemble et votre lettre et ma réponse, et examiner tendrement au poids du sanctuaire, et de la raison et prudence, nos sentimens et nos réflexions contraires, quoique fondés sur les mêmes principes, desquels nous tirons pour la conduite, par rapport à Dieu et aux vertus évangéliques et morales, des conséquences opposées, et à l'égard desquelles j'ose me flatter que les faits vous étant bien connus, et représentés tels qu'ils sont en effet, vous reviendriez à mes sentimens, et m'y fortifieriez même, si cela était nécessaire pour m'y affermir, comme

étant entièrement conformes en soi à mes devoirs les plus indispensables à l'égard de Dieu et des hommes.

Sur la fin de cette même lettre, je vous ouvrais mon cœur, monsieur, sur une personne qui, après vous, lorsque je partis pour Rome en 1697, était la personne de toute la cour, sur la droiture, intégrité et amitié de laquelle je comptais le plus, et je vous confiais, ce qui n'est que trop vrai, que rien, depuis le cours de huit ans plus qu'accomplis que dure ma publique, éclatante et non méritée disgrâce, ou au moins à la compter depuis sept ans et plus que je me suis rendu en France, ne m'affligeait davantage, que d'être nécessité de ne pouvoir plus intérieurement avoir pour cette même personne les mêmes sentimens; ce que je vous confiais par l'entière ouverture de cœur que j'ai pour vous, et ouverture de cœur qu'il est peut-être imprudent que je vous fasse ici, quoique je ne vous la fasse présentement qu'en général, sans vous nommer cette personne, au lieu que dans ma lettre écrite de Rouen, que je ne vous ai pas envoyée, je vous la nommais naïvement, ainsi que je vous la nommerais confidemment sans aucune difficulté dans une conversation tête à tête, étant toujours pour vous, monsieur, tel que j'étais lorsqu'un jour vous me dites ces propres paroles : « Tout ce » que je crains, c'est que de là vous ne concluiez » qu'il n'y a que de l'hypocrisie et de la tromperie » dans tous les dévots, et que vous n'ayez après cela » très-méchante opinion de tous les hommes qui pas- » sent pour être les plus gens de bien, et dont la » piété a plus d'éclat. » A quoi je vous répondis en riant, que « si effectivement je ne venais à recon-

» naître qu'il y eût de l'hypocrisie en vous, et que » vous ne fussiez pas véritablement vertueux, pour » lors je serais persuadé que, parmi les personnes » dont la dévotion a le plus d'éclat, il n'y en a au- » cune qui soit véritablement vertueuse. » Vous pouvez, monsieur, vous souvenir que cette conversation se passa entre nous, à l'occasion des indignités que nous fûmes obligés de reconnaître dans une personne, qui, par l'éclat de sa vie en fait de pénitence et de sainteté, jouissait pour lors d'une si grande réputation dans le monde, et surtout parmi les dévots de profession.

C'est demain, monsieur, que je pars pour m'en retourner dans les lieux ordinaires de mon exil, qui, en dernier lieu, avant mon départ de Rouen, et depuis l'arrêt rendu contre moi par Sa Majesté le 14me avril dernier, (par un adoucissement à contre poil) m'a été prescrit au moins à soixante-dix lieues de la cour et de Paris. Ce n'est pas cet éloignement qui me fait de la peine; c'est l'embarras de choisir pour ma demeure ordinaire entre les trois maisons que j'ai en Bourgogne, qui, par de justes raisons, me sont devenues par cet arrêt toutes trois presque inhabitables, et surtout celles de Cluni et de Paray, laquelle dernière était ci-devant pour moi la plus commode et la plus agréable, par la solitude et les petits amusemens que j'y avais faits, mais qui, par cet arrêt confirmatif du faux arrêt du grand conseil du 30 mars 1705, dont M. le Chancelier a été le principal promoteur, me deviendra des plus tristes et des plus désagréables, quoique j'aie fait représenter le désagrément pour moi de ces habitations, causé par cet

arrêt, qui m'expose à tout moment aux insolences de moines qui se croient, à l'abri d'un tel arrêt, tout permis, pourvu que ce soit contre moi. Le Roi, sur mes très-humbles représentations, qui lui ont été portées par M. de Torci, m'a, dit-on, révoqué ce qu'il m'avait accordé, il y a trois ans passés, à la mort du sieur Le Vaillant, de la maison duquel je vous écris cette lettre; car pour lors Sa Majesté m'avait fait dire qu'elle trouvait bon que j'allasse partout où mes affaires domestiques requerraient ma présence, pourvu que je n'approchasse pas de la cour et de Paris plus près que trente lieues; et par ce qui m'a été mandé en dernier lieu, un peu avant mon départ de Rouen, je ne puis plus approcher, sans une nouvelle permission du Roi, de la cour et de Paris plus près que Paray, qui, par le chemin le plus droit, est au moins à soixante-dix lieues de Paris. Faites-moi la justice, monsieur, d'être bien persuadé que personne ne vous est plus véritablement et plus absolument acquis que, etc.

157.

A M. DE CHAMILLARD,
MINISTRE DE LA GUERRE.

Il lui rend compte des blés qu'il peut avoir à sa disposition pour les armées, et lui fait les offres les plus généreuses.

A Cambrai, 20 novembre 1708.

Immédiatement après avoir eu l'honneur de vous voir, j'entrai en matière par lettres avec M. de Bergheik. Il demandait, 1° que les blés lui fussent in-

cessamment livrés à Saint-Omer, ou tout au moins à Condé; 2° qu'on les lui donnât à un prix plus bas que le prix courant du marché. Je lui ai représenté les choses suivantes :

1° Je ne garde point mes blés d'une année à l'autre. J'ai vendu à vil prix, il y a quelques mois, tous mes blés de l'année dernière. La règle du pays est que les fermiers ne commencent à livrer les blés qu'au mois de décembre. Ils retardent toujours le plus qu'ils peuvent, et le feront beaucoup plus cette année, par la crainte des ravages et de la famine dont ils se croient menacés. Ainsi je ne puis avoir mes blés dans mes greniers, que dans le mois de janvier tout au plutôt.

2° Les particuliers qui peuvent vendre leurs blés à leurs portes à des marchands, argent comptant, n'ont garde de les vendre aux personnes qui ont l'autorité du Roi, à un moindre prix, avec d'assez longs termes, et avec la crainte de quelque mécompte pour leurs paiemens. Ils savent que le prix du blé ne peut que croître tous les jours. Je ne saurais leur persuader ce que M. de Bergheik désire.

3° Ces particuliers, supposé que je puisse les persuader, ne se chargeraient jamais de voiturer leurs blés ni à Saint-Omer, ni même à Condé, qu'à condition qu'on leur paierait le prix de leurs blés et celui de leurs voitures, si le tout était enlevé ou pillé sur les chemins. Voilà, monsieur, les raisons qui ont arrêté M. de Bergheik.

Pour moi, rien ne m'arrêtera dans la résolution où je suis de vous donner mes blés sans condition; mais je vous supplie très-humblement de faire at-

tention aux choses que je dois avoir l'honneur de vous représenter.

1° Ce n'est point pour achever mon bâtiment, que je veux donner mes blés : mon bâtiment est presque achevé. Si je ne considérais que mon intérêt, j'aimerais bien mieux vendre mon blé à des marchands, qui le viendraient prendre céans à un haut prix et argent comptant. Les termes que vous me marquez peuvent être sujets à de grands mécomptes, par des embarras imprévus, malgré toutes vos bontés pour moi, et quoique vous preniez des mesures très-justes.

2° Je compte pour rien mon intérêt, dès que celui du Roi paraît : le devoir de bon sujet décide. De plus, la reconnaissance me presse. Je dois aux anciennes bontés de Sa Majesté tout ce que je possède; je lui donnerais mon sang et ma vie, encore plus volontiers que mon blé. Mais je suis très-éloigné, monsieur, de vouloir que vous fassiez valoir mon offre, et que vous me rendiez aucun bon office. La chose ne mérite pas d'aller jusqu'au Roi, et j'en serai assez récompensé, pourvu que vous soyez persuadé de ma bonne volonté pour faciliter l'exécution de vos projets dans son service. D'ailleurs je suis, Dieu merci, guéri de toute espérance mondaine. Je serai content d'avoir fait mon devoir; et mon zèle, quoique ignoré par Sa Majesté, suffira pour ma consolation le reste de ma vie.

3° J'ai proposé à plusieurs personnes de vendre leur blé avec le mien. Aucun ne veut rien vendre au Roi, tant ils craignent des retardemens et des mécomptes. Je ne vois rien à espérer de ce côté-là : ainsi je ne puis vous offrir que mon seul blé, et

même que celui d'une seule année, parce que j'avais tout vendu à vil prix pour bâtir dès le printemps dernier.

4° Vous agréerez, s'il vous plaît, monsieur, que je réserve du blé, tant pour ma subsistance dans un lieu de passage continuel, où je suis seul à faire les honneurs à tous les passans, que pour les pauvres, qui sont innombrables en ce pays, depuis que notre voisinage est ruiné, et que la cherté augmente. On vous a très-mal informé, si on vous a fait entendre, que j'avais vingt mille sacs de blé. Je ne puis avoir, dans tout le cours de l'année, qu'environ onze mille mesures de blé, chaque mesure pesant environ quatre-vingt-quatre livres. Cette mesure vaut actuellement au marché plus de deux écus, et le prix augmentera tous les jours. Ainsi le total de ce blé montera au moins à soixante-dix mille francs. Vous prendrez, monsieur, sur ce total, la quantité qu'il vous plaira, et au prix que vous voudrez. Je n'ai aucune condition à vous proposer, et c'est à vous à les régler toutes. Je ne réserverai pour mes besoins, pour ceux des pauvres, qu'il ne m'est pas permis d'abandonner, et pour les gens qui sont accoutumés à aborder chez moi en passant, que ce que vous voudrez bien me laisser. Je serai content, pourvu que je fasse mon devoir vers le Roi, et que vous soyez persuadé du zèle avec lequel je serai le reste de ma vie, etc.

158 † R.

A L'ABBÉ DE SALIANS.

Il consent à complimenter le Duc de Noailles sur la mort du Maréchal son père; mais il ne croit pas pouvoir écrire au Cardinal (1).

A Cambrai, 23 novembre 1708.

Vous me ferez, mon cher abbé, un sensible plaisir, en témoignant à madame la Maréchale de Noailles, combien je suis touché de toutes les bontés dont elle ne cesse point de me prévenir. Mon procédé, qui est visiblement très-éloigné de toute politique, lui doit persuader que mes paroles sont sincères. Si je ne ressentais pas vivement toutes ses attentions, je me serais contenté d'y répondre par de simples complimens : rien ne me ferait aller plus loin. Elle peut compter sur le zèle d'un serviteur très-véritable, quoique très-inutile.

J'écris, comme elle vous a paru le souhaiter, à M. le Duc de Noailles, quoique je doive supposer qu'il peut à peine se souvenir de moi (2).

Pour M. le Cardinal de Noailles, je lui aurais fait sans aucune peine un compliment sur la mort de M. son frère, selon le désir de madame la Maréchale, si j'eusse cru que le compliment fût à propos. Elle a pu comprendre, par un mot de ma lettre,

---

(†) *Vie de Fén.* par l'abbé de Querbœuf, pag. 606 et suiv.

(1) Le Maréchal de Noailles était mort le 20 octobre de cette année. Voyez, sur cette lettre et sur celle du 20 janvier suivant, l'*Histoire de Fénelon*, liv. VI, n. 18 et 19.

(2) Il n'avait que dix-neuf ans lorsque Fénelon quitta la cour.

que j'aurais souhaité de le pouvoir faire. Mais quelle apparence y avait-il que j'allasse tout à coup, par un compliment, renouveler un commerce avec une personne qui a voulu le rompre depuis plus d'onze ans? Pendant tant d'années, il y a eu assez d'occasions où M. le Cardinal de Noailles aurait pu très-naturellement me donner quelque marque de son souvenir. Il sied toujours bien aux gens en prospérité de prévenir les autres, et aux gens en disgrâce d'être réservés et sans empressement. Supposé même que toutes les préventions de M. le Cardinal contre moi fussent bien fondées, rien ne lui convenait mieux, ce me semble, que de redoubler les marques de son ancienne amitié pour moi, en même temps qu'il se croyait obligé à faire certaines démarches pour l'Église. Ce tempérament si facile eût accordé les règles de l'amitié avec le zèle du ministère ecclésiastique. Il n'a pas jugé à propos de garder ces mesures; et il y a près de douze ans qu'il a pris son parti, pour me traiter comme un homme avec lequel on ne veut plus conserver aucune liaison. Je ne rentre point dans l'examen du passé; je n'ai fait que souffrir sans ressentiment. Dieu sait qu'en aucun temps je n'ai voulu faire aucune peine en aucun genre à M. le Cardinal de Noailles; j'ose même me rendre devant Dieu un témoignage sur la sincérité avec laquelle je l'honore. Je prie Dieu tous les jours qu'il le comble de ses bénédictions; il n'y a rien que je ne fisse avec zèle pour le servir. Si notre réunion ne se fait jamais en ce monde, au moins j'espère qu'elle se trouvera toute faite en l'autre. Cependant il m'a paru que le public aurait été étonné, et que M. le Car-

dinal de Noailles eût dû être lui-même surpris, si je me fusse avisé de renouer tout à coup, par un compliment, un commerce dont il a fait une rupture si éclatante et si absolue depuis tant d'années. En me laissant oublier par lui, je ne fais que suivre sa détermination, et demeurer dans la situation où il m'a mis à son égard. J'avoue que, Dieu merci, je n'aime pas assez le monde, pour vouloir faire, dans cette situation, des avances qui ne pourraient être que mal expliquées. Je n'attends pas que madame la Maréchale de Noailles aille jusques à approuver ouvertement mes raisons; ce serait attendre trop d'elle : mais elle est trop juste et trop éclairée pour les condamner. Je serais très-fâché qu'elle fût mécontente de mes sentimens.

Personne, mon cher abbé, ne peut vous honorer plus parfaitement que, etc.

159.

AU P. LAMI.

Ne pas croire aisément aux opérations miraculeuses et extraordinaires. Explication d'un *Mandement* de Fénelon, auquel ses ennemis donnaient de malignes interprétations.

A Cambrai, 30 novembre 1708.

Je suis toujours vivement touché, mon révérend Père, quand vous me faites la grâce de me donner de vos nouvelles; j'avoue qu'elles me donneraient une plus grande consolation, si elles m'apprenaient la diminution de vos maux; mais nous n'aimons Dieu plus que nous, qu'autant que nous préférons sa vo-

lonté à notre soulagement. C'est apprendre une heureuse nouvelle d'un homme qu'on aime et qu'on révère, que d'apprendre qu'il est attaché sur la croix avec Jésus-Christ, et qu'il dit, comme l'Apôtre : *J'ai une surabondance de joie au milieu de mes tribulations* (*a*). Pour les expériences que vous me mandez avoir faites, elles peuvent venir d'une grâce extraordinaire, et je n'ai garde d'en juger. Il me paraît seulement que le remède a pu, les premières fois, plus parfaitement que dans la suite, appaiser toutes les douleurs, adoucir le sang, débarrasser entièrement la tête, et vous mettre dans une parfaite liberté, où les dispositions pieuses dont vous êtes, Dieu merci, prévenu, ont produit, sans aucun obstacle, cette société si simple, si familière et si intime avec Dieu. Il n'y a que les sens et les passions du corps, qui amortissent les opérations de notre ame en cette vie à l'égard de Dieu, quand notre volonté tend uniquement vers lui. La mort, qui rompt tous nos liens, nous met dans l'entière liberté de voir et d'aimer. En attendant cette pleine délivrance, tout ce qui impose silence aux passions tumultueuses, à l'imagination volage, et aux sens qui nous distraient, sert beaucoup à nous occuper de Dieu, lorsque notre vrai fond est tourné vers lui. La nuit même est très-propre à ce recueillement; aucun objet extérieur n'interrompt ni ne partage alors notre attention. Ainsi, quand l'imagination se trouve calmée par une suspension des choses qui l'agitaient, on peut éprouver une très-paisible et très-profonde union d'amour avec

(*a*) *II Cor.* VII. 4.

Dieu, sans aucun don miraculeux. Je ne dis point ceci pour exclure les grâces extraordinaires; à Dieu ne plaise! Je n'en veux nullement juger : mais je croirais que, sans aucune impression miraculeuse, la grâce ordinaire, quand elle est forte, et quand l'ame est mise en liberté, comme je viens de le dire, peut suffire pour produire une très-grande occupation de Dieu et de ses mystères.

Je n'ai pas manqué de mander à Paris qu'on vous envoyât au plutôt un exemplaire de ma réponse à la *Justification du silence respectueux* : je ne serais pas content que vous l'eussiez lue, si vous ne l'aviez pas reçue de moi.

Pour le Mandement dont on fait du bruit (1), vous le verrez au premier jour, dans un recueil de plusieurs autres qui sont imprimés. Vous verrez que je n'ai parlé qu'en général du malheur des guerres; pour exciter les peuples à prier pour la paix, j'ai cité les paroles de saint Augustin, qui dit que *les Princes les plus justes et les plus modérés sont réduits à prendre les armes, et que ce malheur est d'autant plus déplorable, qu'il est devenu nécessaire.* Ma conclusion est de dire : « Prions pour » la prospérité des armes du Roi, afin qu'elles nous » procurent, SELON SES DESSEINS, un repos qui con- » sole l'Église aussi-bien que les peuples, et qui soit » sur la terre une image du repos céleste. » Ces paroles sont décisives pour écarter de l'esprit du lec-

(1) Fénelon parle de son *Mandement* du 12 mai 1708, *pour la prospérité des armes du Roi.* Voyez tom. XVIII des *OEuvres*, pag. 468, 469, 519 et suiv.

teur toute pensée maligne, et d'appliquer au Roi ce que j'ai dit en général sur les horreurs d'une guerre ambitieuse, et contraire à l'humanité. Rien n'est plus opposé à une guerre si odieuse, que celle que le Roi fait malgré lui, pour nous procurer *un repos qui console l'Église aussi-bien que les peuples*, etc. Cette intention m'a paru si pure, que j'ai exhorté tous les fidèles à demander *la prospérité de ses armes*, et à désirer l'accomplissement de *ses desseins*, comme étant persuadé qu'ils tendent à nous *procurer ce repos* si utile et si édifiant. Voilà ce qui regarde mon dernier Mandement de cette année. De plus, vous verrez dans le recueil trois autres Mandemens, où j'ai fait, pour ainsi dire, un plaidoyer pour la cause des deux Rois contre nos ennemis dans les années précédentes. Je doute fort qu'il y ait quelque autre Évêque en France, qui ait parlé aussi fortement que moi de la justice de la cause de ces deux Princes et des pieuses intentions du Roi en particulier. On n'a fait aucune attention à ce qui est clair comme le jour pour montrer mon zèle, et on a relevé malignement un endroit très-innocent de mon dernier Mandement, pour l'empoisonner par une interprétation forcée. Il faut prier de bon cœur pour ceux qui agissent ainsi, et leur vouloir autant de bien qu'ils me veulent de mal. Je suis tout à vous, mon révérend Père, avec une vraie vénération.

Je reviens au remède nommé *silentium pectoris*. Je souhaite non-seulement qu'il soulage votre poitrine, mais encore qu'il nourrisse, qu'il console, et qu'il élargisse votre cœur. Il n'y a qu'à s'en servir,

qu'à goûter la paix qu'il vous donne, sans en vouloir juger, et sans vous y arrêter volontairement pour vous en faire un appui. C'est le vrai moyen d'en tirer tout le profit, sans s'exposer au danger d'aucune illusion. Avez-vous pris ce remède le jour, et fait-il le même effet le jour que la nuit? Mandez-moi le lieu où il se vend à Paris. J'en voudrais avoir une fontaine pour toutes les personnes peinées. Sérieusement j'en voudrais faire prendre à une très-bonne personne dont la poitrine et le cœur ont besoin de ce soulagement.

Je ne dois pas oublier de vous dire que j'ai vu passer ici M. le M. d'Angennes, votre parent, qui portait encore les marques de sa blessure, mais qui était déjà presque guéri. Il est fort bien fait, poli et aimable.

160.

AU P. LAMI.

Il l'exhorte à l'abandon dans ses souffrances, et lui parle de son *Instruction pastorale* contre la *Justification du silence respectueux*.

A Cambrai, 18 décembre 1708.

Je suis véritablement consolé, mon révérend Père, d'apprendre par vous-même, que vous êtes en paix malgré vos longues souffrances. Il y a un autre *silentium pectoris*, que les apothicaires ne savent point préparer, et que le céleste Médecin répand dans les cœurs malades. C'est celui-là qui ne s'affaiblit jamais par l'usage : au contraire, plus on est fidèle à en user, plus on en sent la force.

Je n'avais garde de répondre en détail à trois gros volumes ; il en aurait fallu faire plus de six : mais vous ne trouverez, dans l'ouvrage que j'ai entrepris de réfuter (1), aucune objection un peu considérable, dont vous ne trouviez la solution claire et précise dans les principes que j'ai posés. De plus, les aveux que je rassemble, forment en ma faveur un système si complet, que mon adversaire, de qui je les tire, n'est pas moins obligé que moi à réfuter ses propres objections, à moins qu'il ne veuille se contredire avec évidence. En un mot, mon système, tiré des aveux formels de mon adversaire, ne laisse pas un seul mot de son ouvrage qui puisse subsister. Tout homme qui veut une réfutation plus détaillée, aime mieux un superflu épineux, qu'une brièveté péremptoire. Plus l'auteur de la *Justification* écrira, plus j'accourcirai mes réponses ; car, sans m'arrêter à aucune discussion personnelle, je me réduirai au seul point essentiel qu'il aura laissé sans réponse, ou auquel il aura mal répondu, et j'espère le serrer tellement de plus en plus par cette méthode, que nous finirons par six pages d'écriture.

---

(1) La *Justification du silence respectueux* : il en est parlé dans les lettres précédentes au P. Lami.

161.

A L'ABBÉ DE SALIANS.

Le Prélat ne croit pas pouvoir parvenir à une réunion solide avec le Cardinal de Noailles avant d'avoir obtenu des explications positives sur les questions alors agitées (1).

A Cambrai, 5 janvier 1709.

Je vous envoie, mon cher abbé, la lettre qu'on vous demande. Elle est semblable à la première, excepté l'endroit qui faisait entendre que Mme la Maréchale de Noailles m'avait toujours donné des marques de souvenir : je l'ai retranché comme elle l'a voulu. Cette lettre ne contient aucun mot qui ne soit véritable à la lettre. C'est ce qui fait que je l'envoie de bon cœur : mais je vous déclare que je ne saurais aller plus loin. Je suis trop sensible aux choses obligeantes qui me viennent de Mme la Maréchale et de M. le Duc de Noailles, pour n'y répondre pas avec une entière ouverture. Il me paraît qu'on ne raccommode jamais solidement deux personnes, quand on ne nettoie pas le fond. Je ne serais jamais à mon aise avec une personne qui ne se raccommoderait avec moi, qu'en ignorant certaines choses qu'on lui aurait enveloppées. D'un côté, si M. le Cardinal de Noailles n'est en disposition de se rapprocher, qu'autant qu'on lui cachera les faits qui ne doivent point le blesser, je tiens qu'un tel accommodement ne serait que superficiel et plâtré. D'un autre côté, je ne consentirais jamais qu'on facilitât l'accommodement

(1) Voyez la note 1 de la lettre 158, ci-dessus, pag. 543.

par des adoucissemens vagues, qui aboutiraient à laisser entendre que je fais des avances que je n'ai garde de faire. Plût à Dieu que je fusse libre de les faire toutes! On verrait bien que je n'ai ni hauteur déplacée, ni délicatesse à contre temps, ni peine dans le cœur pour tout le passé. Mais il y a une véritable bienséance à garder, qui me retient. Je ne pourrais la négliger sans me condamner et me flétrir moi-même, sur ce qui m'est personnel. Voilà précisément ce qui me rendra toujours ferme dans de certaines bornes, quoique je désirasse de me rapprocher sans mesure. Ainsi je ne puis rien changer à ma lettre, et je demande que, loin d'envelopper ce qu'elle contient, on ait la bonté au contraire de l'éclaircir au fond. Plus je suis ferme et sincère, plus on doit compter sur tout ce que je dis. Si je n'avais pas le cœur net, et sans altération pour M. le Cardinal de Noailles, rien ne pourrait m'en faire donner la plus légère démonstration; mais je ne veux rien d'ambigu, ni qui ait besoin d'explication : c'est ce qui envenimerait tout, au lieu de réunir les cœurs. Je ne compte pour rien tout ce qui n'irait qu'à des honnêtetés vagues, sans rétablir le fond. Le monde ne m'est rien, et il est trop tard pour commencer à devenir politique. Je suis vieux, infirme, désabusé des hommes, et content de mourir en paix loin de leur agitation. La véritable union que la Religion demande est faite, et de ma part elle n'a jamais cessé d'être entière : je n'hésiterais jamais de la montrer au public pour l'édification. Il ne s'agit donc plus que d'une réunion de confiance, qui ne saurait jamais être vraie et digne d'honnêtes gens, qu'autant

qu'elle sera fondée sur un parfait éclaircissement, et sur une conformité de pensées dans les points qui regardent la réunion. J'aime beaucoup mieux ne rien faire, que de faire la chose à demi. Si Mme la Maréchale et M. le Duc de Noailles ne sont pas contens de moi sur les facilités, du moins ils doivent l'être sur la franchise et sur la droiture. Quoiqu'il arrive de la réunion qu'ils désirent si obligeamment, je ressentirai, le reste de ma vie, les bontés qu'ils me témoignent. Vous savez, mon cher abbé, avec quels sentimens je vous suis dévoué.

163.

AU P. ***.

Il accepte avec plaisir une proposition que la Reine d'Angleterre lui avait fait communiquer pour l'éducation d'une jeune Anglaise.

A Cambrai, 5 mars 1709.

Divers contre-temps, mon révérend Père, m'ont empêché de répondre plutôt à la lettre que vous m'avez fait la grâce de m'écrire. Rien ne peut me toucher plus vivement que le souvenir dont la Reine (1) daigne m'honorer. Je prie Dieu tous les jours de tout

(1) Marie-Béatrix-Éléonore d'Este, fille d'Alphonse III, Duc de Modène, et seconde femme de Jacques II, Roi d'Angleterre. Des six enfans qui naquirent de ce mariage, il ne restait, à la mort de Jacques II, que les deux dont il est parlé dans cette lettre. La Reine mourut le 7 mai 1718. « Elle est morte comme une Sainte, » et comme elle a toujours vécu, dit Dangeau dans son *Journal*. » C'est une furieuse désolation à Saint-Germain, où elle nourrissait » une infinité de pauvres Anglais. » (7 mai 1718, tom. IV, pag. 57.)

mon cœur à l'autel pour elle, pour le Roi son fils (2), pour la Princesse (3), et pour toute l'Église d'Angleterre. Jugez par là avec quel plaisir j'accepte la proposition que vous me faites de la part de Sa Majesté, pour l'éducation d'un des enfans d'un gentilhomme anglais. Je vous avoue qu'il me convient mieux de me charger de la dépense d'une fille, que de celle d'un garçon, parce qu'on peut mettre facilement une fille dans une communauté, où elle pourra apprendre à travailler utilement pour son honnête subsistance. Je paierai la pension de cette fille, ou aux Anglaises de Cambrai, ou dans une autre communauté de la même ville. Que si Sa Majesté aime mieux mettre cette fille dans quelque communauté de France aux environs de Saint-Germain, j'en paierai fort exactement la pension dans un lieu où la Reine l'aura mise. Que ne puis-je mieux témoigner mon zèle pour l'Église souffrante d'Angleterre, et mon très-respectueux dévoûment aux ordres de Sa Majesté! Je vous supplie de lui témoigner ma très-vive reconnaissance pour ses bontés, et mon profond respect pour tout ce qui a rapport à elle.

Pour vous, mon révérend Père, je puis vous assurer que c'est avec une très-sincère vénération que je serai toute ma vie, etc.

---

(2) Jacques-François Edouard, connu sous le nom de Jacques III, ou du *Prétendant*, était né en 1688, l'année même où son père fut obligé de quitter l'Angleterre, par l'invasion du Prince d'Orange. En 1709, Jacques III servait dans les armées françaises, sous le titre modeste de *Chevalier de Saint-Georges*. Il mourut à Rome en 1766.

(3) Louise-Marie-Elisabeth, sœur de Jacques III, née le 28 mai 1692, et morte sans alliance le 18 avril 1712.

165.

A M. ***.

Il souhaite régler au plutôt ce qu'il doit donner de blé au Roi.

A Cambrai, 29 avril 1709.

Je vous prie, monsieur, de vous donner la peine de revenir ici dès demain. J'ai un vrai besoin de travailler promptement avec vous, pour régler ce que je dois donner de blé au Roi, et pour prendre des mesures justes sur ma dépense. M. de Bernières (1) me presse très-vivement de conclure, et je suis pressé moi-même d'aller faire une petite tournée. Je ne vous tiendrai que très-peu de temps. Nous réglerons ensemble ici tout ce qui faudra pour le Câteau : faites-en un *agenda*. Je suis cordialement tout à vous.

(1) M. de Bernières était alors Intendant de Flandre.

166.

A L'ABBÉ DE LANGERON.

Craintes de Fénelon sur le sort de la ville de Cambrai; ses vœux pour la paix. Sur une lettre que l'Évêque de Chartres lui a écrite au sujet du *silence respectueux*.

A Cambrai, 12 mai 1709.

Je reviens de ma course, mon très-cher fils; il est impossible de faire des visites dans un temps de famine et de désespoir.

Je voudrais bien savoir ce que je devrais faire si

Monseigneur venait en ce pays; mais je voudrais beaucoup plus savoir, par le conseil le plus digne d'être cru, ce qu'il me conviendrait de faire si par hasard la France rendait Cambrai. Vous savez que je n'ai aucun bien, que mes neveux sont presque sans ressource du côté de leur famille, et que ma situation m'ôte tout appui en France. Je vous avoue néanmoins que le fond de mon cœur répugne à quitter la patrie, à me détacher de mon Roi, et à prêter serment de fidélité à ses ennemis (1).

Je vous conjure de me faire faire à Paris un fort petit reliquaire d'or d'une très-belle façon, et de me l'apporter quand vous reviendrez. J'y veux mettre un petit morceau de la machoire de saint Louis. Vous comprenez bien l'usage que je veux faire de cette relique (2).

Ne rentrez point en servitude par complaisance; mais témoignez de plus en plus à la B. P. D. (*Duchesse de Beauvilliers*) confiance, déférence, amitié, attachement, etc. Il faut néanmoins vous réserver les temps convenables pour Mlle votre sœur, pour madame la Princesse et pour les autres devoirs. J'embrasse Put (*M. Dupuy*) avec une tendresse que je ne saurais exprimer. Que cette lettre soit, s'il vous plaît, commune pour lui. Je voudrais bien le revoir cet été; mais qu'il ne se gêne pas. Ce pays va mourir de faim; je n'exagère rien : tout est perdu sans ressource, si la paix ne vient à la hâte.

---

(1) Voyez sur ce sujet la lettre 126 de la 1re section, tom. I, pag. 383.

(2) Il voulait la donner au Duc de Bourgogne. Voyez la lettre 176 de la 1re section, tom. I, pag. 571.

Venit summa dies, et ineluctabile tempus (*a*).

Malgré nos calamités, je compte les jours jusqu'à celui où vous reviendrez. Mille choses à Mlle votre sœur, et à nos vrais amis. C'est par M. de La Feuille que je vous écris. Bonjour : tout à mon très-cher fils, sans réserve ni mesure.

13 mai.

Je viens dans ce moment de recevoir votre paquet par le frère de l'abbé de Beaumont. Je vous prie de faire savoir par le P. Germon, ou par le P. Lallemant, au P. Le Tellier, que M. l'Évêque d'Ypres (3), qui a couché ici deux nuits, m'a assuré que la lettre de M. de Chartres à moi, contre l'infaillibilité, n'est plus secrète, et qu'on lui avait promis de la lui montrer quand il est parti de Paris. M. d'Ypres soutient qu'on doit signer le Formulaire, quoique l'Église ne soit pas infaillible sur le fait, parce qu'il y a une certitude morale qui n'est pourtant pas une certitude entière, et qui laisse quelque incertitude dans les constitutions. Les Jésuites ne doivent point se fier à ce Prélat.

Il est naturel qu'on songe à le transférer, si la France rend Ypres aux ennemis en faisant la paix : mais on ne doit lui donner aucune place de confiance, et je crois même, par bien des raisons, qu'on ferait bien de lui donner du revenu sans aucun diocèse.

Il est capital que le P. Le Tellier traite la ma-

(*a*) Virg. *Æneid.* lib. II, v. 324.

(3) Martin de Ratabon. Il donna sa démission en 1713, et fut ensuite nommé à l'évêché de Viviers.

tière à fond avec M. de Chartres et M. de Précelles. Si la lettre que ce Prélat m'a écrite paraît, j'y ferai une réponse. Je sais qu'on l'a livrée à M. le Cardinal de Noailles. Quel indigne procédé !

Je vous envoie un Mémoire sur les franchises de notre châtellenie, que je vous conjure de faire passer dans les mains de M. Desmarets, afin qu'on tâche d'obtenir qu'il le lise lui-même, et qu'en considération de tout ce qu'on lui expose, il veuille bien ne nous livrer pas, dans les édits et déclarations, aux prétentions continuelles des fermiers et des partisans.

Je vous écrirai au plutôt sur le P. de Vitry.

167.

A L'ABBÉ DE LANGERON.

Sur un ouvrage récemment publié, touchant la contemplation : vœux pour la paix.

A Cambrai, 26 mai 1709.

Je vous envoie, mon très-cher fils, la mesure de la relique, qui est d'une figure presque triangulaire, à angles fort inégaux. On pourra faire le reliquaire carré long, comme mon papier ci-joint, ou ovale, cela est indifférent.

Le Journal de Trévoux m'apprend qu'on a imprimé à Paris un livre d'un Carme sur la contemplation (1).

(1) C'est l'ouvrage du P. Honoré de Sainte-Marie, intitulé : *Tradition des Pères et des auteurs ecclésiastiques sur la contemplation, où l'on explique ce qui regarde le dogme et la pratique de ce saint exercice.* (Paris 1708, 2 vol. in-8°.) Le *Journal de Trévoux*, du mois de février 1709, (pag. 201 et suiv.) fait un

L'extrait me fait croire que cet ouvrage mérite d'être lu. Il cherche une tradition en remontant jusqu'au premier siècle. Si vous pouvez nous apporter ce livre, vous serez un bon homme. Je crois que vous devez prendre des précautions pour la forêt de Senlis, où quelqu'un nous a dit qu'il y a des voleurs. Vous en pouvez savoir de meilleurs nouvelles que nous, par l'hôtel de Condé. Ce pays est dans un triste état. Si les armées, qui paraissent vouloir entrer en campagne dans peu de jours, y entrent, les peuples n'auront plus de ressource, ni pour vivre ni pour semer. On a grand besoin de bien prier Dieu.

Je suis ravi de ce que Mad. la C. de R. se porte mieux; mais ces mieux-là ne sont guère sûrs. J'ai une véritable joie de ce que la P. B. D. (*Duchesse de Beauvilliers*) est moins languissante. Mille choses au G. A. (*l'abbé de Beaumont*) et à M. D. P. (*Dupuy*) Vous ne me mandez rien de Mlle votre sœur. Je ne saurais me réjouir de ce qui mettra votre cousin fort mal à son aise.

---

grand éloge de cet ouvrage, qu'on peut en effet regarder comme l'un des plus complets et des plus instructifs qui aient paru sur cette matière. On l'a traduit en italien et en espagnol. Pour compléter son ouvrage, l'auteur y ajouta en 1713 un troisième volume, *Sur les motifs et la pratique de l'amour de Dieu*, contre les fausses maximes des nouveaux mystiques. Son opinion sur la nature de la charité est au fond celle de Bossuet, dont il paraît avoir analysé les ouvrages; mais il ne s'occupe nullement de répondre aux difficultés de Fénelon, dont on serait tenté de croire qu'il n'a pas même lu les défenses. Nous croyons pouvoir ajouter que ce religieux soutient, sur l'article des *suppositions impossibles*, bien des choses aussi contraires à la doctrine de Bossuet qu'à celle de Fénelon. Voyez en particulier le chap. II, art. XII.

168.

DE L'ABBÉ ALAMANNI A FÉNELON.

Il prie le Prélat de lui envoyer un Mémoire important, ainsi que ses ouvrages sur les controverses du temps, et l'assure de l'estime dont il jouit à Rome comme en France.

A Rome, ce 26 juillet 1709.

Permettez-moi, Monseigneur, que je commence cette lettre par des plaintes respectueuses à Votre Grandeur, parce qu'elle n'a pas daigné me donner aucune réponse sur la lettre que je vous écrivis avant mon départ de Paris, et sur celle que M. l'abbé de Langeron vous écrivit encore à mon instance. Je souhaite trop de profiter ici des lumières que vous me donnâtes dans mon heureux séjour chez vous, pour négliger les moyens nécessaires pour y réussir, parmi lesquels est essentiel celui de m'envoyer le Mémoire dont nous parlâmes ensemble (1). M. l'abbé de Langeron me promit sur sa parole (que je respecte comme celle du Roi, et de laquelle je ne me défierai jamais), qu'il me le ferait tenir à Rome, mais jusqu'à présent on ne m'a rien rendu ni de sa part, ni de la vôtre. Si j'étais si heureux de faire un second voyage en France, je me ferais rendre raison par M. l'abbé. Dans le peu de temps que je suis à Rome, j'ai pris naturellement occasion de parler de vous et de votre souverain respect pour le Saint-Siége avec quelque Cardinal des plus savans. M. le Cardinal Fabroni me demanda de vos nouvelles, et m'a-

(1) C'est vraisemblablement le Mémoire dont on verra plus bas le précis à la suite d'une lettre de cet abbé à Fénelon, du 13 juin 1711.

jouta qu'on lui avait dit que j'aurais pu expliquer à Son Éminence vos véritables sentimens. Je vous rendrai compte, Monseigneur, des conversations que nous aurons ensemble sur votre chapitre, mais, pour pouvoir vous servir, pressez (je vous en prie, Monseigneur) le P. Vitry à m'envoyer tous vos ouvrages comme il m'avait promis, par la voie de M. le Nonce Salviati, ou de M. le Comte Bardi, envoyé de Toscane à Paris; et, dans le même temps, faites en sorte que M. l'abbé de Langeron, qui m'a tout-à-fait oublié, m'envoie un mémoire de tous les endroits plus remarquables de vos livres, où plus clairement vous expliquez vos sentimens sur l'infaillibilité du Saint-Siége. Avec cela, je tâcherai d'éclaircir la matière à qui sera nécessaire. Au reste je vous assure, Monseigneur, que vous n'avez pas moins d'estime à Rome qu'en France; et vous pouvez bien être persuadé que je ne puis pas soulager l'éloignement de votre illustre personne, qu'en parlant souvent de votre mérite singulier. Je me sers de la voie que me marque M. l'abbé de Langeron, pour vous faire tenir ma lettre, vous priant de faire rendre la réponse, et toutes les autres que vous me ferez l'honneur de m'écrire, à M. l'envoyé de Toscane. Le respect et la vénération extrême pour votre personne seront, Monseigneur, le caractère qui me fera jusqu'à la mort connaître

De Votre Grandeur

Le très-humble, très-obéissant
et très-obligé serviteur,

ALAMANNI.

169.

DU CARDINAL DE BOUILLON A FÉNELON.

Il lui fait part d'un adoucissement que le Roi vient d'apporter à sa disgrâce.

De l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, ce 22e août 1709.

Faute d'une voie sûre, monsieur, puisque pour les lettres les plus indifférentes nous en avons besoin dans un commerce aussi peu fréquent que nous avons ensemble, cette lettre étant la première que je vous écris dans la présente année, n'ayant pu faire réponse à celle que vous m'écrivîtes par M. de Briord, qui m'avait d'abord mandé qu'il la viendrait prendre avant que de s'en retourner, ce qu'il n'exécuta pas, m'ayant simplement mandé, en partant pour Paris, qu'il était contraint de partir en diligence, sans pouvoir me venir voir, quoiqu'il ne fût qu'à une journée de Lyon ; faute, dis-je, de voie sûre, jusques à aujourd'hui, j'ai différé, monsieur, de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 10 du mois passé, sur l'adoucissement que le Roi a jugé devoir apporter à mes peines, et sur les suites que le public et mes amis s'en promettent.

Pour que vous en sachiez, monsieur, autant que moi, je vous envoie confidemment la copie des deux lettres qui m'ont été écrites par M. de Torci (1), qui,

(1) Voici les deux lettres de M. de Torci :

A Marli, le 14e juin 1709.

J'exécute avec beaucoup de plaisir, Monseigneur, l'ordre que le Roi m'a donné de vous écrire, que Sa Majesté, voulant apporter

depuis le mois de septembre et d'octobre de l'année 1700, ne m'avait pas écrit un seul mot; encore ne m'écrivit-il les deux lettres qu'il m'écrivit dans ces deux mois, que pour me dire qu'il avait ordre du Roi, de me faire savoir qu'il n'aurait à l'avenir aucun commerce de lettres avec moi, qu'il n'ouvrirait pas même celles que je pourrais lui adresser pour le Roi, dont il m'en renvoya deux toutes cachetées,

---

quelque adoucissement à vos longues peines, vous permet désormais d'aller et de demeurer en tel endroit du royaume qu'il vous plaira, pourvu qu'il ne soit pas plus près de Paris que trente lieues, et que vous n'aurez plus besoin de permission particulière, lorsque vous voudrez changer de séjour. Je souhaite, Monseigneur, que cette première grâce dont vous connaîtrez tout le prix, puisqu'elle vient uniquement du pur mouvement de Sa Majesté, soit suivie de toutes celles que vous pouvez désirer, et que j'aie encore d'autres occasions de vous assurer que je suis avec autant de vérité que de respect, Monseigneur, votre, etc.

A Versailles, le 8e juillet 1709.

Aussitôt que j'eus reçu, Monseigneur, par le M. le Duc d'Albret et par M. l'abbé d'Amfreville, les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 21e du mois dernier, je lus au Roi la plus courte des deux, ne croyant pas qu'il convînt encore de parler à Sa Majesté de l'article traité dans l'autre lettre. Il me parut, Monseigneur, que toutes les expressions dont vous vous servez furent écoutées gracieusement, et de manière à faire beaucoup de plaisir à ceux qui s'intéressent aussi sensiblement que moi à tout ce qui vous regarde. Lorsque le Roi me commanda de vous écrire qu'il vous permettait d'approcher de Paris à la distance de trente lieues, Sa Majesté jugea que vous iriez à Rouen. Ainsi la disposition que vous faites me paraît entièrement conforme à ses intentions.

Je vous supplie, Monseigneur, de me faire la justice de croire que je prends autant de part à vos peines et à vos chagrins, que je suis avec respect, etc.

de manière néanmoins qu'il me fut fort aisé de voir que le paquet avait été ouvert, mais ensuite recacheté.

Si j'avais suivi mes sentimens, et que je n'eusse par déféré à ceux de mes amis, je me serais évité l'embarras, les fatigues et les dépenses d'un long et pénible voyage, surtout dans un temps aussi incommode qu'est celui dans lequel j'ai voyagé fort lentement, et dans un temps où l'on ne trouve partout qu'une affreuse misère ; car pour moi, je ne me flatte nullement que cet adoucissement ait d'autre suite, outre que je vous avouerai, monsieur, que mes désirs sont très-amortis sur toutes choses, et que mes démarches, par rapport à ma disgrâce, n'ont eu et n'auront, comme je l'espère, jusques à la fin de mes jours, d'autres principes que ceux que mes devoirs m'ont prescrits, et me pourront prescrire à l'avenir.

Par la seconde lettre de M. de Torci, vous jugerez, monsieur, que j'avais d'abord eu intention d'aller à Rouen ; mais, par des réflexions que je crois prudentes, je me suis épargné la fatigue de faire soixante lieues de plus, dans un voyage qui n'a pour but que de marquer au Roi plus de respect, en me conformant aux intentions qu'on se persuade qu'il a eues, que je profitasse incessamment de cette permission de pouvoir approcher à trente lieues de Paris ; et ainsi je compte de rester ici, quoique avec assez d'incommodité, jusque dans le mois d'octobre, que je compte de choisir quelque habitation, quoique plus éloignée de Paris, moins incommode, et où je puisse trouver, en cas de maladie, dans un âge aussi avancé, et avec un tempérament aussi faible que le mien, des soulagemens que je ne pourrais pas trouver ici,

lieu et logement qui ne sont tenables que jusques au mois d'octobre. (*Ce qui suit est de la main du Cardinal.*) Vous n'auriez pas pu lire ma lettre, monsieur, écrite de ma main. M. de Certe, qui l'a copiée, a eu lui-même bien de la peine à la lire. Croyez-moi plus à vous, s'il est possible, qu'à moi-même.

170.

A Mme ROUJAULT.

Il demande une place pour un de ses amis.

A Cambrai, 26 août 1709.

La bonté de cœur que vous m'avez témoignée si obligeamment en toute occasion, me fait espérer, madame, que vous agréerez la liberté que je prends de vous demander une grâce. Il y a dans la ville de Cropières, en Auvergne, deux contrôles qui vaquent actuellement. L'un est à la nomination de M. Mainon (1), et l'autre à celle de M. Chevalier. On voudrait obtenir de M. Mainon celui qui dépend de lui, pour le sieur *Provencheres*. On m'assure que le sujet est très-bon et très-capable, en sorte que M. Mainon en serait content : ce qui m'engage à rendre service audit sieur Provencheres, est qu'il est frère d'un chanoine de notre église métropolitaine, qui est attaché à moi depuis environ quinze ans, et auquel je dois fort désirer de faire plaisir en toute occasion. Si vous pouvez, madame, lui accorder votre protection, son affaire pourra réussir, et je vous en serai très-

---

(1) M. Mainon était le père de madame Roujault.

sensiblement obligé. J'apprends avec joie que M. Roujault est aimé et respecté, comme il le mérite, du peuple, de la noblesse, et de tous les divers états du Poitou. Je n'en suis pas surpris, et je puis vous assurer qu'on ne l'oublie point dans les lieux où il a été. Partout où vous irez l'un et l'autre, vous contribuerez beaucoup, madame, à lui gagner les cœurs des honnêtes gens. En quittant cette frontière, vous avez quitté des embarras infinis qui affligent tous les bons Français. Personne ne sera jamais, madame, avec plus de zèle que moi, votre, etc.

171.

A Mme ROUJAULT.

Remercîmens à cette dame pour la faveur qu'elle a obtenue à un ami du Prélat. Situation déplorable de la Flandre.

A Cambrai, 14 septembre 1709.

M. Mainon, madame, a surpassé tout ce que j'aurais pu espérer. Il a changé une destination déjà faite, et m'a envoyé la commission pour la personne que j'avais mise sous votre protection. Vous voyez que c'est un excès d'honnêteté et de considération. Je me fais assez de justice pour ne mettre pas cette grâce sur mon compte, moi qui ne suis pas même connu de monsieur votre Père : mais j'espère, madame, que vous voudrez bien la mettre sur le vôtre, et répondre de la sincérité avec laquelle je ressens très-vivement une chose si obligeante, et assaisonnée de tant de politesse. Je vous supplie donc de prendre tout sur vous, et d'être persuadée que je vous ho-

norerai toute ma vie, comme je le dois. Vous n'avez aucun sujet de regretter ce pays, qui est dans un triste état; mais le pays vous doit beaucoup regretter. M. Roujault est dans une situation bien plus douce et plus avantageuse. Je ne sais pas ce que nos peuples pourront devenir jusqu'à la fin de cette guerre. La bataille de mercredi dernier (1) a été disputée par nos troupes avec une ardeur sans exemple : elles n'ont enfin cédé qu'au nombre. Je vous souhaite toute sorte de bénédictions, et je vous proteste sans compliment, que personne ne sera jamais dévoué avec plus de zèle à M. Roujault, et à vous, madame, que votre très-humble, etc.

(1) La bataille de Malplaquet, donnée le 11 septembre.

172.

A Mme ROUJAULT.

Recommandations pour le Chevalier d'Aubeterre.

A Cambrai, 6 novembre 1709.

M. le Chevalier d'Aubeterre s'en va en Poitou avec son régiment, et j'espère, madame, que vous voudrez bien l'honorer de vos bontés. Vous trouverez qu'il les mérite, quand il sera connu de vous. Je prends la liberté de vous supplier de lui procurer les bonnes grâces de M. Roujault, qu'il ne manquera pas de rechercher avec empressement; et je ressentirai tout ce que vous voudrez bien faire pour lui, comme ce que vous feriez pour moi. Malgré la vivacité avec laquelle je m'intéresse pour lui, je ne

puis m'empêcher, madame, de lui envier l'avantage d'aller à Poitiers. Je regrette souvent ce que nous avons perdu à Maubeuge; et ce qui m'en console, est que je sais que vous êtes de loin comme de près toujours vraie, toujours solide, toujours du même cœur pour les personnes que vous honorez de votre bienveillance. Permettez-moi, s'il vous plaît, de faire ici les plus sincères complimens pour M. Roujault et pour Mlle votre fille. Personne ne sera jamais avec plus de zèle que moi, madame, etc.

175.

DE L'ABBÉ ALAMANNI A FÉNELON.

Estime et affection de Clément XI pour l'Archevêque de Cambrai; modération du Souverain-Pontife sur l'article de l'infaillibilité.

(Rome, décembre 1709.)

Quoique, Monseigneur, je n'aie pas encore reçu réponse à ma dernière lettre, je n'ai point oublié de m'acquitter des commissions que vous me donnâtes pendant mon séjour à Cambrai. Celle, Monseigneur, qui vous touchait plus personnellement, était de faire tenir à Sa Sainteté la lettre que j'avais pour lui, et de la supplier de votre part à vous faire réponse sur la difficulté des quatre députés de Mons; ce qui inquiétait dès long-temps votre conscience. Aussitôt, Monseigneur, qu'une petite boîte à laquelle j'avais confié tout ce que j'avais de plus jaloux, arriva à Rome, quelques mois après moi, je fus aux pieds de notre Saint-Père pour la lui rendre. Il la lut tout entière, et prenant de là Sa Sainteté occasion de

parler de votre mérite et de votre véritable zèle pour la Religion, elle me donna lieu de lui représenter ce que j'avais vu, ce que j'avais entendu, et ce qui m'avait étonné. Quelque information qu'il eût de vous Monseigneur, il trouva bon que je lui fisse le détail de tout. En quoi je me flatte de n'avoir seulement rendu justice à votre mérite, mais aussi de lui avoir éclairci par avance les difficultés dont peut-être, à votre avis, quelque Cardinal pouvait l'avoir prévenu. Sur quoi je puis sincèrement vous assurer, Monseigneur, que le Pape connaît assez la nécessité où vous êtes de devoir ménager vos mots sur le chapitre du Saint-Siége; et comme là-dessus il est bien plus clairvoyant que quelque Cardinal, il est encore plus raisonnable pour n'exiger point de vous que ce qui est juste, sans pousser tellement les choses, qu'on s'expose à perdre en un coup tout le bien que l'Église tire de vous et de vos livres. Du reste, Monseigneur, vous devez convenir avec moi, que quelque connaissance qu'on ait de votre équitable et prudente conduite, on a néanmoins raison de ne l'approuver tout haut, dans la croyance qu'un tel aveu puisse être interprété pour une cession à tout ce que nous prétendons. Enfin, Monseigneur, vous devez être bien certain que Sa Sainteté sait fort bien les sentimens respectueux que vous avez pour elle et pour le Saint-Siége, et connaît à merveille que, sans prononcer *le petit mot*, vous ne disconvenez point dans la substance. C'est pourquoi, Monseigneur, elle vous estime infiniment, et vous aime aussi à proportion de l'entière connaissance qu'elle a de vos admirables qualités : à quoi je ne puis rien ajouter. Je

prie le bon Dieu qu'elle puisse une fois vous en donner des marques essentielles, comme toute la cour, où votre nom est en vénération, souhaite passionnément.

Pour revenir à notre affaire, voulant le Saint-Père vous satisfaire sans vous exposer à des affaires, jugea à propos de ne députer point une congrégation particulière de Cardinaux pour résoudre votre doute, mais d'en remettre la résolution à la Pénitencerie, où il y a un secret plus rigoureux qu'au Saint-Office même. Cela étant fait, Mgr. le Cardinal Paolucci, qui tient aussi à présent la place de Grand-Pénitencier, eut soin de vous adresser le paquet par la voie de Bruxelles, et dans le même temps le Pape a voulu m'en faire tenir un duplicata pour vous l'envoyer par une différente voie, comme je fais par celle que m'insinua M. l'abbé de Langeron, dont je viens de recevoir une lettre. Vous avez raison, Monseigneur, d'être content de Mgr. le Cardinal Gabrielli; car il m'a parlé de vous, et il en parle à tout le monde de la manière la plus honorable, et si je n'avais peur de faire tort à votre humilité, je vous manderais plus précisément ce qu'il m'a dit sur votre chapitre.

Je vous conjure, Monseigneur, à recevoir, dans le peu d'attention que j'ai eu pour cette commission, une marque essentielle de ma vénération; et trouvez bon que dans l'offre de mon respect, je souhaite la continuation de vos ordres et celle de votre bonne grâce, étant sûr que je serai jusqu'à la mort, etc.

177.

AU P. LE TELLIER, JÉSUITE.

Fragmens d'un Mémoire *sur les affaires du Jansénisme, et sur quelques autres affaires du temps* (1).

(1710.)

I.

Il est à souhaiter que la prochaine assemblée du clergé s'occupe uniquement d'affaires temporelles, et nullement de matières dogmatiques.

Je crois qu'on ne saurait guère pousser trop loin les précautions contre le Jansénisme par rapport à la prochaine assemblée du clergé. On dit que la plupart des Évêques y ont été mis d'une main dangereuse. On les veut ménager, pour faciliter les affaires d'argent. Le Président (2) ne perdra aucune occasion d'insinuer quelque mot qui énerve tout ce qu'on a fait depuis soixante-dix ans. Au bout du compte, que fera-t-on contre lui, après qu'il aura gâté les affaires? Il sent que le Roi ne veut pas le pousser : sa place le soutient; le parti le presse par sa conscience. D'ailleurs il faut savoir de quel côté la confiance secrète de madame de Maintenon se tourne depuis la mort de M. l'Évêque de Chartres (3).

---

(1) Nous n'avons point le manuscrit original de ces fragmens, mais nous les publions d'après une copie authentique. On voit, par le contenu, que cet écrit fut rédigé vers le commencement de 1710, avant l'assemblée du clergé qui s'ouvrit le 10 mars de cette année. Voyez, sur ce *Mémoire*, la lettre de Fénelon au Duc de Chevreuse, du 10 février 1710, tom. I, pag. 332; et l'*Hist. de Fén.* liv. IV, n. 5.

(2) Le Cardinal de Noailles.

(3) L'homme de confiance de Mme de Maintenon était alors M. de la Chétardie, curé de Saint-Sulpice.

Je conclus que le plus sûr parti serait que le Roi exigeât de l'assemblée qu'elle se bornât au temporel, pour lequel seul elle se tient, et qu'on n'y entrât dans aucune matière dogmatique sous aucun prétexte. Le moindre mot qu'on glisse dans les actes est capable de gâter tout. Celui qui n'a pas craint d'adopter l'écrit de feu M. de Meaux contre l'infaillibilité en question (4), ne craindra pas de mettre quelque terme tout au moins ambigu dans les actes de l'assemblée. Les Évêques qui voudront favoriser la bonne cause ne le feront qu'avec ménagement. Ils pourront ou n'approfondir pas et se laisser éblouir, ou être mous et timides, comme l'examinateur de la nouvelle préface de M. L'Herminier (5) l'a été d'une façon qui fait gémir.

---

(4) Le Cardinal de Noailles avait publié le 15 avril 1709, un *Mandement* portant permission d'imprimer la *Lettre* écrite par *Bossuet aux religieuses de Port-Royal*, en 1665, pour leur prouver l'obligation où elles étaient de signer le Formulaire d'Alexandre VII. Bossuet, dans cette *Lettre*, se bornait à demander une *soumission et croyance pieuse* à la décision de l'Église sur le fait de Jansénius, ne voulant pas alors entrer dans la discussion de l'infaillibilité de l'Eglise sur les *faits dogmatiques*. Mais on sait aussi qu'à l'occasion des mouvemens excités en 1702, par la publication du *Cas de conscience*, le savant Prélat s'occupa d'un ouvrage important, dans lequel il se proposait d'établir *l'autorité des jugemens ecclésiastiques* sur les faits dogmatiques, ainsi que la *soumission intime, intérieure et absolue* que tous les fidèles doivent à ces mêmes jugemens. Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. V, n. 4; et l'*Hist. de Bossuet*, liv. XIII, n. 2, ainsi que les *Pièces justif.* du même liv. n. 1.

(5) Ce docteur avait donné en 1709 une seconde édition de son *Traité de la Grâce*, qui fait partie de la *Somme de Théologie*. Il tâche de répondre, dans sa *Préface*, à l'accusation de Jansé-

J'avoue qu'il serait fort à désirer que l'assemblée se déclarât hautement contre M. l'Évêque de Saint-Pons ; car il est scandaleux et insupportable que ce Prélat ait fait impunément un Mandement, qui est une évidente apologie du silence respectueux, et une vraie réfutation de la bulle. Mais pouvez-vous espérer que le Président, son ami intime, et les autres Évêques ses adhérens ne parleront point selon leurs inclinations, avec de certaines modifications qui énervent tout ? Il vaut beaucoup mieux ne rien faire, que de faire à demi d'une façon qui laisse entendre que les Évêques désapprouvent qu'on fasse le tout.

On peut d'ailleurs agir contre M. de Saint-Pons. Les Évêques de sa province peuvent, sans procédure, (pour éviter les questions de droit sur les formalités des dépositions) lui écrire une lettre commune, pour lui déclarer qu'ils ne peuvent pas tolérer son Mandement. On peut encore lui faire écrire une lettre très-forte par un certain nombre d'Évêques bien intentionnés de tout le royaume, qu'on choisira, et auxquels on fera signer une lettre commune bien concertée. Mais il faudrait que de telles lettres fussent faites de bonne main, et qu'on fût bien assuré d'un certain nombre d'Évêques prêts à les signer. On peut voir, par les bizarres et diverses manières de raisonner que beaucoup d'Évêques ont employées dans leurs Mandemens, qu'il y en a très-peu qui soient au fait, et même très-peu qu'on y puisse mettre. Ils vacilleront toujours, pendant qu'ils verront

---

nisme qu'on avait intentée contre lui dans une *Dénonciation* de son livre *à nos Seigneurs les Évêques*.

le mauvais parti ménagé et favorisé par l'homme qu'ils regardent comme le chef et le président du clergé. Les temps, dit-on, peuvent changer : personne ne veut se commettre avec lui.

Pour le Roi, il est facile de lui faire entendre à quel point il serait dangereux de confier l'affaire du Jansénisme à une assemblée composée d'Évêques choisis par M. le Cardinal de Noailles. Sa Majesté peut se souvenir de l'assemblée de l'an 1705 (6), où tout l'ouvrage de tant d'années eût été renversé, s'il n'eût fait effacer ce qui était déjà écrit. Il peut aussi considérer ce qu'on doit craindre, après le Mandement qui a été publié pour adopter l'écrit de feu M. de Meaux contre l'infaillibilité sur les textes. Ce pas a été fait avec une hardiesse qui en promet beaucoup d'autres, et les conséquences en sont infinies. M. le Cardinal de Noailles en est quitte pour s'arrêter quand le Roi parle de toute sa force : mais ces grands coups d'autorité ne peuvent pas recommencer tous les jours, et tous les jours ce Cardinal hasarde quelque nouvelle démarche. Le plus sûr, ce me semble, est de borner absolument l'assemblée au temporel, et de se séparer au plutôt. On ne peut rien faire d'efficace jusqu'à ce qu'on ait des Prélats pleins d'une vraie théologie, et appuyés du Roi, qui puissent diriger la multitude dans les assemblées; c'est ce qui me paraît encore bien éloigné : de tels Évêques ne sont point dans les hautes places, et quand elles vaqueront, je doute qu'on trouve de tels hommes pour

(6) Voyez la lettre 57 *bis* et la note 2, tom. I, pag. 167; et la lettre 140 de cette IIe section, avec la note 1, ci-dessus, pag. 514.

les remplir. Il en faudrait au moins quelques-uns que le Roi autoriserait. Jusque-là il ne peut y avoir rien que de hasardeux dans les assemblées.

II.

Combien il est à souhaiter que le Pape et le Roi réunissent au plutôt leurs efforts pour abattre le Jansénisme. Mesures à prendre pour cela.

Si la paix vient, comme on nous la fait espérer, il serait capital d'employer le Pontificat de ce Pape, avec le règne du Roi, à abattre le Jansénisme. Pour y réussir, il faudrait former un projet et le suivre sans relâche. Si on ne le fait pas, on perdra une conjoncture dont la perte sera irréparable; car ces deux personnes sont bien intentionnées contre l'erreur. Le Pape est infirme, et le Roi est âgé. Si les choses demeurent au point où nous les voyons, il faudrait un miracle de Providence pour empêcher qu'il n'arrive un schisme dans la première occasion favorable au parti janséniste.

Tous ceux qui étudient en Sorbonne, excepté les séminaristes de Saint-Sulpice, et quelques autres en très-petit nombre, entrent dans les principes de Jansénius, sous le nom de grâce efficace par elle-même. Le Thomisme est le masque du parti. Les répétiteurs empoisonnent toutes les études. Le torrent des docteurs est pour la nouveauté. La plupart des Évêques sont prévenus par leurs docteurs de licence, qui deviennent leurs Grands-Vicaires, et qui infectent leurs diocèses. Les séminaires mêmes de Saint-Lazare commencent à être gâtés, comme on peut le voir par l'exemple de celui de Noyon, où un professeur insinuait, du temps de M. d'Aubigné, les propositions

les plus outrées du Jansénisme. Les Bénédictins de Saint-Maur et de Saint-Vannes, l'Oratoire, les Chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, les Augustins, les Carmes déchaussés, divers Capucins, beaucoup de Récollets et de Minimes, sont prévenus pour le système janséniste. Cette contagion ne peut pas manquer de croître sans mesure chaque jour. La cour est pleine de gens favorables à ce parti, qui en insinuent les maximes aux Princes, s'ils y trouvent quelque ouverture. La plupart des femmes dévotes et spirituelles remuent tous les ressorts imaginables pour servir ce parti. On doit tout craindre du Chancelier et de quelques Ministres, du Procureur-général, de quantité de magistrats en crédit, et d'un nombre incroyable d'honnêtes gens prévenus. Le soulèvement du public sur la translation des filles de Port-Royal (7) en est une preuve sensible. Le parti a contre lui le Roi et le Pape. Tous les actes de Rome et des Évêques le foudroient, et néanmoins il ne fait que croître tous les jours. Le mépris de Rome et l'aversion de son autorité augmentent même dans notre nation; ce qui montre un grand danger de schisme, s'il survenait quelque occasion de trouble, où le parti pût se procurer des chefs : il est violent, hardi et plein d'artifice.

La plupart des coups que l'on donne ne vont point jusqu'à la racine du mal. Il faudrait décréditer ouvertement ceux dont le crédit cause la contagion; il faudrait changer les écoles et les sources des études; il faudrait trouver des sujets sûrs et solides pour les

---

(7) On les avait dispersées en différens couvens. Voyez dans la 1re section, la note 2 de la lettre 106; tom. I, pag. 311.

plus hautes places du clergé, qui servissent à ramener le reste. Il faudrait presser Rome de faire certains pas pour ôter au parti les occasions qui rendent inutiles les plus grands remèdes. Il faudrait tâcher d'obtenir qu'on réduisît le Thomisme dans certaines bornes, qui le distinguassent avec évidence du Jansénisme, et montrer combien, par exemple, le Père Massoulié, en paraissant condamner Jansénius, est entré dans tout son système, sous le prétexte de la prémotion.

D'ailleurs, il serait capital qu'un certain nombre de théologiens travaillassent de concert, pour développer toute la matière de la grâce. Je me charge d'une explication claire et précise du texte de saint Augustin, qui montrera la fausseté du système que Jansénius impute à ce saint Docteur. M. l'abbé de Langeron travaille actuellement pour faire une semblable explication du texte de saint Thomas sur la prémotion physique. Il serait à désirer que quelqu'un travaillât à montrer la naissance, le progrès, les variations de ce qu'on nomme le Thomisme, et les bornes précises qu'il doit avoir, pour être toléré et distingué du Jansénisme. D'autres pourraient ramasser toute la tradition des Pères grecs et latins sur le libre arbitre, sur la grâce générale pour la possibilité des commandemens, et sur la résistance à cette grâce intérieure. Je croirais qu'il serait capital d'entreprendre une nouvelle édition de saint Augustin, au moins sur les matières de la grâce, avec des notes qui décréditeraient celles des Bénédictins. Par là on redresserait les études publiques, au lieu que, sans ce contrepoison, toutes les écoles sont empoi-

sonnées. Il n'y a que la Compagnie des Jésuites qui puisse entreprendre un tel ouvrage avec les secours nécessaires. Pour moi, j'offre de faire, de concert avec eux, les préfaces et les notes des principaux livres, tels que ceux *du libre Arbitre, de la Grâce de Jésus-Christ*, *de la Nature et de la Grâce*, *de la Grâce et du libre Arbitre*, *de la Correction et de la Grâce*, *de la Prédestination des Saints*, et *du Don de la Persévérance*, avec les trois fameuses *lettres* 105, 106 et 107 des anciennes éditions (8): je pourrais encore y concourir par mes petites remarques. Deux théologiens Jésuites, qui se chargeraient de ce travail, pourraient venir ici une fois l'année y passer quinze jours pour concerter tout; par exemple, les PP. Germon et Lallemant, s'ils sont libres, pourraient se dévouer à une œuvre si importante. Il serait fort à désirer qu'un tel ouvrage fût approuvé, ou du moins favorablement reçu à Rome, et que Rome parût désirer cette entreprise. Il faut ôter au parti le grand nom de saint Augustin, et le masque du Thomisme: jusque-là on ne fera rien de décisif.

Si on prend des partis moins mesurés, les coups d'autorité révolteront les esprits, sans qu'une instruction proportionnée les persuade; et on laissera insensiblement le mal croître en secret, jusqu'à ce qu'il éclate tout à coup. Il y a plus de quarante ans que tout court à ce malheureux but.

---

(8) Ces lettres, dans l'édition des Bénédictins, sont les CXCIV CLXXXVI et CCXVII.

III.

Fénelon ne désire point revenir à la cour ; ses véritables sentimens sur le livre des *Maximes;* son but en composant le *Télémaque.*

Pour moi, je n'ai aucun besoin ni désir de changer ma situation. Je commence à être vieux, et je suis infirme. Il ne faut point que le P. Le Tellier se commette jamais, ni fasse aucun pas douteux pour mon compte. Je n'ai jamais cherché la cour : on m'y a fait aller ; j'y ai demeuré près de dix ans, sans m'ingérer, sans faire un seul pas pour moi, sans demander la moindre grâce, sans me mêler d'aucune affaire, et me bornant à répondre, selon ma conscience, sur les choses dont on me parlait. On m'a renvoyé : c'est à moi à demeurer en paix dans ma place. Je ne doute point qu'outre l'affaire de mon livre condamné, on n'ait employé contre moi, dans l'esprit du Roi, la politique de *Télémaque :* mais je dois souffrir et me taire. D'un côté, Dieu m'est témoin que je n'ai écrit le livre condamné, que pour rejeter les erreurs et les illusions du Quiétisme. Mon intention était de dire seulement que, dans l'état de la plus haute perfection, on n'a plus d'ordinaire d'*intérêt propre* ou de propriété d'amour et d'intérêt. C'est le langage vulgaire de tous les saints mystiques, depuis saint Clément d'Alexandrie jusqu'à saint François de Sales. Je le trouve dans les livres mêmes imprimés à Paris avec approbation, depuis le mien, comme, par exemple, dans un livre de M. Le Tourneux, approuvé par M. Courcier (9). M. de Meaux

(9) Nous n'avons pu découvrir aucun ouvrage de Le Tourneux, approuvé par ce Docteur.

même, dans son *Instruction sur les États d'Oraison*, exclut tout *intérêt propre*, et même toute espérance intéressée pour l'éternité : c'est ce que M. le Cardinal de Noailles et M. de Chartres ont approuvé dans son texte, en le condamnant dans le mien. M. le Cardinal de Noailles avait d'abord examiné mon livre avec M. Tronson, et l'avait fait examiner par M. Pirot. Ils avaient tous vu cent et cent fois l'exclusion de tout *intérêt propre* dans cet ouvrage, qui se réduit tout entier à cet unique point, et l'avaient trouvé incontestable. Dans la suite, M. de Meaux persuada à M. de Chartres que j'entendais par l'*intérêt propre* l'objet spécifique de l'espérance, savoir la béatitude céleste. M. de Chartres, qui prenait facilement des ombrages, crut M. de Meaux, et ne put souffrir dans mon livre ce qu'il venait d'approuver dans celui de ce Prélat. Tout le monde sait que, des dix examinateurs que le Pape donna à mon livre, il y en eut cinq qui soutinrent constamment jusqu'au bout qu'ils le croyaient pur. C'était le Cardinal Rodolovic, le Cardinal Gabrielli, l'Évêque de Porphyre, sacriste ; le P. Alfaro, Jésuite, et le P. Philippe, alors Général des Carmes déchaussés. Suis-je inexcusable d'avoir expliqué mon livre dans un sens innocent, pendant que ces théologiens du Pape, qui ne me connaissaient point, en jugeaient de même après un an de discussion ? Ils n'y désapprouvaient que le seul endroit du *trouble involontaire*, que j'ai désavoué dans tous mes écrits, et qui avait été mis, dans l'édition faite à Paris, en mon absence, sur mon manuscrit, où ces mots étaient ajoutés après coup à la marge, comme tout le monde

l'a su. Ces deux mots, tant de fois désavoués et rejetés par moi, ont néanmoins servi à fonder la plus rigoureuse qualification du bref, savoir celle d'*erronée*, comme les personnes les plus dignes de foi de Rome me l'ont fait savoir. D'ailleurs feu M. de Meaux a combattu mon livre par prévention pour une doctrine pernicieuse et insoutenable, qui est celle de dire que la raison d'aimer Dieu ne s'explique que par le seul désir du bonheur. On a toléré et laissé triompher cette indigne doctrine, qui dégrade la charité en la réduisant au seul motif de l'espérance. Celui qui errait a prévalu; celui qui était exempt d'erreur a été écrasé (10). Dieu soit béni. Je compte pour rien, non-seulement mon livre, que j'ai sacrifié à jamais avec joie, et docilité à l'autorité du Saint-Siége, mais encore ma personne et ma réputation. Le Roi et la plupart des gens croient que c'est ma doctrine qui a été condamnée : il y a déjà plus de dix ans que je me tais, et que je tâche de demeurer en paix dans l'humiliation.

Pour *Télémaque*, c'est une narration fabuleuse en forme de poème héroïque, comme ceux d'Homère et de Virgile, où j'ai mis les principales instructions qui conviennent à un Prince que sa naissance destine à régner. Je l'ai fait dans un temps où j'étais charmé des marques de bonté et de confiance dont le Roi

---

(10) Il faut remarquer que Fénelon ne se dit ici *exempt d'erreur*, que relativement à la question de la *nature de la charité*, sur laquelle l'opinion de Bossuet avait été généralement désapprouvée, même à Rome. Mais il est bien éloigné de vouloir soutenir le langage inexact du livre des *Maximes*, puisqu'il déclare expressément qu'il l'a *sacrifié à jamais avec joie*.

me comblait. Il aurait fallu que j'eusse été non-seulement l'homme le plus ingrat, mais encore le plus insensé, pour y vouloir faire des portraits satiriques et insolens. J'ai horreur de la seule pensée d'un tel dessein. Il est vrai que j'ai mis dans ces aventures toutes les vérités nécessaires pour le gouvernement, et tous les défauts qu'on peut avoir dans la puissance souveraine : mais je n'en ai marqué aucun avec une affectation qui tende à aucun portrait, ni caractère. Plus on lira cet ouvrage, plus on verra que j'ai voulu dire tout, sans peindre personne de suite. C'est même une narration faite à la hâte, à morceaux détachés, et par diverses reprises : il y aurait beaucoup à corriger. De plus, l'imprimé n'est pas conforme à mon original. J'ai mieux aimé le laisser paraître informe et défiguré, que de le donner tel que je l'ai fait. Je n'ai jamais songé qu'à amuser M. le Duc de Bourgogne par ces aventures, et qu'à l'instruire en l'amusant, sans jamais vouloir donner cet ouvrage au public. Tout le monde sait qu'il ne m'a échappé que par l'infidélité d'un copiste. Enfin tous les meilleurs serviteurs qui me connaissent, savent quels sont mes principes d'honneur et de religion sur le Roi, sur l'État et sur la Patrie : ils savent quelle est ma reconnaissance vive et tendre pour les bienfaits dont le Roi m'a comblé. D'autres peuvent facilement être plus capables que moi ; mais personne n'a plus de zèle sincère.

Ces préventions contre mes deux livres, qu'on aura, selon les apparences, données au Roi contre ma personne, pourraient commettre le P. Le Tellier, s'il parlait en ma faveur. Je le conjure donc de ne rien

hasarder, et de ne s'exposer jamais à se rendre inutile au bien de l'Église, pour un homme qui est, Dieu merci, en paix dans l'état humiliant où Dieu l'a mis. Tout ce que je désire est la liberté de défendre l'Église contre les novateurs, et l'espérance qu'on appuiera ce que je ferai pour la bonne cause, quand il méritera d'être soutenu.

IV.

Sur le choix de l'Évêque de Porphyre pour Grand-Vicaire de Liége.

L'Électeur de Cologne m'a consulté sur le choix d'un sujet pour succéder à M.*** (11), son Grand-Vicaire à Liége. Son Chancelier, qui est le Baron Karg, qui est livré au parti janséniste, le pressait vivement de choisir M. de Charneux, homme très-suspect. Son confesseur, Jésuite, lui proposait un autre homme qu'il ne crût pas convenable. Le Prince m'a consulté sur M. de Charneux. Je me suis informé de ce qui regarde cet homme, et quoiqu'il me fût recommandé par des personnes considérables, j'ai enfin déterminé l'Electeur à l'exclure. Mais pendant ces entrefaites, le Baron Karg l'a engagé à écrire au Pape, pour lui offrir de choisir M. Le Drou, son sacriste, et Évêque de Porphyre, si Sa Sainteté croit que celui-ci ne soit pas Janséniste. Voilà un pas après lequel il ne peut plus reculer. On dit que le Pape a quelque envie secrète de se défaire de son sacriste,

(11) Il est vraisemblable que le Grand-Vicaire, dont il est ici question est l'abbé de Hinnisdael, dont il est parlé dans l'*Avertissement* du tome X des *OEuvres*, seconde partie, n. 12; pag. lxxvij.

et que celui-ci voudrait fort aller mourir en son pays, qui est celui dont il est question. Il n'y a guère d'apparence que le Pape veuille exclure son sacriste, en le déclarant Janséniste, après l'avoir gardé tant d'années. J'ai dit à l'Électeur tout ce qu'on peut dire de plus fort sur la doctrine de M. l'Évêque de Porphyre, et sur les suites pernicieuses de cet engagement. Mais quel moyen de reculer? Il est pris comme dans un piége.

V.

Sur quelques écrits que Fénelon songeait à envoyer à Rome.

M. l'abbé Alamanni, en qui j'ai trouvé un bon esprit, un bon cœur, des principes de saine théologie, avec de la piété, m'a fort pressé de lui donner un Mémoire sur les principales choses qu'il faudrait représenter à Rome. C'est de quoi nous nous entretenions ici pendant qu'il y était avec le P. Lallemant. Il m'a écrit deux lettres très-pressantes depuis qu'il est de retour à Rome (12), et on verra, par la copie qui sera jointe au présent Mémoire, les dispositions du Pape à mon égard. Il m'est venu dans l'esprit d'envoyer à cet abbé les deux écrits latins que vous trouverez dans ce paquet. L'un est fait pour me justifier sur les critiques du Cardinal Fabroni pour mes Instructions pastorales (13); l'autre, intitulé *Appendix*, est un peu hardi; mais il me sem-

(12) Ce sont les lettres 168 et 175, ci-dessus, pag. 244 et 253.

(13) Nous n'avons pas retrouvé cet écrit; mais le fond s'en trouve sans doute dans les lettres latines qui forment l'*Appendix* de la *Dissertation sur l'autorité du Souverain-Pontife*, à la fin du t. II des *OEuvres*.

ble que les gens de bien ne devraient pas m'en savoir mauvais gré, ni à Rome, ni en France. Si on croit que le second écrit puisse servir dans les mains de M. l'abbé Alamanni, pour être vu du Pape seul, je consens de le hasarder, n'ayant aucune politique en ce monde, et ne me souciant que du service de l'Église.

VI.

Sur quelques propositions de morale relâchées enseignées par un Jésuite professeur au séminaire de Tournai.

L'affaire des propositions du Jésuite professeur dans le séminaire de Tournai, que le parti a dénoncées aux Évêques, mérite une grande attention. Si ces propositions se trouvaient innocentes par ce qui les précède et qui les suit dans les cahiers du professeur, il faudrait les soutenir très-fortement, pour ne donner aucun avantage à un parti qui en tire de tout. Mais comme j'ai commencé à parcourir ces propositions, je prendrai la liberté de dire (sans préjudice d'un examen à fond) que plusieurs de ces propositions paraissaient relâchées, dangereuses pour la pratique, odieuses, indécentes et indiscrètes. Eh ! pourquoi fallait-il que ce professeur allât instruire les jeunes séminaristes sur tous ces cas ? Il devait se borner à leur donner les principes pour les mettre en état de douter, et de consulter au besoin. Si diverses de ces propositions se trouvent excessives et insoutenables, après qu'on les aura examinées dans les cahiers en toute rigueur, je serais d'avis que la Compagnie, qui est innocente, se justifiât au plutôt aux dépens du professeur coupable, et qu'elle se hâtât de prévenir les

censures que plusieurs Évêques feront apparemment de ces propositions. La différence sera infinie entre une censure des Jésuites qui préviendra celle des Évêques, et celle des Évêques qui préviendra celle des Jésuites. La Compagnie peut tourner en honneur pour elle, ce qui la menace de critique et d'improbation publique. Elle n'a qu'à faire contre ce professeur, ce qu'elle a si bien fait contre le P. Hardouin. Il faut, à proportion de son tort, le faire retracter dans un écrit imprimé où il paraisse que la Compagnie ne tolère ni n'excuse de telles fautes. Plus les Jésuites sont zélés contre le Jansénisme, plus ils doivent être vigilans et fermes pour ôter aux Jansénistes tout prétexte de dire qu'ils sont les corrupteurs de la morale.

178.

AU P. OUDRY, JÉSUITE.

Il le remercie d'un service rendu à un ami.

A Cambrai, 12 janvier 1710.

Je vous dois et je vous fais, mon révérend Père, de tout mon cœur mille remercîmens. Vous avez comblé d'honnêtetés l'ecclésiastique qui a eu recours à vous; et c'est sur mon compte que je mets tant de choses polies et gracieuses. Je ne saurais oublier de ma vie vos traits vifs, avec cette facilité de sacrifier tout à vos amis : nous en parlons souvent avec plaisir, le P. Vauquier et moi. Jugez, s'il vous plaît, par là, combien je suis toujours, mon révérend Père, votre, etc.

Je vous supplie de vouloir bien me faire la grâce de dire au P. Dez (1), quand vous le verrez, que je l'honore toujours de tout mon cœur.

(1) Jean Dez, Jésuite, mort en 1712, auteur de plusieurs ouvrages estimés contre les Protestans et les incrédules.

179.

A Mme ROUJAULT.

Témoignages d'estime et d'amitié.

A Cambrai, 12 janvier 1710.

En vérité, madame, personne n'a le cœur fait comme vous l'avez. Heureux ceux que vous honorez de votre estime! Il me semble que je la mérite par les sentimens avec lesquels je suis attaché pour toujours à vous et aux vôtres. Il ne se passe point de semaine où je ne vous regrette, malgré les sujets infinis que j'ai de me louer de M. Doujat (1). Les misères et le violent état de cette frontière vous doivent bien consoler de n'y être plus. Pour moi, je ne me console point de vous avoir perdus, M. Roujault et vous, madame. Vous aurez en moi, le reste de ma vie, un homme dévoué avec le zèle le plus sincère. Continuez, s'il vous plaît, vos bontés à votre très-humble, etc.

Souffrez, madame, que j'ajoute ici mille très-humbles complimens pour Mlle votre fille.

(1) Maître des requêtes et Intendant de Maubeuge : il avait succédé en 1708 à M. Roujault, qui était passé à l'intendance du Poitou.

180. †

A M. DE SACY.

Sur l'ouvrage de la Marquise de Lambert, intitulé : *Avis d'une mère à son fils.*

A Cambrai, 12 janvier 1710.

Madame la Comtesse d'Oisy vous expliquera mieux que moi, monsieur, ce qui m'a empêché jusqu'ici de lire le manuscrit de madame la Marquise de Lambert, que vous m'avez confié. Je viens de faire aujourd'hui cette lecture avec un grand plaisir. Tout m'y paraît exprimé noblement, et avec beaucoup de délicatesse : ce qu'on nomme esprit y brille partout : mais ce n'est pas ce qui me touche le plus. On y trouve du sentiment avec des principes; j'y vois un cœur de mère sans faiblesse. L'honneur, la probité la plus pure, la connaissance du cœur des hommes, règnent dans ce discours. Je savais déjà, par les anciens officiers, l'histoire de la querelle des deux Maréchaux (1), arrêtée avec tant de force. En lisant

(†) Cette lettre et les suivantes ont été publiées dans les *Œuvres de la Marquise de Lambert*, 1748; tom. I; pag. 283 et suiv.

(1) Au siége de Gravelines, en 1644, les Maréchaux de Gassion et de la Meilleraie, qui commandaient sous le Duc d'Orléans, eurent une vive contestation à laquelle l'armée prit part : on était près d'en venir aux mains, lorsque de Lambert, depuis beau-père de la Marquise, alors simple Maréchal de camp, défendit aux troupes, de la part du Roi, de reconnaître ces Maréchaux pour leurs chefs. Il fut obéi; ce qui donna le temps au Duc d'Orléans de terminer la querelle. Mme de Lambert rapporte ce trait dans ses *Avis à son fils*. Voyez aussi le président Hénault, année 1644.

cette instruction, je me suis souvenu du Panégyrique de Trajan, que vous m'avez fait relire avec tant de plaisir en français. Les louanges que Pline donne à cet Empereur ne permettent pas de douter que Trajan ne fût beaucoup meilleur que ceux qui l'avaient précédé : de même, les paroles de la mère nous persuadent que le fils à qui elle parle de la sorte doit avoir un fonds d'esprit et de mérite. Je ne serais peut-être pas tout-à-fait d'accord avec elle sur toute l'ambition qu'elle demande de lui, mais nous nous raccommoderions bientôt sur toutes les vertus par lesquelles elle veut que cette ambition soit soutenue et modérée. Le fils doit sans doute beaucoup aux exemples de valeur, de probité, de fidélité, de capacité militaire, qu'il trouve sans sortir de chez lui; mais il ne doit pas moins à la tendresse et au génie d'une mère, qui met si bien dans leur jour ces exemples, et qui a pris tant de soins pour poser les fondemens du mérite et de la fortune de son fils. Jugez, monsieur, par l'impression que cet ouvrage fait sur moi, ce que je pense de cette digne mère. Je vous serai très-obligé si vous voulez lui dire combien je suis reconnaissant de la bonté qu'elle a eue d'agréer que vous me confiassiez cet écrit. Peut-on vous demander ce que vous faites maintenant aux heures que vous dérobez à vos occupations publiques ?

Quid nunc te dicam facere in regione Pedana ?
Scribere quod Cassî Parmensis opuscula vincat (*a*) ?

(*a*) Hor. lib. I, *Epist.* IV, v. 2, 3.

Personne ne peut-être avec plus d'estime et de vivacité que moi, tout à vous, monsieur, pour toute la vie.

---

181. †

DE LA MARQUISE DE LAMBERT A FÉNELON.

Remercîmens au Prélat pour les éloges qu'il a donnés au livre de la Marquise.

(Janvier 1710.)

Je n'aurais jamais consenti, Monseigneur, que M. de Sacy vous eût montré les occupations de mon loisir, si ce n'était vous mettre sous les yeux vos principes, et les sentimens que j'ai pris dans vos ouvrages. Personne ne s'en est plus occupé, et n'a pris plus de soin de se les rendre propres. Pardonnez-moi ce larcin, Monseigneur; voilà l'usage que j'en ai su faire. Vous m'avez appris que mes premiers devoirs étaient de travailler à former l'esprit et le cœur de mes enfans; j'ai trouvé dans *Télémaque* les préceptes que j'ai donnés à mon fils, et dans l'*Éducation des filles* les conseils que j'ai donnés à la mienne. Je n'ai de mérite que d'avoir su choisir mon maître et mes modèles. J'ai la hardiesse de croire que je penserais comme vous sur l'ambition; mais les mœurs des jeunes gens d'à-présent nous mettent dans la nécessité de leur conseiller, non pas ce qui est le meilleur, mais ce qui a le moins d'inconvéniens, et ils nous forcent à croire qu'il vaut mieux occuper leur cœur et leur courage d'ambition, et d'honneurs, que de hasarder que la débauche s'en em-

pare. Quel danger, Monseigneur, pour l'amour-propre, que des louanges qui viennent de vous! Je les tournerai en préceptes; elles m'apprennent ce que je dois être, pour mériter une estime qui ferait la récompense des plus grandes vertus. Nous sommes ici dans une société très-unie sur la sorte d'admiration que nous avons pour vous. Combien de fois, dans nos projets de plaisir, nous sommes-nous promis de vous aller porter nos respects! Pour moi, je n'aurais pas de plus grande joie, que de pouvoir vous assurer moi-même combien je vous honore, et à quel point je suis, etc.

---

182. †

A LA MARQUISE DE LAMBERT.

Il désire que cette dame lui communique son ouvrage intitulé : *Avis d'une mère à sa fille.*

(Janvier 1710.)

Je devais déjà beaucoup, madame, à M. de Sacy, puisqu'il m'avait procuré la lecture d'un excellent écrit; mais la dette est bien augmentée, depuis qu'il m'a attiré la très-obligeante lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Ne pourrais-je point enfin, madame, vous devoir à vous-même la lecture du second ouvrage (1)? Outre que le premier le fait désirer fortement, je serai ravi de recevoir cette marque des bontés que vous voulez bien me promettre. Je n'oserais me flatter d'aucune espérance d'avoir

(1) Les *Avis d'une mère à sa fille.*

l'honneur de vous voir en ce pays, dans un malheureux temps où il est le théâtre de toutes les horreurs de la guerre; mais, dans un temps plus heureux, une belle saison pourrait vous tenter de curiosité pour cette frontière. Vous trouveriez ici l'homme du monde le plus touché de cette occasion, et le plus empressé à en profiter. C'est avec le respect le plus sincère que je suis parfaitement et pour toujours, madame, etc.

183. †

DE LA MARQUISE DE LAMBERT A FÉNELON.

Sur les éloges donnés par le Prélat au livre de la Marquise.

(Janvier 1710.)

M. de Sacy, Monseigneur, m'a traité en personne faible; il a cru que, pour me soutenir, j'avais besoin de louanges, et qu'en me montrant celles que vous me prodiguez, c'était un engagement à me les faire mériter. Le reproche que Pline faisait à son siècle, et qu'on pourrait avec assez de justice faire au nôtre, ne tombera point sur moi. Il dit que *depuis qu'on méprise la vertu, on néglige la louange.* Je suis très-sensible, Monseigneur, à celle qui vient de vous. En est-il de plus délicate et de plus flatteuse, et même de plus dangereuse? Mais comme ce qui part de vous ne peut être un piége, loin de me gâter, elle m'a fait un effet tout contraire; elle m'a très-sincèrement humiliée, et je sais que vous louez en moi, non ce qui y est, mais ce qui devrait y être. Rien de si aisé que de donner des préceptes; mais, s'ils ne sont soutenus de l'exemple, ils

tournent contre la personne qui les donne. Si j'avais quelque chose de bon, quelque tour dans l'esprit, quelque sentiment dans le cœur, c'est à vous, Monseigneur, que je le devrais ; c'est vous qui m'avez montré la vertu aimable, et qui m'avez appris à l'aimer. Pénétrée de vos bontés et d'admiration pour vos vertus, combien de fois, dans la calamité publique, dans de si grands malheurs si bien sentis, et d'autres si justement appréhendés, avons-nous dit avec de vos amis : Nous avons un sage dont les conseils pourraient nous aider; pourquoi faut-il que tant de mérite et tant de talent soit inutile à sa patrie? Ce ne sont point des louanges, Monseigneur, c'est un sentiment ; ce sont les expressions d'un cœur qui vous est respectueusement dévoué. C'est ainsi que je suis, etc.

184.

AU P. LAMI.

Etat déplorable de la ville et du diocèse de Cambrai, par suite de la guerre.

A Cambrai, 13 janvier 1710.

Vous m'avez soulagé le cœur, mon révérend Père, en me donnant de vos nouvelles ; car votre long silence commençait à me mettre en peine de votre santé. Puisque vos douleurs recommencent, je souhaite fort que vous alliez revoir l'air natal, dès que la saison vous le permettra, puisque cet air vous a été très-favorable. Vous avez raison de croire que notre pauvre pays est dans une déplorable situation. En vérité, on n'a ni liberté d'esprit, ni repos pour tra-

vailler. Tout afflige, tout dérange, tout accable. Dieu seul sait les bornes qu'il veut mettre à nos maux. Si on en jugeait par les péchés des peuples, on craindrait des tribulations encore plus grandes; car je ne vois point que nos peuples ouvrent les yeux, et changent leurs cœurs : on ne trouve que dureté et désordre partout. Ces embarras continuels ont interrompu mon travail depuis sept ou huit mois; mais j'espère faire imprimer au plutôt quelque ouvrage : vous serez servi des premiers. Priez pour l'homme du monde qui vous aime, qui vous honore, et qui vous révère le plus.

189.

DU CARDINAL DE BOUILLON A FÉNELON.

Il envoie au Prélat quelques pièces relatives à sa disgrâce.

A Abbeville, ce 13me mai 1710.

Je profite, monsieur, du départ de M. le Comte de Villars, pour envoyer à M. le Maréchal son frère le paquet tout ouvert à votre adresse, que je prends la confiance de vous envoyer par une voie si sûre; ce que je n'eusse pas osé faire par une autre moins sûre, quoiqu'il ne renferme rien que de vrai et de bon en soi, et que je n'aie écrit dans l'intention d'être lu, ou au moins exactement su par le Roi.

Il est surprenant qu'étant aussi liés d'amitié vous et moi, que nous le sommes, avec une parfaite estime de ma part pour vous, et notre amitié si ancienne, puisqu'elle était *in lumbis parentum*, avant que vous et moi fussions au monde, et personne ne le croira, que nous ayons aussi peu de commerce de

lettres que nous en avons, et avons eu par le passé, depuis treize ans et plus, que je partis de France pour mon malheureux voyage de Rome : car je ne crois pas que, depuis tout ce temps-là, nous nous soyons écrit en tout une douzaine de lettres; et depuis un an et plus, je n'ai été honoré et régalé que d'une de vos lettres, qui me sont infiniment chères, à laquelle je fis réponse dans le mois d'août, étant pour lors à Saint-Benoît-sur-Loire.

Cette lettre, monsieur, que votre amitié pour moi vous obligea de m'écrire, fut pour me faire votre compliment sur ce que l'on vous avait mandé, que M. de Torci m'avait écrit de la part du Roi, non-seulement pour me faire savoir que Sa Majesté me donnait une entière liberté d'aller par tout le royaume où je voudrais, pourvu que ce fût dans la distance de trente lieues de Paris; mais encore qu'il m'avait écrit de manière à me faire connaître que dans peu ma disgrâce finirait, et qu'il aurait le plaisir de me voir entièrement rentré dans l'honneur des bonnes grâces du Roi. Sur quoi, monsieur, pour vous détromper de cette seconde partie, je jugeai vous devoir envoyer la copie de la lettre que ce ministre m'avait écrite, par ordre de Sa Majesté, dans le mois de juin dernier.

Ce qui m'oblige, monsieur, de vous écrire aujourd'hui par une voie si sûre, est pour me donner la consolation de verser dans votre sein la connaissance des suites de cette lettre de M. de Torci, qui ne sont pas bien agréables pour moi, si elles le sont pour mes ennemis (1).

(1) Nous ignorons quelles étaient ces pièces. D'après ce qu'en

Les pièces ci-jointes, tant manuscrites qu'imprimées, sont de nature à ne pas demander de commentaires ni de gloses.

Afin que vous ne soyez pas surpris, monsieur, de la confiance que je prends en M. le Maréchal de Villars, avec lequel vous ne m'avez jamais vu, lorsque vous et moi étions à la cour, cette intime liaison d'amitié et de commerce journalier qui était entre feu M. le Maréchal de Luxembourg et moi; je vous confierai qu'il n'y a présentement personne à la cour qui l'emporte dans mon cœur et dans mon estime sur M. le Maréchal de Villars, et qu'à l'égard de ma reconnaissance, il doit l'emporter sur tout ce qui est à la cour sans excepter : et plût à Dieu que j'eusse trouvé dans ceux que j'y aimais et estimais le plus, lorsque je partis, il y a treize ans et plus, pour Rome, et qu'entre nous je croyais et avais lieu de croire de m'être plus attachés par le cœur et la reconnaissance; plût à Dieu, dis-je, que j'eusse trouvé en eux la moitié de la noblesse et élévation des sentimens du cœur et de l'esprit, aussi-bien que de la vérité, de la justice et de religion bien entendue, de ce que j'en ai trouvé dans le cœur et dans l'esprit de M. le Maréchal de Villars, depuis dix ans et plus que dure publiquement mon éclatante et non méritée disgrâce, que par rapport à Dieu, qui me traite encore très-doucement en ce monde, par rapport à ce que mes péchés méritent!

---

dit ici le Cardinal, on peut penser qu'elles le déterminèrent au parti extraordinaire qu'il prit peu de temps après. Voyez plus bas la lettre 191, et la note pag. 600 et suiv.

Vous vous plaindriez de moi, monsieur, si je ne vous faisais pas savoir que ma santé, grâce à Dieu seul, se maintient, nonobstant mon âge bien avancé et la faiblesse de mon tempérament, dans un aussi bon état, aux années près, que lorsque je partis pour Rome en 1697.

Croyez, monsieur, qu'on ne peut vous honorer, vous estimer, et vous aimer plus parfaitement et plus tendrement que je le fais et le ferai jusques au dernier soupir de ma vie.

190.

A Mme ROUJAULT.

Il demande à cette dame sa protection pour un de ses amis.

A Cambrai, 24 août 1710.

Je vous supplie, madame, de me permettre de vous demander une grâce, qui n'est qu'une continuation de celle que j'ai déjà reçue. Vous avez eu la bonté de protéger le sieur Provencheres auprès de M. Mainon, qui voulut bien lui accorder un emploi de la manière la plus obligeante (1). Je ne dois jamais en oublier les circonstances. J'espère que vous voudrez bien achever votre ouvrage, en faisant maintenir cette même personne dans sa commission. On m'assure qu'il fait son devoir avec une exactitude et une probité reconnue. Il craint que certains changemens arrivés ne l'exposent à perdre sa place, et il a recours à la protectrice de qui il la tient. Vous

(1) Voyez les lettres 170 et 171, ci-dessus, pag. 565 et 566.

ne devez pas être étonné, madame, de me voir si rempli de confiance dans une affaire où j'ai déjà tant de preuves de votre bon cœur, et de celui de monsieur votre Père. Si vous lui recommandez encore une fois les intérêts de l'homme qu'il a placé d'une manière si gracieuse et si touchante, je ne doute point qu'il ne lui fasse sentir les effets d'une protection continuée.

Je ne saurais finir cette lettre sans vous dire, madame, que toutes vos attentions, et toutes celles de M. Roujault pour les personnes qui me sont chères, ne me dédommagent nullement de ce que j'ai perdu quand vous êtes partis de ce pays. Je ne saurais cesser de ressentir vivement cette perte ; et l'unique chose qui peut m'en consoler, est la persuasion que vous m'honorez toujours l'un et l'autre d'une sincère bienveillance. Jugez par là, madame, avec quel zèle vous sera toujours dévoué votre, etc.

191.

DU CARDINAL DE BOUILLON A FÉNELON.

Il envoie au Prélat plusieurs pièces importantes sur sa disgrâce.

Ce 9me octobre 1710.

Conservant, d'une part, pour votre personne les mêmes sentimens de tendresse, d'estime et de vénération dont, pour mon malheur, on ne m'a même cru que trop animé pour vous, surtout depuis que, par votre droiture et par votre ministère, furent découvertes les noires trahisons et impostures qui m'avaient été faites en 1691, pour me perdre dès ce

temps-là sans ressource dans l'esprit et dans le cœur de celui que nous avions alors tous deux pour supérieur; et sachant, d'autre part, l'entière confiance que vous prenez, depuis bien des années, au porteur de ce paquet, je lui ai parlé, autant que le peu de temps que nous avons été ensemble me l'a pu permettre, sur un aussi grand nombre de choses considérables, (dont je souhaitais que vous fussiez parfaitement instruit) avec la même confiance, ouverture et effusion de cœur, que je vous aurais parlé à vous-même, si j'avais été, durant le même temps, tête à tête avec vous : mais je ne l'ai pourtant fait avec le porteur de ce paquet, qu'après avoir pris sa parole de garder sur cela un secret de confession, à l'égard de toute autre personne que de vous seul, sur toutes les choses que je lui ai confiées, pour vous être par lui rapportées; précaution que j'ai prise par rapport à vous uniquement, et non pas par rapport à moi, qui n'ai de ce côté-là plus rien à perdre ni à espérer, n'ayant même aucun retour à souhaiter de la part de ce supérieur, pour que je puisse jamais désirer de le revoir en autre lieu qu'en paradis; priant Dieu de lui vouloir faire miséricorde aussi bien qu'à moi, qui me reconnais infiniment plus criminel à l'égard de Dieu, que je ne me reconnais innocent à l'égard de ce supérieur.

Vous me ferez un singulier plaisir de lire avec quelque attention les pièces renfermées dans ce paquet, par lesquelles je me persuade que vous commencerez au moins à pouvoir soupçonner que la précipitation, l'emportement et la fierté n'ont eu aucune part jusques à présent à toutes mes démarches, et

à toutes les circonstances qui ont accompagné et continuent d'accompagner toutes mes démarches, que j'ai tâché et que je tâcherai jusques au tombeau de régler par la raison, l'honneur et la conscience : et c'est, je puis vous l'assurer avec vérité, sur ces principes, fondés sur la raison, l'honneur et la religion, que j'ai uniquement tâché de me conduire dans le pas éclatant (1) que j'ai si hautement exécuté, après

---

(1) Le Cardinal de Bouillon, ennuyé de son exil, s'était fait enlever par les troupes du Prince Eugène. Voici ce qu'on lit sur cet événement dans le *Journal de Dangeau* (24 mai 1710) : « Le Roi reçut, par M. de Torci, une lettre que le Cardinal de » Bouillon lui écrivit d'Arras. Il a pris le parti, en feignant d'aller » d'Arras à Vigogne, une de ses abbayes, de se faire enlever par » les troupes ennemies. Le Roi veut que la lettre que ce Cardinal » lui a écrite soit rendue publique. En voici la copie :

» Sire,

» J'envoie à Votre Majeste, par cette lettre que je me donne » l'honneur de lui écrire après dix ans et plus des plus inouies, » des plus injustes et des moins méritées souffrances, accompa- » gnées, durant tout ce temps-là, de ma part, de la plus con- » stante, et peut-être trop outrée patience, non-seulement à l'égard » de Dieu et de son Eglise, et du plus profond silence ; j'envoie, » dis-je, à Votre Majesté, avec un très-profond respect, la dé- » mission volontaire (qui ne peut être regardée par personne » comme l'aveu d'un crime que je n'ai pas commis) de ma charge » de Grand-Aumônier de France, et de ma dignité de l'un des » neuf Prélats Commandeurs de l'ordre du Saint-Esprit, qui a » l'honneur d'avoir Votre Majesté pour chef et Grand-Maître, qui » a juré sur les saints Evangiles, le jour de son sacre, l'exacte » observation des statuts dudit ordre, en conséquence desquels » statuts, je joins dans cette lettre le cordon et la croix de l'or- » dre du Saint-Esprit, que par respect et soumission pour les » ordres de Votre Majesté j'ai toujours portés sous mes habits

tant de souffrances, de patience et de silence de ma part, et tant de vexations, de duretés et d'injustices d'autre part.

» depuis l'arrêt que Votre Majesté rendit contre moi, absent et » non entendu, dans son conseil d'en haut, le 11 septembre 1701. » En conséquence de ces deux démissions que j'envoie aujourd'hui » à Votre Majesté, je reprends par ce moyen la liberté que ma » naissance de Prince étranger, fils de Souverain, me donne, ne » dépendant que de Dieu et de ma dignité de Cardinal-Evêque de » la sainte Eglise Romaine, et Doyen du sacré Collége, Evêque » d'Ostie, premier suffragant de l'Eglise Romaine, qui me donnent » naturellement liberté séculière et ecclésiastique, de laquelle je » me suis privé volontairement par les deux sermens que je fis » entre les mains de Votre Majesté en 1671; le premier pour la » charge de Grand-Aumônier de France, la première des quatre » grandes charges de sa maison et de sa couronne, et le second ser- » ment pour la dignité d'un des neufs Prélats commandeurs de l'ordre » du Saint-Esprit; desquels sermens je me suis toujours très-fidè- » lement et très-religieusement acquitté tant que j'ai possédé ces » deux dignités, desquelles je me dépose aujourd'hui volontaire- » ment et avec une telle fidélité aux ordres et volonté de Votre » Majesté, en tout ce qui n'était pas contraire au service de Dieu et » de son Eglise, que je désirerais bien en avoir une semblable à » l'égard des ordres de Dieu et de ses volontés, à quoi je tâche- » rai de travailler uniquement le reste de mes jours, en servant » Dieu et son Eglise, dans la première place après la suprême où » la divine Providence m'a établi, quoique très-indigne; et en cette » qualité qui m'attache uniquement au Saint-Siége, j'assure Votre » Majesté que je suis et serai jusques au dernier soupir de ma vie » avec le respect le plus profond qui est dû à Votre Majesté royale, etc.

» (*Dimanche* 25.) Le Roi tint le conseil d'Etat : il a donné » ordre à son Procureur-général, qui était ici, de demander au Par- » lement qu'on fasse le procès du Cardinal de Bouillon comme cou- » pable de félonie. Il a fait remettre au Procureur-général la lettre » du Cardinal, qui est toute de sa main; et le Roi, dans son arrêt » du conseil d'en haut, en parlant de cette lettre, dit qu'elle est

Je vous confierai ici, en général, une chose qui ne vous paraîtra pas vraisemblable, jusque à ce que l'énigme vous en soit un jour, durant mon vivant ou après ma mort, nettement expliquée par moi : c'est que je ne pris, dans les fâcheuses conjonctures où je me trouvai bien malgré moi, et sans y avoir contribué en rien de ma part, je ne pris, dis-je, la nécessaire, et j'ose dire publiquement, prudente et éclatante résolution, (pour être exécutée de la manière dont elle a été exécutée dans toutes ses cir-

---

» encore plus criminelle que son évasion. L'abbé d'Auvergne (*neveu* » *du Cardinal*) vint ici le matin, n'osant quasi se présenter devant » le Roi, mais les Ministres l'assurèrent qu'il pouvait le faire, et il » vit le Roi après dîner, qui lui parla avec beaucoup de bonté. On » a envoyé avertir M. de Bouillon (*frère du Cardinal*), qui est » à Evreux. Mme de Bouillon, qui est malade à Paris, a écrit » une lettre fort sensée au Roi. Le Duc d'Albert, le Comte d'Evreux » et le Chevalier de Bouillon (*neveux du Cardinal*) sont venus » marquer leur douleur; et le Roi leur a dit : « Messieurs, je vous » plains d'avoir un oncle si extravagant. »

Le Parlement rendit un arrêt de prise de corps contre le Cardinal, et contre deux personnes qui l'avaient suivi. Un arrêt du conseil supprima l'*Histoire généalogique de la maison de la Tour d'Auvergne*, et ordonna d'en mettre les exemplaires au pilon, « attendu qu'un pareil ouvrage (ce sont les propres termes de » l'arrêt) n'est fait que pour appuyer une usurpation criminelle, » et ménagée depuis long-temps par tous les artifices les plus con- » damnables, et tromper le public dans les droits ou les préten- » tions des grands du royaume. » Baluze, auteur de cette *Histoire*, fut privé de sa chaire de droit canon, et exilé. Louis XIV fit encore ôter les armes de la maison de Bouillon, qui étaient à l'autel, aux vitrages et à la voûte de la chapelle de l'église de Saint-Denis où était enterré le Maréchal de Turenne (*Mém. de Dangeau*, 19 juin, 2 et 18 juillet; tom. III, pag. 129 et suiv.)

constances) que le soir de la veille et la nuit du jour dans lequel je l'exécutai.

A la réserve de cette lettre, écrite de ma main, que vous me ferez plaisir de conserver soigneusement, renvoyez-moi au plutôt, par une personne sûre, tout ce qui est renfermé dans ce paquet, et surtout l'écrit par colonnes, qui est de la main d'un homme qui est par la confiance un autre moi-même, que bien vous connaissez et estimez; car je n'ai que cette minute de cet écrit, que je fis pour lors avec intention de le donner en ce temps-là au public : ce fut en 1708; et par cette raison, je le fis à tête reposée, et avec révision; mais ensuite, mieux ou plus mal conseillé, je jugeai ne le devoir pas donner au public.

La seconde pièce, quelque courte qu'elle soit, fait voir la nécessité des précautions pour que je puisse me rendre et être en sûreté dans le lieu (*à Rome*) où je désirerais d'être dès à présent, comme il convient que j'y sois.

Et la troisième pièce rappelle en mémoire une partie des criantes vexations et incroyables, qui m'ont été faites depuis dix ans, et surtout depuis cinq avec augmentation d'acharnement d'année en année.

193.

AU P. LAMI.

Sur la mort de l'abbé de Langeron, et sur la faible santé du P. Lamí. Projet de travail sur la doctrine de saint Augustin.

A Cambrai, 20 décembre 1710.

Je suis touché jusqu'au fond du cœur, mon révérend Père, de vos inquiétudes pour ma santé. Elle n'est pas mauvaise par rapport à mon faible tempérament et à l'état de peine où je me suis trouvé. Vous savez tout ce que j'ai perdu dans un ami qui faisait la douceur de ma vie depuis trente-quatre ans (1). Je l'ai vu mourir d'une fièvre, qui paraissait les premiers jours une incommodité plutôt qu'une maladie. Malgré l'embarras de sa tête vers les derniers jours, il a vu la mort avec une paix et un abandon à la volonté de Dieu, qui semblaient couler de source. Il obéissait comme un petit enfant, et quand il rêvait un peu, ses rêveries étaient toutes pieuses. Tout paraissait venir d'un fonds de grâce et de détachement. Plus j'étais édifié, plus j'étais attendri; et j'avoue que j'ai été très-faible dans ma douleur. Mon état présent est d'une tristesse paisible, avec un fréquent souvenir qui réveille ma peine; mais ma santé se soutient, et je voudrais que la vôtre fût aussi bonne. Ce que vous m'avez mandé de vos douleurs, qui sont revenues avec vous à Saint-Denis, me fait croire que vous n'avez pas dans votre maison les mêmes soulagemens que vous aviez chez des parens

(1) L'abbé de Langeron, le plus ancien et le plus cher des amis de Fénelon, était mort le 11 novembre précédent.

à la campagne. Je croirais néanmoins qu'il faudrait vous procurer ces secours, que l'infirmité et l'âge rendent nécessaires. Il est très-louable et très-conforme à votre profession de s'en priver, quand on a assez de force pour soutenir cette privation : mais l'infirmerie permet certains adoucissemens proportionnés aux incommodités des malades; et je crois que les supérieurs les autoriseront, si on les leur propose sur les avis des médecins. Je vous conjure, mon cher Père, d'agir là-dessus avec simplicité, et de faire pour vous ce que vous feriez faire à un autre. Si j'étais à portée de vous voir, je ne vous laisserais aucun repos, jusqu'à ce que vous eussiez fait sans scrupule ce que vos maux demandent. Et votre sirop, l'avez-vous abandonné, ou bien n'a-t-il plus pour vous la même vertu? Mandez-moi, je vous supplie, votre état présent.

Vous pouvez croire que mon ouvrage sur saint Augustin (2) ne s'imprime pas; car vous seriez des premiers à en savoir l'impression. C'est un ouvrage qui a besoin d'être souvent retouché. Le fond des textes est certainement développé par les textes mêmes, et j'ose dire que nulle des choses qui vous ont paru clairement prouvées n'est plus éclaircie que celle-là. Mais il s'agit de l'ordre et des tours par lesquels il faut mettre la vérité dans tout son jour, la rendre sensible, éviter les chicanes, épargner au lecteur certaines longues discussions, et mettre un ouvrage de

(2) Voyez, sur ce projet de travail concernant saint Augustin, les lettres 63, 64, 65, 117, au Duc de Chevreuse, tom. I, pag. 179, 187, 190 et 347, — le *Mémoire au P. Le Tellier*, n. 2; pag 243; — et l'*Hist. de Fénel.* liv. IV, n. 4.

cette nature en état de se faire lire au public. Il faut méditer, consulter, prier, sur un tel ouvrage, et se défier beaucoup de ses propres vues. Je ne désespère pas de vous le faire voir avant l'impression; car j'aurai peut-être occasion de le confier à un ami.

Donnez-moi de vos nouvelles. Je suis tout à vous avec tendresse et vénération.

197.

A Mme ROUJAULT.

Témoignages d'attachement pour elle et pour sa famille.

A Cambrai, 17 janvier 1711.

Je ne connais rien, madame, qui soit plus estimable que la bonté de votre cœur. C'est ce que j'ai pensé dès les premières fois que j'ai eu l'honneur de vous voir. J'ai toujours reconnu de plus en plus, dans les suites, que vous êtes de ce très-petit nombre de personnes qui ne ressemblent point au reste du monde, et sur la bonté desquelles on peut compter. Aussi puis-je vous assurer que je veux vivre et mourir dans un véritable attachement pour tout ce qui vous touche. La distance des lieux et la longue absence n'affaiblissent point ce qui est fondé sur l'estime de la vertu. Je prie Dieu souvent et de tout mon cœur pour vous et pour tout ce qui vous appartient. Je suis ravi d'entendre dire que M. Roujault est parfaitement aimé et honoré dans le Poitou. Il l'est fort à Cambrai, et je vous supplie d'agréer qu'il en lise ici les assurances. Souffrez aussi que j'ajoute mes très-humbles complimens pour Mlle votre fille. Rien ne vous est dévoué, madame, avec plus de zèle que votre, etc.

212.

AU P. LE TELLIER.

Le Prélat demande avec instance au Roi la permission de publier son Mandement contre la *Théologie* de Habert.

A Cambrai, 8 mai 1711.

Je reçois, mon révérend Père, avec un cœur plein de soumission et de zèle, ce que vous m'apprenez des intentions du Roi; mais je ne saurais douter que Sa Majesté ne me permette de lui représenter avec le plus profond respect les choses suivantes:

1° Votre lettre, datée du 2 mai, n'est arrivée ici qu'hier 7 du même mois, à dix heures du soir. J'avais déjà fait imprimer mon Mandement, suivant la permission du Roi contenue dans votre première lettre. Je vous en envoie même, dans ce paquet, deux exemplaires. Cette impression est sue de certains amis de M. le Cardinal de Noailles, qui sont sur cette frontière, et presque du public. Les exemplaires ont passé par les mains de l'imprimeur, de sa femme, de ses enfans, de ses domestiques, de ses amis et de ses ouvriers, dont aucun n'est à l'épreuve de l'argent des curieux. Je ferai de très-bonne foi tous mes efforts pour tenir ce Mandement secret : mais le Roi est trop juste pour me rendre responsable de ce qui était déjà presque impossible avant que je susse ses intentions.

2° J'espère que Sa Majesté aura la bonté de se souvenir que c'est moi qui ai prévu, et qui ai voulu prévenir tout ce qui arrive. J'ai demandé, avec les dernières instances, qu'on arrêtât M. le Cardinal de Noailles, et qu'on ne me laissât point mettre dans la

triste nécessité d'écrire. Ce que je craignais est arrivé : tout est changé à l'infini. Je croirais maintenant trahir mon ministère, si je me taisais.

3° M. le Cardinal de Noailles fait des actes authentiques, qui serviront de monument à la postérité et de titre au parti. Qu'opposera-t-on à ces actes ecclésiastiques ? des négociations secrètes, des ménagemens de cour, des plaintes du Roi, des promesses de ce Cardinal pour l'avenir ? Ce n'est rien. Quand même le Roi ferait des coups d'autorité, ces coups de l'autorité séculière, opposés aux actes ecclésiastiques, ressembleraient un jour à une espèce d'oppression. Je connais un homme considérable, et attaché au parti, qui disait ces jours passés : Ils ont beau faire, le Monitoire est un acte authentique en faveur de la doctrine de M. Habert, qui est la nôtre : les coups d'autorité séculière passeront, et cet acte ecclésiastique subsistera à jamais. Vous voyez donc, mon révérend Père, que la cause de la foi souffrira infiniment, à moins qu'on n'oppose aux actes ecclésiastiques faits pour l'erreur, d'autres actes ecclésiastiques faits pour la vérité.

4° Le Roi m'ordonne de me taire : mais Dieu, dans l'Écriture, me commande de parler. Le dépôt de la foi est confié solidairement à tous les Évêques en commun. Ceux qui ne parlent pas pour défendre la maison de Dieu sont nommés par le Saint-Esprit des *chiens muets* (*a*). *Malheur à moi*, disait un prophète (*e*), *parce que j'ai gardé le silence ?* Quand la puissance souveraine imposa silence aux apôtres, ils répondirent respectueusement (*i*) : *Jugez vous-mêmes*

(*a*) *Isai.* LVI. 10. (*e*) *Isai.* VI. 5. (*i*) *Act.* IV. 19, 20.

s'il est juste devant Dieu, que nous vous obéissions plutôt qu'à lui. Nous ne pouvons point nous abstenir de dire ce que nous avons vu et entendu. Saint Paul enchaîné disait (*o*) : *Je suis captif, mais la parole de Dieu n'est point liée.* Elle demeure libre dans ma bouche. Nous ne sommes Évêques que pour veiller, et que pour crier contre ceux qui altèrent le dépôt.

5° Si le Roi croit que j'agis par passion, ou que je me trompe sur la doctrine, je le supplie de me nommer quatre ou cinq Évêques sincèrement anti-Jansénistes, pieux, doux, modérés, pacifiques, mais sans ambition et sans politique mondaine. Je discuterai tout avec eux par écrit dans le plus grand secret : ils en rendront compte à Sa Majesté. Je ne ferai aucune démarche sans les consulter ; et j'ose assurer qu'ils verront combien je crains d'aller trop loin, combien j'aime la paix, et avec quelle sincérité je me défie de mes faibles lumières.

6° Peut-on croire que, sous un Roi juste, pieux, et zélé pour l'Église, le fauteur de la nouveauté juge, condamne les Évêques défenseurs de la bonne cause, et que les Évêques qui la défendent modestement soient réduits au silence ? M. le Cardinal de Noailles, qui est si vif contre ceux qui sont ses confrères dans l'épiscopat, et qui les censure sans en avoir l'autorité, n'a que de l'indulgence pour le P. Quesnel, qu'il refuse de condamner après le Pape, et il ne veut point rétracter la pernicieuse approbation par laquelle il a autorisé le livre contagieux de ce chef de secte. Il n'a même rien prononcé de précis contre le livre du P. Juénin, qui empoisonne encore

(*o*) *II Timoth.* II. 9.

publiquement toute la jeunesse, sous ses yeux, au milieu de Paris. Enfin il soutient, par un monitoire, M. Habert, dont le livre n'est qu'une copie de Jansénius, avec un mot équivoque qui lui sert de masque, et dont il donne lui-même les plus scandaleuses explications. M. Habert va donner au public une justification de son livre. Faut-il que l'erreur parle impunément, et que la vérité n'ose lui répondre?

7° Les docteurs dépendent tous de M. le Cardinal de Noailles; les Évêques mêmes le craignent; ils sont persuadés que, s'il n'est pas à portée de les servir, au moins il peut facilement leur nuire : tout est entraîné. Cependant ce Cardinal a des audiences réglées; il préside aux assemblées du Clergé avec toutes les marques de la confiance du Roi. Combien la séduction augmentera-t-elle, si le public voit ce Cardinal écrire le dernier, décider, condamner des Évêques réduits au silence, et si les défenseurs de la bonne cause paraissent confondus! Trois Évêques ont le courage de parler, et ils sont d'abord accablés. Qui est-ce qui osera désormais arrêter le torrent de la séduction? Le Saint-Siége même croira devoir, par ménagement pour le Roi, épargner un Cardinal comblé des marques de sa faveur et de sa confiance. Le parti janséniste se prévaudra de tous ces ménagemens, et il croîtra chaque jour, comme il le fait sans mesure depuis quinze ans.

8° J'avoue que le scandale sera grand, si on voit une guerre d'écrits entre les Évêques. Mais qui est-ce qui l'a prévu? qui est-ce qui l'a craint? qui est-ce qui a demandé avec instance qu'on l'évitât, ce scandale? J'ose dire que c'est moi. Il est enfin arrivé;

il n'est plus temps de l'éviter. C'est M. le Cardinal de Noailles qui nous met dans la nécessité de ne laisser point la vérité sans témoignage. Plus sa place et sa dignité le distinguent, plus il est capital de ne laisser point une si grande autorité à des actes si contagieux. Le scandale serait cent fois plus grand, si nous paraissions tous condamnés au silence, pendant qu'il écrit sans ménagement, pour protéger la nouveauté.

9° Il est vrai que la personne de ce Cardinal doit être épargnée autant qu'on le pourra. Dieu m'est témoin que personne ne le désire plus que moi : je rejette avec horreur tous les traits par lesquels il serait facile de le flétrir sans ressource dans le public. Vous pouvez voir, par mon Mandement, que je n'attaque que le seul M. Habert, docteur particulier, dont M. le Cardinal de Noailles ne serait nullement responsable, s'il ne prenait pas de gaieté de cœur sous sa protection tous les écrivains favorables au parti. Lors même que je parle des Évêques en général, je fais assez entendre *mon zèle, mon respect et ma vénération* pour ce Cardinal. Mais après tout, venons à l'essentiel. Oserait-on comparer la réputation de sa personne avec la foi très-dangereusement attaquée ? Faut-il qu'une considération de famille et des ménagemens de cour prévalent sur la sûreté de la Religion ?

10° Certains esprits souples et hardis obsèdent et poussent M. le Cardinal de Noailles. Ils lui font entendre que, dans la situation où il est, le Roi le croyant prévenu en faveur du parti, il n'a presque plus rien ni à ménager ni à perdre. On lui dit qu'il peut entreprendre tous les jours, et qu'on se lassera de faire tous les jours des sorties sur lui ; que les soins du

Roi pour le retenir sont secrets, et que les démarches que ce Cardinal fait sont des actes solennels et dogmatiques; qu'en renonçant à une confiance qu'il n'aura jamais, il évitera au moins le mépris du public, et le reproche de sa conscience; qu'il demeurera avec toutes ses dignités, et plein de gloire, ayant résisté avec force au Roi même, pour soutenir ses sentimens. Plus on le ménagera pour éviter le scandale, plus il se prévaudra de ces ménagemens pour rendre le scandale même plus irrémédiable. Tous ces ménagemens ne serviront qu'à lui faire oser ce qu'il n'oserait jamais, s'il sentait le Roi déclaré, s'il n'avait plus aucune marque de sa confiance, et s'il voyait un certain nombre d'Évêques appliqués, avec douceur et force, à soutenir librement la bonne cause contre lui. Il est certain qu'il n'aurait jamais fait tout ce qu'il vient de faire, s'il n'avait pas senti qu'il pouvait le faire impunément. Le passé nous répond de l'avenir. Que ne fera-t-il point encore, si ce qu'il a fait réussit? D'un côté, il promet un second Mandement sur la doctrine; de l'autre, il soutiendra contre la *Dénonciation* M. Habert, qui publiera librement ses défenses. Espère-t-on éviter le scandale, en le laissant croître jusqu'au comble, et en sacrifiant la foi à des égards de cour?

11° Je conclus, mon révérend Père, en me jetant en esprit aux pieds du Roi, pour lui demander par tout ce qu'il y a de plus sacré dans la Religion, la liberté d'exercer mon ministère. Je le supplie de souffrir que je lui dise ces paroles : Je connais trop votre sincère religion, pour pouvoir croire que vous m'avez nommé Archevêque de Cambrai, à condition que je

me tairais, quand il faudrait parler pour sauver la foi. Une si lâche infidélité contre Dieu n'est point la soumission et la reconnaissance que vous avez attendue de moi. Je serais indigne des grâces dont vous m'avez comblé, je serais même le plus ingrat de tous les hommes, si je ne prenais pas la liberté de vous représenter ce que je dois à l'Église, et à la protection que vous devez à la cause que nous soutenons. J'aimerais mieux mourir, que de manquer jamais à vous témoigner ma soumission et mon zèle; mais j'aimerais mieux mourir de mille morts, que de manquer à Dieu et à l'Église. Voudriez-vous charger votre conscience au jugement de Dieu, de m'avoir fait étouffer la voix de la mienne, au grand péril de la Foi catholique.

12° Je compte avec une pleine confiance sur la piété du Roi; je compte qu'il s'agit, dans votre lettre, non d'une suppression pour toujours, mais d'un simple retardement de mon Instruction pastorale : encore même est-il certain que le retardement augmentera très-dangereusement le mal, et qu'en retardant le dernier scandale, on le rendra plus grand. Mais n'importe, je me soumets de bon cœur et de bonne foi; je ferai, pour tenir mon Mandement secret, tous les efforts que je puis faire. Mais je vous conjure, par l'intérêt de la vérité que vous connaissez, et que vous devez soutenir, de ne me laisser pas long-temps sans consolation, et sans liberté pour mon ministère le plus essentiel.

C'est avec une sincère vénération que je suis, etc.

J'oubliais de vous dire, mon révérend Père, une chose qui me paraît très-importante. La lettre que

les deux Évêques ont écrite au Roi est devenue publique (1). Si celle-ci passait par plusieurs mains, elle pourrait avoir bientôt le même sort. C'est ce qui ne me paraît pas convenable, et ce que je vous supplie instamment d'éviter avec les plus exactes précautions. Elle n'est faite que pour le Roi seul, et Sa Majesté peu compter que de ma part elle demeurera secrète. Au reste, ce n'est nullement pour moi, mais pour M. le Cardinal de Noailles que je propose ce secret; car je n'avance rien ici que je ne sois prêt à soutenir à la face de l'Église entière. On peut voir, par ce ménagement, combien je suis, Dieu merci, éloigné de toute passion et de tout excès.

(1) Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. VI, n. 12.

214.

DU P. LE TELLIER A FÉNELON.

Le Roi souhaite que le Prélat suspende la publication de son Mandement contre la *Théologie* de Habert.

A Paris, ce 15 mai 1711.

Après avoir entendu la lecture de votre lettre du 8e de ce mois, le Roi m'ordonne de vous écrire qu'il souhaite que vous suspendiez la publication de votre Mandement; laquelle pourrait dans ces conjonctures faire un incident qui empêcherait un projet avantageux pour la vérité et pour la paix. S'il réussit, comme il y a lieu de l'espérer, vous en serez informé en temps et lieu. Personne n'est avec un respect plus sincère que je le suis, etc.

FIN DU TOME SECOND.

TABLE
DU TOME SECOND.

Pag.

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR. VII

CORRESPONDANCE DE FÉNELON
AVEC SA FAMILLE.

1. *Au Marquis Antoine de Fénelon, son oncle.* Il lui parle des dispositions de son frère aîné, de quelques affaires de famille, et de sa confiance en M. Tronson. 3
2. *Au Marquis Antoine de Fénelon, son oncle.* Sur la mort du Marquis de Saint-Abre, oncle maternel de Fénelon, et sur quelques démarches qu'on voulait faire en sa faveur. 6
3. *A la Marquise de Laval.* Il lui fait le récit de sa pompeuse entrée à Carenac. 9
4. *A la Marquise de Laval.* Sur un plaidoyer burlesque qu'il a entendu à Sarlat. 11
5. *A la Marquise de Laval.* Il s'abandonne entièrement à elle pour le soin de quelques affaires temporelles. 14
6. *A la Marquise de Laval.* Il expose à la Marquise l'état de gêne où il se trouve. 15
7. *A la Marquise de Laval.* Il l'engage à expédier promptement quelques affaires de famille. 16
8. *A la Marquise de Laval.* Il l'engage à accepter une place de dame d'honneur chez la Princesse de Condé. 18
9. *A la Marquise de Laval.* Il la presse de nouveau d'accepter la place de dame d'honneur. 21
10 *A la Marquise de Laval.* Sur les raisons qui empêchent la Marquise d'accepter la place qu'on lui offre, et sur les embarras domestiques de Fénelon. 24
11. *A la Marquise de Laval.* Il la prie de ne compter aucunement sur lui pour solliciter une charge en faveur de son fils. 26
12. *A la Marquise de Laval.* Témoignages d'amitié. 27
13. *A la Marquise de Laval.* Il désire avoir un compte exact de ce qu'il doit à la Marquise. 28

Pag.

14. *Au Chevalier (depuis Comte) de Fénelon, son frère.* Il lui témoigne l'intérêt qu'il prend à tout ce qui peut le toucher. 29
15. *A la Marquise de Laval.* Il approuve les dispositions du Chevalier de Fénelon, son frère, à l'égard de la Marquise. 30
16. *A la Marquise de Laval.* Il désire qu'elle termine promptement ses affaires, et qu'elle fasse élever son fils avec un de ses neveux. 31
17. *A la Marquise de Laval.* Il désire qu'on règle au plutôt les affaires de son prieuré de Carenac. 33
18. *A la Marquise de Laval.* Il fait à la Marquise les offres les plus généreuses, au milieu des embarras extrêmes où il se trouve. 35
19. *A la Marquise de Laval.* Sur une fâcheuse affaire arrivée à son frère de Salagnac. 36
20. *A la Marquise de Laval.* Sur la même affaire. 37
21. *A la Marquise de Laval.* Sur la même affaire. 38
22. *A la Marquise de Laval.* Il désire avoir un entretien avec elle, et la prie de prendre quelques informations. 39
23. *A la Marquise de Laval.* Il assure n'avoir introduit madame Guyon en aucun lieu. 40
24. *A la Marquise de Laval.* Sur la même affaire de son frère de Salagnac. 42
25. *Au Chevalier (depuis Comte) de Fénelon, son frère.* Il lui suggère les motifs qu'il peut alléguer en sollicitant une faveur. 44
26. *A la Marquise de Laval.* Sur la même affaire de M. de Salagnac, frère de Fénélon. Sa générosité envers la Marquise. 45
27. *A la Marquise de Laval.* Il promet d'observer toutes les précautions prescrites par la prudence dans l'affaire du quiétisme. 46
28. *A la Marquise de Laval.* Sur l'affaire de son frère de Salagnac. 48
29. *A la Marquise de Laval.* Ses dispositions présentes par rapport à l'affaire du quiétisme. 49
30. *Au Chevalier (depuis Comte) de Fénelon, son frère.* Il le charge de faire ses remercîmens à M. de Luxembourg, et l'exhorte à une piété solide. 50
31. *A la Marquise de Laval.* Il la prie de dissuader M. de Salagnac d'une fausse démarche. 51
32. *A la Marquise de Laval.* Quelques affaires l'amenant à Paris, il la prie de lui donner à dîner. 52
33. *A la Marquise de Laval.* Sur quelques préventions qu'elle avait conçues contre lui. 53
34. *A la Marquise de Laval.* Il la remercie pour les offres obligeantes qu'elle lui faisait. 54
35. *A la Marquise de Laval.* Il lui apprend sa nomination à l'archevêché de Cambrai. 55

Pag.

36. *A la Marquise de Laval.* Il lui fait part de ses projets pour le choix de ses domestiques. 56
37. *Au Chevalier (depuis Comte) de Fénelon, son frère.* Il lui apprend les bruits qui se répandent de son mariage avec la Marquise de Laval. 57
38. *A la Marquise de Laval.* Sur quelques arrangemens domestiques. 58
39. *A la Marquise de Laval.* Il ne croit pas pouvoir rien demander présentement au Roi pour son frère. 59
Mémoire au Maréchal de Noailles, en faveur du Chevalier de Fénelon, exempt des gardes du Roi. 60
40. *Au Comte de Fénelon, son frère.* Avis sur la manière de se conduire à l'armée. 62
41. *A la Comtesse de Fénelon, auparavant Marquise de Laval.* Sur quelques malheurs domestiques. 63
42. *Au Comte de Fénelon, son frère.* Il le console de quelques disgrâces. 64
43. *A la Comtesse de Fénelon.* Sur quelques arrangemens domestiques. *Ib.*
44. *Au Comte de Fénelon, son frère.* Il lui annonce les bonnes dispositions du Maréchal de Noailles à son égard. 66
45. *Du Marquis de Salagnac à Fénelon, son frère.* Sur un voyage que projetait un homme d'affaires, au sujet des titres et papiers de leur maison, 67
46. *De Fénelon au Marquis de Salagnac, son frère aîné.* Réponse à la précédente sur les titres et l'achat de la terre de Salagnac. 68
Mémoire sur l'achat de la terre de Salagnac. 71
47. *A la Comtesse de Fénelon.* Il l'engage à venir le visiter à Cambrai. 73
48. *A la Comtesse de Fénelon.* Avis sur le caractère de son fils, et sur la conduite qu'elle doit tenir à son égard. 74
49. *A la Comtesse de Fénelon.* Avis sur la conduite que son fils doit tenir dans le monde. 78
50. *A l'abbé de Beaumont, son neveu.* Sur un précepteur que désirait pour son fils la Duchesse d'Aremberg. 80
51. *A l'abbé de Beaumont.* Il l'engage à ne pas différer son retour à Cambrai, et le charge de diverses commissions. 81
52. *A l'abbé de Beaumont.* Sur un ecclésiastique qu'on lui proposait pour remplir une place importante dans le diocèse de Cambrai. 82
53. *A l'abbé de Beaumont.* Sur l'ecclésiastique qu'on lui proposait pour remplir une place importante 84
54. *A l'abbé de Beaumont.* Sur la visite que ce Prélat venait de faire à Tournai, et sur quelques affaires de famille. 87

Pag.

55. *A l'abbé de Beaumont, son neveu.* Sur une affaire domestique. 89
56. *A l'abbé de Beaumont.* Sur la même affaire. 90
57. *A l'abbé de Beaumont.* Témoignages d'amitié, et avis pour l'ordre de sa maison. 92
58. *A l'abbé de Beaumont.* Il le charge de diverses commissions. *Ib.*
59. *A l'abbé de Beaumont.* Affaires et nouvelles diverses. 95
60. *A l'abbé de Beaumont.* Divers avis et nouvelles de famille. 96
61. *A l'abbé de Beaumont.* Quelques nouvelles et affaires de famille. 98
62. *A l'abbé de Beaumont.* Sur quelques affaires de famille, et sur ses visites pastorales. 99
63. *A l'abbé de Beaumont.* Sur le bref du Pape aux Catholiques de Hollande ; sur les difficultés relatives au bref du 12 février, contre le *Cas de conscience.* Détails sur la visite du diocèse de Cambrai. 100
64. *A l'abbé de Beaumont.* Même sujet que la précédente. 102
65. *A l'abbé de Beaumont.* Témoignage d'amitié. 104
66. *A l'abbé de Beaumont.* Sur les embarras que lui causent plusieurs canonicats de son diocèse de Cambrai, à la nomination du Pape. 105
67 *Au Marquis de Laval.* Il l'exhorte à dépendre de sa mère, autant par grâce que par nature. 107
68. *A la Comtesse de Fénelon.* Avis pour la conduite de son fils 109
69. *A la Comtesse de Fénelon.* Il s'excuse des avis qu'il lui a donnés au sujet de son fils. 110
70. *Au Marquis de Fénelon, son petit-neveu.* Il l'exhorte à prendre conseil de gens sages, sur le lieu où il doit servir dans les armées. 112
71. *Au Marquis de Fénelon.* Sur la maladie de madame de Chevry, et sur la conduite que le Marquis doit tenir à l'armée. 113
72. *Au Marquis de Fénelon.* Il l'engage à se concilier l'estime et l'amitié des officiers. 115
73. *Au Marquis de Fénelon.* Il le félicite de sa conduite envers les officiers, et l'engage à continuer. 116
74. *Au Marquis de Fénelon.* Il lui recommande un neveu de l'Évêque de La Rochelle. 117
75. *Au Marquis de Fénelon.* Il lui donne des avis sur la conduite qu'il doit tenir dans le monde, et quelques nouvelles politiques. 118
76. *Au Marquis de Fénelon.* Il le félicite de sa conduite à l'armée, et le charge de remercier le Maréchal de Berwick. 120
77. *Au Marquis de Fénelon.* Sur quelques événemens de la campagne de cette année. 121

Pag.

78. *Au Marquis de Fénelon, son petit-neveu.* Il lui trace la conduite qu'il doit tenir envers le Chevalier de Luxembourg, et lui recommande son petit frère. 122
79. *Au Marquis de Fénelon.* Il le charge de faire quelques observations à M. de Puységur. 123
80. *Au Marquis de Fénelon.* Il lui donne des nouvelles de ses parens, et le charge de diverses commissions. 125
81. *Au Marquis de Fénelon.* Il l'exhorte à cultiver plus soigneusement les personnes qui peuvent l'aider à soutenir son état et sa famille. 127
82. *Au Marquis de Fénelon.* Il lui donne des nouvelles de plusieurs parens ou amis, et quelques nouvelles politiques. 129
83. *Au Marquis de Fénelon.* Sur une grâce que lui fait espérer M. Voysin, Ministre de la guerre. Nouvelles politiques. 131
84. *Au Marquis de Fénelon.* Nouvelles de famille. 132
85. *A l'abbé de Beaumont.* Sur les mauvais procédés de M. de Chevry envers sa famille : sages conseils sur la conduite à tenir en cette occasion. 133
86. *Au Marquis de Fénelon.* Sur la maladie de l'abbé de Langeron, et quelques nouvelles de famille. 136
87. *A l'abbé de Beaumont.* Sur la maladie de l'abbé de Langeron. 137
88. *A l'abbé de Beaumont.* Il lui annonce que l'abbé de Langeron est à l'extrémité, et le prie de visiter ses bureaux pour en retirer les papiers secrets. 139
89. *A l'abbé de Beaumont.* Sur la maladie de l'abbé de Langeron, et sur quelques affaires de famille. 140
90. *A l'abbé de Beaumont.* Sur la maladie de l'abbé de Langeron et de madame de Chevry. 142
91. *Au Marquis de Fénelon.* Il lui annonce la mort de l'abbé de Langeron, et quelques autres nouvelles. 143
92. *A l'abbé de Salignac, son petit-neveu.* Il l'engage à faire de continuels progrès dans l'étude et la piété. 144
93. *A l'abbé de Salignac, son petit-neveu.* Il le prie de demander une bourse au collége des Jésuites, pour un filleul de M. de Chevry. 145
94. *A l'abbé de Salignac.* Il l'engage à venir à Cambrai pendant les vacances, et lui donne des conseils sur ses études de philosophie. 147
95. *Au Marquis de Fénelon.* Il lui donne des conseils sur sa conduite. 148
96. *Au Marquis de Fénelon.* Ne point manquer les actions importantes, ni s'exposer mal à propos à l'armée. 150
97. *Au Marquis de Fénelon.* Sur la conduite qu'il doit tenir à l'armée, et sur un Mémoire pour le Maréchal de Villars. 151

Pag.
98. *Au Marquis de Fénelon.* Sur la conduite qu'il doit tenir à l'armée. 154
99. *Au Marquis de Fénelon.* Ses inquiétudes sur la blessure du Chevalier des Touches. 155
100. *Au Marquis de Fénelon.* Sur sa conduite à l'armée. 157
101. *Au Marquis de Fénelon.* Même sujet que la précédente. 158
102. *Au Marquis de Fénelon.* Commissions pour diverses personnes. 159
103. *Au Marquis de Fénelon.* Il le presse de venir à Cambrai. 160
104. *Au Marquis de Fénelon.* Avis sur sa conduite. 161
105. *Au Marquis de Fénelon.* Il lui promet d'aller voir le Maréchal de Villars. 162
106. *Au Marquis de Fénelon.* Nouvelles de famille. 163
107. *Au Marquis de Fénelon.* Il lui demande des nouvelles des eaux de Bourbon, où il s'était rendu, et l'exhorte à une gaieté modeste. 164
108. *Au Marquis de Fénelon.* Il lui recommande les plus grandes précautions pour la guérison de sa jambe. 165
109. *Au Marquis de Fénelon.* Nouvelles de famille ; avis sur la conduite que le Marquis doit tenir à l'armée. 166
110. *Au Marquis de Fénelon.* Nouvelles diverses. 167
111. *Au Marquis de Fénelon.* Avis pour le réglement de son intérieur. 168
112. *Au Marquis de Fénelon.* Sur le réglement de son intérieur, et sur sa conduite à l'égard des autres. 169
113. *Au Marquis de Fénelon.* Il lui adresse un Mémoire pour le Ministre de la guerre, et lui trace la conduite qu'il doit tenir dans le monde. 170
114. *Au Marquis de Fénelon.* Il le charge de diverses commissions. 173
115. *Au Marquis de Fénelon.* Avis sur la conduite qu'il doit tenir dans le monde. 175
116. *Au Marquis de Fénelon.* Sur la conduite qu'il doit tenir envers plusieurs personnes. 177
117. *Au Marquis de Fénelon.* Sur la maladie de madame de Chevry, et sur la patience nécessaire en cet état. 180
118. *Au Marquis de Fénelon.* Il l'exhorte à employer les remèdes les plus efficaces pour la guérison de sa jambe. 181
119. *Au Marquis de Fénelon.* Il compatit à ses peines. 184
120. *Au Marquis de Fénelon.* Nouvelles de famille, et témoignages d'amitié. 185
121. *Au Marquis de Fénelon.* Témoignage d'amitié. 187
122. *Au Marquis de Fénelon.* Il lui parle d'une affaire relative à l'abbé de Laval ; il désire un Grand-Vicaire capable de le soulager. 188
123. *Au Marquis de Fénelon.* Sur un achat de terres projeté par le Marquis. 189

Pag.

124. *Au Marquis de Fénelon.* Sur une opération que le Marquis était sur le point de subir pour la guérison de sa jambe. 191
125. *Au Marquis de Fénelon.* Ses inquiétudes sur la santé du Marquis et de madame de Chevry. 192
126. *Au Marquis de Fénelon.* Même sujet que la précédente. 193
127. *Au Marquis de Fénelon.* Sur le même sujet. 194
128. *Au Marquis de Fénelon.* Sur le même sujet. 195
129. *Au Marquis de Fénelon.* Sur le même sujet. 196
130. *Au Marquis de Fénelon.* Sur le même sujet. 197
131. *Au Marquis de Fénelon.* Sur le même sujet. 198
132. *Au Marquis de Fénelon.* Il l'exhorte à la résignation et à la patience chrétienne. 199
133. *Au Marquis de Fénelon.* Il compatit à ses douleurs, et l'exhorte à la résignation. *Ib.*
134. *Au Marquis de Fénelon.* Ses inquiétudes sur les suites de l'opération faite au Marquis ; il l'exhorte à un religieux abandon. 200
135. *Au Marquis de Fénelon.* Il le prémunit contre le poison des amitiés mondaines, et l'engage à s'ouvrir avec simplicité aux vrais amis. 203
136. *Au Marquis de Fénelon.* Il l'exhorte à une patience soutenue de l'humilité. 204
137. *Au Marquis de Fénelon.* Il l'exhorte au parfait abandon. 205
138. *Au Marquis de Fénelon.* Sur le même sujet. 206
139. *Au Marquis de Fénelon.* Témoignages d'amitié, et exhortation au renoncement. 207
140. *Au Marquis de Fénelon.* Il désire que madame de Chevry soit plus docile aux médecins. 209
141. *Au Marquis de Fénelon.* Consolation que lui causent les lettres de madame de Chevry. Exhortation au renoncement. 210
142. *Au Marquis de Fénelon.* Avantages de la résignation, et des amitiés chrétiennes. 211
143. *Au Marquis de Fénelon.* Exhortation à l'abandon et à la patience chrétienne. 212
144. *Au Marquis de Fénelon.* Nouvelles de famille, et témoignages d'amitié. 213
145. *Au Marquis de Fénelon.* Il l'engage à se lier avec M. Dupuy. Nouvelles de famille. 214
146. *Au Marquis de Fénelon.* Il compatit aux souffrances du Marquis, et de madame de Chevry. 215
147. *Au Marquis de Fénelon.* Sur le même sujet. 216
148. *Au Marquis de Fénelon.* Nouvelles politiques et diocésaines. 217
149. *Au Marquis de Fénelon.* Nouvelles de famille. 218

Pag.

150. *Au Marquis de Fénelon.* Sur le même sujet 219

151. *Au Marquis de Fénelon.* Il souhaite que madame de Chevry soit plus soumise au médecin. 220

152. *Au Marquis de Fénelon.* Exhortation à la patience chrétienne; nouvelles de famille. 221

153. *Au Marquis de Fénelon.* Sur le même sujet. 223

154. *Au Marquis de Fénelon.* Il l'exhorte à la patience dans ses douleurs. 224

155. *Au Marquis de Fénelon.* Même sujet que la précédente. Nouvelles de famille. 225

156. *Au Marquis de Fénelon.* Il compatit aux maux de ses amis, et le console par la pensée de la Providence qui lui envoie cette épreuve. 228

157. *Au Marquis de Fénelon.* Nouvelles de famille, et recommandations amicales. *Ib.*

158. *Au Marquis de Fénelon.* Il souhaite, pour madame de Chevry, une grande soumission au médecin, et un parfait abandon à la volonté de Dieu. 231

159. *Au Marquis de Fénelon.* Ses inquiétudes sur l'état de madame de Chevry. 232

160. *Au Marquis de Fénelon.* Recommandations amicales. 233

161. *Au Marquis de Fénelon.* Témoignages d'amitié; exhortation à l'abandon. 234

162. *Au Marquis de Fénelon.* Joie qu'il ressent de sa prochaine guérison, et désir de le voir bientôt à Cambrai. 235

163. *Au Marquis de Fénelon.* Sur le même sujet. 236

164. *Au Marquis de Fénelon.* Il se réjouit dans l'espérance de le voir bientôt à Cambrai, et lui donne quelques avis sur la conduite à tenir envers certaines personnes. 237

165. *Au Marquis de Fénelon.* Il craint pour madame de Chevry le voyage de Chaulnes, et veut qu'elle s'en rapporte là-dessus au médecin. 239

166 *Au Marquis de Fénelon.* Il lui donne ses idées sur la manière d'accepter la bulle qu'on attendait de Rome contre le livre du P. Quesnel. Il l'exhorte au parfait abandon. 240

167. *Au Marquis de Fénelon.* Avis au Marquis sur son prochain voyage. 243

168. *A l'abbé de Salignac.* Avis sur la manière de se comporter au collége. 244

169. *Au Marquis de Fénelon.* Il le presse d'aller aux eaux, et l'engage à consulter Fagon sur les eaux de Barège. 245

170. *Au Marquis de Fénelon.* Il s'excuse d'un voyage qu'on l'engageait à faire. 246

Pag.

171. *Au Marquis de Fénelon.* Comment il faut se comporter par rapport aux fautes de fragilité. Annonce d'un Mandement pour l'acceptation de la bulle *Unigenitus.* 248
172. *Au Marquis de Fénelon.* Sur quelques affaires de famille. 250
173. *Au Marquis de Fénelon.* Nouvelles et affaires de famille. 251
174. *A l'abbé de Beaumont.* Sur quelques arrangemens de famille. *Ib.*
175. *Au Marquis de Fénelon.* Il presse son départ pour les eaux. Inquiétudes sur la santé du Duc de Beauvilliers. 253
176. *Au Marquis de Fénelon.* Sur une lettre des huit Évêques au Pape, imprimée dans la gazette d'Amsterdam, et sur quelques autres affaires du temps. 254
177. *A l'abbé de Salignac.* Sur la manière de se conduire au collége. 255
178. *Au Marquis de Fénelon.* Témoignages d'amitié, et affaires de famille. 256
179. *A l'abbé de Beaumont.* Il lui témoigne son amitié, et le plaisir que lui cause le retour du printemps. 257
180. *Au Marquis de Fénelon.* Témoignages d'amitié. 258
181. *Au Marquis de Fénelon.* Recommandations sur sa santé. 259
182. *A l'abbé de Beaumont.* Il l'engage à abréger son voyage, et lui témoigne un grand empressement de le revoir. *Ib.*
183. *A l'abbé de Beaumont.* Il désire avoir de ses nouvelles, et le revoir bientôt. 261
184. *A l'abbé de Beaumont.* Il prend part à la joie que sa famille éprouve en le voyant, et désire qu'il revienne bientôt. 262
185. *Au Marquis de Fénelon.* Avis pour sa guérison, et pour le réglement de son intérieur. 263
186. *Au Marquis de Fénelon.* Sur le même sujet. 264
187. *Au Marquis de Fénelon.* Sur le même sujet. *Ib.*
188. *Au Marquis de Fénelon.* Sur le même sujet. 266
189. *A l'abbé de Beaumont.* Il lui demande sa procuration pour la produire au chapitre de Cambrai. *Ib.*
190 *A l'abbé de Beaumont.* Sur l'impatience qu'il a de le revoir. 267
191. *Au Marquis de Fénelon.* Voir patiemment et humblement ses défauts. 268
192. *Au Marquis de Fénelon.* Il donne au Marquis des nouvelles du petit page, son frère, et l'exhorte à voir ses faiblesses sans découragement. 270
193. *A l'abbé de Beaumont.* Il le presse de donner de ses nouvelles. 271
194. *Au Marquis de Fénelon.* Témoignages d'amitié. 272
195. *Au Marquis de Fénelon.* Il se réjouit d'un voyage du Marquis à Fénelon, et désire avoir des nouvelles de sa nourrice. 273

Pag.

196. *Au Marquis de Fénelon.* Voir ses faiblesses sans découragement et sans négligence. 274

197. *Au Marquis de Fénelon.* Sur la mort récente de la Reine Anne d'Angleterre, et sur un secret important confié au Marquis. 275

198. *Au Marquis de Fénelon.* Avantages de la résignation chrétienne; fruit qu'on doit retirer des maladies. 276

199. *Au Marquis de Fénelon.* Sur une lettre écrite au père du Marquis. 277

200. *A l'abbé de Beaumont.* Il désire avoir un coadjuteur, et prie l'abbé de prendre à Paris diverses informations. 278

201. *A l'abbé de Beaumont.* Il le charge de diverses commissions. 279

202. *A l'abbé de Beaumont.* Ses inquiétudes sur madame de Chevry. Demande d'un coadjuteur. Sur le projet d'un concile national. 280

203. *Au Marquis de Fénelon.* Ses inquiétudes sur la santé de madame de Chevry, sa nièce. 284

204. *A l'abbé de Beaumont.* Sur la maladie de madame de Chevry, et sur le désir de le revoir bientôt à Cambrai. *Ib.*

205. *De l'abbé de Fénelon, frère du Marquis, à l'abbé de Beaumont.* Sur le plaisir qu'il aura de le revoir. 286

206. *A l'abbé de Beaumont.* Son impatience de le revoir. 287

207. *Au Marquis de Fénelon.* Il lui conseille d'acheter un régiment, et le détourne d'aller à Majorque. 288

208. *Au Marquis de Fénelon.* Il lui envoie une lettre de recommandation, et désire qu'il consulte plusieurs médecins à Paris, sur la maladie de madame de Chevry. 289

209. *Au Marquis de Fénelon.* Sur diverses affaires, et son désir de le revoir bientôt. 290

210. *A Madame de Chevry, sa nièce.* Il l'exhorte à se livrer entièrement aux médecins, et encore plus à Dieu. 291

211. *A l'abbé de Beaumont.* Sur un écrit pour être envoyé à Rome. Son impatience de le revoir. 292

212. *Au Marquis de Fénelon.* Il le presse de quitter Paris, et le charge de quelques commissions. 294

LETTRES DIVERSES.

*Les Lettres marquées d'une * ne sont pas imprimées dans cette édition. Voyez la préface.*

Pag.

* 1. *De M. Tronson à M de Fénelon, Évêque de Sarlat.* Sur le dessein qu'avait un neveu du Prélat, de se consacrer aux missions du Canada.

Cette lettre ne concerne pas l'Archevêque de Cambrai.

2 *De Fénelon à M. ***.* Sur le projet qu'il avait de se consacrer aux missions du Levant. 297

* 3. *De M. Tronson à Fénelon.* Sur un jeune homme que Fénelon et l'Évêque de Sarlat, son oncle, présentaient au séminaire de Saint-Sulpice.

4. *De Fénelon à l'abbé de Langeron.* Sur le mariage récent d'un frère de cet abbé, et sur la réserve dont il faut user dans l'étude des matières de la grâce. 299

5. *Au Duc (depuis Maréchal) de Noailles.* Sur la conduite à tenir envers les soldats étrangers et hérétiques. 300

6. *A Bossuet.* Sur la difficulté de ramener les Protestans, et sur le désir qu'il a de revenir bientôt à Paris. 302

* 7. *De l'abbé de Langeron à Bossuet.* Sur le Commentaire de l'Apocalypse par Bossuet, et en particulier sur Paul de Samosate, que le Prélat croyait voir dans l'étoile qui tombe du ciel.

Réflexions de l'abbé de Fénelon sur le chap. IX de l'Apocalypse. 306

8. *De Bossuet à la Marquise de Laval.* Sur la nomination de Fénelon à la place de précepteur du Duc de Bourgogne. 308

9. *De M. Tronson à Fénelon.* Même sujet que la précédente. 310

10. *A l'abbé de Fouilhac, Grand-Vicaire de Cahors.* Il l'engage à conserver sa place de Grand-Vicaire. 314

11. *A Santeul.* Sur la pièce de ce poète intitulée : *Damon et Ægon.* 316

12. *A Santeul.* Sur l'*Amende honorable* de Santeul. *Ib.*

13. *A un jeune ecclésiastique.* Sur les qualités que doit avoir l'éloquence de la chaire. 317

14. *Au Duc de Noailles.* Il le remercie de sa bonne volonté pour le Chevalier de Fénelon, et lui annonce la détermination où il est, de ne jamais demander aucune grâce au Roi, ni pour lui ni pour les siens. 318

15. *A Bossuet.* Sur le *Mémoire* de ce Prélat contre le docteur Du Pin. 320

16. *A Bossuet.* Sur les ménagemens dont il désirait qu'on usât pour engager le docteur Du Pin à réparer ses erreurs. 321

Pag.

17. *A Bossuet.* Sur son *Mémoire* contre Du Pin, et sur le procès du Prélat avec l'abbesse de Jouarre. 322
18. *A Bossuet.* Sur son *Mémoire* contre les erreurs de Du Pin, et le désir qu'il avait de le voir à Versailles. 323
19. *Au Maréchal de Bellefonds.* Sur la perte récente que le Maréchal avait faite d'un de ses fils. 325
* 20. *De d'Aguesseau à Fénelon.* Désir qu'il a d'être utile à madame de Laval, cousine de Fénelon.
21. *Au Maréchal de Noailles.* Il le félicite sur la prise de Roses en Catalogne, et sur la valeur brillante qu'il a montrée dans cette expédition. 326
22. *Au Maréchal de Noailles.* Complimens au Maréchal sur la valeur qu'il montrait dans sa campagne en Catalogne. 328
23. *A Bossuet.* Sur les changemens que ce Prélat désirait faire dans certains usages de l'abbaye de Jouarre. 329
Avertissement sur la lettre suivante. 331
24. *A Louis XIV.* Remontrances à ce Prince sur divers points de son administration. 335
25. *Au P. Lami, Bénédictin.* Il remercie ce religieux de lui avoir envoyé son dernier ouvrage sur la Vérité de la Religion. 348
26. *Du Duc de Bourgogne au Pape Innocent XII.* Il demande à Sa Sainteté, en faveur de l'Archevêque de Cambrai, une diminution des droits ordinaires perçus à l'occasion des bulles. *Ib.*
* 27. *De l'abbé J. J. Boileau à Fénelon.* Il le félicite de sa nomination à l'archevêché de Cambrai.
28. *A Santeul.* Il le remercie du recueil de ses vers que ce poète lui avait envoyé. 350
* 29. *De M. de Pontchartrain, contrôleur-général des finances, à Fénelon.* Sur les offres généreuses que faisait l'Archevêque de Cambrai, pour subvenir aux besoins de l'État.
30. *A l'abbé Fleuri.* Projet d'études pour le Duc de Bourgogne jusque vers la fin de l'année 1695. 351
31. *A l'abbé Fleuri.* Plan d'études pour l'année 1696. 353
32. Mémoire sur l'éducation des Ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berri, rédigé en 1696 par le Marquis de Louville. 357
33. *Au P. Lami.* Il souhaite relire l'ouvrage de ce Père contre Spinosa, et offre de l'approuver. 372
34. *Du Duc du Maine à Fénelon.* Il demande au Prélat de continuer à le fortifier par ses exhortations. 373
35. *A M. de Noailles, Archevêque de Paris.* Il approuve l'*Ordonnance* de ce Prélat contre l'*Exposition de la foi*, et ne croit pas devoir publier une censure de cet ouvrage dans le diocèse de Cambrai. 374

Pag.

36. *A Santeul.* Sur une nouvelle pièce de ce poète. 376

37. *Au P. Lami.* Il lui envoie un manuscrit que ce religieux lui avait confié pour l'examiner. 377

38. *A M. Leschassier, directeur du séminaire de Saint-Sulpice.* Ses inquiétudes à l'occasion d'une maladie de M. Tronson, et son estime pour MM. de Saint-Sulpice. 378

39. *A M. ***.* Sur la conclusion de la paix, et les moyens de la rendre utile aux frontières. 379

* 40. *De M. Tronson à Fénelon.* Sur les progrès du Jansénisme dans les Pays-Bas, et sur un ecclésiastique que Fénelon désirait avoir pour la direction de son séminaire.

41. *A M. Tronson.* Il lui redemande quelques papiers, et lui parle de nouvelles importantes qu'il a apprises dans un voyage à Bruxelles. 381

* 42. *De M. Tronson à Fénelon.* Il le remercie de la continuation de son amitié, et lui témoigne sa crainte de le voir engagé dans de nouveaux embarras.

* 43. *De M. Le Tellier, Archevêque de Reims, à Fénelon.* Il lui envoie un recueil de pièces qui regardent les deux Archevêques.

* 44. *A M. Le Tellier, Archevêque de Reims.* Il remercie ce Prélat du recueil de pièces qu'il lui a envoyé.

* 45. *Du Cardinal Gabrielli à Fénelon.* Il lui témoigne la plus haute estime, et lui offre ses services.

* 46. *Du Cardinal Gabrielli à l'abbé de Chanterac.* Il raconte à cet abbé les circonstances de sa promotion au cardinalat.

47. *Au P. Lami.* Il lui rend raison du silence qu'il a gardé à son égard depuis long-temps. 382

* 48. *Du Cardinal Gabrielli à l'abbé de Chanterac.* Il lui témoigne son estime et sa vénération pour l'Archevêque de Cambrai.

49. *Au P. ***.* Témoignages d'amitié. Sa soumission au décret qui condamne son livre. 383

* 50. *Du Cardinal Gabrielli à l'abbé de Chanterac.* Sur un ouvrage du P. Massoulié, et un écrit contre le Cardinal Sfondrate. Diverses nouvelles du temps.

* 51. *De MM. de Brisacier et Tiberge à Fénelon.* Ils lui témoignent le désir d'avoir son avis sur la lettre qu'ils viennent d'écrire au Pape concernant l'affaire des cérémonies chinoises.

52. *Au P. Lami.* Sur l'ouvrage de ce religieux, intitulé : *De la Connaissance de soi-même*, dont il venait de paraître une nouvelle édition. 384

* 53. *Du P. Lami à Fénelon.* Il lui demande sa protection pour un jeune ecclésiastique, et lui parle de trois lettres publiées par le P. Malebranche, contre le traité *de la Connaissance de soi-même.*

Pag.

54. *Au P. Lami.* Il s'étonne que le P. Malebranche continue d'écrire contre le P. Lami, à qui ses supérieurs venaient d'imposer silence. Il l'exhorte à obéir, et à prier pour le nouveau Pape. 385

55. *Du Cardinal Gabrielli à l'abbé de Chanterac.* Il s'étonne qu'on ait obligé Fénelon à renouveler en 1700 le témoignage public de sa soumission au décret du Saint-Siége contre le livre des *Maximes.* Il fait l'éloge du nouveau Pape, et raconte plusieurs circonstances touchantes de son élection. 387

56. *Au P. Lami.* Sur un nouvel ouvrage de ce religieux, et sur un extrait des *Homélies* du P. Le Nain. Le Prélat fait l'éloge du silence du P. Lami à l'égard du P. Malebranche. 396

57. *Du P. Lami à Fénelon.* Ce Père souhaite que le Prélat serve l'Église par ses ouvrages. Il lui parle d'une célèbre béate, produite par le parti janséniste comme une fille à miracles. 398

58. *Au Pape Clément XI.* Il le félicite sur son élection. 402

59. *Du Cardinal Gabrielli à Fénelon.* Il lui raconte plusieurs traits remarquables de la piété et de l'humilité du nouveau Pape. 404

* 60. *Du Cardinal Paulucci à Fénelon.* Il lui fait part des sentimens d'estime et de bienveillance du Pape à son égard.

61. *A l'abbé de Langeron.* Il le remercie de quelques remontrances, et lui parle, entre autres affaires, d'un procès relatif à la terre de Salagnac. 407

62. *A l'abbé de Langeron.* Sur quelques affaires de famille, et sur une préface mise à la tête de *Télémaque.* 411

63. *Au Marquis de Louville.* Sur la conduite que le Marquis doit tenir en Espagne, principalement à l'égard de Philippe V. Instructions pour le jeune Prince. 412

64. *A l'abbé de Langeron.* Il lui rend compte de sa conduite envers l'Évêque de Chartres, et le charge de diverses commissions. 423

* 65. *Du Cardinal Gabrielli à Fénelon.* Sur les sentimens d'estime du Pape pour l'Archevêque de Cambrai, et sur un agent du parti janséniste à Rome.

66. *Au Cardinal Gabrielli.* Sur le bruit qui se répandait de la révocation du Légat désigné pour aller examiner sur les lieux la nature des cérémonies chinoises, et les inconvéniens de cette révocation. Opinions hardies des docteurs de Louvain sur le Jansénisme, et nécessité de réprimer leur témérité. 426

67. *A la Maréchale de Noailles.* Il l'assure de la continuation de son estime et de son attachement. 429

* 68. *Du Cardinal Gabrielli à Fénelon.* Il rapporte les témoignages d'estime donnés par le Pape à l'Archevêque de Cambrai et à son zèle pour la saine doctrine.

Pag.

* 69. *De l'abbé de Chanterac au Cardinal Gabrielli.* Sur une entrevue récente de Fénelon avec le Duc de Bourgogne. Conduite des adversaires de l'Archevêque de Cambrai dans l'assemblée de 1700; procédés du Cardinal de Noailles et de l'Évêque de Chartres; détails sur le *Télémaque.*

* 70. *Du Cardinal Sacripante à Fénelon.* Il donne au Prélat des témoignages de son estime, et lui offre ses bons offices pour les bénéfices du diocèse de Cambrai dont la collation appartenait au Pape.

71. *Du Prince de Bournonville à Fénelon.* Sur la conduite ferme et prudente du Duc de Bourgogne pendant la campagne de cette année. 430

72. *Du P. de La Chaise à Fénelon.* Il demande au Prélat son avis sur la question des cérémonies chinoises. 431

73. *Au P. de La Chaise.* Il approuve la sage lenteur du Pape dans l'affaire des cérémonies chinoises. 433

74. *Au Cardinal Gabrielli.* Sur les intrigues des Jansénistes dans l'affaire des cérémonies chinoises, et sur un édit récent des États-Généraux de Hollande. 439

75. *A MM. de Brisacier et Tiberge.* Il approuve la sage lenteur du Pape dans l'affaire des cérémonies chinoises. 441

* 76. *Au Cardinal Gabrielli.* Il lui envoie une copie de la lettre précédente.

* 77. *Du Cardinal Gabrielli à Fénelon.* Il apprend au Prélat qu'il a offert au Pape son nouvel opuscule sur le Jansénisme; mais il ne croit pas pouvoir le faire imprimer en Italie.

* 78. *Du Cardinal Gabrielli à l'abbé de Chanterac.* Témoignages d'estime et d'admiration pour l'Archevêque de Cambrai; éloge du *Télémaque.*

79. *A l'abbé de Langeron.* Détails relatifs à un petit écrit de Fénelon sur la prière. 443

80. *A l'abbé de Langeron.* Sur deux ecclésiastiques au sort desquels il s'intéressait. 444

* 81. *Du Maréchal de Tallard à Fénelon.* Sur la conduite du Duc de Bourgogne pendant la dernière campagne.

82. *Du Cardinal Gabrielli à Fénelon.* Sur un édit des États-Généraux de Hollande, et sur la lenteur du Pape dans l'affaire des cérémonies chinoises. 445

83. *A M. de Sacy, de l'Académie française.* Il remercie cet académicien de son *Traité de l'Amitié* qu'il lui avait envoyé. 447

84. *Du P. Lami à Fénelon.* Sur une béate produite à Paris par les Jansénistes. Visite du Duc de Bourgogne à l'abbaye de Saint-Denis. 448

Pag.

85. *A l'abbé* ***. Sur divers ouvrages qui faisaient alors du bruit. 449

* 86. *A l'abbé de Langeron.* Sur un Mandement qu'il préparait contre le *Cas de conscience.* Quelques principes sur l'infaillibilité de l'Église touchant les faits dogmatiques ; conditions sans lesquelles il ne croit pas pouvoir publier son Mandement.

* 87. *A l'abbé de Langeron.* Sur l'arrestation récente du P. Quesnel et de quelques autres Jansénistes par ordre du Roi d'Espagne. Nécessité d'établir clairement dans les Mandemens la soumission intérieure due aux jugemens de l'Église sur le sens des livres. Mesures à prendre contre le Jansénisme.

* 88. *Du Cardinal Gabrielli à Fénelon.* Eloge de la Dissertation de Fénelon sur le Mandement du Cardinal de Noailles ; impression que la lecture de cette pièce avait faite sur le Pape. Sur un arrêt du Parlement de Paris contre l'Évêque de Clermont.

89. *A M.* ***. Conduite à garder envers une personne qui ne voulait signer le Formulaire que sur l'autorité d'Arnauld. 451

90. *A M.* ***. Sur la conduite réciproque des supérieurs et des inférieurs, relativement aux disputes du temps. 454

* 91. *Du P. Lami à Fénelon.* Sur des éloges exagérés des Jésuites faits récemment en chaire, disait-on, par l'Archevêque de Cambrai.

92. *A M. de Sacy.* Sur la liberté des opinions dans les questions que l'Église n'a pas encore décidées. 456

93. *A M. de Sacy.* Sur plusieurs *factums* que cet académicien lui avait envoyés. 457

94. *A M.* ***. Manière de donner son avis sur un discours, sans choquer l'auteur, ni blesser la vérité. 458

95. *Au Pape Clément XI.* Il lui envoie et lui soumet son *Instruction pastorale* du 10 février, contre le *Cas de conscience.* 459

* 96. *Au Cardinal Gabrielli.* Il lui envoie un exemplaire de son Instruction contre le *Cas de conscience.*

* 97. *Du P. Lami à Fénelon.* Sur l'*Instruction pastorale* de l'Archevêque de Cambrai contre le *Cas de conscience.*

98. *Au P. Lami.* Sur le même sujet. 461

* 99. *Du P. Lami à Fénelon.* Sur l'*Instruction pastorale* de Fénelon contre le *Cas de conscience.* Maladie du P. Richebraque.

* 100. *Du Cardinal Gabrielli à Fénelon.* Sur l'*Instruction pastorale* de Fénelon contre le *Cas de conscience*, et sur la condamnation faite par le Saint-Office, de la Censure publiée par la Faculté de Louvain contre le même *Cas de conscience.*

* 101. *Du P. Lami à Fénelon.* Difficultés qui obligent ce Père à renoncer au voyage de Cambrai. Sur quelques écrits contre l'*Ordonnance* de Fénelon portant condamnation du *Cas de conscience.* Naissance du Duc de Bretagne. Mort du P. Richebraque.

Pag.

* 102. *Au Cardinal Gabrielli.* Le Prélat souhaite que la nouvelle bulle demandée par le Roi s'explique nettement sur l'infaillibilité de l'Eglise touchant les textes dogmatiques.

* 103. *A M. Godet-Desmarais, Évêque de Chartres.* Sur un ecclésiastique au sujet duquel ce Prélat l'avait consulté.

* 104. *Au Cardinal Gabrielli.* Sur l'infaillibilité de l'Eglise touchant les textes dogmatiques ; combien les circonstances sont favorables pour donner à ce sujet une définition nette et précise.

* 105. *Du P. Lami à Fénelon.* Sur quelques bruits singuliers qui couraient à l'occasion de la mort de Bossuet, et sur l'*Ordonnance* de Fénelon contre le *Cas de conscience.*

106. *Au P. Lami.* Il dément les bruits qui couraient à l'occasion de la mort de Bossuet, et lui parle d'un nouvel écrit du P. Quesnel. 466

* 107. *Au Cardinal Gabrielli.* Sur une assertion relative à Baius, que Fénelon avait corrigée dans la seconde édition de son *Ordonnance* contre le *Cas de conscience.*

108. *Au P. Lami.* Différence entre le sens propre d'un texte, et le sens personnel de l'auteur. L'Eglise ne juge que du premier. De quelques écrits contre l'*Instruction pastorale* de Fénelon sur le *Cas de conscience.* 468

109. *A M. de Sacy.* Il prie cet académicien de lui faire part des ouvrages qu'il publiera. 471

110. *Au P. Lami.* Sur une évasion des Jansénistes pour éluder l'infaillibilité de l'Eglise touchant le sens des textes. *Ib.*

* 111. *Du P. Lami à Fénelon.* Sur la conduite de l'Évêque de Saint-Pons et de l'Archevêque de Narbonne dans l'assemblée provinciale de Languedoc.

112. *Au P. de Tournemine, Jésuite.* Quelques avis pour la conduite du nouvel Évêque de Tournai, parent du P. de Tournemine. 472

113. *Au P. Lami.* Sur les nouvelles *Instructions* que le Prélat venait de publier contre le *Cas de conscience.* 474

* 114. *De l'abbé Bussi, Internonce de Bruxelles, à Fénelon.* Il recommande aux prières du Prélat une mission importante que le Pape vient de lui confier.

* 115. *A M.***.* Sur les moyens de terminer le différend élevé entre le clergé de Hollande et le Saint-Siége.

* 116. *Du P. Lami à Fénelon.* Sur le déchaînement du parti contre les *Instructions pastorales* de Fénelon.

117. *Au P. Lami.* Sur le même sujet. 476

* 118. *Du Cardinal Gabrielli à Fénelon.* Sur les *Instructions pastorales* de l'Archevêque de Cambrai contre le *Cas de conscience*, et le désir que le Pape avait témoigné qu'elles fussent traduites

Pag.

en latin. Observations sur le Mandement que Fénelon préparait pour la publication de la bulle *Vineam Domini.*

* 119. *Du P. Malatra, Jésuite, à Fénelon.* Sur les observations du Cardinal Gabrielli au sujet du Mandement de Fénelon pour la publication de la bulle *Vineam Domini.*

120. *De Cardinal de Bouillon à Fénelon.* Il lui rend compte de sa conduite depuis sa disgrâce arrivée en 1700, et le prie de prémunir le Duc de Beauvilliers contre les intrigues de quelques religieux de Cluni. 477

* 121. *De M. de Bissy, Évêque de Meaux, à Fénelon.* Il fait l'éloge des *Instructions pastorales* de Fénelon contre le *Cas de conscience*, et lui demande la solution d'une difficulté que le parti propose avec confiance.

122. *Au Cardinal de Bouillon.* Il exhorte le Cardinal à faire un saint usage de ses disgrâces. 486

123. *Du Cardinal de Bouillon à Fénelon.* Il se montre piqué des exhortations que Fénelon lui a adressées dans la lettre précédente. 488

* 124. *De l'abbé Bussi à Fénelon.* Remercîmens au Prélat de l'envoie de son Mandement sur le Carême. Remontrances faites à l'Electeur de Bavière, sur les expressions peu convenables qu'il avait employées dans une ordonnance.

* 125. *A l'abbé Bussi.* Sur une consultation que l'Archevêque de Cambrai l'avait prié de faire à Rome, et sur son départ de Bruxelles pour les missions de Hollande.

* 126. *Au Pape Clément XI.* Sur les vertus de saint Vincent de Paul.

127. *Au P. Lami.* Sur les subterfuges du parti pour éluder la constitution *Vineam Domini.* 491

* 128. *Au P. Lami.* Sur la lettre précédente, et sur le Mandement que le Prélat venait de donner pour la publication de la bulle *Vineam Domini.*

* 129. *De l'abbé Grimaldi à Fénelon.* Sur sa nomination à la charge d'Internonce de Bruxelles.

* 130. *Au P. Lami.* Sur une déclaration donnée par le P. Juénin, et sur l'autorité de saint Augustin et de saint Thomas dans les matières de la grâce.

131. *Du Cardinal de Bouillon à Fénelon.* Sur des propos qui couraient au sujet de ce Cardinal; sur une faible *Apologie* qu'on avait répandue dans le monde; témoignages d'estime et de vénération pour l'Archevêque de Cambrai. 501

132. *Du Cardinal de Bouillon à Fénelon.* Sur un propos attribué au premier Président, au sujet du Cardinal. 505

Pag.

133. *Au P. Lami.* Sur un voyage que le Prélat venait de faire aux eaux de Bourbon. 506

134. *A madame Roujault.* Eloge de l'abbé Pucelle. 507

* 135. *A l'abbé de Carignan.* En quel sens on peut dire que la doctrine de la grâce efficace est la même que celle des cinq Propositions. Quelle a été à cet égard la croyance de M. de Choiseul, Évêque de Tournai.

136. *Au Pape Clément XI.* Il adresse au Saint-Père un Mémoire pour se justifier des reproches qu'on lui faisait, de n'avoir rien dit, dans ses *Instructions pastorales*, sur l'infaillibilité du Pape. 509

137. *Au P. de Tournemine.* Sur la mort récente de l'Évêque de Tournai, parent de ce religieux. 510

138. *A M. Roujault, intendant de Maubeuge.* Intérêt que le Prélat prend à la santé de Mme Roujault. 511

* 139. *Au Pape Clément XI.* Il rend compte à Sa Sainteté du sacre de l'Electeur de Cologne, et fait l'éloge de ce Prince.

140. *Du P. Daubenton à Fénelon.* Du reproche que les Romains faisaient au Prélat, de n'avoir rien dit de l'infaillibilité du Pape dans ses Instructions pastorales. *ib.*

141. *Du Cardinal Fabroni à Fénelon.* Il rend hommage aux sentimens de l'Archevêque de Cambrai pour le Saint-Siége, et trouve néanmoins quelques assertions sur cet article à reprendre dans ses ouvrages. 515

142. *Au Cardinal de Bouillon.* Il félicite le Cardinal d'un nouvel adoucissement apporté à sa disgrâce 519

143. *Au P. Lami.* Inquiétudes du Prélat sur la santé de ce religieux. 520

144. *Du Cardinal de Bouillon à Fénelon.* Ce Cardinal rend compte des dispositions du Roi à son égard. 521

* 145. *De l'abbé de Langeron à l'abbé Chalmette, chanoine de La Rochelle.* Sur une censure du P. Quesnel, que préparait alors l'Évêque de La Rochelle.

146. *A M. de Sacy.* Son admiration sincère pour les talens de Bossuet. 523

147. *A l'Electeur de Cologne.* Il approuve la conduite de l'Electeur envers l'abbé Denys, théologal de Liége. 527

148. *Du Cardinal de Bouillon à Fénelon.* Il félicite l'Archevêque d'un noble procédé envers l'Évêque de Saint-Omer. 530

149. *Au P. Lami.* Il annonce à ce religieux la réfutation de l'ouvrage intitulé : *Justification du silence respectueux*, et établit en peu de mots l'infaillibilité de l'Eglise sur les textes dogmatiques. 532

Pag.

* 150. *Au P. Lami.* Sur quelques passages de saint Augustin dont les novateurs abusaient; sur l'*Instruction pastorale* de Fénelon contre la *Justification du silence respectueux*, et sur les peines intérieures du P. Lami par rapport à la prédestination.

* 151. *A M. de Nesmond, Évêque de Bayeux.* Fénelon se justifie de la manière dont il a excusé les dix-neuf Évêques qui avaient écrit au Pape en 1667 en faveur du silence respectueux.

152. *A M. Roujault.* Il lui témoigne ses regrets sur son changement de province, et lui offre ses services. 534

* 153. *De l'abbé de Langeron à l'abbé Chalmette.* (*Fragment.*) Observations sur la censure du P. Quesnel que préparait alors l'Évêque de La Rochelle.

* 154. *Au P. Lami.* Ses inquiétudes sur la santé de ce religieux.

* 155. *Au P. Lami.* Sur le même sujet.

156. *Du Cardinal de Bouillon à Fénelon.* Il souhaite conférer avec l'Archevêque sur un sujet important, et lui rappelle une conversation remarquable qu'il avait eue autrefois avec lui. 535

157. *A M. de Chamillard, ministre de la guerre.* Il lui rend compte des blés qu'il peut avoir à sa disposition pour les armées, et lui fait les offres les plus généreuses. 539

158. *A l'abbé de Salians.* Il consent à complimenter le Duc de Noailles sur la mort du Maréchal son père; mais il ne croit pas pouvoir écrire au Cardinal. 543

159. *Au P. Lami.* Ne pas croire aisément aux opérations miraculeuses et extraordinaires. Explication d'un *Mandement* de Fénelon, auquel ses ennemis donnaient de malignes interprétations. 545

160. *Au P. Lami.* Il l'exhorte à l'abandon dans ses souffrances, lui parle de son *Instruction pastorale* contre la *Justification du silence respectueux.* 549

161. *A l'abbé de Salians.* Le Prélat ne croit pas pouvoir parvenir à une réunion solide avec le Cardinal de Noailles, avant d'avoir obtenu des explications positives sur les questions alors agitées. 551

* 162. *Au P. Lami.* Il justifie le plan et la méthode de son *Instruction pastorale* contre le silence respectueux.

163. *Au P.* ***. Il accepte avec plaisir une proposition que la Reine d'Angleterre lui avait fait communiquer pour l'éducation d'une jeune Anglaise. 553

* 164 *Du P. Daubenton, Jésuite, au P. de Vitry, son confrère à Cambrai.* Sur la traduction latine de la seconde lettre de Fénelon à l'Évêque de Saint-Pons, et sur les reproches que les Ultramontains faisaient à cet écrit; condamnation de di-

Pag.

vers ouvrages infectés des erreurs du temps ; affaire des cérémonies chinoises.

165. *A M.**** Il souhaite régler au plutôt ce qu'il doit donner de blé au Roi. 555

166. *A l'abbé de Langeron.* Craintes de Fénelon sur le sort de la ville de Cambrai ; ses vœux pour la paix. Sur une lettre que l'Évêque de Chartres lui a écrite au sujet du *silence respectueux.* *Ib.*

167. *A l'abbé de Langeron.* Sur un ouvrage récemment publié, touchant la contemplation : vœux pour la paix. 558

168. *De l'abbé Alamanni à Fénelon.* Il prie le Prélat de lui envoyer un Mémoire important, ainsi que ses ouvrages sur les controverses du temps, et l'assure de l'estime dont il jouit à Rome comme en France. 560

169. *Du Cardinal de Bouillon à Fénelon.* Il lui fait part d'un adoucissement que le Roi vient d'apporter à sa disgrâce. 562

170. *A madame Roujault.* Il demande une place pour un de ses amis. 565

171. *A madame Roujault.* Remercimens à cette dame pour la faveur qu'elle a obtenue à un ami du Prélat. Situation déplorable de la Flandre. 566

172. *A madame Roujault.* Recommandations pour le Chevalier d'Aubeterre. 567

* 173 *Au P. Lami.* Ses inquiétudes sur la santé de ce Père. Etat déplorable où la guerre réduit Cambrai et ses environs.

* 174. *De M.*** à Fénelon, de la part de l'Electeur de Cologne.* L'Electeur désire avoir des renseignemens sur un ecclésiastique qu'il songeait de faire Grand-Vicaire de Liége.

175 *De l'abbé Alamanni à Fénelon.* Estime et affection de Clément XI pour l'Archevêque de Cambrai; modération du Souverain-Pontife sur l'article de l'infaillibilité. 568

* 176. *A M. de Beauvau, Évêque de Tournai.* Sur une thèse, soutenue à Lille, qui renfermait des propositions répréhensibles, tant sur les matières de la grâce, que sur la contrition requise dans le sacrement de Pénitence.

177. *Au P Le Tellier, Jésuite.* Fragmens d'un Mémoire sur les affaires du Jansénisme, et sur quelques autres affaires du temps.

— I. Il est à souhaiter que la prochaine assemblée du clergé s'occupe uniquement d'affaires temporelles, et nullement de matières dogmatiques. 571

— II. Combien il est à souhaiter que le Pape et le Roi réunissent au plutôt leurs efforts pour abattre le Jansénisme. Mesures à prendre pour cela. 575

Pag.

— III. Fénelon ne désire point revenir à la cour ; ses véritables sentimens sur le livre des *Maximes ;* son but en composant le *Télémaque.* 579

— IV. Sur le choix de l'Évêque de Porphyre pour Grand-Vicaire de Liége. 583

— V. Sur quelques écrits que Fénelon songeait à envoyer à Rome. 584

— VI. Sur quelques propositions de morale relâchée, enseignées par un Jésuite professeur au séminaire de Tournai. 585

178. *Au P. Oudry, Jésuite.* Il le remercie d'un service rendu à un ami. 586

179. *A madame Roujault.* Témoignages d'estime et d'amitié. 587

180. *A M. de Sacy.* Sur l'ouvrage de la Marquise de Lambert, intitulé : *Avis d'une mère à son fils.* 588

181. *De la Marquise de Lambert à Fénelon.* Remercîmens au Prélat pour les éloges qu'il a donnés au livre de la Marquise. 590

182. *A la Marquise de Lambert.* Il désire que cette dame lui communique son ouvrage intitulé : *Avis d'une mère à sa fille.* 591

183. *De la Marquise de Lambert à Fénelon.* Sur les éloges donnés par le Prélat au livre de la Marquise. 592

184. *Au P. Lami.* État déplorable de la ville et du diocèse de Cambrai, par suite de la guerre. 593

* 185. *De M. Bussi, Nonce de Cologne, à Fénelon.* Il demande au Prélat des renseignemens sur un ecclésiastique soupçonné de Jansénisme.

* 186. *De l'abbé de Langeron à l'abbé Chalmette.* Eloge de l'*Instruction pastorale* que l'Évêque de La Rochelle préparait contre *les Réflexions morales* du P. Quesnel.

* 187. *De l'abbé Alamanni à Fénelon.* Sur une commission que le Prélat avait donnée à cet abbé pour la Pénitencerie, et sur un Mémoire important qu'il espérait recevoir bientôt. Progrès du Jansénisme en Italie.

* 188. *De l'abbé de Langeron à l'abbé Chalmette.* Observation sur l'*instruction pastorale* que l'Évêque de La Rochelle préparait contre le P. Quesnel.

189. *Du Cardinal de Bouillon à Fénelon.* Il envoie au Prélat quelques pièces relatives à sa disgrâce. 594

190. *A madame Roujault.* Il demande à cette dame sa protection pour un de ses amis. 597

191. *Du Cardinal de Bouillon à Fénelon.* Il envoie au Prélat plusieurs pièces importantes sur sa disgrâce. 598

* 192. *Du P. Daubenton.* Histoire et procès du sieur Maille, agent du parti à Rome ; nouvelles sur quelques affaires du temps.

193. *Au P. Lami.* Sur la mort de l'abbé de Langeron, et sur la

Pag.

faible santé du P. Lami. Projet de travail sur la doctrine de saint Augustin. 604

* 194. *Des Évêques de Luçon et de La Rochelle au Pape Clement XI.* Ils envoient à Sa Sainteté un exemplaire de leur *Instruction pastorale* contre le Nouveau Testament du P. Quesnel.

* 195. *A. M.***.* Infaillibilité de l'Église sur les textes dogmatiques. Différence entre le système des Thomistes et celui de Jansénius.

* 196. *Au Cardinal Gabrielli.* Le Prélat souhaite de renouer leur ancienne correspondance, et représente au Cardinal les subterfuges du parti, pour éluder les constitutions apostoliques.

197. *A madame Roujault.* Témoignages d'attachement pour elle et pour sa famille. 606

* 198. *Du P. Lami à Fénelon.* Etat de la santé de ce religieux; il presse Fénelon de publier son ouvrage sur saint Augustin; nouvel écrit de M. de Bissy, Évêque de Meaux.

* 199. *De M. de Bissy, Évêque de Meaux, au P. Lami.* Il explique un passage de son *Ordonnance* contre la *Théologie* du P. J. Juénin.

* 200. *De M. de Bissy, Évêque de Meaux à Fénelon.* Il désire connaître l'opinion de l'Archevêque de Cambrai sur sa dernière *Instruction pastorale.*

* 201. *A M.***.* Sur la mort de l'abbé de Langeron, et sur une religieuse sortie de son couvent pour cause d'infirmité. *Dénonciation de la Théologie* de Habert; dangers de cette *Théologie;* artifices et subterfuges du parti janséniste.

* 202. *De l'Évêque de Meaux à Fénelon.* Il désire avoir une copie entière de la lettre de l'Évêque de Tournai à Innocent XI, citée dans la *IIe Lettre* de Fénelon *au P. Quesnel.*

* 203. *Du P. Lallemant, Jésuite, à Fénelon.* Sur la *Dénonciation de la Théologie* de Habert, et sur le Monitoire lancé à cette occasion par le Cardinal de Noailles.

* 204. *Du P. Lallemant, Jésuite, à Fénelon.* Il exhorte le Prélat à publier au plutot une Lettre pastorale contre la *Théologie* de Habert.

* 205. *Au P. Le Tellier.* Sur la *Dénonciation de la Théologie* de Habert, et le Mandement que le Cardinal de Noailles préparait pour la défense de cette *Théologie.*

* 206. *Du P. Lallemant à Fénelon.* Affaires de Tournai; caractère de l'Évêque de Soissons; effet du Monitoire lancé par l'Archevêque de Paris; affaire des Évêques de Luçon et de La Rochelle.

* 207. *Des Évêques de Luçon et de La Rochelle à Louis XIV.* Ils se plaignent de la conduite du Cardinal de Noailles envers leurs neveux, et le représentent comme un fauteur des nouvelles doctrines.

Pag.

* 208. *Du P. Le Tellier à l'Évêque de La Rochelle.* Il approuve la lettre que les Évêques de Luçon et de La Rochelle ont écrite au Roi.

* 209. *Du P. Le Tellier à Fénelon.* Il l'exhorte à publier au plutôt un Mandement contre la *Théologie* de Habert.

* 210. *Du P. Lallemant à Fénelon.* Il propose au Prélat un précepteur pour le jeune Prince de Holstein. Affaire des deux Évêques.

* 211. *Du P. Le Tellier à Fénelon.* Le Roi désire que le Prélat suspende la publication de son Mandement contre la *Théologie* de Habert.

212. *Au P. Le Tellier.* Le Prélat demande avec instance au Roi la permission de publier son Mandement contre la *Théologie* de Habert. 607

* 213. *Des Évêques de Luçon et de La Rochelle, à Fénelon.* Ils justifient leur lettre au Roi, et le prient de les appuyer auprès de Sa Majesté.

214. *Du P. Le Tellier à Fénelon.* Le Roi souhaite que le Prélat suspende la publication de son Mandement contre la *Théologie* de Habert. 614

* 215. *Du P. Lallemant à Fénelon.* Sur l'*Ordonnance* du Cardinal de Noailles contre les Évêques de Luçon et de La Rochelle; disgrâce du Cardinal.

* 216. *Au P. Le Tellier.* Dangers des ménagemens et des fausses paix avec les Jansénistes.

* 217. *Au P. Le Tellier.* Nécessité de proscrire la doctrine de Habert sur la grâce.

* 218. *Des Évêques de Luçon et de La Rochelle à Louis XIV.* Ils se plaignent de l'*Ordonnance* du Cardinal de Noailles contre leur *Instruction pastorale.*

* 219. *De l'Évêque de La Rochelle au P. Le Tellier.* Il déclare qu'il n'a eu aucune part, non plus que l'Évêque de Luçon, à la publication de leur lettre au Roi; il ne croit pas qu'il soit convenable d'écrire au Cardinal de Noailles une lettre de satisfaction.

* 220. *Du P. Daubenton à Fénelon.* Sur les deux Lettres de Fénelon au P. Quesnel, et sur la paix de Clément IX. Affaire du sieur Maille, agent du parti à Rome. Bulle demandée par Louis XIV contre l'Évêque de Saint-Pons. Affaire des cérémonies chinoises.

* 221. *Du Cardinal Gabrielli à Fénelon.* Il assure le Prélat de la continuation de son amitié, et le prie de continuer à l'instruire de l'état du Jansénisme en Hollande et en France.

FIN DE LA TABLE DU TOME SECOND.

PQ 1795 .L7 1827
v.2 SMR
Finelon, Frangois de
Salignac de La Mothe-,
Correspondance de
Finelon, archevjque
AXH-9109 (mcih)
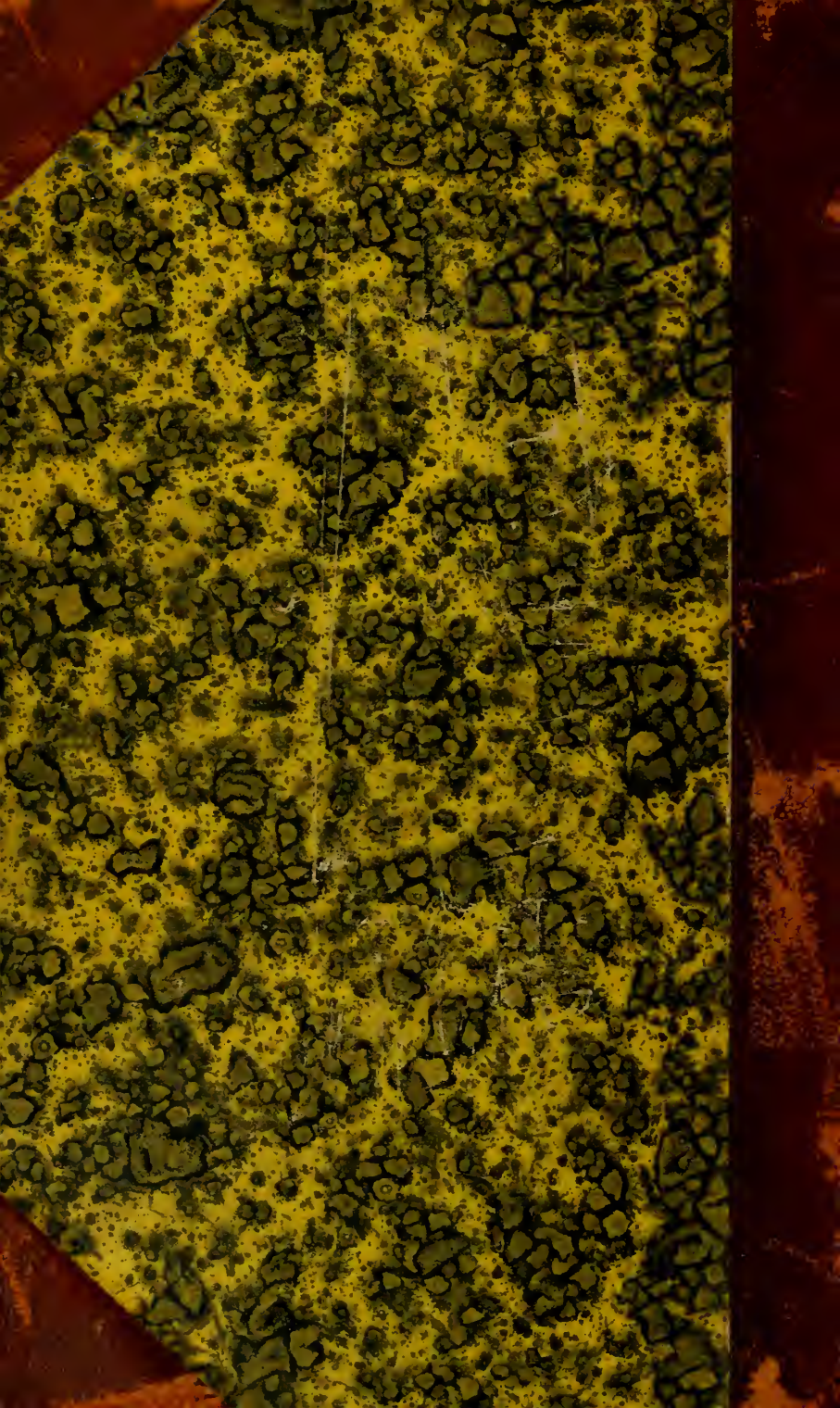
PQ 1795 .L5 1827 v.2 SMR
Fenelon, Francois de Salign
Correspondance de Fenelon,
archeveque de Canbrai, publ
47233599
AXH -9109